UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

THÈSE

Pour l'obtention du grade de
DOCTEUR EN HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Discipline : Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux

Hiscant-MA (EA 1132) - École doctorale SLTC

L'EMPEREUR TARDO-ANTIQUE A TABLE

La commensalité impériale du IIIème au VIème siècle ap. J.-C.

Par : Manon HOUBRE

Sous la direction de : Andreas GUTSFELD, professeur des universités

Jury composé de :

Rapporteur :	**HUET Valérie** (Professeur, Université de Bretagne Occidentale)
Rapporteur :	**VÖSSING Konrad** (Professeur, Dr., Universität Bonn)
Examinateur :	**BERTRAND-DAGENBACH Cécile** (Professeur, Université de Lorraine)
Examinateur :	**CASEAU Béatrice** (Professeur, Université Paris-Sorbonne (Paris IV))
Examinateur :	**SCHLANGE-SCHÖNINGEN Heinrich** (Professeur, Dr., Universität des Saarlandes)

Date de soutenance : *19 février 2021*

Remerciements

Je tiens à adresser en premier lieu mes remerciements au Professeur Andreas Gutsfeld pour ses conseils avisés et son soutien tout au long de ce parcours de thèse. Il a aussi su faire preuve de bienveillance et de compassion, même dans les moments les plus difficiles.

Mes remerciements vont également aux membres de mon jury. Merci à la Professeuse Cécile Bertrand-Dagenbach pour son soutien tout au long de ces années de thèse et d'avoir accepté de participer à mon comité de suivi. Merci à Mesdames et Messieurs les Professeurs Béatrice Caseau, Valérie Huet, Heinrich Schlange-Schöningen et Konrad Vössing de m'avoir fait l'honneur d'accepter de lire et de commenter ce travail.

Je tiens également à remercier d'autres chercheurs qui ont ponctué mon parcours doctoral. Merci au Professeur Stefano Simiz d'avoir accepté de participer à mon comité de suivi et pour sa bienveillance lors de ces entretiens annuels. Merci à Monsieur Marc Malevez d'avoir pris le temps de m'aider avec la traduction de Jean de Nikiou alors que mes compétences en guèze étaient inexistantes.

Enfin ce travail de recherche n'aurait sans doute pas pu être mené à son terme sans l'intervention de plusieurs personnes lors de ces années de doctorat, que je me dois de remercier aussi ici.

Tout d'abord, Livia, ma femme de thèse, pour absolument tout : son soutien, ses relectures, son accueil quand j'en ai eu besoin, ses longues heures d'écoute, la suppression de mes participes présents, le déplacement de mes virgules et à qui je suis aussi reconnaissante de ne pas m'avoir envoyé son médecin personnel. Ensuite, mon conjoint, Rémi, que j'ai embarqué bien malgré lui dans cette terrible galère et qui ne s'en est jamais plaint ; son soutien et ses encouragements constants m'ont permis de continuer à avancer.

Merci également à Par(en)thèse et à la CDJ, le local et le balcon resteront les meilleurs souvenirs de mon temps doctoral. Je n'oublie pas non plus l'ensemble de mes ami·es du lycée et de l'université, pour leur soutien et malgré leur propension éhontée à toujours me poser cette même question : « alors c'est quand que tu finis ta thèse ? ».

Je remercie également ma famille qui ne m'a jamais lâchée, ainsi que celles de Remi et de Livia, pour leur soutien tout au long de cette thèse, dont on commençait à se demander si on en verrait un jour la fin.

Avant-propos

Bibliographie

Abréviations

Les noms d'auteurs anciens sont abrégés selon les normes en vigueur dans le *TLL* (auteurs latins) et le *Liddell & Scott* (auteurs grecs). Ceux qui n'y figurent pas se conforment à des usages en vigueur dans les publications scientifiques. Les titres des œuvres sont abrégés selon les mêmes références.

Les abréviations des noms de revues sont celles de l'*Année Philologique*. Dans le cas de revues ne figurant pas dans ce répertoire, le nom de la revue est donné *in extenso*.

Références en notes infrapaginales

Pour ce qui est des auteurs et travaux modernes mentionnés dans les notes, nous avons adopté la norme du *Chicago Manual of Style* (depuis 1906). Les références sont données selon un format auteur – date – (page).

Citations et traductions

Les traductions sont celles des éditions mentionnées dans la bibliographie.

Les mots grecs sont dans leur grande majorité libellés en alphabet grec. Quelques termes, qui sont d'un usage habituel en philosophie et en histoire, sont cependant écrits en alphabet romain et en italiques (ex. *topoi*).

Pour les citations données en français dans le corps de texte, le texte en latin ou grec est inséré en note. Pour les renvois à des auteurs anciens sans citation, nous donnerons juste la référence abréviée (ex. Theod. *Hist. eccl.* 2, 8, 5).

Guillemets

Dans le corps du texte, les guillemets en double chevron (« ») encadrent des citations de mots ou de phrases. Ils sont également utilisés pour les passages traduits en français du grec et pour les passages traduits en français du latin.

Abréviations

AE *Année Épigraphique* (Paris)

CIG *Corpus inscriptionum Græcarum* (Berlin)

CIL *Corpus Inscriptionum Latinarum* (Berlin)

FGH Fragmenta Historicorum Graecorum (Paris)

MGH Monumenta Germaniae Historica (Hanover – München)

PIR *Prosopographia Imperii Romani* (Berlin)

PL Migne, *Patrologie Latine* (Paris)

PG Migne, *Patrologie Grecque* (Paris)

PLRE *The Prosopography of the Later Roman Empire* (Cambridge)

RIC *Roman Imperial Coinage* (Londres)

RE *Realenzyklopädie für Altertumswissenschaft* (Stuttgart)

TLG *Thesaurus Linguae Graecae* (Irvine I, Californie)

TLL *Thesaurus Linguae Latinae* (München)

INTRODUCTION GENERALE

> « [Élagabal] avait aussi l'habitude de convier à dîner huit chauves, ou encore huit borgnes, huit podagres, huit sourds, huit nègres, huit géants ou huit obèses, et comme ces hôtes ne pouvaient tenir sur un seul lit de table semi-circulaire, il suscitait à leurs dépens l'hilarité générale. Il lui arriva d'offrir à ses invités toute l'argenterie du festin ainsi que tout le service de coupes, et il le fit plus d'une fois. […] Au cours d'un seul repas, comportant un grand nombre de tables, il fit servir la tête de six cents autruches pour qu'on en mangeât la cervelle. Il lui arriva de donner un banquet composé de vingt-deux services de plats énormes ; entre chaque service ses amis et lui-même se baignaient et faisaient l'amour avec des femmes en jurant qu'ils jouissaient pleinement[1]. »

Cette citation extraite de l'*Histoire Auguste* rend parfaitement compte de la représentation qui a longtemps été associée à la notion d'« empereur à table ». Cette image, et c'est encore le cas aujourd'hui dans l'imaginaire collectif voire dans certains écrits scientifiques, est attachée à des banquets où la nourriture se trouverait en profusion et où les prostituées étaient monnaie courante. Il pourrait alors être rétorqué que cette illustration tient avant tout au choix du récit, l'*Histoire Auguste*, et de la figure de l'empereur Élagabal. En effet, cet empereur est dépeint dans toutes les sources comme un empereur plus connu pour ses frasques que pour son rôle politique et militaire au sein de l'Empire. Neveu de Caracalla, il accède au trône en 218 à l'âge de 15 ans et les sources anciennes nous apprennent que de nombreux scandales auraient jalonné son règne. Il serait sans doute trop long de les énumérer ici, mais l'on peut néanmoins citer à titre d'exemple l'enlèvement d'une vestale ou encore l'organisation d'orgies homosexuelles avec des prostitués recrutés pour l'occasion, tout du moins à en croire l'*Histoire Auguste*[2] et Aurélius Victor[3]. Concernant les pratiques alimentaires d'Élagabal, il ne s'agit que d'un court extrait puisque l'*Histoire Auguste* développe ces moments de débauche parfois sur plusieurs pages[4].

---

[1] Hist. Aug. *Heliog.* 29, 3-4 ; 30, 2-3 : *Habuit et hanc consuetudinem, ut octo calvos rogaret ad cenam et item octo luscos et item octo podagrosos, octo surdos, octo nigros, octo longos et octo pingues, cum capi non possent uno sigmate, ut de his omnibus risus citaret. Donavit et argentum omne convivis, quod habuit in convivio, et omnem apparatum poculorum, idque saepius. […] Sescentorum strutionum capita una cena multis mensis exhibuit ad edenda cerebella. Exhibuit aliquando et tale convivium, ut haberet viginti et duo fercula ingentium epularum, sed per singula lavarent et mulieribus uterentur et ipse et amici cum iure iurando, quod efficerent voluptatem.*

[2] Hist. Aug. *Heliog.* 5, 1-3.

[3] Aur. Vict. *Caes*. 23, 2.

[4] Hist. Aug. *Heliog*. 19-23 : ces différents chapitres évoquent plusieurs éléments des banquets d'Élagabal : les lits de table, les convives, les aliments consommés, etc.

Mais dans les faits, cette image des banquets où règne la débauche est loin d'être un cas isolé dans les récits des historiens tardo-antiques[5]. La présente thèse a donc pour vocation de voir au-delà des simples récits que l'histoire nous a transmis et d'étudier où se situe la réalité scientifique et historique de ces événements qui ponctuent la vie des empereurs. Il semble évident que les orgies néroniennes ou encore les frasques de l'empereur Caligula au I^er^ siècle ap. J.-C. ont marqué les esprits, même si l'ampleur de ces événements peut être également remise en question. Ces faits malheureux ont, pour les auteurs anciens, servi de modèles qu'ils ont reportés sur les mauvais empereurs de leur temps, contribuant ainsi à véhiculer chez les observateurs modernes une image tronquée de la réalité qui représentait les banquets impériaux comme de purs moments de débauches[6].

Au cours de cette thèse, il nous a fallu analyser l'« empereur à table » sous le prisme de trois aspects primordiaux, car il est difficile de considérer la table sous un angle unique : l'aspect organisationnel, l'aspect social et l'aspect symbolique[7]. Dans les récits historiques, ces différents aspects sont souvent intimement liés et ne peuvent être étudiés séparément. Pour illustrer cette perspective, sur laquelle nous reviendrons dans ce manuscrit, nous pouvons décliner deux de ces aspects quant au choix des aliments mentionnés. Les aliments cités ne correspondent en effet pas seulement à la mode alimentaire du temps de l'auteur mais sont également sélectionnés selon l'image que l'auteur voulait donner de l'empereur puisque, comme l'évoque l'anthropologue Polly Wiessner, « il est depuis longtemps accepté que l'adage populaire « tu es ce que tu manges » s'applique à notre être social aussi bien qu'à notre être physique[8] ».

---

[5] Nous pouvons citer à titre d'exemple quelques faits rapportés parmi les empereurs julio-claudiens : la passion de l'empereur Tibère pour le vin et la table (Suet. *Tib*. 42, 1-3), les banquets publics ou chez les amis de l'empereur Néron (Suet. *Ner*. 27, 4).
À noter qu'il semblerait que la salle à manger tournante de Néron ait bel et bien existé puisque, à l'issue d'une campagne de fouilles menée par une équipe franco-italienne et réalisée en 2014 à Rome sur le Palatin, l'identification de l'édifice mis au jour avec la salle à manger tournante du palais de Néron sort renforcée : http://www.efrome.it/la-recherche/archeologie/actualite/vigna-barberini-les-fouilles-de-la-cenatio-rotunda-de-neron-en-2014.html.

[6] Pour Néron (Tac. *ann*. 15, 37) et Caligula (Suet. *Calig*. 36, 1-6) : encore maintenant dans la culture populaire ces deux empereurs sont l'incarnation du mauvais empereur et du débauché.
Cette image a été transmise à travers plusieurs types de médias au fil des siècles : littérature et théâtre (*Britannicus* de Racine, *Quo vadis ?* de Henryk Sienkiewicz ou *Néropolis* d'Hubert Monteilhet), films (*Quo vadis ?* de 1951 ou *Caligula* de 1979) et même séries télévisées (*Moi, Claude Empereur* de 1976 diffusé sur BBC Two)

[7] BOUTAUD 2004, p. 110.

[8] WIESSNER 1996, p. 1.

Le cadre de cette étude dépassera donc celui du simple banquet dans sa représentation classique, avec un empereur entouré de convives appartenant à l'élite romaine au sein du palais impérial, comme l'évoque le choix sémantique du titre « à table ». En effet, le banquet au sens strict n'est qu'une constituante de la commensalité impériale et une étude de celle-ci ne saurait s'y limiter. Il nous semblait alors nécessaire de le compléter avec les différentes pratiques alimentaires des empereurs et les perspectives que celles-ci peuvent offrir à la recherche. Les autres formes de commensalités, que nous qualifierons parfois d'« informelles », notamment pour le III^{ème} siècle ap. J.-C., apportent également des éléments sur les différents aspects évoqués précédemment (organisationnel, social et symbolique). Il nous faut donc maintenant définir précisément ces deux champs : le banquet et les éléments appartenant au spectre des pratiques alimentaires.

Le banquet romain, qualifié de *conuiuium* dans les textes latins et de *cena* pour ce qui est des dîners du soir[9], est tout d'abord caractérisé par son organisation particulière. Selon Mikhail Bakhtin, il existe une nette différence entre le banquet et le repas privé statique, puisque dans le banquet se manifeste une image active et triomphante de la nourriture et de la boisson[10]. Il est vrai que le déroulement traditionnel du banquet romain est une véritable mise en scène des mets. La *cena* romaine comprend généralement trois parties : la *gustatio* durant laquelle a lieu la dégustation de nourriture pour la *gula* (gloutonnerie), avec comme élément principal l'œuf accompagné de quelques-uns de ses dérivés ; la *cena* proprement dite, avec trois services en règle générale (*prima*, *seconda*, *tertia*) qui sont constitués d'une ou de plusieurs viandes et poissons frais, accompagnés de légumes, de pains et de vins avec pour les accompagner un mélange de sucré (miel, dattes), de salé (saumure de poisson et *garum*) et d'épices fortes (poivre, ail)[11] ; les *secundae mensae* constitués de fruits, d'autres plaisirs sucrés et de coquillages. Le banquet se construit donc autour de mets et non de vin comme cela avait pu être le cas du *symposion* grec[12] même si une dernière étape du banquet pouvait consister dans la libre *commissatio* avec trois ou neuf coupes à boire[13].

[9] DUPONT 1996, p. 210.
[10] ASHLEY *et al.* 2004, p. 42.
[11] DUPONT 1999, p. 82.
[12] HUET 2006a, p. 44.
[13] Ausone chante la vertu de ces nombres (Auson. *Griph. Ter. Num*, 1-4) : « Bois trois coups ou trois fois trois coups : telle est la loi mystique ; qui boit trois coups ou multiplie par trois ces trois coups reproduit le cube par la triple répétition du nombre trois. Trois a la même propriété que trois fois trois : tout est là. » ; DEONNA – RENARD 1961, p. 67.

Mais le banquet ne se limite pas uniquement à l'organisation d'un défilé de plats. La commensalité se définit traditionnellement comme l'action de manger ou de boire ensemble au-delà du cadre familial. L'alimentation et les pratiques commensales ont une fonction structurante dans l'organisation sociale d'un groupe humain[14] et comme l'a montré Jack Goody dans *Cooking, Cuisine and Class. A Study in Comparative Sociology,* les cuisines des sociétés eurasiennes ont partagé différentes caractéristiques spécifiques[15].

Cette consommation en commun va permettre de créer ou de renforcer les liens des communautés, et notamment les liens entre leurs membres grâce à des pratiques ritualisées[16]. Le banquet en tant qu'acte commensal est alors un lieu créateur de sociabilité et d'expression. En effet, les manières d'être vis-à-vis des pratiques alimentaires, notamment lors des banquets, permettent une mise en scène des particularités d'un groupe et de ce qui le démarque des autres groupes. Les différents discours sur l'alimentation sont l'expression du sentiment d'appartenance à l'un ou l'autre de ces groupes[17]. Et cette appartenance s'exprime dans le domaine des échanges d'hospitalité qui est à la base de la sociabilité des élites[18] et dont la forme la plus aboutie est la convivialité. Ce terme de convivialité serait apparu au XIX^{ème} siècle sous la plume de Jean Anthelme Brillat-Savarin qui l'associait au plaisir de la table avec une notion de joie, mais ce terme a pris un sens plus large par la suite[19].

Le banquet est donc la pratique alimentaire la plus évidente pour le sujet de cette thèse et nous pouvons la résumer ainsi : un repas ritualisé qui rassemble des personnes de la même catégorie sociale, de préférence des hommes, et bien souvent des aristocrates, sur des lits de table (*triclinia* ou *stibadia* selon la période), partageant nourriture et conversations. Emmanuelle Raga, dans sa thèse soutenue en 2011, le définit comme tel : « Mondanité par excellence du monde classique, il condense espace et temps, au cours duquel s'expriment les rapports des hommes entre eux, des hommes avec le social, des hommes avec la nature, des hommes avec le moral et le spirituel. Au banquet, la hiérarchie qui régit les rapports entre les membres du

[14] POULAIN 2005, p. 11.
[15] GOODY 1982, p. 191 : le lien entre cuisine et « classe », les contradictions, tensions et conflits en lien avec la différenciation, la gamme accrue d'ingrédients et de menus résultants d'échanges, de tribus et du commerce et basée sur des échanges continuels entre la haute cuisine et la cuisine « paysanne », la spécialisation de la cuisine avec une littérature restreinte, l'élaboration de la division du travail culinaire, le lien entre nourriture et sexe et le lien entre nourriture et santé.
[16] THELAMON 1990, p. 9.
[17] BRUEGEL – LAURIOUX 2002, p. 12.
[18] MORVILLEZ 2002, p. 231. Pour l'hospitalité chez les élites tardo-antiques voir : CABOURET 2008, p. 187-222.
[19] THELAMON 1990, p. 9.

groupe de banqueteurs (mais aussi entre les présents et les exclus) est représentée, au simple comme au figuré »[20]. Cette définition renvoie directement à un héritage de la période grecque. Dans la cité grecque, le banquet sacrificiel, donc public, permettait avant tout de marquer une distinction entre deux groupes d'individus : les citoyens et les non-citoyens. La participation (ou non-participation) aux banquets dans la cité permettait alors de souligner son appartenance ou son passage d'une catégorie à l'autre[21]. Au cours de l'époque impériale, la commensalité civique perd de son sens profond dans les cités grecques, puisque, même s'il s'agit d'une société où les citoyens sont théoriquement égaux, ils ne détiennent plus de réel pouvoir politique[22]. De plus, il semble important de signaler que l'égalité est souvent plus théorique que réelle entre les convives au sein des banquets, même chez les Grecs, puisque, si la pratique alimentaire est certes la manifestation d'une sociabilité régie par des règles de réciprocité entre pairs, rares sont les « banquets d'égaux » : on y trouve en effet place d'honneur, parts de différentes tailles, etc.[23]

Cette pratique commensale est donc reprise par la suite lors des banquets de la république romaine où régnaient deux formes d'interactions : horizontale avec des personnes appartenant à la même classe sociale, même si comme nous l'avons brièvement évoqué précédemment, les banquets d'égaux sont extrêmement rares, et verticale dans le cadre de la relation patron-client, fondement des rapports sociaux de l'époque républicaine. En effet, les pratiques relevant de l'hospitalité, et le banquet en est l'un des meilleurs exemples, participent à l'établissement d'alliances politiques mais aussi à l'accumulation d'un capital symbolique de reconnaissance pour les organisateurs, dans une logique de don et contre-don, créant des rapports de patronage ou parfois de de rivalité[24]. Il ne faut en effet pas sous-estimer l'importance des notions de statut et de rang pour la société romaine. Son organisation était en quelque sorte pyramidale, que ce soit au niveau de sa structure générale, ce qui est d'autant plus visible à partir de l'époque impériale, ou dans chacun de ses différents éléments (famille, clientèle, corporations). Ces différences sociales n'étaient pas gommées pendant les banquets[25].

La place d'un Romain dans la hiérarchie sociale pouvait se traduire de différentes manières : les vêtements qu'il portait, la place qu'il occupait lors des divertissements publics, le nombre et la

[20] RAGA 2011, p. 11.
[21] SCHMITT-PANTEL 1990, p. 51.
[22] NADEAU 2009, p. 255.
[23] THELAMON 1990, p. 12.
[24] NADEAU 2010a, p. 158 ; RAGA 2011, p. 31.
[25] VÖSSING 2007, p. 167.

position sociale de ses clients et ses dépenses privées en esclaves, logements et banquets. Dans le cadre du banquet cette hiérarchie ne s'exprime pas seulement par les moyens mis par la personne qui l'organise mais par la place qu'il occupera sur les lits de table. La hiérarchie des statuts n'avait cependant pas un cadre strict et s'opérait de manière complexe[26]. Elle pouvait être issue de valeurs et de critères d'apparence extérieure ou renvoyer à des règles juridiques et coutumières[27].

Dans le banquet il n'est par ailleurs pas uniquement question de hiérarchie mais aussi d'expression du pouvoir, et les souverains ont toujours utilisé celui-ci comme l'un des premiers outils pour créer un contact avec leurs sujets. La plupart des banquets étaient reliés à la cérémonie de l'audience et la façon dont les deux cérémonies prenaient forme était révélatrice du genre de la relation existante entre le roi et ses sujets. Pour Inge Nielsen, il existait deux types de banquets des souverains, qui dans les deux cas se déroulaient dans l'après-midi ou en début de soirée : les banquets privés qui concernaient la famille royale et les amis proches et prenaient place dans la partie privée du palais, et les banquets officiels qui étaient dus au statut du roi en tant que plus haut détenteur du pouvoir dans la société et qui lui permettaient d'entretenir des rapports avec ses officiels. Comme lors de la période hellénistique avec les « amis », dans la période romaine avec les sénateurs, mais aussi des ambassadeurs, des invités et les demandeurs d'audience[28]. Cette distinction qui est parfois faite entre « privé » et « officiel » n'est toutefois pas pertinente pour le cas des empereurs tardo-antiques. Comme l'évoque John d'Arms dans l'un de ses articles, les notions de « public » et « privé » sont des termes glissants et ces deux sphères sont interconnectées de manière constante dans la société romaine[29]. Pour l'Antiquité Tardive, où la figure impériale évolue avec une légitimation qui passe en partie par une mise en scène du souverain[30], il nous paraît inapproprié de créer une différenciation entre les domaines public et privé où le banquet se rattacherait au premier, les repas informels au deuxième. Tout ce que fait l'empereur est alors une expression officielle de son pouvoir, même si le terme de « privé » pourra être utilisé pour illustrer l'environnement du repas.

[26] BADEL 2012, p. 141.
[27] GARNSEY – SALLER 1987, p. 199.
[28] NIELSEN – NIELSEN 1998, p. 102.
[29] D'ARMS 1990, p. 308.
[30] BOWMAN *et al*. 2005, p. 131.

Lors de la période impériale, le banquet ne perd pas la notion de hiérarchie verticale présente dans le banquet classique mais s'avère également être un outil de légitimité. Pour établir cette dernière, Auguste a eu recours à deux actions : restaurer l'ordre social et démontrer sa propre suprématie par le biais des traditionnels modes de patronage et de bénéfice. Ces avantages étaient distribués par l'empereur à certaines personnes ou groupes ayant un accès au souverain, comme la plèbe et l'armée. La proximité avec l'empereur délimitait un groupe de privilégiés, incluant les amis de haut rang, les proches et les esclaves de sa maison[31]. Pour l'historien Konrad Vössing, le *conuiuium* de l'empereur romain au Haut-Empire était soumis à deux principes. Il appartient tout d'abord au domaine de la convivialité détendue, c'est-à-dire de l'*otium*, ce qui excluait les manifestations politiques. Ensuite, l'égalité avec ses pairs, les sénateurs, devait être respectée, et de fait l'empereur était tenu de se laisser inviter également, ce qui exclut que le repas chez l'empereur soit devenu une institution à part avec ses formes établies et ses propres principes[32]. L'historien s'interroge alors sur la constitution d'une forme spécifique de *conuiuium Caesaris*[33]. Nous ne répondrons pas pour le Haut-Empire puisque cette période sort du cadre de notre recherche, mais cette question sera étudiée pour le cas de l'Antiquité Tardive dans cette thèse.

Selon Pierre Bourdieu, il existe trois manières de se distinguer pour les classes dominantes : l'alimentation, la culture et les dépenses de présentation de soi et de représentation (vêtements, soins de beauté, articles de toilette, personnel de service)[34]. Cette analyse sociologique peut s'appliquer au banquet[35] et de manière encore plus appuyée au banquet impérial, qui réunit ces trois éléments. Mais pour la période de l'Antiquité Tardive, nous assistons à un phénomène d'accentuation de la hiérarchisation. Cette dernière, qui était déjà existante dans le banquet malgré l'idée d'égalité entre les pairs au Haut-Empire, devient centrale dans les rapports entre l'empereur et les autres convives. L'aspect horizontal du banquet reste également présent dans le modèle impérial jusqu'à une évolution progressive à partir du III^{ème} siècle. En effet, lors de cette période, le banquet va permettre à l'empereur de se représenter comme dirigeant du monde romain, notamment grâce à l'apport de nourriture produite partout dans l'Empire[36].

[31] GARNSEY – SALLER 1987, p. 149.
[32] VÖSSING 2007, p. 168.
[33] VÖSSING 2007, p. 165.
[34] BOURDIEU 1979, p. 204.
[35] DIETLER 1996, p. 90.
[36] MALMBERG 2007, p. 76.

Par ailleurs, la vision qui nous est donnée du banquet est tout aussi importante que son organisation pour en comprendre le symbolisme. Dans le cas des banquets impériaux, les empereurs romains n'avaient que deux modèles sur lesquels ils étaient jugés : un modèle positif qui reposait sur la tradition de la commensalité avec les membres de la classe aristocratique, et dont le *primus* devait être le bon empereur, et un modèle négatif inspiré du modèle de la cour royale hellénique qu'il fallait éviter à Rome[37]. Mais comme nous le verrons dans cette thèse, cette vision valorisée du souverain parmi ses pairs finit par se perdre au cours de l'Antiquité Tardive et il n'est plus nécessaire que l'empereur apparaisse comme le premier des aristocrates. La représentation du banquet nous permet d'avoir connaissance de la perception de cet événement par les observateurs tardo-antiques mais également de celle de l'empereur en tant que commensal et de l'image qu'il renvoyait au travers sa relation à l'alimentation. Ce dernier aspect qui est alors indissociable du banquet dans notre recherche ne saurait être complet sans les pratiques alimentaires ayant cours hors du cadre normatif du banquet.

Les pratiques alimentaires impériales prennent plusieurs formes dans les sources anciennes : les banquets, les encas et les repas que l'on pourrait qualifier « d'informels ». Qu'il s'agisse des banquets officiels ou des repas « informels », les cérémonials alimentaires servent avant tout à mettre en scène les différentes formes d'alliances sociales mais aussi les relations entre individus qui respectent et reproduisent les codes qui structurent ces relations sociales[38]. Toutes ces pratiques doivent être analysées dans leur ensemble car ces mentions dans les sources nous renvoient aux principes mêmes de la méthode historico-critique : pourquoi les historiens ont fait le choix de décrire de tels épisodes de la vie de l'empereur et pour qui écrivaient-ils ?

Une mention n'est jamais anodine, plus particulièrement dans les récits de vie des empereurs. Le simple fait que ces éléments participent à la représentation de l'empereur justifie déjà en soi leur utilisation au cours de ce travail de recherche. Ces éléments participent pleinement à la représentation impériale tardo-antique, ne serait-ce que dans le choix des auteurs de les faire apparaître ou non. Dans le cas des repas solitaires ou informels, leurs mention et description sont de plus liées à la religion des empereurs et des auteurs. Ainsi, par exemple, un comportement critiqué chez un empereur ne l'était pas obligatoirement chez son successeur[39].

[37] VÖSSING 2007, p. 166.
[38] NADEAU 2010a, p. 441.
[39] Nous reviendrons dans la partie 2 sur l'exemple de l'empereur Julien (355-363) qui est d'une part critiqué par les auteurs chrétiens pour avoir « purgé » le palais impérial et chassé les cuisiniers et échansons et d'autre part présenté comme une figure modèle par les auteurs païens de la même période.

Par ailleurs, le fait que ces repas dits « informels » fassent également l'objet de représentation dans les sources pose la question de leur éventuel statut de forme de banquet. Il nous faut en effet nous demander si chaque mise en scène de l'empereur ne pourrait pas être considérée comme « sacrée » et, lorsqu'elle implique de la nourriture, incarner une forme de banquet. Par « repas informels », nous entendons les moments où l'empereur est représenté en train de manger souvent avec des personnes désignées comme ses « amis » ou des soldats, dans un cadre moins conventionnel que celui de la salle de banquet. De fait, la tente ou le jardin pourraient être considérés comme des lieux de banquet. De manière concrète, ces repas ne correspondent pas à la définition du banquet que nous avons établie précédemment[40] et ne peuvent donc être classés comme tels. Néanmoins, cela ne signifie pas pour autant que nous les classons dans le domaine de la sphère privée. Comme évoquée précédemment, cette qualification nous paraît inadéquate pour spécifier le caractère symbolique d'un repas impérial tardo-antique même si ce terme peut s'appliquer pour décrire le cadre dans lequel il prend place.

Dans les récits de l'Antiquité Tardive, les repas solitaires des empereurs introduisent une autre difficulté qui est de vérifier la véracité de ces faits, puisque, lorsqu'ils sont mentionnés par un auteur, nous ne disposons que rarement d'un autre récit qui permette de croiser les sources. Cependant le plus important dans notre analyse n'est pas d'établir leur authenticité mais de déduire de leur mention ou non ce que l'auteur cherche à nous donner comme image de l'empereur. Le fait que ces épisodes cessent d'apparaître dans les textes au début du III^{ème} siècle et réapparaissent au début du V^{ème} siècle ap. J.-C. est d'ailleurs symptomatique de l'évolution du rapport des auteurs à la notion « d'exclusion volontaire » et sa mise en perspective avec l'ascèse chrétienne[41].

Concernant le cadre chronologique, nous avons fait le choix de baser nos recherches sur une période large qui s'étend du III^{ème} au VI^{ème} siècle ap. J.-C.

Cette temporalité étendue, ainsi que la prise en compte de l'ensemble des pratiques alimentaires, se justifient sur le plan scientifique. Elles permettent non seulement d'étudier en quoi ces pratiques diffèrent entre le Haut-Empire et la période tardo-antique mais également de mettre en avant les changements qui auront cours au sein du cadre chronologique. Les pratiques

[40] Voir *supra*, p. 8-9.

[41] Le dernier à être mentionné pour le III^{ème} siècle ap. J.-C. est un repas de Sévère Alexandre et ces épisodes réapparaissent au début du V^{ème} siècle ap. J.-C. pour compléter le portrait de certains empereurs chrétiens comme Théodose II.

commensales, et plus particulièrement le banquet impérial qui reste le plus soumis à un cadre normatif, ne restent pas inaltérables face aux bouleversements sociaux et politiques de cette période, induits principalement par les trois facteurs que sont la réaffirmation du pouvoir des empereurs, l'évolution du christianisme et les nouveaux rapports avec le monde barbare.

L'empereur Septime Sévère, qui régna de 193 à 211, marque le début de la période exploitée au sein de cette thèse comme pour d'autres recherches sur le III[ème] siècle ap. J.-C.[42]. L'intérêt d'inclure Septime Sévère et ses successeurs dans cette recherche est de pouvoir étudier cette étape de transition entre les deux périodes majeures de l'Empire romain. C'est en effet sous le règne de Septime Sévère que commence à disparaître la notion d'empereur comme membre de l'aristocratie traditionnelle et qu'apparaissent les premiers éléments qui vont mener à un nouveau cérémoniel de cour[43] qui rend le souverain de plus en plus inaccessible. Même si, pour certains historiens, il n'existe pas de différences concrètes entre le « principat » et le « dominat »[44], la manière d'affirmer le pouvoir change malgré tout, car depuis les Sévères, les empereurs abandonnent de plus en plus les apparences voulues par Auguste à l'intention de l'aristocratie et, notamment à partir de la seconde moitié du III[ème] siècle ap. J.-C., cherchent une manière de se distinguer des autres citoyens[45]. Ce phénomène est alors amplifié à la cour.

Le choix du règne de Justin II, empereur d'Orient de 565 à 578, comme limite de notre cadre chronologique peut sembler plus difficile à appréhender. En effet, traditionnellement, le choix est fait d'arrêter les recherches sur l'Antiquité Tardive à la mort de son prédécesseur Justinien Ier[46], mais il était intéressant de repousser la limite chronologique jusqu'à Justin II. Ceci se justifie tout d'abord par les liens étroits qui sont établis avec son oncle Justinien pour légitimer son pouvoir dans une forme de continuité dynastique. De plus, nous ne pouvions pas laisser de côté la description du banquet inaugural que nous offre le poète Corippe, dans *In laudem Iustini minoris*, que ce soit sur le plan politique ou symbolique. Après le règne de ce dernier, nous ne trouvons plus de liens forts avec les empereurs précédents et un véritable basculement s'opère vers ce qui est communément appelé « les empereurs byzantins ».

[42] PETIT 1974 ; BOWMAN *et al.* 2005 ; CHRISTOL 2006.
[43] CHASTAGNOL 1994b, p. 26.
[44] DOLEZAL 2008, p. 190 : « the appellation *dominus* and the substitutive idioms *pater*/*parens patriae* during the Principate for the Emperors challenges the appropriateness of the term Dominate and indeed any strict distinction between the Principate and Dominate. »
[45] DOLEZAL 2008, p. 193.
[46] DEMANDT 1989.

Le cadre spatial choisi pour cette thèse de doctorat doit se justifier pour les différentes périodes analysées. Nous avons en effet choisi de conserver le cadre spatial de l'ensemble de l'Empire, ce qui implique un espace géographique très variable étant donné les importantes modifications des frontières de l'Empire romain durant la période étudiée et la distinction de plus en plus marquée entre l'Occident et l'Orient.

Pour la période qui s'étend de Septime Sévère à la Tétrarchie, nous avons pris en compte l'ensemble de l'Empire romain. À partir du IV^{ème} siècle ap. J.-C., nous assistons à plusieurs moments où l'Empire est réparti entre les empereurs. Il a été jugé préférable de garder l'ensemble du territoire de l'Empire au sein de l'analyse pour plusieurs raisons. Tout d'abord un objectif pragmatique a été de permettre de récolter le plus de données possibles dans le corpus de sources. En effet, les sources sur l'empereur tardo-antique à table ne sont pas innombrables et il aurait été préjudiciable de ne pas utiliser tout le matériel à notre disposition. Cela se justifie ensuite par le développement d'un axe de recherche, car inclure l'ensemble de l'Empire nous permettait d'analyser d'éventuelles différences entre l'Occident et l'Orient.

Pour les V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C., nous avons décidé de conserver le même cadre spatial. Il paraissait compliqué de justifier un choix de l'une ou l'autre partie de l'Empire. En effet, le contexte historique jouant sur les pratiques commensales, il a semblé nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de l'Empire afin de saisir les interactions et influences mutuelles possibles.

Par ailleurs, cette nécessité d'appréhender le contexte global a aussi appuyé l'importance d'intégrer des éléments issus de royaumes ou de régions situés à proximité de l'Empire. À titre d'exemple, des références au royaume sassanide seront faites, puisqu'il est désormais évident pour les chercheurs que ces derniers ont pu influencer le cérémoniel de cour des empereurs romains d'Orient[47]. Nous citerons aussi à titre de comparaison un ou deux exemples provenant de royaumes barbares, comme celui de Palmyre pour le III^{ème} siècle ap. J.-C.. Ces derniers seront avant tout utilisés pour l'illustration des portraits de « mauvais mangeurs, mauvais souverains », que ce soit par leur nature barbare ou par opposition aux bons empereurs romains. Pour l'Occident, et plus particulièrement pour la période qui suit la chute de l'Empire romain en 476, nous avons décidé de nous intéresser également à des éléments qui permettraient non seulement d'analyser cette influence dite barbare sur la cour impériale mais aussi d'étudier ce qu'il advient du modèle romain quand l'autorité qui l'incarnait n'existe plus officiellement. A cet effet, nous mentionnerons plusieurs « royaumes successeurs » comme celui du roi

[47] CHASTAGNOL 1994b, p. 26. : André Chastagnol montre l'influence sassanide dès le règne de Dioclétien dans ses pratiques de cour.

Théodoric II qui fait le choix manifeste d'assimiler le modèle romain au sein de sa propre cour[48] pour explorer ce qui explique ce choix et en quoi il n'est pas incohérent de voir persister ce modèle dans des cours étrangères.

D'un point de vue historiographique, notre recherche se situe à la croisée de plusieurs traditions de domaines de recherche.

La première tradition est celle de l'histoire de l'alimentation, qui pendant longtemps était considérée comme un domaine annexe ou relevant de « l'histoire des mœurs » ou de la « vie quotidienne » à l'image de l'ouvrage de Jérôme Carcopino[49], et non de l'histoire sociale[50]. Les recherches sur le sujet ont ensuite été avant tout quantitatives (nutrition, ethnographie, ethnologie) et reposaient sur les rapports que chaque société entretenait entre son alimentation et ses mythes, sa culture et ses structures sociales[51]. C'est à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980 que certaines études majeures « trans-périodes » sur le sujet font leur apparition. Nous disposons désormais de plusieurs ouvrages de référence sur l'histoire de l'alimentation, notamment l'*Histoire de l'alimentation* de Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari parue en 1996, qui propose une synthèse assez complète sur le sujet de l'Antiquité à nos jours. Il faut d'ailleurs signaler l'important travail de ces trois historiens pour les périodes du Moyen-Âge et de l'époque Moderne pour Bruno Laurioux[52] et Jean-Louis Flandrin[53] et pour le Haut Moyen-Âge pour Massimo Montanari[54]. D'autres ouvrages proposent également des synthèses sur plusieurs périodes historiques comme les actes du colloques *La sociabilité à table* réunis par Martin Aurell, Olivier Dumoulin et Françoise Thelamon et *Histoire et identités alimentaires en Europe* publié en 2002 par Martin Bruegel et Bruno Laurioux. Il est néanmoins

[48] RAGA 2012.
[49] CARCOPINO 1939.
[50] BADEL 2012, p. 133.
[51] FLANDRIN – MONTANARI 1996, p. 13.
[52] LAURIOUX, B. (2002), *Manger au Moyen-Age : pratiques et discours alimentaire en Europe aux XIV^ème^ et XV^ème^ siècles*, Paris : Hachette Littérature ; LAURIOUX, B. (2006), « Alimentation de cour, alimentation à la cour au Moyen Âge : nouvelles orientations de recherche », *Food and History*, 4, pp. 9-27 ; LAURIOUX, B. (2008), « Athénée, Apicius et Platina. Gourmands et gourmets de l'Antiquité sous le regard des humanistes romains du XVème siècle », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éds.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 389-408.
[53] FLANDRIN, J.-L. (2008), « Alimentation et religion pendant le Haut Moyen Âge », dans Alain DIERKENS et Liliane PLOUVIER (éd.), *Festins mérovingiens*, Bruxelles : Le Livre Timperman, p. 41-52 ; FLANDRIN, J.-L., et COBI, J. (éd.) (1999), *Table d'ici, table d'ailleurs : histoire et ethnologie du repas*, Paris : O. Jacob.
[54] MONTANARI, M. (1993), *La fame e l'abbondanza. Storia dell'alimentazione in Europa*, Roma-Bari : Laterza ; MONTANARI, M. (1996), « Romains, barbares, chrétiens : à l'aube de la culture alimentaire européenne », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éd.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 279-282.

important de signaler que ces ouvrages se limitent aux pratiques européennes et explorent rarement les pratiques alimentaires d'autres continents.

Concernant l'Antiquité en particulier, plusieurs axes de recherche se sont développés après que l'histoire de l'alimentation ait quitté le champs de l'histoire des mœurs. La question des aliments a notamment représenté un intérêt particulier pour les chercheurs français et anglo-saxons. Nous pouvons citer plusieurs de ces ouvrages, comme *Food and Antiquity* de John Wilkins, David Harvey et Michael J. Dobson publié en 1995 qui offre une vue d'ensemble de cette période particulière mais se penche avant tout sur les aliments consommés plus que sur les pratiques commensales. Il en va de même pour l'ouvrage plus ancien de Don Reginal et Patricial Brothwell, *Food in antiquity, a survey of the diet of early peoples*, qui nous livre un panorama des consommations alimentaires. C'est également le cas de l'œuvre de Jacques André, *L'alimentation et la cuisine à Rome*, qui permet une analyse et un inventaire des aliments mentionnés par les auteurs romains de la période républicaine et du Haut-Empire principalement, même si des références à l'Antiquité Tardive sont faites par le biais d'Apicius et des recueils de lois. En lien avec la thématique précédente et dans la lignée de l'anthropologie, la question des conceptions alimentaires, notamment apportée par les latinistes, a également occupé un champ important et nous pouvons mentionner notamment les travaux de Florence Dupont sur le banquet romain et la question des cuissons et l'article d'Yves Roman[55]. Mais comme le fait remarquer à juste titre Christophe Badel dans son analyse de l'historiographie de l'histoire de l'alimentation, les travaux en lien avec les conceptions alimentaires ont parfois laissé de côté les orientations liées aux concepts d'interaction et de transfert culturel entre les mondes grecs et romains[56].

L'histoire sociale a quant à elle permis l'élaboration de nouveaux questionnements. Chez les hellénistes, il faut citer l'ouvrage dirigé par Oswyn Murray, *Sympotica. A symposium on the symposion* datant de 1990 ou encore les travaux de Pauline Schmitt-Pantel pour les cités grecques[57]. Dans ce domaine des liens entre alimentation et société, l'ouvrage de Peter Garnsey, *Food and Society in Classical Antiquity* publié en 1999, reste une référence majeure.

---

[55] DUPONT, F. (1996), « Grammaire de l'alimentation et des repas romains », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éd.), Histoire de l'alimentation, Paris : Fayard, pp. 197-214 ; DUPONT, F. (1999), « De l'oeuf à la pomme : la cena romaine » dans Jean-Louis FLANDRIN et Jane COBBI (éd.), Tables d'hier, tables d'ailleurs, Paris : O. Jacob, pp. 58-85 ; ROMAN, Y. (2008), « Le mou, les mous et la mollesse ou les systèmes taxionomiques de l'aristocratie romaine », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éd.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 171-186.

[56] BADEL 2012, p. 139.

[57] SCHMITT-PANTEL, P. (1992), *La Cité au banquet : Histoire des repas publics dans les cités grecques,* Paris ; «

Plus spécifiquement, les banquets et les pratiques alimentaires romaines ont été traités à plusieurs reprises au cours des vingt dernières années par les chercheurs, comme par exemple dans l'ouvrage collectif de Catherine Grandjean, Christophe Hugoniot et Brigitte Lion, *Le banquet du monarque dans le monde antique* ou encore *The Roman Banquet : Images of Conviviality* de Katherine Dunbabin daté de 2001.

La période républicaine et le Haut-Empire ont d'ores et déjà été plutôt bien traitées par les chercheurs, notamment *via* les recherches sur les systèmes hiérarchiques et les rapports de communautés[58]. Mais pour l'Antiquité Tardive, les ouvrages sur le sujet du banquet voire de l'alimentation en général sont peu nombreux ou alors concernent en priorité les pratiques aristocratiques[59]. Nous pouvons citer principalement *Mensa Regia : das Bankett beim hellenistischen König und beim römischen Kaiser* publié en 2004 par Konrad Vössing dans lequel plusieurs pages sont consacrées à l'époque tardive[60], les travaux d'Emmanuelle Raga, notamment sa thèse de doctorat, *Le banquet et la « transformation du monde romain » entre romanitas, barbaritas et christianisme (espace romain occidental, IV*ème*-V*ème* siècle)*[61], qui font figures d'exception. Un article de Sylvie Crogiez-Petrequin datant de 2013 « À la table des grands dans le monde romain tardif : images et réalités » permettait quant à lui une première approche des banquets impériaux tardo-antiques.

Symposion : banquets, orgies et transgressions. Introduction au débat sur l'Antiquité », dans Martin AURELL, Olivier DUMOULIN et Françoise THELAMON (éds.) (1990), *La sociabilité à table. Convivialité et commensalité à travers les âges, Actes du colloque de Rouen 14-17 novembre 1990*, Rouen : Presses Universitaires, pp. 49-53 ; SCHMITT-PANTEL, P. (1994), « Sacrificial Meal and Symposion : Two Models of Civic Institutions in the Archaic City ? », dans : Oswyn MURRAY, (éd.), *Sympotica. A symposium on the symposion*, Oxford : Clarendon Press, pp. 14-33.

[58] DONAHUE, J. F. (2004), *The Roman Community at Table During the Principate*, Ann Arbor : University of Michigan Press ; STEIN-HÖLKESKAMP, E. (2005), *Das römische Gastmahl : eine Kulturgeschichte*, Munich : Beck.

[59] CABOURET, B. (2008), « Rites d'hospitalité chez les élites de l'Antiquité tardive », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éds.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 187-222.

[60] Les travaux de Konrad Vössing pour le Haut-Empire et les principes du banquet ont été des références précieuses pour nos recherches : VÖSSING, K. (2007), « Empereurs et banquets à Rome », dans Jean-Pierre CAILLET et Michel SOT (éds.), *L'audience : rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris : Picard, pp. 165-173 ; VÖSSING, K. (2012), « Les banquets dans le monde romain : alimentation et communication », *DHA*, Supplément 7, pp. 117-131.

[61] Emmanuelle RAGA a également publié et communiqué sur le banquet et ses transformations induites par le christianisme et les relations avec le monde barbare : RAGA, E. (2012), « Les banquets classiques à la cour du roi « successeur ». Le cas des trois tables royales : wisigothique, ostrogothique et burgonde. » dans : Christine DELAPLACE (éd.), *Les aristocraties provinciales d'Occident et les Barbares : signes et expressions d'identité*, *Actes du colloque Romania Gotica III de Toulouse (28-29 octobre 2010)*, Toulouse : à paraître. ; RAGA, E. (2014), « L'influence chrétienne sur le modèle alimentaire classique : la question de l'alternance entre banquets, nutrition et jeûne », dans : Michèle GAILLARD (éd.), *L'empreinte chrétienne en Gaule, du IV*ème* au IX*ème* siècle*, Turnhout : Brepols Publishers, pp. 61-87.

Notre recherche s'inscrit également dans trois autres domaines historiographiques qui permettent de contextualiser les pratiques commensales impériales.

Le premier concerne l'étude du phénomène aulique, un champ d'étude dans lequel les chercheurs ont été confrontés dès le début de l'historiographie moderne à une difficulté majeure qui est l'impossibilité de catégoriser la cour juridiquement. Or, c'est à partir de cette vision juridique que l'historiographie du XIX^{ème} siècle, portée par Theodor Mommsen, a tenté d'analyser ce phénomène. Pourtant la cour n'est pas une entité figée mais fluctuante entre le privé et le public, entre témoignages d'amitié de l'empereur et mise en scène publique de son autorité[62]. L'étude du banquet s'inscrit donc dans cette réalité historique, notamment pour l'étude des groupes présents autour de l'empereur.

Les deux autres traditions historiographiques dans lesquelles nous nous inscrivons sont liées aux deux autres facteurs habituellement avancés pour évoquer l'évolution du monde romain : le christianisme et les « invasions barbares ». Concernant l'histoire du christianisme, et brièvement l'histoire du monachisme et de l'ascétisme[63], nous avons dû appréhender ce pan de l'histoire tardo-antique. En effet, avec l'interrogation des chrétiens sur la signification de leur appartenance religieuse, émerge un discours prescriptif sur les pratiques alimentaires chrétiennes[64] et cette culture chrétienne s'avère avoir une réelle implication au sein des différentes composantes des pratiques commensales impériales : l'organisation du banquet, les nouvelles personnalités qui font leur apparition parmi les convives et les portraits impériaux.

La question de l'histoire des invasions barbares et de l'installation de nouveaux royaumes en Occident[65] n'intervient dans notre recherche qu'à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C., c'est-à-dire à un moment où nous assistons à un rapport bilatéral entre les rois barbares et une aristocratie locale détentrice de la culture romaine qu'elle tente de porter au travers d'une littérature à la forme de plus en plus normative.

Si nous n'avons pas pu nous approprier toutes les problématiques et débats historiographiques relevant de ces trois domaines de recherche, il était nécessaire de confronter le banquet avec le contexte historique et sociologique dans lequel il se développe. C'est pourquoi certaines notions de sociologie ont été aussi intégrées à nos recherches puisqu'il faut rappeler que l'acte

[62] HURLET 2001 ; WINTERLING 2001 ; PIERRE-CAPS 2018.
[63] Sur le sujet nous pouvons évoquer plusieurs recherches auxquelles nous avons eu recours : BROWN 1971 ; BROWN 1985 ; BROWN 2003 ; GRIMM 1996 ; MARKUS 2012 ; CASEAU 2012 ; CASEAU 2015.
[64] RAGA 2011, p. 13.
[65] Sur le sujet plusieurs ouvrages nous ont servi de ressources principales : GOFFART 1980 ; MONTANARI 1996 ; INGLEBERT 2005 ; HEATHER 2006 ; BABERO 2011.

alimentaire est un ensemble d'actions biologiques, sociales et culturelles, avec différentes stratégies mises en œuvre : de l'accès à la nourriture à l'organisation du partager ce repas[66].

Outre les ouvrages de références qui ont servi pour ce travail de recherche, il nous faut également donner de plus amples détails sur les sources antiques utilisées pour constituer notre corpus. Tout d'abord, la majorité des sources utilisées sont des sources littéraires dont les auteurs peuvent être répartis de manière quelque peu artificielle en deux catégories : les auteurs païens et les auteurs chrétiens. Cette question religieuse n'est pas à sous-estimer lorsqu'il est question de la transcription du comportement alimentaire des empereurs et plus généralement du portrait fait de ces derniers. La question de la méthode historico-critique est alors au cœur de notre réflexion sur les pratiques commensales impériales, et la volonté des auteurs de diffuser leurs modèles et leurs mœurs s'inscrit pleinement dans cette thématique. Car il n'est pas uniquement question d'utiliser les sources pour ce qu'elles nous disent du banquet, lorsque ces auteurs promeuvent également, par le biais de leurs écrits, une vision normative de celui-ci. Mais cette séparation entre païens et chrétiens ne s'avère pas aussi franche lorsqu'il est question de la transmission des normes et ce serait nier leur influence mutuelle que de se limiter à cette catégorisation, d'autant plus lorsque l'on se penche sur les ponts entre ces différentes traditions littéraires, que certains auteurs ont enjambés.

Parmi ces sources littéraires, les historiens majeurs de cette période occupent une place importante dans nos recherches, que cela soit Aurelius Victor, Ammien Marcellin, Eusèbe de Césarée, Zosime, Sozomène ou encore Socrate le Scolastique. Ces récits de l'Empire romain nous ont permis non seulement d'aborder le contexte global des différentes périodes étudiées, mais également de commencer à appréhender l'idée d'une certaine perception des empereurs et des modèles qu'ils pouvaient représenter. Pour la *pars orientalis* de l'Empire, il est évident que la figure de l'empereur a été largement façonnée par les historiens de l'histoire de l'Eglise, en commençant par Eusèbe de Césarée. Dans son cas, nous avons eu principalement recours à sa *Vie* de Constantin. Ses successeurs comme Sozomène ou Socrate occupent par ailleurs une part importante des sources dont nous disposons sur le sujet de la représentation des empereurs.

Ces sources ont pu parfois recevoir moins d'attention de la part de l'historiographie car elles ont été perçues comme moins originales en termes d'approche ou de style qu'Eusèbe[67].

[66] NADEAU 2010b, p. 11.
[67] STERK 2010, p. 274.

À ces récits historiques complets, se sont ajoutés d'autres types de sources littéraires telles que :

- les *Panégyriques latins* : ces derniers malgré une emphase particulière ont occupé une place importante dans le traitement des portraits impériaux ;
- les discours : notamment de Libanios ou de Jean Chrysostome ;
- les correspondances : comme celles de Jérôme de Stribon afin de mettre en évidence le mouvement ascétique qui est alors à l'œuvre ou de Sidoine Apollinaire pour le V^{ème} siècle ap. J.-C.. Dans le cas de Sidoine, ses *Panégyriques* ont été aussi une ressource importante et l'ensemble de son œuvre a permis d'appréhender une vision normative promue par les élites aristocratiques ;
- la poésie : cette dernière occupe une place non négligeable, que ce soit les poèmes de Claudien ou l'*Eloge de Justin II* de Corippe, et même si ces œuvres sont indéniablement orientées, elles ne peuvent être mises de côté.

Ces sources avaient donc comme intérêt de compléter les sources historiques et certaines étant issues de personnes intégrées au cercle restreint des empereurs avaient des informations précieuses à nous fournir.

Des textes, que nous pouvons qualifier de « techniques », ont pu également être ponctuellement utilisés au cours cette recherche, des traités de médecine mais surtout des traités culinaires comme le *De re coquinaria* d'Apicius qui permettent aussi d'analyser les aliments qui peuvent être mentionnés dans certains repas des empereurs. Mais ces derniers permettent également de prendre la mesure du discours normatif sur l'alimentation à l'image du *De observatione ciborum* d'Anthemius adressée au roi Thierry I^{er}.

Ensuite, et dans une moindre mesure, d'autres types de sources ont été utilisés pour cette thèse comme :

- les textes législatifs : le recours à ces textes a permis d'appréhender les modifications du cadre du banquet afin de mettre en lumière une évolution progressive qui se dessine dès le IV^{ème} siècle ap. J.-C., notamment par le prisme du *Codex Theodosianus* ;
- les sources épigraphiques : les inscriptions ont été utilisées pour apporter quelques informations complémentaires sur le personnel de cour, notamment pour le début de la période étudiée ;

- les sources archéologiques pour l'aspect matériel des palais impériaux et les salles de banquet. Concernant ces dernières, un débat est toujours d'actualité parmi les archéologues quant à l'identification des palais impériaux de l'Antiquité Tardive et encore plus des salles de banquet ; elles sont donc utilisées avec beaucoup de précautions ;
- les sources numismatiques : elles seront principalement utilisées pour appuyer certaines idées et éléments dans les portraits impériaux.

Cette recherche à la croisée des chemins entre différents champs d'études et un contexte historique large renferme ainsi une problématique majeure qui est d'analyser comment la commensalité impériale au sens large, c'est-à-dire les pratiques commensales et leurs représentations, a pu évoluer au cours de l'Antiquité Tardive du fait des bouleversements sociaux et politiques qui ont ponctué cette période.

Afin de répondre à cette problématique centrale, nous proposons une étude basée sur une articulation chrono-thématique.

Dans une première partie, le III^{ème} siècle ap. J.-C. sera mis en avant, notamment les héritages de la commensalité du Haut-Empire sur les questions de pratiques et de perceptions. En effet, une forme de continuité est encore palpable de la fin du II^{ème} siècle à la première moitié du III^{ème} siècle ap. J.-C. Sont encore mentionnées par les auteurs des formes particulières de repas héritées du Haut-Empire, que ce soient les repas informels ou les banquets de l'empereur ailleurs que dans son palais, le plus souvent chez ses « amis » aristocrates. Ceci permettra de rappeler les principes fondamentaux du banquet romain : les liens entre banquet et citoyenneté à Rome et les rapports d'horizontalité et de verticalité ayant cours au sein des banquets ou encore la culture alimentaire de la romanité. Les personnes présentes lors de ces banquets impériaux font encore partie des catégories sociales les plus élevées : celles de l'aristocratie traditionnelle, de l'armée et des intellectuels. Nous nous pencherons également au cours de cette période sur les représentations des empereurs à table et de leurs comportements vis-à-vis de l'alimentation (nourriture et boisson). Il est en effet intéressant de voir en quoi ces images participent au portrait global des empereurs et d'étudier le recours à plusieurs *topoi* qui s'inscrivent dans plusieurs traditions littéraires.

La deuxième partie portera sur le IV^{ème} siècle ap. J.-C. avec l'amorce d'importants changements à la table impériale, motivés par deux facteurs primordiaux pour l'Antiquité Tardive : le

développement de l'incarnation du dominat et l'autorisation du culte chrétien. Il s'agira de voir en quoi ces deux éléments ont pu modifier les rapports de l'empereur avec sa table, dans les personnes présentes autour de lui comme dans l'image que celui-ci se doit d'incarner. L'influence de l'Eglise sera présentée à différents niveaux, que ce soit son intervention dans la fin de certains aspects matériels du banquet (les divertissements) ou l'introduction d'un nouveau groupe social autour de la table. En termes de représentation, nous passons progressivement du bon empereur « soldat » au bon empereur chrétien. C'est cette image de l'empereur qui est présentée progressivement aux lecteurs à partir du IV^{ème} siècle ap. J.-C.. Ce dernier se doit désormais de jouer entre ces deux modèles et s'amorce la confrontation entre deux normes : aristocratique et chrétienne. Mais il sera intéressant de rappeler que cette évolution est loin d'être linéaire avec notamment un retour à certaines pratiques traditionnelles païennes lors du règne de l'empereur Julien.

Enfin, dans une troisième partie, nous verrons qu'au cours des V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. la documentation dont nous disposons a nécessité d'envisager une réflexion avant tout orientée sur la question de la normativité qui entoure les récits des pratiques commensales impériales. La norme codifiée du banquet est tout d'abord soumise à une contrainte de plus en plus forte issue du milieu chrétien avec le mouvement ascétique qui connait une ampleur indéniable dès la fin du IV^{ème} siècle ap. J.-C. Il nous paraissait alors nécessaire de la mettre en avant en raison de son implication dans les portraits impériaux mais aussi de la nécessité de trouver une forme de conciliation entre « vie active » et « vie contemplative ». Mais les pratiques commensales impériales et leurs représentations ne sont pas entièrement soumises à la question du christianisme et, pour que l'ascèse ait représenté une pression importante, c'est que devait subsister un modèle auquel se confronter. Une vision normative, qui continue de s'appuyer sur certains de principes séculaires, comme les questions de mise en scène et de symbolisme, est alors toujours à l'œuvre pour les V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. avec notamment comme fer de lance Sidoine Apollinaire. Enfin, un autre élément que nous avions d'abord envisagé comme une contrainte au commencement de nos recherches mais qui s'est avéré finalement être un soutien pour le modèle romain est l'installation des royaumes barbares. Il ne s'agira pas ici de décrire les manières de tables des rois barbares, car ce serait alors un tout autre sujet de recherche, mais plutôt de voir ce qu'elles nous apprennent sur le monde romain et sur la transmission de ses normes.

PARTIE 1 :

LE III^{ÈME} SIÈCLE ap. J.-C. : LES HERITAGES DE LA COMMENSALITÉ DU HAUT-EMPIRE : ENTRE PRATIQUES ET PERCEPTIONS

---

1. Des pratiques commensales impériales du Haut-Empire toujours représentées

Au cours des recherches effectuées pour la présente thèse, nous avons constaté que certains types de banquets des empereurs romains, qui existaient au Haut-Empire, sont également mentionnés dans les sources tardo-antiques et ont une place particulière dans les pratiques commensales impériales, que ce soit dans leurs formes ou leurs contextes. Comme nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction, la place dans notre thèse de ces repas informels ou situés hors du cadre du palais impérial peut être effectivement discutée. Néanmoins nous avons établi que leur mention dans les sources était significative et qu'il s'agissait de moments que nous ne pouvions ignorer dans cette étude.

En effet, la vérification de la véracité de ces faits est difficile, voire impossible, puisque lorsqu'ils sont mentionnés par un auteur, nous n'avons que rarement à disposition une autre source pour les confirmer. Ce n'est cependant pas leur exactitude qui nous intéresse ici, mais bien le simple fait qu'ils soient mentionnés et l'image que les auteurs ont cherché à donner de l'empereur par le biais de ces pratiques commensales particulières. Le fait que ces épisodes cessent d'apparaître dans les textes à partir du milieu du III^{ème} siècle ap. J.-C. et réapparaissent au début du V^{ème} siècle ap. J.-C. en est d'ailleurs symptomatique.

Toutes ces pratiques doivent être analysées dans leur ensemble car leurs mentions dans les sources nous renvoient aux questions clefs de la méthode historico-critique : pourquoi les historiens ont-ils fait le choix de décrire de tels épisodes de la vie de l'empereur et pour qui écrivaient-ils ?

Une mention n'est jamais anodine, plus particulièrement dans les récits de vie des empereurs. Le simple fait que ces éléments participent à la représentation de l'empereur justifie déjà en soi leur utilisation au cours de ce travail de recherche. Ces éléments, et notamment le choix de les faire apparaître ou non, participent donc pleinement à l'idéologie impériale tardo-antique. De plus, pour des périodes plus tardives que celle analysée dans cette partie, les repas solitaires ou informels ont pu être utilisés pour appuyer diverses visions des empereurs, selon de la religion de ceux-ci et celle des auteurs. Ce qui était un comportement critiqué, voire inquiétant, pour un empereur ne l'était pas obligatoirement pour son successeur par exemple.

Les repas, que nous nommerons « informels », qui servaient à mettre en avant le caractère de l'empereur pouvaient prendre plusieurs formes : repas légers et solitaires, encas, « pique-niques », etc. Il est néanmoins difficile pour les historiens et historiennes modernes d'évaluer la quantité de repas pris en solitaire par les empereurs pour deux raisons : les sources anciennes mentionnent parfois les repas et habitudes commensales sans préciser si d'autres personnes étaient présentes ou non autour de la table et la routine quotidienne des empereurs n'était pas systématiquement décrite.

Parmi les formes particulières de banquet, nous avons également décidé de mentionner les banquets ayant lieu hors du cadre du palais impérial, notamment chez les aristocrates et les repas « sous la tente » en temps de guerre.

Nous avons constaté que ces formes de banquet sont présentes dans les sources du Haut-Empire et du début du III^{ème} siècle ap. J.-C. mais tendent à disparaitre au cours de la période tardo-antique. Ceci est sans doute à mettre en lien avec le renforcement de la figure impériale et de l'idéologie dynastique à partir de Septime Sévère, avec le passage du principat au dominat, même si le III^{ème} siècle ap. J.-C. n'est pas une période de changement brutal mais simplement le fruit d'une évolution déjà en marche[68]. Mais, comme le dominat ne permet plus de mettre en scène l'empereur comme un aristocrate parmi les autres et de maintenir le principe d'égalité, il s'accompagne également d'une modification profonde de la représentation impériale, qui passe aussi par la fin de la mise en scène du souverain dans un quotidien « simple ».

[68] PETIT 1974, p. 223 ; CAMERON 1993, p. 2-3.

1.1 La mention des repas « informels » de l'empereur et leurs significations

1.1.1. Les repas légers et solitaires

Dans les sources du III[ème] siècle ap. J.-C., nous disposons de quelques exemples de repas solitaires des empereurs. Ceux-ci sont à différencier de la pratique de l'encas, que nous étudierons plus loin. En effet, le repas solitaire est défini dans les sources sous les termes de « *prandium* » ou de « *cena* », c'est-à-dire avec le vocabulaire utilisé pour les repas traditionnels romains, ce qui le distingue d'une simple prise alimentaire comme peut l'être l'encas à la sortie du bain[69]. De plus, nous ne tenons pas à faire une différenciation entre « public » et « privé », des domaines interconnectés dans la société romaine avec des limites poreuses[70].

Le repas solitaire est alors avant tout associé à la notion de frugalité, comme dans le cas de Gordien II dit le Jeune (238 ~ 1 mois)[71] :

> « pour la nourriture, il était si frugal qu'il terminait en un rien de temps son déjeuner – s'il déjeunait – ou son dîner[72]. »

Dans le cas présent il semble que la sobriété, traduite par le terme de *parcus*[73], soit aussi associée à la notion de rapidité (*intra punctum temporis*), ce qui peut laisser supposer qu'il s'agit effectivement d'une attitude qu'il avait dans un cadre privé. Il semble en effet peu probable que l'empereur ait pu avoir ce type d'attitude lors de banquets à plusieurs, auquel cas la remarque en aurait été faite par l'auteur. Ce type de pratique commensale semble avoir été valable pour le *prandium* et la *cena* puisque les deux sont cités successivement. Cette description d'une forme de sobriété est de plus renforcée par un autre extrait de l'*Histoire Auguste* à propos de Gordien II :

> « Il était très gourmand de fruits et de légumes verts et, tout en faisant preuve d'une grande frugalité à l'égard des autres types d'aliments, il ne cessait de dévorer des fruits frais[74]. »

---

[69] Voir *infra*, p. 36-40.
[70] D'ARMS 1990, p. 308.
[71] KOTULA 1960, p. 197-211 ; BENABOU 1975, p. 201-207.
[72] Hist. Aug. *Gord*. 19, 2 : *Cibi parcus, ita ut intra punctum temporis vel prandium si pranderet, vel cenam finiret.*
[73] André Chastagnol traduit « *parcus* » par frugalité, ce qui peut être trompeur puisque la « frugalitas » était une vertu bien définie à l'époque romaine. Pour le terme de « *parcus* » nous préférerons parler de sobriété ou de parcimonie.
[74] Hist. Aug. *Gord*. 21, 1 : *Pomorum et olerum avidissimus fuit, in reliquo ciborum genere parcissimus, <ut> semper pomorum aliquid recentium devoraret.*

Néanmoins, d'un point de vue alimentaire, son attitude décrite comme sobre ne répond pas aux codes de la frugalité en vigueur chez les Romains puisqu'elle est aussi mise en parallèle avec sa consommation excessive de fruits. En effet, à l'époque romaine, les fruits deviennent progressivement une forme de gourmandise, voire de luxe, grâce à la culture et au développement des greffes qui ont permis d'améliorer différentes espèces, alors qu'ils n'étaient qu'une nourriture d'appoint auparavant[75]. Nous pouvons donc nous demander si l'auteur n'a pas utilisé la frugalité sélective de Gordien II comme une critique. L'empereur aurait été excessif sur les aliments pour lesquels il aurait mieux fait de s'abstenir.

Ce parallèle entre frugalité et fruits est aussi présent dans une autre description d'un repas solitaire, antérieur à Gordien II, celui de Septime Sévère (193-211) :

> « Il prenait un jour dans ces jardins, assis à même le sol, un frugal repas lorsque l'aîné de ses fils, qui avait alors cinq ans, se mit à distribuer à pleines mains à ses petits compagnons de jeux les fruits que l'on avait servis[76]. »

Dans cet extrait on constate que Septime Sévère, pas encore empereur, déjeunait effectivement seul, mais que cela n'empêchait pas que des personnes soient présentes autour de lui puisque son fils et les compagnons de jeux de celui-ci sont également mentionnés dans les jardins. Nous avons donc ici la figure du « mangeur solitaire » avec une séparation et une forme de distance entre le commun des mortels et ce mangeur solitaire[77], qui sert à le différencier. Dans le cas de Septime Sévère, cette image est renforcée par la présence d'autres enfants autour de lui. Cette représentation comme mangeur solitaire fait partie de la construction du portrait de Septime Sévère et constitue un élément de plus pour sa légitimité. Mais cette figure solitaire est encore loin de celle de l'ermite qui sera utilisée comme référence au Vème ap. J.-C. et au VIème siècle ap. J.-C. pour d'autres descriptions impériales. En effet la figure de l'ermite cherche dans l'ascèse à discipliner la chair et se rapprocher de Dieu et, pour cela, renonce à la compagnie de ses semblables[78], ce qui est loin d'être le cas dans les descriptions que nous avons encore pour le IIIème siècle ap. J-C.

[75] ANDRE 2009, p. 75 ; RAGA 2011, p. 74-76.

[76] Hist. Aug. *Sept. Sev*. 4, 6 : *In his hortis cum humi iacens epularetur cum filiis parca cena pomaque adposita maior filius, qui tunc quinquennis erat, consuloribus puerulis manu largiore divideret*

[77] MASSON 2004, p. 116.

[78] DELAPLACE 1992, p. 1001. Concernant l'érémitisme il faut y voir deux modèles : l'un « occidental », plus particulièrement gaulois, qui est dans l'action avec la participation du saint à la société et l'un « oriental » avec des figures plus individualistes ou marginales comme Antoine ou Syméon le Sylite.

La différenciation entre banquet et ce que nous qualifions de « repas solitaire » est également marquée par deux autres éléments que sont le choix du lieu et la posture adoptée par Septime Sévère. Concernant le lieu, cette description prend place à l'extérieur et non dans une pièce qui serait dédiée aux repas. Le fait de vouloir placer Septime Sévère au milieu de ses jardins est peut-être pour l'auteur un moyen d'évoquer l'image du « dirigeant-paysan » comme celle de Cincinnatus, que les sénateurs romains seraient venus chercher pour lui proposer les pouvoirs dictatoriaux alors qu'il labourait son champ[79]. Ce personnage sera d'ailleurs utilisé au Vème siècle ap. J.-C. par Sidoine Apollinaire dans ses panégyriques comme un modèle à suivre[80]. Quant à la posture, le futur empereur est ici assis, contrairement à la position traditionnellement allongée des Romains lors des banquets.

D'autre part, le plat servi à l'empereur semble donc être constitué de fruits, et dans une quantité relativement importante puisque son fils aîné (Caracalla) peut en distribuer à ses amis à « pleines mains ». Ceci semble indiquer que, même seul et dans un cadre particulier, Septime Sévère disposait d'une table bien fournie, même si elle devait rester modeste comparée aux standards de l'époque. Cette hypothèse est renforcée par la suite de ce récit où le futur empereur dit à son fils de faire « des distributions plus modestes, car [il n'a] pas la richesse d'un roi »[81]. Ici, comme pour Gordien II, la parcimonie (*parcus*) mentionnée entre en contradiction avec deux éléments pourtant importants : le choix même de la nourriture et la quantité présente.

Le repas solitaire va par ailleurs être mis en opposition avec les banquets traditionnels notamment la *cena* du soir, ce qui est peu surprenant puisque le moment de la *cena* sert souvent de contexte à la description d'empereurs soumis aux excès. C'est notamment le cas dans une description faite d'Opilius Macrin (217-218), empereur d'origine maure et premier à être issu de la classe équestre et non de la classe sénatoriale[82] :

> « Il était très porté sur le vin et la bonne chère, allant parfois jusqu'à s'enivrer, mais seulement dans la soirée. Car si ses repas du matin, même pris en privé, étaient d'une grande frugalité, un gaspillage effréné régnait dans ses dîners[83]. »

[79] Eutr. 1, 16 ; Liv. 3, 19.
[80] Voir *infra*, p. 283.
[81] Hist. Aug. *Sept. Sev*. 4, 6 : *(...) Parcius divide, non enim regias opes possides.*
[82] BOWMAN *et al*. 2005, p. 20.
[83] Hist. Aug. *Opil*. 13, 4 : *Vini cibusque avidissimus, nonnumquam usque ad ebrietatem, sed vespertinis horis. Nam si prandisset vel privatim, parcissimus, in cena effusissimus.*

L'empereur est donc décrit ici à la fois comme un ivrogne aimant la bonne chère et comme une personne frugale, mais uniquement le matin. Le « *uel privatim* » est intéressant car cela sous-entend que le repas du matin était par définition sobre, qu'il soit pris seul ou non, et que ce n'était pas uniquement une question de mise en scène dans son cas. Cette opposition sert avant tout à souligner chez Macrin l'excès du soir plus que la sobriété du matin. L'auteur cherche ainsi à montrer que l'empereur gaspillait et faisait preuve d'un grand étalage de manière totalement volontaire puisqu'il savait faire preuve de retenue quand il le voulait. Cette critique dans l'*Histoire Auguste* s'explique en partie par le choix de Macrin de s'établir à Antioche. André Chastagnol relève que l'*Histoire Auguste* identifie souvent Antioche comme un lieu de vices et est souvent prétexte à de longues énumérations sur le sujet[84]. Cette description du souverain est alors en dissonance avec une lettre qu'attribue Hérodien à l'empereur mais qui n'est probablement qu'un moyen pour Hérodien d'exprimer les idéaux politiques de son époque[85]. Dans cette lettre, Macrin fait l'éloge des vertus dont il a pu faire preuve dans sa carrière, notamment lors de sa préfecture du prétoire, et où figure en bonne place la notion de modération[86]. Cette mise en avant des vertus dans l'exercice du pouvoir selon Hérodien montre leur importance et permet de mettre en évidence l'importance des différentes critiques de l'*Histoire Auguste* et leurs impacts sur son lectorat.

De manière générale, on peut dire que les repas solitaires sont une mise en scène bien particulière des empereurs puisqu'ils sont mis en opposition avec les banquets traditionnels et associés à la notion de sobriété. Néanmoins, on constate dans les récits qu'il ne s'agit pas d'une sobriété dans les faits, étant donné les aliments consommés (fruits) ou leurs quantités. Les auteurs tardo-antiques ont recours aux mentions de repas solitaires pour une raison principale : la mise en scène de l'empereur mangeant seul participe à montrer sa modération dans ses pratiques alimentaires, comme le fait la figure du mangeur solitaire détaché du reste du monde. Toujours dans cette optique d'une représentation de la retenue, le repas solitaire est aussi utilisé comme un outil de comparaison avec les autres pratiques commensales.

[84] Hist. Aug. *Opil*. p. 446 (édition CHASTAGNOL).
[85] MARASCO 1996, p. 195.
[86] Hdn. 5, 1, 2.

1.1.2. Les repas sous forme d'exclusion volontaire

Le repas solitaire n'est pas forcément une question de choix ou l'occasion pour les auteurs de mettre en valeur l'empereur, comme nous avons pu le voir dans les exemples précédents. Cet événement est aussi mentionné dans des situations relevant d'un danger et pour illustrer la situation politique parfois difficile de certains empereurs : les tentatives d'assassinat sont les dangers en question les plus courants. En effet, ce type de repas est présenté à plusieurs reprises à la fois comme une nécessité pour les souverains, s'ils souhaitent éviter les complots, et comme une contrainte qui empêche de faire acte de commensalité. Le fait de devoir renoncer à toute forme de partage sous la forme d'un banquet, pourtant primordial dans l'entretien des rapports de patronage ou d'*amicitia* entre les Romains[87] ou pour faire valoir son évergétisme, accentue alors cette idée de mise en danger. L'empereur, en tant qu'aristocrate, doit ainsi répondre aux devoirs du patron et, en tant qu'évergète, se définit par la construction de monuments publics, la célébration de jeux et spectacles et la distribution de nourriture sous plusieurs formes, dont le banquet[88].

Dans l'*Histoire Romaine* d'Hérodien, la rivalité fratricide entre Caracalla (211-217) et Géta (211) est illustrée par plusieurs tentatives de complots[89] mais l'exemple qui est particulièrement mis en avant dans le livre IV est celui du banquet et de la nécessité pour les frères de manger séparés l'un de l'autre :

> « Ils ne logeaient pas dans les mêmes résidences, ne dînaient pas ensemble et se méfiaient très vivement de tous les mets et de tous les breuvages qu'ils absorbaient, car chacun d'eux craignait que son frère ne prît les devants et que, clandestinement ou avec l'aide de quelque serviteur gagné à sa cause, il ne lui versât un poison mortel[90]. »

Ce conflit entraîne même une répartition du palais et des courtisans entre les successeurs de Septime Sévère, ainsi qu'une proposition, contrecarrée par leur mère Julia Domna, de diviser l'Empire en deux parties avec deux capitales, montrant ainsi le poids porté par l'idéologie dynastique dans la succession impériale[91].

---

[87] DEMOUGIN 2001, p. 208 ; RAGA 2011, p. 115.
[88] AURELL 1990, p. 123.
[89] Hdn. 4, 3, 1. Confirmé par d'autres sources comme : Aur. Vict. *Caes*. 20 ; Hist. Aug. *Carac*. 2, 4 ; Hist. Aug. *Geta* 4, 5.
[90] Hdn. 4, 1, 1 : *Οὔτε γὰρ καταγωγαῖς ταῖς αὐταῖς ἐχρῶντο οὔτε συνειστιῶντο ἀλλήλοις· πολὺ δ΄ ἦν τὸ ὕποπτον ἐν ἅπασιν ἐδέσμασί τε καὶ πόμασι, μή τις αὐτῶν προλαβὼν καὶ λαθών, ἤ τινας ἀναπείσας τῶν ὑπηρετῶν, δηλητηρίῳ χρήσηται φαρμάκῳ.*
[91] Hdn. 8, 7, 6 ; BOWMAN *et al*. 2005, p. 139 ; CHRISTOL 2006, p. 39.

Au cours du IIIème siècle ap. J.-C., Hérodien donne également l'exemple de Sévère Alexandre (222-235) qui est obligé de manger seul par peur d'être empoisonné. Cette anecdote a pour but de le présenter en opposition à Elagabal (218-222), son prédécesseur, le « mauvais empereur ». Cette construction en opposition entre deux empereurs est d'ailleurs particulièrement présente dans l'*Histoire Auguste* et notamment dans la *Vie* d'Alexandre Sévère[92].

> « [Les soldats] se sentirent, dès lors, plus d'inclination pour Alexandre et placèrent davantage leurs espoirs en cet adolescent élevé dans la décence et la tempérance. Et comme ils le voyaient victime des manœuvres insidieuses d'Antoninus, ils montèrent autour de lui une garde toujours vigilante. Sa mère Mamaea ne laissait pas son fils prendre de boisson ou de nourriture envoyées par Antoninus. Il n'utilisait pas les services des cuisiniers, des échansons ou du personnel officiel du Palais : il en avait d'autres, que lui avait choisis sa mère et qui passaient pour tout à fait sûrs[93]. »

Le poison est une figure récurrente dans la littérature antique. A l'époque de la République romaine, le poison est utilisé de « manière privée » comme en 331 av. J.-C. avec l'affaire des matrones[94] et non pas de manière politique, puisque pour beaucoup d'auteurs, comme Tite-Live, une ville fondée par Mars ne peut être acquise que par le fer[95]. Mais à partir de l'époque impériale, le poison est de plus en plus présenté dans les sources comme une arme de pouvoir et non plus seulement une armée privée, et ceci implique également que la mort est commanditée et déléguée et non plus donnée en main propre[96]. Dans le contexte du banquet, la mort est alors amenée par les serviteurs de la table, que ce soit le service ou les cuisines, et pas uniquement par les autres convives. Nous disposons de quelques contres exemples comme le passage d'une coupe de vin empoisonnée entre Drusus et Tibère pour le Haut-Empire[97] ou la vengeance des meurtriers de l'empereur Aurélien pour notre période. Hérodien mentionne dans son *Histoire* le personnel du palais à la fois à propos de Caracalla et Géta et dans son récit sur Sévère Alexandre. L'auteur identifie clairement les services incriminés : les cuisiniers (*ὀψοποιός, οῦ*) et les échansons (*οἰνοχόος, όου*). Pour donner plus d'ampleur à son récit, il étend le possible complot à tout membre du personnel du palais. La suspicion envers le personnel de cour est donc déjà bien présente dans les sources sur le IIIème siècle ap. J.-C. et atteindra une forme

[92] Hist. Aug. *Alex*. p. LXXXI – LXXXII (édition BERTRAND-DAGENBACH et MOLINIER-ARBO) : Cécile Bertrand-Dagenbach propose une analyse de cette construction en introduction.

[93] Hdn. 5, 8, 2 : *Ἐπιρρεπεστέρας τοίνυν τὰς γνώμας πρὸς τὸν Ἀλέξανδρον εἶχον, καὶ ἐλπίδας κρείττους ἐν παιδὶ κοσμίως καὶ σωφρόνως ἀνατρεφομένῳ. Ἐφορούρουν τε αὐτὸν παντοίως ὁρῶντες ἐπιβουλευόμενον ὑπὸ τοῦ Ἀντωνίνου. Ἥ τε μήτηρ Μαμαία οὔτε ποτὸν οὔτε ἐδώδιμόν τι εἴα τὸν παῖδα προσφέρεσθαι τῶν ὑπ΄ ἐκείνου πεμπομένων· ὀψοποιοῖς τε καὶ οἰνοχόοις ὁ παῖς ἐχρῆτο οὐ τοῖς βασιλικοῖς καὶ ἐν κοινῇ ὑπηρεσίᾳ τυγχάνουσιν, ἀλλὰ τοῖς ὑπὸ τῆς μητρὸς ἐπιλεχθεῖσι πιστοτάτοις τε εἶναι δοκοῦσιν.*

[94] PAILLER 1987, p. 111-128.

[95] COLLARD 2007, p. 53.

[96] BODIOU *et al.* 2011, p. 225.

[97] Tac. *Ann*. 4, 10 ; ALLEN 1962, p. 374.

d'apogée dans la cour du IV^ème siècle ap. J.-C. [98]. Il est donc intéressant de voir que les commanditaires ont toujours recours à la sphère domestique pour agir bien que lors du passage de la République à l'Empire, ces règlements de compte prennent une dimension politique et ne sont plus une question de sphère privée. Le *De vita duodecim Caesarum* de Suétone illustre bien cette transition puisque dans son récit huit empereurs sur douze ont été victimes ou ont eu recours au poison. A titre d'exemple, il mentionne une tentative d'empoisonnement organisée par Tibère contre Agrippine par le biais d'un fruit[99]. Tacite narre également cette tentative mais en expliquant que Tibère a cherché à punir sévèrement le coupable[100]. Nous noterons que dans ces deux cas il s'agit juste de récit de tentatives d'empoisonnement qui n'ont pas entraîné une exclusion volontaire des banquets. Cet intérêt des auteurs du II^ème siècle ap. J.-C. pour le poison était sans doute à mettre en lien avec leur volonté de noircir la dynastie des Julio-Claudiens pour valoriser celle des Antonins[101]. Le recours à une sphère domestique passe aussi par les vecteurs d'empoisonnement, car, même si sa représentation en tant qu'arme politique tend à changer, les outils pour empoisonner son adversaire restent les mêmes : nourriture et boisson[102]. Le poison se dissimule donc dans des objets ordinaires et n'est plus seulement l'arme des faibles[103], mais, comme l'exercice du pouvoir par les empereurs romains devient une mise en scène publique, l'usage du poison devient une manière de gouverner[104].

Les tentatives d'assassinat de Caracalla, de Géta et de Sévère Alexandre sont aussi mentionnées dans l'*Histoire Auguste*, mais sans référence à l'utilisation du poison[105]. Il semble qu'Hérodien soit le seul auteur à avoir choisi la mise en scène de l'empoisonnement. Dans le cas de Sévère Alexandre, ce récit d'empoisonnement sert le parallèle entre l'empereur et Alexandre le Grand, notamment avec la construction du mythe de la mort d'Alexandre le Grand qui aurait été empoisonné par Antipater[106], ainsi vaincu par le poison et non par le fer. L'empoisonnement serait alors un élément comme un autre pour faire le lien entre les deux dirigeants et Hérodien répondrait à un modèle classique à propos de Sévère Alexandre. Dans l'*Histoire Auguste* ce parallèle est encore plus évident puisque la figure d'Alexandre le Grand est intentionnellement

[98] Voir *infra*, p. 148-152.
[99] Suet. *Tib*. 53.
[100] Tac. *Ann*. 4, 54, 3.
[101] COLLARD 2007, p. 84.
[102] BODIOU *et al.* 2011, p. 226.
[103] PAILLER 1987, p. 117.
[104] BODIOU *et al.* 2011, p. 227.
[105] Hist. Aug. *Heliog*. 13, 4 ; 14, 1. Dans l'*Histoire Auguste*, il est fait référence à l'envoi de tueurs.
[106] COLLARD 2007, p. 34.

associée à Sévère Alexandre afin de souligner les vertus de l'empereur[107]. Retrouver ce schéma chez Hérodien est malgré tout surprenant puisque l'auteur cherchait avant tout à exalter la figure du successeur d'Alexandre Sévère, Maximin, en mettant en opposition l'énergie de ce dernier et la faiblesse du premier[108].

Ainsi, la mention des repas solitaires a servi plusieurs objectifs dans les récits que ce soit pour mettre en scène l'empereur comme souverain modéré ou en danger ou comme pour les comparer à d'autres pratiques commensales. Le renoncement à toute forme de convivialité permet ainsi de mettre en exergue le danger couru par les empereurs, notamment lors des phases de succession. Il s'agit d'une des rares formes d'exclusion volontaire du monde social qui n'est pas soumise à la critique puisque nous verrons par la suite que le refus de la participation au banquet, même pour des raisons de bonnes pratiques religieuses, est fortement critiqué par les auteurs des IVème et Vème siècle ap. J.-C[109]. La mention des tentatives d'empoisonnement semble se limiter à Hérodien qui cherche probablement à inscrire son œuvre dans la continuité des biographies impériales comme celle de Suétone et reprend plusieurs *topoi* en ce sens.

1.1.3. La pratique de l'encas et son intégration dans le mode de vie aristocratique

La catégorie des repas « informels » des empereurs englobe donc des réalités diverses qui n'entrent pas dans le cadre normatif du banquet impérial. Ces récits sont malgré tout peu courants dans les sources, probablement en raison de leur manque d'intérêt historique, et participent principalement à la construction de portraits impériaux. Un autre type particulier de repas, qui s'inscrit hors du cadre du *prandium* ou de la *cena* en plus des repas solitaires et des exclusions volontaires, est également mentionné, mais cette fois à une seule reprise dans les sources du IIIème siècle ap. J-C. : l'encas. En effet, la seule mention de cette pratique dans les sources tardo-antiques est faite dans la *Vie* d'Alexandre :

> « Une fois sorti du bain, il avalait en grande quantité du lait, du pain, des œufs, accompagnés de vin au miel. Ayant ainsi repris des forces, il allait parfois déjeuner, mais parfois ne mangeait plus rien jusqu'au dîner : il était néanmoins plus fréquent qu'il déjeune[110]. »

[107] Hist. Aug. *Alex*. 5, 1-2 ; 13, 1-7. Pour l'analyse des différents parallèles, fantaisistes, volontaires et involontaires voir l'analyse de Cécile Bertrand-Dagenbach dans son édition (p. 67 et p. 72).
[108] Hist. Aug. *Alex*. p. XIII (édition BERTRAND-DAGENBACH et MOLINIER-ARBO)
[109] Voir *infra*, p. 267.
[110] Hist. Aug. *Alex*. 30, 5 : *egressus balneas multum lactis et panis sumebat, ova, deinde mulsum atque his refectus aliquando prandium inibat, aliquando cibum usque ad cenam differebat, prandit tamen saepius*.

Cet extrait tiré de l'*Histoire Auguste* nous donne plusieurs types d'informations sur deux aspects des pratiques commensales solitaires des empereurs tardo-antiques : l'aspect matériel et l'aspect symbolique.

L'aspect matériel :

Nous allons tout d'abord analyser l'aspect matériel évoqué dans cet extrait et notamment la courte liste d'aliments consommés par l'empereur. L'auteur nous offre alors une rapide présentation d'aliments dont la fonction principale est bien de se restaurer :

- Le lait : il existe différents types de lait (brebis, chèvre, vache) dont l'usage dépendait avant tout des conditions locales, de l'approvisionnement et des besoins des cultures en vaches notamment pour la traction, dans une optique de complémentarité des cultures[111]. La plupart des médecins et agronomes ont d'ailleurs discuté des qualités respectives de ces laits et de leurs différents apports pour l'organisme[112]. Dans cet extrait nous ne pouvons malheureusement pas connaître le type de lait consommé et, précision importante, si le lait fait partie des aliments nutritifs adaptés à ce type de repas[113]. A cette époque les Romains, surtout dans les villes, n'envisagent plus depuis longtemps le lait non transformé comme une base de l'alimentation[114]. Cela a contribué à ce que les Romains, depuis la fin de la République et durant les siècles suivants, considèrent les peuples barbares qui les entouraient comme des mangeurs de viande et des buveurs de lait[115] en opposition aux Romains et à leur triade pain/vin/huile[116].
- Le pain : cet aliment ne semble pas jouer un grand rôle dans le discours alimentaire et diététique[117], on peut donc en déduire que sa consommation n'est pas réellement significative ici.
- Les œufs : ici les œufs sont mentionnés en latin sous le nom d'*oua*. Sans autre précision, ce sont donc par défaut des œufs de poule[118]. Apicius, dans ses recettes de l'*Ars*

[111] ANDRE 2009, p. 153
[112] Varr. *Rust*. 2, 11, 1 ; Plin. 11, 237-238 ; 28, 123-130 ; Diosc. 2, 70 ; Gal. 12, 263.
[113] RAGA 2011, p. 61.
[114] ANDRE 2009, p. 154.
[115] Caes. *G.* 5, 14, 1 (sur les Bretons) ; 6, 22, 1 (sur les Germains) ; 4, 1, 8 (les Suèves) ; Tac. *Germ*. 23, 1 ; Col. 7, 2, 2. De plus, à ces deux premiers éléments, pour compléter la « trilogie barbare », était souvent associé la bière ou le cidre.
[116] MONTANARI 1993, p. 13-14.
[117] RAGA 2011, p. 78.
[118] ANDRE 2009, p. 152.

magirica, emploie beaucoup d'œufs mais ils sont battus et durcis pour être mêlés aux préparations et ne sont pas consommés sous la forme d'œuf simple. Au Moyen-Âge et à l'époque moderne, les œufs feront partie de l'alimentation quotidienne[119].

- Le vin au miel : pour la réalisation du *mulsum*[120], les Romains choisissaient des ingrédients de premier ordre : les meilleurs vins, comme ceux de Falerne ou du Massique, et le meilleur miel qui, semble-t-il, venait de l'Attique[121]. Traditionnellement, le *mulsum* se buvait au cours des repas mais surtout au moment des hors-d'œuvre pendant la *gustatio* qui, par la suite, prit de cet usage le nom de *promulsis*[122].

L'aspect symbolique :

Concernant l'aspect symbolique de ce passage, nous pouvons analyser également plusieurs éléments.

Tout d'abord, il semblerait que le choix des aliments ne soit pas tout à fait anodin. En effet, comme évoqué dans le paragraphe précédent, nous retrouvons dans cet encas une partie de la trilogie « classique » romaine avec le pain et le vin mais sans mention de l'huile, remplacée par le lait. Même si l'association du lait et des œufs devait sans doute servir à renforcer l'aspect nourrissant de cet encas, nous proposons l'hypothèse que cette mention du lait aurait également pour but de rappeler discrètement les origines « barbares » de Sévère Alexandre que lui-même cherchait à faire oublier. Dans les conceptions alimentaires romaines et barbares, le lait et le vin était clairement mis en opposition[123]. Ainsi, cette affirmation pourrait être associée au fait que l'auteur de l'*Histoire Auguste* lui-même nous rappelle à plusieurs reprises que l'empereur cherchait à supprimer ses origines étrangères :

> « Il voulait être considéré comme d'authentique origine romaine car il avait honte qu'on l'appelle syrien, d'autant plus qu'un jour on l'avait harcelé sans raison de quolibets, comme le font souvent les habitants d'Antioche, d'Egypte et d'Alexandrie, en le traitant de chef de synagogue syrien et de grand-prêtre[124]. »

---

[119] ROLLAND-VILLEMOT 1990, p. 302.

[120] Afin de désigner le vin au miel, nous utiliserons par la suite directement le terme de « *mulsum* » afin de bien distinguer ce vin aromatisé des autres qui peuvent être évoqués dans les sources. De plus, ce terme est désormais bien identifié par les historiens comme « vin au miel ».

[121] Hor. *Sat*. 2, 2, 15 ; Mart. 4, 13, 4 ; 13, 108. Le meilleur *mulsum* était fait avec du vin vieux et du miel frais.

[122] *Dig*. 34, 2, 19, 10 ; ANDRE 2009, p. 168.

[123] MONTANARI 1996b, p. 280.

[124] Hist. Aug. *Alex*. 28, 7 : *Volebat videri originem de Romanorum gente trahere, quia eum pudebat Syrum dici, maxime quod quodam tempore frustra, ut solent Antiochenses, Aegyptii, Alexandrini, lacessitus erat conviciolis, et Syrum archisynagogum eum vocantes <et> archiereum.*

> « Il n'aimait pas qu'on l'appelle Syrien mais se disait Romain de vieille souche et s'était fait peindre un arbre généalogique qui montrait que sa famille descendait des Metelii[125]. »

Pour parfaire ce passage sur la triade « classique », il semble important de se rapporter à l'analyse d'Emmanuelle Raga, qui explique sans doute aussi la mention des œufs. Au cours de ses recherches, celle-ci n'a trouvé aucune mention de repas composés uniquement de pain, de vin et d'huile dans les sources de l'Antiquité tardive qu'elle a pu consulter[126]. Nous nous joignons à son constat : au cours de nos recherches nous n'avons nous non plus trouvé de mention de cette trilogie seule, à l'exception d'une forme légèrement détournée par Sidoine Apollinaire dans son panégyrique d'Anthémius (467-472)[127].

A contrario, cet extrait permet de « placer » l'empereur dans un rythme de vie romain traditionnel avec une succession d'activités associées à la classe aristocratique romaine, voire à l'*otium*[128] : le bain, le *prandium* et la *cena*. En montrant Sévère Alexandre comme un membre de l'aristocratie proche des habitudes romaines, l'auteur de l'*Histoire Auguste* renforce l'opposition avec son prédécesseur Elagabal[129]. Il ne s'agit pas ici de mettre en avant une forme de sobriété de la part de Sévère Alexandre car pour cela d'autres aliments auraient été mentionnés, comme les légumes qui possédaient une valeur symbolique plus forte pour les Romains, mais de placer le souverain dans une forme de quotidien[130].

Enfin, l'auteur insiste sur le fait que les aliments consommés au cours de cet encas l'étaient « en grande quantité » sans pour autant tomber dans la gloutonnerie. Ce moment de l'encas répond alors avant tout à un besoin physique avec des aliments non préparés de manière élaborée permettant un réel apport nutritif à la différence du banquet qui, lui, répond à un besoin social avec des préparations chaudes[131]. Cette réalité est d'autant plus marquée dans le texte que cette pratique alimentaire est présentée en opposition au *prandium* et à la *cena*.

André Chastagnol analyse que cette injure vise le titre de grand-prêtre du dieu Héliogabale d'Emèse et celui de chef d'une synagogue, apparemment juive, en Syrie mais qu'il est impossible d'affirmer que l'empereur ait pu remplir cette fonction (p. 594).

[125] Hist. Aug. *Alex*. 44, 3 : *Syrum se dici nolebat, sed a maioribus Romanum et stemma generis depinxerat, quo ostendebatur genus eius a Metellis descendere.*

[126] RAGA 2011, p. 77.

[127] Sidon. *Carm*. 2, v. 102-111. Voir *infra*, p. 287.

[128] ANDRE 1962 ; DUPONT 1996, p. 209.

[129] Hist. Aug. *Alex*. 4, 3. Cette mise en scène de l'empereur comme aristocrate parmi les autres est renforcée dans un passage précédent de l'*Histoire Auguste.*

[130] DEMANDT 1996, p. 34-35.

[131] CORBIER 1996, p. 231 ; DUPONT 1999, p. 63.

En conclusion, la présence d'un encas dans la *Vie* de Sévère Alexandre tend à renforcer l'idée que les mentions de repas informels au III^ème siècle ap. J.-C. étaient surtout des outils au service des auteurs. En plus de servir d'illustration dans les portraits, elles montrent une volonté de marquer la continuité avec les pratiques aristocratiques et de placer l'empereur dans le rythme de vie aristocratique en le rapprochant des pratiques de l'*otium*, ce dernier n'ayant d'ailleurs jamais été signe d'inactivité[132]. La mise en scène de ces pratiques commensales faisait partie de tableaux plus larges et venait en complément d'autres types de banquets des empereurs. Pour certains empereurs, elle a même pu servir à légitimer leur place à la tête de l'Empire car elle démontrait leur respect des usages nobiliaires et les inscrivait dans les valeurs romaines. Les mentions plus tardives, aux IV^ème et V^ème siècle ap. J.-C., n'auront pas les mêmes objectifs, en grande partie en raison de l'essaimage des pensées et injonctions chrétiennes sur les mœurs.

1.2 Le banquet hors du cadre du palais impérial

1.2.1. Le banquet chez l'aristocratie : le maintien du lien avec les grandes familles

Les banquets hors du cadre du palais forment une nouvelle catégorie de repas impériaux et ceux-ci ont des objectifs divers en fonction des hôtes de l'empereur ou de l'emplacement desdits banquets. Les récits rapportés de ces banquets nous permettent de distinguer les différents rôles de l'empereur et d'accentuer son appartenance sociale au sein de l'Empire tardo-antique.

Concernant les banquets où l'empereur était reçu chez les aristocrates, nous assistons à la persistance de ces banquets au sein de la classe nobiliaire et qui répondent alors à la dépendance aux traditions antérieures des repas des souverains antiques où le *princeps* ne pouvait pas afficher des pratiques dignes d'une cour monarchique au risque de perdre le soutien de l'aristocratie[133]. Comme nous l'avons rappelé dans l'introduction générale de cette thèse, les banquets des Grecs et des Romains tirent leurs origines des repas communs des citoyens, et cela bien avant d'être repris par les empereurs. Il est donc compréhensible que les empereurs n'aient pas eu la possibilité de changer fondamentalement des traditions forgées depuis plusieurs siècles[134], d'autant plus que les échanges d'hospitalité restaient la base de la sociabilité des

[132] JACOB 2005, p. 513.
[133] VÖSSING 2012, p. 121.
[134] VÖSSING 2007, p. 173.

élites tardo-antiques[135]. Néanmoins, le III^ème siècle ap. J.-C. semble avoir incarné une période de transition concernant cette pratique qui tend à ne plus apparaître dans les sources à l'issue de la première moitié du III^ème siècle ap. J.-C.

Dans le prolongement de la tradition républicaine, Auguste conserve ainsi le contact avec les grandes familles aristocratiques, avec toujours l'idée de don et de contre-don qui s'inscrit dans les pratiques commensales. Selon Robert Turcan, cette coutume serait restée en vigueur jusqu'à Alexandre Sévère[136]. La dernière attestation de cette pratique se trouve dans le récit de l'*Histoire Auguste* mais cette mention peut être sujette à discussion puisque l'auteur y parle des « amis » de l'empereur :

> « Il vivait avec ses amis dans un tel climat de familiarité qu'il prenait souvent place à leurs côtés, se rendait à leurs banquets, en recevait chaque jour quelques-uns, même sans invitation (...)[137]. »

La mention de ses « amis » est suivie du fait que Sévère Alexandre pouvait être salué « comme n'importe quel sénateur » (*salutaretur uero quasi unus e senatoribus*), ce qui peut laisser entendre que les amis en question appartenaient également à la classe nobiliaire et que cela s'inscrivait dans une idée d'accessibilité du prince. En revanche, cet extrait mentionne également le fait qu'il n'était plus possible de voir les empereurs avant son règne, ce qui semble exagéré de la part de l'auteur, d'autant plus que son prédécesseur, Elagabal, est décrit comme un empereur plus qu'accessible. Il s'agit là bien évidemment d'une exagération pour mettre en avant le caractère du prince et l'inscrire dans la tradition de l'accessibilité et de l'hospitalité.

Gordien I^er (238 ~ 1 mois) est aussi mentionné comme invité par ses amis, mais là encore il est difficile d'établir s'il s'agit de la classe aristocratique, d'autant plus que cet extrait est volontairement péjoratif et qu'aucune autre source ne le confirme. Néanmoins, Gordien I^er était un sénateur issu d'une riche famille, il est donc probable que son entourage et ses « amis » aient été issus de la même classe sociale et que l'auteur de l'*Histoire Auguste* exagère sur ce point comme le présente François Paschoud dans son commentaire[138].

[135] MORVILLEZ 2002, p. 231 ; CABOURET 2008, p. 187-222.
[136] TURCAN 2009, p. 245.
[137] Hist. Aug. *Alex*. 4,3 : *cum amicis tam familiariter vixit, ut communis esset ei saepe consessus, iret ad convivia eorum, aliquos autem haberet cotidianos etiam non vocatos, (...).*
[138] Hist. Aug. *Gord*. p. 219-220 (édition PASCHOUD) ; BOWMAN *et al*. 2005, p. 31 ; LE GLAY 2005, p. 386.

S'il s'avère donc que ses « amis » appartenaient bien à l'aristocratie, cette mention irait à l'encontre de l'affirmation de Robert Turcan sur le fait que cette pratique prend fin à la suite du règne de Sévère Alexandre :

> « Il dormait beaucoup, à telle enseigne que, s'il était invité à un repas chez des amis, il ne se gênait pas pour s'assoupir à table dans la salle à manger : il semblait le faire tout naturellement, sans que soient en cause ivresse ou excès de nourriture[139]. »

Nous avons donc deux possibilités comme datation de fin de ces banquets chez les aristocrates : le règne de Sévère Alexandre ou celui de Gordien Ier. Les sources ne mentionnent plus ce type d'accueil par la suite et il semble difficile d'argumenter qu'il puisse seulement s'agir d'un « oubli » des historiens tardo-antiques puisque cette pratique était mentionnée précédemment et que les autres pratiques commensales restent évoquées par la suite. Il semble peu probable que des historiens attachés à la tradition romaine n'aient pas mentionné une pratique aussi symbolique que celle de l'hospitalité entre pairs. Il semblerait alors que la centralisation du pouvoir autour de l'empereur et la fin de l'impératif pour celui-ci de passer pour un aristocrate comme les autres aient pris une importance assez grande pour renoncer à certaines formes traditionnelles de commensalité.

Le banquet chez les aristocrates répond à deux visions et deux besoins différents pour l'empereur et la classe sénatoriale. Du point de vue de l'empereur tardo-antique, la seule raison pour laquelle il accepte de se rendre à la table des aristocrates est qu'il se considère, à juste titre, comme *primus inter pares*[140] et se place dans la continuité de la tradition romaine. Selon Martin Aurell, pour les historiens latins, le banquet impérial ne serait vrai que dans la sobriété et la compagnie des nobles, ce qui expliquerait aussi pourquoi les rois barbares et les empereurs romains faisaient partie de deux civilisations qui répondaient à une conception différente du pouvoir[141]. Cette affirmation est cependant problématique car elle tendrait à considérer que les historiens ne qualifiaient pas les banquets en présence d'autres convives comme de réels banquets impériaux et que le terme d'impérial dépendait non de l'empereur mais des personnes présentes autour de lui. Or, bien qu'il soit évident que le repas avec les aristocrates revêt une couleur particulière, tout comme le terme de « *sacer* », c'est l'empereur qui rend un banquet « impérial » par sa seule présence et non le lieu, les invités ou le contexte.

---

[139] Hist. Aug. *Gord*. 6,7 : *Somni plurimi, ita ut in tricliniis, si forte apud amicos ederet, etiam sine pudore dormiret. Quod videbatur facere per naturam, non per ebrietatem atque luxuriem.*
[140] AURELL 1990, p. 121.
[141] AURELL 1990, p. 121.

Si c'étaient les convives qui rendaient les banquets « impériaux », il n'y aurait pas de réel intérêt pour les nobles à procéder à cette invitation. Pourtant, pour la classe sénatoriale, le but des hôtes est justement de conserver leur état aristocratique en cherchant à faire de l'empereur un aristocrate comme les autres afin de prolonger l'idée de la République mais aussi, et surtout, de bénéficier de son aura en l'invitant chez eux. En effet, à partir de la fin du II^ème siècle ap. J.-C., se développe la nécessité de faire partie du « cercle » impérial. La place d'un Romain dans la hiérarchie sociale se traduisait par différents atours extérieurs : les vêtements qu'il portait, la place qu'il occupait lors des divertissements publics, le nombre et la position sociale de ses clients, son « patron », ainsi que les dépenses privées en esclaves, logements et banquets[142]. Comme l'explique Konrad Vössing, manger chez l'empereur et l'inviter, comme dans le cas qui nous intéresse ici, était pour le sénateur le symbole du pouvoir partagé, quelle qu'ait été en réalité l'inégalité entre les « partenaires »[143]. L'illusion d'une égalité entre les commensaux n'est d'ailleurs pas une spécificité du banquet impérial puisqu'elle existait déjà dans le banquet grec entre pairs et que l'idée subsistait dans le banquet classique romain malgré un placement hiérarchisé des convives[144]. La question du statut occupe donc une place centrale puisque le fait de pouvoir inviter l'empereur était une caractéristique des rapports que l'on entretenait avec lui[145]. Pour les membres de l'aristocratie, l'enjeu n'était pas seulement d'être un invité de l'empereur mais également de pouvoir se positionner comme un hôte potentiel afin de se distinguer des autres invités qui seraient à jamais limités à ce statut, marquant alors une différence entre amis et clients[146].

La fin de cette pratique de l'accueil de l'empereur par la classe aristocratique peut finalement s'expliquer par deux principaux changements politiques qui ont lieu au cours de la période tardo-antique. Tout d'abord, il semble de plus en plus évident que l'empereur n'apparait plus comme un aristocrate comme les autres et que s'opère le glissement du principat au dominat à partir du règne de Septime Sévère[147]. Le pouvoir de l'empereur étant désormais assuré, il est de moins en moins nécessaire de maintenir l'illusion de cette égalité entre les pairs. Il est certes important pour les empereurs, surtout en fonction de leurs origines, de rester associés aux

[142] GARNSEY – SALLER 1987, p .199.
[143] VÖSSING 2007, p. 169.
[144] THELAMON 1990, p. 12.
[145] RAGA 2011, p. 108.
[146] TCHERNIA 2008a, p. 152.
[147] PETIT 1974, p. 223 ; CAMERON 1993, p. 2-3.

grandes familles romaines mais il est de moins en moins nécessaire de faire perdurer l'illusion d'une répartition du pouvoir entre l'empereur et le Sénat. D'autre part, le IIIème siècle ap. J.-C. devient une période trouble pour les empereurs, en particulier pour leur survie. Ce siècle est victime d'une forte instabilité, avec des guerres s'imposant aux gouvernants[148] et de multiples usurpations à différents endroits de l'Empire. D'un point de vue stratégique, il semble donc plus utile de se rapprocher de l'armée, qui fait et défait de plus en plus les empereurs, que de l'élite sénatoriale, notamment pour ceux que les historiens ont appelé « les empereurs soldats »[149]. De plus, l'empereur est concrètement de moins en moins présent à Rome, surtout à partir de la seconde partie du IIIème siècle ap. J.-C., où la capitale est progressivement abandonnée et où la cour ne dépend plus d'un lieu stable[150] mais uniquement de la présence du *princeps*.

En conclusion, la perte de l'hospitalité par les sénateurs et l'ordre équestre marque un tournant important vis-à-vis des pratiques commensales impériales et va tendre à un renforcement de l'hospitalité de la part de l'empereur. Car, même si la fin de cette pratique marque la fin de l'idée d'égalité entre les commensaux, l'empereur tardo-antique ne se détourne pas totalement de cette classe sociale qui reste un groupe important dans le maintien de son pouvoir. Désormais ce groupe n'est plus le seul à avoir un rôle particulier dans le gouvernement de l'Empire et les empereurs se tournent également vers d'autres alliés. De plus, dans ce contexte politique marqué par les nombreuses invasions barbares et usurpations tout au long du IIIème siècle ap. J.-C., il est évident que les auteurs ont aussi su favoriser d'autres types de récits, en particulier les récits de campagne militaire.

[148] CHRISTOL 2006, p. 113.

[149] Par « empereurs soldats » nous entendons les 38 empereurs légitimes ou considérés comme usurpateurs du IIIème siècle ap. J-C entre Maximin le Thrace (235-238) et l'avènement de Dioclétien en 284.

[150] CHASTAGNOL 1994, p. 28.

1.2.2. Le repas « sous la tente » lors des campagnes militaires

Comme évoqué précédemment, les banquets hors du palais vont disparaître au fur et à mesure de l'Antiquité Tardive, notamment les banquets chez les aristocrates : sénateurs et chevaliers. Les seuls banquets qui survivent réellement à ce passage du principat au dominat sont ceux « sous la tente », probablement à cause de la nécessité pour l'empereur d'incarner le commandement militaire de l'Empire soumis à la guerre civile et étrangère[151], notamment au cours des IIIème et IVème siècles ap. J.-C. Lors du IIIème siècle ap. J.-C., même si les empereurs sont majoritairement des « empereurs soldats »[152], il existe peu de récits sur leurs comportements lors des campagnes militaires en dehors de leurs aptitudes en tant que commandant militaire. Ceci s'explique en partie par la brièveté des règnes de cette période[153] et donc des récits de ces derniers, qui prennent souvent la forme de portraits assez généraux de ces différents empereurs. Dans cette sous-partie, il ne s'agit pas d'analyser la caractérisation de l'empereur en tant que soldat[154], mais d'étudier un moment précis décrit dans les sources : le repas sous la tente lors des déplacements de l'empereur en campagne militaire. Ce repas hors du cadre du palais est particulier à bien des égards puisqu'il est celui le plus éloigné du cadre des banquets impériaux classiques, voire du banquet classique romain, d'un point de vue géographique (hors de la capitale impériale), sociologique (les convives présents à la table de l'empereur) comme matériel (hors du cadre du *triclinium* et du service associé).

Pour le IIIème siècle ap. J.-C., « le repas sous la tente » est mentionné de Septime Sévère à Sévère Alexandre mais n'est plus mentionné dans les sources par la suite, ce qui s'explique peut-être en partie par le fait que, les empereurs étant eux-mêmes issus du corps militaire, il n'était pas nécessaire de mettre en scène leur accessibilité par l'armée[155]. Dans le récit concernant Sévère Alexandre, le repas n'a pas seulement lieu « sous la tente » mais sous une tente « ouverte » :

> « Pendant les campagnes et les expéditions, il déjeunait et dînait en laissant sa tente ouverte, se nourrissait de l'ordinaire des soldats sous les regards et, à la grande joie de tous, passait inspecter presque toutes les tentes et n'accordait aucune autorisation d'absence[156]. »

[151] BOWMAN *et al*. 2005, p. 28 ; LE GLAY 2005, p. 383.
[152] 38 empereurs et pseudo-usurpateurs sur les 47 empereurs que comptent la période que nous étudions dans cette partie.
[153] Un peu plus de 2 ans en moyenne sans prendre en compte les 20 ans de règne de Dioclétien.
[154] Voir *infra*, p. 93-96.
[155] CHRISTOL 2006, p. 77 : la rupture est d'autant plus nette au vu des origines militaires du successeur de Sévère Alexandre, Maximin le Thrace.
[156] Hist. Aug. *Alex*. 51, 5 : *In procinctu atque in expeditionibus apertis papilionibus prandit atque cenavit, cum militarem cibum cunctis videntibus atque gaudentibus sumeret, circumiret prope tota tentoria, a signis abesse neminem pateretur*.

Ce passage met en avant la théâtralisation des actions de Sévère Alexandre, comme d'autres récits avaient pu le faire pour le roi hellénistique dont il tire son nom[157], que ce soit d'un point de vue physique, avec les rideaux ouverts sur le souverain comme sur une scène où il est alors exposé aux yeux de tous, ou d'un point de vue symbolique avec la reprise du *topos* de l'empereur soldat. Cette mise en scène est d'ailleurs présentée à plusieurs reprises dans la *Vita* puisque les mêmes éléments sont réutilisés pour illustrer sa mort lors d'une campagne militaire :

> « il avait ce jour-là, comme d'habitude, pris son repas en public, c'est-à-dire en laissant sa tente ouverte, et s'était nourri de l'ordinaire militaire. En effet, lorsque les soldats fouillèrent la tente, ils n'y trouvèrent rien d'autre (…)[158]. »

Cette image n'est qu'un exemple de plus de la volonté de l'*Histoire Auguste* de faire d'Alexandre Sévère un empereur accessible construit en opposition à Elagabal[159], au point que cette source lui donne finalement un profil, que ce soit par ses vertus ou ses actes, qui n'existe que par contraste avec son prédécesseur[160].

Le repas sous la tente est également systématiquement associé à un repas frugal « de soldat », sans que soit exactement précisé l'ensemble des aliments consommés, comme dans cet extrait d'Hérodien sur Septime Sévère :

> « Il partageait leurs peines, utilisait une tente toute simple et n'absorbait, comme nourriture et comme boisson, que celles mêmes dont il savait que les soldats les possédaient. En aucune circonstance il ne vivait dans la mollesse, comme l'eût fait un empereur[161]. »

Septime Sévère a donc partagé les difficultés de ses soldats[162] mais l'auteur donne peu de précisions, plusieurs hypothèses peuvent être émises à ce propos : soit les auteurs pensent que le fait d'évoquer la nourriture et les boissons des soldats suffisait à exposer ce qui était consommé soit l'objectif était de laisser plus de place à l'imagination et ne pas compromettre l'image de l'empereur soldat en mentionnant des aliments contraires au quotidien militaire.

---

[157] YAKOUBOVITCH 2009, p. 24-32.

[158] Hist. Aug. *Alex*. 61, 2 : *pranderat forte publico, ut solebat, convivio, id est apertis papilionibus cibo militari accepto, neque enim aluid a discutientibus militibus in tentoriis est repertum*. Cet extrait insiste d'autant plus sur le fait qu'il s'agit d'une habitude et qu'il ne « trichait » pas puisque rien d'autre n'a été trouvé.

[159] Hist. Aug. *Alex*. 18, 1.

[160] Hist. Aug. *Alex*. p. XII (édition BERTRAND-DAGENBACH et MOLINIER-ARBO).

[161] Hdn. 2, 11, 2 : *Ἐκοινώνει δὲ τῶν καμάτων αὐτοῖς, σκηνῇ τε χρώμενος εὐτελεῖ, καὶ σιτία καὶ ποτὰ προσφερόμενος οἷα καὶ πᾶσιν ὑπάρχειν ἠπίστατο· οὐδαμοῦ δὲ τρυφὴν ἐνεδείκνυτο βασιλικήν.*

[162] DEMANDT 1996, p. 39.

Afin de préciser malgré tout ce qui peut être sous-entendu par « nourriture de soldats », nous pouvons nous appuyer sur les recherches faites sur ce sujet. Lors des campagnes, l'intendance fournissait pour le repas des soldats principalement du blé en grain, parfois concassé ou torréfié, de la viande fraîche, salée ou séchée, de l'huile d'olive, du sel et une boisson appelée *posca* [163]. Sur la composition de la *posca*, plusieurs interprétations des traités de médecine tardifs, qui la définissent comme un mélange d'eau et d'*acetum,* ont été proposées par les chercheurs dont André Tchernia fait un résumé dans *Le vin de l'Italie romaine, essai d'histoire économique d'après les amphores*[164]. La *posca* a tantôt été interprétée comme un mélange d'eau et de vinaigre[165], tantôt comme un vin piqué ou ordinaire[166]. Au début de l'Empire, on estime qu'un soldat consommait entre 900 et 1000 g de blé par jour, soit entre 3000 et 3300 Kcal par jour d'un point de vue énergétique. Il semblerait que sous son règne Septime Sévère ait fait améliorer la qualité du repas militaire[167]. Un élément précis de la nourriture des militaires est néanmoins présente dans une description de l'empereur Caracalla (198-217) : la galette de blé.

> « Sa table était frugale. Quelquefois même il utilisait, pour boire et pour manger, des récipients en bois. Pour se nourrir il prenait du pain fabriqué séance tenante ; il broyait alors ses mains la quantité de blé suffisante pour une personne en pétrissant une galette, la cuisait sur des braises, puis la mangeait[168]. »

Le *panis militaris* est connu pour être depuis Pline l'Ancien du pain complet, bien plus nourrissant que le pain blanc[169]. Il est intéressant de noter que l'auteur évoque l'alimentation au blé mais ne mentionne pas les autres aliments consommés par les soldats, comme les légumes et la viande. En effet, de la viande était présente dans chaque ration des soldats, quelle que soit son origine (chasse, sacrifices, élevage, etc.)[170]. Concernant la chasse, l'archéozoologie montre bien que les militaires ont eu recours aux ressources de la forêt notamment le sanglier qui incarnait les valeurs guerrières ce qui explique l'intérêt pour cette chasse à risque[171]. L'auteur fait peut-être volontairement le choix de laisser ces autres aliments de côté afin de mettre l'accent sur la frugalité qui est le centre de cette description et qui entrerait en contradiction avec un régime carné, selon certaines conceptions diététiques.

---

[163] FORNARIS – AUBERT 1998, p. 163.
[164] TCHERNIA 1986, p. 11-13.
[165] *RE* XXII, 1, 420-421 ; ANDRE 2009, p. 172.
[166] Latin Dictionary, *posca* : « an acidulous drink of vinegar and water ».
[167] BIRLEY 1969, p. 63-82 ; DAVIES 1971, p. 124.
[168] Hdn. 4, 7, 5.
[169] Plin. *Nat*. 18 ; DAVIES 1971, p. 126.
[170] DAVIES 1971, p. 126 ; CORBIER 1989, p. 116 ; FORNARIS – AUBERT 1998, p. 164.
[171] AUDOIN-ROUZEAU 2002, p. 95.

Ainsi, le repas « sous la tente » lors des campagnes militaires n'est pas uniquement un rappel du rôle de l'empereur en tant que chef des armées mais aussi une nouvelle occasion de le mettre en scène de manière symbolique, voire littérale, dans le cas de la « tente ouverte ». L'importance du rôle militaire de l'empereur pouvait ainsi être mis en exergue, non seulement par ses prouesses et ses capacités stratégiques mais aussi par sa rigueur personnelle au combat. Le citoyen romain se définissant avant tout comme un soldat, le rôle des auteurs dans la diffusion de l'idéologie impériale était de valoriser ses compétences à tous les niveaux.

1.2.3. Le repas à « l'extérieur »

Dans les sources sont aussi mentionnés d'autres types de banquets « hors du palais » qui ont sans doute pour but de valoriser ou de discréditer les empereurs en question et qui ne peuvent pas être catégorisés de manière aussi systématique que les deux premiers cas que nous venons de voir. En effet, certains repas sont difficiles à classer pour plusieurs raisons :

- leurs caractères uniques au sein de la documentation dont nous disposons ;
- leurs descriptions sans réelle précision sur le contexte ou sur les personnes présentes autour de l'empereur ;
- leur peu probable véracité historique puisqu'ils ne seraient évoqués que dans un objectif de dénigrement de l'empereur.

Parmi les repas à « l'extérieur » que nous pouvons difficilement catégoriser, nous pouvons notamment évoquer les banquets « chez les amis », déjà mentionnés plus en amont dans la partie concernant les invitations au sein des classes aristocratiques[172]. Il faut donc rappeler que la notion d'ami dans l'antiquité romaine répond une définition bien particulière et que celle d'« ami impérial » recouvre une réalité bien précise à la cour : ceux qui sont admis à la salutation impériale, c'est-à-dire une classe très vaste de personnes incluant les sénateurs, les membres importants de l'ordre équestre, mais aussi des personnes aux origines plus obscures[173]. Cependant au sein de cette classe d'« amis », certains peuvent être considérés comme des proches de l'empereur : les *amici* participant au *consilium* et à la prise de décision du gouvernement[174]. Néanmoins, ils sont parfois mal définis dans les sources comme dans le cas de Gordien Ier. Mais, comme précisé précédemment, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il

[172] Voir *supra*, p. 40-42.
[173] CROOK 1955, p. 23 ; DEMOUGIN 2001, p. 210.
[174] CROOK 1955, p. 25.

s'agit de membres de la classe aristocratique dans le récit de Sévère Alexandre. Dans son cas, ses « amis » sont mentionnés à plusieurs reprises dans l'*Histoire Auguste*, avant tout comme invités et parfois en tant qu'hôtes.

De plus, il est difficile de situer géographiquement ces banquets chez les « amis » et il faut les différencier selon qu'ils prennent place dans le cadre du *labor*, où les devoirs d'*amicitia* résident en un lien de patronage et de rétribution des amis[175], ou dans celui de l'*otium*, où cette *amicitia* est associée à la notion de loisir et prend place dans les villas campagnardes[176]. L'absence de mention spécifique de la campagne pourrait sous-entendre que ces banquets se déroulaient dans la capitale mais aucune certitude n'est possible.

Il est donc difficile d'établir selon quels codes sociaux et dans quels décors pouvaient se produire ces banquets, mais il est évident que certains repas hors du palais étaient mentionnés probablement uniquement dans un but dévalorisant pour les empereurs. C'est notamment le cas pour l'empereur Gallien (253-268) qu'Aurelius Victor décrit comme suit, comme pour « parfaire » le portrait qu'il en donne dans son *De Caesaribus* :

> « Pendant ce temps l'empereur fréquentait les bouges et les tavernes, se liait d'amitié avec des souteneurs et des ivrognes[177]. »

Dans le cas présent, plusieurs mentions vont à l'encontre de l'image attendue d'un empereur : le lieu, l'attitude et les personnes présentes autour de lui. Aurelius Victor propose donc ici un condensé des éléments présents dans les portraits des mauvais empereurs que nous étudierons plus tard dans la présente thèse. A partir de l'année 261, le règne de Gallien s'est avéré plus paisible que les premières années de son règne, notamment avec son co-empereur Valérien, et il a pu faire de Rome sa résidence principale jusque 264. Lors de cette période, il a alors pu développer une activité importante de mécénat envers la culture et les arts, ce qui a engendré une forme de discrédit et la transmission de l'image d'un empereur paresseux de la part de la tradition des sources latines[178]. De plus, il semble difficile d'attester la véracité de tels récits puisque, pour reprendre l'exemple de Gallien, cet aspect de sa vie est ignoré par les historiens grecs qui se montrent plutôt favorables à cet empereur. Zosime ne fait aucune mention de ses vices et Julien y fait une brève allusion en suivant la tradition historiographique latine[179].

---

[175] RAGA 2011, p. 109.
[176] DUPONT 1996, p. 209.
[177] Aur. Vict. *Caes*. 33, 6 : *Inter haec ipse, popinas ganeasque obiens, lenonum ac uinariorum amicitiis haerebat*.
[178] PETIT 1974, p. 193 ; KUHOFF 1979, p. 31 ; BOWMAN *et al*. 2005, p. 46.
[179] Aur. Vict. *Caes*. p. 160.

Ainsi, il semble difficile de qualifier et d'analyser des repas dont les contours restent mal définis à l'heure actuelle mais il était important malgré tout de les mentionner puisqu'ils font partie de la documentation à notre disposition. Comme pour les repas « informels » que nous avions pu évoquer précédemment, la mention de ces repas par les auteurs tardo-antiques avaient deux objectifs. D'une part, elle permettait d'évoquer la possibilité pour ces empereurs d'être présents hors du cadre du palais pour pratiquer diverses formes de commensalité avec une convivialité non codifiée par la cour impériale. Ces exemples, bien que nébuleux, ne sont plus mentionnés dans les sources pour les IV^{ème}, V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C., ce qui laisse entendre que ces pratiques restaient spécifiques au Haut-Empire et existaient uniquement de manière résiduelle au III^{ème} siècle ap. J.-C. Il faut peut-être aussi y voir une intention des auteurs de mettre en avant le décalage entre ces empereurs et les empereurs de leur époque de plus en plus détachés du monde aristocratique. D'autre part, ces repas mettent également en scène une galerie de personnages mal définis, comme les « amis » de Sévère Alexandre ou de Gordien Ier, ou un peu trop définis, comme ceux de Gallien. La mention de son entourage participait alors au portrait global de l'empereur.

Conclusion chapitre 1

En conclusion, nous avons pu constater que certaines pratiques commensales particulières, que nous avons classées en deux grandes catégories, les repas que nous avons appelés « informels » et les banquets hors du cadre du palais impérial, tendent à disparaître des sources à partir de la deuxième moitié du III^{ème} siècle ap. J.-C.

Concernant les repas solitaires ou les encas, leur disparition peut s'expliquer par la fin de la nécessité pour les auteurs de représenter les empereurs dans un mode de vie sénatorial rattaché à la notion d'*otium*. Le repas seul pouvait être une question de choix, dont nous ne connaissons pas les motivations, mais aussi répondre à une contrainte. Le fait de mentionner la nécessité pour les empereurs ou futurs empereurs d'éviter les banquets était pour les auteurs un symbole fort à envoyer à leurs lecteurs. Renoncer à la commensalité par peur de l'empoisonnement montrait l'ampleur de la menace. L'encas, en complément des pratiques du bain, du *prandium* et de la *cena* permettait une représentation à laquelle les Romains pouvaient s'identifier. Cette mise en scène, qu'elle soit matérielle ou symbolique, devait être alors d'autant plus importante pour Sévère Alexandre en raison de ses origines syriennes. Dans tous les cas, cet ensemble de

pratiques avait surtout une vocation d'outil de mise en scène même s'il pouvait recouper certaines réalités concrètes et restent des événements ritualisés qui s'inscrivent dans un quotidien[180].

Pour les banquets hors du cadre du palais, cette disparition est à mettre en lien avec le changement que va constituer la progressive mise en place du dominat, puisque, rappelons-le, les pratiques commensales sont soumises au contexte et à de fortes influences sociopolitiques[181]. Au Haut-Empire, l'utilisation de formes spécifiques au repas royal entrait en contradiction avec les traditions de la classe supérieure romaine. De fait, l'empereur devait recevoir à une table royale au sens figuré et non au sens politique afin d'éviter toute comparaison avec la royauté[182]. A partir du III^ème siècle ap. J.-C., le fait que l'empereur devienne progressivement plus que le simple *primus inter pares* engendre le renoncement à l'illusion de cette idée d'égalité entre les commensaux et le souverain peut mettre en place ses propres codes d'hospitalité.

Néanmoins, on constate que tous les banquets hors du palais ne sont pas soumis au même destin lors de l'Antiquité Tardive. La pratique du repas « sous la tente » est à nouveau mentionnée dans les sources du IV^ème siècle ap. J.-C. grâce au regain d'importance du rôle de chef militaire et d'image du soldat que va restaurer notamment l'empereur Julien (355-363)[183]. Ceci tend à démontrer que les pratiques commensales sont bien une question de choix des empereurs, que ce soit concernant le lieu ou les personnes à convier. Même s'il est évident qu'ils n'allaient pas renoncer aux liens avec les familles aristocratiques, le maintien ou l'abandon de certaines pratiques montre aussi une forme de choix. Il est toutefois évident que le contexte politique du III^ème siècle ap. J.-C. est surtout favorable aux élites militaires plus qu'aux aristocrates romains, ce qui est aussi visible lors de l'analyse des personnes présentes à la table impériale.

[180] DEMANDT 1996, p. 37.
[181] NADEAU 2010b, p. 9.
[182] VÖSSING 2004, p. 22-26 ; VÖSSING 2012, p. 128.
[183] PLRE I, Fl. Claudius Iulianus 29, p. 477.

2. Les personnes présentes à table et leurs intentions

Comme évoqué dans l'introduction générale de cette thèse, le banquet se définit par plusieurs points : le lieu, l'action de commensalité mais aussi les personnes présentes lors de cet événement. Le banquet romain classique, et même les pratiques commensales plus anciennes comme le banquet grec, permettait avant tout de rendre visible les rapports entre les convives. Les fondements des rapports sociaux de l'époque républicaine et du Haut-Empire étaient représentés dans le banquet avec deux types d'interactions : horizontale avec des personnes appartenant à la même classe sociale et verticale dans la relation patron-client[184]. Par conséquent, le statut de chaque invité a une importance toute particulière dans l'organisation du banquet. Ces invités font alors pleinement partie du cadre du banquet puisqu'ils permettent de définir l'importance de l'événement.

Dans cette partie ce sont donc les personnes présentes autour de l'empereur au III^{ème} siècle ap. J.-C. que nous allons analyser afin de comprendre qui ils sont et de tenter de déterminer les raisons de leur présence à la table impériale. Les convives ne seront pas uniquement considérés à titre individuel, même lorsque la documentation nous fournit leurs identités. Ils seront également envisagés dans un cadre plus large, c'est-à-dire comme appartenant à des groupes sociaux. Leur impact grâce à leur présence à la table impériale sera également étudié. En effet, comme l'explique Peter Garnsey et Richard Saller dans *The Roman Empire : Economy, Society and Culture*, l'empereur distribuait ses largesses à ceux qui avaient accès à lui et plus spécifiquement à certains groupes, comme la plèbe et l'armée dans des cas spécifiques. Mais en réalité, la proximité avec l'empereur formait un groupe de privilégiés, qui incluait les amis de haut rang, les proches et les esclaves de sa maison[185]. Nous sommes d'accord avec ces deux historiens concernant l'émergence de groupes privilégiés autour de l'empereur, en revanche, comme déjà évoqué brièvement dans le chapitre précédent, la notion « d'ami » et de « proche » concernant l'entourage impérial est sujette à question. Nous allons revenir sur cette question dans ce chapitre.

[184] AURELL 1990, p. 119 ; D'ARMS 1990, p. 308-320 ; RAGA 2011, p. 106.
[185] GARNSEY – SALLER 1987, p. 149.

Au cours de nos recherches, nous avons pu établir deux grandes typologies de convives impériaux pour le IIIème siècle ap. J.-C.. La première catégorie est composée des trois grands piliers qui constituaient l'entourage traditionnel de l'empereur : l'aristocratie, l'armée et la famille impériale. Au vu de leur importance dans le cercle impérial, il aurait été étonnant de ne pas les retrouver présents à la table impériale, mais nous constatons également que cette présence est loin d'être égale entre les différents groupes et que leurs représentations s'avèrent être plus ou moins détaillées selon les cas. A côté de ce premier cercle, nous avons pu observer parmi les invités des personnes non-issues de cet entourage traditionnel, avec des profils très variés, et qui sont utilisés par les historiens tardo-antiques principalement pour mettre en avant une facette particulière de l'empereur. En effet, en dehors des commensaux habituels évoqués précédemment, les aristocrates, l'armée et la famille, certains proches sont mentionnés lors des banquets. La notion de « proches de l'empereur » que nous utilisons ici doit être définie : en réalité il s'agit avant tout d'une proximité physique, c'est-à-dire, des hommes et des femmes présents à la cour et qui interagissent avec le souverain. Par conséquent, même des hommes occupant de hauts postes mais résidant en province, comme les gouverneurs par exemple, ne peuvent être considérés comme des proches, puisqu'ils ne sont pas en contact quotidien, ou tout du moins régulier, avec l'empereur.

De plus, les convives n'étaient pas les seules personnes à participer au cadre du banquet impérial et dans cette partie nous nous devons d'aborder également toutes les personnes présentes, ce qui implique aussi les membres du personnel que nous avons pu identifier dans les sources. Ce personnel jouait un rôle primordial dans l'organisation du banquet, même si la documentation dont nous disposons ne reflète pas l'entièreté de ce phénomène car, à partir du IIIème siècle ap. J.-C., elle ne s'avère plus aussi riche que pour le Haut-Empire.

Enfin, le service de la table ou les divertissements présents lors du banquet permettant aussi d'appréhender l'importance de l'événement, nous finirons notre étude avec ceux-ci.

2.1 Les invités traditionnels de la table impériale

2.1.1. L'aristocratie traditionnelle et le maintien des rapports hiérarchiques

Parmi les invités traditionnels de la table impériale, et dans la continuité du Haut-Empire, une catégorie de personnes reste toujours présente au sein des banquets impériaux du III[ème] siècle ap. J.-C. : les aristocrates, c'est-à-dire les classes sénatoriales et équestres. Cette persistance de leur présence auprès de l'empereur n'a rien de surprenant car, comme l'explique Konrad Vössing dans son article de 2007 « Empereurs et banquets à Rome », ceci renvoie à « la force d'obstination de l'aristocratie républicaine à transmettre ses valeurs même après qu'elle ait cessé d'exister[186]». Et ce d'autant plus que, socialement parlant, la classe sénatoriale devient une classe supérieure à partir du règne des Sévères[187]. La société romaine était obsédée par le statut et le rang et constituait une forme d'organisation pyramidale à tous les niveaux, avec un réel aboutissement à l'époque impériale dans son ensemble mais aussi au sein de chaque élément (famille, clientèle, corporation)[188]. L'aristocratie représentait le sommet de la pyramide, il est alors logique de voir que ces préoccupations hiérarchiques avaient une importance toute particulièrement pour elle qui percevait un changement progressif au sein de la société tardo-antique. Cette hiérarchie des statuts dépendait par ailleurs de plusieurs éléments : d'une part cela reflétait les valeurs et l'apparence extérieure et d'autre part cela renvoyait à des règles juridiques et coutumières[189], mais ces règles ont donc tendance à s'effriter à partir de la fin du II[ème] siècle et du début du III[ème] ap. J.-C. avec l'établissement d'un sommet unique avec l'empereur et la mise en place d'une société de cour[190].

Dans le cadre du banquet, cette évolution de l'organisation de la société a un rôle primordial. Les pratiques relevant de l'hospitalité participaient à l'établissement d'alliances politiques, mais permettaient également aux organisateurs d'accumuler un capital symbolique de reconnaissance et de créer des rapports de patronage ou de rivalité[191]. Avec la confirmation progressive de l'empereur comme leader de l'Empire et donc comme la personne la plus

[186] VÖSSING 2007, p. 173.
[187] PETIT 1974, p. 65.
[188] VÖSSING 2007, p. 167.
[189] GARNSEY – SALLER 1987, p. 199.
[190] CARRANGEOT *et al*. 2018, p. 10.
[191] DIETLER 1996, p. 91 ; NADEAU 2010b, p. 158 ; RAGA 2011, p.31.

importante de la société romaine d'un point de vue hiérarchique, les classes aristocratiques ont pu voir dans leur schéma traditionnel de relation patron / client un atout pour le maintien dans leurs privilèges. La prolongation de cette relation de clientèle au sein des banquets impériaux proposait ainsi un schéma auquel étaient habitués les aristocrates et dans lequel ils pouvaient se reconnaître. La hiérarchie aristocratique de l'Antiquité Tardive ne trouvait donc pas son origine dans la cour ou dans sa proximité avec l'empereur, mais faisait encore appel à l'ancien système traditionnel des valeurs de l'aristocratie sénatoriale, notamment pour le III^ème siècle ap. J.-C.. Il est donc légitime d'établir qu'une invitation de la part de l'empereur n'était que le reflet de ce système[192], ce qui marque une grande différence avec les banquets plus tardifs de souverains européens. En effet, pour les Romains, il existait bien des différences de statuts à la table[193] mais le fait d'appartenir à l'aristocratie était la condition préalable à l'admission auprès de l'empereur, alors que, pour les périodes plus tardives, c'est cette proximité qui entraînait « l'anoblissement »[194]. Il est cependant difficile d'en faire une règle absolue puisqu'on constate déjà au III^ème siècle ap. J.-C. que certaines ascensions sont dues à la proximité avec l'empereur. Par exemple, certains proches ont été choisis hors du cadre de la cour, comme sous le règne de Aurélien. En effet, certains sénateurs ont dû avoir une relation privilégiée avec l'empereur Aurélien, notamment ceux élevés récemment au statut de sénateur, tel que Flavius Antiochianus[195] ou encore Pomponius Bassus[196]. L'empereur a même participé à la promotion de certains personnages grâce à leurs proximités, avec par exemple l'élévation de Iulius Placidianus au rang de consul[197].

Concernant les récits sur les banquets impériaux du III^ème siècle ap. J.-C., il est intéressant de noter que nous n'avons trouvé aucun noble cité nommément dans notre documentation, ce qui nous empêche de procéder à toute étude prosopographique pour cette période. La seule mention de personnes appartenant à la classe aristocratique est présente dans la vie d'Elagabal dans l'*Histoire Auguste* :

---

[192] VÖSSING 2007, p. 173.
[193] CABOURET 2008, p. 219.
[194] VÖSSING 2007, p. 173.
[195] *PIR²*, F 203 : un *amicus* de Claude II le Gothique et d'Aurélien, consul en 270 et préfet de la ville en 269, 270 et 272. Cet homme, dont la femme était une descendante de la sœur de Marc-Aurèle, montre que les empereurs continuaient de s'entourer d'aristocrates aux origines illustres.
[196] *PIR¹*, P 527 ; *CIL* VI, 3836 : un *princeps senatus* sous Claude II le Gothique, consul avec Aurélien en 271, préfet de la ville, et *comes* de l'empereur.
[197] CIZEK 1994, p. 230.

> « Un jour qu'il avait invité quelques amis nobles aux vendanges et s'était assis au milieu des paniers [de raisins], il se mit à demander individuellement aux plus respectables d'entre eux s'ils étaient encore en état de faire l'amour[198]. »

De plus dans cet extrait, les nobles sont désignés comme « *amicos nobiles* » et ne sont donc pas présents en tant que représentants du Sénat ou groupe politique. Des membres de l'ordre équestre sont également mentionnés dans le récit de la *Vie* d'Elagabal mais non comme des commensaux à part entière du banquet : l'empereur aurait invité les préfets de la ville et du prétoire à venir boire après le banquet :

> « Il invitait souvent le préfet de la Ville à venir boire après le repas et convoquait aussi les préfets du prétoire ; si jamais ils se récusaient, les chefs des bureaux devaient les contraindre par la force[199]. »

Le récit manquant de détails sur ces invitations, il est difficile de déterminer si elles prenaient place dans le cadre de la *comissatio*[200] qui avait un lien fort avec la *cena* romaine puisqu'elle commençait avec les *secundae mensae* et les invités y étaient encouragés à essayer de nouveaux vins. Comme dans cet extrait l'auteur utilise les termes de « *post cenam* » pour définir la participation des préfets, nous pouvons émettre l'hypothèse que cette anecdote est un élément supplémentaire qui vise à décrédibiliser les pratiques commensales de l'empereur Elagabal. A plusieurs reprises dans cette *Vie*, les banquets, ou plus largement les repas, de l'empereur Elagabal sont tournés en dérision par son auteur, avec plusieurs procédés littéraires comme des exagérations, des inventions ou des détournements. La citation introductive de cette thèse en est un excellent exemple. En plaçant cet acte de boire en dehors des codes sociaux romains, l'auteur montre que l'empereur n'est pas un véritable romain et qu'il n'est pas réellement civilisé puisqu'il ne s'inscrit pas dans les mœurs romaines ou en est ignorant.

Le fait que la classe aristocratique soit uniquement mentionnée à deux reprises pour le III^ème siècle ap. J.-C. nous permet alors deux réflexions.

La première est qu'il ne faut pas oublier que le *convivium* de l'empereur n'était pas une partie séparée de la vie des empereurs, mais était relié à d'autres domaines qui font habituellement

---

[198] Hist. Aug. *Heliog*. 11, 2 : *Cum ad vindemias vocasset amicos nobiles et ad corbes sedisset, gravissimum quemque percontari coepit, an promtus esset in venerem, erubescentibusque senibus exclamabat : "Erubuit, salva res est", silentium ac ruborem pro consensu ducens.*

[199] Hist. Aug. *Heliog*. 20, 2 : *Praefectum urbicum saepe post cenam ad potandum vocabat adhibitis et praefectis praetorio, ita ut, si recusarent, magistri officiorum eos cogerent.*

[200] *RE* IV, 1, 610-619 : *comissatio.*

partie de ce qui est appelé la « cour ». Il avait lieu dans le palais, se déroulait avec l'*instrumentum* de l'empereur et réunissait ses « amis »[201] que l'on peut donc supposer, dans le cas du III^ème siècle ap. J.-C., être majoritairement des aristocrates. Donc ce n'est pas parce que les membres des ordres sénatorial et équestre ne sont pas mentionnés à la table impériale qu'ils ne font plus partie de l'entourage de l'empereur. Cette « non-mention » dans les sources peut s'expliquer d'une part par le fait que celles dont nous disposons pour le III^ème siècle ap. J.-C. restent peu détaillées, à l'image des récits d'Aurelius Victor ou d'Eutrope, et d'autre part par le simple fait que leur présence auprès de l'empereur n'avait rien de remarquable et qu'il aurait paru inutile de les mentionner. Notre deuxième remarque vis-à-vis de cette faible représentation de la classe aristocratique comme commensaux impériaux dans les sources concerne l'évolution qui a pu s'opérer en raison du contexte socio-politique du III^ème siècle ap. J.-C.. Ce siècle, dit de « l'anarchie militaire »[202], connait effectivement un certain nombre de priorités d'un point de vue militaire et l'empereur devient un empereur en campagne, même s'il ne faut pas pour autant sous-estimer le rôle de Rome comme siège de la légitimité[203]. Du fait de ce contexte hautement belliqueux, il n'est donc pas incohérent de voir d'autres groupes sociaux comme les soldats prendre une place plus importante à la table impériale peut-être au détriment d'autres catégories d'invités.

2.1.2. L'armée en tant qu'élite à contrôler en priorité

Parmi les groupes traditionnels que nous avons identifiés en introduction de ce chapitre, une catégorie est toujours bien présente au III^ème siècle ap. J.-C. à la table impériale : celle de l'armée et de ses représentants. Cet ensemble semble même avoir pris une place particulière, notamment à cause des changements politiques fréquents, qui jalonnent toute la période, et des nouvelles origines des empereurs, qui ne sont plus obligatoirement des « Romains ». Le banquet permet alors d'assurer un système de statuts et de hiérarchie et une forme de survie de l'empereur à un moment critique[204].

Ce groupe à une place particulière puisqu'il constituait une force à la fois externe à Rome et à l'Empire, à cause de son éloignement géographique et de ses interventions aux confins de

[201] VÖSSING 2007, p. 171.
[202] PANAGET 2014.
[203] CHRISTOL 2006, p. 114.
[204] GRAMMER 1996, p. 70.

l'Empire, mais aussi interne avec son rôle de police et une présence marquée à la cour[205]. Et cette cour impériale, bien que nécessaire à l'empereur, a pu s'avérer aussi un danger pour celui-ci, notamment par le biais de complots qui menaient parfois à leur assassinat. On trouve alors une image négative de la cour, prête à tout pour tromper les empereurs et, dans la plupart des cas, le constat est que la garde rapprochée des souverains est souvent impliquée dans ces complots. Au cours du III^ème siècle ap. J.-C., plusieurs empereurs ont été trompés par leur entourage et assassinés par des soldats. On peut en citer deux exemples flagrants au cours de cette période. Pour le cas de l'empereur Gallien, si sa garde rapprochée ne l'a pas directement assassiné, elle aurait fait preuve de négligence en laissant le souverain partir seul :

> « [Il] transmit à ses soldats l'ordre de le suivre en armes et partit sans même attendre ses gardes du corps ; le voyant donc sans protection, le commandant de cavalerie l'égorge[206]. »

Ici, ce n'est pas la garde rapprochée de l'empereur qui le met à mort, mais cela démontre qu'elle peut commettre des erreurs. De plus dans le cas présent, nous pouvons voir le rôle direct qu'ont pu avoir d'autres corps d'armée puisque c'est tout de même un militaire qui assassine l'empereur, qui plus est le commandant d'une armée qui était fidèle à son prince[207]. L'empereur Aurélien (207-275) fut, lui, la victime d'un complot, qui reste toutefois localisé et de bas niveau, au vu de la confusion qui s'en suit[208], associant à la fois l'armée et des membres de son entourage, en l'occurrence un esclave qui devait être proche de lui, nommé Eros par Zosime ou Mnestéus par l'*Histoire Auguste*[209].

> « Il périt victime de la trahison d'un de ses esclaves qui porta à des soldats, amis de l'empereur, dont il avait imité l'écriture, une liste de noms, comme si Aurélien s'apprêtait à les mettre à mort ; aussi, pour le devancer, ils le tuèrent-il à mi-chemin de Constantinople à Héraclée, sur l'ancienne route[210]. »

Dans cet extrait, Eutrope évoque des militaires, mais Zosime s'avère plus précis sur la question et mentionne « quelques gardes du corps » dans son récit[211]. Ceci démontre que les gardes étaient un outil au sein des complots, la proximité physique devenant un danger pour les

---

[205] LE GLAY 2005, p. 143-144.

[206] Zos. 1, 40, 3 : *ἐδίδου μετὰ τῶν ὅπλων ἀκολουθεῖν, καὶ οὐδὲ τοὺς δορυφοροῦντας ἐκδεξάμενος ἤλαυνεν ; γυμνὸν οὖν ὁ ἰλάρχης θεασάμενος ἀποσφάττει.*

[207] CHRISTOL 2006, p. 147.

[208] BOWMAN *et al*. 2005, p. 53.

[209] Hist. Aug. *Aurelian*. 36, 4 ; PLRE I, Eros 1, p. 283.

[210] Eutr. 9, 15, 2 : *occiditur servi sui fraude, qui ad quosdam militares viros, amicos ipsius, nomina pertulit adnotata, falso manum eius imitatus, tamquam Aurelianus ipsos pararet occidere ; itaque ut praeveniretur, ab isdem interfectus est in itineris medio, quod inter Constantinopolim et Heracleam est stratae veteris*.

[211] Zos. 1, 62, 2.

empereurs. Ce ne sont que deux cas d'empereurs assassinés par des militaires, et plus particulièrement leurs gardes, mais les cas sont récurrents au cours du III^ème siècle ap. J.-C. En effet, les soldats étaient à cette époque ceux qui faisaient les empereurs, mais également ceux qui mettaient fin à leur règne. Néanmoins, cette complicité des militaires dans les assassinats ne semble pas concerner uniquement les empereurs romains, puisque les usurpateurs ont aussi connu des trahisons de leur part. Postumus, par exemple, fut assassiné lors d'une sédition militaire car il n'avait pas voulu livrer la ville de Mayence au pillage[212], ou encore l'usurpateur Carausius, en Bretagne, fut tué par son bras droit Allectus[213].

D'autre part les soldats n'étaient pas les seuls à représenter un danger pour les empereurs : certains de leurs grands généraux ont participé à leurs assassinats. En effet, l'histoire a montré que les préfets du prétoire n'ont parfois pas hésité à se retourner contre leurs empereurs. Ne serait-ce que pour le III^ème siècle ap. J.-C., nous pouvons mentionner Philippe l'Arabe, qui aurait manigancé contre Gordien III[214], ou encore, Aper, accusé d'avoir assassiné Numérien[215].

La mention de l'armée parmi les invités des empereurs semble avoir différents objectifs selon les récits qui sont parvenus jusqu'à nous.

De manière générale, les empereurs sont présentés comme proches de l'armée et de leurs soldats, ce qui permet de renvoyer notamment à l'image de « l'empereur soldat » qui prend une importance particulière au III^ème siècle ap. J-C. Mais l'armée ne sert pas uniquement à des questions de représentation du pouvoir, elle a toujours incarné le principal soutien des souverains et l'empereur devait créer des liens très étroits avec elle. Cette construction d'une proximité avec les soldats passait en partie par le mode de vie du souverain lors des campagnes mais surtout par le biais des victoire militaires qui prouvaient sa légitimité[216]. Bien souvent, quand l'empereur était choisi par l'armée, il l'était surtout par les officiers, notamment les officiers de la garde, même si les troupes devaient approuver. Il est alors évident que l'intérêt de cette présence des généraux à la cour était surtout de pouvoir permettre à l'empereur d'asseoir sa stratégie politique avec l'appui de l'armée[217]. Ceux-ci constituaient alors un véritable état-

[212] Eutr. 9, 1.
[213] Eutr. 22, 1.
[214] Aur. Vict. *Caes*. 27, 8.
[215] Hist. Aug. *Car*. 12, 2.
[216] LE BOHEC 2006, p. 174.
[217] BOWMAN *et al*. 2005, p. 141-142.

major nécessaire pour les questions militaires et la stabilité du pouvoir. Mais la composition de ce haut commandement a subi des changements au cours du III^ème siècle ap. J.-C., notamment à cause des réformes de Gallien qui interdisent l'accès aux sénateurs aux plus hauts postes de l'armée, même s'il y a toujours un débat sur une hypothétique et éphémère « restauration sénatoriale » sous l'empereur Tacite[218]. La raison en serait que les empereurs craignaient les usurpations et, pour limiter ce phénomène, auraient interdit l'accès au commandement de l'armée aux membres de l'ordre sénatorial pour éliminer toute possibilité de se soulever contre eux[219].

La notion de proximité est particulièrement présente dans deux récits dont nous disposons :

> « Lorsqu'il avait à ses côtés des amis appartenant à l'armée, il observait l'usage qu'avait introduit Trajan de boire jusqu'à cinq coupes après le second service mais il se contentait de leur en offrir une seule en l'honneur d'Alexandre le Grand ; c'était même une coupe assez petite, sauf si quelqu'un prenait la liberté, ce qui était autorisé, de lui en demander une plus grande[220]. »

Ce récit de l'*Histoire Auguste* permet non seulement de mettre en avant la proximité de Sévère Alexandre avec l'armée[221] et de le présenter comme un soldat parmi d'autres mais aussi d'utiliser le symbolisme en liant l'empereur à d'autres grands « souverains soldats », Trajan et Alexandre le Grand, tout en se démarquant de leurs mauvais penchants pour la boisson[222]. Ce rapprochement avec le souverain hellénistique et l'empereur est d'ailleurs fait à plusieurs reprises dans la *Vie* de Sévère Alexandre. Dans le cas de Trajan, lui et Marc-Aurèle sont devenus des modèles complémentaires d'excellence militaire et civile dans la littérature de la fin du IV^ème siècle ap. J.-C.[223].

Un autre récit de l'*Histoire Auguste* concernant Gallien[224] montre la présence des généraux à la table impériale et l'évolution de certaines pratiques commensales au cours du III^ème siècle ap. J.-C. En effet, à partir de son règne, les généraux porteront leur attribut militaire : leurs ceinturons.

---

[218] LE BOHEC 2002, p. 39.
[219] KUHOFF 2001, p. 413.
[220] Hist. Aug. *Alex*. 39, 1 : *Cum amicos militares habuisset, ut usum Traiani, quem ille post secundam mensam potandi, usque ad quinque pocula, instituerat, reservaret, unum tantum poculum amicis exhibebat in honorem Alexandri Magni, id dans brevius, nisi si quis, quod licebat, maius libere postulasset.*
[221] Cette proximité est évoquée dans plusieurs sources : Hist. Aug. *Alex*. 12, 5 ; 26, 1 ; 47, 2 ; Hdn. 5, 8, 2.
[222] Hist. Aug. *Alex*. p. 130 (édition BERTRAND-DAGENBACH et MOLINIER-ARBO).
[223] SYME 1971, p. 89-112 ; Hist. Aug. *Alex*. p. LXXXIV (édition BERTRAND-DAGENBACH et MOLINIER-ARBO)
[224] Hist. Aug. *Gall*. 20, 3-4.

Cette pratique d'inviter les généraux à la table du souverain semble répondre avant tout au rôle de chef des armées que se doit d'incarner un souverain plus qu'à une coutume gréco-romaine. En effet, dans un but comparatif, nous avons relevé ce qui pouvait avoir lieu dans les autres royaumes de l'Antiquité Tardive et cette pratique apparaît également hors de l'Empire puisqu'on la retrouve dans des récits concernant certains souverains barbares. C'est notamment le cas de Zénobie (267-273), impératrice de Palmyre[225] :

> « Elle buvait fréquemment avec ses généraux, bien qu'elle fût sobre par ailleurs ; elle buvait aussi avec des Perses et des Arméniens pour les faire rouler sous la table[226]. »

Les usurpateurs, sans doute pour les mêmes raisons, continuaient alors à s'entourer de ces personnages. Dans le cas de Zénobie, on peut citer l'exemple du général Zabdas qui fut un proche de Odénath puis de Zénobie et participa à des nombreuses campagnes, notamment celle contre l'empereur Aurélien[227].

La table impériale pouvait être aussi un lieu de « règlement de comptes » avec l'armée puisque les historiens antiques ont été plusieurs à rapporter la vengeance de l'empereur Probus sur les assassins des empereurs Aurélien et Tacite :

> « On rapporte aussi qu'il assembla les gens de guerre qui étaient coupables du meurtre des empereurs Aurélien, et Tacite, et qu'après leur avoir reproché fortement leur perfidie, il les condamna au dernier supplice[228]. »

Zonaras mentionne la vengeance sans en donner les détails, mais ce récit peut être complété par celui de Zosime :

> « il décida en effet de châtier ceux qui avaient assassiné Aurélien et ceux qui s'en étaient pris à Tacite ; il n'exécuta cependant pas son plan ouvertement par crainte qu'il n'en résultât quelque trouble, mais posta en embuscade des hommes auxquels il se risqua à confier l'affaire, et invita les meurtriers à un repas. Lorsqu'ils se furent rassemblés dans l'espoir de partager la table impériale, Probus se retira à un étage supérieur, d'où il était possible de voir ce qui allait se passer, et donna le signal convenu à ceux qui étaient chargés d'exécuter l'opération[229]. »

---

[225] PETIT 1974, p. 183 ; CHRISTOL 2006, p. 162.

[226] Hist. Aug. *Trig. tyr*. 30, 18 : *Bibit saepe cum ducibus, cum esset alias sobria; bibit et cum Persis atque Armeniis, ut eos vinceret.*

[227] Zos. 1, 44 ; 1, 50 ; 2, 51 ; JOHNE 2008, p. 362.

[228] Zonar. 12, 29.

[229] Zos. 1, 65, 1-2 : *παρὰ γὰρ τῶν ἀνελόντων Αὐρηλιανὸν καὶ ἐπιθεμένων Τακίτῳ δίκην ἔγων λαβεῖν ; ἀλλὰ προφανῶς μὲν οὐ πράττει τὸ βουλευθὲν δέει τοῦ μή τινα ταραχὴν ἐκ τούτου συμβῆναι, λόχον δὲ στήσας ἀνδπῶν οἷς τοῦτο τεθαρρηκὼς ἔτυχεν, ἐφ' ἑστίασιν τοὺς φονέας ἐκάλει. Τῶν δὲ συνελθόντων ἐλπίδι τοῦ βασιλικῆ κοινωνῆσαι τραπέζῃ, πρός τι τῶν ὑπερῴων ἀναχωρήσας ὁ Πρόβος, ἐξ οὗ τὸ γενησόμενον ἄποπτον ἦν, σύνθημα τοῖς ἐπιτε|τραμμένοις τὸ δρᾶμα ἐδίδου.*

Nous avions déjà pu voir précédemment dans les cas de Géta, Caracalla ou Sévère Alexandre que le banquet pouvait représenter un danger mais principalement par le vecteur du poison. Dans la vengeance de Probus, nous assistons à un acte par le fer renvoyant à une manière plus « noble » de prendre Rome. Un autre élément intéressant de ce récit, mis à part la vengeance en elle-même, est le fait que le banquet n'était pas encore commencé au moment de l'assassinat. On peut alors s'interroger sur le déroulement de ces représailles et s'il s'agissait d'éviter de fouler les principes de convivialité. De plus, le fait que l'empereur se retire ne semble pas susciter l'étonnement ou la déception des convives. Cet acte participe également à l'action plus générale de Probus de se placer dans la continuité de l'empereur Aurélien[230].

Ainsi, le III[ème] siècle ap. J.-C. marque une période difficile pour les empereurs et le maintien de leur pouvoir sur le long terme. Avec un contexte politique et militaire où l'empereur se trouvait fréquemment hors de Rome, comme nous avions pu le voir à propos des banquets « sous la tente », la multiplication de ce type de représentation n'a rien d'incohérent. En réponse à ce contexte, nous avons pu voir dans la documentation que nous avons à disposition de nombreux portraits « d'empereurs-soldats » et on peut imaginer qu'il était stratégiquement plus intéressant pour les empereurs de faire le choix d'entretenir en priorité les liens avec l'armée, qui faisait et défaisait les empereurs et où s'impose un nouveau mode de gouvernement fondé sur la force militaire[231]. La légitimité militaire par le biais du banquet a pu constituer un élément important pour les empereurs. Mais le banquet ne servait pas uniquement à montrer le bien-fondé du rôle de chef des souverains, il a aussi pu servir à mettre en place d'autres formes de légitimité, notamment dynastique. Dans un contexte de plus en plus incertain, il était important pour les empereurs de pouvoir présenter une forme de pouvoir familial.

Zosime est le seul à fournir un récit aussi circonstancié de l'assassinat. *L'Histoire Auguste* prétend que Tacite aurait vengé la mort d'Aurélien et Probus aurait seulement fini le travail.

[230] BOWMAN *et al*. 2005, p. 56.

[231] CHRISTOL 2006, p. 170 et p. 250.

2.1.3. La famille impériale et son intégration par le banquet

La vie à la cour pour les membres de la famille impériale a pu servir aux projets politiques des empereurs, qui faisaient de la famille non seulement une composante de leur entourage mais aussi un outil à leur service en créant une véritable propagande dynastique. Au cours du Haut-Empire, la famille impériale était ainsi régulièrement présente aux banquets impériaux, notamment les enfants. Auguste y accueillait ses fils adoptifs Gaius et Lucius, mais ces derniers restaient assis au pied de son lit et Claude souhaitait toujours inviter ses enfants aux *conuiuia* formels et voulait les avoir assis au pied de son lit comme le voulait la vieille coutume[232]. Cette *domus* prend une importance croissante depuis la dynastie julio-claudienne jusqu'aux Antonins et connaît une élévation supplémentaire sous les Sévères en devenant *sacra* et même *diuina*[233]. Dans les sources du IIIème siècle ap. J.-C., nous retrouvons donc la famille impériale lors des banquets donnés par l'empereur, et plus particulièrement ses fils afin d'établir une forme de légitimation dynastique.

Cette mise en scène filiale est encore renforcée lorsque les empereurs ont besoin de se rattacher à une continuité dynastique, comme ce fut le cas pour Septime Sévère. En effet, son accession au pouvoir par les armes va imposer à Septime Sévère et à sa famille de rétablir la « fiction du consensus politique »[234] en établissant une filiation factice avec les Antonins. Ce rattachement s'inscrit donc non seulement dans le besoin de légitimité dû à l'origine de son pouvoir mais aussi dans une concurrence généalogique liée à la guerre civile[235], puisque deux des adversaires de Sévère, Didius Julianus et Clodius Albinus, étaient réellement apparentés à Marc-Aurèle et Commode[236]. La dynastie des Sévères va donc mettre en place ce récit pendant toute la période de leur règne et dominer la propagande impériale. Elle se retrouve dans les moyens de diffusions « classiques » comme les titulatures de la famille impériales et l'onomastique. Le monnayage va notamment permettre de diffuser un ensemble de messages par le biais de représentations choisies et rappelant la dynastie antonine[237].

Cette propagande est par conséquent aussi présente dans les cérémonies officielles et dans des récits mis en scènes[238], comme ce que nous rapporte l'*Histoire Auguste* :

[232] BOOTH 1991, p. 109.
[233] BOWMAN *et al*. 2005, p. 140.
[234] VEYNE 2002, p. 7.
[235] ANDO 2012, p. 33.
[236] CHAUSSON 2007, p. 153-154.
[237] *RIC* IVa, 24 ; *RIC* IVa, 122a ; N'GUYEN-VAN 2016, p. 2.
[238] N'GUYEN-VAN 2016, p. 2.

> « Il eut aussi un autre présage de l'empire : invité un jour à un repas chez l'empereur, il s'y était rendu en manteau alors qu'il aurait dû venir en toge ; on lui prêta alors une toge de gouverneur appartenant à l'empereur[239]. »

Dans ce récit, nous avons donc une parfaite mise en scène du lien entre Septime Sévère et l'empereur Marc Aurèle et d'une forme de légitimation de la succession avec l'ancien empereur prêtant sa toge à son futur « héritier ». Le banquet étant par définition une manifestation du pouvoir, l'auteur, dans la mise en scène qu'il fait dans son récit, permet donc de souligner deux faits : l'acceptation de Septime Sévère dans l'entourage de l'empereur Marc Aurèle et la « transmission » symbolique de ce qui appartient à ce dernier.

Plus que la fraternité de Commode, c'est la paternité de Marc Aurèle que Septime Sévère recherche en ajoutant à sa titulature la mention « *divi Marci filius* »[240], et cette filiation cherche aussi à s'inscrire dans la nouvelle dynastie sévérienne puisque c'est le nom de Marcus Aurelius Antoninus, que prend Caracalla, comme le souligne Hérodien[241].

L'adoption posthume de Septime Sévère s'accomplit en même temps que l'attribution du titre de César au jeune Caracalla et participe de fait à l'installation de la famille Sévère sur le trône[242]. L'intégration de Caracalla se fait donc conjointement à celle de son père et nous le trouvons déjà mentionné dans les récits concernant la vie de son père, puisque, comme nous l'avons vu précédemment, Caracalla est présent autour de son père, distribuant des fruits à ses amis, alors que celui prenait un repas solitaire dans le jardin[243]. Ce récit permet de mettre en avant deux éléments : l'idée de « distribution » propre aux empereurs qui permet de mettre en scène Caracalla comme hériter du trône mais aussi la tempérance nécessaire au pouvoir puisque Septime Sévère dit à son fils de faire preuve d'« un peu plus d'économie : [puisqu'il n'a] pas les richesses d'un prince »[244].

Par la suite, l'ampleur des conflits mène à la multiplication des titulaires du pouvoir et on relève plusieurs cas de collégialité au III^ème siècle ap. J.-C., avec une certaine division territoriale de l'Empire et, dans certains cas, des associations entre père et fils avec un renforcement dans les

[239] Hist. Aug. *Sept. Sev*. 1,7 : *Habuit et aliud omen imperii : cum rogatus ad cenam imperatoriam palliatus venisset, qui togatus venire debuerat, togam praesidiariam ipsius imperatoris accepit.*
[240] DAGUET-GAGEY 2000, p. 255 ; N'GUYEN-VAN 2016, p. 4.
[241] Hnd. 3, 10, 5.
[242] BIRLEY 1988, p. 117-118.
[243] Hist. Aug. *Sept. Sev*. 4, 6.
[244] Hist. Aug. *Sept. Sev*. 4, 6 : *(…) Parcius divide, nonenim regias opes possides*

récits des liens dynastiques. Cette forme de collaboration n'est pas la première du genre, mais elle a prouvé son efficacité pendant plusieurs années, notamment dans le cas de Gallien qui a cherché à mettre en avant les liens avec ses fils, Valérien le Jeune et Salonin.

> « Un certain nombre d'officiers, invités à un banquet, avaient, au moment de se mettre à table, enlevé leur ceinturon. Le petit Salonin – ou Gallien – leur subtilisa alors, à ce qu'on dit, ces baudriers ornés de dorures et de cannelures et, comme les hommes jugeaient délicat de réclamer des objets qui avaient disparu à l'intérieur du palais impérial, ils subirent ce préjudice sans broncher. Mais lorsqu'ils furent de nouveau invités à un banquet, ils se mirent à table avec leurs ceinturons et répondirent, dit-on, à ceux qui leur demandaient pourquoi ils ne les détachaient pas : « Nous laissons [la réponse] à Salonin. » Et c'est de là que leur serait venue l'habitude de prendre désormais part aux repas impériaux en gardant leur ceinturon[245]. »

Salonin est donc présent lors des banquets de son père avec ses généraux et y est associé dès son plus jeune âge, ce qui permet de légitimer sa future situation de souverain auprès de ces leviers de pouvoir. Il sera nommé César lorsque son père et son frère seront Augustes[246]. Ce récit rentre dans la logique de concorde et d'association que Gallien a voulu instaurer avec ses fils. Cette image ne se retrouve pas uniquement dans les récits tardo-antiques mais également dans l'iconographie et l'onomastique de cette époque. Le prestige de la famille impériale est ainsi remis en avant grâce à Gallien et l'action commune entreprise avec ses fils, la propagande officielle pouvant de nouveau utiliser des thèmes politiques comme celui de la providence ou encore de la concorde entre les empereurs, comme représentés sur les monnayages du règne de Valérien et de Gallien[247].

La nécessité de créer une image dynastique entre co-empereurs se retrouve également dans la création des filiations sous la Tétrarchie. Les empereurs de la Tétrarchie se répartissait en deux lignées d'ascendance divine (Jupiter et Hercule). Lors de la première Tétrarchie les *Panégyriques* présente Dioclétien et Maximien comme « deux frères »[248] dont les Césars sont, l'un comme l'autre, fils des Augustes[249]. Ils étaient d'ailleurs représentés de manière régulière en pratiquant une accolade au lieu de traditionnelle *dextrarum iunctio*[250].

---

[245] Hist. Aug. *Gall*. 20, 3-4 : *Nam cum cingula sua plerique militantium, qui ad convivium venerant, ponerent hora convivii, Saloninus puer sive Gallienus his auratos costilatosque balteos rapuisse perhibetur, et, cum esset difficile in aula Palatina requirere quod perisset ac tacitis vultibus viri detrimenta pertulissent, postea rogati ad convivium cincti adcubuerunt. Cumque ab his quaereretur, cur non solverent cingulum, respondisse dicuntur : "Salonino deferimus", atque hinc tractum morem, ut deinceps cum imperatore cincti discumberent.*

[246] CHRISTOL 2006, p. 147.

[247] *RIC* Va, 132 ; CHRISTOL 2006, p. 132.

[248] *Pan. Lat*. II (10), 9 ; III (11), 11.

[249] DEMANDT 1989, p. 47 ; CHRISTOL 2006, p. 208.

[250] SAURON 2005, p. 309.

Mais bien que cette filiation ne reposât sur aucun élément naturel, la Tétrarchie semble avoir cherché à intégrer également certains de leurs fils dans les cours impériales puisque Lactance rapporte ainsi que Constantin était présent à Nicomédie à la cour de Galère, désormais Auguste, et avait partagé ses repas avant de rejoindre précipitamment son père Constance Chlore :

> « Soupçonnant [l]es intentions [de Galère de le faire arrêter], Constantin profite du moment où l'empereur reposait après son repas pour se hâter de partir. Il s'enfuit à toutes brides en faisant abattre derrière lui les chevaux de toute une suite de relais. On lui dit que Constantin était parti immédiatement après le repas du soir[251]. »

La présence de Constantin à la cour est également confirmée par Eusèbe de Césarée dans son *Eloge* à l'empereur[252]. Le cas de la Tétrarchie est d'autant plus important qu'il s'agit de la création d'une filiation de toutes pièces et l'implication des Césars et de leurs héritiers dans la vie de cour des Augustes semble avoir été un élément important d'intégration.

Néanmoins, malgré ces représentations de banquets communs père-fils, nous noterons que les femmes de la famille impériale ne sont aucunement mentionnées. Ceci peut éventuellement être expliqué par le contexte puisque l'Empire a besoin d'empereurs soldats pouvant lutter contre l'avalanche d'invasions qui s'abat sur le territoire et la faible durée de leur règne empêche l'épanouissement d'un gouvernement plus familial où l'impératrice aurait eu un rôle à jouer. En effet, nous remarquons que les impératrices ont souvent eu le pouvoir lors de l'avènement d'un empereur immature, c'est-à-dire trop jeune pour assumer toutes les responsabilités du trône, ou d'un empereur faible, comme cela a pu être le cas d'Elagabal, qui n'aurait été qu'un pion pour sa mère et sa grand-mère[253]. Nous avons quelques exceptions à cela, mais sous les règnes les plus longs du III^ème siècle ap. J.-C., c'est-à-dire ceux de Gallien et Aurélien. En effet, à la cour de Gallien, sa femme Salonine aurait connu une certaine influence, puisqu'elle aurait permis l'amorce une certaine renaissance culturelle en créant un véritable cercle culturel et politique d'inspiration néoplatonicienne[254], philosophie introduite par Plotin. Quant à l'épouse d'Aurélien, aucune source littéraire ne la mentionne, mais nous la connaissons par le biais de plusieurs inscriptions[255] et de plusieurs monnaies. Aurélien semblait plutôt hostile à l'idée d'hérédité dynastique mais aurait pu, selon E. Cizek, concéder des privilèges à sa femme, Ulpia

[251] Lact. *Mort. Pers*. 24, 6-7 : *Quae cum ille prospiceret, quiescente iam imperatore post cenam properauit exire sublatisque per mansiones multas omnibus equis publicis euolauit. Dicitur ei post cenam statim profectus.*
[252] Eus. *V.C.* 1, 12, 2.
[253] Hist. Aug. *Heliog*. 4, 1-2 ; 15, 6.
[254] CIZEK 1994, p. 70 ; LE GLAY 2005, p. 475.
[255] *CIL* V 29 ; 3330 ; IX 2327 ; XI 2099 ; *CIG* 2349.

Sévérine[256]. Elle devient Augusta vers le 29 août 274 et finit même par être représentée seule sur des monnaies, souvent assimilée à des divinités tel que Vénus ou Junon[257]. Elle aurait même pu gérer l'Empire durant l'interrègne après la mort de son époux et aurait joué un rôle dans le choix de son successeur Tacite[258]. Il est donc étonnant de ne pas retrouver au moins une de ces deux impératrices mentionnées à un banquet impérial.

Ainsi, les enfants, et plus particulièrement les héritiers mâles de la cour, deviennent importants dans la politique menée dans l'Empire : ils participent à la défense de celui-ci et entrainent la multiplication des capitales. Mais cela montre aussi que l'entourage de l'empereur permet une stabilisation de la situation de l'Empire. Les enfants jouent désormais un rôle non négligeable et amènent une nouvelle image de la famille impériale, ce qui est donc cohérent avec leur intégration dans le *conuiuium* des empereurs afin de valoriser la « *domus diuina* ». Ces portraits familiaux, que ce soit via la numismatique ou les récits, permettaient également de montrer au peuple que l'empereur était le premier garant de la *Roma aeterna*[259].

2.2 D'autres groupes de convives et leurs rôles

2.2.1. La culture et son rôle au sein de la commensalité

La cour n'était pas uniquement une assemblée servant un souverain, elle pouvait également former une société culturelle avec la présence de différents penseurs, rhéteurs et théoriciens proches de l'empereur. Le banquet plus particulièrement représentait un cadre privilégié pour le divertissement cultivé[260]. Même au cours du III^ème siècle ap. J.-C., les savants n'ont pas déserté les cours des souverains, ce qui impliquerait que, même si le contexte peut paraître défavorable à l'émulation intellectuelle, la cour n'avait pas perdu son rôle d'accueil des idées.

La prosopographie nous offre plusieurs exemples de ces théoriciens venus à la cour des empereurs. Nous pouvons citer en exemple, Flavius[261], un *grammaticus* venu à Nicomédie

[256] CIZEK 1994, p. 225-226.
[257] *RIC* Va, Severina 6 ; *RIC* Va, Severina 7.
[258] CIZEK 1994, p. 228.
[259] NOREÑA 2001, p. 146.
[260] JACOB 2005, p. 521.
[261] PLRE I, Flavius 1, p. 349.

après avoir été convoqué par Dioclétien en même temps que Lactance et qui serait l'auteur du traité *De medicinalibus libri*. Un autre sophiste, Adromachus[262], serait venu à Nicomédie sous le règne de Dioclétien. Mais certains savants ont sans doute laissé une plus grande impression que ces deux exemples, comme Plotin à la cour de Gallien. La cour de Gallien et de sa femme Salonine semble avoir été fréquentée par de nombreux lettrés grecs, tel que Nikagoras[263], mais celui qui a sans doute le plus marqué le couple impérial reste Plotin, grâce à ses idées néoplatoniciennes. Le philosophe semble avoir fortement influencé Gallien et son épouse dans leur manière de concevoir le divin, ce dernier promouvant l'idée d'une divinité « Un » supérieure à toutes les autres[264].

Les empereurs ne sont pas les seuls à accueillir des intellectuels et des penseurs à leurs côtés, les cours étrangères sont aussi le lieu de cette émulation culturelle, l'exemple le plus connu étant sans doute celui du philosophe Longin à la cour de Palmyre. Sa présence est mentionnée dans de nombreuses sources antiques et il semble même qu'il ait fait partie des prisonniers[265] au moment de la reconquête du royaume par l'empereur Aurélien. La reine Zénobie aurait été bilingue en palmyrien et en grec[266], il est alors peu étonnant de voir un enseignant de littérature grecque comme Longin à sa cour. Mais Zénobie n'aurait pas eu des rapports uniquement avec Longin, elle aurait été aussi en contact avec d'autres intellectuels, notamment l'évêque Paul de Samosate[267].

En revanche, concernant le banquet plus particulièrement, la présence d'intellectuels n'est pas signalée dans les sources dont nous disposons. L'absence de mention de ces différents savants à la table des empereurs au IIIème siècle ap. J.-C. tient peut-être en partie à la documentation dont nous disposons en comparaison aux périodes antérieures ou plus tardives. En effet, l'absence ou la faible présence d'écrits personnels ou de lettres dans le corpus du IIIème siècle ap. J.-C. tend à diminuer la part des récits où les penseurs eux-mêmes chercheraient à se valoriser. Pour reprendre l'exemple de Plotin, bien que nous ayons accès à une *Vie* écrite par son disciple Porphyre de Tyr, le philosophe a surtout laissé des traités. Porphyre de Tyr nous informe alors sur l'attachement que l'empereur Gallien et sa femme avaient pour Plotin,

[262] PLRE I, Andromachus 2, p. 63.
[263] *CIL* XIV 5340.
[264] STEIN 1959, p. 11.
[265] Hist. Aug. *Aurelian*. 30, 3 ; Zos. 1, 56, 2-3.
[266] MILLAR 1992, p. 5.
[267] DE BLOIS 1994, p. 175

important au point que ce dernier leur aurait demandé de faire bâtir une ville de Campanie régie par les lois de Platon[268]. Il ne peut cependant pas nous faire le récit de ce qu'aurait été un banquet impérial puisqu'il n'était pas présent. Nous n'avons pas de réels récits de vie de cour pour le III^ème siècle ap. J.-C.. Cette explication par la documentation est d'ailleurs renforcée si l'on compare avec les autres périodes analysées dans cette thèse, nous retrouvons la mention de différents penseurs grâce à des correspondances et des panégyriques comme ceux de Libanios pour le IV^ème siècle ap. J.-C. ou de Sidoine Apollinaire pour le V^ème siècle ap. J.-C., ce qui renforce notre hypothèse d'un lien entre le genre de la documentation dont nous disposons et la mention ou non de banquets. L'absence du type de sources, dans lequel l'intérêt de l'auteur était de faire figurer ses liens avec l'empereur, entrainerait de fait la disparition de ce type de banquets de la documentation. Il reste néanmoins surprenant de ne pas les retrouver dans les récits proposant des portraits positifs d'empereurs. Il est pourtant évident que, lors de ces événements, l'important n'est pas seulement le repas mais aussi le niveau de la conversation[269]. Or, lors des récits de banquets où sont présents des intellectuels, il existe clairement une volonté d'entretenir l'image de l'empereur cultivé, hériter de Marc Aurèle, homme de lettres. Pour le III^ème siècle ap. J.-C., nous disposons seulement d'un exemple, celui de l'empereur Opilius Macrin dans l'*Histoire Auguste* qui utilise justement cette image de l'empereur cultivé à contre-emploi :

> « Il invitait à sa table des écrivains, dans l'espoir qu'une conversation consacrée aux belles lettres le forcerait à rester sobre[270]. »

Par cet extrait, l'auteur cherche à compléter son portrait péjoratif de Macrin, qu'il présente déjà précédemment comme un empereur cruel[271] et vulgaire[272], en en faisant un empereur incapable d'être à la hauteur de l'exemple de l'empereur cultivé à cause de la boisson. L'*Histoire Auguste* le présente donc comme un empereur intéressé par « les belles lettres » mais uniquement comme moyen de contrer son ivrognerie. Pour Macrin, la tare que représente l'ivresse est présentée comme supérieure à sa volonté. Pourtant, la présence de ces philosophes et autres penseurs à la table impériale parmi les convives n'aurait rien d'original, ces événements ayant toujours été le lieu de conversations comme l'illustre *Les Propos de table* de Plutarque[273].

---

[268] Porph. *Plot*. 12.
[269] TCHERNIA 2008a, p. 150 ; RAGA 2011, p. 65.
[270] Hist. Aug. *Opil*. 13, 5 : *Adhibuit convivio litteratos, ut loquens de studiis liberalibus necessario abstemius.*
[271] Hist. Aug. *Opil*. 13, 3 : présenté comme cruel envers ses esclaves qu'il battait violemment.
[272] Hist. Aug. *Opil*. 13, 4 : présenté comme un ivrogne et un goinfre.
[273] JACOB 2005, p. 509.

Ainsi, parmi les invités de la table impériale se trouvaient des personnes que nous qualifions du terme générique « d'intellectuels ». Mais concernant le III^ème siècle ap. J.-C., ce groupe est finalement peu représenté, ce qui peut à la fois s'expliquer par le contexte peu favorable à l'instauration d'une vie de cour durable mais aussi par le corpus de sources de cette période. La deuxième hypothèse serait plutôt à privilégier puisque nous avons malgré tout plusieurs mentions de philosophes présents auprès de la famille impériale. De plus, le III^ème siècle ap. J.-C. n'a pas été un siècle de « déclin intellectuel » comme ont pu l'analyser certains historiens[274], car, même s'il y a pu y avoir une forme de recul des lettres latines, la société reste profondément marquée par la culture grecque classique et quelques grands historiens et philosophes[275]. D'autre part, le fait que ce type de personne se trouve toujours parmi les invités des empereurs aux IV^ème et V^ème siècles ap. J.-C. tend à montrer une continuité, même s'ils font partie du groupe des personnages difficilement identifiable puisque nous pouvons nous demander à quel titre ils participaient aux banquets. Est-ce en raison de leurs savoirs ou bien appartenaient-ils au cercle impérial grâce à une forme d'amitié du souverain ?

2.2.2. Les différentes typologies d'*amici* de l'empereur

A plusieurs reprises, les « amis » de l'empereur vont être mentionnés dans les sources sans précision sur leur classe sociale ou sur le lien précis qui les unit à l'empereur. L'amitié avait notamment chez les sophistes une fonction politique et sociale importante, puisqu'elle intervenait comme un instrument de gouvernement[276]. Certains « amis » faisaient non seulement partie de l'entourage social de l'empereur mais aussi de son entourage politique. En effet, il existait un groupe de conseillers en bonne et due forme qui constituaient ce que l'on nomme le *consilium principis* chargé de débattre de la politique à suivre et de servir à assister le prince dans ses décisions[277]. Ce conseil, qui ne fut jamais reconnu officiellement comme une institution de l'Empire, rassemblait des membres de l'aristocratie choisis parmi les *amici principis*, c'est-à-dire des chevaliers et des sénateurs, ou parfois des personnes aux origines plus obscures[278]. Ces personnages constituaient alors l'entourage officiel de l'empereur et avaient droit aux noms d'*amicus* et de *comes*, quand ils le suivaient dans ses déplacements[279].

[274] BESNIER 1937, p. 200-203 ; ALBERTINI 1970, p. 318-319.
[275] LE GLAY 2005, p. 472-479.
[276] GANGLOFF 2009, p. 24.
[277] HURLET 2001, p. 176.
[278] CROOK 1955, p. 23.
[279] DEMOUGIN 2001, p. 210.

Mais ce nom d'*amicus* était aussi un titre utilisé dans les documents officiels pour désigner certains gouverneurs provinciaux, des procurateurs, des secrétaires équestres, des envoyés particuliers, et même dans deux cas, des habitants d'Alexandrie sans rang officiel. Ce titre n'était pas uniquement honorifique, il servait à mettre en avant le fait qu'ils représentaient l'*auctoritas* de l'empereur[280]. Aloys Winterling propose une tripartition de ces *amici* de l'empereur[281]:

- les aristocrates qui formaient l'entourage habituel de l'empereur et qui étaient qualifiés de *familiares, intimi* ou *proximi amicorum* ;
- les aristocrates avec lesquels l'empereur entretenait des relations sociales lors de repas ou de visites ;
- les sénateurs et les chevaliers qui étaient admis à paraître lors de la salutation impériale.

Il est évident que la première catégorie est à distinguer du reste des « amis » car il s'agissait là de relations plus personnelles de l'empereur. Les deuxième et troisième catégories, en revanche, devaient justement faire partie du *consilium principis* et aider à mener le gouvernement de l'Empire, ces personnages ayant un statut plus officiel. Mais il faut rappeler que la participation au *consilium* devait dépendre du caractère des empereurs, qui n'avaient pas obligatoirement recours à un *consilium* ou qui y admettaient ou non certaines personnes. Le préfet du prétoire, par exemple, y participait de manière discontinue selon les souverains, n'en était pas membre de droit et n'y était pas admis pour les affaires concernant les sénateurs sous les règnes d'Hadrien et de Marc-Aurèle[282].

Les « amis » n'apparaissent pas dans les sources anciennes uniquement pour leur rôle politique, nous les trouvons également dans le cadre de la table impériale. Dans les cas des récits qui nous sont donnés de Sévère Alexandre, les « amis » sont mentionnés à de nombreuses reprises soit en tant qu'hôtes soit en tant qu'invités :

> « Il mangeait tous les jours un lièvre ; souvent aussi il avait du gibier, mais il le partageait avec ses amis, spécialement avec ceux qu'il savait incapables de s'en procurer par eux-mêmes[283]. »

[280] CROOK 1955, p. 24.
[281] WINTERLING 2001, p. 196.
[282] ABSIL 1997, p. 77-80.
[283] Hist. Aug. *Alex*. 37,7 : *Leporem cottidie habuit, venationem frequentem, sed eam cum amicis dividebat et his maxime, quos sciebat per se non habere.*

Dans cet extrait, il semble peu probable qu'il s'agisse de personnes appartenant à l'une des catégories définies par Aloys Winterling puisque le gibier n'était pas ce que l'on peut appeler un met « exceptionnel » et il paraît peu probable que les aristocrates n'aient pu s'en procurer. Nous pouvons donc supposer qu'il s'agissait d'amis n'appartenant pas à la même classe sociale que l'empereur, ceux que Crook définit comme ayant « une origine plus obscure ». Nous dépendons donc du contexte pour déduire le statut de ces « amis ». Il faut toutefois noter que le partage de gibier avec ses amis était aussi un *topos* des traités de bon gouvernement[284]. En revanche, un autre extrait de l'*Histoire Auguste* laisse à penser qu'Alexandre Sévère avait d'autres « amis » qui appartenaient, du moins en partie, à la première ou à la deuxième catégorie :

> « Et comme, pour le service de la table, il ne possédait pas plus de deux cents livres d'argenterie et n'avait qu'un nombre limité de serviteurs, lorsqu'il offrait un banquet, il empruntait à ses amis argenterie, domestiques et linge de table. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui lorsque les préfets donnent un banquet en l'absence de l'empereur[285]. »

Dans les mentions que nous avons des « amis » nous ne disposons pas de plus d'indices concernant leur proximité avec l'empereur car ils ne sont jamais mentionnés comme *familiares*, *intimi* ou *proximi amicorum* ; seul le terme générique d'« *amicus* » est utilisé. Probablement car l'auteur lui-même ignorait leur statut et que cette anecdote sur l'argenterie est une fois de plus utilisée comme contre-point à la *Vie* d'Elagabal.

Les amis de l'empereur sont donc une catégorie difficilement définissable et ils ne devaient pas représenter un groupe homogène. Comme nous l'avons vu, au sein même des *amici* de l'empereur appartenant à la même classe sociale, il existait une forme de hiérarchie avec des personnes aux statuts différents. Et ce groupe, mêlant déjà différents rangs, semble avoir été aussi alimenté par des personnes hors des élites, même si dans notre étude des banquets tardo-antiques nous n'avons pas trouvé de preuves formelles, mais uniquement des indices, de ce type de convives. Même si les invitations impériales répondaient à des règles et à une étiquette, il semble donc qu'il ait pu y avoir des exceptions.

---

[284] Hist. Aug. *Alex*. p. 128 (édition BERTRAND-DAGENBACH et MOLINIER-ARBO).

[285] Hist. Aug. *Alex.* 41,4 : *Et cum argentum in ministerio plus ducentis libris non haberet nec plures ministros, argentum et ministros et mantelia quando pascebat, accipiebat ab amicis ; quod hodieque fit, si pascatur a praefectis absente imperatore.*
A propos de la question de l'emprunt de matériel de banquet par les préfets du prétoire, nous n'en avons trouvé aucune trace au cours de nos recherches.

2.2.3. Les membres de l'administration impériale

Parmi les invités que nous ne pouvons classer parmi les cercles traditionnels, certains membres de l'administration impériale semblent avoir été admis à la table des empereurs. Retrouver de tels personnages en tant qu'invités pouvait paraître normal pour certaines fonctions comme celles de préfets mais certaines sources mentionnent aussi ceux que l'on pourrait qualifier de « petites mains » du palais, ce qui s'avère plus incongru. Ces derniers appartenaient davantage au cadre matériel du banquet impérial qu'à son aspect social.

De plus, il semblerait qu'en dehors des réceptions plus ou moins officielles, certains empereurs ont pu parfois dîner avec certains de leurs serviteurs. Robert Turcan l'explique en affirmant que sous les Antonins et les Flaviens, les empereurs étaient devenus moins regardants et soucieux de la hiérarchie sociale[286]. Nous aurions donc assisté à une forme de relâchement des principes de sociabilité à la fin du Haut-Empire puisque, rappelons-le, la question du statut était une préoccupation constante des Romains. Cette affirmation de Robert Turcan nous semble donc quelque peu exagérée.

Tout d'abord, nous disposons d'exemples datant du Haut-Empire et notamment du règne d'Auguste dans lesquels ce dernier pouvait avoir certaines pratiques perçues comme contradictoires. Suétone évoque à la fois des banquets desquels étaient exclus les affranchis et, dans d'autres extraits, nous informe que des *liberti* pouvaient faire partie des invités de la table[287]. Ces deux pratiques révèlent, selon John d'Arms, deux tendances : la politique de l'empereur Auguste en matière de société en séparant les élites afin de freiner la mobilité sociale et stabiliser l'état, mais aussi le reflet d'un monde hétéroclite de la société romaine[288]. Ensuite, même si certains affranchis ont pu acquérir un pouvoir plus important en tant que collaborateurs directs ou conseillers, il est en effet évident que certaines fonctions à la cour pouvaient permettre cette proximité comme le poste de *a cubiculo* qui était une véritable porte d'entrée vers l'intimité des souverains[289]. Mais l'anoblissement restait en grande majorité la norme dans la proximité avec l'empereur. Nous disposons cependant de quelques exemples de banquets avec des affranchis ou des esclaves comme Lucius Verus qui invitait les esclaves de sa maison à dîner à l'occasion des Saturnales et d'autres fêtes[290]. Mais dans le cas présent, cette pratique peut s'expliquer par le contexte même des Saturnales où les esclaves jouissaient d'une certaine

[286] TURCAN 2009, p. 243.
[287] Suet. *Aug*. 74, 2 ; 67, 1.
[288] D'ARMS 1994, p. 308.
[289] BOULVERT 1974, p. 130.
[290] Hist. Aug. *Ver*. 7, 5.

liberté pendant ces jours-là. De plus, cette précision donnée par l'*Histoire Auguste* pourrait surtout servir à compléter le portrait de cet empereur que l'auteur nous présente comme « un second Néron »[291]. De fait, parler d'un relâchement sous les Flaviens et les Antonins nous paraît excessif.

Pour le III^ème siècle ap. J.-C., nous disposons de deux exemples qu'il nous faut prendre avec prudence. Tout d'abord, il semblerait que Caracalla ait parfois préféré la compagnie de ses affranchis à celle de ses « pairs »[292]. On peut s'interroger sur ce reproche de la part de Dion Cassius : est-ce réellement un fait avéré ou une manière de dévaloriser l'empereur ? Il est vrai que Caracalla a pu déranger certains aristocrates à cause de l'importance qu'il a donné à certains de ses serviteurs et Dion Cassius, en tant que membre de la classe sénatoriale et haut fonctionnaire proche de la famille impériale[293], a pu y voir un affront. Ce récit de banquet servirait ainsi à illustrer les privilèges que l'empereur a pu accorder à d'autres personnes hors du cercle traditionnel de l'aristocratie. A titre d'exemple, le premier eunuque à avoir connu un réel pouvoir était un officier de haut rang sous le règne de Caracalla, connu sous le nom de Sempronius Rufus[294]. En effet, ce dernier aurait reçu tout pouvoir sur la ville de Rome pendant que Caracalla était parti en campagne[295], ce qui a pu choquer.

Notre deuxième exemple est celui de l'empereur Gallien qui est mentionné comme ayant organisé des banquets avec le personnel de son palais mais avec des personnes appartenant à un niveau plus élevé que simple esclave ou affranchi :

> « Lorsqu'il se rendait aux jardins qui portaient son nom, tout le personnel du palais le suivait. Il se faisait également accompagner par les préfets et les chefs de tous les bureaux, qui étaient invités à ses banquets et se baignaient dans les piscines en compagnie du prince[296]. »

Les préfets et les chefs des bureaux (*praefecti et magistri officiorum)* auraient donc participé non seulement aux banquets mais plus globalement aux activités de l'*otium* du prince puisque

[291] Hist. Aug. *Ver*. 10, 8.
[292] D.C. 77, 17, 1-4.
[293] FREYBURGER 2013, p. 78
[294] D.C. 78, 17, 2-4.
[295] STEVENSON 1995, p. 506.
[296] Hist. Aug. *Gall*. 17, 8 : *Cum iret ad hortos nominis sui, omnia palatina officia sequebantur. Ibant et praefecti et magistri officiorum omnium adhibebanturque conviviis et natationibus lavabant simul cum principe.*

le bain est aussi mentionné. Mais encore une fois, se pose la question de savoir s'il ne s'agit pas juste d'une pierre de plus à l'édifice de l'auteur qui décrit l'empereur comme « né pour les plaisirs du ventre et des sens, gaspilla[nt] ses jours et ses nuits dans le vin et la débauche »[297], d'autant plus que le récit se poursuit en précisant que parfois des femmes étaient admises et que l'empereur a « conduit l'univers entier à la ruine »[298]. Mais dans cette invitation des préfets et des chefs de bureaux, ce n'est probablement pas le statut des personnes qui est utilisé pour frapper le lecteur mais plutôt leur nombre, souligné à deux reprises avec « *omni-* », puisqu'un nombre trop important de convives pouvait être aussi un signe de décadence. Le surnombre d'invités fait d'ailleurs l'objet d'un jugement sévère dans la *Vie* de Vérus[299], alors que le nombre traditionnel était bien de neuf personnes dans un *triclinium* (trois personnes pour chacune des trois banquettes)[300] et entre cinq et neuf invités sur le *stibadium*[301].

Même au sein des convives issus des services de l'empereur, la question du statut avait donc une importance primordiale et il est important de différencier les hauts fonctionnaires des simples serviteurs. Néanmoins, le passage des esclaves et des affranchis du cadre matériel à la sphère des convives ne semble pas être un phénomène important au III[ème] siècle ap. J.-C. en dehors des occasions particulières que pouvaient représenter certaines fêtes, comme les Saturnales. Les mentionner comme convives de l'empereur permettait aux auteurs de relever l'attitude générale du souverain envers les classes dirigeantes qui étaient celles naturellement admises lors des banquets.

[297] Hist. Aug. *Gall*. 16, 1.
[298] Hist. Aug. *Gall*. 17, 9 : *cum orbem terrarum undique perdidisset.*
[299] Hist. Aug. *Ver*. 5, 1.
[300] DUNBABIN 2003, p. 39.
[301] ROSSITER 1991, p. 202.

2.3 Les personnes au service du banquet impérial

2.3.1. Le personnel de cour

Les personnes qui jouaient un rôle au sein du banquet impérial n'étaient pas seulement les invités. Un autre groupe social a son importance autour de l'empereur mais cette fois-ci dans le cadre matériel composé : du personnel de cour et des artistes employés pour les divertissements du prince[302]. Comme l'a analysé Konrad Vössing, il fallait donc ajouter à ces banquets « la foule de servants, d'arrangeurs, d'artistes divertissants, sans qui aucune *cena recta* n'était concevable »[303], ce qui était d'autant plus vrai pour l'empereur dont la table devait avoir un faste exemplaire puisqu'il semble qu'à partir du IIème siècle ap. J.-C. ait commencé un processus de transformation qui a fait de la « maison » de l'empereur une structure sociale différente de celle des « maisons » des aristocrates[304]. Mais ce groupe ne fait pas seulement partie des personnes présentes autour de la table, il fait aussi partie de l'aspect matériel du banquet à cause du statut servile des personnes qui le compose.

Le recours à une domesticité n'est pas une particularité impériale puisqu'elle s'inscrit dans la tradition romaine aristocratique. Mais dans le cas des empereurs, ce personnel de cour dépassait en nombre ce qui était alors connu dans le monde romain. En effet, cette multiplication n'a pas attendu la période tardo-antique pour se mettre en place car cette domesticité était déjà supérieure à celle de la classe aristocratique, que ce soit par nombre d'esclaves et d'affranchis ou par leur spécialisation dès le principat d'Auguste, et connait même une réorganisation dès le règne de Claude qui a permis la consolidation de l'*aula Caesaris*[305]. Nous parlons ici de la domesticité impériale au sens large, tous services confondus, mais il faut imaginer que le personnel attribué à la table impériale est également concerné par cette organisation et cet enrichissement qui vise à favoriser le faste des souverains.

Depuis le Haut-Empire, toutes sortes d'esclaves interviennent dans le quotidien de l'empereur, les uns pouvant s'occuper du laraire où l'empereur effectuait ses premières dévotions du matin, d'autres encore de la garde de robe, de servir la table[306], ceux-ci ayant de fait une position

[302] D'ARMS 1999, p. 300.
[303] VÖSSING 2011 ; VÖSSING 2012, p. 127.
[304] VÖSSING 2007, p. 171.
[305] HURLET 2001, p. 172.
[306] D'ARMS 1991, p. 172 ; DELMAIRE 1995, p. 150.

privilégiée. Robert Turcan suppose même que certains de ces serviteurs ont pu profiter de cette place pour tenir le rôle de confident[307]. Malheureusement nous n'avons pas trouvé de sources pouvant illustrer cette affirmation pour le III^ème siècle ap. J.-C. Le service du *cubiculum* était sans doute le plus proche et le plus privé de l'empereur, en raison du caractère de son activité. Au sein de la cour, on distinguait ainsi deux catégories de personnel lors de l'Antiquité tardive :

- les cubiculaires chargés de la chambre à coucher et qui étaient dirigés par le *praepositius sacrum cubiculum* et le primicier du *cubiculum*, tous deux étant eunuques, selon les termes du IV^ème siècle ap. J.-C. ;
- les autres services du palais confiés à des ministériales et des *castrensis*[308].

Il est donc plus probable que nos ministériales de la table aient été moins proches de l'empereur que ceux exerçant d'autres services, même si certains ont semble-t-il pu participer à des complots contre les empereurs[309].

Cette « masse » des serviteurs présents autour de la table impériale n'est pas réellement définie par les auteurs tardo-antiques et est finalement peu présente dans les sources alors qu'il existait une multitude de postes avec des rôles spécifiques comme par exemple : le cuisinier (*cocus/coquus*), les personnes en charge du four (la *focaria* ou le *fornacarius*), de l'achat des provisions (*obsonatores*), etc[310]. Dans ce service, certains pouvaient occuper des positions privilégiées et être mentionnés dans la littérature comme un groupe de « prestige », notamment les spécialistes de la cuisine (cuisiniers, boulangers, découpeurs de gibier à plume)[311]. La seule source à les mentionner de manière régulière est l'*Histoire Auguste*. De plus, la plupart des sources désignent ces serviteurs soit *via* leur condition d'esclave[312] soit sous le terme générique pluriel de « *ministri* ». De plus, la mention de ces domestiques sert avant tout à refléter le caractère du souverain plus qu'à décrire le fonctionnement de la table. Ainsi, les serviteurs de Sévère Alexandre sont mentionnés pour :

- Créer une image de père de famille bienveillant envers ses sujets : « Il avait en effet l'habitude d'offrir de sa propre main aux domestiques préposés au service de la table du

[307] TURCAN 2009, p. 61.
[308] DELMAIRE 1995, p. 150.
[309] Hdn. 4, 1, 1 ; Hdn. 4, 4, 8. Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises le rôle que pouvaient avoir les serviteurs dans les tentatives d'empoisonnement respectives de Caracalla et Géta. Voir *supra*, p. 33-36.
[310] MORABITO 1981, p. 84.
[311] D'ARMS 1991, p. 173.
[312] Hist. Aug. *Geta* 5, 7.

pain et des portions de légumes verts, de viandes ou de légumineuses, en jouant le rôle d'un père de famille, avec toute la componction d'un vieillard » [313] ;

- Mettre en scène le caractère humble de l'empereur : « Et comme, pour le service de la table, il ne possédait pas plus de deux cents livres d'argenterie et n'avait qu'un nombre limité de serviteurs, lorsqu'il offrait un banquet, il empruntait à ses amis argenterie, domestiques et linge de table. » [314].

Néanmoins, Hérodien mentionne brièvement certains postes particuliers mais sans plus de précisions :

> « Il n'utilisait pas les services des cuisiniers, des échansons ou du personnel officiel du Palais : il en avait d'autres, que lui avait choisis sa mère et qui passaient pour tout à fait sûrs[315]. »

En effet dans ce rapide passage, Hérodien utilise des termes génériques pour désigner les cuisiniers (*ὀψοποιός, οῦ*) et les échansons (*οἰνοχόος, όου*). Pour le cuisinier il faut sans doute voir ici un équivalent du simple *coquus*/*cocus*, puisque le chef-cuisinier était plutôt désigné sous le terme d'*archimagrius* transposition latine du grec *ἀρχιμάγειρος*[316]. Ce terme, qui désignait donc un membre supérieur au sein de la brigade des cuisiniers, a été utilisé du Haut-Empire, comme l'indiquent plusieurs sources épigraphiques de cette période[317], jusqu'à l'Antiquité Tardive, puisque nous en trouvons mention dans une lettre de Sidoine Apollinaire[318]. Mais il semble qu'ici Hérodien ait surtout cherché à donner l'image d'une masse de cuisiniers et d'échansons prêts à empoisonner l'empereur.

Une autre typologie de serviteurs, à laquelle une attention particulière est accordée dans les récits concernant le IIIème siècle ap. J.-C., doit être brièvement évoquée : celle des eunuques. Leurs rares mentions sont encore une fois dans l'*Histoire Auguste* et ceux-ci ne sont pas spécifiquement indiqués comme appartement au service de table. Ils sont avant tout utilisés

---

[313] Hist. Aug. *Alex*. 37, 4 : *Nam semper de manu sua ministris convivii et panem et partes aut holerum aut carnis aut leguminum dabat, senili prorsus maturitate patrem familias agens.*

[314] Hist. Aug. *Alex*. 41, 4 : *Et cum argentum in ministerio plus ducentis libris non haberet nec plures ministros, argentum et ministros et mantelia quando pascebat, accipiebat ab amicis ; quod hodieque fit, si pascatur a praefectis absente imperatore.*

A noter que, dans cet extrait, la domesticité est énumérée au même titre que les autres aspects matériels du banquet.

[315] Hdn, 5, 8, 2 : *ὀψοποιοῖς τε καὶ οἰνοχόοις ὁ παῖς ἐχρῆτο οὐ τοῖς βασιλικοῖς καὶ ἐν κοινῇ ὑπηρεσίᾳ τυγχάνουσιν, ἀλλὰ τοῖς ὑπὸ τῆς μητρὸς ἐπιλεχθεῖσι πιστοτάτοις τε εἶναι δοκοῦσιν.*

[316] DEMANDT 1996, p. 43.

[317] LE GUENNEC 2019, p. 308-309.

[318] Sidon. *Epist*. 2, 9, 6.

pour montrer la vertu du souverain[319] ou le discréditer[320]. L'*Histoire Auguste* s'inscrit ici dans une tradition littéraire avec le *topos* de la condamnation de l'*effeminatus*[321], ce qui n'est pas surprenant de la part de cette œuvre au vu de sa propension à reprendre les stéréotypes littéraires. Ils sont aussi évoqués au service de Zénobie mais sans plus de précision sur leur rôle auprès de la reine[322].

Ainsi, au III^ème siècle ap. J.-C., comme pour le Haut-Empire, la table de l'empereur se devait d'être royale au sens figuré contemporain et non politique[323], même si cela commence déjà à évoluer lors de cette période. Mais la cohésion de l'ensemble de ces domestiques reste difficile à appréhender pour le III^ème siècle ap. J.-C. et devait dépendre du caractère ou du sort des empereurs, puisque, durant le Haut-Empire, la plupart des fonctions de ces serviteurs se transmettaient de père en fils[324]. Les dynasties ayant quasiment disparu au cours du III^ème siècle ap. J.-C., nous pouvons nous interroger sur la continuité de telles pratiques concernant la succession du personnel. Nous pouvons supposer que cette transmission a pu perdurer au IIIème siècle ap. J.-C., tout du moins dans le cas où l'empereur séjournait encore officiellement à Rome et dans les rares cas de collégialité et de succession entre père et fils sur le trône. La permanence de ce personnel, même lors de changements de règnes, montre que la cour n'avait pas particulièrement besoin du souverain pour survivre, puisque c'est elle qui finit par assurer la continuité entre plusieurs règnes et que, même si le souverain venait à disparaître, les serviteurs restaient immuables. De plus, il est évident que la taille du service de la table restait difficilement comparable avec les autres *domus* aristocratiques puisque, dès le Haut-Empire, nous avons la mention de banquets monumentaux[325]. Et cette différenciation de la table impériale ne se limitait pas seulement à cette cohorte de serviteurs, elle passait également par les divertissements proposés lors des banquets.

[319] Hist. Aug. *Alex*. 23, 4 : Sévère Alexandre est montré comme un empereur respectable en les éliminant de son palais.
[320] Hist. Aug. *Alex*. 23, 5 : il est ainsi rappelé en opposition qu'Elagabal était totalement soumis à ses eunuques.
[321] SIDERIS 2000, p. 710.
[322] Hist. Aug. *Trig. Tyr*. 30, 19.
[323] VÖSSING 2004, p. 22-26 ; VÖSSING 2012, p. 128.
[324] BOULVERT 1974, p. 14.
[325] Suet. *Cl*. 32 ; HURLET 2001, p. 181 ; WINTERLING 2001, p. 191.

2.3.2. Les acteurs du divertissement

Les divertissements font pleinement partie du cadre du banquet puisqu'il ne faut pas sous-estimer l'importance qu'y prend la notion d'*otium*. En effet, même s'il existe bien une dimension politique dans le partage alimentaire que représente le banquet, se divertir faisait aussi partie des activités à y associer. Le divertissement visuel faisait pleinement partie de ce que l'hôte devait offrir à ses invités[326]. Les personnes qui proposaient ces attractions ne semblent pas avoir fait partie du personnel de cour mais être des membres extérieurs au palais. En tout cas, nous n'avons trouvé aucune source indiquant le contraire.

Pour l'époque augustéenne et le Haut-Empire, nous savons que plusieurs divertissements existaient à la table impériale. On y retrouvait des musiciens, des acteurs, des conteurs, mais aussi des bouffons issus du monde du cirque[327]. Suétone nous rapporte à propos de l'empereur Auguste que ce dernier aurait eu une préférence pour les liseurs de cartes et autres jeux de société[328] et l'*Histoire Auguste* nous mentionne à plusieurs reprises la passion de Lucius Verus pour les jeux de dés[329] ou les jeux de gladiateurs lors de banquets[330].

Pour le III^ème siècle ap. J.-C., différents types de divertissements sont mentionnés et répondent plus ou moins à des distractions déjà existantes au sein des tables impériales ou aristocratiques. Les mimes semblent avoir notamment eu une place particulière puisqu'ils sont mentionnés à deux reprises dans la *Vie* de Gallien et dans celle d'Aurélien avec deux objectifs distincts. Dans le cadre de Gallien, les mimes participent clairement à la décadence représentée des banquets de cet empereur :

> « Ses concubines s'installaient souvent sur ses lits de table ; il réservait presque toujours au second service les bouffons et les mimes[331]. »

Dans le cas de l'empereur Aurélien, les mimes sont présents mais l'empereur semble avoir eu un faible pour un type bien précis, les gros mangeurs :

---

[326] JONES 1991, p. 185.
[327] STEIN-HOLKESKAMP 2002, p. 483.
[328] Suet. *Aug*. 70, 2 ; 71, 1 ; 74
[329] Hist. Aug. *Ver*. 4, 6 ; 5, 7 ; 10, 8.
[330] Hist. Aug. *Ver*. 3, 6 ; 4, 9.
[331] Hist. Aug. *Gall*. 17, 7 : *Concubinae in eius tricliniis saepe accubuerunt. Mensam secundam scurrarum et mimorum semper prope habuit.*

> « Il se livrait rarement aux divertissements mais était attiré d'une manière singulière par les mimes, et plus spécialement par un grand mangeur qui avait une telle capacité stomacale qu'il dévora à sa table en un seul jour un sanglier entier, cent pains, un mouton et un porcelet et, se plaçant un entonnoir dans la bouche, but une barrique de vin et même plus[332]. »

Ce divertissement s'inscrit donc à la fois dans la tradition du mime mais il rappelle également le *polyphagus* égyptien du temps de Néron[333], ce qui est étonnant car le portrait qui est fait d'Aurélien ne se rapproche pas à d'autres égards de celui de Néron. Il faut peut-être y voir ici une tradition plus large de mimes gloutons. D'autres divertissements sont mentionnés brièvement comme l'intérêt sans plus de précisions, comme ceux auquel se livre Pescennius Niger qui aurait succombé au charme de la vie des Antiochiens[334]. Dans ce dernier cas, Hérodien évoque les fêtes et les spectacles sans préciser leur nature. Les divertissements ne reposaient également pas uniquement sur des prestations humaines, puisque des animaux sont mentionnés pour les représentations ou combats avec des animaux[335].

Enfin, un dernier cas doit être évoqué : celui d'Elagabal et son cortège d'innovations. Les empereurs, en raison de leur richesse et leur pouvoir qui leur permettait une mise en scène hors du commun, ont souvent été représentés comme dépassant les limites[336]. Dans la *Vie* d'Elagabal, le divertissement proposé à la table impérial est poussé jusqu'au grotesque puisque l'auteur de l'*Histoire Auguste* offre à ses lecteurs une variété de distractions toutes plus originales les unes que les autres :

- des animaux sauvages « dressés » (des lions et des léopards) pouvaient faire irruption pendant le repas[337] ;
- grâce à un système de toit amovible, une cascade de fleurs tombait sur la table, au point parfois d'asphyxier les convives ; [338]
- un déplacement du banquet au sein même du divertissement en faisant installer un lit de table dans la partie haute d'un amphithéâtre[339].

---

[332] Hist. Aug. *Aurelian*. 50, 4 : *Erat quiidem rarus in voluptatibus, sed miro modo mimis delectabatur, vehementissime autem delectatus est fagone, qui usque eo multum comedit, ut uno die ante mensam eius aprum integrum, centum panes, berbicem et porcellum comederet, biberet autem infundibulo adposito plus orca.*
[333] Suet. *Ner*. 37, 4.
[334] Hdn. 2, 8, 9.
[335] Hist. Aug. *Alex*. 41, 5.
[336] D'ARMS 1999, p. 302.
[337] Hist. Aug. *Heliog*. 21, 1.
[338] Hist. Aug. *Heliog*. 21, 5.
[339] Hist. Aug. *Heliog*. 25, 8.

Concernant ce dernier point, il correspond au deuxième type de divertissements présents dans le cadre de la convivialité identifié par Christopher Jones : les banquets organisés dans des espaces publics tels que les théâtres et les amphithéâtres où les convives regardaient les artistes depuis leurs sièges, le premier type étant les spectacles lors des « banquets privés »[340]. En plus des divertissements extravagants et inédits, l'auteur mentionne plusieurs distractions traditionnelles mais détournées par l'empereur :

- la remise de cadeaux : ceci est classique dans le cadre d'une convivialité dans un objectif de réciprocité et de magnificence pour la création du capital politique[341] mais ils sont extravagants, soit par leur nature soit par leur montant. L'auteur mentionne des eunuques, des quadriges, des chevaux, des mules, des litières, de l'or ou de l'argent[342] ;
- l'organisation de loteries : ce qui devait se rapprocher des jeux de société déjà existants mais là encore l'accent est mis sur la disparité entre les lots proposés allant de dix mouches à dix livres d'or[343] ;
- l'organisation de spectacles mimant des scènes adultères[344].

Et en plus de ces différentes attractions, il faut aussi compter les multiples références aux prostituées, prostitués et à leurs souteneurs, qui étaient des composantes de la civilisation comme la concevaient les Romains et appartenaient aux plaisirs au banquet au même titre que la cuisine, le vin ou la musique[345], même si ce n'est pas dans le cadre de la table impériale qu'ils et elles sont les plus cités. En réalité, des hommes prostitués sont mentionnés une seule fois comme étant présents au banquet[346], l'*Histoire Auguste* accordant avant tout une attention particulière aux avantages qu'Elagabal leur a conférés. L'auteur évoque l'installation d'un lupanar directement chez l'empereur, le rachat de prostituées et leur affranchissement ou encore une harangue de l'empereur face à un public de prostitués, de prostituées et de souteneurs présentés comme des soldats[347].

L'auteur fait ici preuve de surenchère et il est alors difficile de prendre ces extraits au premier degré. En revanche, il est intéressant de constater que ces divertissements sont originaux, à l'image du reste des banquets d'Elagabal où sont soulignées les fantaisies en termes de couleurs,

[340] JONES 1991, p. 185-198 ; D'ARMS 1999, p. 307.
[341] WOOLGAR 2001, p. 7.
[342] Hist. Aug. *Heliog*. 21, 7
[343] Hist. Aug. *Heliog*. 22, 1-3
[344] Hist. Aug. *Heliog*. 25, 4.
[345] DUPONT 2003, p. 27.
[346] Hist. Aug. *Heliog*. 12, 24.
[347] Hist. Aug. *Heliog*. 24, 2 ; 25, 5 ; 26, 3-4.

d'argenteries[348] ou des mets servis, et qu'ils nous renseignent davantage sur le portrait qu'a voulu en faire l'auteur que sur l'organisation concrète du banquet.

Ainsi, même si les divertissements tenaient une place importante dans le cadre du banquet, ils ne semblent pas avoir suscités un grand intérêt de la part des auteurs du III^ème siècle ap. J.-C., puisque les descriptions dont nous disposons ne sont pas très détaillées en la matière. Néanmoins, malgré ce faible nombre de mentions, nous pouvons constater qu'il existait une continuité entre le Haut-Empire et l'Antiquité Tardive dans le choix des distractions présentes à la table impériale et que les spectacles faisaient partie d'une forme de performance culturelle[349]. Ce n'est qu'à partir du IV^ème siècle ap. J.-C. que ces divertissements vont connaître des évolutions avec une législation qui va chercher à encadrer les pratiques pour mettre en place des amusements plus adaptés aux nouvelles recommandations morales qui émergent avec la chrétienté.

Conclusion chapitre 2

En conclusion, les personnes présentes au sein des banquets impériaux permettent de mettre en exergue les problématiques des empereurs selon le contexte de son règne. En effet, la présence de ces personnes a dû surtout dépendre des besoins et de la manière de gouverner du souverain. Même si des évolutions marquent la cour du III^ème siècle ap. J.-C., avec l'arrivée de nouveaux personnages dont on peut peut-être remettre la présence en question, comme les esclaves et les affranchis, certains groupes fondamentaux issus du Haut-Empire sont toujours présents voire renforcés, comme l'armée, le soutien principal du pouvoir impérial. Celle-ci est toujours présente à la cour, malgré le nombre de plus en plus important de courtisans et continue d'y jouer un rôle central, que ce soit au plus haut niveau, avec les généraux présents dans l'entourage des souverains, ou plus bas dans la hiérarchie avec les soldats composant la garde impériale. Cette garde, incarnant les hommes les plus proches physiquement des souverains, représentait une forme de sécurité pour ces derniers mais aussi un danger permanent, au vu de son implication dans de nombreux complots. En revanche, un autre groupe de convives, pourtant central dans les banquets impériaux, reste faiblement représenté pour le III^ème siècle ap. J.-C. :

[348] Hist. Aug. *Heliog*. 19, 2. ; 19, 3 ; 19, 4-5 ; 20, 4-7 ; etc.
[349] D'ARMS 1999, p. 315.

l'aristocratie. Cette période marque pourtant ce que Paul Petit a appelé « le triomphe de l'ordre équestre » et les sénateurs conservent un clair prestige social et culturel[350]. La mention des personnages présents ou non aux banquets peut aussi être un élément constitutif des portraits des empereurs, notamment quand il s'agit de les dévaloriser. C'est ce que nous avons pu constater avec les cas de Caracalla et de Gallien, dans leurs relations avec les membres de l'administration impériale. Les auteurs complètent avec ces personnages les portraits des empereurs et de leurs pratiques commensales.

Mais les personnes présentes à la table du souverain ne se limitent pas aux convives et nous avons pu voir qu'il existe une grande diversité de personnes qui entrent dans le cadre matériel du banquet. Le service de table et les divertissements sont inséparables du banquet impérial. Au III^ème siècle ap. J.-C., il semble que la cour et l'organisation de la table aient encore été dans une forme de continuité avec le Haut-Empire puisque nous n'avons pas trace de grands remaniements dans sa structuration. Les changements les plus importants pour le service de table et les artistes ont finalement lieu au IV^ème siècle ap. J.-C.[351]. En effet, une grande réorganisation de la cour s'opère au début du IV^ème siècle ap. J.-C. pour répondre aux nouvelles contraintes induites par la multiplication des souverains et le renforcement de leur pouvoir, alors que les divertissements vont connaître eux des changements, ou tout du moins des limitations, à la suite de leur condamnation par les représentants de la chrétienté.

[350] PETIT 1974, p. 233.
[351] Voir *infra*, p. 132-139 et p. 140-154.

3. L'image de l'empereur à table : le bon empereur soldat et le mauvais empereur « héritier » de Néron.

Dans les portraits impériaux donnés par les auteurs anciens, on trouve de nombreux *topoi* pour décrire un *optimus princeps* (bon empereur) ou un *pessimus princeps* (mauvais empereur), que ce soit dans les faits rapportés ou dans l'illustration de leurs traits de caractère. Plusieurs aspects de la vie des empereurs pouvaient être utilisés dans ces portraits : la capacité à gouverner ou à mener une armée, le caractère général de l'empereur (cruel, généreux, lâche, etc.) et le respect ou non-respect des traditions et des valeurs aristocratiques. Parmi ces valeurs exaltées chez les empereurs[352], les pratiques commensales pouvaient occuper une place importante et c'est l'utilisation de cette facette qui nous intéresse plus particulièrement dans cette thèse.

Cet usage des pratiques commensales et des banquets impériaux par les auteurs anciens comme marqueur de bon ou de mauvais comportement n'est pas propre à l'Antiquité Tardive puisqu'il est déjà présent dans les portraits impériaux du Haut-Empire. De plus, après la rupture qu'a constitué le règne de Domitien, la création d'un contexte favorable à la réflexion autour de la notion de bon modèle de gouvernement tend à se renforcer[353]. En effet, comme le décrit l'historienne Elke Stein-Hölkeskamp, les auteurs comme Tacite et Suétone avaient recours à des motifs et des métaphores dont ils se servaient pour décrire le style personnel de chaque empereur, notamment dans sa façon de traiter avec l'aristocratie. Les banquets des souverains dans ces textes deviennent alors un critère essentiel de l'évaluation de chaque souverain et de son pouvoir de domination. On retrouve les mêmes standards et normes dans les descriptions et commentaires qui nous sont donnés par ces auteurs sur les banquets.[354]

L'utilisation de ces pratiques montre que leur place n'était pas seulement anecdotique dans les récits des vies des empereurs mais appartenaient bien à un ensemble de traits distinctifs qu'il fallait évoquer pour compléter l'image que l'on voulait rendre de l'empereur. Au même titre que sa capacité à gouverner, son attitude envers les citoyens ou ses relations, le banquet faisait

[352] CHRISTOL 2006, p. 156.
[353] GANGLOFF 2009, p. 4.
[354] STEIN-HÖLKESKAMP 2002, p. 481.

partie du tableau que représentait le portrait impérial. De plus, cette évaluation de l'empereur *via* le banquet montre que la question de la commensalité ne repose pas uniquement sur des notions d'apport alimentaire ou de valeur nutritionnelle mais, dans le cas des représentations impériales, sur des valeurs de morale et de vertu.

Cette figure du bon ou du mauvais empereur à table repose sur divers éléments : les personnes présentes, l'attitude à table ou encore les aliments consommés, puisque les goûts ne sont pas seulement issus des codes sociaux et culturels, mais sont également liés à des classifications esthétiques et morales plus larges dans lesquelles des goûts apparaissent plus légitimes que d'autres.[355]

Il semblerait que le banquet impérial se limitait à deux modèles possibles pour les *principes* romains : d'une part un modèle positif qui vient de la tradition de la commensalité des *nobiles* dont le *primus* devait être le bon empereur (c'est-à-dire que seul le banquet aristocratique respectant l'étiquette pouvait incarner un modèle convenable pour lui) ; d'autre part, un modèle négatif inspiré de la cour royale hellénique qui représentait l'archétype du banquet à éviter à Rome.[356]

Pour être un « bon empereur », il faut donc recevoir selon le cadre défini, mais également faire preuve de sobriété, ce qui apparaît comme un héritage de la République, souvent perçue comme ayant connu des mœurs simples et austères. Il est toutefois intéressant de noter que ce rapport entre le souverain au sens large (roi, empereur, chef, etc.) et la nourriture n'est pas le même selon les civilisations. En effet, les recherches historiques et anthropologiques ont montré que l'embonpoint était parfois entretenu par les souverains puisque celui-ci symbolisait la force et la fertilité. Martin Aurell nous rappelle que chez les Mossis, un peuple d'Afrique de l'Ouest établi au centre du Burkina Faso, le jeune souverain était même engraissé par son entourage pour montrer sa force[357]. Concernant les mauvais empereurs, il semble que les auteurs tardo-antiques aient repris là encore les codes traditionnels avec des typologies de mauvais mangeurs (et buveurs). Néanmoins, pour ce qui est des représentations péjoratives, l'*Histoire Auguste* propose quelques innovations intéressantes dans la *Vie* d'Elagabal, à laquelle nous allons avoir régulièrement recours dans ce chapitre.

[355] ASHLEY 2004, p. 62.
[356] VÖSSING 2007, p. 166.
[357] AURELL 1990, p. 120.

Ce lien particulier entre les pratiques alimentaires et le pouvoir impérial romain n'est pas pour autant dénué de complexité. En effet, il existe malgré tout un équilibre ambigu que l'empereur se doit de maintenir, puisque ce dernier, pour incarner le bon empereur, est en effet dans l'obligation de maintenir une forme de frugalité, mais ne peut pas pour autant renoncer à son devoir d'hospitalité et doit faire preuve de profusion lorsqu'il s'agit d'accueillir ses hôtes, à l'image d'un réel évergète[358]. Les empereurs du début de l'Antiquité Tardive n'échappent donc pas à l'obligation de jongler entre ces deux injonctions. Mais concernant les portraits, il semble également intéressant de se pencher sur les *topoi* utilisés pour les représenter.

[358] AURELL 1990, p. 126.

3.1 La *moderatio*, une vertu impériale politique et militaire

3.1.1. Les vertus impériales et leurs rôles dans le banquet tardo-antique

Le pouvoir des empereurs est issu de plusieurs sources : la reconnaissance légale et constitutionnelle, l'appareil bureaucratique et le soutien militaire, qui tient une place particulière au III^ème siècle ap. J.-C. comme nous avons déjà pu le voir. Dans le cadre du banquet impérial, nous avons ainsi pu constater que l'empereur s'assurait le soutien de l'administration et de l'armée par le biais notamment d'invitations. Mais en plus de ces facteurs officiels, il ne faut pas en négliger d'autres que sont la persuasion et la croyance en le pouvoir[359]. Ces deux derniers facteurs ont permis aux empereurs de se rapprocher de l'idéal-type du « souverain charismatique » défini par Max Weber[360].

Pour les citoyens de l'Empire, l'empereur avait certes une légitimité légale et dynastique mais ce n'est pas ce qui faisait fondamentalement de lui un souverain. Le plus important était de croire qu'il était le bon souverain pour eux et celui dont ils avaient besoin. Cette conviction des citoyens reposait sur le fait que l'empereur devait posséder un certain nombre de vertus qui étaient diffusées par différents canaux, du plus monumental au plus commun (monuments, panégyriques, monnaies, etc.[361]). L'empereur devait faire refléter dans son image publique les diverses fonctions qu'il incarnait au sein de l'Empire[362] et cette diversité transparaissait grâce aux vertus.

Une forme de « canon » des vertus impériales prend forme dès le début du Haut-Empire, notamment par le biais du *clipeus uirtutis* offert par le Sénat à Auguste, sur lequel est inscrit les vertus suivantes, expression de l'idéologie augustéenne[363] : *virtus*, *clementia*, *iustitia* et *pietas*[364]. Cette série de vertus sera reprise dans les *Res Gestae*[365].

[359] WALLACE-HADRILL 1981, p. 298.
[360] WEBER 1995, p. 289.
[361] CHARLESWORTH 1937 ; WALLACE-HADRILL 1981, p. 299 ; NOREÑA 2001, p. 146.
[362] NOREÑA 2001, p. 146.
[363] LE GLAY 2005, p. 89.
[364] *AE* 1952, 165 ; *R. Gest. div. Aug.* 34, 2.
[365] *R. Gest. div. Aug.* 34.

Même si la théorisation de ce « canon » par Martin Percival Charlesworth en 1937 paraît cohérente au vu de la récurrence de ces vertus dans les biographies impériales, il n'en reste pas moins qu'on ne peut pas les considérer comme un véritable « canon » au sens fort du terme. En effet, les chercheurs ont depuis établi plusieurs éléments à ce sujet qu'il est intéressant de relever pour étudier les vertus des empereurs tardo-antiques :

- il s'agit effectivement des vertus les plus souvent citées dans les panégyriques tardifs mais elles ne sont jamais présentées comme un groupe, ce qui va à l'encontre du qualificatif de « canon » [366] ;
- les vertus présentes sur le bouclier d'Auguste ne correspondent pas aux vertus cardinales des philosophes grecs sur la royauté : *andreia* (bravoure), *sôphrosune* (tempérance), *dikaiosune* (justice) et *sophia* (sagesse)[367], ce qui pourrait démontrer qu'elles ne s'inscrivent pas directement dans une tradition des vertus des souverains mais ont été adaptées pour Auguste[368] ;
- d'autres vertus sont mentionnées : au cours de l'Empire, la titulature impériale a certes eu recours en grande partie aux vertus utilisées sur le bouclier mais cela n'a pas empêché les empereurs de s'attribuer d'autres qualificatifs pour valoriser leur idéologie. C'est ce qui rend intéressant le fait d'étudier les vertus spécifiques mises en avant par chaque empereur[369].

Dans le cadre de cette étude des pratiques commensales des empereurs, ce sont surtout le recours aux autres vertus revendiquées par les empereurs qui vont nous intéresser, notamment celles en lien avec la *moderatio* que l'on pourrait rapprocher de la *sôphrosune* grecque. Selon la figure impériale traditionnelle, cette dernière peut inclure différentes valeurs : la *frugalitas*, la *castitas*, l'*abstinentia*, la *continentia*, la *parsimonia* et la *pudicitia*[370], même si, comme nous allons de voir, la *moderatio* peut aussi être utilisée directement pour qualifier les empereurs.

[366] WALLACE-HADRILL 1981, p. 304 ; HERMANN 2018, p. 2.
[367] GANGLOFF 2009, p. 20.
[368] WALLACE-HADRILL 1981, p. 304.
[369] NOREÑA 2001, p. 152.
[370] RAGA 2011, p. 91.

La *frugalitas* / la *parsimonia*

Le terme de *frugalitas* est déjà utilisé par les auteurs de la République, c'est notamment le cas de Cicéron qui le mentionne pour défendre le roi Déiotaros[371]. Il en fait la vertu des particuliers et non des rois, mais celle-ci reste admirable malgré tout et nécessaire pour mener un bon gouvernement. On en trouve une autre mention dans le *Panégyrique* de Pline le Jeune pour l'empereur Trajan qui comprend une liste d'une trentaine de vertus impériales[372].

En revanche, dans les descriptions tardives de la fin du II^ème et du III^ème siècle ap. J.-C., la *frugalitas* n'apparaît plus textuellement dans les descriptions faites des empereurs. La seule occurrence approchante est le terme « *frugi* » dont le sens est plutôt à rapprocher de la droiture et de l'honnêteté et que l'on retrouve notamment dans la *Vie* d'Elagabal quand ce dernier déclare ne pas vouloir d'un « fils vertueux »[373].

Il est donc intéressant de constater que le terme n'est plus utilisé pour qualifier une attitude pourtant décrite dans les portraits impériaux. En effet, l'absence du terme n'empêche pas la description d'empereurs faisant preuve de sobriété, mais les auteurs ont avant tout eu recours à la valeur de *parsimonia* notamment *via* le verbe « *parco, peperci, parsum, ere* » et l'adjectif « *parcus, a, um* ». Ce terme se retrouve à de nombreuses reprises dans l'*Histoire Auguste* pour les descriptions de Septime Sévère[374], Pescennius Niger[375], Clodius Albinus[376], Opilius Macrin[377], Sévère Alexandre[378], Maximin le Jeune[379], Gordien I^er[380], Gordien le Jeune[381], Maximin[382], Claude le Gothique[383] et Tacite[384].

---

[371] Cic. *Deiot*. 26.

[372] Les vertus en question sont dans les paragraphes 2 à 4 : Plin. *Pan*. *pietas*, *abstinentia*, *mansuetudo* (2,6) ; *humanitas*, *temperantia*, *facilitas* (2,7) ; *pudor* (2,8) ; *modestia*, *moderatio* (3,2) ; *frugalitas*, *clementia*, *liberalitas*, *benignitas*, *continentia*, *labor*, *fortitudo* (3,4) ; *severitas*, *hilaritas*, *gravitas*, *simplicitas* (4,6). Et dans le reste du texte : *vigilantia* (10,3) ; *indulgentia* (21,4) ; *bonitas* (30,5) ; *iustitia* (33,2) ; *veritas* (54,5) ; *patientia* (59,3) ; *sanctitas* (63,8) ; *fides* (67,1) ; *reverentia* (69,4) ; *comitas* (71,6) ; *aequitas* (77,3) ; *diligentia* (92,2) ; WALLACE-HADRILL 1981, p. 312.

[373] Hist. Aug. *Heliog*. 31, 3 : *Idem filios se nolle dicebat, ne quis ei frugi contingeret.*

[374] Hist. Aug. *Sept. Sev*. 4, 6 ; 19, 8.

[375] Hist. Aug. *Pesc*. 6, 6 : dans le cas de Pescennius Niger, l'auteur cherche à mettre en parallèle sa sobriété dans la nourriture et son fort penchant pour le vin.

[376] Hist. Aug. *Alb*. 11, 4 : sa sobriété en matière de vin est réfutée par Septime Sévère.

[377] Hist. Aug. *Opil*. 13, 4.

[378] Hist. Aug. *Alex*. 37, 2.

[379] Hist. Aug. *Maximin*. 28, 2 : sobre uniquement pour le vin.

[380] Hist. Aug. *Gord*. 6, 6.

[381] Hist. Aug. *Gord*. 19, 2 ; 21, 2 : sauf pour les fruits.

[382] Hist. Aug. *Max*. *Balb*. 6, 1 : sobre uniquement pour le vin.

[383] Hist. Aug. *Claud*. 13, 5.

[384] Hist. Aug. *Tac*. 11, 1.

Ces termes ne sont pas toujours utilisés dans une optique de valorisation des empereurs puisque nous les retrouvons également pour desservir le portrait des empereurs cités précédemment. La sobriété n'était pas uniquement la capacité à réfréner ses pulsions face à la nourriture ou la boisson, elle était surtout une question de constance : il était dans le caractère des mauvais empereurs de faire preuve de retenue dans un domaine mais d'être dans l'excès dans un autre. C'est pourquoi l'*Histoire Auguste* joue régulièrement avec cette idée en multipliant les parallèles entre parcimonie dans un domaine et excès dans l'autre.

La fin de l'utilisation du terme de « *frugalitas* » pose donc question puisque les empereurs frugaux n'ont pas pour autant disparu des modèles qui nous sont parvenus. Ceci pourrait être dû à la date de rédaction de l'*Histoire Auguste,* écrite au IV^{ème} siècle ap. J.-C. Elle est donc plus tardive que les empereurs du III^{ème} siècle ap. J.-C. et, à son époque, le terme de « *frugalitas* » renverrait désormais à une notion plus forte que la frugalité. L'auteur pourrait avoir été influencé par les nouvelles normes chrétiennes qui font leur apparition à la fin du IV^{ème} siècle ap. J.-C. avec la pensée ascétique. Le recours à une autre valeur avec la *parsimonia* semble donc privilégié pour exprimer l'idée de sobriété dans ce récit.

La *moderatio*

La *moderatio* est également utilisée directement pour illustrer les portraits des empereurs et renvoie à l'idée de juste mesure, dans le comportement politique comme personnel. Ce terme apparaît dès le Haut-Empire où cette *moderatio* est louée chez Auguste pour son exercice de la justice et dans la pratique des institutions[385] ou chez Tibère, qui fait mentionner sa *moderatio* sur certaines monnaies [386], et cette vertu est aussi évoquée par Suétone et Tacite dans les portraits qu'ils font de cet empereur[387].

Contrairement aux termes de « *frugalitas* » ou de « *parsimonia* » celui de « *moderatio* » connait une forme de postérité dans l'Antiquité Tardive puisqu'il est mentionné dans les portraits des empereurs. Le terme de « *moderatio* » est important car l'une des caractéristiques du *pessimus principes* est de se définir par ce manque de modération, ce dernier étant plus occupé à assouvir ses pulsions (qu'elles soient d'ordre sexuelle, alimentaire ou autre) que de diriger l'Etat[388].

[385] LE GLAY 2005, p. 103.
[386] Plin. 2, 4-5 ; WALLACE-HADRILL 1981, p. 304.
[387] Suet. *Tib*. 32, 2 ; Tac. *Ann*. 1, 8 ; 2, 36 ; 3, 50.
[388] HERMANN 2018, p. 4.

La *moderatio* ne couvre donc pas uniquement le champ de la commensalité et est utilisée à la fois de manière politique et privée. Dans les occurrences relatives aux empereurs du III^ème siècle ap. J.-C., nous retrouvons ainsi le qualificatif pour les deux cas :

- dans le cas de comportements privés : Sévère Alexandre[389], Gordien I^er[390] et Claude[391] ;
- dans le cas politique : Maximin et Balbin[392], Tacite[393], Probus[394] et la Tétrarchie[395].

Dans le cas politique, cette notion de *moderatio* est aussi à rapprocher d'une autre vertu, la *ciuilitas*. De plus, comme nous pouvons le constater, les portraits avec ce qualificatif se recoupent avec ceux où apparaissent les termes de « *parco* » ou « *parcus* ». Il était en effet courant de voir plusieurs valeurs associées au sein des mêmes portraits, souvent pour créer un effet d'insistance.

Le stéréotype de l'*optimus princeps* établi par Pline le Jeune et Suétone devait donc rassembler les qualités suivantes : *abstinentia, moderatio, liberalitas, clementia* et *ciuilitas*[396]. Il n'est donc pas surprenant de les retrouver dans les portraits volontairement mélioratifs de certains empereurs. Cependant les vertus véhiculées vont surtout dépendre du contexte[397].

Une autre vertu se révèle importante pour les empereurs, la générosité (*liberalitas*), qui est représentée sur les monnaies impériales[398] et qui ne semble pas paraître contradictoire avec la *frugalitas* ou la *moderatio*. Dès le Haut-Empire, la générosité et l'avarice deviennent des qualificatifs politiques comme l'illustre l'exemple de Tacite qui utilise des mots clefs comme « *liberalitas* » et « *avaricia* » et « *luxuria* » et « *parsimonia* » pour distinguer les différents candidats pour l'empire en 69 ap. J.-C.[399]. Les empereurs tardo-antiques sont soumis à la même injonction d'équilibre entre modération et générosité. Cette contrainte est parfaitement illustrée par la *Vie* de Sévère Alexandre où l'on retrouve le modèle de l'empereur donateur lorsqu'il

[389] Hist. Aug. *Alex*. 20, 1 ; 39, 2.
[390] Hist. Aug. *Gord*. 6, 2.
[391] Hist. Aug. *Claud*. 2, 3 : dans le cas de Claude, nous pouvons aussi noter le parallèle avec une grande figure souvent utilisée comme modèle d'*optimus princeps* : Trajan.
[392] Hist. Aug. *Max*. *Balb*. 13, 4.
[393] Hist. Aug. *Tac*. 2, 3.
[394] Hist. Aug. *Prob*. 13, 2.
[395] Hist. Aug. *Car*. 18, 4.
[396] WALLACE-HADRILL 1981, p. 316 ; GANGLOFF 2009, p. 32.
[397] HERMANN 2018, p. 2.
[398] NOREÑA 2001, p. 158.
[399] Tac. *Ann*. 1, 30, 1 ; 1, 37, 4 ; 1, 38, 1 ; NOREÑA 2001, p. 161.

partage le gibier avec ses amis et celui de l'empereur modéré quand il emprunte les éléments matériels nécessaires au banquet[400]. Ces anecdotes ne servent pas uniquement la mise en opposition avec Elagabal mais aussi à illustrer les deux facettes du bon empereur.

Les vertus donnent une justification charismatique au pouvoir de l'empereur et le fait de les posséder est une condition nécessaire pour occuper sa position par rapport au peuple[401], d'autant plus au III[ème] siècle ap. J.-C., où les règnes sont de courte durée. Dans les récits, et particulièrement dans l'*Histoire Auguste*, l'objectif était de fixer des limites morales aux souverains, ce qui était important pour l'élite romaine cultivée, et ce depuis le Haut-Empire avec des auteurs comme Suétone, Pline le Jeune ou Sénèque. Cette insistance sur la frugalité et la modération privée ou politique cherchait à mettre l'accent sur le respect envers ceux que l'empereur gouverne et sa capacité d'autocontrôle[402]. L'*optimus princeps* est celui qui fait preuve de modération dans ses mœurs, protège ses citoyens et reste fidèle aux traditions. Voilà pourquoi, pendant cette période, la capacité d'autocontrôle prend un tour important, puisque cette bonne attitude permet l'assistance des dieux pour la victoire militaire, qui devient un enjeu central dans le contexte du III[ème] siècle ap. J.-C. Les vertus impériales servent alors non seulement à exercer un bon gouvernement sur l'Empire mais aussi à maintenir de réelles capacités militaires. Ce n'est pas une innovation du III[ème] siècle ap. J.-C., mais cela y prend une importance particulière.

3.1.2. L'empereur soldat : mise en avant de son rôle au III[ème] siècle ap. J.-C.

Au III[ème] siècle ap. J-C., l'idée de modération et de sobriété dans les pratiques commensales renvoie également à l'idéal de l'empereur-soldat, présent dans la représentation de l'idéologie impériale depuis le début du Haut-Empire et décrit par certains auteurs comme Suétone dans ses portraits de César ou d'Auguste[403]. Il s'agit notamment d'un élément essentiel dérivé des souverains hellénistiques, c'est-à-dire la définition du souverain comme chef de guerre[404], ce qui a pu présenter une importance capitale pour certains empereurs de cette période dite de « l'anarchie militaire ». Cette qualité royale est aussi décrite par les philosophes et les rhéteurs

[400] Hist. Aug. *Alex*. 37, 7 ; 41, 4.
[401] WALLACE-HADRILL 1981, p. 317.
[402] GANGLOFF 2009, p. 31.
[403] Suet. *Caes*. 67 ; *Aug*. 25.
[404] GANGLOFF 2009, p. 25.

comme Dion de Pruse dans son *Discours sur la royauté* et repose notamment sur deux points importants : la simplicité du train de vie[405] et les capacités militaires[406].

Les critères moraux prennent donc une place essentielle dans le portrait des empereurs-soldats, à l'image de l'importance que ces critères avaient pour recruter les soldats romains. En effet, Pierre Cosme a relevé l'incompatibilité de certaines pratiques avec le métier militaire. Il se base notamment sur l'analyse de Végèce qui évoque certains critères moraux intervenant dans la sélection des recrues : certaines professions jugées comme infamantes (acteur, etc.) et la condamnation à certains crimes (crime capital, déserteur, etc.) étaient considérées comme incompatibles[407]. Cette relation entre frugalité et capacité militaire s'explique par le fait que les Romains se définissaient tout d'abord comme des soldats, ce qui impliquait qu'ils devaient être frugaux[408], même si, comme nous avons pu le voir, ils ne se contentaient pas uniquement d'aliments qui pouvaient être perçus comme tels[409].

Dans les portraits des empereurs du IIIème siècle ap. J-C., les empereurs sont donc représentés mangeant avec des soldats ou sous la tente lors des campagnes[410], mais doivent aussi suivre la même rigueur en termes de pratiques commensales. L'un des exemples nous est donné par Hérodien à propos de Caracalla :

> « [Il] se dérobait vivement aux occupations qu'on vient de mentionner à propos de son frère et affectait d'être épris de la vie militaire et des activités guerrières[411]. »

Cette affirmation est même renforcée par une autre description de Caracalla, mangeant une galette de blé comme les soldats, ce qui lui vaut leur admiration :

> « Il renonçait à tout luxe et ne se servait que de ce dont pouvaient aisément disposer les soldats les plus simples et les plus pauvres. Recevait-il d'eux le nom de compagnon d'armes, plutôt que celui d'empereur, il affectait d'y prendre plaisir[412]. »

Le bon empereur n'est donc pas seulement celui qui marche à la tête de ses troupes mais aussi celui qui fait preuve de bravoure et qui peut endurer la vie militaire, comme par exemple Claude le Gothique qui est présenté comme un stratège par Aurelius Victor[413].

---

[405] D. Chr. *Or*. 2, 26.
[406] D. Chr. *Or*. 2, 29, 45-47 ; 49, 57-58 ; GANGLOFF 2009, p. 10.
[407] Veg. *Mil*. 1, 7 ; COSME 1993, p. 69.
[408] AURELL 1990, p. 120.
[409] DAVIES 1971, p. 126.
[410] Voir *supra*, p. 45-48 et p. 57-62.
[411] Hdn. 4, 3, 4 : Géta est décrit comme quelqu'un de cultivé, honnête, modéré et bienveillant.
[412] Hdn. 4, 7, 6.
[413] Aur. Vict. *Caes*. 34, 5

Cet empereur, ainsi qu'Aurélien, sont construits en opposition à Gallien qui est présenté comme « amolli » [414] :

> « Après de tels succès, qui allaient au-delà de ses espérances, amolli, comme cela est naturel aux hommes, par la prospérité, il laissa pour ainsi dire sombrer la puissance romaine[415]. »

Ce portrait de Gallien est complété par son inclinaison à être soumis à ses pulsions alimentaires et sexuelles :

> « Telle fut, brièvement exposée dans mon ouvrage, la vie de Gallien qui, né pour les plaisirs du ventre et des sens, gaspilla ses jours et ses nuits dans le vin et la débauche[416]. »

A l'inverse, Claude le Gothique est présenté comme l'empereur ayant permis de redresser l'Empire et Aurélien est admiré par les soldats. Ce dernier est présenté comme « sévère » dans les sources, mais cette *seueritas* est avant tout à assimiler à une droiture morale plutôt qu'à la *crudelitas* comme cela a pu être parfois le cas [417]. Ce parallèle entre les trois empereurs a permis à Aurelius Victor ou encore à l'*Histoire Auguste*, et à travers eux à l'aristocratie des IV^ème et V^ème siècles ap. J.-C., de créer une figure archétypale de l'*optimus* et du *pessimus princeps* pour le III^ème siècle ap. J.-C. [418].

La mollesse semble être l'un des pires défauts pour les empereurs soldats. Ce défaut est aussi relevé par Hérodien à propos de Didius Julianus, qu'il met en opposition avec Septime Sévère qui lui justement n'était pas « amolli » comme les autres empereurs[419]. Cette caractéristique de la mollesse des mauvais chefs est présente tout au long de la période puisqu'on la retrouve à propos de Carin :

> « Durant son règne, Carin, le fils de Carus, n'accomplit aucune action qui contribuât au bien commun mais, perdant son autorité par sa mollesse et sa vie déréglée, il sacrifia, victimes innocentes de sa mollesse, des hommes qui n'avaient commis aucune faute, parce qu'ils passaient pour être en désaccord avec lui sur quelque point[420]. »

---

[414] HERMANN 2018, p. 5

[415] Aur. Vict. *Caes*. 33, 3 : *His prospere ac supra vota cedentibus more hominum secundis solutior rem Romanam quasi naufragio dedit*

[416] Hist. Aug. *Gall*. 16, 1 : *Haec vita Gallieni fuit, breviter a me litteris intimata, qui natus abdomini et voluptatibus dies ac noctes vino et stupris perdidit.*

[417] ALLARD 2006, p. 181 ; MOLIN 2006, p. 185.

[418] HERMANN 2018, p. 2.

[419] Hdn. 2, 7, 1 : Hdn. 2, 11, 2.

[420] Zos. 1, 72, 1 : *Ὅτι Καρῖνος ὁ τοῦ Κάρου υἱὸς βασιλεύας πρᾶγμα μὲν εἰς κοινὸν ὄφελος φέρον οὐδὲν εἰργάσατο, τρυφῇ δὲ καὶ ἐκδεδιητημένῳ βίῳ τὰ καθ' ἑαυτὸν ἐκδοὺς παρανάλωμα τῆς πρυφῆς ἐποιεῖτο φόνους οὐδὲν ἠδικηκότων ἀνθρώπων, κατά τι προσκεκρουκέναι νομισθέντων αὐτῷ.*

Là encore le parallèle est fait entre l'incapacité à diriger et le fait de sombrer dans les excès.

Certaines sociétés reconnaissent leurs chefs dans la sobriété, il n'est donc pas étonnant que les Romains reconnaissent la frugalité comme une vertu primordiale de leur chef militaire. Les bons empereurs étaient ceux qui restauraient et s'imposaient la discipline militaire alors que les mauvais empereurs par leurs inclinaisons à la gourmandise et aux vices étaient incapables d'imposer leur autorité sur leurs armées. La qualité morale sert de fondation aux qualités militaires, le parallèle entre les mauvais stratèges militaires et les empereurs « goinfres » dans les récits des auteurs tardo-antiques prend tout son sens. L'objectif était de pouvoir montrer que les vertus morales et les qualités militaires allaient de pair pour garantir le succès des chefs d'armée, surtout en période de crise, et que les vices pouvaient provoquer la ruine de l'Etat comme le dit Aurelius Victor :

> « en outre, que les vertus des princes peuvent facilement relever une situation même désespérée, ou leurs vices provoquer la ruine d'un état puissant[421]. »

3.2 Les mauvais empereurs, mauvais mangeurs

3.2.1. L'exagération des quantités : le goinfre et l'ivrogne

Les habitudes alimentaires, et notamment les comportements vertueux liés à celles-ci, constituent un point important des portraits des personnages illustres[422], et donc leurs mauvaises pratiques le sont tout autant. Dans le chapitre de sa thèse dédié au « discours sur l'alimentation du « barbare » », Emmanuelle Raga identifie quatre modèles de mauvais mangeurs : le sauvage, le goinfre, l'ivrogne et le rustique. A part la catégorie du « sauvage » qui s'avère extérieure à la *ciuilitas* et est clairement à distinguer des autres, les trois catégories restantes sont bien présentes dans la culture romaine comme des modèles néfastes[423]. De fait, comme l'image du goinfre ou de l'ivrogne, en particulier, font pleinement partie des stéréotypes utilisés dans la littérature gréco-romaine satirique, dont Trimalchion est le parfait exemple, il n'est pas illogique de retrouver ce type de description à propos des empereurs tardo-antiques.

[421] Aur. Vict. *Caes*. 35, 14 : *adhuc uirtutibus principum res attolli facile uel afflictas easque firmiores praeceps uitiis dari.*
[422] GOWERS 1996, p. 21-24.
[423] RAGA 2011, p. 139.

Le goinfre :

Nous pouvons prendre l'exemple de Clodius Albinus qui était un goinfre essentiellement porté sur les fruits :

> « C'était un goinfre, au dire de Cordus, qui s'étend sur ces détails tout au long de ses ouvrages : la quantité de fruits qu'il dévorait dépassait la capacité d'un estomac normal. C'est ainsi qu'il aurait avalé cinq cents figues séchées que les Grecs appellent « le régal des autruches », cent pêches de Campanie, dix melons d'Ostie, vingt livres de raisins de Labicum, cent becfigues et quatre cents huîtres[424]. »

Nous retrouvons donc la notion de la *gula* (gloutonnerie) qui est décrite comme une forme de déchéance de l'empereur, victime de sa *gula* et incapable de contrôle ses pulsions. Cette *gula* était perçue par les Romains non seulement comme une faute personnelle de mangeur mais surtout comme un effondrement de son statut, qu'il soit citoyen, soldat, aristocrate, etc.[425] L'effondrement est donc d'autant plus grand lorsqu'il est question d'un empereur. Dans le cas de Clodinus Albinus, nous retrouvons également la place ambiguë des fruits dans le spectre alimentaire romain, souvent perçus comme des aliments frugaux mais également présents dans les descriptions des goinfres célèbres. En l'occurrence, le fruit représente un véritable objet de gourmandise, à l'inverse d'autres aliments frugaux comme les légumes, qui ne pourraient pas incarner cette gloutonnerie incontrôlable[426]. A cela s'ajoute l'origine des mets consommés et le prix des produits cités qui ajoutent à la décadence dans le cas du propos de l'auteur. En dehors des fruits, nous avons la mention des huîtres qui avaient fait l'objet d'une loi somptuaire (*lex Aemilia*) en 115 av. J.-C.[427].

Comme la mollesse, les pratiques alimentaires du goinfre sont présentées comme une menace pour l'intégrité de l'Etat et de la société puisqu'elles mettent en péril les capacités des personnes en charge de gouverner et de défendre l'Empire[428].

---

[424] Hist. Aug. *Alb*. 11, 2-3 : *Gulosum eum Cordus, qui talia persequitur in suis voluminibus, fuisse dicit, et ita quidem ut pomorum tantum hauserit, quantum ratio humana non patitur. Nam et quigentas ficus passarias, quas Graeci callistruthias vocant, ieiunum comedissa dicit et centum persica Campana et melones Ostienses decem et uvarum Labicanarum pondo viginti et ficadulas centum et ostrea quadringenta.*

[425] DUPONT 1999, p. 63.

[426] RAGA 2011, p. 75.

[427] ANDRE 2009, p. 109.

[428] Macr. *Sat*. 3, 17, 14 et suiv.

L'ivrogne :

A la figure du goinfre s'adjoint généralement la figure de l'ivrogne, comme dans le cas de Géta :

> « C'était un beau jeune homme, d'un caractère violent sans être immoral, glouton, très porté sur la nourriture et les vins diversement aromatisés[429]. »

Ces quelques lignes donnent le tableau complet en ajoutant le penchant pour la boisson, notamment pour les vins aromatisés. Pour Jacques André, les vins au poivre, appelés *uina condita* ou *uina piperata*, étaient vendus à des prix élevés et faisaient l'objet de commerce jusqu'en Orient sous le nom de « vin poivré d'Italie »[430].

Gallien, comme nous l'avons vu précédemment, est représenté comme le véritable ivrogne, et vulgaire de surcroit :

> « Il ne buvait que dans des coupes d'or et faisait fi du verre, qu'il regardait comme le comble de la vulgarité. Il changeait sans cesse de type de vin et au cours d'un repas ne buvait jamais deux rasades du même[431]. »

Ici l'auteur joue avec la notion de vulgarité dans le sens où l'empereur ne pourrait discerner ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas. Gallien se rapproche ainsi de la catégorie du rustique qu'Emmanuelle Raga définit comme un choix non délibéré du mangeur mais nous préférons faire le parallèle avec un Trimalchion et l'image qu'il peut renvoyer en tant que parvenu. Sa grossièreté serait alors le fait d'un manque d'éducation ou d'une éducation mal comprise ou mal assimilée[432]. Néanmoins au vu des origines sénatoriales de Gallien et son appartenance par sa mère Mariniane à la famille des *Egnatii*[433], l'absence ou une mauvaise éducation semblent peu probables. Nous nous contenterons donc de le classer comme ivrogne.

Dans les portraits qui nous sont faits, il n'est donc pas rare de croiser l'association classique entre goinfre et ivrogne, mais aussi de trouver une alternance entre les deux stéréotypes pour donner une image péjorative, comme pour Pescennius Niger, porté sur le vin mais pas la nourriture[434], ou Opilius Macrin, porté sur le vin et frugal seulement à certains moments[435].

---

[429] Hist. Aug. *Geta* 4, 1 : *Fuit adulescens decorus, moribus asperis, sed non impius, + gulosus, cupidus ciborum et vini varie conditi.*
[430] ANDRE 2009, p. 169.
[431] Hist. Aug. *Gall*. 17, 5-6 : *Bibit in aureis semper poculis aspernatus vitrum, ita ut diceret nil esse communius. Semper vina variavit neque umquam in uno convivio ex uno vino duo pocula bibit.*
[432] RAGA 2011, p. 169.
[433] CHAUSSON 1997, p. 215.
[434] Hist. Aug. *Pesc*. 6, 6.
[435] Hist. Aug. *Opil*. 13, 4.

La goinfrerie et l'ivrognerie sont des défauts poussés à une telle extrémité dans les descriptions, qu'il y a peu de doute qu'elle relève de la caricature et que ces vices sont parfois arbitrairement attribués à l'un ou l'autre empereur, au nom de l'effet comique et satirique[436]. Il est effectivement difficile de pouvoir attester de la véracité historique des propos mentionnés, en particulier dans l'*Histoire Auguste*. En revanche, il est évident qu'ils concordent avec les empereurs ayant eu des règnes de « crises » comme c'est le cas de Gallien à qui est reproché la perte de Palmyre et de la Gaule par les auteurs plus tardifs. Nous pouvons également voir un parallèle entre ce dernier et Zénobie sur la question de l'abus de boisson.

La caricature du goinfre ou de l'ivrogne est même allée plus loin que la simple description des pratiques commensales puisque les auteurs n'ont pas hésité non plus à mettre en avant toutes sortes de maux physiques causés par les excès alimentaires au point de rendre certains empereurs répugnants. Cette utilisation satirique, qui reflétait avant tout la colère des Pères de l'Eglise[437], est notamment utilisée par Lactance pour décrire Galère :

> « Le physique de Galère répondait à son caractère : taille élevée, énorme embonpoint qui faisait de lui une masse de chair horriblement enflée et bouffie[438]. »

Cette utilisation atteindra même son apogée lors de la description haute en couleur de sa mort par gangrène quelques chapitres plus loin[439].

Néanmoins, nous pouvons constater que les auteurs faisaient une distinction entre consommation en grande quantité et consommation excessive. Le premier cas a même pu être intégré comme qualité dans le portrait des empereurs, à l'image du portrait fait de Claude le Gothique :

> « Quant à Claude lui-même, il se distinguait par le sérieux de sa conduite, une vie inimitable, une chasteté exemplaire ; il était peu porté sur le vin mais jouissait d'un solide appétit[440]. »

Ces banquets copieux mais sans extravagance étaient admirés par les auteurs et faisaient alors pleinement parties des portraits des « bons empereurs »[441]. Cet aspect mélioratif est aussi

[436] RAGA 2011, p. 161.
[437] DEMANDT 1996, p. 40.
[438] Lact. *Mort. Pers*. 9, 3 : *Erat etiam corpus moribus congruens, status celsus, caro ingens et in horrendam magnitudinem diffusa et inflata.*
[439] Eus. *V.C.* 1, 57, 2 ; Lact. *Mort. Pers*. 33.
[440] Hist. Aug. *Cl*. 13, 5 : *Ipse Claudius insignis morum gravitate, insignis vita singulari et unica castimonia, vini parcus, ad cibum promptus* (…).
[441] VÖSSING 2004, p. 420-421 ; GUTSFELD 2014, p. 275.

valorisé à plusieurs reprises dans la *Vie* de Sévère Alexandre[442].

Sur la question des quantités et des justes absorptions, il devait exister une limite entre une solide consommation et l'excès alimentaire, probablement décidée de manière arbitraire en fonction de l'objectif des propos de l'auteur. Quel que soit l'objet du délit, nourriture ou boisson, cette incapacité à se contrôler était souvent associée à d'autres tares et l'utilisation des *topoi* relatifs à la *gula* et à l'ivresse n'ont alors pas manqué dans les récits sur le III^ème siècle ap. J.-C., s'inscrivant ainsi dans la continuité des représentations du Haut-Empire. Mais les auteurs tardo-antiques n'ont pas uniquement repris des modèles déjà présents dans la littérature antique. Sur le sujet des habitudes alimentaires des empereurs, la mention d'innovations farfelues a aussi participé à l'élaboration de portraits dégradants.

3.2.2. L'extravagance avec les mets inventés

Un autre élément utilisé pour le portrait des mauvais empereurs afin d'illustrer leurs extravagances alimentaires est le recours à des mets inventés, le cas le plus flagrant étant celui d'Elagabal dans l'*Histoire Auguste* dans les paragraphes 20 et 21. A l'image de ce qui avait pu être fait pour les divertissements proposés à la table de cet empereur, l'auteur invente ou détourne des mets connus pour tourner l'empereur en ridicule et montrer que ses excès n'ont aucune limite. À partir du paragraphe 18-4, le lecteur est confronté à « une séquence [narrative] étourdissante, à la fois énumérative, touffue, truffée d'interpolations recousues péniblement sur une première tapisserie bariolée de détails plus ou moins drôles, vrai « bric à brac » sans queue ni tête », pour reprendre l'expression de Robert Turcan dans son édition[443].

Pour illustrer l'extravagance d'Elagabal, l'auteur de l'*Histoire Auguste* utilise Apicius comme référence et le mentionne à plusieurs reprises au point d'en faire l'aspect le plus accablant pour les moralistes en comparaison avec les autres frasques attribuées à l'empereur[444] :

> « Beaucoup de textes rapportent sur sa vie des anecdotes obscènes qui ne méritent pas d'être rappelées. Aussi ai-je choisi de ne citer que celles qui concernent son goût du luxe et dont il fut, dit-on, le protagoniste, aussi bien dans sa vie d'homme privé que lorsqu'il devint empereur ; du reste il disait lui-même qu'en tant qu'homme privé son modèle était Apicius, mais comme empereur il imitait Néron, Othon et Vitellius[445]. »

[442] Hist. Aug. *Alex*. 30, 5-6 ; 34, 1, 5-8 ; 37, 2, 12 ; 39, 1.
[443] *Hist. Aug. Heliog.* p. 66. (édition TURCAN)
[444] LAURIOUX 2008, p. 400.
[445] Hist. Aug. *Heliog.* 18, 4 : *De huius vita multa in litteras missa sunt obscaena, quae qui digna memoratu non sunt, ea prodenda censui, quae ad luxuriam pertinebant, quorum aliqua privatus, aliqua iam imperator fecisse*

« Il lui arrivait souvent de manger, en suivant les recette d'Apicius (…)[446]. »

« Il surpassa ainsi les banquets d'un Vitellius ou d'un Apicius[447]. »

On attribue à Apicius le *De re coquinaria*, un ouvrage rassemblant diverses recettes de plats plus ou moins fabuleux, réalisés à partir de mets plus ou moins ordinaires. La question est donc de savoir si le cuisinier d'Elagabal aurait pu avoir connaissance des recettes d'Apicius et de ses différents procédés culinaires. L'origine de cet ouvrage a longtemps été sujet à débats mais, comme le démontrent les analyses récentes d'Andreas Gutsfeld, il n'existerait aucune preuve historique de la réalité d'un tel ouvrage circulant au I[er] siècle ap. J.-C. à Rome et il serait davantage issu d'une compilation plus tardive de recettes de cuisine. Il est donc impossible que les cuisiniers d'Elagabal ait eu accès à un tel ouvrage et il est plus probable en revanche que l'auteur de l'*Histoire Auguste* fasse référence à un art culinaire imaginé par un Apicius et réinventé au IV[ème] siècle ap. J.-C. plutôt qu'à Apicius lui-même ou à son pseudo-livre de recettes[448].

La référence à Apicius sert ici à souligner la *luxuria* dont fait preuve Elagabal, puisque ce gourmet, symbole de la décadence alimentaire, connaît un regain de popularité dans le dernier quart du IV[ème] siècle ap. J.-C.[449]. En revanche, l'incompatibilité entre les recettes du *De re coquinaria* et l'*Histoire Auguste* montre que, contrairement à ce qu'a pu affirmer E. Alföldi-Rosenbaum[450], l'auteur n'a pas pu se servir de ce livre de recette pour « concocter » ce passage et que cette référence sert uniquement à la construction littéraire du personnage d'Elagabal.

Dans le *De re coquinaria*, on trouve par exemple[451] :

- 4 occurrences à *gallin-*[452] mais ni à *crist-* ni à *crist- gallin-* ; dans trois cas, il s'agit uniquement de recettes comportant des foies de volaille ;

perhibetur, cum ipse privatus diceret se Apicium, imperatorem vero <Neronem>, Othonem et Vitellium imitari

[446] Hist. Aug. *Heliog.* 20, 5 : *Comedit saepius ad imitationem Apicii (...)*.

[447] Hist. Aug. *Heliog.* 24, 4 : *Cenas vero et Vitellii et Apicii vicit.*

[448] GUTSFELD 2014, p. 269-271.

[449] GUTSFELD 2014, p. 272.

[450] ALFÖLDI-ROSENBAUM 1972a, p. 10.

[451] Nous tenons à remercier Marie-Noëlle Diverchy qui nous a permis d'utiliser son recensement des mets utilisés lors de sa communication non publiée « Le lexique du banquet d'Héliogabale dans *l'Histoire Auguste* » réalisée dans le cadre du séminaire « Pratiques et stratégies alimentaires dans l'Antiquité Tardive » à la Villa Borg, les 9 et 12 juillet 2015.

[452] Apic. 3, 4, 8 ; 4, 1,1 ; 4, 5, 2 ; 8, 8, 9.

- 4 occurrences à *mull-*[453] mais ni à *barb-* ni à *barb- mull-* ni à *ext- mull-* ; l'occurrence du verbe dérivé *extentero* ou *exentero,* qui signifie ôter les entrailles, se retrouve ainsi associé au lièvre et au porc, non au surmulet ;
- 1 occurrence à *pav-*[454] mais ni à *lingu-* ni à *lingu- pav-* ni à *caput-/capit- pav-* ; il s'agit d'un plat de quenelles de paon reconnu pour ses propriétés médicinales plutôt que pour sa valeur gastronomique ;
- 3 occurrences à *fasian-*[455] mais non à *caput-/capit- fasian-* ; on retrouve le faisan dans deux recettes de quenelles dont l'une est réalisée avec la graisse de l'animal ;
- 2 occurrences à *phoenicopt-*[456] ainsi que de nombreuses occurrences à *cerebell-* mais non à *cerebell- phoenicopt-* ; on ne trouve que deux recettes de flamant mais qui font l'objet d'un chapitre en particulier ;
- 4 occurrences à *sumin-*[457], 19 occurrences à *ap(e)r-*[458] et 6 occurrences à *vulv-*[459] mais non à l'association de ces trois termes ; il existe bien des recettes de tétines et de vulves, auxquelles Apicius a consacré deux chapitres entiers mais uniquement à base de truie ; le sanglier, quant à lui, fait également l'objet d'un chapitre particulier, mais il s'agit de cuisiner la viande du gibier entier cuite ou bouillie accompagnée de sauce ;
- 5 occurrences à *perdic-*[460] et de nombreuses occurrences à *ov-* mais non à *perdic- ov-* ; la viande de perdrix et les œufs de poule constituent une base de l'alimentation romaine ; en revanche, l'association œufs de perdrix est tendancieuse ici dans la mesure où l'apparat critique indique que *ovis* est omis dans la tradition Σ ; on ne peut donc pas réellement tenir compte de cette association improbable dans l'interprétation du texte.

Cette mise en scène sert donc à montrer l'excès et de l'ostentation d'Elagabal, en premier lieu par l'origine des mets : on constate une représentation forte des oiseaux « exotiques »[461]. Le flamant (*phoenicopterus*), reconnu pour sa chaire nourrissante, vient en effet d'Afrique et le paon (*pavo*), rapporté en Italie par les Grecs et popularisé par les Romains en Occident[462], provient d'Inde. Le faisan (*phasianus*), quant à lui, est importé de Colchide. Pour ce qui est du

[453] Apic. 4, 2, 22 ; 9, 12 ; 10, 1, 11-12.
[454] Apic 2, 2, 6.
[455] Apic. 2, 2, 1 ; 2, 2, 6 ; 2, 5, 4.
[456] Apic. 6, 6.
[457] Apic. 4, 2, 14-15 ; 7, 2.
[458] Apic. 8, 1.
[459] Apic. 7, 1.
[460] Apic. 6, 2 ; 6, 3, 2-3.
[461] CORBIER 1989, p. 137.
[462] AUDOIN-ROZEAU 2002, p. 81.

perroquet, il est aussi mentionné dans le *De Re Coquinaria*[463] mais pourrait, selon Elisabeth Alföldi-Rosenbaum, y avoir été ajouté par la suite comme un *topos* de la cuisine luxueuse fantaisiste[464]. Ensuite, le choix des parties consommées ajoute là aussi une idée de richesse puisque sont mentionnées les têtes, les cervelles et les langues et, comme l'explique Jacques André, les parties situées près de la tête témoignent de l'excellence du met et étaient réservées aux plus riches[465]. L'extravagance d'Elagabal se retrouve également dans la fusion des recettes afin de les rendre toujours plus décadentes et de renforcer le lien avec les empereurs « goinfres » inventeurs de recettes. En effet, il n'est pas le premier à le faire mais reste une figure peu courante dans les sources dont nous disposons. Suétone décrivait déjà un plat imaginé par Vitellius composé de cervelles de faisans et de paons (*phasianarum et pavonum cerebella),* ainsi que de langues de flamants (*linguas phoenicopterum*), qu'il a appelé « le bouclier de Minerve Poliouchos »[466]. Cette fascination pour les oiseaux semble d'ailleurs répondre à une forme de constance puisque pour le Moyen-Âge Bruno Laurioux identifie les volailles comme les mets les plus distinctifs et après seulement venait les « quadrupèdes »[467].

Cette insistance de l'*Histoire Auguste* sur les mets peut aussi être mise en parallèle avec la représentation des aliments qui se développe dans les images de banquet présentes notamment sur les sarcophages à partir de la seconde moitié du III^ème siècle ap. J.-C. Ces images avaient pour vocation de montrer les largesses et le luxe de ces repas offerts tout en faisant sens pour leurs observateurs[468]. L'auteur de l'*Histoire Auguste* semble alors s'inscrire dans son époque en illustrant cette idée de l'ostentation par le biais de cette *Vie*.

Ainsi, peu importe ici l'authenticité des mets, ils ne servent que l'intention de l'auteur qui veut avant tout faire impression sur ses lecteurs. Cet extrait cherche donc à mettre en exergue les excès alimentaires d'Elagabal pour l'inscrire parmi les plus grands « goinfres » comme Néron, Othon et Vitellius, grâce à une construction littéraire[469] ; d'autant plus que certains auteurs du IV^ème siècle ap. J.-C., comme Ammien Marcellin[470], s'en prennent au mode de vie des aristocrates et à leur goût pour le luxe. Cette importante énumération d'oiseaux « exotiques »

[463] Apic. 2, 6, 1.
[464] ALFÖLDI-ROSENBAUM 1972b, p. 16.
[465] ANDRE 2009, p. 133.
[466] Suet. *Vit*. 13 ; ALFÖLDI-ROSENBAUM 1972b, p. 17.
[467] LAURIOUX 2002, p. 188.
[468] HUET 2006a, p. 64.
[469] GUTSFELD 2014, p. 266.
[470] Amm. 14, 4, 6 ; 14, 6, 16-18 ; etc.

par l'auteur de l'*Histoire Auguste* montre bien que l'objectif est uniquement satirique puisqu'elle ne recouvre aucune réalité matérielle. L'archéozoologie a en effet permis de mettre en évidence une prépondérance de trois espèces de mammifères dans la consommation occidentale : le bœuf, le mouton et le porc[471]. A noter que les autres sources comme Hérodien ne mentionnent pas cet attrait d'Elagabal pour les banquets gargantuesques et l'inventivité de cet empereur ne se limitait pas aux menus mais aussi au mobilier de table[472]. L'exagération et notamment l'association des vices ne se limitait pas à la sphère de l'alimentation avec la gloutonnerie et l'ivresse. Les portraits des « mauvais empereurs » associaient aussi d'autres principes contraires aux vertus comme l'alliance entre excès alimentaire et la luxure.

3.2.3. L'association traditionnelle entre alimentation et luxure

Comme évoqué dans l'introduction de cette sous-partie, les empereurs tardo-antiques n'ont pas été les seuls à avoir la réputation de succomber à l'excès et plusieurs portraits, notamment chez les empereurs julio-claudiens, comprenaient cette dimension : Claude, par exemple, n'aurait jamais pu résister à l'odeur des champignons[473], Néron dinait de midi à minuit sans interruption[474]. Le rapport à l'alimentation faisait donc partie de portraits « plus larges » avec d'autres caractéristiques souvent associées à l'excès alimentaire ou d'alcool, comme analysé précédemment. Parmi ces caractéristiques nous retrouvons particulièrement le lien avec la luxure.

L'association entre sexe et nourriture représente alors la parfaite combinaison du mauvais empereur. L'ajout de la luxure vient compléter le discrédit des empereurs ainsi décrits, à l'image de Gallien réputé pour être « né pour le ventre et pour le plaisir »[475]. Dans son cas, Robert Turcan fait l'hypothèse que cette description provient de l'historiographie sénatoriale qui cherche à le calomnier puisque Gallien était un empereur soldat capable de mener la vie de camps[476].

[471] AUDOIN-ROZEAU 2002, p. 78.
[472] DUVAL 1997a, p. 143.
[473] Suet. *Cl*. 44, 4. A noter que cet attrait de Claude pour les champignons est même repris dans des représentations plus récentes au point de le tourner en ridicule à l'image de son personnage dans la série « Moi, Claude Empereur ».
[474] Suet. *Ner*. 27, 2.
[475] Hist. Aug. *Gall*. 16, 1 ; 6-7.
[476] TURCAN 2009, p. 239.

Un autre cas frappant pour illustrer ce rapprochement dans les portraits de mauvais empereur est bien évidemment celui qui est donné d'Elagabal dans l'*Histoire Auguste* :

> « Au cours d'un seul repas, comportant un grand nombre de tables, il fit servir la tête de six cents autruches pour qu'on en mangeât la cervelle. Il lui arriva de donner un banquet composé de vingt-deux services de plats énormes ; entre chaque service ses amis et lui-même se baignaient et faisaient l'amour avec des femmes en jurant qu'ils jouissaient pleinement[477]. »

Le portrait d'Elagabal est bien entendu à charge sur tous les aspects possibles de la vie de l'empereur et ses pratiques alimentaires n'y font pas défaut. Comme nous l'avons vu précédemment, il rassemble déjà toutes les caractéristiques de l'excès et on lui a attribué la consommation de mets qui ne sont pas attestés ailleurs. Il semble donc logique que les historiens aient ajouté la luxure aux nombreux vices qui lui sont reprochés : recours à des prostitués, orgies, tous les méfaits possibles y sont décrits.

Le recours aux prostitués hommes semblent être le plus grand reproche qui lui soit fait[478] mais, là encore, ce n'est pas la sexualité en soi qui pose un problème mais le fait que cela participe au tableau global de son manque de virilité, une question bien plus importante pour les Romains[479]. Elagabal s'inscrit parfaitement dans la continuité des portraits des mauvais empereurs et tous les *topoi* utilisés sont faits pour le rapprocher notamment de Néron[480]. L'auteur ne s'en cache pas, puisque ce parallèle est fait dès le début du récit de l'*Histoire Auguste* :

> « Jamais je n'aurais composé la vie d'Elagabal Antonin - appelé aussi Varius – afin d'éviter que l'on sache qu'il fut un empereur romain, si avant lui ce même empire n'avait connu des Caligulas, des Nérons et des Vitellius[481]. »

La notion de dévirilisation est également un *topos* fréquent pour décrire les empereurs depuis le Haut-Empire, notamment par le biais des pratiques sexuelles mais aussi de la mollesse. Dans l'*Histoire Auguste*, le terme de « *remissius* » (mollesse)[482] est utilisé pour ternir l'image d'un adversaire car il renvoie à la lâcheté et la peur et aussi à certains traits féminins, véritable *topos*

---

[477] Hist. Aug. *Heliog.* 19, 3-4 ; 20, 2-3.
[478] Hist. Aug. *Heliog.* 12, 4.
[479] VEYNE 1982, p. 29.
[480] Suet. *Ner*. 19, 1 ; Tac. *Ann*. 14, 15, 1 : Suétone et Tacite évoquent les pratiques de prostitution de Néron.
[481] Hist. Aug. *Heliog.* 1, 1 : *Vitam Heliogabali Antonini, qui Varius etiam dictus est, numquam in litteras misissem, ne quis fuisse Romanorum principem sciret, nisi ante Caligulas et Nerones et Vitellios hoc idem habuisset imperium*.
TURCAN 1988, p. 41 : Robert Turcan émet également l'idée que le texte de la *Vita* cherche à souligner dans le comportement religieux d'Elagabal tout ce qui va préfigurer la politique monothéiste de Constantin.
[482] Hist. Aug. *Gall*. 3, 1.

romain[483]. Cette caractéristique, notamment attribuée à Gallien, qu'Aurelius Victor décrit également comme efféminé[484], se retrouve dans plusieurs archétypes impériaux puisque la mollesse est issue de la goinfrerie, de l'ivrognerie ou des désirs sexuels, comme c'était déjà le cas chez Néron où la mollesse était aussi signe d'une lubricité exacerbée[485]. L'effémination, souvent liée à l'image des prostitués et prostituées, permet également de souligner l'incapacité de l'empereur à remplir le rôle de, un rôle fondamental du souverain, dans une opposition symbolique avec la masculinité vertueuse de la culture romaine[486].

Les mentions de la dépravation sexuelle et des excès alimentaires n'ont donc qu'un seul but : mettre en exergue l'incapacité des empereurs à gouverner en utilisant les *topoi* traditionnels de la littérature satirique. Ce modèle n'est d'ailleurs pas l'apanage des auteurs païens puisque cette pratique est reprise par des auteurs chrétiens comme Lactance à propos de Dioclétien :

> « Il faisait consister son bonheur, ainsi que la prospérité de son gouvernement, à ne rien refuser à ses passions et à ses funestes désirs[487]. »

Néanmoins, même si la luxure est quasiment toujours associée à une consommation excessive de nourriture, l'inverse n'est pas pour autant vrai, comme le montre l'exemple de Maximin Ier :

> « Et puisque la plupart [des lecteurs] veulent connaître même les détails mineurs, je dirai qu'il était gros mangeur, mais très sobre dans sa consommation de vin, peu porté sur le sexe, toujours austère chez lui comme au-dehors, si bien qu'il avait reçu le surnom de « Triste »[488]. »

Il est intéressant de noter que l'auteur parle ici de détails mineurs alors que l'*Histoire Auguste* décrit de manière quasi systématique les pratiques commensales des empereurs.

Afin de contrebalancer les stéréotypes de la luxure, l'*Histoire Auguste* met en avant le principe de chasteté de l'empereur Claude le Gothique[489]. Cet empereur possède donc l'ensemble des comportements vertueux d'un empereur : appétit solide, peu porté sur le vin et chaste.

---

[483] SIDERIS 2000, p. 699.
[484] Aur. Vict. *Caes*. 32, 4.
[485] Suet. *Ner*. 28, 1 ; HERMANN 2018, p. 4.
[486] DUPONT 2003, p. 41-42.
[487] Lact. *Mort. Pers*. 8, 6 : *His rebus beatum se iudicabat, his constare felicitatem imperii sui putabat, si libidini et cupiditati malae nihil denegaret.*
[488] Hist. Aug. *Maximin*. 6, 1 : *Et quoniam etiam minora plerique desiderant, fuit cibi avidus, vini parcissimus, ad rem Veneriam nimis rarus, domi forisque semper severus, ita ut et tristis cognomen acciperet.*
[489] Hist. Aug. *Claud*. 13, 5.

Cet accent mis sur la chasteté reste pour autant étonnant puisqu'elle est une vertu que nous retrouverons dans des portraits plus tardifs des empereurs. Cette remarque est sans doute à mettre en lien avec deux éléments :

- la volonté de contrebalancer le portrait de Gallien ;
- la période de rédaction de l'*Histoire Auguste* à laquelle les principes de chasteté deviennent important dans la communauté chrétienne et dans la vie impériale.

La chasteté était jusqu'alors avant tout associée à la famille impériale dans son ensemble et la vertu de *pudicitia* était mentionnée sur les sources numismatiques lorsque les femmes de la maison impériale, comme l'impératrice ou les sœurs de l'empereur, y étaient représentées afin de servir l'honneur de l'empereur[490].

Ainsi, ce qui qualifie le mieux un mauvais empereur est l'excès, quel qu'en soit le domaine. Dans le cadre du banquet impérial, celui-ci va pouvoir s'exprimer de plusieurs manières, soit en se limitant à la sphère alimentaire soit en y associant d'autres comportements jugés peu vertueux, notamment la luxure. Cette association entre goinfrerie, ivrognerie et luxure permet alors d'illustrer dans sa globalité l'incapacité des mauvais souverains à résister à leurs pulsions. Et, comme nous l'avons évoqué précédemment, il ne s'agit pas uniquement d'une question de comportement privé mais bien d'une volonté des auteurs de présenter l'inaptitude des empereurs à gouverner. Cette représentation n'a de plus pas uniquement un objectif de condamnation, mais elle vise également à diffuser des modèles. Les auteurs tardo-antiques cherchent des solutions non violentes pour éviter les abus de pouvoir des empereurs. L'une de ces solutions est alors d'exercer une forme de pression sur les souverains grâce à la large diffusion de modèles de souverains idéaux et en prônant de bons modèles de royauté[491]. A l'inverse, la diffusion des mauvais modèles constituait une forme d'avertissement.

[490] NOREÑA 2001, p. 159.
[491] GANGLOFF 2009, p. 32.

Conclusion chapitre 3

Au cours du III^{ème} siècle ap. J.-C., les descriptions des pratiques commensales impériales correspondent, pour la majorité, à celles déjà existantes au Haut-Empire. En effet, qu'il s'agisse des portraits de bons ou de mauvais mangeurs, c'est-à-dire de bons ou de mauvais empereurs, les qualificatifs péjoratifs ou mélioratifs restent inchangés. On assiste donc à la mise en scène de deux stéréotypes : celui du goinfre et de l'ivrogne. Ces *topoi* sont aussi associés à d'autres comportements jugés comme décadents ou condamnables comme la mollesse et la luxure. Néanmoins, l'*Histoire Auguste* fait preuve d'originalité, notamment avec les mets inventés d'Elagabal. Les portraits des empereurs sont donc soumis à trois influences :

- la tradition littéraire avec des représentations calibrées ;
- ce que l'auteur cherche à montrer de l'empereur et la représentation du pouvoir qu'il souhaite donner ;
- le contexte de rédaction de l'œuvre.

Pour cette dernière influence, il semble qu'elle ne soit pas à sous-estimer puisque, comme nous l'avons vu pour le cas de la *frugalitas*, bien que celle-ci soit une qualité à mettre en avant, elle n'est pas mentionnée telle quelle dans les sources, et notamment dans l'*Histoire Auguste*, au profit de la *parsimonia*. Ce terme, qui est attribué aux citoyens-soldats des glorieuses origines de l'Vrbs[492] et apparaissait pourtant dans des écrits de la période républicaine et du Haut-Empire, n'apparaît pas dans les sources dont nous disposons. Nous émettons donc l'hypothèse, pour l'*Histoire Auguste*, qu'il s'agit d'une influence de son contexte de rédaction où la notion de « frugalité » commence à être assimilé au lexique chrétien.

Ainsi, même si les portraits des empereurs du III^{ème} ap. J.-C. siècle sont effectivement tributaires des modèles laissés par les empereurs précédents, notamment, quand il est question de les dévaloriser, ils sont avant tout les héritiers d'une tradition littéraire plus large que la seule représentation impériale. Ce socle de références est par ailleurs voué à évoluer à partir du IV^{ème} siècle ap. J.-C. Il ne s'agira plus seulement de se référer au modèle républicain païen mais aussi d'intégrer les nouvelles recommandations que le christianisme va peu à peu promouvoir, notamment auprès des élites de l'Empire.

[492] LE GUENNEC 2019, p. 297.

Conclusion de la partie 1

Pour le III^{ème} siècle ap. J.-C., nous constatons une continuité de certaines pratiques commensales impériales entre le Haut-Empire et l'Antiquité Tardive qui s'incarne à différents niveaux. Premièrement, les personnes présentes à la table impériale que ce soit concernant les convives avec la persistance de certains groupes sociaux élevés comme les membres de l'aristocratie ou pour le service de table. Deuxièmement, les portraits des empereurs restent proches des représentations antérieures de bons et mauvais mangeurs que ce soit par les références à certains de leurs prédécesseurs ou l'utilisation de *topoi* littéraires, et ce même si certaines évolutions se font déjà sentir. Et enfin par l'organisation même du banquet impérial avec la persistance de certaines formes de commensalité lors de la première moitié du III^{ème} siècle avec notamment des banquets hors du cadre du palais. Concernant ces derniers, deux principales critiques pourraient être formulées concernant leur utilisation dans notre recherche et l'établissement d'un arrêt de cette pratique au cours de ce siècle :

- la source principale concernant ces récits de repas hors du cadre du palais est l'*Histoire Auguste* dont la fiabilité peut être remise en question et il est par conséquent difficile d'établir un arrêt de cette pratique après le III^{ème} siècle ap. J.-C. en se référant uniquement à ce récit ;
- ces pratiques perdurent réellement après le III^{ème} siècle ap. J.-C. mais elles sont si peu importantes qu'elles ne sont pas mentionnées dans les sources car elles font partie d'un quotidien aristocratique classique.

Concernant la première critique, même s'il est parfois difficile d'avoir recours à l'*Histoire Auguste* comme source historique fiable, elle n'en reste pas moins intéressante sur ce qu'elle dit des empereurs et du contexte de sa rédaction. Le choix d'introduire des moments quotidiens de vie des empereurs avait alors peut-être aussi comme objectif de brosser le portrait d'un empereur au rythme de vie typique d'un aristocrate et donc de le remettre à égalité avec le reste de la classe sénatoriale, égalité qui n'était plus réelle au moment de la rédaction de l'œuvre, ou, dans le cas d'Alexandre Sévère, de le présenter comme un véritable romain. Si tel était l'objectif, il aurait alors été cohérent de voir la mention de ces banquets dans les autres *Vies* et notamment celles de la seconde moitié du III^{ème} siècle ap. J.-C. De plus, sur la question du banquet impérial d'autres sources tendent généralement à corroborer l'*Histoire Auguste*, mais

pour les repas hors du cadre du palais et à l'exception des repas sous la tente, nous n'en avons trouvé aucune trace ni dans les autres sources ni dans les périodes postérieures.

Concernant le deuxième contre-argument, ces repas informels participaient pleinement au portrait des empereurs et la relation aux sénateurs a été une part importante des récits tardo-antiques. La présence d'un empereur dans une maison sénatoriale aurait donc probablement dû être remarquée et commentée, à l'image des repas sous la tente ou partagés avec les soldats qui ont continué à être évoqués par les auteurs.

Néanmoins, si ce siècle s'inscrit dans la continuité du Haut-Empire, il a également ses particularités puisque, comme nous l'avons noté, le contexte politico-militaire autour de ce que les historiens ont pu appeler « l'anarchie militaire » a favorisé l'émergence du rôle militaire de l'empereur[493]. Cette nécessaire représentation d'un homme fort s'est aussi traduite dans la description de ses habitudes alimentaires et des personnes présentes à sa table. Le groupe fondamental pour le maintien du pouvoir impérial à cette époque, l'armée, est bien mis en avant dans les sources dont nous disposons. L'objectif était double : montrer le soutien des soldats à leur empereur et participer à la construction de l'image de l'empereur soldat capable de partager le quotidien de son armée. Néanmoins, il ne faut pas pour autant sous-estimer la présence des autres groupes à la table impériale comme l'aristocratie traditionnelle ou le rôle du banquet dans la création du lien dynastique.

A l'exception de cette prédominance militaire dans certains portraits impériaux, les représentations qui sont faites des empereurs répondent à des *topoi* déjà bien connus de la littérature antique notamment dans le cadre des descriptions des mauvais empereurs. On y retrouve les stéréotypes du goinfre, héritier de Vitellius par exemple, ou de l'ivrogne. D'autres caractéristiques condamnables sont alors associées aux mauvaises pratiques alimentaires, comme la mollesse ou la luxure. Néanmoins, dans son portrait d'Elagabal, l'*Histoire Auguste* propose une originalité avec le recours à des mets inventés. Les produits rares, notamment exotiques, faisaient parties des marqueurs d'abus dans les pratiques romaines[494] donc, non seulement l'auteur a recours à ces mets luxueux comme le flamant rose mais y ajoute une couche de décadence en attribuant à l'empereur des mets imaginés. Pour les bons empereurs bons mangeurs, en revanche, les auteurs tardo-antiques utilisent les vertus traditionnelles des

[493] CHRISTOL 2006, p. 154.
[494] CORBIER 1996, p. 231.

souverains et notamment l'idée de *moderatio*. En effet, la frugalité était une qualité valorisable par les plus riches[495], il n'est donc pas étonnant que les « bons » empereurs aient bénéficié de ce type de descriptions.

Le III^ème siècle ap. J.-C. semble donc être avant tout un siècle de transition entre le Haut-Empire et le développement de nouvelles pratiques commensales à partir du IV^ème siècle ap. J.-C. Néanmoins, on ne peut pas pour autant parler de rupture entre les III^ème et IV^ème siècles. Même si certains changements profonds vont intervenir, il n'y a pas de changement brutal entre les deux périodes.

[495] DIERKENS 2008, p. 17.

PARTIE 2 :

LE IV^{ÈME} SIÈCLE : LES EVOLUTIONS AU SEIN DE LA TABLE IMPERIALE : ORGINES ET CONSEQUENCES DE NOUVELLES INFLUENCES POLITIQUES, RELIGIEUSES ET CULTURELLES

---

1. La mise en scène impériale accentuée par l'émergence de nouveaux cadres du banquet

Comme évoqué dans la partie précédente sur le III^{ème} siècle ap. J.-C., le banquet impérial et, plus largement, les habitudes alimentaires des empereurs participent pleinement à l'expression de leur pouvoir ainsi qu'aux portraits impériaux. A propos de l'organisation du banquet impérial, certaines pratique héritées du Haut-Empire perdurent encore au III^{ème} siècle ap. J.-C. Mais entre la fin du III^{ème} siècle ap. J.-C. et le début du IV^{ème} siècle ap. J-C. se trouve une période charnière où des changements vont s'opérer de manière progressive au sein de la cour impériale et avoir un impact sur la représentation de l'empereur[496], notamment dans celle de ses pratiques commensales

Le cadre matériel du banquet tardo-antique connaît notamment des modifications importantes, dans sa forme, ses contenus comme son organisation. Nous tenons ici à préciser que ces changements n'ont pas uniquement concerné le banquet impérial puisque le banquet aristocratique tardo-antique a aussi évolué au cours de cette période. D'ailleurs, pour l'analyse de la modification des lieux de banquet, c'est-à-dire l'imposition de nouveaux formats de lits de table en sigma pour l'époque tardive[497], nous avons notamment dû extrapoler certaines de nos réflexions et commentaires à partir des demeures aristocratiques. En effet, les palais impériaux tardo-antiques s'avèrent encore difficiles à identifier à l'heure actuelle et le mobilier qui les composait est quasiment inconnu. A partir du IV^{ème} siècle ap. J.-C., deux principaux vecteurs de changement semblent opérer dans le cadre du banquet :

- La volonté d'une nouvelle forme de mise en scène du repas avec l'émergence des lits en sigma et des salles à absides qui permettent la création de nouvelles perspectives et de tourner le regard vers l'hôte ;
- L'émergence du christianisme comme religion autorisée puis officielle qui influence certains aspects du banquet jugés comme décadents. La population de saltimbanques qui entourait les tables était notamment visée.

[496] PIERRE-CAPS 2018.
[497] CABOURET 2008, p. 194.

Ces deux influences, qui entrent pourtant en contradiction, la première cherchant la création d'une forme de magnificence alors que l'autre tend vers un ordre moral, ne vont pas agir de manière brutale mais progressive. Dans le cas du christianisme, elle sera notamment induite par certaines de ses grandes figures comme Jean Chrysostome.

Quant au renforcement de la glorification impériale il s'intègre dans un contexte plus large que le seul cadre du banquet. Qu'il s'agisse des audiences, des banquets ou encore des *aduentus*, leurs mises en scène participent à l'assise du pouvoir de ce nouvel empereur tardo-antique ancré dans le dominat. Ces évolutions vont alors de pair avec des transformations importantes dans la constitution des services de la cour avec une réorganisation des services à laquelle n'échappe pas celui de la table. La multiplication des palais nécessaire à l'exercice conjoint du pouvoir sur l'Occident et l'Orient n'est pas non plus étranger à ce phénomène. Le banquet impérial n'est plus seulement concentré à Rome et à l'endroit où se trouve l'empereur lors de ses déplacements, il prend aussi ancrage dans d'autres régions de l'Empire.

1.1 La modification des lieux de banquet

1.1.1. Multiplication des palais impériaux et de l'activité de cour

Quand nous évoquons le banquet impérial, il est difficile de le dissocier de l'endroit où il prenait place : la cour impériale. Comme le souligne Bruno Laurioux pour le Moyen-Âge, « la cour est un horizon inévitable pour l'histoire de l'alimentation[498] ». Et cette affirmation reste vraie pour la période antique. Que ce soit dans l'imaginaire collectif ou dans la documentation dont nous disposons, le banquet impérial est fortement lié au système curial par le biais de son organisation ou plus simplement de son emplacement. Il est donc nécessaire de présenter les évolutions qu'ont pu connaître les banquets impériaux dans le contexte de transformation de la cour impériale durant l'Antiquité Tardive. Or, la cour impériale et la capitale possèdent un lien important, puisque la cour s'est longtemps définie par le lieu où elle se trouve : au Haut-Empire il s'agit du Palatin, la colline qui abrite le palais impérial[499]. Mais cette image se trouve malmenée à partir du III^ème siècle ap. J.-C., puisque la notion de capitale évolue, et par conséquent celle de cour, ce qui tient à différents facteurs que nous allons évoquer.

Tout d'abord, cette évolution tient à la nouvelle manière de régner des empereurs déjà mentionnée précédemment. Le III^ème siècle ap. J.-C. avait déjà vu se renforcer la centralisation du pouvoir autour de leurs personnes et de leurs constants déplacements qui amènent à la nécessité de les suivre, ce qui fait perdre à Rome son rôle de centre de décision. Par conséquent, cette cour devient itinérante, ce qui n'est pas un phénomène nouveau, puisqu'elle a toujours suivi le souverain, mais elle l'est désormais de manière beaucoup plus régulière et importante. Cet aspect est souvent évoqué concernant la cour de Dioclétien[500], mais cette pratique existe de manière régulière déjà avant son règne, comme lors des règnes de Gallien ou Valérien, qui ne sont pas contentés de s'installer de manière temporaire en Orient ou en Occident, mais ont tenté de recréer de véritables capitales à Cologne ou Antioche[501].

Ensuite, la multiplication des souverains et l'attribution à chacun d'entre eux d'une nouvelle capitale amènent à un changement dans la définition de capitale. De la fin du III^ème siècle au début du IV^ème siècle ap. J.-C., le cas le plus frappant reste celui de la Tétrarchie où chacun des

[498] LAURIOUX 2006, p. 9.
[499] HURLET 2001, p. 164-170.
[500] CHASTAGNOL 1994b, p. 28.
[501] CHRISTOL 2006, p. 135.

empereurs s'installe dans une ville de l'Empire, Nicée puis Nicomédie pour Dioclétien, Milan pour Maximien, Thessalonique pour Galère et Trèves pour Constance Chlore. D'autres villes ont été des résidences plus ponctuelles des Augustes et des Césars comme Antioche[502]. Avec la Tétrarchie apparaissent alors pour la première fois des capitales régionales, ou plutôt des résidences permanentes ou durables d'empereurs légitimes qui se répartissent territorialement le contrôle de l'Empire[503], différentes de Rome, qui n'abrite plus l'empereur que pour de courtes périodes[504].

Néanmoins, il semble important d'insister sur le fait que la capitale a toujours été l'endroit où résidait l'empereur[505], mais puisque la résidence de ceux-ci était située dans la cité de Rome, elle semblait, de fait, incarner la capitale. La capitale devient une entité plus abstraite pouvant être identifiée à diverses villes tant qu'elles abritent l'empereur et le centre du pouvoir. De plus, à partir de la Tétrarchie, les capitales ne sont plus systématiquement incarnées par des villes emblématiques. Noël Duval a analysé plusieurs villes comme étant des résidences au moins provisoires des empereurs et des usurpateurs. Un certain nombre d'entre elles était des gîtes d'étape ou des centres de commandements et de ravitaillements qui apparaissent souvent dans les itinéraires des III^ème et IV^ème siècles ap. J.-C., et ces derniers n'étaient pas forcément des capitales provinciales ou des villes de garnison militaire[506]. En plus de ne plus être représentée par Rome, la capitale peut maintenant être aussi une ville de moindre importance du point de vue du prestige. Pour faire cette affirmation, Noël Duval s'est basé en partie sur des sources littéraires allusives telles que Eutrope ou Aurelius Victor et de manière plus concrète sur les rescrits et les constitutions impériales, qui ont été surtout étudiées par T.D. Barnes pour la période tétrarchique[507]. La multiplication des capitales a alors immanquablement des répercussions sur la cour et les palais impériaux. Par conséquent, la dépendance de la cour à l'empereur et au lieu où il se situe est d'autant plus marquée à partir de la fin du III^ème siècle et le début du IV^ème siècle ap. J.-C. Cette multiplication des cours entraîne de nombreuses conséquences comme la construction de nouveaux palais et, pour ce qui nous intéresse dans cette thèse, des salles de banquet, ainsi qu'une réorganisation de la domesticité de la cour dont celle au service personnel des empereurs.

[502] DAGRON 1974, p. 77-79 ; DUVAL 1997b, p. 137.
[503] DEMANDT 1989, p. 48 ; CHRISTOL 2006, p. 217.
[504] DUVAL 1997b, p. 135.
[505] HURLET 2001, p. 163.
[506] DUVAL 1997b, p. 129.
[507] BARNES 1996, p. 543.

Les nouvelles résidences impériales et la multiplication des cours.

Pour comprendre la cour tardo-antique, il faut étudier les différentes capitales impériales qui ont émergé au sein de l'Empire. Désormais, les cours vont se différencier en fonction du souverain qui se trouve en son centre, mais aussi de la cité qui les abrite.

Même si Rome n'est plus le lieu de la cour, elle reste importante pour l'Empire, et il est nécessaire d'évoquer son sort durant ce siècle. Bien que le centre de décision impérial ne s'y trouve plus, elle reste la capitale symbolique et officielle où le Sénat continue de siéger. Pendant la Tétrarchie, Rome demeure la capitale impériale, même si son ancienne fonction de résidence tend à disparaître. Les empereurs passent en effet peu de temps dans la métropole de l'*imperium romanum*, leurs résidences étant directement aux frontières de l'Empire ou relativement proches de celles-ci[508]. La prestigieuse cité n'en reste pas moins appréciée des empereurs, qui vont chercher à la protéger mais aussi à l'embellir. Dioclétien fait ainsi procéder à différentes réparations et fait ériger de nouveaux thermes qui portent son nom et nécessitent plusieurs années de travaux[509], entretenant ainsi l'idée d'*otium* attachée au mode de vie romain.

Sous le règne de la première Tétrarchie, le 20 novembre 303, Dioclétien célèbre ses *uincennalia* à Rome[510]. En ce qui concerne la présence des Césars à cet événement, un monument qui aurait été érigé sur le forum en préparation de leur visite[511] fait dire à André Chastagnol que « c'est […] la seule fois où nous sommes sûrs que les quatre empereurs aient été réunis en un même lieu »[512]. Ce que cet épisode nous montre c'est que, si Rome est délaissée en tant que résidence impériale, elle reste un centre fédérateur et a été la seule cité apte à réunir les quatre empereurs. Leurs cours respectives ont pu se retrouver de manière occasionnelle ou temporaire à Rome, puisqu'il semblerait que Maximien soit resté plusieurs mois à Rome après le départ de Dioclétien[513]. Cet exemple reste néanmoins anecdotique, puisque dans la plupart des cas, même plus tardifs, les empereurs ne se sont pas donné la peine de rejoindre la capitale, même une fois, durant leur règne.

Certaines résidences impériales sont installées dans des villes relativement importantes au sein de l'Empire, d'abord pour leur intérêt stratégique, mais également pour certaines parce qu'elles

[508] KUHOFF 2001, p. 383.
[509] HOMO 1904, p. 213-262 ; CIZEK 1994, p. 98 ; KUHOFF 2001, p. 383.
[510] Lact. *Mort. Pers*. 17, 1-2.
[511] BARNES 1996, p. 545.
[512] CHASTAGNOL 1983, p. 16.
[513] *Pan. Lat.* VI (7), 8, 8.

étaient de taille conséquente. On peut citer les exemples d'Antioche ou encore de Milan. En Orient, Antioche a souvent été choisie par les empereurs comme base face au front ennemi. Cela a été par exemple le cas de Valérien ou encore de Dioclétien, qui y séjourna à plusieurs reprises entre 299 et 302[514]. Le palais d'Antioche semble avoir existé avant le III^{ème} siècle ap. J.-C., mais aurait été reconstruit avant ou lors du règne de Dioclétien[515]. Pour le cas de Milan, la ville est surtout connue pour avoir été la capitale d'un des tétrarques, Maximien. Ce dernier choisit donc de s'installer en Italie pour gérer sa partie de l'Empire, mais pas à Rome. Il semblerait que le choix de Milan pour prévenir les invasions au nord de l'Italie ait été plus judicieux.

En opposition à ces villes notables, certaines résidences impériales se sont établies dans des villes de seconde importance, telles que Sirmium, qui ne devient une capitale provinciale qu'à la fin du III^{ème} siècle ap. J.-C. et qui n'était même pas une ville de garnison permanente. C'est pourtant là que les empereurs s'arrêtaient le plus souvent lors des guerres pannoniennes et elle a également été le lieu de plusieurs proclamations d'usurpations[516]. C'est également le cas pour certaines capitales tétrarchiques comme Nicée ou Nicomédie. Pour cette dernière, même si Nicomédie a été une cité néocore et possédait une forte activité maritime, elle est rarement mentionnée dans les sources du Haut-Empire et restait sans doute une ville moins importante en Asie. Néanmoins, en 293, Dioclétien choisit d'y installer son principal centre d'administration et décide une refonte complète de la ville et de l'urbanisme pour la mettre en adéquation avec son statut de capitale[517]. Certains historiens tels que W. Seston n'y voient cependant qu'une résidence impériale parmi d'autres et un endroit avant tout sentimental[518]. Ces villes ont surtout été choisies pour leur intérêt stratégique, légèrement en retrait des frontières, comme Thessalonique ou encore Trèves.

Enfin, les grandes usurpations et l'apparition des empires régionaux créent au III^{ème} siècle ap. J.-C. trois véritables nouvelles capitales : Trèves, Londres et Palmyre[519], introduisant alors de nouvelles cours au sein de l'Empire. L'activité architecturale et artistique du Nord-Est semble

[514] BARNES 1982, p. 55.
[515] DUVAL 1997b, p. 137.
[516] DUVAL 1997b, p. 130.
[517] DEBORD 1998, p. 160.
[518] SESTON 1946, p. 39.
[519] DUVAL 1997b, p. 134 ; DELAPLACE – FRANCE 2011, p. 135.

s'être concentrée à Trèves, un haut lieu de l'école de la mosaïque qui aurait persisté jusqu'à la fin du III[ème] siècle. Cette importante activité a amené Drinkwater à conclure que c'est Trèves, et non Cologne, qui aurait été la capitale principale de Gallien et des empereurs gaulois[520]. Enfin pour le cas de Palmyre il n'existe pas de trace d'un palais, même si de nombreuses théories tendent à le localiser dans « le camp de Dioclétien »[521].

Ainsi, de nouveaux centres se créent dans le monde connu, que ce soit du fait des empereurs ou d'autres souverains. Les nouvelles conditions politiques ont multiplié les lieux de pouvoir, l'évolution du cérémonial et toutes ces transformations ont alors forcément eu des conséquences architecturales. Mais les résidences établies durant le règne des empereurs ne sont pas les seules que l'Empire a connues, puisque certains palais ont été construits en prévision de l'après-règne.

Le cas des « capitales de retraite »

Ce nouveau type de résidence apparaît avec la Tétrarchie. En effet, ces « palais de retraite » étaient prévus pour abriter les Augustes seniors après l'abandon de leur pouvoir effectif[522]. En réalité, on ignore quelle activité comptaient garder les Augustes une fois à la retraite, quel cérémonial les entourait et dans quelle mesure ces résidences conservaient les caractéristiques d'un palais officiel.

En ce qui concerne le palais de Dioclétien à Split, Noël Duval rappelle qu'il s'agit d'un édifice qui a été conçu comme une résidence de retraite et que les sources littéraires lui donnent le nom de *uilla* et non de *palatium*, réservé aux résidences officielles[523]. Il remet notamment en cause la comparaison faite par E. Dyggve avec les palais de Philippopolis, Antioche, Constantinople ou encore Ravenne. Ce qui avait été identifié jusqu'à présent comme une salle du trône est désormais remis en question puisque le siège impérial serait situé devant la seule issue possible vers les appartements[524]. Il serait alors préférable d'utiliser les termes de « salle de cérémonie » ou « salle d'apparat », car son aménagement ne semble pas avoir été motivé par les exigences d'un cérémonial de cour, mais plutôt par des considérations d'agrément[525].

[520] DRINKWATER 1987, p. 228.
[521] ZAHRAN 2003, p. 81.
[522] DUVAL 1997b, p. 143.
[523] DUVAL 1961, p. 88 ; CHRISTOL 2006, p. 215 ; TOMISLAV – TOMISLAV 2007, p. 154-179.
[524] DUVAL 1961, p. 106.
[525] DUVAL 1961, p. 109.

Néanmoins, même si les Augustes seniors, Dioclétien et Maximien, se retirent du pouvoir le 1er mai 305, leur retour pour la conférence de Carnuntum montre qu'ils ont dû rester au moins partiellement actifs d'un point de vue politique. A l'automne 308, la résidence isolée reçoit un important message : Galère demande l'aide de son beau-père, mais il semble que Dioclétien était opposé à l'idée de retourner sur la scène politique[526]. Il décide de rencontrer Galère et Maximien à Carnuntum sur le Danube, et ce dernier lui demande de reprendre son rôle d'empereur senior. Mais Dioclétien, par de nombreux arguments, lui fait comprendre que réassumer la pourpre impériale n'est pas si évident. Cet exemple tendrait à montrer que, même si Dioclétien s'est retiré officiellement du pouvoir, il a dû continuer à se maintenir informé des événements et devait donc avoir le personnel en conséquence. Néanmoins, nous ne disposons pas de preuves pour étayer cette théorie : les découvertes archéologiques restent plutôt floues sur ce « palais », mais la présence d'une « salle d'apparat » pourrait indiquer que l'empereur en retraite a dû garder tout son prestige et continuer de recevoir. Il paraît cependant difficile de parler de « palais » dans le cas des résidences de retraite, puisque l'empereur n'est plus empereur, et par conséquent ne possède plus les mêmes obligations. Mais le souverain retiré ne devait pas pour autant vivre seul et une forme de « cour » a dû se maintenir autour de lui.

Ainsi, il semble important de distinguer ces trois types de résidence officielle : celles qui sont associées à des bureaux de l'administration centrale, mais dont on ignore presque totalement la configuration architecturale ; les résidences provisoires dans les capitales provinciales ou des villes de moindre importance et qui étaient surtout utilisées en temps de guerre ; et enfin les résidences secondaires, comme la villa de Maxence sur la *via Appia*[527].

La création de la nouvelle capitale : Constantinople

A partir du III^{ème} siècle ap. J.-C., l'Empire romain connait donc une réorganisation progressive de sa géographie politique avec la multiplication des lieux de résidence impériaux, mais ces changements ne sont rien comparés à ce que va entreprendre Constantin dès 325, soit un an seulement après la mort de Licinius, avec la création d'une nouvelle capitale : Constantinople.

[526] WILLIAMS 1997, p. 196.
[527] DUVAL 1997b, p. 153.

Par cet acte, Constantin « tourne le dos à la vieille Rome »[528], même si ce n'était pas son ambition dans un premier temps[529], et reprend les idées de Dioclétien qui, avec Nicomédie, s'était déjà créé un avant-poste afin d'anticiper les attaques des Perses au Sud-Est de l'Empire et des barbares au Nord[530]. L'émergence de cette nouvelle capitale est donc l'événement qui aura le plus d'impact sur les pratiques sociales impériales, que ce soit avec la création de nouveaux espaces de réception mais aussi avec l'évolution des personnes présentes à sa table. Car, avec la naissance d'un nouveau centre de pouvoir, on observe également l'émergence d'une nouvelle aristocratie qui cherche à trouver sa place auprès de l'empereur.

Constantinople fut construite entre 324 et 330 mais les travaux de Constantin sont mal connus car, à l'exception d'Eusèbe de Césarée qui traite surtout de la christianisation de la ville, nous ne disposons d'aucune source contemporaine détaillée[531]. Nous avons malgré tout une idée de son organisation, calquée sur le modèle de l'ancienne Rome, puisque qu'Eusèbe en reprend les grands lieux architecturaux pour évoquer la nouvelle ville : Capitole, Sénat, Voie Sacrée, Forums, Palais, etc.[532] Même si l'on pourrait s'attendre à ce que Constantin, en tant que décideur de cette nouvelle capitale, ait été le plus grand des bâtisseurs, il s'avère que la plupart des grandes constructions seront entreprises après sa mort et que la ville sera perpétuellement enrichie de nouveaux complexes. Cet espace, déjà marqué par le modèle romain et les influences du modèle tétrarchique, n'est ainsi pas abandonné à la mort de Constantin, puisque son fils Constance II poursuit son développement sur le plan architectural, financier et institutionnel[533]. Cet héritage est alors poursuivi par les autres dynasties même si, à partir de Théodose II, la ville ne connaît plus de grande modification puisque son plan général est quasiment fixé et sa plus grande extension atteinte[534]. D'autres constructions majeures sont néanmoins plus tardives comme les nombreuses réalisations de Justinien (527-565) que Raymond Janin décrit comme « le plus grand bâtisseur de l'empire byzantin »[535].

[528] JANIN 1964, p. 21.
[529] CHRISTOL 2006, p. 246 ; MORRISSON 2012, p. 183.
[530] DEMANDT 1989, p. 48.
[531] DAGRON 1974, p. 32-33.
[532] RICE 1957 ; JANIN 1964, p. 24.
[533] DAGRON 1974, p. 89 ; MORRISSON 2012, p. 186.
[534] JANIN 1964, p. 33 ; DAGRON 1974, p. 92.
[535] JANIN 1964, p. 34 : Justinien est notamment à l'origine de plusieurs constructions dédiées au culte chrétien (monastères, églises comme Sainte-Sophie) mais aussi de travaux au sein du Palais impérial et de la construction d'un palais supplémentaire pour sa sœur Vigilentia.

Cette nouvelle capitale s'équipe alors progressivement à partir de Constantin de tous les atours de l'ancienne capitale romaine avec notamment le Grand palais de Constantinople, désigné sous le terme *palation* en grec[536] ou encore sous celui de de « Palais sacré »[537], dont nous disposons malheureusement de peu de traces aujourd'hui mais qui fut construit en partie en s'inspirant du Palatin. Cette « passion de bâtir jamais satisfaite »[538] des empereurs tardo-antiques ne s'arrêtera pas au Grand palais, qui porte ce nom dès la période protobyzantine, puisque les empereurs à partir du IV^ème siècle ap. J.-C. vont disposer de résidences à proximité de la ville et les femmes de la famille impériale disposeront de leurs propres palais (*palatium* ou *domus*)[539]. La multiplication des résidences au sein même de Constantinople entraîne de fait celle de lieux de réception. A titre d'exemple, dans les palais des Blachernes on compte 4 *triclinoi*, dont le *triclinos* de la Châsse qui remonte probablement au règne de Léon Ier (457-474)[540].

Ainsi, la multiplication des capitales, et donc des cours, a un impact direct sur l'organisation du banquet impérial et sur la manière de le définir. Le rattachement des banquets à Rome était un lien de fait mais la diversité des emplacements permet désormais de mettre en évidence la dépendance du banquet non pas à un lieu géographique mais bien au souverain. L'interdépendance entre l'empereur et l'institution que représente le banquet est désormais parfaitement visible grâce à cette cour itinérante dans un premier temps puis à la multiplication des cours aux quatre coins de l'Empire. L'émergence de ces nouvelles résidences auront aussi des conséquences sur le personnel au service de la table dont le nombre grandit au cours du IV^ème siècle. De plus, à partir du règne de Dioclétien ces nouvelles résidences impériales s'inspirent des palais de Rome sur lesquelles Noël Duval mène plusieurs études[541] afin de déterminer si elles correspondent à un schéma fixe de caractéristiques architecturales typique de l'Antiquité Tardive. Des études plus récentes confirment désormais l'existence d'éléments « palatiaux » communs à toutes les résidences impériales : axialité, larges dimensions, présence de salles de réception, salle à manger et autres espaces à abside. Néanmoins, ces éléments n'étaient pas réservés aux palais, mais se trouvaient également dans de riches maisons aristocratiques tardo-antiques[542].

[536] *Chron*. *Pasch*. 328 ; Malalas. *Chron.* 15, 15.
[537] *Cod*. *Iust*. 5, 62, 25 ; SIDERIS 2003, p. 164.
[538] Cette expression est empruntée à Lactance (Lact. *Mort. Pers*. 7, 8 : *infinita quaedam cupiditas aedificandi*) qui l'emploie dans son cas à propos de Dioclétien.
[539] SIDERIS 2003, p. 163 : la *Notitia Urbis Constantinopolitanae* distingue le *palatium magnum* des autres *palatia* ou *domus* de la capitale.
[540] JANIN 1964, p. 124.
[541] DUVAL 1978 ; DUVAL 1987.
[542] UYTTERHOEVEN 2007, p. 33.

1.1.2. L'utilisation des salles à abside(s) comme outil de théâtralité

Au cours de l'Antiquité Tardive, une évolution dans les salles de banquet commence à se répandre dans l'Empire avec l'apparition de salles à abside simple ou multiples[543]. Cette évolution sera avant tout traitée dans cette partie pour son symbolisme, c'est-à-dire le renforcement d'une volonté de théâtralité dans le banquet. Déjà sous le Haut-Empire, les maisons aristocratiques font partie de la boîte à outils du parfait aristocrate pour démontrer sa puissance et sa richesse[544], mais cet aspect semble se renforcer dans l'Antiquité Tardive où l'habitation ne répond plus seulement à son rôle premier mais incarne un réel lieu de pouvoir et de fabrication sociale[545]. Cette évolution est d'autant plus flagrante dans le cadre des palais impériaux qui se multiplient au IV^{ème} siècle ap. J.-C. Il est difficile pour les historiens d'appréhender l'évolution des perceptions sociales et culturelles des Romains, mais dans le cadre de notre étude, se pencher sur l'évolution de la salle à manger peut en être un bon moyen.

Le recours aux salles à manger à abside(s) pour accentuer la théâtralité était déjà connu à l'époque hellénistique et romaine dans les maisons d'habitation et leur intérêt était avant tout de pouvoir mettre en avant une représentation au sein de l'abside.[546] Mais leur multiplication au cours de la période tardo-antique, notamment à partir de la fin du III^{ème} et du début du IV^{ème} siècle ap. J.-C., va entrainer une construction de plus en plus rare des *triclinia* traditionnels incarnés par des canapés fixés en *Pi* autour de trois côtés d'un pièce rectangulaire[547]. Il nous faudra garder à l'esprit que les sources textuelles concernant l'architecture domestique sont plus limitées pour l'Orient que pour l'Occident et que les descriptions renvoient le plus souvent à des *topoi* autour des questions du luxe plutôt qu'à la nature et à l'organisation des installations, du mobilier ou encore à la fonction des salles[548]. Ces nouvelles salles à manger sont désormais plus larges et plus complexes que les précédents *triclinia*, puisqu'elles vont prendre de nouvelles formes enrichies et variées avec, par exemple, des formes soit à abside soit polygonales[549].

[543] ROSSITER 1991, p. 202.
[544] ELLIS 1997, p. 41.
[545] ELLIS 2007, p. 20.
[546] VÖSSING 2007, p. 170.
[547] DUNBABIN 2003, p. 169.
[548] MORVILLEZ 2002, p. 232.
[549] LAVIN 1962, p. 6.

Ces nouvelles formes correspondent également à l'introduction d'une nouvelle pratique dans l'organisation du banquet qu'est le recours à la table *sigma* et à la couche circulaire associée (*stibadium*) que nous étudierons par la suite. De manière générale, les habitats tardo-antiques se veulent plus complexes que ceux des périodes précédentes, avec des accès plus ou moins facilités aux espaces de réception. Lale Özgenel fait l'analyse suivante à propos des habitations aristocratiques en Asie Mineure : les propriétaires cherchent à contrôler les intrusions publiques et à réguler le trafic à l'intérieur des habitations en modifiant leur organisation interne et en créant des accès avec des distances et des difficultés variées[550]. Cette volonté de rendre certains lieux plus accessibles que d'autres concernait avant tout les espaces de réception et servaient dès l'entrée de la maison à informer l'invité de son statut social[551], ainsi qu'à lui faire admirer la maison dans son ensemble dans une forme de visite. Cette admiration est d'ailleurs fortement critiquée par Ammien Marcellin, de même que le propriétaire de la maison[552]. Cette pratique tend d'ailleurs à perdurer car cette « visite » se retrouve également dans des récits plus tardifs de Sidoine Apollinaire, comme dans sa lettre à Donidius vers 466[553].

Inge Uytterhoeven a proposé un résumé de l'analyse de Simon Ellis en synthétisant les trois types de salles de réception qui faisaient partie des demeures aristocratiques et dont l'organisation se retrouve dans les palais impériaux[554] :

- la large salle d'audience, dans laquelle le patron pouvait apparaître devant ses clients, souvent rectangulaire et incluant dans la plupart des cas une abside ;
- le *triclinium* à abside, souvent localisé de l'autre côté de la maison, à l'opposé de l'entrée principale, utilisé pour les dîners avec les amis et la famille. A noter que l'abside était souvent démarquée du reste de la pièce par divers procédés comme la surélévation ou encore le recours à un parement différent[555] ;
- une autre grande salle présente dans les maisons les plus spacieuses : située à côté du *triclinium*, cette pièce comportait trois absides ou plus et servait pour les banquets plus formels ; l'entrée se faisait par un couloir[556].

[550] ÖZGENEL 2007, p. 263.
[551] CABOURET 2008, p. 196.
[552] Amm. 28, 4, 12.
[553] Sidon. *Epist*. 2, 9, 4.
[554] UYTTERHOEVEN 2007, p. 33.
[555] ELLIS 1997, p. 46.
[556] UYTTERHOEVEN 2007, p. 51.

Il est donc clair que les espaces commencent à se formaliser de manière à distinguer les espaces de réceptions privées et les espaces plus formels[557]. Plusieurs salles à abside ont été identifiées dans des résidences impériales ou dans des résidences attribuées à des empereurs mais leurs fonctions n'ont pas été déterminées avec certitude : il s'agirait tantôt de salle d'audience, tantôt de salle à manger. Nous pouvons citer à titre d'exemples, la Villa de Maxence, le palais de Dioclétien à Split, Trèves, ou encore le palais de Piazza Armerina.

L'Antiquité Tardive est marquée par la multiplication des absides[558] mais un type de salle à abside en particulier a attiré l'attention des chercheurs : celui des triconques, salle à trois absides. Ce mot, bien que d'origine grecque, n'est utilisé comme terme que dans l'architecture latine et lié dans les esprits aux provinces d'Occident. Les principaux exemples de triconques datent d'entre la fin du III^ème au V^ème siècle ap. J.-C.[559]. Irving Lavin utilise, en plus d'un autre texte[560], la mention d'un triconque dans la *Vita* de Pescennius Niger pour suggérer que cette forme était déjà connue aux I^er et II^ème siècles ap. J.-C. et qu'elle était assez spécifique pour avoir un nom particulier :

> « On peut aujourd'hui encore visiter à Rome, dans le champ de Jupiter, sa maison appelée Pescennienne et dans laquelle un an plus tard fut installée, à l'intérieur d'une niche trilobée, sa statue en marbre thébaïque que le roi de Thèbes avait fait modeler à sa ressemblance et lui avait offerte[561]. »

Or cette hypothèse nous pose problème plus plusieurs raisons : l'authenticité d'un tel lieu et de la date de rédaction de l'*Histoire Auguste.* Concernant cette *domus*, elle semble être peu réaliste puisque comme l'explique André Chastagnol, la localisation dans « le champ de Jupiter » est un lieu inventé et façonné sur le modèle du champ de Mars[562]. Concernant la date de rédaction, elle est bien plus tardive que le II^ème ap. J.-C. et déjà bien documentée par les chercheurs[563], et ce déjà avant la date de rédaction de l'article par Irving Lavin en 1962. Il nous paraît donc probable que cette utilisation du terme *in trichoro* par l'*Histoire Auguste* est avant tout le fait de l'époque de rédaction de l'œuvre où ce type d'architecture était déjà répandue qu'à une réalité architecturale bien identifiée au II^ème siècle ap. J.-C.

---

[557] ELLIS 1997, p. 42.
[558] DUNBABIN 1994, p. 130.
[559] LAVIN 1962, p. 3-4.
[560] Stat. *Sil.* 1, 3, 5 ; LAVIN 1962, p. 4.
[561] Hist. Aug. *Pesc*. 12, 4 : *Domus eius hodie Romae visitur in campo Iovis, quae appellatur Pescenniana, in qua simulacrum eius in trichoro constitutum annum ex Thebaico marmore, quod ille ad similitudinem sui factum a rege Thebaeorum acceperat*. André Chastagnol traduit ici « *in trichoro* » par « à l'intérieur d'une niche trilobée », nous préfèrerons le terme de triconque et sa définition d'une salle à 3 absides.
[562] Hist. Aug. p. 365.
[563] Hist. Aug. p. XV-XXXIV (édition André CHASTAGNOL).

Mais la forme du triconque a aussi évolué et certaines salles ont été conçues avec de multiples absides comme l'octogone du palais de Galère à Thessalonique ou encore le *Triclinios* des XIX Lits. Pour ce dernier, il faut imaginer un bâtiment, situé à proximité du *Cubiculum* ou du *Koiton*, comprenant neuf absides de chaque côté et une abside centrale à son extrémité[564]. On assiste alors à une mise en place de la hiérarchisation des tables à grande échelle avec un pièce pouvant accueillir 228 convives[565]. En effet, la couche la plus importante était évidemment celle de l'empereur qui non seulement bénéficiait d'une abside se détachant de celles des autres mais aussi d'une couche placée en hauteur. Les autres couches étaient divisées en deux rangs, les deux premiers lits étaient placés à égal distance, mais pour départager les rangées, les convives placés les plus près de l'empereur étaient considérés comme les invités d'honneur.[566]

Ainsi, à partir de la fin du III^ème et du IV^ème siècle ap. J.-C., l'architecture aristocratique connaît une évolution marquée et marquante à la suite de laquelle les demeures renferment une variété de types de salle[567] : *triclinia* rectangulaires, salle à abside simple, triconque, salle à multiples absides, etc. Cette diffusion dans l'architecture tardo-antique traduit la volonté de plus en plus marquée de mise en scène et de théâtralité au sein des élites romaines. Cette mise en scène marquée, que nous avions jusqu'alors analysée en évoquant surtout les empereurs, s'avère donc aussi présente au sein de l'ensemble de l'élite, avec des propriétaires qui font évoluer leurs demeures. Une étude archéologique approfondie des demeures aristocratiques d'ores et déjà identifiées en Occident et en Orient et mises en perspective avec les palais impériaux tardo-antiques permettrait sans doute d'émettre des hypothèses sur l'origine de cette évolution, soit aristocratique, soit impériale.

Quelle que soit la source de ce changement, la multiplication des salles à abside reste un phénomène pertinent pour juger des évolutions culturelles, surtout qu'il devient également de plus en plus commun que ces pièces soient conçues pour accueillir les invités à l'intérieur de banquet en *sigma* comme à l'extérieur et équipées d'une base de maçonnerie pour le *stibadium*.[568]

[564] KRAUTHEIMER 1966, p. 195-199 ; FEATHERSTONE 2015, p. 591. Pour une reconstitution du *Triklinios* des XIX Lits, voir le travail du projet « Byzantium 1200 » : https://www.byzantium1200.com/akkubita.html
[565] MOULET 2012, p. 1095.
[566] GUILLAND 1948, p. 171 ; MALMBERG 2005, p. 22 ; MALMBERG 2007, p. 79.
[567] LAVIN 1962, p. 5.
[568] DUNBABIN 2003, p. 169.

1.1.3. Du *triclinium* au *stibadium* : une nouvelle visualisation de la hiérarchie entre commensaux

Une autre évolution architecturale apparaît au cours de l'Antiquité Tardive en lien avec le développement des salles à abside(s) : la table centrale et circulaire et le lit de table semi-circulaire, *stibadium*[569] ou *sigma*[570] d'après la forme de la lettre grecque C. Ce mot *stibadium* est un dérivé de *στιβας*, qui au départ désigne une couche d'herbes ou de feuillages que pouvaient confectionner facilement les paysans ou les soldats[571]. On retrouve également les termes de *torus* ou *toreuma*, d'après le nom du coussin sur lequel les convives pouvaient s'appuyer et qui faisait le tour du lit, ou encore de *cornu*.[572]

Le *stibadium* vient progressivement remplacer le *triclinium* rectangulaire avec une adoption dans les demeures des élites à partir de la fin du III^ème siècle ap. J.-C., même s'il apparaît dès les I^er et II^ème siècles ap. J.-C., mais il était connu jusqu'alors comme une installation extérieure[573]. Il reste malgré tout difficile de déterminer à quel moment les élites sont passées d'un phénomène de mode, né probablement à Rome, à un usage généralisé[574]. Les représentations imagées des banquets avec des convives installés en *kliné* ou en *sigma*, traduit également une forme de diversité[575]. L'étude de cette évolution revêt un caractère essentiel dans les questions de réception puisqu'elle traduit une nouvelle organisation de la mise en scène du banquet et la mise en place de nouvelles distinctions spatiales.

La généralisation des *stibadia* permet une évolution du nombre d'invités, les *stibadia* extérieurs allant jusqu'à 12 convives[576], et de la préséance des convives au sein du lit de table. L'organisation d'une hiérarchie au sein du lit de table n'est pas une nouveauté introduite par le *stibadium* puisqu'une préséance existait déjà au sein des *triclinia* rectangulaires[577]. Sur ces *triclinia*, la place réservée pour l'hôte était la première place sur le *lectus imus*. A partir de cette place, il était à la fois bien placé pour le service et pour participer à l'ensemble de la

[569] DAREMBERG-SAGLIO 1919, p. 1509-1510 (*stibadium*) ; *RE* III A 2, *Stibadeion*, 2481-2484 ; MARQUARDT 1980, p. 307-309.
[570] *RE* II A 2, *Sigma*, 2323-2324.
[571] MORVILLEZ 1996, p. 119.
[572] MORVILLEZ 1996, p. 119 ; CABOURET 2008, p. 194.
[573] SALZA PRINA RICOTTI 1987, p. 135-184 ; DUNBABIN 1994, p. 132 ; ELLIS 1997, p. 41.
[574] MORVILLEZ 1996, p. 120.
[575] HUET 2006a, p. 44.
[576] ROSSITER 1991, p. 205 ; DUVAL 1997a, p. 131.
[577] DUVAL 1997a, p. 133.

conversation. La place d'honneur était à côté de lui, sur la couche du milieu (*lectus medius*), ce qui permettait une conversation facile avec l'hôte[578]. Simon Malmberg a proposé dans son article de 2005 une synthèse du placement des convives en fonction de leur statut sur le *sigma*. Avant d'évoquer l'ensemble des positions, il est également nécessaire de rappeler que les notions de gauche et de droite dépendaient de la vision des convives, et non pas de celle d'un spectateur extérieur. Ainsi, sur le *stibadium*, la meilleure place, celle de l'hôte, était dans le « coin droit » (*in cornu dextro*) puisqu'elle permettait de voir et d'être vu de l'ensemble du lit mais aussi éventuellement depuis les autres lits positionnés dans la salle. En conséquence, la place d'invité d'honneur était située dans le coin gauche de la couche (*in cornu sinistro*), en face de l'hôte, et offrait aussi une bonne visibilité. L'hôte pouvait alors communiquer plus facilement avec l'invité d'honneur, même si cette communication devait être compromise lors des fêtes. Malmberg a identifié la première mention de ce nouveau système chez Juvencus aux environs de 330[579]. Néanmoins, cette nouvelle hiérarchie n'est pas figée puisque le placement de l'invité d'honneur au milieu du *sigma* prévaut encore occasionnellement jusqu'à la fin de ce siècle[580]. Cette nouvelle hiérarchisation des convives est particulièrement bien représentée dans une lettre de Sidoine Apollinaire à Montius écrite à Lyon vers 496 où il décrit un banquet donné par l'empereur Majorien vers 461[581]. Dans cette longue lettre, Sidoine nous présente les différents convives et leurs positions sur le lit de table. Comme exemple moins tardif, nous disposons également du banquet de Maxime en l'honneur de Martin de Tours lors duquel celui-ci demande à son prêtre de prendre la place d'honneur alors que lui s'assoit sur un tabouret à côté de l'empereur[582]. Dans ce récit, s'ajoute au choix de place de Martin l'utilisation au tabouret qui marque une nette rupture avec les autres convives[583], puisqu'il ne s'agit pas seulement de savoir où l'on dîne mais également de quelle manière.

Il est donc peut-être exagéré de dire que le *stibadium* a introduit un renforcement des hiérarchies des commensaux et une plus grande formalisation du banquet par le positionnement des hôtes dans la couche incurvée, comme le font Simon Malmberg et Simon Ellis[584]. En revanche, il est vrai que le *stibadium* a instauré une plus grande sélection des convives car ces lits de table ont

[578] MALMBERG 2005, p. 19.
[579] Iuvenc. 3, 614-621.
[580] MALMBERG 2005, p. 20. Cette hiérarchie des places est également reprise dans : CABOURET 2008, p. 202.
[581] Sidon. *Epist*. 1, 11 : ce récit de Sidoine Apollinaire sera plus longuement traité dans la partie 3 qui se penche sur les V^ème et VI^ème siècle ap. J.-C.
[582] Sulp. Sev. *Mart.* 7, 20, 4 ; Ven. Fort. *Mart.* 2, 94-97.
[583] Voir *infra*, p. 176.
[584] ELLIS 1997, p. 51 ; MALMBERG 2005, p.17.

entraîné la réduction du nombre de convives et leur rapprochement physique[585]. Néanmoins, malgré cette nouvelle forme de proximité physique, on constate que la hiérarchie est avant tout basée sur la vision et non sur la proximité physique, ce qui explique pourquoi les deux extrémités du *sigma* étaient les places les plus valorisées et pourquoi la place la moins valorisante était celle immédiatement à gauche de l'hôte placé *in cornu dextro*. Cette évolution pourrait être mise en corrélation avec le besoin des élites de se mettre de plus en plus en scène. Comme pour les salles à abside(s) qui permettaient une mise en évidence de cet espace dînatoire, le *sigma* participe à une visualisation plus nette de la hiérarchie allant du plus honorable au moins légitime des invités. Cela laisse de plus supposer que la conversation n'est plus forcément le cœur du banquet tardo-antique mais que la priorité devient progressivement de voir et d'être vu avec l'installation d'une réelle scénographie. Cette hypothèse peut également s'appuyer sur la multiplication des salles à absides multiples qui permettaient d'accueillir plusieurs *stibadia*, comme dans le *Triklinios* des XIX Lits. Néanmoins, il semble important de préciser que la généralisation des *stibadia* n'est pas la conséquence directe des multiplications des salles à abside(s), car des fouilles ont pu mettre en avant la présence de lits incurvés dans des salles rectangulaires[586] ou des tables rondes qui pouvaient convenir à n'importe quel type de lit, même si ces deux éléments architecturaux ont pu favoriser le développement de ce nouveau type de couche[587].

Concernant le nombre de convives sur un seul *stibadium*, ce chiffre pouvait varier de quelques convives intimes à sept ou huit personnes sur un même lit pour les *stibadia* intérieurs. Plusieurs exemples de l'Antiquité Tardive nous offrent quelques chiffres précis à ce sujet : de quatre convives dans un récit de Grégoire de Tours[588] à huit convives dans le banquet donné par Majorien que nous rapporte Sidoine. La limitation du nombre de convives n'est pas une nouveauté de l'Antiquité Tardive, cette question a souvent été discutée et, pour la période qui nous concerne ici, Ausone rappelle qu'il faut savoir limiter le nombre de convives et que six en est un bon nombre[589]. Pour rappel, le trop grand nombre de convives avait fait l'objet de moquerie de la part de l'auteur de l'*Histoire Auguste* à propos de Lucius Verus et il s'agissait probablement d'un reproche fait à Gallien[590]. Bien entendu le nombre de convives pouvait être multiplié par le nombre de *stibadia* installés dans la même salle de banquet.

[585] CABOURET 2008, p. 196.
[586] CABOURET 2008, p. 194.
[587] MOVILLEZ 1996, p. 122.
[588] Greg. Tur. *Glor. Mart.* 79.
[589] Auson. *Ephem.* 5, 5-6.
[590] Voir *supra*, p. 75.

La scénographie du banquet prend ainsi un nouvel essor à partir du début du IV^{ème} siècle ap. J.-C. avec une multiplication des lieux, qu'ils soient géographiques ou physiques, de représentation du pouvoir impérial. Cette magnificence peut avoir connu un certain déclin au cours du III^{ème} siècle ap. J.-C., ou tout du moins les sources nous montrent que la priorité n'était pas lors de cette période donnée à cet aspect de la vie impériale.

La multiplication des palais impériaux confirme tout d'abord un phénomène déjà amorcé au III^{ème} siècle, qui est l'itinérance de la cour, notamment pour la partie occidentale de l'Empire, ce qui aura pour conséquences des bouleversements importants dans l'organisation de la cour elle-même. De plus, ces nouvelles résidences, qu'elles soient des lieux d'exercice du pouvoir ou des résidences de retraite, participent à l'émergence d'une nouvelle architecture aristocratique. Il est néanmoins difficile d'émettre une hypothèse quant à l'origine de cette évolution : a-t-elle d'abord émergé dans les classes aristocratiques ou l'empereur en a-t-il été le moteur ? Quelle que soit l'origine du phénomène, cette nouvelle vague aura un impact direct sur l'organisation de la table impériale, avec une multiplication des personnels et sa mutation vers un fonctionnement plus codifié, avec notamment la mise en place de nouvelles formes d'architectures ou de mobilier de lits. Ce ne sont plus de simples dîners qui sont mis en avant dans les sources, comme nous avons pu l'étudier précédemment, mais lorsque des descriptions plus longues nous sont offertes, la figure de l'empereur à table est désormais partie prenante de « l'empereur sacré », qui devient le modèle de l'époque tardo-antique.

1.2 Vers une fin des distractions classiques

1.2.1. Le rejet des symboles de la « décadence »

Au cours du IV^{ème} siècle ap. J.-C., le contexte général du banquet tend à se transformer avec une scénographie de plus en plus codifiée, même si, comme évoqué précédemment, cette codification ne nait pas dans l'Antiquité Tardive et ne se limite pas à cet aspect de la vie du prince. Cette transformation, qui concerne l'aspect architectural, s'étend aussi à son aspect matériel et à son cadre, dans lequel il faut inclure la question des divertissements. Ici ce n'est pas la présence des personnes du monde du spectacle qui nous préoccupe mais bien l'évolution de cette pratique au sein du banquet.

Le discours portant sur ces divertissements tend à évoluer et à devenir la source de controverses au point de provoquer la disparition de certains d'entre eux. Cette critique principalement émise

par les théoriciens chrétiens ne vise pas seulement les divertissements dans le cadre du banquet, mais l'entrain même des Romains pour les spectacles. En ce sens, leurs critiques pouvaient parfois être une reprise d'arguments de la « théâtrophobie » païenne mais aussi des arguments spécifiques aux chrétiens[591]. Augustin en est un bon exemple, lui qui, comme les autres écrivains ecclésiastiques, émet de vifs reproches à l'encontre des spectacles et des évergètes qui les offraient[592] ; il déplore ainsi un jour à Hippone que l'église, pleine peu auparavant, fût presque vide un jour de *munus*[593].

Les auteurs chrétiens commencent au début du IV^ème siècle ap. J.-C. à condamner les passions de leurs frères pour les spectacles, le cirque ou encore le théâtre, toutes ces différentes activités qui éveillaient les suspicions des évêques et dont les chrétiens avaient hérité de leur passé païen[594]. Lors de ce siècle, l'Église va tenter de peser sur le pouvoir pour faire interdire certaines de ces pratiques, puisque cette dernière y voit à la fois des rivales qui détournent les foules de leurs églises et une atteinte à la moralité. Constantin, par exemple interdit dès 325 les combats de gladiateurs, mais l'Eglise fait face à une forme d'inertie de la société puisque les pratiques sanglantes ne disparaitront que lors de la première moitié du V^ème siècle ap. J.-C.[595]. Ces condamnations régulières par divers prédicateurs entraînent non seulement la disparition de certains divertissements mais aussi une évolution des pratiques culturelles romaines. On trouve à partir du IV^ème siècle ap. J.-C. la marque d'une tentative pour établir une forme de sociabilité spécifiquement chrétienne avec de nouveaux codes.

Néanmoins, tous les divertissements ne subissent pas l'opprobre des auteurs chrétiens, même à la fin du IV^ème siècle ap. J.-C., comme le montre un récit de Sozomène à propose de Théodose I^er :

> « C'est en ce temps-là que Flavien, évêque d'Antioche, étant allé en ambassade pour la défense de ses concitoyens alors que Théodose était encore en colère[596], persuada les jeunes gens habitués à chanter à la table impériale de reproduire les psalmodies dont usaient les Antiochiens dans leurs prières. Sur quoi, dit-on, le cœur de Théodose fondit de clémence, il fut vaincu par la piété, aussitôt il laissa là sa colère et se réconcilia avec la ville, et il remplit même de ses larmes une coupe qu'il tenait à la main[597]. »

[591] NAVAUD 2019, p. 15.
[592] LEPELLEY 2010, p. 273.
[593] Aug. *Serm.* 51, 1.
[594] MACMULLEN 1984, p. 74-85 ; MARKUS 2012, p. 59.
[595] FLUSIN 2012, p. 237.
[596] Soz. *Hist. eccl*. Tome 4, p. 190 : la colère ici mentionnée par Sozomène fait référence à la réaction de Théodose suite aux actes des habitants d'Antioche qui avaient renversé, trainé et insulté des statues de l'empereur et de sa femme suite à une augmentation lourde de l'impôt décrétée par Théodose pour financer les besoins de la guerre.
[597] Soz. *Hist. eccl*. 7, 23, 3 : *ἡνίκα δὴ καὶ φλαβιανὸς ὁ τῆς Ἀντιοχέων ἐπίσκοπος πρεσβευόμενος ὑπὲρ τῶν πολιτῶν,*

On constate ici que les chrétiens ne condamnaient pas toutes les formes de musique au cours des banquets, même si nombre d'entre eux se sont exprimés contre la présence de musiciens instrumentistes. L'association entre banquet et chant est d'ailleurs confirmée par d'autres sources puisqu'elle apparaît dans plusieurs représentations imagées de banquet notamment dans le cadre funéraire[598]. Les prédicateurs reprennent les codes culturels et cherchent à les adapter et certains d'entre eux proposent d'y chanter des psaumes comme Clément d'Alexandrie ou Jean Chrysostome[599]. Ce dernier s'est d'ailleurs exprimé dans ses sermons à plusieurs reprises sur les banquets fastueux des riches et le luxe matériel qui les accompagne comme les couverts en argent ou or, les tables chargées, les domestiques et les spectacles de musique et de danses[600]. L'immoralité du théâtre réside notamment pour lui dans le fait qu'il développe « un esprit de frivolité et constitue un lieu propice à la concupiscence parce qu'il est le lieu d'où l'on regarde et où l'on prend plaisir à regarder »[601]. De plus, cette critique des moralisateurs était également motivée par l'aspect religieux, et donc l'idolâtrie qui l'accompagnait, de certains spectacles[602] et pas seulement par leur inadéquation avec la vie chrétienne et leur aspect immoral, qui n'était d'ailleurs pas uniquement critiqué par les chrétiens.

Mais ces prises de position contre les divertissements ne sont pas l'apanage des auteurs chrétiens. Au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., des conservateurs païens s'expriment aussi sévèrement sur les pratiques oisives et sur l'intérêt des Romains pour ces distractions. Cette condamnation n'est pas une nouveauté en soi de l'Antiquité Tardive[603] mais Libanios en est l'un des premiers représentants et il condamne certains divertissements comme la danse ou la musique de manière régulière., même si on peut trouver une certaine défense des danseurs dans son *Discours 64* intitulé « Contre Aristide, pour les danseurs », principalement pour réfuter l'identification que fait Aelius Aristide entre prostitués et pantomines[604].

ἔτι τοῦ βασιλέως χαλεπαίνοντος, πέπεικε τοὺς παρὰ τὴν βασιλικὴν τράπεζαν ᾄδειν εἰωθότας νέους τὰς ἐν ταῖς λιταῖς τῶν Ἀντιοχέων ψαλμῳδίας εἰπεῖν· ἐφ' ᾧ λέγεται φιλανθρωπίᾳ διαχεθέντα τὸν βασιλέα κρατηθῆναι τῷ ἐλέῳ καὶ αὐτίκα τὴν ὀργὴν | ἐκβαλεῖν καὶ σπείσασθαι πρὸς τὴν πόλιν, δάκρυσι βρέξαντα τὴν ἥν ἔτυχε κατέχων.

[598] HUET 2006b, p. 260.

[599] Soz. *Hist. eccl.* Tome 4, p. 191 : Clem. Al. *Paed.* 2, 4, 44 ; Chrysost. *Exp. Psalm*. 41.

[600] BRÄNDLE 2003, p. 106 : par exemple dans Chrysost. *in Col. Hom*. 12, 6.

[601] GOETSCHEL 2007, p. 395.

[602] DI BERARDINO 2008, p. 323 ; NAVAUD 2019, p. 25.

[603] GOETSCHEL 2007, p. 395 : l'Empire a fait des acteurs une des catégories les plus basses dans l'échelle sociale, en prenant des mesures visant à les exclure de la plupart des activités sociales, économiques, juridiques, et en multipliant leurs incapacités civiles.

[604] NAVAUD 2019, p. 19.

Dans son *Discours 59,* Libanios évoque les choix de Constance en la matière :

> « pour son divertissement, [Constance] n'a pas recours à l'impudeur occasionnée par la danse, mais il aiguise la virilité de son âme au spectacle des courses de chevaux[605]. »

Ce discours rédigé pendant le règne de Constance vers 346/348[606] glorifie Constance et Constant en les présentant comme meilleurs que leurs prédécesseurs, ce qui est une exception dans les écrits de Libanios qui a fait de Constance son modèle du mauvais empereur[607], et le fait de ne pas avoir succombé à certains spectacles fait partie de leur bonne image du souverain. Ce dédain envers les divertissements se retrouve également dans la poésie de Claudien, dans une de ses invectives contre Eutrope plus particulièrement, où il montre que la danse et le banquet ne sont là que pour se détourner des vrais problèmes :

> « Cependant la cour se livre aux danses et aux festins, sans souci de ce qu'elle a perdu tant qu'il lui reste quelque chose à perdre (…)[608]. »

Mais comme pour les auteurs chrétiens évoqués précédemment, Libanios hiérarchise les distractions et propose des alternatives plus convenables que ce qu'il juge être les amusements traditionnels des banquets[609]. Dans cette adresse à l'empereur Julien datée de 363, on constate le même rejet, principalement des danseurs et des musiciens qui pourraient provoquer des « rires grivois », et la proposition d'autres divertissements pour les banquets comme les discours philosophiques. Il recommande même certains noms puisque dans son discours il fait référence à Priscus, le néo-platonicien, qui avait rendu visite à Julien à Paris. Cette préoccupation d'occuper les banquets par des loisirs « sains » renvoie au fait que Libanios juge le défaut ou l'absence de *paidéia,* une des vertus du souverain[610], responsable de l'incapacité de certains empereurs à gouverner et à obtenir l'approbation de leurs citoyens[611].

Nous avons donc au IV^ème siècle ap. J.-C. des tentatives d'introduction de nouveaux loisirs plus moraux, la morale en question dépendant des convictions des auteurs, psaumes pour les chrétiens et rhétorique pour les païens par exemple. Mais cette influence n'est pas seulement extérieure puisque certains empereurs cherchent eux-mêmes à définir de nouvelles limites.

---

605 Lib. *Or*. 59, 122c.
606 MALOSSE 2001, p. 297-306 ; MALOSSE 2002, p. 166.
607 MALOSSE 2002, p. 169.
608 Claud. *Carm*. 20, 586 : *Aula choris epulisque vacat, nec perdita curant, (...)*
609 Lib. *Or*. 12, 55.
610 GANGLOFF 2009, p. 27.
611 MALOSSE 2002, p. 168.

L'empereur Julien dans le *Misopogon* revient sur son attitude envers le théâtre notamment :

> « Il ne me suffit pas d'être ainsi constitué. Le mode de vie que je pratique est, par surcroît, des plus austères. Je m'interdis l'accès dans les théâtres tant je suis balourd, et je ne laisse pas pénétrer à la Cour l'autel de Bacchos[612] en dehors du premier de l'an. C'est là l'effet d'une âme inerte. On dirait d'un rustre qui, de son petit avoir, acquitte le fermage, paie le tribut à un maître sans indulgence ; et j'entre alors au spectacle avec une mine de pénitent[613]. »

On constate ici que le rejet du théâtre, ou tout du moins les tentatives d'évitements de certains spectacles mises en place par Julien, sont à mettre directement en lien avec sa volonté de tempérance et ce qu'il considère comme les pratiques d'un bon gouvernant. D'ailleurs, le théâtre n'est pas la seule forme de distraction qu'il condamne, puisqu'il émet également de vifs reproches contre la danse et la musique[614]. On peut donc émettre l'hypothèse que cette représentation de Julien et de son attitude vis-à-vis des divertissements n'est pas uniquement dû à son attachement au conservatisme païen, qui n'est pas une nouveauté de l'Antiquité Tardive, mais que la multiplication des discours des moralisateurs chrétiens a aussi participé à cette tension vis-à-vis de certaines pratiques culturelles au sein du banquet.

Ces nouvelles injonctions prennent d'ailleurs une importance particulière au cours de notre période puisque l'influence chrétienne sur le banquet et son aspect matériel va avoir un impact législatif avec une réglementation de plus en plus poussée sur les divertissements. Cette nouvelle législation va permettre de participer au démantèlement du culte païen puisque certains divertissements étaient clairement associés aux pratiques païennes ou au temps païen dans le cadre de certaines fêtes ou des banquets publics par exemple.

---

[612] Jul. *Mis.* p. 159 : littéralement le *thymélè*, condition fondamentale et symbole de toute représentation dramatique.

[613] Jul. *Mis.* 4 : *Ἐμοὶ γὰρ οὐκ ἀπόχρη τὸ σῶμα εἶναι τοιοῦτο, πρὸς δὲ καὶ δίαιτα παγχάλεπος ἐπιτηδεύεται. Εἴργω τῶν θεάτρων ἐμαυτὸν ὑπ' ἀβελτηρίας, οὐδὲ εἴσω τῆς αὐλῆς παραδέχομαι τὴν θυμέλην ἔξω τῆς νουμηνίας τοῦ ἔτους ὑπ' ἀναισθησίας, ὥσπερ τινὰ φόρον ἢ δασμὸν εἰσφέρων καὶ ἀποδιδοὺς ἄγροικος ὀλίγα ἔχων οὐκ ἐπιεικεῖ δεσπότῃ. Καὶ τότε δὲ εἰσελθὼν τοῖς ἀφοσιουμένοις ἔοικα.*

[614] Jul. *Mis.* 8.

1.2.2. La mise en place d'une régulation du banquet : la législation des spectacles.

La nouvelle influence chrétienne ne se limite pas à des recommandations morales concernant les divertissements et par extension ceux utilisés dans les banquets : le gouvernement tente de se conformer aux désirs du clergé en limitant ou interdisant des conduites inconvenantes[615] par des mesures législatives prises au cours du IV^ème siècle ap. J.-C. Bernard Flusin, dans sa contribution dans l'ouvrage *Le monde byzantin*, évoque le fait que « l'influence du christianisme tarde à se faire sentir, et la législation impériale ne témoigne pas d'une volonté de faire entrer dans la vie de l'Empire les valeurs propres au christianisme »[616]. Or cette affirmation paraît exagérée au sujet des spectacles, que le chercheur évoque pourtant juste avant. Comme le dit Bernard Flusin, il est vrai que l'adhésion des citoyens de l'Empire aux valeurs morales du christianisme se fait de manière progressive et que les différentes lois qui visaient à faire interdire certaines distractions n'ont pas eu d'effets immédiats, comme pour les combats de gladiateurs évoqués précédemment. En revanche, il est intéressant de constater que la mise en place de ces réglementations coïncident avec l'évolution au sein du banquet impérial. On constate alors que le banquet n'est plus uniquement formaté par des règles pluriséculaires mais que le souverain peut aussi y impulser un changement et définir en partie cet espace de sociabilité.

En effet, au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., on observe plusieurs condamnations de divers types de divertissements, ceux-là même réprouvés par les prédicateurs chrétiens : le théâtre, la danse et la musique principalement. Ces mesures commencent dès le règne de Constantin et sont poursuivies par ses successeurs[617]. On constate une mise en pratique plus marquée et une multiplication de réglementations de ce type à partir du règne de Théodose pour lequel les sources littéraires et juridiques nous montrent un rejet des musicien(ne)s et du théâtre.

L'empereur Théodose I^er prend donc des mesures contre les gens du théâtre ou du cirque dans ce qui a été interprété comme un souci de moralité. Mais peu de lois concernent spécifiquement le cadre du banquet. De son règne, il nous reste une loi de 385 qui interdit en particulier d'acheter, de louer ou de vendre une joueuse de lyre pour l'employer lors de spectacles ou de

615 MARKUS 2012, p. 162.
616 FLUSIN 2012, p. 238.
617 DI BERARDINO 2008, p. 329.

banquets[618]. A noter que la longue diatribe Zosime contre Théodose I^er entre en contradiction avec les mesures législatives prises par l'empereur. En effet, l'auteur tient à souligner l'intérêt de l'empereur pour tous les types de divertissement que celui-ci juge indigne et met particulièrement en avant les mimes et la danse.

> « En effet, tout ce qui contribue à ruiner les mœurs et la vie connut sous son règne une telle extension que presque tous ceux qui cherchaient à imiter le mode d'existence de l'empereur limitèrent à cela le bonheur humain ; des acteurs mimant des scènes ridicules, des danseurs de la plus profonde abjection, et tout ce qui concerne la dépravation et cette musique si incongrue et dissonante, voilà ce qui fut de mode sous son règne[619]. »

Ce dernier semble avoir eu une aversion particulière pour la danse pantomime et en avait même fait un lieu commun comme facteur de décadence selon François Paschoud[620]. Zosime évoque aussi une passion de Théodose pour les courses de chevaux et le théâtre :

> « il faisait de plantureux repas, était à l'affût des plaisirs et tirait vanité de la fréquentation des théâtres et des courses de chevaux, si bien que j'en viens à m'étonner de l'inclination de cet homme pour deux genres de vie opposés[621]. »

L'autre style de vie auquel fait référence Zosime ici est le mode de vie militaire qu'avait pu avoir Théodose I^er lors de ses campagnes. L'auteur met donc en opposition directe la vie de soldat et celle de cour, ce qui n'est pas une nouveauté puisque nous avions pu voir cette divergence pour le III^ème siècle ap. J.-C. Il est tout de fois surprenant que Zosime n'utilise pas dans sa critique contre Théodose I^er la législation mise en place par l'empereur.

Une autre loi du 27 août 399 promulguée par Arcadius promeut quant à elle l'interdiction dans tout l'Empire des théâtres, courses de chevaux et autres spectacles, sauf si le jour anniversaire de l'empereur tombe un dimanche, une exception qui finit par tomber en désuétude[622]. Cette loi reconnaît alors indirectement les effets des spectacles sur les mœurs et ce en quoi ils entrent en conflit avec la vie chrétienne[623], puisque l'intérêt des empereurs était surtout de défaire le lien

---

618 *CTh* 15, 7, 10.

619 Zos. 4, 33, 4 : *Πάντα γὰρ ὅσα πρὸς ἠθῶν ἀκρεῖ καὶ βίου διαφθοράν, ἐπὶ τῆς τούτο βασιλείας τοσαύτην ἐπίδοσιν ἔσχεν ὥστε πάντας σχεδόν, ὅσοι τὰ βασιλέως ἐζήλουν ἐπιτηδεύματα, τὴν ἀνθρωπίνην εὐδαιμονίαν [ἐν] τούτοις ὁρίζεσθαι· μῖμοί τε γὰρ γελοίων καὶ οἱ κακῶς ἀπολούμενοι ὀρχησταί, καὶ πᾶν ὅ τι πρὸς αἰσχρότητα καὶ τὴν ἄτοπον ταύτην καὶ ἐκμελῆ συντελεῖ μουσικήν, ἠσκή|θη τε ἐπὶ τούτο (...).*

620 Zos. Tome 2, p. 405 ; Zos. 1, 6, 1.

621 Zos. 4, 50, 1 : *πολυτελῆ δεῖπνα δειπνῶν καὶ πολυπραγμονῶν ἐν ταῖς ἡδοναῖς καὶ τοῖς θέατροις καὶ ἱπποδρο|μίαος ἐναβρυνόμενος, ὥστε ἐπεισί μοι θαυμάζειν τούτου τοῦ ἀνδρὸς τὴν ἐφ' ἑκάτερα τοῦ βίου ῥοπήν.*

622 *CTh*. 2, 8, 23.

623 VANDENBERGHE 1955, p. 43.

entre ces divertissements et leur contexte religieux[624]. Rudolf Brändle analyse cette loi comme le résultat d'une influence de Jean Chrysostome sur l'empereur, à un moment où il bénéficiait encore de ses faveurs[625]. Comme nous l'avons vu précédemment, Jean Chrysostome était opposé aux pièces de théâtres, qu'il jugeait immorales et qui connaissaient malgré tout un grand succès dans l'Antiquité Tardive[626]. On retrouve ici la même critique qu'Augustin qui reprochait aux divertissements de prendre le pas sur la pratique religieuse lorsque des courses de chevaux et de chars à l'hippodrome allaient jusqu'à vider les églises.

Ainsi, le cadre formel du banquet n'est pas seulement modifié d'un point de vue géographique, ou physique comme nous avons pu l'analyser précédemment concernant les multiplications des lieux de banquets. Il connaît également une nouvelle exigence à combler qui est celle de la réglementation des divertissements qui faisaient, comme les aliments servis, partie du rituel de la commensalité. Les diverses formes d'arts présentées à la table connaissent donc un changement radical avec l'apparition de nouvelles formes de loisirs jugées plus convenables par les moralisateurs chrétiens.

Avec cette condamnation morale et législative des musiciennes et des musiciens ou encore des mimes, c'est la notion même d'*otium* qui est remise en question, puisqu'il faut désormais contrôler le loisir et tenter d'en imposer un nouveau modèle. Ce ne sont pas seulement les divertissements de la table qui sont visés mais bien l'ensemble des loisirs romains (combats de gladiateurs, hippodrome, musique, etc.) et la législation impériale cherche à prendre les devants vis-à-vis de la population générale. En effet, dans ce cadre particulier, l'empereur devient un moteur dans la mise en avant de ces pratiques au sein de l'Empire et ne participe pas uniquement à un mouvement aristocratique.

[624] MARKUS 2012, p. 161.
[625] BRÄNDLE 2003, p. 96.
[626] VANDENBERGHE 1955, p. 38.

1.3 Le service de l'empereur : renforcement et réorganisation des services

1.3.1. Composition du service de la table

Concernant le domaine de la mise en scène du banquet, nous avons vu que le rôle du cadre du banquet ne se limitait pas à l'aspect matériel mais qu'il impliquait aussi des personnes. Ces personnages, qui interviennent dans l'organisation du banquet, n'étaient pas uniquement extérieurs au palais comme les personnes chargées de divertir les convives, le personnel du palais connait aussi des bouleversements à partir de la fin du III^ème siècle ap. J.-C., causés d'une part par la multiplication des capitales impériales et la mise en place de la cour itinérante et d'autre part par une organisation « militaire »[627].

L'époque de Dioclétien semble avoir été une époque clef pour ces transformations, avec notamment une explosion de l'administration provinciale liée à ses réformes territoriales. En termes de chiffres, la croissance a donc été spectaculaire. A la moitié du III^ème siècle ap. J.-C., on estime à environ 300 le nombre de salariés civils seniors pour administrer l'Empire, appuyés par 10 000 esclaves et affranchis domestiques impériaux. Pour la seconde moitié du IV^ème siècle, cette estimation monte à 35 000 personnes dont 6000 qui occupaient peut-être des postes de « niveau supérieur ». Et à cela doivent être encore ajoutés les responsables des ministères, les élites *officiales*, les *comites* du consistoire, les corps des officiers cadets, les sept régiments de la garde impériale et les domestiques de l'empereur et de sa famille[628].

Pour la maison civile qui nous intéresse plus particulièrement dans cette thèse, elle est divisée en deux sections principales : la Table et la Chambre (*cubiculum*), qui ont connu des évolutions importantes au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., que cela soit dans leur organisation interne ou dans leurs rapports de force.

A la tête du service de la Table se trouve le poste de *castrensis sacri palatii* qui serait l'héritier du procurateur de la *ratio castrensis* instauré sous l'empereur Claude[629]. Néanmoins, les chercheurs disposent de peu d'informations sur l'organisation du service de la Table concernant

[627] BARNES 1982, p. 47 ; DEMANDT 1989, p. 231.
[628] SMITH 2011, p. 135.
[629] PIGANIOL 1973, p. 343 ; DELMAIRE 1995, p. 160.

la première partie du IV^ème siècle ap. J.-C.[630]. En effet aucun nom de titulaire de ce poste n'est connu et l'organisation générale est très peu mentionnée. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du IV^ème siècle ap. J.-C. que nous disposons de plus de renseignements sur le sujet, c'est pourquoi l'analyse des services de la table vont principalement se limiter à cette période. De plus, la partie orientale est également la mieux renseignée dans les sources, le poste de *castrensis* restant moins connu en Occident d'après celles qui nous sont parvenues.

Les premiers titulaires connus de la charge apparaissent dans les années 343-346[631], mais la fonction est attestée par le *Code Théodosien* dès 326[632]. Sous Valentinien, le *castrensis* figure dans la hiérarchie au rang des proconsuls[633] et a le titre de comte et le rang de spectable avant 416[634]. Comme la fonction de *praepositus sacri cubiculi*, la fonction de *castrensis* a souvent été associée au statut d'eunuque. Or, parmi les trois *castrensis* connus formellement pour le IV^ème siècle ap. J.-C. aucun n'est identifié comme un eunuque[635]. Roland Delmaire identifie certes l'eunuque Mardonios en Orient vers 390 comme un *castrensis* en se référant à Sozomène[636], mais nous aurions tendance à nous rallier à la *PLRE* qui le considère comme un *primicerius sacri cubiculi*[637] et non un *castrensis*.

630 DELMAIRE 1995, p. 149.
631 CHASTAGNOL 1994a, p. 190.
632 C*Th* 6, 35, 3.
633 PIGANIOL 1973, p. 343.
634 DELMAIRE 1995, p. 160.
635 COSTA 1972, p. 381.
636 Soz. *Hist. eccl*. 7, 21, 2 ; Cassiod. *HTrip*. 9, 43, 2 : *Cum enim ante hoc imperium Mardonius maior domus imperialis hoc nuntiasset imperatori, praecepit Valens caput sacrum Constantinopolim deportari. Qua iussione directi [et] inponentes vehiculo deportabant. Cumque venissent ad locum, qui vocatur Pantichium – est enim circa Chalcedoniam – nequaquam poterat trahi vehiculum, licet multis plagis burdones affligerentur ;* DELMAIRE 1995, p. 161.
637 Soz. *Hist. eccl*. Tome 3, p. 179 : le titre de Mardonius est traduit comme « Grand chambellan du palais impérial » mais défini en note comme primicier de la chambre impériale, c'est-à-dire responsable du corps des cubiculaires. Il serait devenu préposé à la chambre sacrée, doté de l'autorité sur l'ensemble du *cubiculum*, sous Arcadius en 388 ; PLRE I, Mardonius 2, p. 558.

Liste des *castrenses* du IV^ème siècle ap. J.-C. :

NOM	DATES	SOURCES	DESCRIPTIF
Hesychius	Vers 343	PLRE I, Hesychius 1, p. 429 : Athan. *Apol*. c. *Ar*. 26, *Hist. Ar*. 15.	*Castrensis* de Constance II, il est principalement connu pour avoir représenté l'empereur au concile de Sardique.
Mygdonius	Vers 346	PLRE I, Mygdonius, p. 614 : Lib. *Ep*. 557, 603, 604 ; Jul. *Epist*. 85, 86.	*Castrensis* de Constance II vers 346. Il possède des liens avec plusieurs personnages importants du IV^ème siècle : Libanius, Musonius et l'empereur Julien.
Severus	Vers 390	PLRE I, Severus 13, p. 833 : C*Th*. 6, 30 12	*Castrensis* sous Théodose Ier, il est uniquement connu via le *Code Théodosien*.

Nous pouvons également évoquer le cas de Demosthenes[638], mais ce dernier n'est pas formellement identifié dans les sources comme *castrensis*, c'est pourquoi nous l'écartons de la liste ci-dessus. Theodoret de Cyr le qualifie de « *τῶν βασιλικῶν προμηθούμενος ὄψων* »[639], ce qui pouvait renvoyer à des fonctions de *castrensis sacri palatii* ou *castrensianus*.

En plus des civils et militaires qui occupent des charges de prestige, il y a aussi des agents de condition plus humble mais qui pouvaient exercer une influence importante[640]. En effet, sous les ordres du *castrensis* se trouvent notamment des comptables (*tabularii*) et un personnel mentionné dans plusieurs lois du *Code Théodosien* et du *Code Justinien*, mais aussi dans la *Notitia Dignitatum*. Il supervise également l'école des esclaves de la cour et des pages[641]. Et

[638] PLRE I, Demosthenes 1, p. 249.
[639] Theod. *Hist. eccl*. 4, 19, 12.
[640] PIETRI 1997, p. 300.
[641] DEMANDT 1989, p. 242.

selon cette dernière, les insignes du *castrensis* sont des tables et des bouteilles, résumant bien là ses fonctions au sein du palais.

Organisation du service dans la *Notitia Dignitatum* :

In partibus occidentis	*In partibus orientis*
XV. Castrensis sacri palatii.	*XVII. Sub dispositione uiri spectabilis castrensis.*
Sub dispositione uiri spectabilis castrensis:	*Sub dispositione uiri spectabilis castrensis:*
Paedagogia.	*Paedagogia.*
Ministeriales domini.	*Ministeriales dominici.*
Curae palatiorum.	*Curae palatiorum.*
Officium autem uiri spectabilis castrensis habet :	*Officium autem suprascripti uiri spectabilis castrensis habet :*
Tabularium domini.	*Tabularium dominicum.*
Tabularium dominae Augustae.	*Tabularium dominarum Augustarum.*
Adiutorem.	*Adiutorem.*
Chartularium et scrinium ipsius, et ceteros palatinos officiorum	*Chartularium et scrinium ipsius, et ceteros palatinos officii suprascripti.*

Néanmoins, l'utilisation de la *Notitia Dignitatum* pour l'étude du service reste problématique sur plusieurs aspects. Tout d'abord, nous manquons de contexte autour de la rédaction de cet « index » des fonctions de l'administration impériale[642], puisque de nombreuses controverses ont entouré la datation de ce document par les chercheurs[643]. Concernant le cas plus particulier de l'office du *castrensis*, la question de la mention du poste du *tabularium dominarum Augustarum* dans la partie orientale a, par exemple, influencé la datation de nos exemplaires de la *Notitia Dignitatum* puisque ce n'est qu'à partir de 423 que deux *Augustae* régnèrent simultanément à l'Est, Pulchérie et Eudoxie, la sœur et la mère de Théodose II[644]. Ensuite, la *Notitia* manque de cohérence interne. En effet, la place du *castrensis* dans l'index n'est pas

[642] KULIKOWSKI 2000, p. 358.
[643] DEMANDT 1989, p. 24. Pour une synthèse complète sur le sujet, voir KULIKOWSKI 2000, p. 358-377.
[644] O'HARA 2013, p.160.

régulière, puisque celui-ci est d'abord positionné après le *primicerius notariorum*[645], mais que l'ordre des deux listes est inversé dans les chapitres suivants[646].

Pour analyser plus en détails la composition du service, nous trouvons donc sous les ordres du *castrensis* :

- Les *paedagogia* : les écoles de pages dans lesquelles les serviteurs apprennent leur métier[647]. Peu de détails sont donnés sur les *paedagogiani*, mais les sources nous indiquent qu'ils étaient vêtus d'un manteau brodé d'or[648], qu'ils avaient un service plus étendu que celui de la table puisque l'un d'eux est mentionné dans une partie de chasse de l'empereur Valentinien I^er[649] et qu'ils devaient veiller à tous les besoins de l'empereur[650] ;
- Les *ministeriales dominici* : les domestiques employés en particulier pour la cuisine et la table, différenciés des serviteurs attachés à la chambre et aux appartements privés[651]. Ils sont également différenciés dans les textes de lois des *castrensiani*[652]. Même si les lois mentionnées dans ce titre du *Codex* sont plus tardives que le IV^ème siècle ap. J.-C., nous pouvons néanmoins émettre l'hypothèse que cette distinction était déjà en vigueur. En effet, les *ministeriales* représentaient une partie spécifique des *castrensiani* qui eux occupaient des fonctions plus larges que la table. De nombreux postes semblent avoir été attractifs puisque plusieurs cas de personnes tentant d'entrer au service de la table au sens large sont mentionnés dès le IV^ème. Nous pouvons notamment citer l'exemple d'Hyperechius, un protégé de Libanios avec lequel il a eu une importante correspondance et à qui il donne des conseils pour entrer dans l'administration impériale[653]. Des fonctions diverses sont citées dans les sources et souvent dans un objectif critique, parmi lesquels les cuisiniers, les barbiers[654], les échansons, les habilleurs[655]. L'un des cas les plus marquants reste celui de

[645] Not. Dign. *Or*. 1. 18 (*primicerius notariorum*) ; *Or*. 1. 19 (*castrensis sacri palatii*) ; Not. Dign. *Occ*. 1. 16 (*primicerius notariorum*) ; *Occ*. 1. 17 (*castrensis sacri palatii*).
[646] Not. Dign. *Or*. 17 (*uiri spectabilis castrensis*) ; *Or*. 18 (*primicerius notariorum*) ; Not. Dign. Occ. 15 (*castrensis sacri palatii*) ; *Occ*. 16. (*primicerius notariorum*) ; O'HARA 2013, p. 160.
[647] DELMAIRE 1995, p. 162.
[648] Amm. 26, 6, 15.
[649] Amm. 29, 3, 3 : le page est d'ailleurs battu à mort pour avoir lâché un chien trop tôt.
[650] Jul. *Mis*. 7. 20 ; O'HARA 2013, p. 159.
[651] Amm. 14, 11, 16 ; DELMAIRE 1995, p. 163.
[652] *Cod*. *Iust*. 12, 25.
[653] Amm. 26, 8, 5 ; PETIT 1994, p. 133 : dans son ouvrage, Paul Petit recense les lettres entre Libanios et son étudiant Hyperechius et nous permet de retracer les différentes étapes de ce dernier pour obtenir son poste ; DELMAIRE 1995, p. 163.
[654] Amm. 22, 4, 9.
[655] Hist. Aug. *Alex*. 41, 4, 3.

Mercurius[656], *triclinii rationalis :* « Parmi eux se distinguaient aisément Paul et Mercure : ce dernier était Perse d'origine, le premier était né en Dacie. Paul était secrétaire ; Mercure de ministre de la table, en était devenu trésorier[657]. ». Ce dernier est décrit comme ayant une grande influence sur Constance II et une responsabilité dans la chute de Gallus et ses amis[658] ;

- Les *curae palatiorum* : employés domestiques chargés de l'entretien des bâtiments ; à ne pas confondre avec les tribuns et les *curae palatii* militaires qui étaient des militaires de carrières[659] ;
- Les *tabularii* et *chartularii* : comme le montre la *Notitia,* le *castrensis* avait également un *officium* avec sous ses ordres des *tabularii,* un *adiutor,* un *chartulaire* et d'autres employés de l'office. Ces postes avaient surtout la responsabilité des comptes et des écritures[660]. C'est leur mention notamment qui a fait naître l'hypothèse chez certains chercheurs que le *castrensis* avait acquis un pouvoir important sur les finances et les palatins[661]. Or, comme l'a démontré Roland Delmaire, cette démonstration repose en grande partie sur de mauvaises interprétations et datation des textes de lois auxquels E. A. Costa a recours[662].

D'autres serviteurs de l'empereur sont associés aux *ministeriales* et aux *paedagogiani* comme par exemples les silentiaires et décurions dans une loi que Roland Delmaire date de 326[663]. Ces derniers sont associés aux services de la table avant tout en opposition à la milice[664] et ne doivent pas pour autant être considérés comme étant sous les ordres du *castrensis*.

[656] PLRE I, Mercurius 1, p. 597.
[657] Amm. 15, 3, 4 : *Inter quos facile Paulus et Mercurius eminebant : notarius ille, hic ex ministro triclinii rationalis.*
[658] Amm. Tome 1, p. 235 : dans son commentaire d'Ammien Marcellin, Jacques Fontaine précise que De Valois lit normalement avec V1 *ex ministro* en comprenant, comme la traduction, qu'Ammien désignait ici un poste antérieur de Mercurius à la cour. Jacques Fontaine reprend cette proposition mais sans séparer radicalement comme De Valois, les 2 groupes *ministro triclinii* et *rationalis* en 2 fonctions totalement hétérogènes ; il les considère comme 2 fonctions au sein de la table, le *ex* marquant une ascension.
DELMAIRE 1995, p. 164 : cette proposition est également reprise par Roland Delmaire qui explique qu'il s'agit sans doute du *triclinii rationalis*, c'est-à-dire, du chargé des comptes de la table, car seule une charge de ce type aurait permis à Mercurius d'avoir un accès privilégié à l'empereur alors qu'un *rationalis* est une fonction en province.
[659] DELMAIRE 1995, p. 166.
[660] DELMAIRE 1995, p. 169.
[661] COSTA 1972, p. 361-363 ; O'HARA 2013, p. 158.
[662] COSTA 1972, p. 364-365 ; DELMAIRE 1989, p. 128-129.
[663] C*Th*. 8, 7, 5 ; DELMAIRE 1989, p. 35.
[664] DELMAIRE 1995, p. 39.

La composition du service de la table n'est pas le seul élément à avoir connu une évolution au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., cette réorganisation a aussi eu des répercussions sur les liens que ce service entretenait avec les autres administrations du palais.

1.3.2. Relation avec les autres services

Le service de la Table a souvent été mis en compétition avec le service de la Chambre et des petits appartements dans l'historiographie portant sur l'organisation des services du palais impérial. Il est vrai que les sources nous montrent un *cubiculum* qui prend une place de plus en plus importante à partir de l'Antiquité Tardive et cette montée en puissance a pu bousculer les dynamiques de pouvoir en place depuis longtemps. Ces dynamiques avaient d'ores et déjà été mises à rude épreuve par la multiplication des cours et l'augmentation significative à partir du règne de Dioclétien du nombre de domestiques pour assurer le service des différents offices[665]. Il n'est donc pas étonnant que les chercheurs aient mis en parallèle les services les plus proches de l'empereur, d'un point de vue intime.

Cette question a notamment été étudiée par J. E. Dunlap dans « The Office of the Grand Chamberlain in the Later Roman and Byzantine Empires »[666]. Ce dernier y établit la supériorité du responsable du *cubiculum*, le *praepositus sacri cubiculi*, sur le *castrensis sacri palatii*. E. A. Costa remet en partie en cause cette analyse : il considère que cette hypothèse est sans doute valide pour le V^ème siècle ap. J.-C., mais que J. E. Dunlap l'a étendue trop vite aux périodes précédentes[667]. E. A. Costa admet que « by the time the index of the *Notitia Dignitatum* was compiled in its present form, the *praepositus* had far outstripped the *castrensis* in rank, honor, and position within the imperial hierarchy »[668]. En effet, à la fin du IV^ème siècle, le *praepositus sacri cubiculi* obtient au moment de sa sortie de charge le rang d'*illustris*, qui est le rang sénatorial le plus élevé et, à partir du moment où l'impératrice a eu son propre *cubiculum*, ces officiers de hauts rangs se sont multipliés[669]. Il semble probable que, jusqu'au milieu du IV^ème siècle ap. J.-C., le *praepositus* et les *cubicularii* aient été sous la direction du *castrensis* et que ce dernier ait eu une forme d'indépendance jusqu'au tournant du V^ème siècle ap. J.-C.[670], mais cette influence se serait alors limitée à la chambre et ne se serait pas étendue aux autres services

[665] SMITH 2011, p. 135.
[666] DUNLAP 1924.
[667] COSTA 1972, p. 359.
[668] COSTA 1972, p. 368.
[669] HOPKINS – HOPKINS 1963, p. 64-65.
[670] COSTA 1972, p. 368 ; PIETRI 1989, p. 130 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 165.

administratifs et financiers comme évoqué précédemment[671]. De plus, il ne faut sans doute pas imaginer un véritable conflit ouvert entre les deux services, qui ont probablement accompli leurs tâches chacun de leur côté[672].

Une réorganisation de l'Etat se met en place de manière progressive sous Constance II qui ne fait que prolonger l'héritage de son père dans la *pars Orientis* et en permettre un fonctionnement indépendant. Charles Pietri résume ceci en expliquant que « en un mot, Constance organise la centralisation de la *pars Orientis* sans véritablement mettre en place une administration secrète et parallèle »[673]. Malgré cette organisation relativement structurée, le renversement de hiérarchie entre les deux services commence à partir de l'émergence de figures importantes au sein du *cubiculum* comme Eusèbe, bien que le premier *prapepositus* ait été nommé sous Constantin[674], et semble inévitable. En effet, la perte de vitesse de l'office du *castrensis* face au *praepositus* s'explique en grande partie par l'accès facilité d'Eusèbe et de ses successeurs à l'empereur. Cette proximité a constitué la base de leur pouvoir[675] et a fini par entraîner la subordination du service du *castrensis* à celui du *praepositus*.

Néanmoins, les sources nous montrent que le *castrensis* n'est pas pour autant mis de côté et qu'il a pu être vu comme un outil politique ou un représentant de l'empereur. L'exemple le plus marquant en est sans doute celui de Hesychius envoyé au concile de Sardique en 343 pour s'assurer que les volontés de Constance II soient respectées. Il conservait malgré tout une influence importante parmi la société tardo-antique, comme le montrent les liens unissant Mygdonius et Libanios.

Ainsi, le service de la table connait une « perte de vitesse » quant à son influence sur les autres services puisqu'il finira subordonné au *cubiculum* à la fin du IV^ème siècle ap. J.-C., inversant ainsi l'ordre établi. Mais ce n'est pas pour autant que l'*officium* du *castrensis* devient insignifiant et sa mention régulière par les sources montre bien la valeur, tout du moins symbolique, que pouvaient lui accorder certains historiens. On peut en effet imaginer que sans un minimum d'importance, ce service n'aurait pas fait l'objet de tant de critiques.

671 DELMAIRE 1989, p. 129.
672 COSTA 1972, p. 374.
673 PIETRI 1997, p. 297-298.
674 CHASTAGNOL 1994a, p. 190.
675 COSTA 1972, p. 375 ; PIETRI 1997, p. 301.

1.3.3. Image du service de la table

Comme il touche à son intimité, le service de la table fait partie de ces services proches de l'empereur qui ont fait l'objet de vives critiques de la part des auteurs païens comme chrétiens. Cette proximité est notamment mal perçue par les auteurs attachés à la tradition romaine car elle est induite par l'intimité et non le rang. Ammien Marcellin en donne un bon exemple lorsqu'il n'hésite pas à qualifier le *castrensis sacri palatii* d'« appariteur du garde-manger, ministre du ventre et du gosier » :

> « Ayant atteint Dadastana, relais de poste où nous avons dit que périt Jovien, celui-ci aperçut soudain en face de lui Hyperéchius et ses troupes ; Hyperéchius avait été auparavant attaché au service de la table du quartier général, c'est-à-dire serviteur du ventre et de la bouche, et Procope lui avait confié par amitié le commandement des troupes auxiliaires[676]. »

Néanmoins, comme nous l'avons évoqué précédemment, à partir de la seconde moitié du IV^ème siècle ap. J.-C., la critique de la proximité avec l'empereur de personnages de faibles rangs est difficilement tenable par les auteurs puisque les membres du service de la Table commencent à obtenir des rangs prestigieux. L'attaque se porte désormais sur leur identité et la question du statut d'eunuque et une forme « d'eunucophobie » systématique se manifestent alors[677]. Cette hostilité face aux eunuques semble n'avoir pas seulement été une accusation ponctuelle mais un « courant plus large, fortement influencé par les idées de l'aristocratie sénatoriale, où se côtoient entre autres les œuvres de Libanios, Claudien ou l'*Histoire Auguste* »[678].

Néanmoins, comme le souligne Georges Sidéris, il ne faut pas pour autant se focaliser sur les descriptions négatives qui nous sont données et omettre les remarques parfois positives faites à l'égard des eunuques[679], d'autant plus que les représentations stéréotypées qui ont été données du banquet romain et de son service et qui dépeignent une multitude d'eunuques sont en réalité erronées. En effet, comme nous l'avons vu, aucun des trois *castrensis* identifiés formellement pour le IV^ème siècle ap. J.-C. n'était un eunuque[680], mais l'ascension de certains d'entre eux à des postes prestigieux, comme celui de *praepositus sacri cubiculi*[681], et l'influence qu'ils ont

---

[676] Amm. 26, 8, 5 : *Qui ubi Dadastanam tetigit, in qua statione perisse diximus Iouianum, Hyperethium sibi oppositum repente uidit cum copiis, antehac cellae castrensis apparitorem, id est uentris ministrum et gutturis, cui at amico Procopius auxilia ductanda commisit.*

[677] Ce terme est emprunté à Georges Sidéris : SIDERIS 2000.

[678] SIDERIS 2000, p. 682. Ce dégoût se retrouve également dans les panégyriques, comme dans le discours de remerciement de Claudius Mamertin à l'empereur Julien pour son consulat en 362 : *Pan. Lat*. XI (3), 19, 4.

[679] SIDERIS 2000, p. 683 : dans ce passage il parle en particulier du cas d'Ammien Marcellin dont l'historiographie a voulu faire de ses *Res Gestae* une des premières manifestations de l'eunucophobie.

[680] Voir *supra*, p. 142.

[681] DEMANDT 1989, p. 242.

pu exercer sur certains souverains, comme Eutrope sur Arcadius[682], a pu clairement jouer un rôle dans cette représentation.

Les serviteurs de la table vont être confrontés majoritairement à trois critiques : être des profiteurs de l'empereur, être des espions pour le compte de l'empereur, et surtout des délateurs, et être les vecteurs d'idées néfastes.

Concernant l'accusation d'être des profiteurs de l'empereur, et plus particulièrement du système de la cour impériale, cette critique est avant tout présente dans les récits concernant le règne de l'empereur Julien puisque l'un de ses faits marquants est l'expulsion des serviteurs du palais à cause de leurs vices et de la corruption. Néanmoins les raisons de cette expulsion massive diffèrent selon les sources à notre disposition. En effet, pour Ammien Marcellin, la raison en reste la mauvaise attitude des serviteurs et les aises qu'ils ont pu prendre pendant le règne de Constance II :

> « Il faut avouer, il est vrai, que la plupart d'entre eux alimentaient très largement un séminaire de tous les vices, au point qu'ils corrompirent l'État par leurs appétits dévoyés et firent tort à beaucoup de gens par leur exemple plus encore que par leur liberté excessive à mal faire[683]. »

Pour Socrate le Scolastique, qui rapporte le même épisode, les serviteurs ne sont en revanche pas responsables de ce qui leur arrive mais sont justes victimes de l'attitude de Julien :

> « Il rendit les honneurs funèbres impériaux à la dépouille de Constance, il chassa du palais impérial eunuques, coiffeurs et cuisiniers, les eunuques parce qu'il avait perdu sa femme Constantia – il ne devait en épouser aucune autre -, les cuisiniers parce qu'il usait d'un régime frugal, les coiffeurs – dit-il, « parce qu'un seul suffisait pour beaucoup de gens[684] »[685]. »

Selon l'appartenance au groupe des païens ou à celui des chrétiens, on constate que les arguments mis en avant ne sont pas identiques. Ammien cherche à démontrer que « les personnels de cette espèce, y compris les cuisiniers et d'autre du même genre »[686] ont corrompu l'Etat et ont permis la diffusion de pratiques malhonnêtes alors que Socrate veut illustrer la

[682] CAMERON – GARNSEY 1998, p. 164.

[683] Amm. 22, 4, 2 : *Namque fatendum est pleramque eorum partem uitiorum omnium seminarium effusius aluisse, ita ut rem publicam infecerint cupiditatibus prauis plusque exemplis quam peccandi licentia laederent multos.*

[684] Lib. *Or*. 18, 130.

[685] Socr. *Hist. eccl*. 3, 1, 50 : *Καὶ τὸ μὲν σῶμα Κωσταντίου βασιλικῶς τιμήσας ἐκήδευσεν, ἐξέβαλε δὲ τῶν βασιλείων εὐνούχους κουρεῖς μαγείρους, εὐνούχους μὲν διὰ τὸ ἀποβεβληκέναι τὴν γαμετὴν <αὐτοῦ Κωσταντίαν>, μεθ' ἣν ἄλλη οὐκέτι ἠγάγετο, μαγείρους δὲ διὰ τὸ λιτῇ χρῆσθαι διαίτῃ· « κουρεὺς δέ, ἔφη, εἷς πολλοῖς ἀρκέσειε. »*

[686] Amm. 22, 4, 10 : *(…) omnes huius modi, cum cocis similibusque aliis (…)*

volonté de Julien de faire passer ses propres convictions avant le prestige de l'Empire[687]. Grégoire de Naziance, dans sa première invective contre Julien, revient lui aussi sur cet événement et notamment sur les procès de Chalcédoine dont résultèrent la condamnation de plusieurs hauts fonctionnaires de Constance II et l'épuration pacifique du palais de Constantinople dès la fin 361[688]. En revanche, dans ce discours, Grégoire de Naziance met en avant le motif religieux[689]. Les auteurs qui relatent cette expulsion mentionne trois types de serviteurs en particulier (à l'exception de Grégoire de Naziance qui ne donne pas de détails) : les eunuques, les barbiers/coiffeurs et les cuisiniers[690]. On peut imaginer qu'à eux trois ils représentent une certaine dérive de la cour : le *topos* des eunuques faisant de ceux-ci des traitres ou des êtres dans lesquels on ne peut avoir confiance, les barbiers ou coiffeurs incarnant une forme de vanité et les cuisiniers l'imaginaire de la gloutonnerie et de l'excès.

La deuxième critique adressée aux serviteurs est d'agir comme des « espions » pour le compte de l'empereur, eux qui, grâce à leur proximité avec la table, sont les plus à même d'entendre des conversations pouvant lui être rapporté. Le meilleur exemple est celui de Mercurius, *triclinii rationalis*, décrit par Ammien Marcellin qui lui attribue même le surnom de « comte des songes » :

> « De son côté, Mercure fut appelé le « comte des songes » ; car semblable à un chien d'une méchanceté foncière, qui dissimule ses morsures et agite la queue avec un air de soumission, il s'insinuait fort souvent dans les banquets et les réunions, et si quelqu'un contait à un ami qu'il avait vu quelque chose pendant son sommeil, à un moment où la nature a le plus de nature de liberté pour vagabonder, il l'aggravait en le peignant avec une habilité venimeuse et le versait dans les oreilles grandes ouvertes de l'empereur. Et pour cette raison, l'homme, comme chargé d'une faute inexpiable, était frappé par une pesante masse d'accusations[691]. »

L'objectif avec ce type de description est de montrer dans un premier temps que ces serviteurs n'obéissent qu'à un seul maître, l'empereur, même si cela signifie pour eux renoncer à l'honneur. Mais souvent l'objectif est avant tout de montrer l'interdépendance des deux

[687] Socr. *Hist. eccl*. 3, 1, 53.
[688] STEIN 1959, p. 168 ; DEMANDT 1989, p. 99 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 61.
[689] Greg. Naz. *Or*. 4, 64.
[690] En plus des exemples précédents, nous pouvons aussi mentionner : Theoph. *Chron*. AM 5853 [AD 360/1] ; Zonar. 1, 12.
[691] Amm. 15, 3, 5 : *Mercurius uero somniorum appellatus est comes, quod ut clam mordax canis interna saeuitia summissius agitans caudam, epulis coetibusque se crebrius inserens, si per quietem quisquam, ubi fusius natura uagatur, uidisse aliquid amico narrasset, id uenenatis artibus coloratum in peius patulis imperatoris auribus infundebat, et ob hoc homo tamquam inexpiabili obnoxius culpae, graui mole criminis pulsabatur.*

personnages et surtout la dépendance de l'empereur vis-à-vis du serviteur. Cette soumission de Constance II à Mercurius est notamment mentionnée par Julien :

> « Par contre, c'est pour plaire à un eunuque, son chambellan, et de plus à l'intendant de sa cuisine, que l'empereur livra son cousin, un César devenu l'époux de sa sœur, le père d'une de ses nièces, un homme dont il avait lui-même, en premières noces, épousé la sœur[692]. »

Les serviteurs de l'*officium* du *castrensis,* comme ceux du *cubiculum,* n'ont pas seulement été dépeints comme des profiteurs ou des délateurs mais aussi comme des personnages à l'influence néfaste au sein de la cour et surtout des vecteurs de diffusion d'idées dangereuses. Alors qu'ils sont tantôt décrits comme des victimes tantôt comme des partisans, cette ambivalence tend à se renforcer avec l'émergence du christianisme dans un premier temps, puis avec l'apparition des schismes chrétiens. La victimisation est surtout présente dans les récits concernant la première moitié du IV^ème siècle ap. J.-C. et la Tétrarchie, les personnels des palais étant présentés comme les premières victimes des persécutions[693]. Eusèbe souligne, par exemple, dans sa *Vie de Constantin*, le subterfuge de son père Constance Chlore pour s'assurer de la vraie foi des serviteurs du palais[694]. Le choix de serviteurs fidèles à la foi chrétienne fait partie intégrante des portraits mélioratifs des empereurs chrétiens, à l'image de ce qu'écrit Eusèbe à propos de Constantin :

> « il confia la garde de toute la maison à des serviteurs et des ministres consacrés à Dieu, hommes parés de la sainteté de leur vie et de toute sorte de vertus[695]. »

La condamnation des serviteurs devient quant à elle plus flagrante autour de la question de l'arianisme et de l'adhésion à cette foi de certains empereurs du IV^ème siècle. En effet, les auteurs vont utiliser les serviteurs comme bouc-émissaires et leur faire endosser la responsabilité de l'affiliation des empereurs à ce qui sera finalement classé comme une hérésie. Ce blâme envers les serviteurs est avant tout tourné vers les serviteurs de la chambre[696], ceux de la table seront moins concernés par ce type d'accusation.

---

[692] Jul. *Or.* 5, 4, 29-34 : *Ἀλλ΄ εἰς χάριν ἑνὸς ἀνδρογύνου, τοῦ κατακοιμιστοῦ, καὶ προσέτι τοῦ τῶν μαγείρων ἐπιτρόπου τὸν ἀνεψιόν, τὸν Καίσαρα, τὸν τῆς ἀδελφῆς ἄνδρα γενόμενον, τὸν τῆς ἀδελφιδῆς πατέρα, οὗ καὶ αὐτος πρότερον ἦν ἀγαγόμενος τὴν ἀδελφὴν.*

[693] STEIN 1959, p. 81 ; CHRISTOL 2006, p. 212

[694] Eus. *V.C.* 1, 16, 1-2.

[695] Eus. *V.C.* 4, 18, 1 : *Διάκονοι δ' αὐτῷ καὶ ὑπηρέται θεῷ καθιερωμένοι βίου τε σεμνότητι καὶ ἀρετῇ πάσῃ κόσμιοι ἄνδρες φύλακες τοῦ παντὸς οἴκου καθίσταντο, (...)*.

[696] Soz. *Hist. eccl*. 4, 12, 4 : à titre d'exemple, Sozomène évoque « les eunuques du palais » comme les diffuseurs des doctrines d'Aèce au sein du palais.

Ainsi, même si nous avons souhaité mettre particulièrement en avant le rôle du service de la Table au sein de ce chapitre, les autres membres de l'administration centrale ont aussi pu utiliser le banquet comme un outil politique. Le cas de l'avènement de Magnence (350-353)[697] est particulièrement intéressant à ce propos car il permet de montrer l'influence qu'un *comes rei privatae,* Marcellinus[698], a pu avoir dans l'élévation d'un usurpateur grâce à sa position à la cour ainsi que sur l'aristocratie locale puisque la scène se passe à Autun[699].

> « Pour célébrer, dit-il, l'anniversaire de son propre fils, Marcellin invita pour un repas un grand nombre de personnages importants de l'armée et, parmi eux, en particulier Magnence ; le banquet s'étant prolongé jusqu'au milieu de la nuit, Magnence se leva de table comme pour satisfaire quelque besoin naturel, quitta un bref instant les invités, puis apparut aux convives, comme s'il était sur scène, revêtu du costume impérial[700]. »

Ce même Marcellinus a pu profiter de cette influence puisqu'il devient par la suite le *magister officiorum* de Magnence, occupant ainsi l'un des postes clefs de l'administration impériale, même si ce dernier fera partie des *comes rei privatae* à avoir connu une fin brutale[701].

[697] PLRE I, Fl. Magnus Magnentius, p. 532.
[698] PLRE I, Marcellinus 8, p. 546.
[699] STEIN 1959, p. 139 ; DEMANDT 1989, p. 83 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 14
[700] Zos. 2, 42, 3 : *Γενέθλιον ἄξειν ἡμέραν ἄλλους τε πολλοὺς ἐξέχοντας τοῦ στρατοπέδου καὶ Μαγνέντιον σὺν αὐτοῖς· τοῦ δὲ συμποσίου μέχρί μέσων ἐκταθέντος νυκτῶν, ὁ Μαγνέντιος διά τι δῆθεν τῶν| ἀναγκαίων ἀναστὰς ἐκ τοῦ δείπνου, καὶ πρὸς βραχὺ τῶν δαιτυμόνων ἑαυτὸν ἀποστήσας, ἐφαίνετο τοῖς συμπόταις ὥσπερ ἐν σκηνῇ τὴν βασιλικὴν ἠμφιεσμένος στολήν.* Aur. Vict. *Caes*. 41, 22 ; Zonar. 13, 6 : Zonaras prétend lui que le banquet est organisé par Magnence.
[701] DELMAIRE 1989, p. 117.

Conclusion chapitre 1

En conclusion, le banquet impérial dépend de toute une organisation pour fonctionner et cette dernière est soumise elle aussi aux diverses influences que constituent le besoin de renforcement du pouvoir des souverains et l'affirmation progressive du mouvement chrétien. En effet, si l'empereur et souvent des membres de sa famille pouvaient se montrer dans diverses cérémonies comme les processions, les acclamations ou encore le cérémoniel du consistoire, il ne s'agissait pas des seules occasions de manifestation de l'empereur à la cour et deux activités étaient privilégiées pour cela : le banquet et la chasse[702].

Les personnes au service de la table sont celles qui subissent le plus ces nouveaux facteurs extérieurs, que ce soit par la nécessaire réorganisation du service pour les membres du personnel de cour ou par l'interdiction pure et simple pour les chanteurs, musiciens et autres artistes. Le personnel de la table ne se réorganise pas uniquement, il semble qu'il ait aussi perdu de l'influence face au service de la chambre, à l'image de son *castrensis* qui devient subordonné au *praepositus sacri cubiculi.* Ce service n'en reste pas moins important du fait du rôle qu'il joue dans la représentation du banquet mais aussi parce que certains personnages qui y ont appartenu ont pu jouer un rôle particulier en tant que messagers des empereurs.

De plus, la mise en place d'un nouveau cadre spatial pour le banquet impérial semble s'insérer dans un contexte plus large d'évolution du banquet aristocratique romain. A noter qu'il est néanmoins difficile de déterminer, au vu des sources dont nous disposons, qui, de l'aristocratie ou de l'empereur, a été à l'origine de ce changement. Mais, quelle qu'en soit l'origine, l'apparition de nouvelles salles de banquet et d'un mobilier adapté sont de nouveaux vecteurs de création de distinction entre les invités.

Selon Simon Malmberg, la préséance aux banquets était exprimée de cinq manières :

1. les distinctions spatiales (localisation physique des invités) ;
2. les distinctions temporelles (ordre d'admission ou ordre au dîner) ;
3. les distinctions qualitatives (les qualités de nourriture, de boisson et du cadre) ;
4. les distinctions quantitatives (quantité de nourriture) ;
5. les distinctions de comportements (différence de manière de table). [703]

[702] SPAWFORTH 2007, p. 220.
[703] MALMBERG 2007, p. 83.

Dans sa volonté de se détacher du « corps » des aristocrates, il n'est pas étonnant de voir l'empereur chercher à accentuer les distinctions spatiales qui sont l'un des meilleurs critères pour différencier les invités les uns des autres lors du banquet. En l'occurrence, ceci permettait également au souverain de se distinguer de ses convives dont la représentativité des différents groupes socio-politiques évolue également à partir du IV^{ème} siècle ap. J.-C.

2. Des groupes de convives entre tradition et nouvelles influences

Une composante importante de la table impériale est bien entendu les personnes qui se trouvent autour de celle-ci. Comme nous l'avons vu précédemment pour le III^ème siècle ap. J.-C., différents groupes gravitent autour de cette table et sont plus ou moins représentés en fonction des besoins de l'empereur ou de ce que les sources cherchent à nous en montrer. Pour le III^ème siècle ap. J.-C., nous avions constaté une présence marquée des militaires qui était notamment liée à des représentations de banquets « sous la tente ». Ceci répondait alors au contexte des troubles qui ont agité une bonne partie de ce siècle, entraînant de nombreuses campagnes militaires. Pour le IV^ème siècle ap. J.-C., le contexte change et de nouvelles priorités émergent pour les empereurs, il n'est donc pas difficile d'imaginer que la table impériale s'adapte aussi à ces nouveaux paramètres. L'affirmation du christianisme au cours de cette période y a notamment joué un rôle important. De sa légalisation à l'interdiction du paganisme sous Théodose I^er en 392[704], en passant par la conversion des empereurs, le christianisme a su prendre une place majeure dans le gouvernement de l'Empire et a eu un effet sur les activités de la cour. Au service de la cour et dans la société de cour, les influences de l'environnement et de l'éducation comptent autant que l'hérédité et l'origine régionale[705]. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le christianisme a notamment eu une influence sur la forme même du banquet impérial, avec une condamnation progressive des distractions classiques, mais ce n'est pas le seul élément qui se trouve modifié. En effet, cet essor du christianisme permet également l'arrivée à la table de l'empereur d'un nouveau genre d'invités : les représentants de l'Eglise, que ce soit des évêques[706] ou bien de simples prêtres. Ils vont occuper une place prépondérante dans les récits de banquets dont nous disposons pour cette période. Cette émergence dans ces récits d'un nouveau groupe à la table de l'empereur répond certes à une évolution de la société tardo-antique, mais leur surreprésentation peut également s'expliquer en partie par le fait que les sources dont nous disposons pour cette période sont écrites en majorité par des représentants de cette même Eglise. Il ne faut pas en effet sous-estimer l'intérêt pour les auteurs de mettre en scène l'empereur comme empereur chrétien.

[704] STEIN 1959, p. 212 ; DEMANDT 1989, p. 133 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 108.
[705] MATTHEWS 1990, p. 48.
[706] SPAWFORTH 2007, p. 220.

Les empereurs avaient besoin de se constituer une élite de cour qui permettait de façonner une nouvelle forme de cour avec ses structures hiérarchiques et ses cérémonies et où les empereurs pouvaient exprimer leurs volontés de ritualisation de leur comportement[707]. Les souverains s'associent donc à de nouveaux alliés issus de l'Eglise mais aussi des peuples barbares ou représentant d'autres royaumes et intégrés directement au sein de leur cour. Mais les groupes traditionnels présents à la table impériale ne sont pas pour autant remplacés par ces nouveaux invités, puisque les empereurs sont parfois toujours dépendants d'eux pour gouverner. L'exemple de l'usurpation de Magnence lors du banquet de Marcellinus en est une bonne illustration. En plus de l'avoir bien préparée au point d'avoir à disposition une réplique de la robe impériale, il a également bénéficié d'un autre élément clef : le fait d'avoir été proclamé par les officiers de haut rang, mais aussi les officiers juniors et la population civile[708].

Comme nous allons le voir dans ce chapitre, les groupes présents à la table impériale ne sont donc pas immuables et sont soumis à un contexte historique et sociologique. Néanmoins, il est aussi important de ne pas minorer le rôle que pouvait jouer les préférences personnelles de l'empereur dans le choix des personnes qui l'entouraient.

[707] SPAWFORTH 2007, p. 160.
[708] DRINKWATER 2000, p. 133.

2.1 Persistance du modèle traditionnel : le pouvoir, la famille et la culture.

2.1.1. La société nobiliaire romaine et sa relation à la table impériale

Comme pour le III^ème siècle ap. J.-C., la présence des aristocrates est peu mentionnée dans les sources qui nous sont parvenues. Nous entendons ici, tout du moins la première partie du IV^ème siècle ap. J.-C., les deux classes dirigeantes : la classe sénatoriale et l'ordre équestre. La faible représentation, en particulier des sénateurs, dans les mentions des banquets impériaux est pour le moins contradictoire avec les nombreuses observations et critiques dont cette partie de la population a fait l'objet de la part des auteurs païens et chrétiens. Ammien Marcellin critique ainsi de façon acerbe le mode de vie sénatorial et les « panses bien distendues[709] ».

Dans ce type de description, l'aristocratie est toujours présentée comme un groupe homogène avec les mêmes pratiques, alors que la diversité des carrières des sénateurs ou des chevaliers, au niveau municipal comme à celui de l'administration centrale, montre une hétérogénéité du groupe sur le plan économique, social et politique[710]. En effet, cette classe a connu de nombreuses évolutions entre le III^ème et le IV^ème siècles avec un III^ème siècle ap. J.-C. particulièrement favorable aux chevaliers en raison de son « état de guerre quasi permanent »[711], un contexte propice à leur élévation dans les états-majors et l'administration, tandis que les sénateurs ne représentaient plus une source de recrutement pour l'armée. Il est alors évident que l'ordre équestre bénéficie d'un réel avantage au niveau du pouvoir central comme provincial sous la période tétrarchique puisque, à l'issue de celle-ci, les gouvernements provinciaux et les commandements militaires étaient détenus par des *praesides*, *praefecti* ou *duces* appartenant à l'ordre équestre[712]. L'ordre sénatorial a dû attendre l'arrivée au pouvoir de Constantin pour pouvoir retrouver une place dans la vie de l'Empire, et surtout la réunification de l'Empire. Les anciennes familles clarissimes parviennent alors à s'intégrer dans la réorganisation de l'ordre sénatoriale et dans la construction d'un nouvelle aristocratie élargie mise en place par cet empereur[713].

[709] Amm. 28, 4, 34.
[710] BARNES 1974, p. 444-449 ; PIERRE-CAPS 2018, p. 150.
[711] CHASTAGNOL 1988, p. 199.
[712] CHRISTOL 1997, p. 63.
[713] CHASTAGNOL 1982, p. 205-211 ; LEPELLEY 1986, p. 243-244 ; CHRISTOL 1997, p. 74.

Lors de l'Antiquité Tardive, la noblesse romaine reste une classe accessible et non fermée[714]. Néanmoins, le IV^ème siècle ap. J.-C. est aussi le théâtre d'une dépréciation des titres, notamment de ceux inférieurs au clarissimat[715], car l'absorption d'une partie de l'ordre équestre par l'ordre sénatorial entraîne de fait une perte de la rareté du titre de clarissime et donc de sa valeur. Les groupes d'influence, que ce soit à Rome ou à Constantinople, se limitent donc à partir du début du règne de Valentinien I^er à certains membres tirés du rang des clarissimes et une répartition apparaît entre trois catégories selon le niveau atteint dans leurs carrières : clarissimes, *spectabiles*, illustres[716].

Malgré ces secousses, les aristocrates continuent de jouer un rôle non négligeable dans la société tardo-antique, d'autant plus que la création de la nouvelle capitale Constantinople en accroit le nombre de manière exponentielle. En effet, même si l'ordre sénatorial tend à décliner au III^ème siècle ap. J.-C. sur le plan politique, il a su maintenir sa richesse foncière, voire l'accroitre, grâce aux difficultés rencontrées par les petits propriétaires. En plus de leur richesse, les sénateurs parviennent à conserver une forme de prestige moral en incarnant les anciennes valeurs républicaines et le *mos maiorum*, grâce à leur rôle au sein du Sénat et au fait que les vieilles magistratures leur sont encore attribuées[717]. Il est donc étonnant de voir aussi peu de mentions d'aristocrates auprès de l'empereur dans les sources dont nous disposons. En effet, les seules mentions de l'aristocratie au IV^ème siècle ap. J.-C. à la table impériale, hors du personnel de cour, se trouvent dans le récit de deux banquets : un donné par l'empereur Maxime et l'autre par l'empereur Julien.

Dans le cas de Maxime, cette mention est faite dans l'un des banquets qui a lieu en présence de Martin de Tours. Martin, après avoir refusé l'invitation impériale à de multiples reprises, se rend au palais de l'empereur à Trèves pour assister à un banquet avec plusieurs autres convives dont la présence n'est pas toujours attestée dans les trois récits qui en sont fait, à savoir :

- *Vita Sancti Martini* par Sulpice Sévère (abrévié dans le tableau « S.S. ») ;
- *Vita Martini* par Venance Fortunat (abrévié dans le tableau « V.F. ») ;
- *De vita sancti Martini* par Paulin de Périgueux (abrévié dans le tableau « P.P. »).

[714] BARNES 1974, p. 448.
[715] LEPELLEY 1986, p. 241.
[716] CHASTAGNOL 1970, p. 313.
[717] CHASTAGNOL 1970, p. 306.

En voici la liste :

Personnage	**Commentaire**	**Présence dans le récit de**		
		S.S.	V.F.	P.P.
Marcellin frère de Maxime	*PLRE I Marcellinus 12* : en 383, il vivait dans un territoire dirigé par Valentinien II et a été autorisé à rejoindre son frère (Ambr. *Epist*. 24, 9). Il a été *comes* de Maxime de 383 à 388. En 388, il commande une partie de l'armée de Maxime dans la dernière bataille contre Théodose (*Pan*. *Lat.* 12, 35). Sur sa suggestion, le gouvernement de Maxime a infligé une amende à certains agents de Symmaque (*Symm*. Ep. 2, 31)	X		X
Oncle de Maxime	Il est désigné comme *comes* dans le récit mais nous n'avons pas plus de renseignements sur ce personnage.	X		X
Consul	Peut-être à identifier comme Evode qui n'est pas cité dans Venance et Paulin.		X	
Evode	*PLRE I Flavius Euodius 2* : PPO Galliarum 385-386, cos. 386. PPO Galliarum en 385-386 (sous Maxime) : a poursuivi Priscillianus et le reconnait coupable (Sulp. Sev. *Chron*. II 50). A la cour de Maxime en 386. *Consul posterior* en 386 avec Honorius (*Fasti*, I 359-64, *AE* 1906, 86, XIV 231)	X		
Honores	Non identifiés		X	
Praefectus	Peut-être à identifier comme Evode qui n'est pas cité chez Venance et Paulin.		X	
Prêtre de Martin	Non identifié formellement	X	X	X
Proceres	Non identifiés		X	

Les versions plus tardives du récit proposent un nombre d'invités plus important comme dans le récit de Venance Fortunat ou une version plus vague comme Paulin de Périgueux que dans la version de Sulpice. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit là d'une volonté des auteurs de coller à la description traditionnelle du banquet fastueux. Venance Fortunat semble miser sur la diversité des personnes présentes : « Arrivent à la fois notables, préfet, consul, magistrats,

tous conviés »[718] et Paulin de Périgueux insiste sur leur puissance avec la mention des « *potentum ordo ducum* »[719], même si cette dernière semble indiquer les comtes présents : Marcellin et l'oncle de Maxime[720]. Cette liste présente alors les fonctions les plus importantes pour les aristocrates romains : le consulat et la préfecture (même si dans le récit la préfecture en question n'est pas précisée, il s'agit probablement de la préfecture du prétoire). Le récit de Sulpice Sévère apporte, lui, des précisions sur les personnes présentes lors de ce banquet. Concernant le *consul* et le *praefectus* mentionnés par Venance Fortunat, on est en droit de s'interroger sur la possibilité qu'il s'agisse d'Evode, formellement identifié dans le récit de Sulpice comme « *praefectus idemque consul* »[721].

Cette faible représentation, et en particulier des sénateurs, parmi les commensaux impériaux reste donc difficile à appréhender. L'une des hypothèses est que la présence de cette typologie de personne est tellement courante parmi les proches de l'empereur que leur mention n'est pas nécessaire car elle va de soi. Cette hypothèse est renforcée par le fait que leur présence est malgré tout attestée à proximité de l'empereur à propos de récits qui ne concernent pas les banquets, voire sous la forme de véritables réseaux au sein de la cour[722].

Néanmoins, il semble qu'une attention plus particulière dans les récits soit accordée aux banquets en présence d'une certaine forme d'aristocratie locale comme dans le récit du banquet de l'empereur Julien rapporté par Théodoret de Cyr. Dans ce récit, l'auteur mentionne un banquet avec les « autorités et dignitaires » parmi lesquels se trouve le président de la curie de Bérée, chrétien convaincu, qui a chassé son fils et l'a déshérité. Le jeune homme a alors demandé l'aide de l'empereur et son intervention :

> « A son arrivée à Bérée, Julien convia à un banquet les autorités et les dignitaires. Parmi eux se trouvait le père du jeune homme. Julien l'invita à venir s'allonger sur son lit avec son fils. Au milieu du repas, il dit au père : « Il ne me semble pas juste de forcer une conscience qui penche différemment et se refuge à changer. Ne force donc pas ton fils à adopter tes croyances alors qu'il ne le veut pas ; moi-même, ajouta-t-il, je ne te force pas à suivre les miennes ; bien que je puisse très facilement t'y obliger. Le père se durcit dans sa résolution, grâce à sa foi en Dieu : Empereur, dit-il, veux-tu parler de ce misérable ennemi de Dieu qui a préféré le mensonge à la vérité ? »[723]. »

[718] Ven. Fort. *Mart*. 2, 69 : *Conueniunt proceres, praefectus, consul, honores (…).*
[719] Paul. Petric. *Mart*. 3, 76-77.
[720] Paul. Petric. *Mart*., p. 280.
[721] Sulp. Sev. *Mart*. 20, 4.
[722] PIERRE-CAPS 2018.
[723] Theod. *Hist. eccl.* 3, 22, 2-4 : *Ἐπειδὴ δὲ ἀφίκετο εἰς τὴν Βέροιαν, τοὺς ἐν τέλει καὶ ἀξιωτάτους συνεκάλεσεν εἰς*

Cette anecdote sert avant tout pour Théodoret à montrer l'opposition aux mesures de l'empereur Julien, comme il l'affirme lui-même [724], afin de valoriser la foi du président de la Curie. Mais bien que son objectif soit de mettre en avant la moralité de cet homme, il est intéressant de noter que l'auteur n'a aucune difficulté à situer l'action au sein d'un banquet donné par l'empereur où il accueille les dignitaires sur son « *στιβάδα* ». Il semble que dans ce cas les pratiques de convivialité notamment vis-à-vis de l'aristocratie prévalent sur les questions d'appartenance religieuse.

Ainsi, l'aristocratie traditionnelle décriée par Ammien est finalement peu représentée dans les sources à propos des banquets impériaux mais leur présence fait pourtant l'objet de nombreuses critiques, ce qui laisse supposer qu'ils sont toujours bien présents à proximité de l'empereur et par extension à sa table. Ammien n'est pas le seul à faire preuve d'un jugement sévère à leur égard. Symmaque par exemple, alors Préfet de la Ville, affirme dans l'un de ses discours que, pour les gens de la cour, « être aimé, respecté, estimé a plus d'importance que commander »[725].

Cette société de cour pourtant bien présente dans la vie de l'empereur est donc finalement peu représentée en comparaison des nouveaux membres de l'administration centrale militaire et civile qui sont plus régulièrement mentionnés auprès de l'empereur. En effet, parmi les autres commensaux traditionnels des empereurs se trouvent déjà les hauts dignitaires de l'armée et à partir du IV^ème siècle ap. J.-C. les membres de l'administration centrale s'y font une place de plus en plus marquée. Cette nouvelle incursion auprès de l'empereur s'explique en partie par le fait que ces charges sont de plus en plus valorisées contrairement aux charges traditionnelles des aristocrates. En effet, sous Dioclétien et Constantin une partie de l'ordre équestre réussit à se hisser aux plus hauts postes d'*officiales via* des fonctions techniques réservées[726]. Cette valorisation passe non par le rang mais par la proximité engendrée par leur accès facilité à l'empereur, ce qui est dû au fait que leurs charges sont de plus en plus valorisées, que ce soit au niveau civil ou militaire.

ἑστίασιν· ἐν δὲ τούτοις ἦν καὶ ὁ τούτου πατήρ. Τοῦτον δὲ μετὰ τοῦ παιδὸς εἰς τὴν αὐτοῦ στιβάδα κατακλιθῆναι προσέταξε. Τοῦ δὲ ἀρίστου μεσοῦντος ἔφη πρὸς τὸν πατέρα· «οὐ δίκαιον εἶναί μοι δοκεῖ βιάζεσθαι γνώμην ἑτέρωσε κλινομένην καὶ μετάγειν μὴ βουλομένην εἰς ἕτερα. Μὴ δὴ οὖν βιάσῃ τὸν παῖδα τοῖς σοῖς δόγμασιν ἀκολουθεῖν οὐ βουλόμενον· οὐδὲ γὰρ ἐγώ σε, ἔφη, βιάζομαι τοῖς ἐμοῖς ἕπεσθαι, καίτοι μάλα ῥᾳδίως ἀναγκάσαι δυνάμενος». Ὁ δὲ τῇ περὶ τὰ θεῖα πίστει τὸν λογισμὸν παραθήξας· «περὶ τούτου, ἔφη, ὦ βασιλεῦ, τοῦ ἀλάστορος λέγεις τοῦ θεομισοῦς καὶ τὸ ψεῦδος τῆς ἀληθείας προελομένου; ».

[724] Theod. *Hist. eccl.* 3, 22, 5.

[725] Symm. *Rel*. 3, 2 : *Amari, coli, diligi maius imperio est.*

[726] CHASTAGNOL 1970, p. 308.

De plus, les pratiques commensales et les « cours » des membres de l'administration ne sont pas non plus épargnées par les critiques. L'exemple d'Eutrope[727] dans l'*Homélie* de Jean Chrysostome est particulièrement marquant à ce sujet où ce dernier fait une longue liste des courtisans ayant abandonné Eutrope :

> « Où sont maintenant les amis simulés ? / où sont les banquets et les festins ? / où est l'essaim des parasites, / et le vin sans-mélange / versé pendant le jour entier, / et les arts divers / des cuisiniers, / et les courtisans du pouvoir, ceux qui font et qui disent [plaire) ?[728] »

Pour autant il ne faut pas négliger l'importance de la hiérarchie sociale romaine et du système traditionnel des valeurs de l'aristocratie sénatoriale qui lui permet d'avoir encore accès à l'empereur[729]. Au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., la présence des militaires reste néanmoins la plus marquée dans les sources. Cette proportion importante s'explique notamment par les nombreux récits des expéditions militaires de l'empereur Julien et par les descriptions des différentes usurpations qui ont jalonné ce siècle.

2.1.2. La famille sacrée : une influence avec la famille élargie

Au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., la famille sacrée a eu une importance fluctuante dans les sources concernant les banquets impériaux, les membres de la famille étant plus ou moins impliqués selon les empereurs. Comme pour les périodes précédentes, la famille impériale reste un outil de propagande utilisé par les souverains pour asseoir leur légitimité et étendre leur cercle d'influence auprès d'autres familles aristocratiques[730]. Cette utilisation est d'autant plus marquée pour les femmes de la famille impériale. Par exemple, nous savons que les femmes représentent un élément important pour l'ascension sociale des *Neratii* dans les cercles d'influence de la cour puisque ce sont leurs mariages qui ont permis à la *gens* de se rattacher aux Constantiniens[731].

Dans le cadre des pratiques commensales impériales, les femmes vont être utilisées dans un contexte plus particulier : celui de la recherche de légitimité par la religion. Dans plusieurs sources tardo-antiques, les auteurs font des portraits d'épouses ou de mères qui répondent aux

[727] PRLE II, Eutropius 1, p. 440.
[728] Chrysost. *Hom*. 1 : *οἱ φίλοι πεπλασμένοι ; / ποῦ τὰ συμπόσια καὶ τὰ δεῖπνα ; / ποῦ ὁ ἐσμὸς τῶν παρασίτων, / καὶ ὁ ἄκρατος / ἐγχεόμενος διὰ ἡμέρας ὅλης, / καὶ αἱ τέχναι ποικίλαι / τῶν μαγείρων, / καὶ ο΄ θεραπευταὶ τῆς δυναστείας, / οἱ ποιοῦντες καὶ λέγουτες / πάντα πρὸς χάριν* ;
[729] VÖSSING 2007, p. 173.
[730] DEMANDT 1989, p. 216.
[731] PIERRE-CAPS 2018, p. 233.

attentes de la religion chrétienne et servent de fait de faire-valoir à l'empereur. Le premier exemple en est celui d'Hélène qui sert à sa table des vierges sacrées à Jérusalem[732] et autour de qui s'est construit une véritable hagiographie. Cette impératrice a sans doute servi par la suite de mètre étalon pour les représentations de ses successeuses : elle montre l'exemple en faisant preuve de charité chrétienne auprès des plus démunis et permet de créer une légitimité chrétienne pour son mari, son fils et ses petits-fils[733].

Ce recours aux femmes comme objet de légitimation est d'autant plus présent pour les usurpateurs. C'est notamment le cas de la femme de Maxime, qui est la digne héritière des caractéristiques de l'impératrice chrétienne établies à partir du portrait fait d'Hélène[734] :

> « De ses propres mains, la souveraine prépare une collation frugale : elle dispose elle-même une sellette, approche de la table, lui verse l'eau sur les mains, sert les aliments qu'elle avait fait cuire elle-même. Et pendant qu'il mange, elle se tient immobile à l'écart et sans bouger, selon la discipline des serviteurs, montrant ainsi en tous points l'attitude modeste de celui qui sert à table, et l'humilité d'un domestique[735]. »

Dans ce récit de Sulpice Sévère, l'impératrice est présentée comme une servante au service de Martin de Tours qui n'est pas admise à la table ou plutôt qui choisit par humilité de ne pas participer au repas. Ce récit est à mettre en parallèle avec plusieurs éléments :

- Dans le récit de la *Vie* de Saint Martin, Sulpice Sévère rapporte le choix de Martin de ne pas partager le lit de table de l'empereur et de prendre place sur un tabouret. Ainsi à l'image de Martin, l'impératrice fait preuve d'humilité ;
- Ce récit sert de préparatif à la construction de l'image « sainte » de l'impératrice qui fait preuve d'humilité non seulement en tant que servante mais également en tant que figure chrétienne. Ceci est renforcé par la suite du *Dialogue* de Sulpice Sévère : « Mais, dans le cas de Martin, cette souveraine accomplit l'un et l'autre : elle le servit comme Marthe, aussi bien qu'elle l'écouta comme Marie[736]. »

[732] Soz. 2, 2, 2 ; Theod. *Hist. eccl*. 1, 18, 8 ; Theoph. *Chron*. AM 5817 [AD 324/5].
[733] SCHMIDT 2012, p. 236.
[734] PLRE I, Fl. Iulia Helena 3, p. 410.
[735] Sulp. Sev. *Dial.* 2, 6, 5 : *Conponitur castus reginae manibus apparatus : sellulam ipsa consternit, mensam admouet, aquam manibus subministrat, cibum quem ipsa coxerat adponit. Ipsa, illo edente, eminus secundum famulantium disciplinam solo fixa consistit immobilis, per omnia ministrantis modestiam et humilitatem exhibens seruientis*. Cet événement est également repris dans le récit de Venance Fortunat : Ven. Fort. *Mart*. 3, 247-268.
[736] Sulp. Sev. *Dial*. 2, 7 : *Sed in Martino ista regina utrumque compleuit : et ministrauit ut Martha, et audiuit ut Maria.*

Sulpice Sévère fait ici référence à Marthe de Béthanie, femme disciple de Jésus, sœur de Marie de Béthanie[737] et de Lazare dont elle assiste à la résurrection[738]. Il utilise pour décrire l'impératrice deux modèles possibles de vie chrétienne : active avec la figure de Marthe et contemplative avec celle de Marie. Dans l'*Evangile* de Luc, Marthe est décrite comme une bonne hôtesse qui s'occupe du foyer[739] tandis que sa sœur écoute les paroles de Jésus[740]. Le modèle de Marthe de Béthanie est d'ailleurs utilisé plus tardivement à l'époque médiévale comme modèle politique pour les souveraines, notamment Jeanne de Flandres au XIII^ème siècle à qui a été dédiée *La Vie de Sainte Marthe* dont l'auteur n'est pas formellement identifié mais semble être Wauchier de Denain[741]. Comme pour la femme de Maxime, cette *Vie* de Marthe est destinée, comme tout œuvre hagiographique, à l'édification morale de sa destinatrice, et va plus loin encore assimilant Marthe à la souveraine[742]. Dans le récit de Sulpice Sévère, l'impératrice dépasse ces deux modèles, Marthe et Marie, dont elle est une combinaison, chrétienne à la fois attentive et apte à servir son royaume, alors que dans le passage de Luc, Marthe est décrite comme trop occupée pour écouter et que Marie est une sorte de médiatrice pour sa sœur[743].

La *domus sacra* n'est pas seulement utilisée comme outil politique par le biais des personnes qui la composent et des modèles que celles-ci peuvent incarner, mais aussi par les événements qu'elle permet d'organiser. En effet, les célébrations familiales sont l'occasion de créer également des moments entre commensaux afin de légitimité la dynastie qui se met en place. C'est le cas par exemple des noces de Constance II telles que rapportées par Eusèbe de Césarée :

> « Quand le trentième anniversaire de son règne fut passé, [Constantin] célébra les noces de son deuxième fils (il y avait longtemps qu'il avait célébré celles de l'aîné) ; on donna des banquets et des festins ; l'empereur, conduisant lui-même le jeune époux, traita et reçut à sa table de façon magnifique tantôt les compagnies d'hommes, tantôt, à part et ailleurs, les assemblées de dames, et l'on distribua de somptueux cadeaux aux provinces et aux cités[744]. »

[737] Luc 10, 38-48.
[738] Jn 11.
[739] Luc 10, 40-41.
[740] Luc 10, 39.
[741] DOUCHET 2009, p. 136.
[742] DOUCHET 2009, p. 136.
[743] BULUNDWE 2013, p. 343.
[744] Eus. *V.C.* 4, 49 : *Ἐπειδὴ δὲ καὶ ὁ πριακονταέτης αὐτῷ τῆς βασολείας διεπεραίνετο κρόνος, τῷ παίδων συνετέλει γάμους, πάλαι ταὐτὸ κἀπὶ τοῦ πρεσβυτέρου τὴν ἡλικίαν διαπραξάμενος. Θαλίαι δὴ καὶ ἑστιάσεις ἤγοντο, νυμφοστολοῦτος αὐτοῦ βασολέως τὸν παῖδα ἑστιῶντός τε λαμπρῶς καὶ συμποσιάζοντος ὧδε μὲν ἀνδρῶν θιάσοις, γυναικῶν δ' ἀφωρισμένοις ἀλλαχόθι χοροῖς, διαδόσεις τε πλούσιαι χαρισμάτων δήμοις ἅμα καὶ πόλεσιν ἐδωροῦντο.*

En 335, Constance II épouse sa cousine, une fille de Jules Constance, demi-frère de Constantin[745]. Selon T. D. Barnes, un autre mariage aurait été organisé à la même date, celui de Constantin le Jeune avec la fille de Flauius Optatus, consul en 344 et le premier à avoir reçu le titre de *patricius* créé par Constantin[746]. Ce mariage est donc l'occasion de mettre en scène deux formes d'évergétisme pour l'empereur :

- Un évergétisme que l'on peut qualifier de « direct » avec l'organisation de banquets : il est intéressant de noter que les banquets n'ont pas été mixtes à cette occasion puisque Eusèbe évoque des assemblées d'hommes puis des assemblées de femmes ;
- Un évergétisme plus classique avec la distribution de cadeaux et des dons.

Ce mariage permet également à Constantin de sceller plusieurs alliances entre les différentes branches de la famille élargie, une pratique que le souverain met en place à partir de 335 au moment où il règle les modalités de sa succession[747].

La présence de la famille élargie au sein des banquets impériaux n'est pas inhabituelle dans les sources tardo-antiques, notamment pour les souverains en quête de légitimité. Un autre exemple en est celui de l'usurpateur Maxime qui, une fois devenu empereur, est non seulement accompagné de sa femme, comme évoqué précédemment, mais également d'autres membres de sa famille. Sulpice Sévère mentionne dans le banquet en présence de Martin de Tours l'oncle du souverain et son frère Marcellinus[748]. Marcellinus[749] a été *comes* de Maxime de 383 à 388 et commande une partie de l'armée de son frère dans la dernière bataille contre Théodose[750]. Il semble avoir possédé une influence assez importante puisqu'il inflige des amendes à plusieurs agents de Symmaque[751]. Sa place lors de ce banquet se justifie donc à la fois par son appartenance à la *domus sacra* mais également par son rôle militaire auprès de son frère.

Un autre membre de la famille « élargie » est mentionné comme potentiel commensal impérial : Nebridius[752]. Neveu de l'impératrice Flaccilla[753], celui-ci a été élevé et éduqué au palais avec Arcadius et Honorius. Il y exerce par la suite plusieurs fonctions importantes et est décrit

[745] PLRE I, Fl. Constantius 8, p. 226 : ce premier mariage est aussi rapporté par Julien (Jul. *ad Ath*. 272D) et Athanase (Ath. *Hist. Ar*. 69).
[746] BARNES 2011, p. 171-172 ; PLRE I, Optatus 3, p. 650.
[747] BOWMAN *et al*. 2005, p. 104.
[748] Sulp. Sev. *Mart*. 20, 4.
[749] PLRE I, Marcellinus 12, p. 547.
[750] *Pan. Lat*. XII (2), 35.
[751] Symm. *Epist*. 2, 31.
[752] PLRE I, Nebridius 3, p. 620.
[753] PLRE I, Aelia Fl. Flaccilla, p. 341.

comme un chrétien dévoué proche de plusieurs ecclésiastiques comme des moines et des membres du clergé séculier. Selon Jérôme Labourt, il serait le fils du préfet du prétoire d'Orient du même nom, dont parle Ammien Marcellin (365). Jérôme avait connu ce haut fonctionnaire à Rome, ou plus probablement à Constantinople[754]. Dans une lettre à Salvina, la femme de Nebridius, Jérôme, qui décrit le caractère exceptionnel de celui-ci, précise qu'il a été « nourri au palais » :

> « O prodige ! Nourri dans le palais, camarade et condisciple des Augustes, dont la table est servie par l'univers, les terres et les mers étant leurs esclaves, dans cette affluence de tous les biens, à la fleur même de l'âge, il fut d'une telle modestie qu'il surpassait les jeunes filles en pudeur, et ne fournit jamais le plus léger prétexte à des propos honteux sur son compte[755]. »

Même si ça n'y est pas mentionné clairement, ce passage nous pousse à émettre l'hypothèse que, grâce à sa proximité avec l'empereur, notamment parce qu'il a partagé certains de ses moments de vie comme ceux à la table impériale, Nebridius a pu atteindre certains postes au sein de l'administration comme celui de préfet du prétoire[756].

Dans la construction des récits impériaux, un autre élément important est la mise en scène des co-empereurs côte à côte, mais ces exemples sont rares dans le cadre des banquets, à l'exception d'un passage des *Panégyriques latins* à propos de Maximien Hercule :

> « Cependant, quand je me représente vos entretiens quotidiens, vos mains unies dans toutes vos conversations, l'échange de vos propos enjoués ou sérieux, les banquets se déroulant sous vos regards réciproques, je me prends à penser à la force d'âme qu'il vous a fallu pour vous séparer, pour rejoindre vos armées et faire passer l'intérêt de la chose publique avant votre affection personnelle[757]. »

Il est donc étonnant de ne pas disposer de plus de sources sur ce type de banquets entre co-empereurs, notamment pour la période tétrarchique, l'une des rares autres exceptions pour le IV^ème siècle ap. J.-C. étant le banquet de Constance II et de l'usurpateur Vétranion[758].

---

[754] Hier. Tome 4, p. 179.

[755] Hier. *Epist*. 79, 5 : *Mirum dictu est, nutritus in palatio, contubernalis et condiscipulus Augustorum, quorum mensae ministrat orbis, et terrae ac maria seruiunt, inter rerum omnium abundantiam, in primo aetatis flore tantae uerecundiae fuit, ut uirginalem pudorem uinceret, et ne leuem quidem obsceni rumoris in se fabulam daret.*

[756] CAMERON – GARNSEY 1998, p. 41.

[757] *Pan. Lat*. III (11), 12, 3 : *Interim tamen, dum mihi ante oculos pono cotidiana uestra colloquia, coniunctas in omni sermone dexteras, ioca seriaque communicata, obtutu mutuo transacta conuiuia, illa me cogitatio subit quanam animi magnitudine ad reuisendos exercitus uestros discesseritis pietatemque uestram utilitate reipublicae uiceritis.*

[758] *Chron*. *Pasch*. 350 ; Philost. *Hist. eccl*. 3, 22.

Ainsi, la famille est utilisée par les empereurs pour différentes raisons et par différents mécanismes. La famille impériale permet d'abord de créer des modèles, notamment chrétiens, qui servent à la construction hagiographique des souverains. Au IV^ème siècle ap. J.-C., cette utilisation semble surtout passer par les représentantes féminines de la famille impériale, avec la création de parallèles avec les figures bibliques. Les femmes servent également à créer des alliances au sein des différentes branches de la famille élargie et donnent des occasions de moments entre commensaux comme les mariages. Ces banquets festifs sont alors associés à d'autres pratiques, comme l'évergétisme, et légitiment le pouvoir impérial. Dans les sources du IV^ème siècle ap. J.-C., différents parents plus ou moins proches de l'empereur sont de plus mentionnés à sa table ou tout du moins à la cour. Par le biais de la religiosité de certains membres de la famille impériale, c'est donc une nouvelle facette de l'empereur qui est en construction, sans pour autant porter atteinte aux autres attentes vis-à-vis de l'empereur, c'est pourquoi les groupes traditionnels restent présents comme les intellectuels qui permettent de maintenir l'image d'empereur cultivé.

2.1.3. Les différents cercles culturels et leurs interactions

Pendant le IV^ème siècle ap. J.-C., une forme de renouveau culturel à la table impériale semble faire son apparition, notamment lors de deux principaux règnes : ceux de Julien et Théodose I^er. Ce sont en effet sous ces règnes que nous disposons du plus de mentions de philosophes et d'autres intellectuels parmi les commensaux des empereurs. La période de Julien et sa relation privilégiée avec Libanios en offrent de nombreux exemples. En effet, Julien ne se contente pas d'entretenir une correspondance avec ses amis, il les convoque également auprès de lui, en particulier pendant ses années parisiennes[759]. D'autre part, le IV^ème siècle ap. J.-C. est aussi un siècle de changements en termes d'intérêts culturels car, même si les classes supérieures restent attachées à la culture grecque, cette période marque « l'âge d'or » de la littérature chrétienne[760].

Pour faire la liste des philosophes présents à la table des empereurs, les chercheurs ont à leur disposition des sources présentant deux points de vue :

- Un point de vue extérieur : le personnage est mentionné par un auteur tardo-antique ;
- Un point de vue intérieur : plusieurs intellectuels dont les écrits nous sont parvenus ont mentionné la place favorisée dont ils disposaient auprès de l'empereur.

[759] CASELLA 2009, p. 98.
[760] CAMERON – GARNSEY 1998, p. 666.

Concernant le premier cas, ce sont principalement les écrits d'Eunape qui nous permettent de placer tel ou tel philosophe à la table des empereurs, grâce à son ouvrage *Vies des philosophes et des sophistes*. Pour le deuxième cas, non avons principalement l'exemple de Libanios qui ne manque pas de donner un maximum de détails sur ses rapports avec l'empereur, que ce soit *via* ses discours ou sa correspondance.

Au cours de nos recherches, voici la liste des intellectuels, principalement des philosophes, dont nous avons pu établir le statut de commensal impérial[761] :

NOM	**EMPEREUR**	**SOURCE**	**PLRE**
Mamertin (?)	Maximien Hercule	*Pan. Lat*. III (11), 12, 3.	PLRE I, Mamertinus 1, p. 539
Bemarchios	Constance II	Lib. *Or*. 39.	PLRE I, Bemarchius, p. 160
Prohairesios	Constant	Eun. *VS*. 9.	PLRE I, Proaeresius, p. 731
Aristoxène (?)	Julien	Jul. *Epist.* 78 (*Ep*. 4).	PLRE I, Aristoxenus, p. 107
Libanios	Julien	Lib. *Epist*. 98 (802 F) ; *Epist*. 66 (1431 F) Lib. *Or*. 39 ; *Or*. 1, 75 ; 125 ; 131.	PLRE 1, Libanius 1, p. 505
Maxime (?)	Julien	Eun. *VS*. 7.	PLRE I, Maximus of Ephesus 21, p. 583
Oribase (?)	Julien Cour barbare	Eun. *VS*. 21.	PLRE I Oribasius, p. 653
Priscos (?)	Julien	Eun. *VS*. 8.	PLRE I, Priscus 5, p. 730

[761] Les intellectuels dont le nom est suivi de « (?) » sont mentionnés à la cour mais pas spécifiquement à la table de l'empereur. Nous faisons le choix de les intégrer à ce tableau malgré tout car il semble peu probable, même si nous restons prudente sur cette question, qu'une invitation à la cour ne soit pas accompagnée d'un banquet puisque les sources ne le mentionnent pas formellement. La liste est donnée par ordre de règne des empereurs puis par ordre alphabétique.

La multiplication des philosophes mentionnés auprès de l'empereur Julien permet de montrer la volonté du souverain de recréer le modèle culturel romain de la République et du Haut-Empire et de reprendre les pratiques traditionnellement aristocratiques. L'exemple d'Aristoxène en est une bonne illustration puisque Julien invite le philosophe dans ce but précis : montrer aux habitants de Tyane comment sacrifier et permettre un renouveau de la culture païenne puisque l'empereur ne voit « que des gens qui refusent de sacrifier, ou bien un petit nombre qui voudrait le faire, mais qui ne sait comment s'y prendre. »[762]

Les personnes mentionnées dans la liste ci-dessus sont de plus toutes reliées les unes aux autres de manière plus ou moins directe. En effet, on constate que Julien utilise un réseau de maîtres et de disciples issus de Pergame et d'Ephèse pour constituer sa cour de philosophes[763], lui-même ayant été un disciple de Maxime et de Chrysanthe[764]. Celui-ci est d'ailleurs invité à la cour deux fois par Julien mais refusera de venir à cause de présages défavorables alors que Maxime finit par accepter[765].

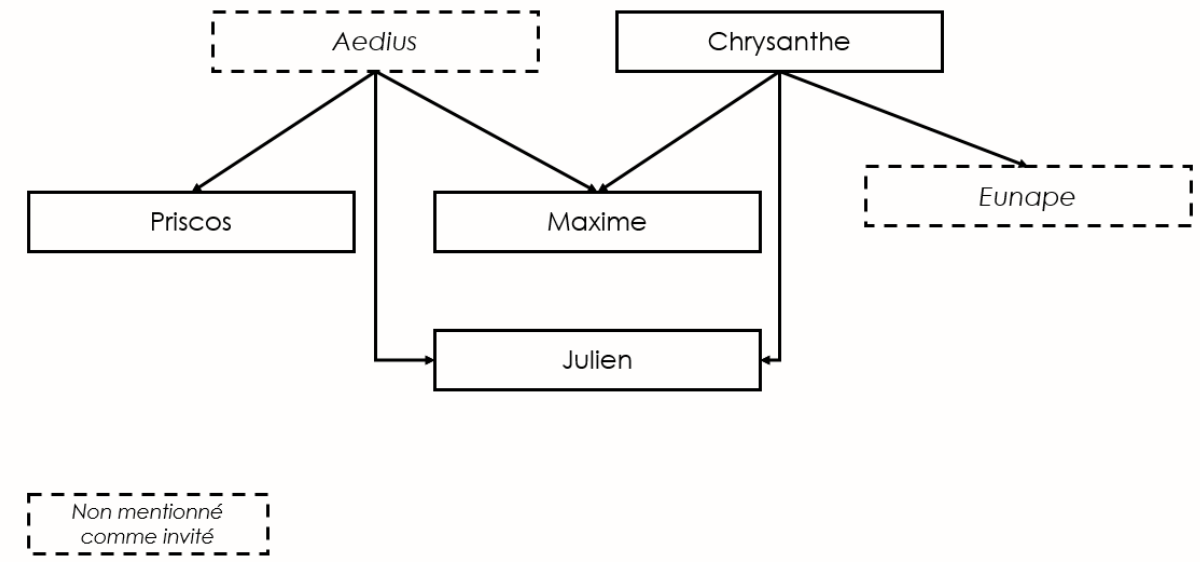

[762] Jul. *Epist*. 78.
[763] STEIN 1959, p. 159.
[764] PLRE I, Chrysantius of Sardis, p. 202.
[765] Eun. *VS*. 7, 51 : il est d'ailleurs convoqué *via* la même lettre que Maxime : Jul. *Epist*. 26

Ces différents philosophes permettent également d'offrir aux historiens un portrait des bons et des mauvais invités que l'on pouvait retrouver à la cour. Eunape fait lui-même le parallèle entre Maxime et Priscos :

> « A ce moment-là, Maxime se montrait déjà arrogant à la cour, se revêtant d'un habit plus élégant qu'il ne sied à un philosophe, et dans les rencontres il se montrait particulièrement pénible et désagréable. L'empereur cependant ignorait ce qui se passait[766]. »

> « Priscus vint donc et, une fois arrivé, il se montra raisonnable. Et pourtant il ne manquait pas de gens pour lui faire la cour, mais il n'en demeura pas moins immuable, ne se laissant pas exciter par la cour, mais rabaissant [les prétentions de] la cour et ramenant celle-ci à un niveau plus philosophique[767]. »

Il est clair que les philosophes ont pu avoir une importance sur différents aspects de la cour et du banquet. Les sources nous montrent que des philosophes comme Priscos ont ainsi participé à la réduction du faste qui était voulue par Julien, ce qui montre que cette volonté ne fut pas seulement le fruit de son éducation mais également d'influences extérieures. D'autre part, nous pouvons émettre l'hypothèse que ces invités ont pu jouer sur la composition même des repas, notamment avec l'arrivée d'Oribase comme médecin personnel de Julien en décembre 355 lorsqu'il est promu César par Constance II[768]. Néanmoins, nous ne possédons pas assez d'éléments pour effectuer une comparaison entre les menus avant et après 355.

Ensuite, d'après l'œuvre d'Eunape principalement, nous faisons le constat que ces philosophes pouvaient être plus ou moins des « professionnels du banquet » et de la cour impériale en général. En effet, les mentions dont nous disposons montrent des intellectuels habitués de manières diverses aux codes sociaux régissant les banquets. Prohairesios est un bon exemple de ces philosophes qui ont l'habitude de participer à des banquets et ont su intégrer leur dimension culturelle et l'importance de la conversation lors de ces événements. Eunape rapporte que ce sont ses capacités à mener la discussion qui lui ont permis d'être admis à la table impériale[769].

---

[766] Eun. *VS*. 7, 45-46 : *ἐνταῦθα ὁ μὲν Μάξιμος βαρὺς ἦν ἤδη περὶ τὰ βασίλεια, στόλήν τε ἀβροτέραν ἢ κατὰ φιλόσοφον περιχεόμενος καὶ πρὸς τὰς ἐντεύξεις ὥς χαλεπώτερος | καὶ δυσχερέστερος· ὁ δὲ βασιλεὺς ἠγνόει τὰ πραττόμενα.*

[767] Eun. *VS*. 7, 50 : *Ὁ μὲν οὖν Πρίσκος ἦλθε καὶ ἐλθὼν ἐσωφρόνει· καίτοι γε οὐκ ἐλάττους ἦσαν αὐτον οἱ θεραπεύοντες, ἀλλ΄ ἔμενεν ὅμως ἀκινητος, οὐχ ὑπὸ τῆς βασιλείας ἐπαιρόμενος, ἀλλὰ τὴν βασιλείαν καταφέρων καὶ ὁμαλίζων ἐς τὸ φιλοσοφώτερον.*

[768] PLRE I, Oribasius, p. 653.

[769] Eun. *VS*. 10, 72. Norman suggère que la raison du séjour de Prohairesios en Gaule relève du discours panégyrique de Constant pour l'expédition de Bretagne, au printemps 344.

La présence de Prohairesios rappelle aussi le double objectif qu'ont les empereurs lorsqu'ils invitent les philosophes à leurs tables : fournir du divertissement et nourrir leur image d'un empereur cultivé. Néanmoins, leurs aptitudes intellectuelles ne permettent pas toujours de dépasser les questions « d'appartenance » puisque Prohairesios perd finalement son statut privilégié sous le règne Julien à cause de son christianisme, alors que Constant était allé jusqu'à lui offrir le titre de *stratopédarque* honoraire d'Athènes[770].

Enfin, comme évoqué au début de cette sous-partie, nous disposons également des témoignages directs des intellectuels invités à la cour, en particulier celui de Libanios et de son importante correspondance avec l'empereur Julien. Le rhéteur, ou plutôt philosophe comme l'aurait appelé Julien[771], donne de nombreux détails sur leur relation dans ses discours. Le cas de Libanios est donc à prendre avec prudence puisqu'il est évident que ce dernier a cherché à mettre les meilleurs aspects de sa personne en avant dans ses propres écrits. Néanmoins les lettres de Julien nous confirment l'attitude du philosophe qui cherche à plusieurs reprises à refuser ses invitations. Mais dans le cas de Libanios il ne s'agit pas d'un refus dû aux mauvais augures comme pour Chrysanthe, mais d'une forme de répugnance à l'égard des banquets somptueux. Il apparaît que celui-ci a dû exercer une influence importante sur la réduction du faste de la cour lors du règne de Julien car à en juger par ses écrits, il semble avoir peu apprécié la période de sa nomination à Constantinople par Constance II :

> « J'en étais maintenant à perdre ce qui m'était le plus agréable et profitable, et à me voir entraîné de force vers un avenir de tracas et d'ennuis : car il me faudrait partager les beuveries des puissants et passer à table la majeure partie des jours et des nuits ou alors me voir considéré comme un ennemi et traité comme tel. Il n'est rien de plus mauvais pour le bien de l'âme qu'une telle conduite et chacun en conviendra avec moi, de ceux qui ont connu l'ivresse et observé celle d'autrui[772]. »

Libanios semble se méfier de manière générale de cette démonstration de pouvoir que représente le banquet puisqu'il le dit lui-même « le jeu de dés et les festins menés jusqu'à l'ivresse sont excellents pour lier des amitiés solides »[773] mais pas du type qu'il souhaite semble-

[770] Eun. *VS*. 10, 76 ; Hier. *Chron*. 362 ; Oros. *Hist*. 7, 30, 3 ; DEMANDT 1989, p. 102.
[771] Lib. *Or*. 1, 131 : « A mon avis, si tu figures parmi les rhéteurs par tes discours, tes actes te font inscrire parmi les philosophes ». Selon Jean Martin, en désignant Libanios comme un philosophe et non comme un rhéteur, Julien le place comme « au sommet de la hiérarchie parmi les militants du paganisme » car il existait une réelle supériorité des *pragmata* sur les *rhemata.*
[772] Lib. *Or*. 1, 75.
[773] Lib. *Or*. 39 : dans ce passage, Libanios n'hésite pas à critiquer ouvertement Bemarchios qui a réussi à trouver une « place » auprès de Constance II et à s'être attaché de nombreux amis.

t-il. Néanmoins, Libanios nous dit avoir consenti à faire cet effort pour l'empereur Julien mais insiste toujours sur le fait qu'il ne venait que sur invitation et que l'empereur pouvait aller jusqu'à l'obliger à venir prendre le repas avec lui[774].

Ainsi, l'influence des rhéteurs, des philosophes et autres intellectuels n'a pas été négligeable sur les empereurs. Dans cette thèse nous nous sommes uniquement concentrée sur ceux dont une « invitation » a été mentionnée ce qui peut représenter un nombre limité de personnes. Mais il ne faut pas sous-estimer pour autant l'importance qu'ont pu avoir ces rhéteurs et philosophes dans tout l'Empire où il y régnait une estime générale pour ces rhéteurs, au point que certains ont pu ainsi obtenir des fonctions au sein de la chancellerie impériale. De plus, il est à noter que la rhétorique réussit à survivre pendant plus de deux siècles après l'interdiction du paganisme grâce à son association avec le christianisme[775]. Concernant les chrétiens nous avons choisi de les traiter à part de ce chapitre sur les « invités traditionnels » car, bien qu'il s'agisse pour la plupart d'intellectuels, ils restent des membres du clergé avec un rôle de moralisateur ou de guide religieux et sont de nouveaux acteurs à la table impériale.

2.2 Les représentants de l'Église : apparition d'une nouvelle élite et d'un groupe d'influence.

2.2.1. Qui sont les représentants de cette Église ?

Au cours du IV^ème siècle ap. J.-C. une nouvelle forme d'élite fait son apparition à la table de l'empereur, les représentants de la chrétienté. La religion chrétienne fait une progressive ascension parmi les élites classiques de l'Empire, notamment l'aristocratie, même si certaines résistances demeurent, ainsi qu'au sein du cercle impérial[776]. Cette communauté chrétienne gagne en importance dans un premier temps à la suite de la conversion de Constantin et à l'édit de Milan de 313 qui autorise ce culte. Les évêques font notamment leur entrée à la cour, ce qui leur permet d'atteindre un statut « d'*amici Caesaris* »[777] et d'accéder aux faveurs qui en

[774] Lib. *Epist*. 98 (802 F) ; 55 (797 F) ; *Or*. 1, 125 ; 131.
[775] STEIN 1959, p. 161.
[776] CAMERON 1993, p. 78-79 ; BARNES 1995, p. 135-147.
[777] CAMERON – GARNSEY 1998, p. 240.

découlent. Ils gagnent alors en respectabilité, en prestige et en richesse[778]. De manière générale, la conversion des empereurs a eu un impact certain sur les activités de la cour. Au cours du IV^{ème} siècle ap. J.-C., nous constatons en effet une présence de plus en plus marquée de cette élite à la table de l'empereur, ce qui reflète son influence de plus en plus importante à la cour.

Leur présence à la table de l'empereur est aussi le reflet des différents courants chrétiens qui se construisent au cours du IV^{ème} siècle ap. J.-C. et des différents réseaux d'influence qui gravitent autour de l'empereur, puisqu'être invité à la table impériale était perçu comme une marque de grand honneur et potentiellement comme une marque de préférence également[779]. Dans le cas des représentants des différents courants chrétiens, cette préférence était d'autant plus remarquée et rendue visible.

D'autre part, il est intéressant de noter que les personnes présentes autour de l'empereur lors de ces moments symboliques appartenaient à ce que nos appellations contemporaines qualifieraient de « haut clergé » et « bas clergé ». Les récits des historiens nous apportent des exemples d'évêques, mais aussi de prêtres ou de religieux et religieuses parmi les convives.

Les évêques :

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, le banquet est un thème récurrent des historiens de la cour, qu'ils soient païens ou chrétiens. Selon le chercheur A. J. S. Spawforth, le banquet était perçu par ces historiens comme une dépense visible au service du pouvoir et une activité commune qui permettait de donner à la classe des privilégiés un sens social[780]. Cette définition est celle que nous défendons au sein de cette thèse puisque nous avons établi le postulat que le banquet a avant tout un rôle social et politique. Mais celle-ci est d'autant plus vraie dans le cas des nouveaux convives présents autour de l'empereur au cours de l'Antiquité Tardive et notamment des évêques. Les évêques possédaient de réels pouvoirs politiques issus des trois premiers siècles de traditions qui ont forgé leurs droits et devoirs[781]. Ils constituent une nouvelle forme d'autorité locale et doivent défendre les intérêts de leurs communautés, leur fonction étant de nature élitaire[782].

[778] MARKUS 2012, p. 56.
[779] SPAWFORTH 2007, p. 221.
[780] SPAWFORTH 2007, p. 220.
[781] DEMANDT 1989, p. 446.
[782] GAUTHIER 2000, p. 173-207 ; ZARINI 2005, p. 139.

Cette nouvelle classe émergente au sein de la société tardo-antique est mentionnée à plusieurs reprises lors d'événements de la cour impériale jusque-là réservés à la classe aristocratique, et le banquet n'y fait pas défaut. Lors de nos recherches, nous avons identifié deux cadres particuliers dans lesquels des évêques sont mentionnés par les historiens lors des banquets impériaux :

- La volonté de mettre en avant un personnage d'évêque en particulier et de démontrer son influence sur l'empereur et plus largement sur le cercle impérial ;
- La mise en scène d'un événement monumental rassemblant plusieurs évêques et de l'empereur en son centre.

Tout d'abord nous savons que plusieurs évêques ont eu, au cours du IV^{ème} siècle ap. J.-C., une proximité particulière avec les empereurs, Ambroise de Milan[783], Jean Chrysostome ou Grégoire de Naziance pour n'en citer que quelques-uns. En revanche seuls deux d'entre eux sont nommément évoqués à un banquet impérial : Martin de Tours et Flavien d'Antioche.

Martin de Tours[784] :

Martin de Tours est sans doute l'évêque qui a eu la présence la plus remarquée à la table impériale dans les sources tardo-antiques, en grande partie grâce aux récits de Sulpice Sévère, de Paulin de Périgueux et de Venance Fortunat qui ont bâti sa légende hagiographique. Né de parents païens à Savaria en Pannonie et élevé à Ticinum, il entre dans l'armée à quinze ans, en raison d'une loi qui forçait les fils de vétérans à suivre l'appel de leurs pères, le sien étant officier. Il quitte l'armée après y avoir servi cinq ans puis sert comme *inter scolares alas* sous Constance II puis sous l'empereur Julien jusqu'à ce qu'il soit déchargé durant l'une des campagnes de Julien en Gaule. Son parcours se poursuit en tant qu'ermite puis il est élevé par les habitants de Tours au rang d'évêque en 371. Son acte d'abandon de la charge militaire au service de l'empereur au profit de l'Eglise participera notamment à propager l'idée du martyr par procuration[785].

[783] PLRE I, Ambrosius 3, p. 52.
[784] PLRE I, Martinus 3.
[785] MARKUS 2012, p. 115.

La présence de Martin de Tours à la table impériale est principalement connue par le récit d'un banquet donné par l'usurpateur, puis empereur, Maxime (384-388) à Trèves. Cet événement est rapporté par Venance Fortunat et Paulin de Périgueux qui suivent la tradition de Sulpice Sévère mais en y projetant leurs conceptions plus tardives du rôle d'évêque et de sa relation avec les autorités séculières, tout en restant dans la tradition de la description du banquet[786]. Martin, après avoir refusé l'invitation impériale à de multiples reprises, se rend au palais de l'empereur à Trèves pour assister à un banquet avec plusieurs autres convives dont la liste, la présence et l'identification varient selon les récits et qui sont étudiés plus en détail en 2.1.1.

Concernant la présence de Martin au banquet impérial, il semble déjà admis que des évêques fassent partie de la cour impériale et puissent participer au banquet puisque même Sulpice mentionne le fait que : « s'étaient réunis plusieurs évêques venus de diverses parties du monde, ils se faisaient tous remarquer par la cour scandaleuse qu'ils faisaient au prince »[787]. Les multiples refus de Martin de participer aux banquets impériaux semblent être une attitude plutôt atypique pour un évêque. Plusieurs chercheurs ont vu dans ce refus de l'invitation, dans la position assise que choisit Martin ainsi que dans son choix de l'ordre de passage de la coupe une forme de remise en cause de l'autorité impériale[788]. Pour les refus répétitifs et le passage de la coupe, nous abondons dans ce sens également. Concernant la coupe, Sulpice dit :

> « Mais Martin, après avoir fini de boire, tendit la coupe à son prêtre, jugeant sans doute que nul n'était plus digne de boire le premier après lui, et qu'il aliénerait sa liberté s'il faisait passer avant un prêtre soit le souverain en personne, soit les personnages les plus proches du souverain[789]. »

Ce passage de la coupe devait prendre place dans le cadre de la *commissatio*, puisqu'il a lieu à la fin du repas, ce qui implique qu'il répondait à un cérémoniel précis où le « maître de cérémonie » devait passer la coupe au convive le plus distingué[790], ici l'empereur. Ce refus de transmettre la coupe à l'empereur représente le refus de la norme imposée par le banquet et de sa puissance performative qui servait de contrainte aux convives pour maintenir les liens avec leur hôte dans le banquet[791].

---

[786] ROBERTS 1995, p. 92.

[787] Sulp. Sev. *Mart*. 20, 1 : *plures ex diuersis orbis partibus episcopi conuenissent et foeda circa principem omnium adulatio notaretur se […].*

[788] ROBERTS 1995, p. 94 ; RAGA 2011, p. 358.

[789] Sulp. Sev. *Mart.* 20, 6 : *Sed Martinus, ubi ebibit, pateram presbytero suo tradidit, nullum scilicet existimans digniorem qui post se prior biberet, nec integrum sibi fore si aut regem ipsum aut eos, qui a rege erant proximi, presbytero praetulisset.*

[790] ALLEN 1962, p. 375.

[791] RAGA 2011, p. 273.

En revanche, la position assise sur un tabouret, qui était généralement la position des esclaves et des femmes[792], a été perçue comme une volonté d'indépendance[793] ou de s'opposer à la mode greco-romaine semi-couchée tout en privilégiant la mode barbare[794]. Nous émettons l'hypothèse qu'il s'agit peut-être aussi de mettre en scène la confrontation entre une posture simple incarnant l'humilité et la profusion d'alcool et de nourriture, surtout que dans le récit de Venance et dans celui de Paulin, cette mention arrive après la longue liste de mets et de vins[795]. Martin était l'un des premiers représentants du modèle des « évêques-moines »[796] et cette mise en scène, qui n'est pas sans rappeler celle plus tardive de Justin II dans *l'Eloge* de Corippe[797], a pu aussi permettre de mettre en avant le caractère ascétique de Martin et proposer une forme de conciliation avec la notion même de banquet. Dans la *Vita* de celui-ci, Sulpice Sévère a réussi à élaborer « une nouvelle sainteté, qui associe l'ascèse contemplative d'origine orientale à l'image active d'un responsable romain[798] ».

En dehors de ce célèbre exemple avec l'empereur Maxime, il est également mentionné à d'autres reprises à la table de l'empereur, notamment lors d'un banquet préparé par l'impératrice, comme évoqué précédemment[799].

Mais l'influence de l'évêque de Tours ne semble pas s'être limitée à la cour de l'empereur Maxime mais avoir aussi atteint d'autres empereurs, puisqu'il est également mentionné à la table de Valentinien II. Dans son récit, Sulpice Sévère use d'ailleurs du même procédé que pour le banquet avec Maxime et présente Martin comme présent à la table tout en y refusant son luxe, dans le cas-ci, des cadeaux :

> « Il l'invita bien souvent à s'entretenir avec lui et à partager sa table ; finalement, à son départ, il lui offrit nombre de cadeaux, mais le bienheureux, veillant toujours à préserver sa pauvreté, les repoussa tous sans exception[800]. »

[792] ROBERTS 1995, p. 96 ; DUNBABIN 2003, p. 82, p. 114.
[793] Sulp. Sev. Tome 3, p. 934 ; MALMBERG 2005, p. 19.
[794] CABOURET 2008, p. 203.
[795] Ven. Fort. *Mart*. 2, 72-93 ; Paul. Petric. *Mart*. 3, 90-116.
[796] RAGA 2011, p. 273.
[797] Coripp. *Iust*. 3, 85-137.
[798] HEINZELMANN 2004, p. 33 ; ZARINI 2005, p. 139.
[799] Sulp. Sev. *Dial*. 2, 6. Cet événement est également repris dans le récit de Venance Fortunat : Ven. Fort. *Mort*. 3, 247-268.
[800] Sulp. Sev. *Dial*. 2, 5 : *Conloquio illum atque conuiuio fréquenter adsciuit : postremo abeunti multa munera obtulit, quae uir beatus, ut semper, paupertatis suae custos cuncta reiecit.*

Flavien d'Antioche :

La présence de Flavien, évêque d'Antioche, à la table de l'empereur Théodose I^{er} n'est mentionnée que par Sozomène dans son *Histoire Ecclésiastique* à l'occasion de son ambassade pour la ville d'Antioche[801].

La colère mentionnée par Sozomène fait suite à la révolte des habitants d'Antioche qui avaient renversé et dégradé des statues de l'empereur et de sa femme après que celui-ci ait annoncé une augmentation des impôts pour les besoins de la guerre[802]. Nous disposons de peu d'éléments sur cet évêque à l'exception de cet extrait, mais celui-ci permet de montrer l'influence politique qu'ont pu exercer certains évêques sur les empereurs, notamment leur rôle diplomatique[803]. L'évêque Flavien serait donc intervenu en tant que messager de sa cité afin d'apaiser les tensions et permettre le retour de la cité dans les grâces de l'empereur et, comme tous les autres types de dignitaires, aurait été admis à la table impériale. Cet extrait met de plus en avant le banquet comme lieu de négociation.

Ce rôle politique des évêques se généralise au fur et à mesure du IV^{ème} siècle ap. J.-C., avec des représentants de l'Eglise qui se placent comme guides auprès de différents empereurs. L'un des exemples les plus marquants est sans doute celui d'Ambroise de Milan qui ne se cache pas d'avoir l'attention des empereurs et se permet de leur donner des conseils jusque dans leurs manières de gouverner[804]. En revanche dans les sources, Ambroise n'est jamais mentionné à la table de l'empereur.

Ensuite, dans les sources du IV^{ème} siècle ap. J.-C., la présence de « plusieurs évêques » dans des banquets est signalée sans que soient déterminés leurs noms ou leurs origines, ce qui montre l'irruption, dès Constantin, des représentants chrétiens parmi les familiers de l'empereur[805] :

> « Ceux-là (les tyrans) interdisaient que l'on osât tenir en quelque endroit des synodes d'évêques ; lui réunissait les évêques de toutes les provinces auprès de lui, daignait les recevoir à l'intérieur du palais et jusque dans la partie la plus privée, et les admettre à partager la table impériale pour un festin[806]. »

[801] Soz. *Hist. eccl.* 7, 23, 3.
[802] DEMANDT 1989, p. 131 ; CAMERON 1993, p. 173-174.
[803] CAMERON – GARNSEY 1998, p. 270 ; BROWN 2003, p. 105-107.
[804] Ambr. *Obit. Valent.* 16 ; *Extra coll*. 10, 4.
[805] DEMANDT 1989, p. 440
[806] Eus. *V.C*. 3, 1, 5 : *Οἱ μὲν συνόδους ἐπισκόπων μηδαμῆ μηδαμῶς τολμᾶν προσέταττον ποιεῖσθαι, ὁ δὲ τοὺς ἐξ ἁπάντων τῶν ἐθνῶν παρ' ἑαυτῷ συνεκρότει, βασιλείων τ' εἴσω παρεῖναι καὶ μέχρι τῶν ἐνδοτάτω χωρεῖν ἑστίας τε*

Eusèbe nous montre ainsi que les évêques ont désormais un accès à la cour, ce qui leur était auparavant impossible, et leur admission aux banquets en est une preuve manifeste. La présence des évêques dans l'intimité des empereurs s'initie avec Constantin et semble se poursuivre sans interruption, même lors du règne de Julien. En effet, dans des lettres adressées à Basile de Césarée[807] ou à Aèce[808], évêque d'Antioche, Julien parle de leur affection réciproque et invite même Aèce à venir auprès de lui.

Les mentions des évêques aux banquets sont aussi l'occasion de critiques vigoureuses contre les empereurs, notamment lors de la crise arienne. C'est ainsi l'usage qu'en fait Hilaire de Poitiers dans son invective contre Constance : il utilise alors non seulement l'image du banquet dans son symbolisme biblique mais critique vraisemblablement l'accueil de commensaux ariens :

> « Tu accueilles les évêques avec le baiser qui a aussi livré le Christ[809], tu inclines la tête sous leur bénédiction, afin de piétiner la foi, tu daignes assister au banquet d'où Judas est sorti pour sa trahison[810] [811]. »

En parallèle de ces banquets plus « personnels », une nouvelle forme de banquet fait son apparition : les banquets monumentaux avec des évêques pour convives. Ce nouveau type de banquet ne diffère pas réellement dans sa forme des banquets de fête que l'on peut retrouver par ailleurs (anniversaires de règnes, mariages, etc.) mais l'introduction de cette nouvelle catégorie de convives en change le sens. L'exemple le plus caractéristique de cette nouvelle pratique est bien évidemment celui des *uincennalia soluta* que Constantin célèbre le 25 juillet 325 à Nicomédie après la clôture du concile de Nicée[812].

καὶ τραπέζης βασιλικῆς κοινωνοὺς γενέσθαι ἠξίου.

[807] Jul. *Epist*. 32 (12) : concernant cette lettre, le destinataire pourrait ne pas être Basile de Césarée puisqu'elle s'adresse à une personne ayant fréquenté la cour de son prédécesseur.

[808] Jul. *Epist*. 46 (31).

[809] Lc. 22, 48.

[810] Jn. 13, 30.

[811] Hil. *Ad. Const.* 10 : *Osculo sacerdotes excipis quo et Christus est proditus, caput benedictioni submittis ut fidem calces, conuiuio dignaris ex quo Iudas ad proditionem egressus est (…).*

[812] DEMANDT 1989, p. 72 ; CAMERON 1993, p. 159-161 ; BOWMAN *et al.* 2005, p. 98.

Les fêtes décennales consistaient principalement en des rites religieux, des banquets et des distributions d'argent et d'objets variés aux différents groupes sociaux. Les représentants de qui étaient présents lors de ces types de banquets pouvaient également offrir à l'empereur des vœux et des couronnes. Ces fêtes pouvaient aussi donner lieu à des spectacles, des jeux, voire un triomphe ou un mariage[813]. Or il est important de rappeler que le cas des *uincennalia* de Constantin de 325 est particulier puisque Constantin décide de répéter le jubilé en 326 afin de pouvoir le célébrer à Rome et lui donne le même sens symbolique et le même faste que celui de 303[814]. Ce qui nous intéresse en particulier dans les *uincennalia* de 325 à Nicomédie est que la description qu'en fait Eusèbe de Césarée montre que Constantin a fait preuve de la même distinction envers les évêques réunis autour de lui que lors d'autres fêtes décennales :

> « Au même moment s'achevait la vingtième année de son règne, pour laquelle tous les peuples célèbrent des fêtes publiques dans toutes les autres provinces, tandis que l'empereur lui-même convia les ministres de Dieu à un banquet ; en partageant ce repas avec les évêques réconciliés, il offrait, par ceux-ci, une sorte de sacrifice digne de Dieu. Aucun des évêques ne manqua le festin impérial. L'événement dépassa tout ce qu'on peut en dire. Des gardes du corps et des soldats, disposés en cercle, l'épée dégainée, montaient la garde aux portes du palais, et les hommes de Dieu passaient sans crainte au milieu d'eux pour pénétrer jusqu'au cœur du palais. Puis les uns s'étendirent à côté de l'empereur, les autres prirent place sur des lits rangés des deux côtés de la salle. On aurait pu croire que l'on voyait l'image du royaume du Christ, et qu'il s'agissait « d'un rêve, non d'une réalité[815]. »

La mention de cadeaux offerts aux invités est également présente dans le récit d'Eusèbe de Césarée et d'autres auteurs chrétiens[816].

Ces *uincennalia* comportent tous les éléments justifiant la « magnificence » évoquée par Eusèbe de Césarée et les autres auteurs : le nombre des convives, la multiplication des lits de tables, la haie d'honneur faite par les gardes, la distribution des cadeaux, etc. Concernant le nombre d'invités, la documentation ne nous fournit pas un nombre clair puisque les auteurs proposent des chiffres différents. Dans sa *Vita,* Eusèbe de Césarée indique plus de 250

---

[813] CHASTAGNOL 1987, p. 492.

[814] CHASTAGNOL *et al.* 2008, p. 328.

[815] Eus. *V.C.* 3, 15, 1-2 : *Κατὰ τὸ αὐτὸ δὲ αὐτῷ καὶ τῆς βασιλείας εἰκοσαετὴς ἐπληροῦτο χρόνος. Κατὰ τὸ αὐτὸ δὲ αὐτῷ καὶ τῆς βασιλείας εἰκοσαετὴς ἐπληροῦτο χρόνος. Ἐφ' ᾧ πάνδημοι μὲν ἤγοντο πανηγύρεις τοῖς λοιποῖς ἔθνεσι, τοῖς δέ γε τοῦ θεοῦ λειτουργοῖς εὐωχίας αὐτὸς ἐξῆρχε βασιλεύς, συμποσιάζων εἰρηνεύσασι καὶ οἰονεὶ θυσίαν ταύτην ἀπελείπετό τις ἐπισκόπων βασιλικῆς ἑστιάσεως. Κρεῖττον δ' ἦν παντὸς λόγου τὸ γιγνόμενον· δορυφόροι μὲν γὰρ καὶ ὁπλῖται γυμναῖς ταῖς τῶν ξιφῶν ἀκμαῖς ἐν κύκλῳ τὰ πρόθυρα τῶν βασιλείων ἐφρούρουν, μέσοι δὲ τούτων ἀδεεῖς οἱ τοῦ θεοῦ διέβαινον ἄνθρωποι ἐνδοτάτω τ' ἀνακτόρων ἑκατέρων. Εἶθ' οἱ μὲν αὐτῷ συνανεκλίνοντο, οἱ δ' ἀμφὶ τὰς ἑκατέρων προσανεπαύοντο κλινάδας. Χριστοῦ βασιλείας ἔδοξεν ἄν τις φαντασιοῦσθαι εἰκόνα, « ὄναρ τ' εἶναι ἀλλ' οὐχ ὕπαρ » τὸ γιγνόμενον.*

[816] Eus. *V.C.* 3, 15, 16 ; Soz. 1, 25, 1 ; Theod. *Hist. eccl.* 1, 11, 2 ; Theoph. *Chron*. AM 5816 [AD 323/4].

participants[817], Théodoret de Cyr propose, lui, les nombre de 318[818] et de 270 environ, selon un fragment préservé d'Eustathe d'Antioche[819], ce qui reste faible comparé au nombre d'invitations totales envoyées pour le concile.

Ces *uincennalia* montrent plusieurs éléments importants :

- l'empereur intègre désormais pleinement les évêques au sein des groupes sociaux supérieurs de la société romaine au même titre que les aristocrates et les hauts dignitaires de l'armée. Et cette intégration se fait en partie dans les banquets monumentaux perçus comme des événements politiques majeurs de l'Empire ;
- le rite évolue avec la conversion de l'empereur et la mise en scène n'est plus basée sur les rites païens mais empreinte d'une forte identité chrétienne.

Il semble important de revenir plus en détails sur ce dernier point. En effet, les descriptions offertes par les historiens du IV^ème siècle ap. J.-C. insistent sur la mise en scène « christique » du banquet avec de multiples références : « sacrifice digne de Dieu », « l'image du royaume du Christ »[820]. Théodoret de Cyr propose même une description plus poussée dans laquelle l'empereur agit comme un père de l'Eglise en baisant les plaies des évêques afin de les bénir :

> « Apercevant quelques évêques avec l'œil droit crevé et apprenant que leur constance dans la foi leur avait valu cette épreuve, il posa les lèvres sur leurs plaies, ayant foi que par ce baiser il attirerait sur eux la bénédiction[821]. »

Ces *uincennalia* marquent un tournant important dans la valorisation de la religion chrétienne que ce soit parce que les évêques en étaient les invités d'honneur ou parce qu'elles montrent l'influence du rite chrétien sur un rite impérial pourtant établi depuis longtemps. Mais il s'agit aussi pour Constantin d'indiquer non seulement que le christianisme occupe désormais le premier plan mais que lui, l'empereur, en est l'un des éléments centraux. En effet, alors que les autres banquets monumentaux, et notamment les fêtes décennales, permettaient d'affirmer l'empereur dans son rôle de souverain, ceux qui rassemblaient plusieurs évêques autour de

[817] Eus. *V.C*. 3, 8.
[818] Theod. *Hist. eccl.* 1, 7 ; 1, 11, 1.
[819] Theod. *Hist. eccl.* 1, 8.
[820] Eus. *V.C*. p. 371 : cette mise en scène est par ailleurs commentée par Luce Pietri qui analyse que même si le paragraphe se termine par une citation homérique (Odyssée 19, 547), la mise en scène a pour but de créer une réplique du *refrigerium* céleste.
[821] Theod. *Hist. eccl*. 1, 11, 1 : *Θεασάμενος δέ τινας τοὺς δεξιοὺς ὀφθαλμοὺς ἐκκεκομμένους καὶ μαθὼν ὡς τὸ περὶ τὴν εὐσέβειαν ἑδραῖον τοῦ πάθους ἐγένετο πρόξενον, τὰ χείλη τοῖς τραύμασι προσενήνοχεν, ἑλκύσειν ἐκεῖθεν τῷ φιλήματι τὴν εὐλογίαν πιστεύων.*

l'empereur ont permis aux auteurs tardo-antique de le mettre en scène dans un nouveau rôle, celui de l'un des plus puissants représentants de l'Eglise. Cette insertion dans le monde chrétien et la volonté du souverain de se placer en son centre sont volontairement mises en avant dès le règne de Constantin. Les banquets majestueux permettent d'illustrer et de montrer le nouveau rôle que celui-ci cherche à s'attribuer, en plus de son rôle politique et militaire. A noter que ce rôle n'a pas été toujours valorisé dans les sources chrétiennes, notamment par l'*Histoire Ecclésiastique* de Sozomène dans laquelle ce dernier cherche à diminuer l'importance du rôle de Constantin dans les affaires de l'Eglise, car ce rôle ne lui semble pas souhaitable pour un empereur. Socrate le Scolastique, au contraire, valorise justement ce rôle dans son récit : le fait que Constantin ait contribué à unifier l'Eglise, notamment grâce au concile de Nicée, participe à son statut de bon empereur[822].

L'hypothèse d'une volonté de Constantin de se placer au centre de la chrétienté est confortée par d'autres récits de banquets rassemblant des évêques et peut être illustrée par exemple par cet autre extrait tiré de la *Vie* de Constantin d'Eusèbe de Césarée :

> « C'est pourquoi, un jour qu'il recevait des évêques à sa table, il laissa échapper à juste titre qu'il était, lui aussi évêque, parlant dans les termes que voici, que nous avons entendus de nos oreilles : « Vous, vous êtes évêques pour l'intérieur de l'Eglise ; moi, on pourrait dire que j'ai été établi par Dieu évêque pour l'extérieur. » Dans une disposition d'esprit conforme à cette parole, il veillait à la manière d'un évêque sur tous ceux qui lui étaient soumis, et il les adjurait de tout son pouvoir de vivre pieusement[823]. »

Nous sommes en grande partie en accord avec l'interprétation que fait Luce Pietri de cet extrait qui l'analyse principalement comme une métaphore[824]. Néanmoins, on ne peut pas laisser de côté la volonté affichée de l'empereur de légitimer son pouvoir par ce nouveau canal qu'est la religion chrétienne et de démontrer, en tant qu'hôte, son rôle au sein de ce nouveau groupe pour y définir sa place minimale[825].

---

[822] URBAINCZYK 1998, p. 310.

[823] Eus. *V.C.* 4, 24 : Ἔνθεν εἰκότως αὐτὸς ἐν ἑστιάσει ποτὲ δεξιούμενος ἐπισκόπους λόγον ἀφῆκεν, ὡς ἄρα καὶ αὐτὸς εἶν ἐπίσκοπος, ὧδέ πη αὐτοῖς εἰτὼν ῥήμασιν ἐφ' ἡμετέραις ἀκοαῖς· « *ἀλλ' ὑμεῖς μὲν τῶν εἴσω τῆς ἐκκλησίας, ἐγὼ δὲ τῶν ἐκτὸς ὑπὸ θεοῦ καθεσταμένος ἐπίσκοπος ἂν εἴην. » ἀκόλουθα δὲ τῷ λόγῳ διανοούμενος τοὺς ἀρχομένους ἅπαντας ἐπεσκόπει, προὔτρεπέ τε ὅσηπερ ἄν ἡ δύναμις τὸν εὐσεβῆ μεταδιώκειν βίον.*

[824] Voir *infra*, p. 224-225.

[825] DAGRON 1996, p. 146.

Les prêtres comme outils de valorisation :

Parmi les représentants de l'Eglise, les évêques ne sont pas les seuls à être mentionnés à la table impériale, plusieurs membres du « bas clergé » sont aussi évoqués dans les sources : prêtres, religieuses, etc.

Le fait de mentionner ces groupes de chrétiens n'appartenant pas à une classe sociale élevée a avant tout servi à valoriser l'empereur en tant qu'empereur chrétien, car l'hôte, par le jeu des invitations, était celui qui déterminait qui faisait partie du groupe et qui en est exclu[826]. De fait, les inviter permettait non seulement de les légitimer en tant que convives mais aussi de mettre en scène l'appartenance du souverain à ce nouveau groupe. Cette valorisation est exprimée clairement par Eusèbe de Césarée à propos de Constantin :

> « L'empereur lui-même, appelant à lui les ministres de Dieu, les jugeait dignes de ses soins et les tenait en très haute estime, leur témoignant en actes et en paroles la bienveillance qu'il avait pour des personnes consacrées à son Dieu. Il avait à sa table des hommes modestes par leur aspect extérieur, mais qu'il ne considérait pas ainsi parce qu'il voulait contempler non pas l'homme vu de tous, mais le Dieu honoré en chacun. Il les emmenait avec lui partout où il voyageait, persuadé que de cette façon aussi le Dieu qu'ils adoraient était de son côté[827]. »

Dans le cas de Constantin, ce recours à un entourage qui lui permette une plus grande proximité avec Dieu est présent à plusieurs reprises dans les récits qui ont servi à lui créer cette image d'un empereur « très » chrétien[828]. Cette image s'étend plus largement aux descriptions des membres de la *domus diuina* constantinienne, comme dans le récit du banquet donné par sa mère Hélène pour les vierges de Jérusalem :

> « On a bien des preuves de la piété et des sentiments de révérence d'Hélène, mais la moindre n'est pas celle-ci. On dit qu'étant à Jérusalem elle invita à un festin les vierges sacrées, qu'elle les servit durant le repas, qu'elle leur présenta les mets et versa l'eau sur leurs mains, et fit tout ce qu'ont l'habitude de faire ceux qui servent à table[829]. »

---

826 THELAMON 1990, p. 11.

827 Eus. *V.C.* 1, 42, 1 : *Βασιλεὺς δ' αὐτὸς τοὺς τοῦ θεοῦ λειτουργοὺς συγκαλῶν, θεραπείας αὐτοὺς διὰ τιμῆς ἄγων τῆς ἀνωτάτω ἠξίου, ἔργοις καὶ λόγοις τοὺς ἄνδρας ὡσανεὶ τῷ αὐτοῦ θεῷ καθιερωμένους φιλοφρονούμενος. Ὁμοτράπεζοι δῆτα συνῆσαν αὐτῷ ἄνδρες εὐτελεῖς μὲν τῇ τοῦ σχήματος ὀφθῆναι περιβολῇ, ἀλλ' οὐ τοιοῦτοι καὶ αὐτῷ νενομισμένοι, ὅτι μὴ τὸν ὁρώμενον τοῖς πολλοῖς ἄνθρωπον τὸν δ' ἐν ἑκάστῳ τιμώμενον ἐποπτεύειν ἐδόκει θεόν. Ἐπήγετο δ' αὐτοὺς καὶ ὅποι ποτὲ στέλλοιτο πορείαν, κἀν τούτῳ τὸν θεραπευόμενον πρὸς αὐτῶν δεξιὸν αὐτῷ παρεῖναι πειθόμενος.*

828 Eus. *V.C.* 1, 32, 2 ; 4, 24 et 46.

829 Soz. *Hist. eccl.* 2, 2, 2 : *Ταύτης δὲ πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα δείκνυσι τὴν εὐσέβειαν καὶ εὐλάβειαν, οὐχ ἥκιστα δὲ καὶ τόδε. Λέγεται γὰρ αὐτὴν τότε ἐν Ἱεροσολύμοις διατρίβουσαν συγκαλέσαι πρὸς ἑστίασιν τὰς ἱερὰς παρθένους καὶ ὑπηρέτιν γενέσθαι περὶ τὸ δεῖπνον, παρατιθεῖσαν τὰ ὄψα καὶ ὕδωρ ταῖς χερσὶν ἐπιχέουσαν καὶ τἆλλα ποιοῦσαν, θέμις διακονεῖσθαι τοὺς τῶν δαιτυμόνων θεράποντας* ; Theod. *Hist. eccl*. 1, 18, 8 ; Theoph. *Chron*. AM 5817 [AD 324/5]).

Ces mises en scènes ont permis aux auteurs chrétiens de présenter le souverain impérial comme serviteur de la religion chrétienne, littéralement même dans le cas d'Hélène qui agit comme une domestique envers les femmes de Jérusalem, ce qui a participé à construire son hagiographie. Hélène, en agissant comme protectrice des chrétiens et en incarnant un exemple de charité chrétienne[830], offre une aura de sainteté à sa famille, et notamment à son fils pour qui cette filiation, dû à son statut de concubine et non d'épouse, avait pu être un frein au moment de son ascension au pouvoir à la suite de la mort de son père Constance Chlore[831].

Ainsi, la présence des représentants de l'Eglise à la table des empereurs a pu avoir plusieurs sens forts dans les récits tardo-antiques, symboliquement comme politiquement. La proximité avec les hommes de Dieu a alors participé à la construction hagiographique des empereurs chrétiens, et plus particulièrement lors des débuts de la dynastie constantinienne en recherche de légitimité vis-à-vis de cette nouvelle force en présence. Cela se remarque aussi particulièrement du côté du pouvoir temporel, avec une préférence accordée aux chrétiens par Constantin et Constance II pour les hautes fonctions de l'Empire[832]. Les évêques ont de leur côté investi le champ politique, eux qui agissent, dès le IV^ème siècle ap. J.-C., à la table de l'empereur comme tous les autres membres des élites romaines, utilisant celle-ci comme un lieu de négociation ou d'influence. Cette influence des hommes d'Eglise a pu être particulièrement visible dans l'alternance des courants chrétiens à la table des empereurs.

2.2.2. Les courants chrétiens et leur alternance à la table impériale

Avec l'arrivée de chrétiens à la table impériale, ce ne sont pas seulement les représentants d'une nouvelle religion qui font leur entrée mais ceux de différents courants religieux aux principes parfois opposés. Au IV^ème siècle ap. J.-C., et à partir de l'autorisation du culte chrétien sous le règne de Constantin, s'initie une intervention des empereurs dans les débats théologiques. Cette volonté a souvent été résumée par l'idée de « césaropapisme », qui désigne un pouvoir temporel cherchant à établir sa domination sur le pouvoir spirituel et s'avère être surtout le fruit des mouvements religieux de l'époque moderne[833].

[830] SCHMIDT 2012, p. 213.
[831] DAGRON 1996, p. 57.
[832] BARNES 1995, p. 144.
[833] DAGRON 1996, p. 26.

Dans les faits, elle est moins claire et dépendait de la personnalité de l'empereur et des représentants de l'Eglise à ce moment-là[834]. La politique religieuse devient en réalité un devoir religieux du souverain chrétien[835]. Concernant le paganisme, la politique de limitation de la *superstitio* est accentuée par les fils de Constantin : Constant interdit par exemple les sacrifices sanglant[836] ; Constance II prend déjà des mesures pour la fermeture des temples[837]. L'Empire assiste donc au cours du IV^ème siècle ap. J.-C. à une rupture totale d'un point de vue religieux, mais le changement de religion officielle n'implique pas forcément un changement des pratiques. En effet, la présence de groupes religieux à la cour n'est pas quelque chose de nouveau, puisque les païens étaient eux aussi déjà très présents dans l'entourage des empereurs, y compris dans celui des empereurs chrétiens, comme c'est le cas de Libanios. Le principal changement qui s'opère avec ce nouveau « groupe de pression » religieux est qu'il très hétérogène. En effet, le christianisme, en tant que nouvelle religion, tente de se définir lui-même et de trouver un point d'équilibre entre les différentes conceptions qui émergent des théories des exégètes. Ses divers courants commencent alors à s'affronter et leurs représentants vont compter sur le soutien des empereurs et tenter de s'inscrire comme des familiers de celui-ci.

Le IV^ème siècle ap. J.-C. voit se jouer une opposition forte entre les partisans de la Trinité et les ariens. La crise arienne est souvent présentée comme une crise au sein de l'Eglise qui l'a profondément troublée pendant une grande partie de ce siècle. Mais nous rejoignons ici Pierre Maraval qui propose de « sans doute nuancer fortement cette vision des choses »[838]. Pour l'historien, il s'agit avant tout d'un débat théologique, et principalement entre théologiens orientaux. A la suite du concile de Nicée de 325, plusieurs courants vont se démarquer progressivement au cours du IV^ème siècle ap. J.-C. et des différents conciles qui le ponctuent [839] : l'*homoousia* (les nicéens), dont les partisans considèrent que le Fils et le Père sont de même nature, aussi dit « consubstantialité » ; l'homoiousisme, dont les partisans considèrent que le Fils et le Père sont de nature semblable ; l'homéisme, dont les partisans considèrent qu'il y a ressemblance entre le Fils et la Père sans pour autant définir cette ressemblance[840] ; l'anoméisme, dont les partisans considèrent que le Fils et le Père sont dissemblables[841].

[834] CAMERON 1993, p. 67.
[835] STEIN 1959, p. 97 ; DEMANDT 1989, p. 440.
[836] *CTh* XVI 10, 2.
[837] *CTh* XVI 10, 4-6.
[838] MARAVAL 2005, p. 314.
[839] DEMANDT 1989, p. 465 ; CAMERON 1993, p. 70 ; MARAVAL 2005, p. 329-331.
[840] MARAVAL 2005, p. 331.
[841] MARAVAL 2005, p. 329 : Pierre Maraval avance que ce sont eux que l'on peut définir comme les véritables Ariens ou comme des Néo-Ariens.

Bien que le premier concile de Nicée de 325 ait rejeté l'arianisme[842], qui est alors qualifié d'hérésie par les chrétiens trinitaires, cela n'a pas empêché plusieurs empereurs de se montrer en faveur de ce courant. Il est donc intéressant de voir si une similitude existe entre les représentants de ces différents courants religieux, malgré leur condamnation officielle, et leur présence à la table impériale. Si cette analyse s'avérait confirmer cette hypothèse, cela permettrait de mettre en évidence le fait que les empereurs n'avaient pas peur d'afficher leurs préférences, même dans le cadre de représentations du pouvoir.

L'exemple le plus marquant pour le IV^ème siècle ap. J.-C. est sans doute celui de Constance II qui affiche ouvertement son soutien à l'arianisme, ce qui a même été une des raisons de la rupture progressive avec son frère Constant qui s'amorce dès 340, les deux étant incapables de mener une politique religieuse commune[843]. Constant reprochait en effet à son frère ses idées et relations ariennes, qui avaient notamment valu à Athanase d'Alexandrie d'être chassé de son évêché en 339[844]. Philostorge avance même l'idée que l'amitié de Constant pour Athanase a pu accélérer la disgrâce et la chute de l'empereur[845]. Cet auteur de tendance arienne n'hésite d'ailleurs pas à faire un rapide portrait au vitriol de Constant, en faisant un raccourci entre les pratiques orgiaques et d'ivresse qu'aurait eu Constant et sa chute face à Magnence[846].

Constance II est présenté à plusieurs reprises dans les sources comme accueillant les partisans de l'arianisme au plus près de lui, que cela soit à la cour ou à sa table :

> « Selon ce qui avait été décidé par l'empereur défunt, le prêtre apporte le testament à Constance, le fils de l'empereur. Celui-ci ayant trouvé mis par écrit ce qu'il désirait (le testament lui assignait en effet le gouvernement de l'Orient), traitait le prêtre avec honneur : il lui accordait une grande liberté de parole et ordonnait qu'il ait librement accès au palais. Or la liberté de parole qui lui était donnée en fit bientôt un familier de la femme de l'empereur et des eunuques de celle-ci. A cette époque, le chef des valets de chambre de l'empereur était un eunuque du nom d'Eusèbe ; le prêtre convainquit celui-ci de se ranger à l'opinion d'Arius. Sous son influence, les autres eunuques étaient eux aussi persuadés de penser de même. Bien plus, l'épouse de l'empereur elle aussi, grâce aux eunuques et au prêtre, se rallie à une telle opinion. Peu après, la question parvenait aussi à l'empereur lui-même : elle vient peu à peu au grand jour, d'abord parmi les fonctionnaires du palais, ensuite elle se répandit dans les foules de la ville[847]. »

[842] CAMERON 1993, p. 69.
[843] STEIN 1959, p. 135 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 7-8.
[844] BARNES 1993, p. 42-43 ; POTTER 2014, p. 463.
[845] Philost. *Hist. eccl.* 3, 22.
[846] Philost. *Art. Pass*. 10.
[847] Socr. *Hist. eccl*. 2, 2, 3-7 : *Τὴν διαθήκην ὁ πρεσβύτερος καὶ τὰ ἐνταλθέντα παρὰ τοῦ κατοιχομένου βασιλέως*

Dans ce long extrait, Socrate nous présente un schéma de propagation de l'arianisme au sein de la cour impériale. Le prêtre en question, qui avait été l'artisan du rappel d'Arius[848], semble admis parmi les familiers de l'empereur et avoir un accès aisé à la cour. Là encore nous ne pouvons affirmer qu'il ait eu accès à la table impériale mais cette hypothèse semble relativement plausible. A plusieurs reprises dans les sources tardo-antiques nous retrouvons des mentions de l'influence du groupe arien sur Constance II et la notion de facilité avec laquelle celui-ci avait accès à l'empereur ou s'était immiscé dans son cercle restreint[849].

D'autres empereurs subissent ces reproches de la part d'auteurs anti-ariens, comme Valentinien ou Valens. En effet, là où Constance II avait pu voir dans l'arianisme une opportunité politique et dans son soutien à cette doctrine une réelle stratégie pour asseoir son pouvoir sur l'Eglise, il semble que l'emprise des ariens sur la cour de Justine et Valentinien ait été plus prégnante et ait fait l'objet d'une véritable démarche d'évangélisation[850].

En conclusion, l'influence des différents courants chrétiens qui ont ponctué le IV^ème siècle ap. J.-C. se traduit dans les sources tardo-antiques plus dans le service de l'empereur que dans les invités à la cour impériale. Cette question est à mettre en perspective avec le fait que peu de représentants de l'Eglise sont nommés textuellement comme des commensaux des empereurs, ce qui entraîne une évaluation limitée. En revanche, dans les sources dont nous disposons, l'accent a été mis sur les groupes d'influence qui se dessinent au sein même de la cour et de son service. Cette influence tend même à s'étendre au domaine de la représentation des pratiques commensales des empereurs comme nous l'analyserons dans le chapitre 3[851].

προσφέρει Κωνσταντίῳ τῷ τοῦ βασιλέως υἱῷ. Ὁ δὲ τοῦθ΄ εὑρηκὼς γεγραμμένον ὅπερ ἐβούλετο (τῆς γὰρ ἑῴας βασιλεύειν αὐτὸν ἐπέτρεπεν ἡ διαθήκη) διὰ τιμῆς ἦγε τὸν πρεσβύτερον, παρρησίας τε μετεδίδου πολλῆς, εἴς τε τὰ βασίλεια θαρροῦντα εἰσιέναι ἐκέλευεν. Ἡ τοίνυν δοθεῖσα παρρησία γνώριμον αὐτὸν ταχέως κατέστησε τῇ τε τοῦ βασιλέως γαμετῇ καὶ τοῖς εὐνούχοις αὐτῆς. Ἦν δὲ ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ πρωτότυπος τῶν κοιτώνων τοῦ βασιλέως εὐνοῦχος, ᾧ ὄνομα ἦν Εὐσέβιος· τοῦτον ὁ πρεσβύτερος συνθέσθαι τῇ Ἀρείου δόξῃ συνέπεισεν. Ἐκ δὲ τούτου καὶ οἱ λοιποὶ τῶν εὐνούχων τὰ αὐτὰ φρονεῖν ἀνεπείθοντο· οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἡ τοῦ βασιλέως γαμετὴ διὰ τῶν εὐνούχων καὶ τοῦ πρεσβυτέρου τῇ Ἀρείου δόξῃ προστίθεται. Μετ΄ οὐ πολὺ δὲ καὶ ἐπ΄ αὐτὸν διέβαινε τὸν βασιλέα τὸ ζήτημα. Τοῦτο γίνεται φανερὸν κατὰ βραχὺ πρῶτον μὲν τοῖς κατὰ τὰ βασίλεια στρατευομένοις· ἔπειτα δὲ διεδόθη καὶ εἰς τὰ πλήθη τῆς πόλεως.

[848] Socr. *Hist. eccl*. Tome 1, p. 23.

[849] Hil. *Ad. Cons.* 10 ; Soz. *Hist. eccl*. 4, 12, 4 ; Soz. *Hist. eccl*. 6, 5, 6.

[850] PIERRE-CAPS 2018, p. 240.

[851] Voir *infra*, p. 197-236.

2.3 L'acculturation des barbares et leur présence à la table impériale

2.3.1. Les barbares intégrés au sein de l'administration et de l'armée

A partir du III^ème siècle ap. J.-C., la présence barbare se fait de plus en plus fréquente auprès des Romains, que cela soit de manière conflictuelle par les nombreuses oppositions avec les différents peuples voisins de l'Empire ou de manière institutionnelle avec l'intégration de ces nouvelles recrues au sein des corps d'armée ou de l'administration[852]. La présence des « non-Romains » au sein de la cour tend à s'accélérer au cours du IV^ème siècle ap. J.-C. et ce n'est qu'à partir de cette période que nous pouvons envisager d'étudier si une influence barbare a pu s'exercer sur les pratiques commensales impériales.

Les barbares ont longtemps été utilisés par les auteurs anciens comme contre-modèle des mœurs romaines et l'image du « sauvage » est développée *via* les aliments qu'il consomme, ses manières de table ou son manque d'éducation. Pour les Romains, le barbare n'avait pas uniquement un sens ethnique mais également un sens éthique[853]. Ce *topos* est encore présent dans les récits ou discours du IV^ème siècle ap. J.-C., comme par exemple dans l'un des discours que Libanios rédige pour l'empereur Julien où il présente les barbares comme des animaux sauvages qui ne respectent même pas les membres de leur famille à table[854]. *A contrario*, les barbares vont aussi être utilisés pour moquer les excès des Romains, en les montrant plus vertueux que ces derniers. C'est ce que fait Ammien Marcellin dans sa description des Perses qui vise indirectement les excès commis par son auditoire romain. Il explique que ceux-ci ne s'adonnent pas à l'excès alimentaire et ne mangent pas au-delà de leur faim :

> « Il n'y a pas chez eux, en dehors des tables princières, d'heure fixe pour prendre son repas, mais chacun n'a que son estomac pour horloge : quand il crie famine, on mange ce qui vous tombe sous la main, et personne, une fois rassasié, ne se gave encore d'aliments superflus[855]. »

[852] LE GLAY 2005, p. 826 ; BARBERO 2011, p. 102-105.
[853] INGLEBERT 2005, p. 569.
[854] Lib. *Or*. 15, 26.
[855] Amm. 23, 6, 77 : *Nec apud eos extra regales mensas hora esr praestituta prandendi, sed uenter uni cuique uelut solarium est, eoque monente quod inciderit editur, nec quisquam post satietatem superfluos sibi ingerit cibos.* Selon Jacques Fontaine, cette description des manières de tables serait issue des observations d'Ammien Marcellin réalisées lors d'une mission à Gordyène.

Ammien Marcellin profite également de cette description pour évoquer le service de la table et la bonne tenue des serviteurs :

> « Même le domestique qui les sert, et qui se tient près de leur table, n'a pas le droit d'ouvrir la bouche, de dire un mot ou de cracher : tant il est vrai qu'une fois les pelleteries étalées, ils restent tous bouche cousue[856]. »

Mais désormais, avec l'émergence de ce nouveau groupe parmi les convives des empereurs, il faut s'interroger sur les modalités de leur présence au sein de la table impériale et les possibles conséquences sur l'évolution de leur représentation. En effet, si le barbare devient un convive de haut rang puisqu'il rentre dans le cercle impérial, ne serait-il pas raisonnable d'imaginer le détachement progressif du *topos* du « sauvage » et une influence nouvelle sur les pratiques commensales impériales[857] ?

L'intégration progressive des non-Romains au sein de l'administration impériale ou de l'armée s'est effectuée sans réelle rupture et a représenté une évolution en lien avec ce qui avait déjà pu exister localement dans les périodes précédentes[858]. Au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., et à partir du règne de Constance II, les barbares commencent également à assurer les plus hautes fonctions de commandement comme les Francs qui sont fréquemment nommés comtes et maîtres de cavalerie et même élevés au rang de clarissimes par équivalence hiérarchique avec les sénateurs[859].

Pour le IV^ème siècle ap. J.-C., les sources dont nous disposons qui concernent la présence de ces non-Romains à proximité de l'empereur mentionnent avant tout les barbares intégrés au sein de l'armée impériale, un biais qui s'explique sans doute par la nécessité de raconter les événements militaires des différents empereurs. Comme pour les militaires d'origine romaine, les militaires barbares ont de plus joué un rôle dans la légitimation des usurpateurs. Zosime évoque notamment Magnence (350-353) qui rassemble autour de lui des représentants de l'armée à la suite d'un discours de Philippus[860], un ambassadeur envoyé par Constance :

---

[856] Amm. 23, 6, 80 : *Nec ministranti apud eos famulo mensaeque adstanti hiscere uel loqui licet uel spuere : ita, prostatis pellibus, labra omnium uinciuntur.* Jacques Fontaine confirme dans son commentaire que cette pratique du silence semblait de rigueur pour les domestiques et est confirmée par d'autres auteurs comme Ménandre le protecteur et Théophylacte.

[857] Afin d'éviter toute confusion, dans cette sous-partie, il sera question des barbares présents à la table impériale en tant que convives et non pas en tant que personnel de cour, la domesticité ayant déjà été traitée précédemment.

[858] CHASTAGNOL 1994, p. 257.

[859] CHASTAGNOL 1994, p. 262.

[860] PLRE I, Fl. Philippus 7, p. 696.

> « Sur ces entrefaites, le rassemblement ayant été dissous, Marcellin recevait Philippe afin de lui accorder l'hospitalité, tandis que Magnence se demandait en son for intérieur s'il fallait renvoyer Philippe sans qu'il ait rien obtenu ou le retenir par-devers lui en violation de l'immunité due aux ambassadeurs ; cependant il estima judicieux de recevoir à dîner les commandants de détachement, les décurions ainsi que tous ceux qui étaient à la tête des unités de l'armée, et leur révéler au cours du repas l'opinion qui était la sienne[861]. »

Les commandants de détachement en question ne sont pas formellement identifiés comme barbares mais plusieurs indices laissent supposer que c'était le cas :

- dans son discours aux armées, Philippus aurait dit qu'il ne convient pas à des sujets de faire la guerre à leurs maîtres romains[862], ce qui peut laisser entendre qu'il y avait plus d'éléments allogènes que de citoyens romains dans l'armée de Magnence[863] ;
- l'empereur Julien, dans l'un de ses discours à Constance II, nous informe que l'armée de Magnence renfermait plusieurs peuples : des Celtes, des Ibères, des Germains[864] ;
- les chercheurs ont pu établir que la position hiérarchique et numérique des barbares au sein de l'armée, alors qu'ils étaient considérés dans le Haut-Empire comme des subalternes, s'inverse progressivement à partir du milieu du III^ème siècle ap. J.-C., avec l'émergence des unités d'élite issues de peuples étrangers[865].

Cette nouvelle position des barbares au sein de l'armée continue d'évoluer progressivement puisque, au plus tard dans la seconde moitié du IV^ème siècle, il était assez commun de trouver des officiers supérieurs de l'armée d'origine barbare[866]. Ces commandants sont d'ailleurs mentionnés à proximité de Constance II lors de sa campagne contre les Alamans en 354 :

> « Ayant fait dresser là des tentes pour la foule des soldats et élever en leur centre la tente impériale, il montra qu'elle ne le cédait en rien aux villes construites avec ampleur et magnificence ; alors que les officiers supérieurs et les commandants de détachement se régalaient, invités par l'empereur, seuls Latinus et Thalassius, qui exerçaient les plus hautes fonctions auprès de l'empereur, n'assistaient pas au banquet, inquiets au sujet de Philippe, que Magnence avait en son pouvoir après qu'il lui eut été envoyé en ambassade[867]. »

---

[861] Zos. 2, 47, 2 : *Ἐπὶ τούτῳ τῆς συνόδου λυθείσης Μαρκελλῖνος μὲν ἐδέχετο φίλιππον ὡς ἐπιξενωθησόμενον αὐτῷ, Μαγνέντιος δὲ καθ' ἑαυτὸν ἔστρεφε γνώμην, πότερον χρὴ φίλιππον ἄπρακτον ἀποπέμπειν ἢ κατέχειν παρ ' ἑαυτῷ, τὸν ἐπι τοῖς πρέσβεσι πατοῦντι θεσμόν· τέως δὲ τοὺς λοχαγοὺς καὶ δεκαδάρχας, καὶ ὅσοι ταῖς τάξεσι τῶν στρατιωτῶν ἐφεστᾶσιν, ἐδόκει δειπνίζειν αὐτῷ, καὶ παρὰ τὸ δεῖπνον ἥν εἶχε γνώμην ἐκφῆναι.*

[862] Zos, 2, 46, 3.

[863] PIGANIOL 1973, p. 97.

[864] Jul. *Or*. 3, 36.

[865] COSME 2012, p. 232.

[866] BARBERO 2011, p. 223.

[867] Zos. 2, 48, 5 : *Ἐν τούτῳ σκηνὰς τῷ πλήθει πηξάμενος, καὶ βασιλικὴν ἐν μεσαιτάτῳ κατασκεύάσας σκηνήν, τῶν*

Cet extrait nous montre de plus qu'il était désormais admis de voir des hauts responsables d'origine barbares invités à la table impériale, comme Latinus[868] d'origine Alaman et qui occupait la charge de *comes domesticorum*, chef de la garde impériale constituée par les *protectores domestico*, même si dans le cas présent Latinus choisit de ne pas y assister. D'autre part, il est intéressant de noter que Zosime relève le fait que Latinus avait une position élevée auprès de l'empereur sans pour autant noter ses origines, ce qui nous permet de supposer que la présence d'officiers d'origine barbare était de plus en plus normalisée.

Il arrive que les origines barbares des convives soient mentionnées, comme c'est le cas des chefs gaulois issus de l'armée de Julien et que l'empereur accueille à sa table alors qu'il est en campagne militaire et que Constance II exige qu'il lui renvoie des contingents militaires[869]. Cette anecdote, rapportée par Ammien Marcellin, doit être avant tout analysée comme un événement permettant de légitimer le pouvoir de Julien, alors seulement César, puisque c'est dans la nuit qui suit ce banquet que les soldats proclament Julien Auguste[870]. En effet, la mention d'un banquet tenu pour les chefs sert avant tout à présenter Julien comme un « empereur soldat » qui tire sa légitimité de son pouvoir militaire et de sa capacité à agir en tant que tel, avec les mœurs correspondantes. Cette image que nous renvoient les auteurs anciens favorables à Julien est présente régulièrement dans les récits tardo-antiques[871].

Ce récit permet aussi de montrer que l'intégration des barbares à l'armée romaine entraine une réelle acculturation puisque des soldats gaulois sont perçus comme tout autant légitimes que des soldats romains pour proclamer un empereur.

εἰς μέγεθος καὶ κάλλος ἐξησκημένων πόλεων κατ' οὐδὲν διαλλάττουσαν ἀνέδειξεν· τῶν δὲ ταξιάρχων καὶ λοχαγῶν βασιλέως δειπνοποιοῦτος εὐωχουμένεων, μόνοι Λατῖνος καὶ Θαλάσσιος, τὰ πρῶτα παρὰ βασιλεῖ φέροντες, τῆς θοίνης οὐ μετεῖχον, Φιλίππου πεφροντικότες, ὃν ἐπὶ πρεσβείᾳ πρὸς αὐτὸν σταλέντα Μαγνέντιος εἶχεν.

[868] PLRE I, Latinus, p. 496.

[869] Amm. 20, 4, 13.

[870] Amm. 20, 4, 14 ; STEIN 1959, p. 155 ; DEMANDT 1989, p. 98 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 56.

[871] Voir *infra*, p. 202-205.

2.3.2. Les chefs ennemis

La réception de chefs barbares n'est pas une nouveauté de l'Antiquité Tardive. En effet, la notion d'hospitalité et l'utilisation du banquet comme instrument politique et diplomatique résident dans le principe même du banquet romain[872]. L'hospitalité au sens large, c'est-à-dire toutes les pratiques culturelles impliquant un échange sous forme de convivialité, offrait aux organisateurs une ascendance sur leurs invités qui leurs devaient désormais une forme de reconnaissance. C'est cette reconnaissance qui était à l'origine de liens de patronage ou de rivalité et créait ainsi un contexte favorable à la création de nouvelles alliances politiques en faveur de l'organisateur[873]. Comme évoqué précédemment, le banquet en est une parfaite illustration avec le placement physique des invités selon leur importance pour l'hôte. Il est également important de rappeler que la *ξένια* est difficilement concevable comme un acte de la sphère privée uniquement, puisque les sphères publique et privée ne se conçoivent pas indépendamment l'une de l'autre dans la société romaine[874]. Dans le cadre de la réception de dirigeants non-romains, cette reconnaissance symbolique n'est pas moins présente, surtout dans un contexte de romanisation de plus en plus répandu au sein des élites et des royaumes barbares qui se dessinent peu à peu et assimilent les codes sociaux de l'élite romaine.

Au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., nous avons donc quelques récits de réception de chefs barbares à la table impériale ou au sein de l'élite romaine puisque le banquet pouvait servir de manière d'imposer des relations fondées sur la paix et la concorde[875]. L'un des exemples les plus connus est sans doute celui de l'invitation des chefs Eriulph et Fravitta par Théodose I^er à la fin de cette période. Zosime nous fait un récit détaillé de cet événement et plus particulièrement des événements qui ont suivi, soit l'assassinat d'Eriulph par Fravitta à l'issu du banquet[876]. Il est donc intéressant de noter que l'assassinat ne prend pas place pendant le banquet mais bien une fois terminé. Comme le rappelle François Paschoud dans son commentaire, il faut sans doute se fier à la date donnée par Zosime pour cet événement, c'est-à-dire fin 392 ou en 393. Il est aussi important de préciser qu'Eriulph est peu connu en dehors de ce récit de Zosime, à l'exception d'un fragment d'Eunape[877], alors que Fravitta a laissé plus

[872] DIETLER 1996, p. 87.
[873] DIETLER 1996, p. 97 ; NADEAU 2010a, p. 158 ; RAGA 2011, p. 37.
[874] CABOURET 2008, p. 187.
[875] ALTHOFF 1996, p. 305.
[876] Zos. 4, 56, 3.
[877] Eun. *Hist*. 60 ; PLRE I, Eriulfus, p. 283.

de traces dans les sources dont nous disposons[878]. François Paschoud émet l'hypothèse que ces deux protagonistes étaient sans doute des Goths fédérés et non des officiers de l'armée, en se basant sur le fait que la suite d'Eriulph, composée de Goths, n'aurait pas cherché à le venger. Nous abondons dans son sens, d'autant plus que, d'une part, les autres sources sur Fravitta mentionnent son intégration par la suite au sein de l'appareil romain pour le remercier de sa fidélité, qui a ainsi permis d'éliminer un autre ennemi[879], et que, d'autre part, le récit de cet assassinat suit la description par Zosime de la pratique de l'empereur Théodose d'inviter des chefs barbares à sa table pour ratifier des traités d'alliances :

> « Au moment où il avait accédé au pouvoir suprême, Théodose avait conclu avec un certain nombre de barbares un traité d'amitié et d'alliance militaire et les avait gratifiés de perspectives favorables et de nombreux cadeaux ; il tenait aussi en très grand honneur les chefs de chaque tribu et les recevait à sa table[880]. »

Cet extrait, en plus de nous fournir le contexte du passage sur Eriulph et Fravitta, nous permet aussi d'appréhender et de confirmer le fait que la réception de chefs barbares et leur accueil dans le cadre de la *ξένια* est une pratique qui se « passe de commentaire » et semble être admise. Et ce d'autant plus que Zosime est le seul auteur à critiquer à plusieurs reprises dans son récit les pratiques commensales de Théodose et que, si cette pratique n'avait pas « admise », elle aurait pu représenter une opportunité intéressante de nouvelles critiques pour l'auteur. A noter que la critique de Zosime a peut-être aussi été limitée par la considération que l'auteur avait pour Fravitta puisque, pour les auteurs tardo-antiques, un barbare pouvait très bien devenir romain (ou grec) par l'éducation[881]. D'ailleurs Zosime dit de Fravitta que bien que barbare par la naissance, il était « pour tout le reste un Grec »[882].

Ce banquet de Théodose nous rappelle également que le banquet faisait bien partie d'une pratique plus large de l'hospitalité, comme le montre notamment la mention de cadeaux. Ces cadeaux, qui entraient dans la notion de don et contre-don bien ancrée dans les pratiques sociales romaines, ont pu notamment prendre la forme de nominations à des postes importants au sein de l'administration ou de l'armée romaine. Ils sont déjà mentionnés par Eusèbe de Césarée à propos du règne de Constantin :

---

878 PLRE I, Fl. Fravitta, p. 372.

879 HEATHER 1991, p. 186-87 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 512.

880 Zos. 4, 56, 1 : *Ἅμα τῷ παραλαβεῖν τὴν βασιλείαν Θεοδόσιος βαρβάρους τινὰς εἰς φιλίαν ὁμαιχμίαν ἐδέξατο, ἐλπίσιν αὐτοὺς καὶ δωρεαῖς ἀδραῖς τιμήσας· εἶχε δὲ ἐν θεραπείᾳ πάσῃ καὶ τοὺς ἑκάστης φυλῆς ἡγουμένους καὶ τραπέζης ἠξίου κοινῆς.*

881 BARBERO 2011, p. 225.

882 Zos. 5, 20-21.

> « L'empereur recevait des cadeaux des mains des messagers et les conservait, mais il leur faisait tant de dons en retour qu'en un instant il les rendait richissimes ; il honorait aussi les plus illustres d'entre eux en leur accordant des dignités romaines, de sorte que la plupart prenaient goût à séjourner auprès de lui et oubliaient de rentrer dans leur patrie[883]. »

Dans leur commentaire, Friedhelm Winkelmann et Luce Pietri rappellent les critiques émises par Julien et rapportées par Ammien Marcellin[884] à propos de cette pratique de distribution de dignités. Mais ils mentionnent également le fait que les premiers généraux barbares portés au consulat ordinaire ne sont pas, dans l'état de nos connaissances, antérieurs à 355. Cette forme de cadeau semble cependant désormais acceptée sans critiques majeures sous le règne de Théodose I^er si l'on se base sur le récit de Zosime. Pour ce qui est du cas de Constantin, on ne peut exclure la possibilité qu'il ait invité des chefs barbares à des banquets puisque les chefs barbares séjournaient auprès de lui mais ne peut être affirmé dans le cas présent.

Un autre cas de *ξένια* est mentionné par Isidore de Séville qui nous rapporte l'exemple Athanaric[885], lui aussi accueilli par l'empereur Théodose I^er.

> « Ere 419. Au cours de la troisième année du règne de l'empereur d'Espagne Théodose I^er, Athanaric, profitant d'une entente avec ce dernier, se rendit Constantinople ; là, quinze jours après avoir été reçu très honorablement par l'empereur, Athanaric mourut[886]. »

Ce dernier exemple reste sujet à débat, et nous ne pouvons donc qu'émettre de fortes suspicions sur la position d'Athanaric en tant que convive. En effet, Isidore mentionne seulement qu'il a été reçu honorablement mais sans précision quant à son invitation à la table impériale. Cependant, il nous paraîtrait étonnant que l'accueil à la cour n'ait pas inclus un banquet malgré l'accord de soumission signé par Athanaric en 381 et la volonté de Théodose I^er de se présenter comme « l'ami des Goths »[887].

---

[883] Eus. *V.C.* 4, 7, 3 : *Ἃ δὴ παρὰ τῶν κομιζόντων ὑποδεχόμενος καὶ ἐντάττων, ἀντεδίδου τοσαῦτα βασιλεύς, ὡς ὑφ' ἕνα καιρὸν πλουσιωτάτους ἀποφῆναι τοὺς κομιζομένους, ἐτίμα δὲ καὶ Ῥωμαϊκοῖς ἀξιώμασι τοὺς ἐν αὐτοῖς διαφανεστέρους, ὥστ' ἤδη πλείους τὴν ἐνταῦθα στέργειν διατριβήν, ἐπανόδου τῆς εἰς τὰ οἰκεῖα λήθην πεποιημένους.*

[884] Amm . 21, 10, 8.

[885] PLRE I, Athanaricus, p. 120.

[886] Isid. *Goth.* 11 : *Aera CDXIX, anno imperii Theodosii Hispani III, Athanaricus cum Theodosio jus amicitiamque disponens, mox Constantinopolim pergit, ibique quinto decimo die postquam fuerat a Theodosio honorabiliter susceptus interiit.*

[887] MARAVAL 2009, p. 27 ; BARBERO 2011, p. 164.

Par ailleurs, comme évoqué au début de cette partie, les empereurs ne sont pas les seuls à recevoir les chefs barbares, plusieurs membres de l'élite romaine sont mentionnés comme des hôtes, ce qui était attendu puisque l'échange d'hospitalité était la base de la sociabilité de l'ensemble de l'élite tardo-antique[888]. Ammien Marcellin mentionne notamment le duc Trajan[889] qui a profité d'un banquet qu'il organisait pour assassiner Pap, le roi d'Arménie[890]. Dans ce passage, Ammien Marcellin met en avant le sacrilège que commet Trajan en ne respectant pas les principes de l'hospitalité :

> « Un tel traquenard ayant abusé sa crédulité d'une manière sacrilège, au milieu d'un banquet – qui devrait être respecté même dans le Pont-Euxin -, et sous le regard de la divinité protectrice de l'hospitalité, le sang d'un étranger, aspergeant des linges somptueux, mit un comble, avec une sanie écumante, à la satiété des convives, qui se dispersèrent pleins d'horreur[891]. »

L'utilisation du « *uel* » par Ammien est également intéressante puisque cela permet d'insister sur le fait que les principes d'hospitalité avaient cours dans d'autres régions de l'Empire et que ce principe était aussi respecté par les non-Romains. Néanmoins, l'utilisation du banquet comme contexte de trahison n'était pas une nouveauté[892]. A titre d'exemple pour le IV^ème siècle ap. J.-C., nous pouvons citer Vétranion, dépossédé de la pourpre lors d'un banquet[893].

Ainsi, on assiste à une intégration de plus en plus progressive des barbares dans l'entourage de l'empereur au cours du IV^ème siècle ap. J.-C. mais elle n'est pas encore significative au point d'exercer une réelle influence sur les pratiques commensales impériales. Les profils présents autour des empereurs restent avant tout ceux de soldats qui intègrent différents corps de l'armée romaine. Leur présence a notamment été utilisée pour souligner le rôle militaire des empereurs et leur attitude en campagne, comme dans le cas de l'empereur Julien. L'influence s'exerce avant tout depuis les Romains sur les peuples barbares qui participent désormais aux pratiques sociales des élites romaines. Cette acculturation prendra une réelle importance à partir du V^ème siècle ap. J.-C. avec de véritables changements au sein des royaumes barbares notamment.

---

888 MORVILLEZ 2002, p. 232.
889 PLRE I, Traianus 2, p. 921.
890 Amm. 30, 1, 19-22 ; PLRE I, Papa, p. 665.
891 Amm. 30, 1, 22 : *Hocque figmento nefarie decepta credulitate, inter epulas, quae reverendae sunt vel in Euxino ponto, hospitali numine contuente peregrinus cruor in ambitiosa lintea conspersus spumante sanie satietati superfuit convivarum, horrore maximo dispersorum*.
892 Voir *supra*, p. 33-36 et p. 61.
893 Philost. *Hist. eccl*. 3, 22 ; Theoph. *Chron*. AM 5849, AD 356/7 ; Zon. *Hist*. 13, 7 ; PLRE I, Vetranio I, p. 954 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 17.

Quant aux invitations de chefs barbares lors de banquets, cette pratique n'est pas une nouveauté dans le cadre de la *ξένια* romaine, puisque ces repas ont toujours été utilisés comme lieux politiques et diplomatiques[894]. En revanche, dans un cadre plus large que le banquet, on constate une évolution, notamment dans les cadeaux offerts avec la multiplication de distributions de dignités romaines.

Conclusion chapitre 2

En conclusion, la table impériale n'échappe pas aux importants changements que connaît la société tardo-antique du IV^ème siècle ap. J.-C. et à la vision que souhaitent donner les auteurs des empereurs chrétiens de cette période.

Les invités sont probablement l'aspect du banquet impérial qui reflète le mieux son rôle politique, que ce soit par la présence même de ces différents groupes mais aussi par les personnes choisies au sein de ces groupes : sénateur ou membre de l'ordre équestre ; arien ou nicéen ; fils ou collègues, etc. Une diversité de personnes est présente autour de la table impériale, en tant que commensaux ou en tant que serviteurs comme nous l'avons vu précédemment, et ces personnes ne sont pas pour autant toujours nommées textuellement. Contrairement à ce qui était envisagé au début de nos recherches pour cette thèse, il s'avère donc plus évident de les analyser en tant que groupes qu'en tant qu'individus, d'autant plus que les auteurs sont souvent plus intéressés par ce que renvoie la fonction de la personne que par son identité. Il est de plus intéressant de constater que, même si de nouveaux cercles apparaissent, ils ne provoquent pas pour autant la fin des groupes traditionnels. En effet, malgré une affirmation plus forte du pouvoir de l'État qui caractérise le IV^ème siècle ap. J.-C., la collusion avec la classe dominante qui perdure depuis plusieurs siècles se perpétue comme système de gouvernement[895]. Néanmoins, une adaptation est nécessaire et il semble que la société nobiliaire soit celle qui ait dû le plus sacrifier sa place au profit de représentants de l'administration civile et militaire.

[894] KJAER – WATSON 2001, p. 3 : cette utilisation du banquet comme lieu d'alliances politiques n'est pas propre à l'Antiquité, puisque cette conception reste également vraie pour les périodes ultérieures, comme l'époque médiévale.
[895] BROWN 2003, p. 55.

Mais le changement le plus important pour le IV^{ème} siècle ap. J.-C. est, comme envisagé au début de nos recherches sur le sujet, l'arrivée des représentants de l'Eglise chrétienne en tant que convives du banquet. De plus, ils ne se contentent pas de s'installer à la table de l'empereur, ils permettent également de faire émerger de nouvelles formes de banquets, comme lors des rassemblements d'évêques lors des conciles. Il ne s'agit pas seulement ici d'une vision donnée par les auteurs chrétiens car, même si certains aspects ont pu être exagérés, la présence de ces figures chrétiennes répond clairement au besoin des empereurs de se légitimer face à cette nouvelle autorité et à l'intégration de ce nouveau groupe qui devient progressivement incontournable. L'autorité chrétienne, qui prend racine dans ses vertus religieuses, devient même un modèle valorisé dans les comportements sociaux, dont font partie les pratiques commensales. Il ne s'agit plus désormais pour l'empereur d'être seulement une figure mesurée, il faut être une figure mesurée et chrétienne.

3. L'intégration des recommandations de l'Église dans le portrait impérial

A partir du IV^ème siècle ap. J.-C., l'influence de l'Eglise chrétienne ne semble pas s'arrêter au simple cadre du banquet mais a aussi un impact sur les pratiques commensales au sens large et dans leurs représentations. Néanmoins, il ne faut pas pour autant mettre de côté le rôle que continue à jouer le modèle traditionnel romain car celui-ci est basé sur de nombreux principes que l'on retrouve par la suite dans le discours chrétien : modération, rejet des excès ou encore sobriété. Il semble difficile de renier ainsi un modèle valorisé depuis l'époque républicaine, que ce soit pour les empereurs ou pour les auteurs qui font leurs portraits.

En parallèle, le discours chrétien continue de se construire avec des recommandations diverses et l'émergence de grandes figures dont celle du « Saint Homme », mais cette construction ne naît pas lors de l'Antiquité Tardive[896]. En effet, les questions de nourriture et de manières de manger sont déjà présentes dans les *Actes* des Apôtres[897]. C'est cependant surtout à partir de la fin du II^ème siècle ap. J.-C. que le sujet de l'alimentation entre plus fortement dans les débats des communautés chrétiennes et devient une problématique à plusieurs niveaux : religieux, disciplinaire et doctrinaire[898]. Dans ce chapitre, il s'agira surtout d'interroger nos sources pour voir jusqu'où va l'influence de ce nouveau modèle chrétien et s'il agit comme réel levier sur la manière de consommer des empereurs ou sur la manière de les représenter. Une éventuelle évolution dans les contre-modèles proposés sera aussi une donnée intéressante pour voir si les auteurs chrétiens se détachent des *topoi* issus de la littérature païenne. De plus, de nombreux aspects des pratiques chrétiennes peuvent entrer en contradiction avec les impératifs que pose l'organisation d'un banquet, d'autant plus d'un banquet impérial. Il sera donc pertinent de voir la relation entre ces deux normes, car, dans le cas du modèle chrétien, c'est bien une norme qui est alors en train de s'établir.

[896] BROWN 1971, p. 80-101.
[897] GRIMM 1996, p. 74 : Veronika Grimm identifie trois contextes majeurs dans les *Actes* : les repas communs des disciples de Jésus, la distribution de nourriture et le problème que peuvent poser les lois alimentaires juives.
[898] SOLIER 2010, p. 83.

Une attention particulière doit toutefois être portée au règne de Julien puisque celui-ci fait figure d'exception au sein de la deuxième moitié du IV^ème siècle ap. J.-C.. De manière générale, les deux îlots de paganisme que représentent la Tétrarchie et le règne de Julien doivent bénéficier d'une analyse particulière, que ce soit en raison des modèles présents dans leurs portraits ou de la documentation dont nous disposons à leurs propos. La Tétrarchie reste en effet principalement connue *via* les *Panégyriques latins*[899], qui du fait de leur composition ont une emphase particulière, et Julien *via* Ammien Marcellin, un de ses fidèles.

[899] Sur la question des *Panégyriques* et de la Tétrarchie : SCHLANGE-SCHÖNINGEN 2004.

3.1 Persistance du modèle traditionnel romain et son lien avec le paganisme

3.1.1. La période tétrarchique comme période charnière dans la description du portrait impérial

Dans la première partie du IV^ème siècle ap. J.-C., le modèle traditionnel romain, comme évoqué dans la première partie de cette thèse, ne disparaît pas totalement des sources et reste dans la lignée du III^ème siècle. Qu'ils soient mélioratifs ou péjoratifs, les *topoi* utilisés pour désigner les empereurs sont repris par les auteurs du IV^ème siècle ap. J.-C. Il existe surtout une continuité forte pour la façon dont on décrivait les tétrarques, symboles de cette période charnière du premier quart du IV^ème siècle.

Cette reprise du modèle romain puise d'ailleurs ses inspirations au-delà des modèles laissés par le III^ème siècle ap. J.-C. avec un recours à des conceptions plus anciennes datant de la période du Haut-Empire, voire de la période républicaine, notamment celle de l'évergétisme. Ce concept « d'évergétisme » était l'un des symboles de la prééminence des rapports verticaux de la société romaine et tenait une place essentielle dans la vie des communautés[900]. L'absence d'évergétisme est alors utilisée comme contre-modèle par les auteurs tardo-antiques. Dans sa critique de Gallus César, Ammien Marcellin consacre ainsi une grande partie du portrait à charge du souverain à son refus de procéder à une distribution alimentaire :

> « Là-dessus, au moment où Gallus s'apprêtait à partir pour Hiérapolis afin de prendre part à l'expédition, en apparence du moins, la plèbe d'Antioche le supplia d'écarter la crainte de la famine dont on appréhendait déjà l'approche en raison de multiples difficultés : il ne prit en sa faveur aucune des dispositions auxquelles recourent d'ordinaire les princes dont le pouvoir étendu porte souvent remède aux infortunes locales, ni ne fit venir des vivres de provinces voisines, mais à la multitude qui redoutait les pires extrémités il livra le gouverneur de Syrie, Théophile, qui était à ses côtés, en répétant sans cesse que nul ne manquerait de vivres si le gouverneur ne le voulait pas[901]. »

[900] VEYNE 1995, p. 21 ; JACQUES – SCHEID 2010, p. 324.

[901] Amm. 14, 7, 5 : *Post haec Gallus, Hierapolis profecturus, ut expeditioni specie tenus adesset, Antiochensi plebi suppliciter obsecranti ut inediae dispelleret metum, quae per multas difficilisque causas adfore iam sperabatur, non, ut mos est principibus quorum diffusa potestas localibus subinde medetur aerumnis, disponi quicquam statuit, uel ex prouinciis alimenta transferri conterminis, sed consularem Syriae Theophilum, prope adstantem, ultima metuenti multitudini dedit, id adsidue replicando quod, inuito rectore, nullus egere poterit uictu.*

L'évergétisme avait une profonde dimension civique puisqu'il s'agissait d'un bienfait d'un individu envers une collectivité. En cela, cette générosité était spécifique et à distinguer d'autres formes de dons dues à la piété ou la charité par exemple[902]. Les distributions de denrées étaient avant tout un acte politique et non d'assistance[903]. Cet évergétisme était pratiqué par une partie de l'élite, les plus riches, et entrait dans les devoirs de cette élite[904]. C'est pourquoi Ammien Marcellin insiste sur le fait que Gallus ne met pas en œuvre ce qui est attendu des souverains face une cité au bord de la famine bien que cette responsabilité n'incombât pas réellement à l'empereur puisque depuis Probus, Antioche était retourné à un système d'approvisionnement traditionnel géré par les curiales[905]. Ce sera par la suite avec le développement du christianisme que d'autres formes d'aides aux plus pauvres se développeront, qui relèveront cette fois de la sphère de l'assistance, notamment le don alimentaire qui était le plus courant et qui n'était pas uniquement le fait des plus riches mais aussi de gens ordinaires[906]. L'absence de réaction de Gallus peut d'ailleurs être mise en parallèle avec la réaction de Rufin, alors préfet du prétoire, qui est obligé de s'excuser auprès de soldats à cause du manque de vivres et que Ammien nous rapporte plus loin dans son œuvre[907].

Mais les souverains tétrarques ne sont pas uniquement désignés par des qualificatifs péjoratifs, leurs descriptions sont également modelées sur les canevas des périodes précédentes. Parmi les portraits avantageux, les *Panégyriques latins* nous offrent pléthores d'exemples comme celui de l'empereur Maximien fait par Mamertin en 291 :

> « Ce n'est pas, en effet, dans une partie du monde vouée à l'oisiveté et corrompue par les plaisirs que vous êtes nés et que vous avez été formés, mais dans ces provinces inlassablement entraînées à l'effort et à l'endurance par une frontière[908]. »

Dans ce portrait dithyrambique, Mamertin reprend les termes classiques de l'effort et de l'endurance, en opposition à l'oisiveté. Plus loin dans le *Panégyrique,* nous retrouvons une notion souvent associée aux deux précédentes : la modération[909].

---

[902] VEYNE 1995, p. 22 ; JACQUES – SCHEID 2010, p. 324.
[903] CARRIE 1979, p. 995 ; MORRISSON 2012, p. 209.
[904] LAURIOUX 2002, p. 187 : Bruno Laurioux fait le constat que la redistribution alimentaire a toujours été une obligation charitable et sociale de la part des plus puissants.
[905] CARRIE 1979, p. 1076.
[906] CASEAU 2012, p. 47.
[907] Amm. 14, 10, 4.
[908] *Pan. Lat*. III (11), 3, 9 : *Non enim in otiosa aliqua deliciisque corrupta parte terrarum nati institutique estis, sed in prouinciis quas ad infatigabilem consuetudinem laboris atque patientiae*
[909] *Pan. Lat*. III (11), 19, 2.

Cette tradition du modèle romain a malgré tout connu quelques adaptations puisque, elle qui était jusqu'alors la propriété des auteurs païens, est reprise par les auteurs chrétiens qui vont utiliser les mêmes qualificatifs péjoratifs pour décrire les empereurs hostiles à la religion chrétienne. Lactance nous en fournit un exemple avec une description de Sévère : il utilise la thématique de l'ivrognerie dans un dialogue, probablement imaginaire, entre Galère et Dioclétien :

- « Sévère », répondit-il. (Galère)
- « Quoi, ce danseur, cet agité, cet ivrogne, qui fait de la nuit le jour et du jour, la nuit ? » (Dioclétien)[910]

Il est toutefois intéressant de noter que, contrairement aux modèles d'ivrognes des périodes précédentes, comme Gallien par exemple, Lactance n'associe pas l'ivrognerie à l'idée de parvenu ou de parasite[911] mais à la « danse » et l'agitation. On retrouve alors un brassage des différentes conceptions tardo-antiques avec la reprise de modèles connus, comme celui de l'ivrogne incapable de faire preuve de maitrise de soi, mais associés à de nouvelles sources de condamnation que l'on va retrouver chez les auteurs chrétiens, comme la danse. Les divertissements tels que le théâtre ou la danse ont en effet fait l'objet de plusieurs condamnations à partir du IV^ème siècle ap. J.-C.[912], il est donc logique pour Lactance d'utiliser ces références pour dénigrer le souverain. Néanmoins, cette forme d'appropriation des codes du portrait impérial par les auteurs chrétiens n'entraine que quelques modifications de ce portrait au cours de la première moitié du IV^ème siècle. Les auteurs chrétiens se créeront principalement leurs propres référentiels des qualités et des défauts que doivent posséder les souverains.

[910] Lact. *Mort. Pers.* 18, 12 :
- *« Seuerum » inquit.*
- *« Illumne saltatorem turbulentum, ebriosum, cui nox pro die est et dies pro nocte ? »*

[911] RAGA 2011, p. 174.
[912] Voir *supra*, p. 137-139.

3.1.2. Retour de l'exaltation du mode de vie soldat sous le règne de Julien

Au cours du IV^ème siècle ap. J.-C., l'empereur qui aura le plus marqué les sources qui nous sont parvenues par son rôle militaire est l'empereur Julien. Son règne n'est pourtant pas le seul de cette période à avoir connu de nombreuses guerres : les règnes de Constance II ou des Valentiniens furent marqués par des guerres plus ou moins constantes contre les peuples barbares tentant des intrusions dans le territoire de l'Empire ou contre des usurpateurs tentant de s'emparer de l'Empire[913]. Néanmoins, Julien est le seul pour qui le modèle de l'empereur soldat a été exploité dans les sources.

Il semble toutefois important de souligner que cette « exception » au cours du IV^ème siècle ap. J.-C. est peut-être due au fait qu'Ammien Marcellin et son imposant récit sur le règne de Julien ont pu provoquer un déséquilibre dans la représentation. Néanmoins, à cet argument que nous ne pouvons pas totalement écarter, nous pouvons opposer le fait que, même pour les empereurs dont le mode de vie militaire a été mentionné, comme Théodose I^er[914], jamais celui-ci n'a eu de poids semblable dans la description de l'empereur, dont il ne représentait qu'une petite partie du portrait impérial.

Dans le modèle de vie du soldat incarné par l'empereur Julien, nous retrouvons deux aspects majeurs : son comportement en tant que soldat, fruit de son éducation et ses habitudes de vie ; son attitude vis-à-vis de ses soldats et le respect pour leur mode de vie.

En effet, dans les descriptions du souverain, cette représentation du soldat se fait en partie par le prisme de ses habitudes de vie. De nombreuses références sont faites à son choix de vivre comme un soldat et, principalement, de partager les mêmes repas que le commun de l'armée romaine. Ce qui est intéressant dans le cas de Julien et qui le distingue des modèles précédents du bon soldat est qu'il est aussi associé à une vie de philosophe et au modèle républicain. Dans son passage sur « les mérites de Julien César », Ammien Marcellin utilise de nombreux *exempla* historiques de la période républicaine et même de plus anciens avec des références à l'époque

[913] Sur le règne de Constance II : STEIN 1959, p. 137-140 ; DEMANDT 1989, p. 83, p. 86 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 11-14 ; LE GLAY 2005, p. 531.
Sur le règne de Valentinien : STEIN 1959, p. 177-190 ; DEMANDT 1989, p. 112-113, p. 117, p. 121-123 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 86-89 ; LE GLAY 2005, p. 540-546.
[914] *Pan*. *Lat*. XII (2), 13, 3.

archaïque grecque : « lois de Lycurgue », Sylla, Démocrite[915], Caton de Tusculum[916]. Ces références permettent alors de présenter Julien comme le dernier représentant d'une tradition[917] mais elles sont également tout de suite mises en parallèle avec les recommandations données par Constance :

> « Bref, bien que Julien lût constamment un petit livret que Constance, lorsqu'il envoyait son beau-fils faire ses études, avait écrit de sa main, et où il réglait avec une grande libéralité ce qui devait être dépensé pour la table de César, il interdit de commander et de servir du faisan, de la vulve et des tétines de truie, se contentant de la nourriture commune du simple soldat et des premiers aliments venus[918]. »

Ce passage s'oppose donc directement aux références républicaines et grecques mais sert également à mettre en avant le refus de Julien de pratiquer une vie de souverain et sa préférence pour les pratiques proches des soldats[919]. Il ne s'agit pas de la seule mention de ce rapport divergeant entre mode de vie du souverain et mode de vie du soldat dans l'œuvre d'Ammien à propos de Julien. Nous avons en effet relevé qu'Ammien utilise cette opposition à deux autres reprises pour appuyer son propos[920]. Dans un de ces passages, il souligne d'ailleurs ce contraste en mettant en parallèle les termes « mets friands » (*cuppediae ciborum)* et la sorte de polenta (*parcius…pultis*) servie aux soldats[921]. De plus, les pratiques commensales de Julien, qui aurait mangé « comme un soldat », ne sont pas l'unique composante du modèle. Nous retrouvons ainsi les différents éléments attachés à cette image avec la résistance à la fatigue, la vie sous la tente ou encore le partage du quotidien des soldats[922]. Montrer un souverain capable d'agir comme un soldat permet à Ammien de légitimer la mise en scène de Julien dans la triade du *bellum persicum*, comme général à la tête d'un corps d'armée et un frère d'armes pour ses soldats[923].

Même si nous citons à de nombreuses reprises Ammien Marcellin dans ce chapitre, il est important de relever qu'il n'est pas le seul auteur à avoir fait ce parallèle. Claude Mamertin[924],

---

915 Amm. 16, 5, 1.
916 Amm. 16, 5, 2.
917 RATTI 2001, p. 21.
918 Amm. 16, 5, 3 : *Denique cum legeret libellum adsidue, quem Constantius, ut priuignum ad studia mittens, manu sua conscripserat, praelicenter disponens quid in conuiuio Caesaris impendi deberet, phasianum et uuluam et sumen exigi uetuit et inferri, munificis militis uili et fortuito cibo contentus*.
919 Concernant le livret mentionné précédemment nous n'en avons gardé aucune trace et nous fait nous interroger sur cette pratique de Constance, à savoir, s'agissait-il d'une pratique régulière des empereurs pour leurs successeurs afin de les guider dans le mode de vie impériale ou une initiative individuelle ? Malheureusement, nous ne disposons pas d'assez de sources pour corréler l'une ou l'autre de ces hypothèses.
920 Amm. 25, 2, 2 ; 25, 2, 4.
921 DAVIES 1971, p. 126.
922 Amm. 22, 7, 9 ; 25, 4, 4.
923 RATTI 2001, p. 19-20.
924 PLRE I, Claudius Mamertinus 2, p. 540.

mobilise aussi cet archétype[925], Libanios le fait également, et à plusieurs reprises, dans ses discours[926] et dans l'oraison funèbre de Julien. Libanios fait d'ailleurs référence à la fois au soldat et au philosophe concernant les pratiques de Julien[927]. L'empereur Julien dans ses propres œuvres a tenté de justifier son comportement à table mais, selon nos recherches, jamais sous l'excuse du mode de vie du soldat. Il l'explique avant tout par son éducation, comme dans le *Misopogon* :

> « Parlons de ma vie privée. Des nuits sans sommeil sur une paillasse, une nourriture qui me laisse sur mon appétit, tout cela aigrit mon caractère et le dresse contre une cité amie du luxe comme est la vôtre. Pourtant ce n'est pas à cause de vous que je me livre à ces pratiques : dès mon enfance une erreur profonde et stupide m'a engagé à déclarer par principe la guerre à mon ventre[928] »

Ensuite, le modèle du soldat dans la représentation de Julien ne passe pas uniquement par ses pratiques commensales « directes » mais aussi par son attitude vis-à-vis de l'armée et de l'approvisionnement des troupes. A plusieurs reprises, Ammien Marcellin mentionne cette attention donnée au ravitaillement et l'explique par le fait que Julien, étant lui-même un vrai soldat, sait ce qui doit être fait :

> « Le travail fut achevé plus tôt que Julien ne l'avait espéré et pour la future garnison, il fit prélever des vivres sur les moissons ennemies par la main de ses soldats (non sans crainte du danger), et en fit emmagasiner pour les besoins d'une année entière. Et non content de cette seule précaution, il amassa aussi pour lui-même des rations de vivres pour vingt jours. Les soldats, en effet, usaient plus volontiers de ce qu'ils avaient acquis de leurs propres mains[929]. »

Ces pratiques alimentaires militaires concernent donc deux points en particulier : l'approvisionnement des troupes, qui participe au fonctionnement régulier d'une armée en campagne militaire, et l'approvisionnement pris sur les ennemis, dû aux pratiques de guerre des soldats. Dans les deux cas, Julien est présenté comme comprenant parfaitement ce fonctionnement et comme y participant pleinement.

---

925 *Pan. Lat.* XI (3), 11, 3-4.

926 Lib. *Or.* 13, 29 ; 13, 44 ; 18, 216.

927 Lib. *Or.* 13, 44 ; 18, 171 ; 18, 175.

928 Jul. *Mis*. 6 : *τὰ δὲ ἔνδον ἄγρυπνοι νύκτες ἐν στιβάδι, καὶ τροφὴ παντὸς ἥττων κόρου πικρὸν ἦθος ποιεῖ καὶ τρυφώσῃ πόλει πολέμιον. Οὐ μὴν ὑμῶν γ΄ ἕνεκα τοῦτο ἐπιτηδεύεται παρ΄ ἐμοῦ· δεινὴ δέ τις ἐκ παιδαρίου με καὶ ἀνόητος ἀπάτη προκαταλαβοῦσα τῇ γαστρὶ πολεμεῖν ἔπεισεν, οὐδὲ ἐπιτρέπω πολλῶν ἐμπίπλασθαι σιτίων αὐτῇ.*

929 Amm. 16, 11, 11-12 : *et opus spe celerius consummauit et uictum defensoribus ibi locandis, ex barbaricis messibus non sine discriminis metu collectum militis manu, condidit ad usus anni totuis. Nec sane hoc solo contentus, sibi quoque uiginti dierum alimenta parata collegit. Libentius enim bellatores quaesito dexteris propriis utebantur,*

De manière générale, le comportement de Julien est présenté par Ammien Marcellin comme adéquat pour un souverain en temps de guerre comme en temps de paix[930]. Libanios ne limite pas non plus ses louanges à ce propos dans son éloge funèbre de Julien, mais, comme nous l'avons évoqué précédemment, le rhéteur n'hésite pas à y associer en plus la discipline du philosophe[931]. Cette opinion ne sera pas partagée par tous les auteurs tardo-antiques à propos de l'Apostat[932].

Ainsi, Julien est le seul empereur depuis les Tétrarques à avoir incarné le stéréotype de l'empereur soldat. Ce rôle militaire fait partie des composantes de la vertu du souverain[933] puisque le fait militaire reste l'une des actions les plus valorisantes pour lui[934]. Comme évoqué précédemment, la seule autre mention pour le IV^ème siècle ap. J.-C. d'une attitude de soldat concerne l'empereur Théodose I^er mais il est à noter qu'elle concerne uniquement le repas du soldat, c'est-à-dire le contenu même du repas, et qu'elle est présente dans le *Panégyrique* du rhéteur païen Pacatus[935], qui y fait un éloge conventionnel de l'empereur[936]. Julien fait alors revivre un modèle qui semble être resté attaché aux anciennes conceptions romaines et qui participe avec d'autres de ses pratiques commensales à sa volonté de faire renaître les rites et mœurs qui y sont associés.

3.1.3. Le renouveau du banquet public sous Julien

Au cours du règne de l'empereur Julien, le modèle du soldat n'est pas le seul héritage des époques précédentes à connaître un renouveau : la pratique du banquet public refait son apparition. Dans son ambition de réhabiliter le culte païen, Julien, dit l'Apostat, a recours à l'un des « rite-pivot » de cette religion, associé au banquet public : le sacrifice[937]. Ce dernier avait été interdit sous Constance II, la pratique du sacrifice incarnant la définition de la romanité par la prière à un « dieu suprême »[938].

[930] Amm. 25, 4, 4.
[931] Lib. *Or*. 18, 174-175.
[932] Voir *infra*, p. 225.
[933] Amm. 22, 7, 9.
[934] L'HUILLIER 1986, p. 564.
[935] PLRE I, Latinius Pacatus Drepanius, p. 272.
[936] BERANGER 1970, p. 252.
[937] BELAYCHE 2001, p. 457.
[938] INGLEBERT 2005, p. 456.

La pratique du banquet public traduisait à la fois le rôle religieux que les empereurs païens se devaient d'entretenir, en revêtant la fonction de Grand pontife, et la puissance impériale. En effet, le banquet public associé au sacrifice était aussi une forme de démonstration du pouvoir impérial, puisqu'il s'agissait d'une action d'évergétisme de la part du souverain qui entrait dans le principe de relation patron-client. Ce nouveau *Pontifex Maximus* officiait alors dans les grandes festivités publiques et se positionnait comme le chef suprême du culte romain[939].

Ce retour aux mœurs traditionnelles romaines et surtout aux pratiques cultuelles est alors critiqué par l'ensemble, ou presque, des auteurs tardo-antiques, contemporains ou non de Julien. Les actes sacrificiels de l'empereur Julien sont unanimement décriés, que ce soit par ses fidèles ou ses détracteurs[940] alors que le banquet public représentait pour la plupart des participants une possibilité de profiter d'un banquet romain évolué[941]. Nous disposons par exemple du témoignage d'Ammien Marcellin qui critique fortement les débordements commis lors de ces banquets sacrificiels :

> « Il inondait les autels, avec une fréquence excessive, des flots de sang de ses victimes, immolant, parfois cent taureaux, d'innombrables troupeaux de petit bétail divers et des oiseaux blancs qu'on allait chercher sur terre et sur mer. Au point que, chaque jour ou presque, les soldats, devenus obèses à force de se gaver de viande, menaient une vie fort indisciplinée, et qu'abrutis par leur ivrognerie, ils étaient transportés sur les épaules des passants jusqu'à leurs logements, à travers les avenues, depuis les temples publics où ils se laissaient aller à des banquets qui méritaient plutôt le châtiment que l'indulgence[942]. »

Cet extrait d'Ammien traduit le fait que les empereurs étaient non seulement les organisateurs de ces banquets mais qu'ils étaient aussi considérés comme les responsables de leurs éventuelles dérives par les auteurs. Ce jugement d'Ammien donne alors l'impression que ces sacrifices qui étaient jusqu'alors l'occasion pour la plèbe de consommer de la viande deviennent de simple prétexte à la fête[943].

---

939 BELAYCHE 2001, p. 463.
940 BELAYCHE 2001, p. 459.
941 VÖSSING 2012, p. 129.
942 Amm. 22, 12, 6 : *Hostiarum tamen sanguine plurimo aras crebritate nimia perfundebat, tauros aliquotiens immolando centenos, et innumeros varii pecoris greges, avesque candidas terra quaesitas et marin adeo ut in dies paene singulos milites carnis distentiore sagina, victitantes incultius, potusque aviditate corrupti, umeris impositi transeuntium, per plateas ex publicis aedibus, ubi vindicandis potius quam cedendis conviviis indulgebant (...).*
943 CORBIER 1989, p. 113.

D'autre part, le banquet public était un indicateur d'appartenance à un groupe[944], ce qui permet pour l'empereur Julien de réaffirmer les changements engagés sous son règne. Mais cette appartenance a aussi été présentée dans les sources tardo-antiques comme quelque chose à « fuir ». Les sources chrétiennes décrivent ainsi le banquet public sacrificiel avec le champ lexical de l'impureté, que ce soit à cause de la pratique sacrificielle en elle-même ou de l'utilisation d'eau lustrale. On peut alors retrouver des termes comme « souillure » ou « impur » dans les sources dès la période tétrarchique :

> « [Maximin Daïa] n'interrompit pas non plus l'habitude qu'il avait de faire sacrifier chaque jour dans son palais. Il avait été le premier à imaginer de faire égorger les animaux dont il se nourrissait, non par des cuisiniers, mais par des prêtres et sur les autels ; et aucun mets n'était servi à table sans avoir fourni la part des dieux, sans provenir d'un sacrifice ou sans avoir été arrosé de vin pur, de façon que tous ceux qu'il avait invités à dîner en revinssent impurs et souillés[945] »

Ce *topos* est alors repris par les auteurs pour décrire les pratiques lors du règne de Julien, d'autant plus qu'à cette période l'empereur évolue de plus en plus dans un environnement chrétien[946]. Théodoret de Cyr rapporte plusieurs exemples de volonté de renoncer au banquet à cause de mets « souillés », notamment lors de déplacements de Julien à Daphné où l'empereur cherche à redonner vie aux fêtes des Apollonies tombées en désuétude[947] et où un jeune homme préfère s'enfuir pour devenir chrétien :

> « Quelques jours plus tard, Julien monta à Daphné pour célébrer un banquet public. Le père du jeune homme monta avec lui, puisqu'il était prêtre et faisait partie de la suite impériale. Le jeune homme ainsi que son frère accompagnaient leur père, car ils étaient néocores et, à ce titre, aspergeaient les mets de l'empereur pour les purifier. Ils avaient coutume de rester sept jours à Daphné pour les fêtes. Le premier jour de leur service à la table de l'empereur, après avoir, selon l'usage, aspergé ses mets et les avoir ainsi remplis de souillure, le jeune homme gagna en courant la ville d'Antioche et arriva chez cette femme admirable[948] »

---

944 RAGA 2011, p. 62.

945 Lact. *Mort. Pers*. 37, 1-2 : *Consuetudinem quoque suam non intermisit ut in palatio per singulos dies sacrificaretur. Et hoc primus inuenerat, ut animalia omnia quibus uescebatur, non a coquis, sed a sacerdotibus ad aras immolarentur nihilque prorsus mensae adponeretur nisi aut delibatum aut sacrificatum aut perfusum mero, ut quisquis ad cenam uocatus esset, inquinatus inde atque impurus exiret.*

946 CAMERON – GARNSEY 1998, p. 250-257.

947 Theod. *Hist. eccl*. Tome 2, p. 138 : Les fêtes des Apollonies avaient lieu en l'honneur d'Apollon Daphnaios au mois de *Lôos* (fin juillet/début août). Julien confirme dans son *Misopogon* (Jul. *Mis.* 34) qu'il a tenté de leur redonner vie après qu'elles soient tombées en désuétude.

948 Theod. *Hist. eccl*. 3, 14, 4-5 : *Ὀλίγων δὲ διελθουσῶν ἡμερῶν, Ἰουλιανὸς μὲν εἰς τὴν Δάφνην δημοθοινίαν ἐπιτελέσων ἀνῆλθε· συνανῆλθε δὲ καὶ ὁ τούτου πατήρ, ἱερεύς τε ὢν καὶ εἰωθὼς συνέπεσθαι τῷ βασιλεῖ. Τῷ δὲ πατρὶ συνῆν καὶ οὗτος καὶ ὁ τούτου γε ἀδελφός· νεωκόρω γὰρ ἦστην, τὰ βασιλέως ἐδέσματα περιρραίνοντες. Ἑπτὰ δὲ ἡμέρας ἐν τῇ Δάφνῃ πανηγυρίζειν εἰώθεσαν. Τῇ οὖν ἡμέρᾳ τῇ πρώτῃ παραστὰς οὗτος τῇ βασιλέως στιβάδι καὶ τὰ ὄψα κατὰ τὸ ἔθος διαρράνας καὶ τοῦ μύσους ἐμπλήσας, δρόμῳ χρησάμενος τὴν Ἀντιόχου πόλιν κατέλαβε, καὶ πρὸς τὴν θαυμασίαν ἐκείνην ἀφικόμενος ἄνθρωπον.*

Cette image de la « souillure » n'est pas la seule évoquée par Théodoret de Cyr, il le mentionne également à propos de deux gardes de Julien[949].

Ainsi, le banquet public permet de montrer son appartenance à un groupe social et religieux mais dans son utilisation par les auteurs chrétiens il a surtout servi à mettre en avant les personnes qui refusent d'être « souillées » par les rites païens. Par sa volonté de retour au culte païen, Julien a fini par être décrit comme un « hystérique » du rituel[950], ce qu'il faut relativiser. La confirmation que certaines pratiques commensales sont liées à certains cultes est toutefois intéressante à constater. Avec le retour du banquet public dans les sources sous le règne de Julien, on peut démontrer que ce modèle est pleinement lié au culte païen puisqu'il est uniquement mentionné sous ce règne pendant le IV^ème siècle ap. J.-C. (hors période tétrarchique), même s'il n'est pas exalté dans les récits favorables à cette réaction païenne comme son *Panégyrique*[951]. Les chrétiens avaient d'ores et déjà construit leur modèle en opposition au banquet public avec les banquets communautaires chrétiens[952] mais ceux-ci ne sont pas exploités par les empereurs chrétiens de la même manière qu'ont pu l'être les banquets publics sacrificiels.

[949] Theod. *Hist. eccl*. 3, 15, 4-5
[950] BELAYCHE 2001, p. 459 : nous reprenons ici en partie les termes employés par Nicole Belayche dans un de ses titres « Dépasser « l'hystérie » rituelle de Julien.
[951] BERANGER 1970, p. 252.
[952] SOLIER 2010, p. 83.

3.2 Les recommandations et l'évolution des mœurs dans le monde aristocratique

3.2.1. Le discours païen et la tradition des aliments « maudits »

Les discours sur l'alimentation et les mœurs des souverains ont pu connaître des évolutions au cours de la période tardo-antique, avec notamment une focalisation sur un nombre limité de thématiques à partir de la seconde moitié du IV^ème siècle ap. J.-C.

De manière générale, la figure idéale de l'empereur est un emprunt à différentes traditions : la vieille tradition romaine, les coutumes sassanides, l'héritage hellénistique[953]. Mais, contrairement à ce qu'affirme André Piganiol, la figure du César « au style dépouillé, à la simplicité pleine de charme, qui est au point de départ de la lignée impériale »[954] est loin d'avoir disparu des représentations et modèles projetés par les auteurs tardo-antiques, tout du moins pour le IV^ème siècle ap. J.-C. Au contraire, l'exemple d'un César dénué de richesse est presque systématiquement valorisé dans les sources. Nous pouvons notamment nous baser sur les écrits d'Ammien Marcellin[955] et de Libanios[956]. Pour le rhéteur d'Antioche, il n'existe pas de réel modèle du mauvais empereur[957]. En revanche, il utilise une liste clairement définie de vertus et de vices des souverains. Pour Libanios, il y aurait trois vices majeurs (sensualité, paresse, *phthonos*) qui s'opposent à trois vertus exemplaires (tempérance, goût de l'effort et philanthropie)[958].

Cet exemple d'empereur simple est même valorisé par l'empereur Julien dans ses écrits. Il fait notamment appel à la figure de Marc-Aurèle, empereur philosophe et soldat, incarnation du modèle du bon souverain dans les *Césars* :

> « Marc fut donc convoqué et se présenta. Il avait l'air plein de majesté, les yeux et le visage tant soit peu tirés par la fatigue, et cependant une incontestable beauté émanait de cette attitude dénuée de recherche et d'élégance. Sa barbe était abondamment fournie, ses vêtements simples et modestes. La pratique de l'abstinence avait émacié et sublimé son corps qui n'était, semblait-il, que pure et resplendissante lumière[959]. »

---

[953] PIGANIOL 1973, p. 342.
[954] PIGANIOL 1973, p. 342.
[955] Amm. Marc. 16, 5, 3 ; 21, 9, 2 ; 25, 2, 2.
[956] Lib. *Or.* 13, 12, 16, 17 et 18 : Libanios fait référence à un souverain modeste à plusieurs reprises, en particulier dans ses discours à l'adresse ou à propos de Julien.
[957] MALOSSE 2002, p. 165.
[958] MALOSSE 2002, p. 169.
[959] Jul. *Caes*. 17 : Ἔπει δὲ καὶ ὁ Μάρκος κληθεὶς παρῆλθε, σεμνὸς ἄγαν, ὑπὸ τῶ πόνων ἔχων τά τε ὄμματα καὶ τὸ πρόσωτον ὑπό τι συνεσταλμ'νον, κάλλος δὲ ἄμαχον ἐν αὐτῷ τούτῳ δεικνύων, ἐν ᾧ παρεῖχεν ἑαυτὸν ἄκομψον καὶ

Ce recours aux *exempla* par Julien n'est pas surprenant puisque, dans le discours que lui attribue Ammien, l'empereur convoque à la fois des références de la haute Antiquité mais aussi de l'histoire plus récente, ce qui permet d'ailleurs à l'auteur de créer une mise en abyme avec ses *Res Gestae*[960]. L'excès est avant tout pourchassé dans les modèles païens avec une prédominance donnée à la notion d'hygiène du corps. Julien utilise d'ailleurs cette référence directement dans son discours au philosophe Themistius[961] et peut également être mise en lien avec son intérêt pour la diététique au point qu'Oribase lui dédie son ouvrage[962]. On peut aussi lire dans la référence à la barbe de Marc-Aurèle un lien direct avec la description que Julien fait de sa propre physionomie dans le *Misopogon*[963].

Pour le IV^ème siècle ap. J.-C., il semble donc que les auteurs souhaitent transmettre ce modèle de dirigeant à leurs lecteurs, les aristocrates. Ammien Marcellin consacre un chapitre de son œuvre aux excès du Sénat et du peuple romain où il y décrit les pratiques de ses contemporains[964]. Il est intéressant de voir que dans cet extrait une attention particulière est accordée au rapport des aristocrates à l'alimentation et que sont évoquées deux grandes catégories d'excès :

- l'excès de courtoisie : le refus d'une invitation serait devenu le plus grand outrage pour le sénateur hôte du banquet : « Le comble de la courtoisie est à présent, pour eux, qu'il vaut mieux pour un étranger tuer le frère de quelqu'un que décliner son invitation à dîner : en effet, un sénateur croit souffrir la perte d'un riche patrimoine si lui fait faux bond une personne qu'après avoir longtemps pesé sa décision il a fini par inviter pour la première fois[965]. ». Cette description d'une forme de délire du besoin de convivialité avec ses pairs n'est pas sans rappeler l'image du *Satiricon* de Pétrone dans lequel l'auteur nous offre, dans une forme de tradition littéraire du banquet ridicule[966], l'image de Trimalchion, un affranchi parvenu, prêt à tout pour réunir des gens à sa table ;

ἀκαλλώπιστον· ἥ τε γὰρ ὑπήνην βαθεῖα παντάπασιν ἦν αὐτῷ καὶ τὰ ἱμάτια λιτὰ καί σώφρονα, καὶ ὑπὸ τῆς ἐνδείας τῶν τροφῶν ἦν αὐτῷ τὸ σῶμα διαυγέστατον καὶ διαφανέστατον ὥσπερ αὐτο οἶμαι τὸ καθαρώτατον καὶ εἰλικρινέστατον φῶς.

960 RATTI 2001, p. 21.

961 Jul. *Or*. 6, 5 ; VANDERSPOEL 1995.

962 Orib. 1, 1.

963 LE GLAY 2005, p. 537.

964 DEMANDT 1989, p. 286.

965 Amm. 28, 4, 17 : *Ciuilitatis autem hoc apud eos est nunc summum, quod expedit peregrino fratrem interficere cuiuslibet, quam cum rogatus <sit> ad conuiuium excusare : defectum enim patrimonii se opimi perpeti senator existimat, si is defuerit, quem aliquotiens libratis sententiis inuitauerit semel.*

966 WOLFF 2003, p. 342.

– l'excès alimentaire : ces sénateurs sont décrits comme ayant non seulement un comportement anormal vis-à-vis de la nourriture (attente insoutenable face à la cuisson, examen méticuleux de la nourriture) mais aussi un physique qui reflète cet emballement avec leurs ventres tendus[967].

Mais cette critique ne semble pas se limiter aux sénateurs vivant dans l'ancienne capitale de l'Empire, Libanios se montre également jugeant face au luxe qui règne chez les Constantinopolitains[968], qui est pourtant à relativiser[969]. Il s'en plaint dans ses lettres, par exemple dans celle adressée à Themistius où il fait référence aux excès en matière de boisson et de nourriture mais aussi à l'organisation nécessaire de ces excès[970].

Cet excès, et la frénésie qu'il engendre, est parfois associé à un autre défaut que nous avons déjà évoqué pour le III^ème siècle ap. J.-C., celui de la mollesse. Cet aspect ayant déjà été abordé précédemment, nous éviterons de développer ici de nouveau en quoi ce défaut représentait une forme de péril pour l'exercice du pouvoir. En revanche, il est intéressant de noter que les quelques mentions que nous avons de la mollesse pour le IV^ème siècle ap. J.-C. ne sont pas associées à la luxure, comme cela pouvait être le cas dans les portraits des empereurs du III^ème siècle ap. J.-C. Dans son *Eloge à Constance*, Julien explique ainsi qu'il est difficile d'être vertueux si le corps n'est pas discipliné par l'alimentation ou la résistance à la fatigue et que Constance a réussi à acquérir ces vertus et à éviter la mollesse car il avait « la gymnastique pour le corps, et pour l'âme les exercices littéraires »[971]. A noter que Libanios est en désaccord avec cette description, lui pour qui Constance II est ce qui se rapproche le plus d'un contre-modèle en tant qu'« empereur somnolent »[972]. Cette mise en garde contre la mollesse est présente tout au long du IV^ème siècle ap. J.-C. puisque nous y trouvons également une référence dans le *Panégyrique* de Claudien pour le troisième consulat d'Honorius, dans lequel le poète met en avant la bonne éducation fournie par le père de Claudien grâce à laquelle celui-ci a pu résister à la paresse[973].

[967] Amm. 28, 4, 34.
[968] Lib. *Or*. 1, 75.
[969] DAGRON 1974, p. 172-174.
[970] Lib. *Epist*. 141, 5.
[971] Jul. *Or*. 1, 7, 58 : *Οὐκοῦν τῷ μὲν ἔδει γυμναστικῆς, τῷ σώματι, τὴν ψυχὴν δὲ τῇ τῶν λόγων ἐκόσμεις.*
[972] Lib. *Or*. 18, 130-150 ; 15, 67-68 ; MALOSSE 2002, p. 167.
[973] Claud. *Carm*. 7, 40-41.

En plus de condamner l'excès, le discours païen a également eu recours à la condamnation de certains aliments en particulier pour juger du caractère décent ou indécent d'un banquet. Les auteurs font de nombreuses références à une série d'aliments mais, contrairement à ce qui se faisait au III^ème siècle ap. J.-C., c'est par le fait qu'ils les ont évités qu'ils mettent en valeur les empereurs. Le rejet de certains aliments est désormais utilisé pour valoriser les pratiques commensales impériales. C'est le cas par exemple d'Ammien Marcellin qui valorise Julien *via* trois aliments que l'empereur aurait refusé de commander et de faire servir : le faisan, la vulve et les tétines de truie :

> « il interdit de commander et de servir du faisan, de la vulve et des tétines de truie (…)[974]. »

Certaines de ces spécialités auraient été appréciées à la cour impériale[975] et comme nous avions pu le voir dans leur utilisation dans la *Vie* d'Elagabal, participaient à une idée de l'ostentation[976]. De plus, pour comprendre cette valorisation, il est intéressant de faire un rapprochement avec l'*Edit du Maximum*, promulgué par Dioclétien au début du IV^ème siècle ap. J.-C., et les prix des aliments mentionnés. Cet *edictum* nous est connu par différents fragments, en grec et en latin, trouvés dans plusieurs villes des quatre provinces orientales de l'Empire[977]. Ces fragments nous informent alors que :

- *uulvae Ital(icum) po(ndo) unum : (denarii) [u]iginti quattuor[978] ;*
- *suminis Ital(icum) po(ndo) unum : (denarii) [u]iginti[979] ;*
- *fasianus pastus : (denarii) ducentis quinquaginta[980] ou fasianus agrestis : (denarii) centum uiginti quinque[981].*

Ammien Marcellin utilise donc des mets relativement coûteux pour appuyer la sobriété de l'empereur, même si le prix des vulves et des tétines peut être relativisé. En effet, toujours en nous fondant sur l'*Edictum de pretiis rerum uenalium*, nous pouvons constater que d'autres aliments, comme le jambon de Marse (*per<n>ae optimae petasonis Marsicae*), sont dans les mêmes prix pour la même quantité[982]. Concernant le faisan, Ammien ne précise pas s'il est

[974] Amm. 16, 5, 3 : *phasianum et uuluam et sumen exigi uetuit et inferri.*
[975] DALBY 2003b, p. 47 ; PLOUVIER 2008, p. 59.
[976] Voir *supra*, p. 103.
[977] DEMANDT 1989, p. 56 ; BOWMAN *et al.* 2005, p. 177.
[978] *Edict. Diocl.* 4, 4.
[979] *Edict. Diocl.* 4, 5.
[980] *Edict. Diocl.* 4, 17.
[981] *Edict. Diocl.* 4, 18.
[982] *Edict. Diocl.* 4, 9.

engraissé ou non, l'engraissage entrainant un doublement de son prix déjà élevé. A titre de comparaison, un faisan engraissé représentait l'équivalent du salaire d'un professeur de rhétorique par mois et par élève[983]. Le coût des aliments qu'Ammien mentionne comme à éviter justifie déjà son choix, mais ça n'en est pas l'unique raison. Ces trois aliments semblent en effet porter une dimension symbolique au IV ap. J.-C. siècle puisque nous les retrouvons également mentionnés dans la *Vie* d'Elagabal agrémentés d'autres fantaisies[984].

D'autres exemples de mets condamnés ou associés à de mauvais comportements de souverains sont présents dans la littérature du IV^ème siècle ap. J.-C. avec, semblerait-il, une série d'éléments spécifiques aux panégyriques. La version la plus condensée en est celle de Claudius Mamertin dans son *Discours de remerciement* pour Julien en 362 :

> « Bien plus, la chose publique se ressentait de la munificence savante de ses déjeuners et de ses dîners, car les mets les plus recherchés n'étaient point prisés pour leur saveur, mais pour leur rareté, oiseaux merveilleux, poissons des mers lointaines, fruits servis hors de leur saison, neiges estivales, roses d'hiver. Tous ces raffinements, ton âme victorieuse de toutes les voluptés, les a repoussés[985]. »

Nous trouvons ici les mentions des oiseaux, des poissons, des fruits et fleurs hors saison et de la glace. Ces éléments étaient déjà en partie présents dans un des discours de Julien, *Constance ou de la royauté*[986].

Les *Panégyriques Latins* présentent aussi une forme de continuité dans le fond et dans la forme entre eux[987], ce qui expliquerait alors pourquoi nous retrouvons également cette association de mets reprise, développée et enrichie de manière conséquente par Pacatus dans son *Panégyrique* de l'empereur Théodose de juin/septembre 389 :

- Sur les oiseaux : « il ne se trouvait pas un homme qui osât réclamer pour la table du palais […] un oiseau d'un climat étranger, […] » ; « ces levées honteuses et répétées où l'on enrôlait les oiseleurs dans les provinces »[988]
- Sur les poissons : « il ne se trouvait pas un homme qui osât réclamer pour la table du palais un poisson pris sur des rivages lointains, […] »[989]

---

[983] *Edict. Diocl.* 7, 73 : *oratori sive sophistae in singulis discipulis menstruos : (denarii) ducent<o>s quinquaginta*
[984] Hist. Aug. *Heliog*. 20, 6 : pour le faisan ; 21, 3 : pour les tétines et vulves.
[985] *Pan. Lat*. XI (3), 11, 3 : *Quin etiam prandiorum atque cenarum laboratas magnitudines res publica sentiebat, cum quaesitissimae dapes non gustu, sed difficultatibus aestimarentur, miracula auium, longinqui maris pisces, alieni temporis poma, aestiuae niues, hibernae rosae. Haec cuncta animus uoluptatum omnium uictor abiecit.*
[986] Jul. *Or.* III (2), 39, 9-10.
[987] BERANGER 1970, p. 253.
[988] *Pan. Lat.* XII (2), 13, 4 : *neminem unum iueniri qui auderet ad penum regiam flagitare […] peregrini aeris uolucrem, […]* ; *Pan. Lat.* XII (2), 14, 3 : *saepe dilectu scriptos in prouinciis aucupes ductas[…]*
[989] *Pan. Lat.* XII (2), 13, 4 : *neminem unum iueniri qui auderet ad penum regiam flagitare remotorum litorum*

- Sur les fruits et les fleurs : « il ne se trouvait pas un homme qui osât réclamer pour la table du palais […], une fleur qui ne fût pas de la saison ? » ; « « si, en hiver, des roses ne nageaient pas dans leur breuvage, […] » ; « produits du pays et de la saison »[990]
- Sur la glace : « […] si en été, le Falerne ne faisait pas fondre la glace dans leurs larges coupes ornées de pierreries. »[991]

Pacatus étire donc le modèle introduit par Claudius Mamertin dans son panégyrique et développe d'autre part un contre-modèle en miroir, opposant ainsi Théodose aux « ces princes délicats et efféminés »[992]. Pacatus ne cite jamais nommément d'exemple de ces derniers dans son discours, même si une référence à Vitellius peut être devinée en 14, 3 à propos des oiseaux et ne sont pas sans rappeler Elagabal non plus[993]. La mention des poissons renvoie également à une tradition de condamnation des frasques des gastronomes où il est souvent fait référence à ces animaux[994]. Ce passage permet ainsi de mettre en évidence l'existence d'un modèle de choix d'aliments dans les panégyriques, qui définit en particulier les bonnes ou mauvaises pratiques à adopter. Dans l'exemple donné par Pacatus, cela est d'autant plus renforcé que l'auteur associe à cette série de mets, comme on avait déjà pu le voir pour Julien, le rôle de soldat de Théodose, qui est mentionné dans un passage proche[995]. Une des seules divergences entre le texte de Pacatus et Claudius Mamertin est que ce dernier ajoutait à la notion de richesse des aliments celle du cadre matériel avec des mentions au marbre et à l'or[996].

La résistance face à l'étalage des richesses est une figure régulière à partir du IV^ème siècle ap. J.-C., elle est aussi utilisée par Venance Fortunat dans sa *Vie* de Martin de Tours[997] ou par Corippe dans son *Eloge* de Justin II. Zosime utilise d'ailleurs le trait de la cupidité dans le portrait au vitriol qu'il fait de Théodose I^er :

---

piscem, […]

[990] *Pan. Lat.* XII (2), 13, 4 : *neminem unum iueniri qui auderet ad penum regiam flagitare […] alieni temporis florem ? ; Pan. Lat.* XII (2), 14, 1 : *[…] nisi hibernae poculis rosae innatassent […] ; Pan. Lat.* XII (2), 14, 4 : *[…] locorum ac temporum fructibus […]*

[991] *Pan. Lat* XII (2), 14, 1 : *[…] nisi aestiuam in gemmis capacibus glaciem Falerna fregissent*

[992] *Pan. Lat*. XII (2), 14, 1.

[993] Voir *supra*, p. 100-104.

[994] LAURIOUX 2008, p. 400.

[995] *Pan. Lat*. XI (3), 11, 4 ; *Pan. Lat*. XII (2), 13, 3.

[996] *Pan. Lat.* XI (3), 11, 4 : Il n'a nul besoin d'acquérir des peintures, des revêtements de marbre, des plafonds lambrissés et plaqués d'or massif, (…)

[997] Venan. Fort. *Mart*. 3, 73-83.

> « Mais, alors que l'empereur, par son insouciance et son désir déraisonnable de richesses, avait créé cette situation extrême, il introduisit une telle prodigalité à la table impériale qu'à cause de l'abondance des mets et des dépenses insensées qu'on y engageait, on forma des corps de cuisiniers, d'échansons et d'autres valets aux effectifs fort élevés : si quelqu'un voulait les compter, il lui faudra une longue liste[998]. »

Comme évoqué précédemment, le personnel du banquet fait pleinement partie de son cadre matériel, il n'est donc pas étonnant de voir Zosime l'utiliser comme un élément de démonstration de luxe, d'autant plus qu'il continue son récit notamment avec le thème de la vénalité des charges, dont l'augmentation est croissante au cours du IV^ème siècle ap. J.-C.[999]. Néanmoins il nous semble important de souligner que nous sommes d'accord avec François Paschoud quand il explique que les affirmations de Zosime sont inspirées par la malveillance, que leur véracité est donc difficile à évaluer et que les préjugés idéologiques ont joué un rôle important dans le jugement moral qu'il formule. François Paschoud admet que Théodose I^er a pu avoir des difficultés à résister au faste de la cour mais que parler de « régiments » de cuisiniers est probablement exagéré[1000].

Enfin, les *panégyriques* du IV^ème siècle ap. J.-C. présentent une autre thématique autour de l'alimentation : le souverain comme emblème de la fécondité de l'Empire. En effet, ils construisent une allégorie de l'empereur semeur et les descriptions des territoires fertiles de l'Empire ne manquent pas. Le premier à proposer ce modèle est Mamertin dans son *Panégyrique* à Maximien :

> « Mais une fois que vous avez fait briller la lumière sur les peuples, depuis lors des souffles bienfaisants se répandent sans cesse sur le monde. Aucun champ ne trompe le cultivateur, si ce n'est que sa fécondité passe les espérances. Les hommes voient s'allonger leur vie et croître leur nombre. Les moissons font ployer les greniers où elles sont rentrées et du reste les terres cultivées ont doublé d'étendue ! Là où étaient des forêts, il y a désormais des terres ensemencées : nous ne suffisons pas à la moisson et à la vendange[1001] ! »

---

[998] Zos. 4, 28, 1 : *Ἀλλὰ τοῦτο μὲν εἰς τοῦτο κατέστησεν ἡ τοῦ βασιλέως ἐκμέλεια καὶ ἡ ἄλογος τῶν χρημάτων ἐπιθυμία, τοσαύτην δὲ ἐπεισήγαγε τῇ βασιλικῇ τραπέζῃ δαπάνην ὥστε διὰ πλῆθος τῶν ἐδεσμάτων καὶ τῆς περὶ ταῦτα πολυτελαίας τάγματα πολυάνθρωπα καταστῆναι μαγείρων τε καὶ οἰνοχόων καὶ τῶν ἄλλων, οὕς εἴ τις ἐξαριθμήσασθαι βουληθείη, συγγραφῆς αὐτῷ πολυστίχου δεήσει.*

[999] VEYNE 1981, p. 339-360 ; PIERRE-CAPS 2018, p. 88.

[1000] Zos. Tome 2², p. 391.

[1001] *Pan. Lat*. III (11), 15, 3-4 : *Vt uero lucem gentibus extulistis, exinde salutares spiritus iugiter manant. Nullus ager fallit agricolam, nisi quod spem ubertate superat. Hominum aetates et numerus augetur. Rumpunt horrea conditae messes et tamen cultura duplicatur. Vbi siluae fuere, iam seges est : metendo et uindemiando deficimus.*

Cette allégorie est reprise par la suite par Claudius Mamertin pour Julien[1002] et par Pacatus pour Théodose et celui-ci va là encore l'enrichir avec la description de régions fertiles de l'Empire[1003]. Ce modèle de la fécondité est aussi à rapprocher des questions de systèmes d'approvisionnement et de distribution qui étaient extrêmement complexes en particulier pour Rome et Constantinople[1004].

Ainsi, dans le discours païen du IV^ème siècle ap. J.-C., plusieurs grandes thématiques sont utilisées par les auteurs : pour incarner un bon souverain, l'empereur devait être un souverain « dénué », ce qui va de pair avec le rejet des excès, qu'ils concernent le cadre matériel ou le domaine de la sociabilité, mais sans pour autant faire preuve de mollesse. Une autre thématique forte, principalement présente dans les *Panégyriques*, est le recours à certains aliments comme des repoussoirs. Ces aliments pouvaient avoir des valeurs monétaire et symbolique fortes et le fait qu'ils soient présentés comme refusés par les bons empereurs en fait une incarnation des mauvaises pratiques commensales. Comme nous l'avons évoqué, certains aliments tels que la vulve ou la tétine de truie n'étaient pas obligatoirement plus chers que d'autres denrées mais semblent avoir fini par incarner une forme de décadence alimentaire. Les *Panégyriques*, eux, se sont construits sur des modèles similaires et des références bien précises afin également d'appuyer les intentions des auteurs[1005]. Concernant ces textes à la forme et à la destination si particulières, nous avons analysé leurs éléments communs concernant les pratiques commensales impériales mais il ne faut pas négliger le fait que ces portraits d'empereurs sont toujours construits en opposition aux ennemis vaincus ou à des tyrans[1006]. D'autre part, il semble important de retenir que, si ces modèles ont été construits de manière relativement similaire avec des thématiques communes, les stéréotypes ne sont pas toujours identiques et que la représentation de la personnalité du mauvais empereur varie en fonction des circonstances[1007].

[1002] *Pan. Lat.* XI (3), 8, 4.
[1003] *Pan. Lat.* XII (2), 4, 4.
[1004] GARNSEY 1996, p. 240.
[1005] URBAINCZYK 1998, p. 301.
[1006] *Pan. Lat.* XII (2), 13, 1-2 ; *Pan. Lat.* IX (12), 4, 4 : dans ce *Panégyrique* une opposition est faite entre les caractères du père et du grand-père de Constantin ; L'HUILLIER 1986, p. 570
[1007] L'HUILLIER 1986, p. 571.

3.2.2. La reprise du modèle païen dans le discours chrétien

En parallèle du discours moralisateur païen, un autre type de sermon fait son incursion dans les milieux aristocratiques : celui des chrétiens. Nous utiliserons le pluriel pour désigner ces nouvelles conceptions morales car, comme nous le verrons, elles sont loin de correspondre à un modèle unique et sont les produits d'une construction de plusieurs siècles. Ce n'est cependant qu'au IV^ème siècle ap. J.-C. que nous commençons à voir leur influence sur l'empereur. Même si les deux principales vertus chrétiennes demeurent la charité et l'humilité[1008], nous verrons par la suite que les recommandations pour y parvenir peuvent varier selon les prescripteurs et les époques.

Tout d'abord, il semble important de mentionner le fait que les auteurs chrétiens sont des auteurs de leur temps et qu'ils sont donc soumis aux mêmes traditions que les auteurs païens et ont évolué dans la même culture romaine. Les moralistes chrétiens et païens sont ainsi en accord sur le fait que l'excès de nourriture et de boisson ainsi que la luxure constitue une trinité dangereuse[1009]. Ceci explique sans doute pourquoi nous retrouvons des références similaires dans leurs écrits. Par exemple, Jérôme utilise pour sa description de Valentinien des qualificatifs semblables à ceux que l'on trouve dans d'autres portraits d'empereurs et une référence à l'empereur Aurélien :

> « Valentinien fut du reste un empereur remarquable et semblable à Aurélien par ses mœurs, à ceci près que certains tenaient son excessive sévérité et sa parcimonie pour de la cruauté et de l'avarice[1010]. »

La limite entre *seueritas* et *crudelitas* est explorée à plusieurs reprises dans les portraits de l'empereur Aurélien[1011]. Il est alors intéressant de voir que Jérôme reprend cette tradition à la fois en utilisant l'empereur Aurélien comme référence valorisante et en évoquant à son tour cette limite. On retrouve évidemment chez les moralisateurs, quelle que soit leur période, la même « tradition » qui est de donner de son temps l'image d'une période corrompue et en déclin en comparaison avec un âge d'or plus lointain où régnait la vertu[1012]. Dans cette référence à Aurélien, Jérôme cherche à utiliser une image valorisée du passé alors qu'Aurélien avait été aussi l'objet de critiques.

[1008] PIGANIOL 1973, p. 445.
[1009] BOOTH 1991, p. 105.
[1010] Hier. *Chron*. I, a : *Valentinius egregius alias imperator et Aureliano moribus similis, nisi quod seueritatem eius nimiam et parcitatem quidam crudelitatem et auaritiam interpretabantur*.
[1011] ALLARD 2006, p. 181 ; MOLIN 2006, p. 185.
[1012] GRIMM 1996, p. 56.

Jérôme n'est pas le seul à utiliser des références antérieures qui n'appartiennent pas à la sphère chrétienne. Selon Pierre Maraval dans son édition du *Triakontaétérikos* d'Eusèbe de Césarée, cet auteur se serait inspiré de Philon d'Alexandrie et de son portrait d'Abraham sage et roi pour faire celui des mérites de Constantin[1013]. En effet, l'auteur y parle de « vertus royales » qui permettent à Constantin d'incarner « la royauté suprême »[1014]. Plus loin dans son récit, il propose une liste de vertus qui correspondent à des vertus récurrentes des portraits impériaux depuis le Haut-Empire, notamment celles reprises dans les *Res Gestae*[1015] : tempérance, justice et piété[1016].

Les références païennes ne se retrouvent pas uniquement dans la liste des vertus que les auteurs chrétiens mobilisent dans les portraits qu'ils font des empereurs, mais aussi dans les stéréotypes de mauvais mangeurs. Socrate le Scolastique reprend ainsi le poncif de l'opposition entre les beuveries de responsables militaires et la tempérance du simple soldat courageux parmi les rangs de l'empereur Julien[1017]. Macrobe, de son côté, reprend ces *topoi* pour montrer que les conséquences de la *cena* sur le corps des chefs et des soldats entraînaient une menace pour le corps civique[1018]. Concernant plus particulièrement les empereurs, les exemples négatifs, déjà utilisés aux II^ème et III^ème siècles ap. J.-C., sont encore mentionnés, avec des références directes aux figures de Néron et Caligula, et servent toujours d'épouvantails pour les empereurs. Ambroise de Milan emploie ainsi ces références à la fin du IV^ème siècle ap. J.-C. dans son *De obitu Theodosii*[1019] à propos des empereurs qui n'avaient pas la religion chrétienne pour les guider.

Les aliments condamnés par les chrétiens sont également en partie repris de la tradition païenne. Dans une lettre de Jérôme à Salvina, nous retrouvons ainsi certains aliments que nous avions déjà évoqués dans la partie précédente de cette thèse :

> « Loin de tes repas, le faisan, les grasses tourterelles, la grouse de l'Ionie, et toutes ces volailles qui font s'envoler les plus riches patrimoines[1020] ! »

[1013] Eus. *Triak*. p. 101.
[1014] Eus. *Triak*. 5, 2.
[1015] Sur l'héritage des vertus impériales du Haut-Empire et la notion de « canon », voir *supra*, p. 88.
[1016] Eus. *Triak*, 5, 6.
[1017] Socr. *Hist. eccl.* 3, 1, 27.
[1018] Macr. *Sat*. III, 17, 14 et *suiv*. ; DUPONT 1999, p. 63.
[1019] Ambr. *Obit. Theod.* 50.
[1020] Hier. *Epist*. 79, 7.

Nous retrouvons ici la mention particulière des volailles, et notamment du faisan qui, comme nous l'avons vu, représentait une somme importante selon l'*Edit du Maximum*.

Ainsi, nous retrouvons dans les écrits des auteurs chrétiens un arrière-plan issu des traditions grecques et romaines avec la reprise d'une partie de leurs recommandations et de certaines critiques vis-à-vis des pratiques alimentaires. Mais, là où les qualités venaient avant tout de l'éducation ou du caractère de la personne chez les païens, s'y ajoute désormais la notion de don de Dieu. C'est ce que nous retrouvons chez Eusèbe de Césarée dans le premier portrait qu'il fait du jeune Constantin dans la *Vita Constantini*, dont il mentionne la modération, l'intelligence et la sagesse comme des dons de Dieu :

> « Mais c'est dans les vertus de l'âme plus que dans les avantages du corps, qu'il mettait sa fierté, ornant surtout son âme par la modération et se distinguant aussi par sa connaissance des lettres, une intelligence innée et une sagesse donnée par Dieu[1021]. »

Néanmoins il serait bien évidemment absurde de réduire les recommandations chrétiennes tardo-antiques à un simple produit de l'influence républicaine et païenne. Il est évident que la communauté chrétienne s'est aussi construite ses propres représentations et idéologies au cours de plusieurs siècles de réflexions menées par des religieux et que leur attitude face à la culture profane païenne était loin d'être homogène[1022]. Mais il est intéressant de souligner que la nourriture en tant que question religieuse et en tant que problématique dans la vie de la communauté chrétienne ne prend un réel essor qu'à partir de la fin du II^ème siècle et du début du III^ème siècle ap. J.-C.[1023]. Nous assistons lors de l'Antiquité Tardive à une véritable multiplication des écrits sur le sujet avec des recommandations pouvant parfois se contredire.

[1021] Eus. *V.C.* 1, 19, 2 : *ταῖς δὲ κατὰ ψυχὴν ἀρεταῖς μᾶλλον ἢ τοῖς κατὰ τὸ σῶμα πλεονεκτήμασιν ἐνηβρύνετο, σωφροσύνῃ πρώτιστα πάντων τὴν ψυχὴν κοσμούμενος, κἄπειτα παιδεύσει λόγων φρονήσει τ' ἐμφύτῳ καὶ τῇ θεοσδότῳ σοφίᾳ διαφερόντως ἐκπρέπων.*
[1022] MARKUS 2012, p. 55.
[1023] GRIMM 1996, p. 114.

3.2.3. Multiplication des théoriciens chrétiens

Comme nous l'avons évoqué précédemment, un discours chrétien sur l'alimentation se construit dès l'émergence de cette nouvelle religion mais tend à se renforcer à partir du II^ème siècle ap. J.-C. Cette construction est donc alimentée par de nombreux discours qui ne permettent cependant pas de façonner un dogme sur la question alimentaire. En effet, le discours chrétien se construit par accumulation et par fragmentation des divers écrits des grandes figures chrétiennes[1024].

L'hypothèse selon laquelle c'est Paul de Tarse au I^er siècle ap. J.-C. qui marque le début de la construction du discours sur comment mener une vie chrétienne adéquate peut sembler évidente au premier regard. Mais, à cette époque il existait déjà des divergences sur les façons dont on devait mener sa vie et sa foi[1025] et, comme l'a démontré Veronika Grimm, la question de l'alimentation se limite à trois sujets dans les textes de Paul de Tarse :

- le maintien des bons rapports avec les païens dans un contexte non religieux : il ne faut pas sous-estimer l'hospitalité qui reste importante et peut même contribuer à une forme de paix avec son voisin païen. Le seul avertissement donné est de ne pas manger avec un frère qui serait un fornicateur ;
- la consommation de viande sacrifiée aux idoles ;
- la conduite à tenir dans les repas communs et les manières à avoir dans les dîners de l'empereur : il procède à un avertissement uniquement sur l'ivresse mais aucune recommandation ou mention de jeûne comme pratique chrétienne ne sont présents dans ses lettres[1026].

Paul propose avant tout à ses lecteurs de faire leurs propres choix et fait de la nourriture un facteur de cohésion plus que d'exclusion[1027]. Or, cette notion d'exclusion est celle qui va devenir prépondérante dans les différents discours chrétiens sur l'alimentation. Comme l'explique Emmanuelle Raga dans son article « l'influence chrétienne sur le modèle alimentaire classique : la question de l'alternance entre banquets, nutrition et jeune », les opinions chrétiennes s'articulent généralement autour de trois questions qui ont eu pour résultat la complexité du discours sur l'alimentation :

[1024] RAGA 2011, p. 66.
[1025] DEMANDT 1989, p. 456.
[1026] GRIMM 1996, p. 60.
[1027] GRIMM 1996, p. 67-68.

- la question religieuse : l'acte alimentaire est évalué en fonction de sa portée spirituelle ;
- la question sociale : elle concerne le rôle du partage et du don alimentaires ;
- la question diététique : elle porte sur quel régime est le plus adapté à la vie contemplative[1028].

A partir du IV^ème siècle ap. J.-C., il semblerait que c'est l'angle spirituel qui ait eu la plus grande portée. En effet, la question de l'anéantissement des passions semble devenir la préoccupation principale des théoriciens chrétiens, même s'il ne faut pas pour autant y voir un rejet de la condition humaine et du corps[1029]. Cette idée se trouve résumée dans un extrait du *De paenitentia* d'Ambroise de Milan :

> « La passion trouve son aliment dans les banquets, sa nourriture dans les mets délicats ; elle est allumée par le vin, attisée par l'ivresse. Plus redoutables encore sont les paroles provocantes ; elles rendent ivre l'esprit, comme un vin produit par la vigne de Sodome. Prenons garde aussi, néanmoins, à ne pas abuser de ce vin qui rend ivre la chair et qui fait vaciller l'esprit, chanceler l'âme chavirer le cœur[1030]. »

Le bon mode de vie chrétien serait donc un renoncement à toute forme de passion et, pour se faire, un détachement de l'alimentation et de la boisson qui en sont les moteurs. Bien que les moralisateurs semblent s'accorder sur ce point, ce sont les divergences sur les méthodes pour y parvenir qui ont créé la complexité du discours. Si l'on poursuit avec Ambroise de Milan, celui-ci n'était pas contre l'idée de la célébration, mais elle devait se faire avec des aliments convenables et il plaçait le devoir social avant toute chose :

> « Célébrons dont la fête » avec la nourriture qui convient, en faisant pénitence dans la joie de la rédemption ; car il n'est pas de nourriture plus douce que la bienveillance et la charité[1031].

Selon Roger Gryson[1032], Ambroise de Milan se serait pour cela inspiré entre autres de Cicéron[1033]. Il explique également que cela est plus difficile à réaliser pour ceux qui ont quelque chose à perdre que pour ceux qui n'ont rien[1034]. Or, cette proposition n'est pas suivie par tous les théoriciens chrétiens, plusieurs autres recommandations ont pu être propagées dans les

---

[1028] RAGA 2011, p. 67.
[1029] MARKUS 2012, p. 129.
[1030] Ambr. *Paenit*. 14, 76, 99-104 : *Pascitur libido conviviis, nutritur deliciis, vino accenditur, ebrietate flammatur. Graviora his sunt fomenta verborum, quae vino quodam Sodomitanae vitis mentem inebriant. Caveamus tamen et huius abundantiam vini, ubi caro inebriatur, mens titubat, animus vacillat, corfluctuat.*
[1031] Ambr. *Paenit*. 15, 84, 63-65 : *« Itaque epulemur » bonum cibum paenitentiam gerentes, laeti redemptione; nullus enim cibus est benivolentia et pietate dulcior.*
[1032] Ambr. *Paenit.* p. 52.
[1033] Cic. *Offic.* 1, 158.
[1034] Ambr. *Extra. Coll.* 14, 12.

discours. Certains théoriciens pouvaient ainsi préconiser une simple frugalité, comme héritée du modèle romain à l'exemple de Palladius :

> « Mais voilà bien l'habitude des amateurs de banquets : si l'on n'est pas avec eux à s'empiffrer ou à boire comme un trou ou à éclater d'un rire inconvenant en tenant du bout des doigts la coupe tiède, ils transforment en médisance le plaisir de la table[1035]. »

D'autres moralistes pouvaient associer cette frugalité à un comportement plus général avec la nécessité de rejeter le luxe[1036] ou d'autres encore recommander un régime végétarien. La question du rejet de la viande[1037] apparaît à de nombreuses reprises dans les écrits du IV^ème siècle ap. J.-C., comme dans cette lettre de Basile de Césarée à propos de la vie monastique :

> « Il ne faut pas être l'esclave du vin ni avoir de la passion pour les viandes, et d'une manière générale il ne faut rechercher le plaisir dans aucune nourriture ni aucune boisson, car le lutteur garde en toutes choses la tempérance[1038] »

Cette lettre montre qu'il ne s'agit pas de supprimer la viande de son alimentation mais de montrer une tempérance alimentaire plus générale. Selon Yves Courtonne, cette lettre peut être rapprochée d'une autre lettre adressée à Julien, dont l'authenticité n'est pas admise et qui serait un exercice d'écolier, mais qui confirme ce conseil de rejet de la viande donné par Basile à ses moines[1039]. L'empereur Julien se moque d'ailleurs des tergiversations des chrétiens à ce sujet[1040]. En plus d'une multiplication des discours sur l'alimentation, se développent, également à partir du IV^ème siècle ap. J.-C., une diversification des profils des théoriciens et une plus large diffusion de leurs écrits. Dans les quelques exemples que nous avons cités ci-dessus nous trouvons déjà des évêques, des prêtres ou encore des moines. Cette accumulation d'écrits répondait alors probablement à un besoin de la communauté chrétienne de se redéfinir après la crise identitaire qu'elle a connue après Constantin[1041]. Cette reconstruction semble donc être l'affaire de l'ensemble des membres de la communauté et entraîne chez les chrétiens une diversité de constructions de leurs rapports à l'alimentation.

[1035] Pallad. *Dial. Chrys.* 12, 25-29 : *Ἔθος δὲ τοῖς δαιτυμόσιν, ἐὰν μὴ αὐτοῖς τις συμβρώσῃ ἢ συμβροχθίσῃ ἢ συγκαχάσῃ γέλωτι ἀσήμῳ, ἐπ' ἄκρων δακτύλων χλιαρὰν φέρων τὴν κύλικα, εἰς κακηγορίαν ἄγειν τὴν τῆς τραπέζης φιλοφροσύνην.*

[1036] Bas. *Epist*. 173, 21-24 ; Greg. Naz. *Or*. 5, 35 : dans ce passage de son invective contre Julien, Grégoire de Naziance fait une liste de tout ce qui est à rejeter : les beaux vêtements, les fleurs, la flûte, en résumé tout ce qui rappelle les cérémonies grecques.

[1037] CORBIER 1989, p. 148.

[1038] Bas. *Epist*. 22, 1, 44-46 : *Ὅτι οὐ δεῖ οἴνῳ δεδουλῶσθαι οὔτε περὶ κρέα ἐμπαθῶς ἔχειν, καὶ καθόλου περὶ οὐδὲν βρῶμα ἢ πῶμα φιλήδονον εἶναι· ὁ γὰρ ἀγωνιζόμενος πάντα ἐγκρατεύεται.*

[1039] Bas. *Epist*. Tome 1, p. 97 ; *Epist*. 41, 1, 24 – 31

[1040] Jul. *Or*. VIII (5).

[1041] RAGA 2011, p. 231 ; MARKUS 2012, p. 54.

3.3 La construction de l'empereur chrétien et de l'ascèse

3.3.1. Deux modèles à incarner

A partir du IV^ème siècle ap. J.-C. et de l'empereur Constantin, l'empereur se doit désormais d'incarner deux modèles de pouvoir : impérial et chrétien.

A partir du règne de l'empereur Dioclétien, la figure impériale évolue avec une légitimation qui passe en partie par une mise en scène du souverain[1042]. Cette dernière est souvent caractérisée par le passage de la *salutatio* à l'*adoratio* lors de laquelle les Romains admis en la présence de l'empereur devront désormais s'agenouiller devant lui et embrasser le manteau impérial[1043]. Néanmoins, il faut distinguer ces deux éléments, puisque la génuflexion existait déjà avant le rite de l'*adoratio* : elle intervenait dans le rite de la *supplicatio*[1044]. Le baiser de la pourpre a été introduit par Dioclétien, même si ce manteau semble avoir été porté bien avant celui-ci, puisque les empereurs portent fréquemment le costume triomphal avec le *paludamentum*, à la couleur pourpre, et ce depuis la dynastie des Sévères[1045]. Mais la somptuosité mise en place avec l'*adoratio* ne se limite pas à un aspect pratique, elle engendre aussi un changement de sémantique, comme on peut le lire dans le *Panégyrique* de 291 adressé à Dioclétien et à son co-empereur Maximien Hercule :

> « Quel spectacle offrit votre piété, quand, dans votre palais de Milan, vous êtes apparus tous les deux à ceux qui avaient été admis à adorer vos visages sacrés et quand la présence soudaine de votre double divinité déconcerta les hommages qui ne s'adressaient ordinairement qu'à une seule. Personne n'observa la hiérarchie des divinités suivant le protocole habituel : tous s'arrêtèrent le temps de vous adorer, s'attardant à remplir un double devoir de piété[1046]. »

Dans cet extrait, il ne s'agit pas d'une erreur de sémantique, car Mamertin dans ce panégyrique a été capable de jouer sur le double sens de divinité, ce qui montre qu'il savait choisir ses mots et donc que l'utilisation du verbe « adorer » est pleinement voulue. Il est alors question pour les dignitaires d'aller « adorer », et non plus seulement « saluer », les empereurs, ce qui représentait

---

1042 BOWMAN *et al*. 2005, p. 131.

1043 Amm. 15, 5, 18 ; Aur. Vict., *Caes*. 39, 4 ; Eutr. 9, 26 ; Zonar. 12, 31.

1044 STERN 1954, p. 184 : ce rite pouvait être adressé soit aux Hommes soit aux dieux et consistait à convaincre une personne qui avait le pouvoir de nous aider, de nous sortir d'une situation difficile.

1045 PETIT 1974, p. 226.

1046 *Pan. Lat.* III (11), 11, 1-2 : *Quale pietas uestra spectaculum dedit, cum in Mediolanensi palatio admissis qui sacros uultus adoraturi erant conspecti estis ambo et consuetudinem simplicis uenerationis geminato numine repente turbastis ! Nemo ordinem numinum solita secutus est disciplina ; omnes adorandi mora restiterunt duplicato pietatis officio contumaces*. *Pan. Lat.* III (11), p. 42 : Selon Edouard Galletier, le récit des journées de Milan montre l'affirmation publique du caractère désormais sacré du pouvoir impérial avec notamment la démonstration oratoire de l'origine divine des empereurs.

un véritable honneur accordé à un nombre limité de fonctionnaires civils et militaires[1047]. Ce nouveau cérémoniel marque alors une rupture entre le Haut-Empire et l'Antiquité tardive, introduisant de nouveaux rapports fondés sur l'adoration du souverain. Ce que décrit le panégyriste est l'incarnation de ce que les chercheurs en anthropologie historique ont conceptualisé comme un rituel qui permet de joindre le symbolique et les pratiques[1048]. Marie-Claude l'Huillier, qui nous rappelle que la finalité traditionnelle des panégyriques était d'être un outil pédagogique pour les écoles de rhétorique, en propose une nouvelle finalité : celle de la célébration impériale avec une audience plus large que les simples écoles de rhétorique[1049]. La somptuosité impériale serait donc à la fois présente dans le fond du texte et dans sa forme en devenant un outil de propagande politique[1050]. Pour parler du rituel de l'adoration de la pourpre plus précisément, son ancrage dans la loi semble dater de 353/4[1051] mais son inscription dans celle-ci ne paraît répondre qu'au fait que cette pratique était déjà bien établie. Néanmoins, il est difficile de procéder à une comparaison entre le III^ème et le IV^ème siècles ap. J.-C. puisque le *Code Théodosien* ne commence qu'en 313 et que le récit de la Tétrarchie fait par Ammien n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais la représentation sacralisée du souverain, à la fois dans le langage et dans le cérémoniel, fait peu de doute[1052]. Nous pouvons également citer à titre d'exemple la description de l'*aduentus* de Constance II par Ammien Marcellin[1053].

Cette somptuosité du souverain n'est donc pas abandonnée par les successeurs de Dioclétien, mais ils doivent désormais incarner également une autre figure, celle de l'empereur chrétien. La volonté d'être un représentant de la religion chrétienne se retrouve ainsi dans les propos de l'empereur Constantin, rapportés par Eusèbe de Césarée, lors d'un banquet avec des évêques :

> « Vous, vous êtes évêques pour l'intérieur de l'Eglise ; moi, on pourrait dire que j'ai été établi par Dieu évêque pour l'extérieur[1054]. »

Cette parole de Constantin rapportée par Eusèbe a donné lieu à de nombreuses interprétations mais selon Luce Pietri[1055], il faut en relativiser la portée symbolique puisqu'il s'agirait avant

[1047] STERN 1954, p. 187.
[1048] CARRANGEOT *et al.* 2018, p. 13.
[1049] L'HUILLIER 1986, p. 532.
[1050] SCHLANGE-SCHÖNINGEN 2004, p. 177.
[1051] C*Th*. 8, 7, 4.
[1052] SMITH 2011, p. 131.
[1053] Amm. 16, 10.
[1054] Eus. *V.C*. 4, 24 : « *ἀλλ' ὑμεῖς μὲν τῶν εἴσω τῆς ἐκκλησίας, ἐγὼ δὲ τῶν ἐκτὸς ὑπὸ θεοῦ καθεσταμένος ἐπίσκοπος ἂν εἴην* ».
[1055] Eus. *V.C*. p. 84-85 ; DAGRON 1996, p. 147.

tout d'une métaphore. Son premier argument est que la portée des paroles impériales prononcées dans un cadre convivial est à relativiser. Nous émettrons quelques objections à ce sujet puisqu'il faut remettre en question la notion de « cadre convivial » évoquée ici. En effet, le simple fait que ces propos soient rapportés par Eusèbe montre le caractère officiel de ce banquet avec une assemblée d'évêque, un contexte sans doute peu favorable à la discussion légère. De plus, il ne faut pas écarter l'hypothèse que ces propos aient pu être un ajout d'Eusèbe afin d'illustrer son portrait d'empereur chrétien. Le second argument de Luce Pietri est qu'Eusèbe a recours au verbe *ἐπισκοπεῖν* (« veiller ») pour redonner au substantif *ἐπισκοπος* le sens de « surveillant ». Eusèbe voudrait ici entendre que l'empereur est « le protecteur commun dans le monde entier » (IV,8) et non un évêque au même sens que ceux présents pour le concile. Au-delà de l'interprétation littérale, ce qui est intéressant dans cet extrait est qu'il montre la volonté de Constantin d'être intégré dans la communauté chrétienne. Eusèbe fait d'ailleurs de celui-ci « un héraut … de la piété sans erreur » (I,4). Cette idée nous paraît plus cohérent avec les intentions qu'Eusèbe montre dans sa *Vie de Constantin*. Comme évoqué précédemment, la politique religieuse devient un devoir religieux du souverain chrétien[1056] et il n'est donc pas illogique de voir Constantin et ses successeurs se positionner comme défenseurs de la foi chrétienne.

Mais dans les faits cette image d'empereur chrétien est incompatible avec le modèle impérial qui tire son pouvoir de la glorification du souverain et de la somptuosité de sa cour. Pourtant, la remise en cause de cette dernière est critiquée, même par des auteurs chrétiens. Comme l'écrit Socrate le Scolastique à propos de l'empereur Julien : « en faisant cesser l'admiration que provoquait chez beaucoup la richesse impériale, il faisait mépriser le pouvoir »[1057]. Cette critique de Socrate illustre le fait que les auteurs antiques étaient bien conscients que la représentation du pouvoir restait nécessaire. C'est d'autant plus visible pour Socrate que, dans son *Histoire Ecclésiastique*, il ne mentionne pas les actions les plus anti-chrétiennes perpétrées par Julien. Sa critique la plus sévère à son encontre est de l'accuser de ne pas être un vrai philosophe[1058]. C'est donc le refus de l'appareil impérial par Julien, et non sa religion, qui semble importer aux yeux de l'auteur chrétien. Pour la plupart des auteurs chrétiens, chacun devait d'ailleurs avoir un rôle déterminé avec une place qui lui est propre. C'est ce qu'explique

[1056] STEIN 1959, p. 97 ; DEMANDT 1989, p. 440

[1057] Socr. *Hist. eccl.* 3, 1, 53 : *ὅτι παυομένη ἡ ἐκ τοῦ βασιλικοῦ πλούτου τοῖς πολλοῖς ἐγγινομένη κατάπληξις εὐκαταφρόνητον ἐποίει τὴν βασιλείαν.*

[1058] URBAINCZYK 1998, p. 314.

Ambroise de Milan dans une de ses lettres dans laquelle il dit que les palais sont faits pour les empereurs et les églises pour les évêques[1059]. Evidemment dans le cas de Julien, le fait qu'il ait eu un comportement répondant aux standards d'une bonne image chrétienne ne pouvait suffire à effacer son attitude envers la communauté des chrétiens. Grégoire de Naziance, lui aussi peu favorable à Julien[1060], le rappelle dans sa seconde invective contre celui-ci : il y précise que le fait que l'empereur n'ait jamais connu l'indigestion n'en fait pas moins un ennemi de l'Eglise[1061]. Même si ceci peut paraître évident, il est tout de même important de rappeler que c'était l'appartenance religieuse avant tout qui plaçait le curseur du jugement moral.

Il semble alors évident que l'empereur ne peut pleinement incarner ces deux modèles à la fois ou tout du moins construire son autorité religieuse en menant en tous points « une vie chrétienne », comme certaines figures emblématiques de l'Eglise. L'empereur se crée alors une image chrétienne impériale et devient l'un des premiers représentants de l'Eglise grâce à son pouvoir temporel, et non sa foi. Constantin, en tant que créateur de cette nouvelle identité, se doit d'abord d'incarner le plus pieux des empereurs avant de pouvoir rivaliser avec les autres religieux. Il est d'ailleurs décrit de la sorte au VII^ème siècle ap. J.-C. par le *Chronicon Paschale*[1062].

Paul Veyne a lui aussi proposé une analyse de la difficulté des empereurs à se référer à divers modèles hérités de plusieurs traditions : « Le rôle d'empereur romain était d'une ambiguïté à rendre fou […]. Un César devait avoir quatre langages : celui d'un chef dont le pouvoir civil est de type militaire et qui donne des ordres ; celui d'un être supérieur (mais sans être un dieu vivant) vers lequel monte un culte de la personnalité ; celui d'un membre du grand conseil d'Empire, le Sénat, où il n'est que le premier parmi ses pairs, qui n'en tremblent pas moins pour leur tête ; celui du premier magistrat de l'Empire qui communique avec ses concitoyens et s'explique devant eux. Dans ses ordonnances ou proclamations de 324, Constantin a choisi ce langage, en le mêlant à un cinquième, celui d'un prince chrétien convaincu »[1063]. Cette nouvelle « strate » d'autorité reste néanmoins difficilement compatible avec les héritages du Principat, surtout au fur et à mesure du renforcement de cette identité chrétienne. La nouvelle identité

[1059] Ambr. *Epist*. 76, 19.
[1060] LE GLAY 2005, p. 537.
[1061] Greg. Naz. *Or*. 5, 41.
[1062] *Chron*. *Pasch*. 310-311.
[1063] VEYNE 2007, p. 22.

chrétienne de Constantin est alors diffusée sur différents supports, des récits ou des monnaies par exemple, avec une lisibilité accrue, voire un caractère officiel, à partir de la victoire sur Licinius en 324 et elle sera reprise par les fils de Constantin[1064]. Mais cette représentation reste liée jusque sous les fils de Constantin à une iconographie de la victoire et du triomphe[1065], on peut donc constater qu'il est difficile pour les empereurs de se détacher rapidement d'un modèle pour un autre.

3.3.2. Une image impériale en mutation

Au cours du IV^{ème} siècle ap. J.-C., les premières oppositions apparaissent donc entre les pratiques que nécessite la vie publique impériale et le renforcement de certains principes attachés au christianisme vis-à-vis des pratiques sociales, notamment avec l'émergence du discours chrétien. Cette diffusion d'un nouveau modèle de vie chrétien et son importance dans la sphère publique semble alors transparaitre dans les descriptions des différents empereurs au cours de cette période.

En effet, on constate une évolution dans les qualificatifs utilisés par les auteurs, avec un passage progressif de la notion de « modération », encore présente dans les descriptions données de Constantin[1066], à un vocabulaire plus fort avec l'utilisation des termes « abstinence » ou « censure » pour qualifier des empereurs de la seconde moitié du IV^{ème} siècle ap. J.-C. comme Gratien et Théodose I^{er}[1067]. Ces termes ne sont cependant pas unanimement employés pour décrire Théodose. Dans son portrait de cet empereur Zosime[1068] insiste *a contrario* sur son abus du luxe et sa gloutonnerie. Cette opposition avec les autres portraits de l'empereur s'explique par le fait que Zosime, païen convaincu et adversaire de la monarchie[1069], ne devait pas avoir beaucoup de considération pour Théodose I^{er} et utilise alors l'un des éléments du portrait des mauvais empereurs.

Les termes modérés se retrouvent encore dans les descriptions des fils de Constantin et en particulier de Constance II. Ces termes gardent une place importante comme « tempérance » qui est utilisé à plusieurs reprises dans l'éloge de Julien :

[1064] MORRISSON 2018, p. 34.
[1065] MORRISSON 2018, p. 48.
[1066] *Chron. Pasch.* 310/311 ; Eus. *V.C.* 1, 19, 2 ; Eus. *Triak.* 5, 6.
[1067] *Pan. Lat.* XII (2), 13, 2 ; *Pan. Lat*. XII (2), 13, 3.
[1068] Zos. 4, 28, 1.
[1069] DEMANDT 1989, p. 33.

> « J'ai seulement à montrer qu'en suivant un genre d'éducation différent, tu excellas en beauté, en force, en justice, en tempérance : ta vie laborieuse te fit une constitution robuste ; l'obéissance aux lois te donna la tempérance ; ton corps devient plus vigoureux par l'énergie de ton âme, et ton âme plus juste par ta résistance aux fatigues du corps[1070]. »

Cette description de Constance II avec ces mêmes qualificatifs est reprise dans le récit de Zonaras[1071]. Néanmoins, on constate que des comportements plus excessifs font leur apparition dans les portraits impériaux dès l'époque de Constance II puisque Ammien Marcellin souligne l'importance de cette « tempérance » classique mais remet en cause les pratiques qui aboutissent à l'affaiblissement du corps :

> « D'un train de vie économe et frugal, il dut à sa modération dans la nourriture et la boisson de conserver une santé assez solide pour ne contracter que rarement des maladies ; mais elles furent bien près de mettre en danger sa vie : car c'est ce qui arrive au corps de ceux qui s'abstiennent de débauche et d'excès, comme l'ont montré au terme d'une longue expérience des professionnels de la médecine[1072]. »

Le besoin de préciser ces dangers potentiels, qui vont être attachés à la pensée ascétique qui connaitra un véritable essor à partir de la fin du IV^ème siècle ap. J.-C.[1073], laisse à penser que cette doctrine commence à prendre de l'importante à l'époque de l'écriture d'Ammien. Cette image d'un comportement excessif de Constance II est d'ailleurs reprise dans l'historiographie moderne puisque l'historien Paul Petit définissait l'empereur comme « une sorte de Philippe II d'Espagne, dont il avait la piété, la chasteté laborieuse, le caractère soupçonneux et l'orgueil du porphyrogénète »[1074].

De plus, la restriction alimentaire n'est pas le seul élément pointé dans les portraits impériaux, y compris par les auteurs païens : les questions de pureté et de chasteté s'y trouvent également de plus en plus appuyées. En effet, l'abstinence sexuelle représentait un élément important du discours chrétien[1075], l'idéal pour certains Pères de l'Eglise comme Jérôme[1076] étant de rester

---

[1070] Jul. *Or*. 1, 11, 4-7 : *δείξω δὲ μόνον τῆς τροφῆς τὸ διαφέρον, ᾗ χρησάμενος κάλλει καὶ ῥώμῃ καὶ δικαιοσύνῃ καὶ σωφροσύνῃ διήνεγκας, διὰ μὲν τῶν πόνων τὴν εὐεξίαν περιβαλόμενος, διὰ δὲ τῶν νόμων τὴν σωφροσύνην κατακτησάμενος, καὶ τῷ μὲν σώματι ῥωμαλεωτέρῳ διὰ τὴν ἐγκράτειαν τῆς ψυχῆς, τῇ ψυχῇ δ΄ αὖ διὰ τὴν τοῦ σώματος καρτερίαν δικαιοτέρᾳ χρώμενος*

[1071] Zonar. 13, 11.

[1072] Amm. 21, 16, 5 : *In uita parca et sobria, edendi potantique moderatione ualetudinem ita retinuit firmam, ut raros colligeret morbos, sed eos non procul a uitae periculis : id enim euenire corporibus a lasciuia dimotis et luxu, diuturna experimenta et professiones medendi monstrarunt.*

[1073] Sur l'essor de l'ascétisme et sur son implication dans le portrait impérial voir *infra*, p. 245-259.

[1074] PETIT 1974, p. 90.

[1075] MARKUS 2012, p. 80.

[1076] Hier. *Epist*. 22 : Julia Eustochium, fille cadette de Paula, menait la vie religieuse dans un appartement retiré

vierge et de vouer sa vie à Dieu. Pour les autres chrétiens, hommes comme femmes, il est recommandé de maintenir une abstinence dans le mariage. On comprend qu'il existait pour les moralisateurs une distinction entre deux classes de chrétiens, les célibataires voués à Dieu étant supérieurs aux autres[1077]. Ammien Marcellin fait donc l'éloge de cette abstinence dans le mariage chez l'empereur Valentinien[1078], alors que le penchant de son prédécesseur Jovien pour les femmes n'était mentionné que brièvement et de manière à montrer que cette attitude avait éventuellement pu être rectifiée par la dignité qu'impose le pouvoir impérial[1079]. Les historiens tardo-antiques ont avant tout retenu et mis en avant les excès alimentaires de Jovien plutôt que son inclination pour les femmes, d'autant plus que certains auteurs présentent sa goinfrerie et son ivresse comme la cause de sa mort[1080]. Concernant Valentinien I^er, Jacques Fontaine émet, quant à lui, l'hypothèse que cette insistance sur la chasteté visait peut-être à contrebalancer les rumeurs sur sa bigamie, mentionnée par Socrate le Scolastique et Jordanès[1081].

Une modération plus marquée que chez les empereurs précédents est désormais un comportement attendu de la part des souverains à partir de la seconde moitié, voire du dernier quart du IV^ème siècle ap. J.-C. Pour l'époque valentinienne, nous constatons ainsi l'introduction d'autres éléments faisant référence au comportement ascétique ou à une tentative de s'en approcher, mais la modération alimentaire répond encore à des modèles traditionnels. Toujours à propos de Valentinien, Théodoret fait ainsi référence à sa « tempérance » et à d'autres éléments classiques[1082]. Quant à Ammien, il souligne de manière détournée le fait qu'il n'était pas un glouton[1083].

Néanmoins, la mise en avant de la religiosité des souverains connaît une réelle accélération avec Théodose I^er sous le règne duquel le renforcement de la modération alimentaire, et plus largement un comportement plus digne, est mis en avant. Dans le récit plus tardif de l'*Histoire*

---

du palais de sa mère. Jérôme l'exhorte à garder la virginité, lui en indique les moyens et réfute avec véhémence les objections qu'opposent à cette méthode de vie les païens et les chrétiens tièdes.

[1077] GRIMM 1996, p. 186.

[1078] Amm. 30, 9, 2.

[1079] Amm. 25, 10, 15.

[1080] Sur les causes de la mort de Jovien, les théories sont nombreuses : Ammien Marcellin ne se prononce pas sur la question et expose les deux hypothèses : indigestion et intoxication aux vapeurs de charbon (Amm. 25, 10, 12) ; Eutrope présente la théorie de l'indigestion comme la plus probable (Eutr. 10, 18, 1) ; Zonaras propose une alternative à l'indigestion et l'intoxication aux vapeurs : l'empoisonnement. Néanmoins, l'auteur tient à souligner la probable ivresse du souverain à ce moment-là (Zonar. 13, 14).

[1081] Amm. Tome 6, p. 237 ; Socr. *Hist. eccl*. 4, 31 ; Iord. *Rom*. 310-311.

[1082] Theod. *Hist. eccl.* 4, 6, 1.

[1083] Amm. 30, 9, 4.

des Francs de Grégoire de Tours, l'attachement à Dieu de Théodose I^er est particulièrement appuyé ainsi que sa rigueur[1084]. Cette rigueur fait même pleinement partie de son panégyrique réalisé par Pacatus, pourtant païen :

> « Il voyait l'empereur, le souverain du monde, le maître des terres et des hommes, vivre de peu et chichement, réparer ses longs jeûnes avec le maigre repas d'un simple soldat, en outre la cour tout entière, plus austère que les écoles de Sparte, offrait mille exemples de travail, d'endurance et de frugalité[1085]. »

Selon Edouard Galletier[1086], cette phrase rappellerait celle du panégyrique de Julien[1087], mais même si le panégyrique de Julien en fait effectivement une incarnation de la modération, celui de Théodose I^er y ajoute la mention importante de « longs jeûnes », qui tendrait à montrer un glissement vers l'ascétisme. Sur le jeûne il est important de signaler qu'il n'est pas né avec le christianisme et que ces pratiques étaient en lien avec la diététique qui était avant tout un domaine réservé aux personnes aisées, susceptibles de consacrer à leur santé du temps et de l'argent[1088]. Mais dans le panégyrique de Pacatus il semblerait que nous ayons dépasser le simple cadre de la diète pour une pratique plus dure à mettre en lien avec l'ascèse. Cette pratique du jeûne n'est pas uniforme et avait apparemment pour principal but d'anéantir le désir sexuel[1089]. Néanmoins, le mot d'« ascète » ne semble pas utilisé à la légère et ne fera son apparition qu'à partir du V^ème siècle. De plus, tous les auteurs ne s'accordent pas sur cette description de Théodose et certains le présentent comme ayant lui aussi succombé aux charmes de la vie de cour.

En résumé, on constate à partir de la seconde moitié du IV^ème siècle ap. J.-C. une évolution dans les portraits des empereurs chrétiens. L'évolution la plus marquante ne se fait donc pas entre empereurs païens et chrétiens puisque, comme nous l'avons vu, le modèle traditionnel avec les éléments qui le composent est repris dans les descriptions des empereurs chrétiens auxquelles une nouvelle « strate » chrétienne est ajoutée. La véritable évolution se fait au sein même du discours chrétien et de l'incarnation de la chrétienté par les empereurs, avec une volonté de se rapprocher de la source de « pouvoir » de l'autorité chrétienne : l'ascétisme, qui fait son

[1084] Greg. Hist. *Franc*. 1, 42.
[1085] *Pan. Lat*. XII (2), 13, 3 : *(...) cum uideret imperatorem rerum potentum, terrarum hominumque dominum, parce contenteque uiuentem, modico et castrensi cibo ieiunia longa solantem ; ad hoc aulam omnem Spartanis gymnasiis duriorem, laboris, patientiae, frugalitatis exemplis abundantem (...).*
[1086] *Pan. Lat*. XII (2), p. 80.
[1087] *Pan. Lat*. XI (3), 11, 4
[1088] MAZZINI 1996, p. 254.
[1089] ROUSSELLE 1974, p. 247 ; RAGA 2011, p. 277.

apparition à la fin du IV^{ème} siècle ap. J.-C. et est l'aboutissement de la construction de ce nouveau discours chrétien sur l'alimentation. Néanmoins, l'absence d'utilisation du terme exact pour des descriptions du IV^{ème} siècle ap. J.-C. qui auraient pu y correspondre nous fait émettre trois hypothèses : soit les auteurs avaient des exigences encore plus élevées quand il s'agissait de considérer un empereur comme ascète, soit ce qualificatif n'était tout simplement pas considéré comme approprié pour la figure impériale, soit la popularité de l'ascétisme n'était pas encore à son paroxysme et n'avait pas atteint les portraits impériaux. La présence plus prégnante de l'ascèse et l'utilisation de ce terme à propos des empereurs du V^{ème} siècle ap. J.-C. tendrait à confirmer cette dernière hypothèse.

3.3.3. Les premières confrontations entre le banquet impérial et le nouveau discours chrétien

Les empereurs sont désormais confrontés à l'opposition entre deux normes : le discours chrétien et le mode de vie impérial. Nous avons vu précédemment que l'influence du christianisme commence à se faire sentir dans les descriptions des portrais impériaux. Il est évident qu'il existait différents niveaux d'intégration des préceptes chrétien, la plupart des chrétiens essayant de concilier leur vie quotidienne et les principes recommandés par les Pères de l'Eglise.

D'autre part, il semble important de souligner que ces principes de renonciation n'ont pas toujours été présents au sein du christianisme et ne sont pas nés non plus avec cette religion, puisqu'ils existaient déjà chez les auteurs païens. Les idéaux de stabilité de l'âme ou d'absence de passions, ainsi que les moyens pour y parvenir, étaient des thèmes déjà présents dans les écrits des moralisateurs. Sénèque et Musonius Rufus, ainsi que d'autres stoïciens du début de l'Empire, ont mis en avant le modèle d'une « vie philosophique » *via* leurs enseignements et leurs exemples personnels. En effet, à ceux qui apprenaient à se contrôler grâce à leur entraînement, ils promettaient une supériorité sur la richesse et le pouvoir[1090]. Ceux qui aspiraient à devenir comme eux étaient encouragés à s'adapter au « froid, chaud, soif, faim, nourriture simple, un lit dur, abstinence des plaisirs et l'endurance aux travaux ardus »[1091]. D'autre part, des phénomènes comparables au monachisme, principal vecteur de l'ascèse[1092], existaient avant l'arrivée du christianisme.

[1090] GRIMM 1996, p. 55.
[1091] Muson. *Or*. 6
[1092] LEYSER 2000 ; GOODRICH 2007 ; CASEAU 2008, p. 223-269.

Concernant le discours chrétien, nous avons déjà pu constater qu'il est encore en construction au début de l'Antiquité Tardive et ne fait pas l'objet d'une norme unique. En effet, il n'existe pas de traité général réglementant les pratiques commensales à adopter pour les chrétiens. Mais l'absence de règles clairement établies ne signifie pas pour autant l'absence de pratiques.

> « Que si tu veux répondre qu'issu de noble race, toujours dans les délices, toujours dans le duvet, tu ne peux ni te passer de vin ou de plats nourrissants, ni vivre très chichement d'après cette loi que je t'expose, je te rétorquerai : « Vis donc sous ta propre loi, toi qui ne peux vivre sous celle de Dieu ! » Ce n'est pas que Dieu, créateur et maître de l'univers, trouve plaisir au rugissement de nos intestins, au vide de l'estomac, à la brûlure des poumons. Mais c'est qu'autrement la pureté ne saurait être en sécurité[1093]. »

Cet extrait d'une lettre de Jérôme de Stribon illustre parfaitement les reproches faits aux banquets. Néanmoins, il est tout de même important de rappeler que nous défendons le banquet impérial contre l'image stéréotypée que les auteurs antiques et certains chercheurs contemporains ont pu en donner. Le banquet impérial était avant tout une véritable institution politique et sociale avec des rapports codifiés et une étiquette clairement établie[1094]. Sylvie Crogiez-Petrequin a notamment exposé dans son article « A la table des grands dans le monde romain tardif : images et réalités », les contraintes réglementaires qui régissaient les banquets romains lors de la période tardo-antique[1095]. Par conséquent, nous ne sommes pas face à l'opposition entre une forme de rigueur religieuse et la débauche mais bien à deux normes qui s'affrontent, celle d'un discours chrétien nouvellement constitué à la suite du règne de Constantin I^er et celle du banquet.

On ne peut imaginer un empereur renonçant à cette « étiquette » qui lui offrait un statut à part, encore moins au IV^ème siècle ap. J.-C. où la pression religieuse sur le modèle impérial n'est pas encore à son paroxysme. De plus, de nombreux éléments du banquet sont en total opposition avec les nouvelles recommandations chrétiennes, comme la vaisselle d'apparat ou encore la composition des repas et la provenance des aliments, qui avaient souvent un rôle symbolique. Concernant la vaisselle, les auteurs tardo-antiques ont dû avoir recours à leur inventivité pour pouvoir faire coïncider cette nécessité dans le banquet avec les recommandations de leur époque. Les auteurs ont pu ainsi mentionner des « emprunts » que l'empereur faisait à ses amis

---

[1093] Hier. *Epist.* 22, 11 : *Quod si uolueris respondere, te nobili stirpe generatam, semper in deliciis, semper in plumis,non posse a uino et esculentioribus cibis abstinere, nec his legibus uiuere districtius,respondebo: Viue ergo lege tua, quae Dei non potes. Non quod Deus uniuersitatis Creator etDominus, intestinorum nostrorum rugitu et inanitate uentris, pulmonisque delectetur ardore;sed quod aliter pudicitia tuta esse non possit.*

[1094] MALMBERG 2005, p. 11-24 ; VÖSSING 2007, pp. 165-173 ; ALBERT 2009.

[1095] CROGIEZ-PETREQUIN 2013, p. 129-142.

car lui-même ne disposait pas de la vaisselle nécessaire à un banquet fastueux. Cette « astuce » est par exemple utilisée par Eutrope à propos de Constance Chlore :

> *«* Son train de vie était si modeste qu'aux jours de fête, s'il devait avoir à sa table des amis en nombre important, il faisait quérir de porte en porte l'argenterie des particuliers pour en garnir sa salle à manger[1096]. *»*

Dans le cas de Constance Chlore, le besoin de préciser cette « modération » dans le luxe de la part d'Eutrope provient plus probablement du contexte et de la période d'écriture de l'auteur (seconde moitié du IV^ème siècle) que de la nécessité de faire de Constance Chlore un chrétien soumis aux idéaux de pauvreté. D'ailleurs, l'influence de ce contexte se retrouve aussi probablement dans l'*Histoire Auguste* puisqu'un comportement similaire est mentionné dans la *Vie* de Sévère Alexandre[1097].

Concernant la provenance des aliments, il faut rappeler que la représentation dans le banquet était en partie véhiculée par les aliments fournis aux convives puisque, comme l'évoque l'anthropologue Polly Wiessner, « il est depuis longtemps accepté que l'adage populaire « tu es ce que tu manges » s'applique à notre être social aussi bien qu'à notre être physique » »[1098]. L'empereur se devait donc de pouvoir offrir des produits recherchés et de qualité afin de démontrer la supériorité de ses banquets, et par conséquent la sienne. Comme nous l'avons évoqué précédemment, certaines viandes étaient par exemple plus convoitées et plus chères que d'autres, notamment certains types de gibiers, que l'empereur faisait servir. Il est ainsi fait mention des oies ou volailles grasses, viandes que l'on retrouve critiquées à de multiples reprises dans les écrits tardo-antiques. La supériorité des banquets impériaux résidait donc dans leur somptuosité et la capacité de la cour à présenter ce qu'il y avait de meilleur et de plus cher[1099]. Ces deux seuls exemples entrent en conflit avec les principes de pauvreté et de renoncement à la recherche des plaisirs tant valorisés par les auteurs et moralisateurs ascétiques. Mais, il est évident qu'un empereur ne pouvait renoncer à sa supériorité, et surtout à la démonstration constante de celle-ci. Il semblerait donc que la nécessité de la représentation du pouvoir prenne encore au IV^ème siècle ap. J.-C. le dessus sur la conviction personnelle.

[1096] Eutr. 10, 1, 2 : *adeo autem cultus modici, ut festis diebus, si amicis numerosioribus esset epulandum, privatorum ei argento ostiatim petito triclinia sternerentur*
[1097] Hist. Aug. *Alex.* 41, 4.
[1098] WIESSNER 1996, p. 1.
[1099] AURELL 1990, p. 126.

Cette confrontation avec le banquet impérial est clairement mise en avant par l'exemple célèbre de la *Vie de Saint-Martin,* que nous avons déjà mentionné précédemment. Celui-ci, après avoir refusé à plusieurs reprises l'invitation de l'empereur Maxime, finit par se rendre à l'un de ses banquets mais tente d'en refuser tous les codes : il s'assoie dans un premier temps sur un petit tabouret et non sur le lit de table[1100] et il refuse de boire la coupe juste après l'empereur et la tend à son prêtre[1101], sans doute afin de ne pas se laisser lier à lui directement par certains gestes symboliquement forts[1102]. Cet exemple montre que même Martin de Tours, moine devenu évêque, qui refuse de pratiquer certains gestes symboliques, n'en reste pas moins le convive d'un banquet et se retrouve obligé de se soumettre à cette convivialité.

De plus, le rejet du banquet comme acte de cohésion sociale était réellement perçu comme une attitude suspecte. Cette attitude est décrite à plusieurs reprises dans différentes sources à propos de Jean Chrysostome. Ce dernier n'organisait aucun banquet officiel, ce qui contrevenait alors aux impératifs de l'hospitalité et rendait difficile l'instauration de relations[1103]. Cette condamnation semble avoir été émise par des moines hostiles à l'évêque, mais il est intéressant de constater que cet élément pouvait être malgré tout utilisé comme un élément diffamant, même par des membres de l'Eglise :

> « Pour ces raisons, les clercs et beaucoup des moines l'avaient pris en haine, ils le traitaient d'homme dur et emporté, maladroit et orgueilleux. Ils essayaient aussi de l'accuser sur sa vie devant le peuple et de persuader celui-ci de la vérité de leurs dires, à savoir qu'il n'invitait jamais personne et qu'invité lui-même à un repas, il refusait[1104]. »

A noter que certaines sources expliquent cette non-hospitalité non par une volonté de l'évêque mais par ses problèmes de santé[1105].

Ainsi, les empereurs commencent à être pris entre deux injonctions que nous pourrions résumer de la sorte : se gouverner ou gouverner l'Empire. En effet, la norme chrétienne débute sa consolidation au IV^ème siècle ap. J.-C. et les empereurs se doivent désormais de la prendre en compte, d'autant plus que celle-ci se heurte alors au mode de vie impériale. Il y a donc une

---

[1100] Sulp. Sev. *Mart*. 20, 4.
[1101] Sulp. Sev. *Mart.* 20, 6.
[1102] RAGA 2011, p. 273.
[1103] BRÄNDLE 2003, p. 101.
[1104] Soz. *Hist. eccl.* 8, 9, 5 : *Ἐκ τοιούτων δὴ προφάσεων ἀπηχθάνοντο πρὸς αὐτὸν κληρικοὶ τε καὶ πολλοὶ τῶν μοναχῶν καὶ χαλεπὸν καὶ ὀργίλον, σκαιόν τε καὶ ὑπερήφανον ἀπεκάλουν. Ἐπεχείρουν δὲ καὶ περὶ τὸν βίον διαβάλλειν εἰς τὸν | δῆμον καὶ τούτῳ πείθειν ὡς ἀληθῆ λέγοιεν, ὅτι μηδενὶ συνήσθιεν οὔτε ἐπὶ ἑστίασιν καλούμενος ὑπήκουεν.*
[1105] Pallad. 12, 15-21 ; Soz. *Hist. eccl.* 8, 9, 6.

confrontation inéluctable entre les pratiques alimentaires impériales et cette nouvelle norme. La table impériale n'est plus seulement un lieu de danger physique, comme tend à le rappeler Jean Chrysostome dans sa *15ème homélie sur l'épître aux Philippiens*[1106], mais aussi un lieu de danger pour la stabilité de l'âme. Cette confrontation est d'autant plus forte que le mode de vie impérial répond lui aussi à des codes difficilement conciliables avec les principes de pauvreté, de jeûne ou même d'humilité. En tenant compte de cette nouvelle attente chrétienne, l'empereur tente donc de créer sa nouvelle identité et, à partir de la fin du IVème siècle ap. J.-C., de trouver une forme de conciliation entre ces différentes injonctions.

Conclusion chapitre 3

En conclusion, nous pouvons dire que le christianisme a bien eu un impact sur la manière de représenter les empereurs à table. Les souverains tardo-antiques se retrouvent confrontés à une nouvelle forme d'autorité qu'ils doivent s'approprier. L'intégration des recommandations de l'Eglise se fait de manière progressive notamment à partir de la seconde moitié du IVème siècle ap. J.-C. à l'exception des années juliennes où nous assistons à un retour du modèle de l'empereur soldat et même à la résurgence de certaines pratiques comme le banquet public.

L'élaboration du discours chrétien sur les pratiques commensales ne se fait pourtant pas de manière uniforme. Cette communauté en construction produit différentes recommandations, ce qui en soi n'est pas une nouveauté chrétienne puisque les courants philosophiques païens ne s'accordaient pas tous sur la place à donner à l'alimentation[1107].

Néanmoins, malgré ces multiples discours, nous assistons au IVème siècle ap. J.-C. au développement du modèle impérial chrétien et les auteurs ne manquent pas d'intégrer les pratiques commensales à ce portrait. Nous avons pu constater une évolution dans le lexique employé pour désigner les empereurs entre le début et la fin de ce siècle. Nous avons aussi établi que cette évolution, qui semble s'accentuer lors du règne de Théodose Ier, est incarnée par la volonté de montrer une frugalité plus sévère qu'auparavant.

[1106] Chrysost. *In Phil. hom*. 15, 5 : dans cette homélie, Jean Chrysostome cherche à montrer le rôle difficile des empereurs.
[1107] GRIMM 1996, p. 55-56.

Il faut sans doute y voir le résultat des prémices de l'ascétisme qui commence à avoir un écho particulièrement fort au sein de la communauté chrétienne. Le réel basculement vers l'ascèse s'effectue lui à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C. et notamment chez les fils de Théodose Ier.

Conclusion partie 2

Pour conclure cette deuxième partie, nous pouvons revenir sur le principal facteur de changement qui a imprégné le IV^ème siècle : le christianisme. Avec l'affirmation progressive de cette religion comme « religion d'Etat », ce sont certains repères traditionnels concernant le banquet impérial et les pratiques commensales des empereurs qui se voient modifier. Nous avons pu constater que le christianisme avait eu un impact sur le cadre du banquet (condamnation de certains divertissements), dans la composition des groupes présents autour de la table (serviteurs et invités) et dans le rapport à l'alimentation qu'entretenaient les empereurs (évolution et évaluation des mœurs). Tous ces éléments participent alors à la construction de l'empereur chrétien, même s'il ne faut pas négliger la part qu'a pu prendre la propagande idéologique volontairement diffusée par les auteurs chrétiens.

Mais ce n'est pas le seul modèle que l'empereur doit désormais incarner. En parallèle, et ce depuis le début de l'Antiquité Tardive, l'empereur se construit une forme de représentation sacralisée que l'on retrouve dans le langage et le cérémoniel de la cour tardo-antique. Les sources nous ont fait parvenir l'image d'un dirigeant d'essence divine, majestueusement éloigné, imperturbable et irrésistible. A ce titre, la description de l'*aduentus* de Constance II par Ammien Marcellin en est le parfait exemple. Mais il n'est pas étonnant de retrouver cet aspect dans les autres instants de vie de l'empereur, notamment dans le banquet qui projetait l'identité de l'empereur comme le dirigeant du monde romain[1108]. Néanmoins il ne faut pas pour autant surestimer le contraste que ce cérémoniel représente avec celui du Haut-Empire. Les auteurs chrétiens ne sont pas les seuls à user de la propagande idéologique et il s'agit en partie d'une amplification, comme avaient déjà pu le connaître les représentations de certains empereurs du Haut-Empire. En effet, Statius avec Domitien ou Ovide avec Auguste ne sont pas moins hyperboliques que Claudien avec la dynastie théodosienne[1109].

Ces deux nouvelles incarnations du pouvoir, par le biais du christianisme et du dominat, servent à l'empereur avant tout à exercer sa domination et à la conforter face à de nouvelles forces en présence. Max Weber avait ainsi théorisé trois types de domination considérée comme légitime :

[1108] MALMBERG 2007, p. 76.
[1109] SMITH 2011, p. 131.

- Rationnelle ou domination légale : elle repose sur la croyance en la légalité des règlements et du droit et donne des directives à ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens ;
- Traditionnelle : elle repose sur la croyance quotidienne en la sainteté de traditions et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens ;
- Charismatique : elle repose sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne[1110].

Dans le cas des empereurs tardo-antiques, nous pouvons retrouver des traces de ces différents « idéaux-types ». La « domination légale » a été parfois difficile à maintenir du fait des nombreuses usurpations auxquels ceux-ci ont dû faire face ou qui leur ont permis d'accéder au pouvoir. Il n'est donc pas incohérent de les voir renforcer les dominations basées sur la tradition mais surtout sur le charisme. Et ce, d'autant plus qu'aucune domination ne se contente de fonder sa pérennité sur des motifs uniques, qu'ils soient matériels, affectuels ou rationnels. Les dominations cherchent en effet à éveiller et à entretenir la croyance en leur « légitimité »[1111]. Ce charisme qui utilise alors comme moyen d'expression les rituels publics et la mise en scène[1112] se retrouve aussi dans le banquet et dans les représentations de l'empereur. Mais cette image évolue pour faire place à l'empereur au sein de la chrétienté. Durant cette période, une autorité « naturelle » se fondant sur la modération, l'autodiscipline, l'équilibre et une expression harmonieuse est de plus en plus revendiquée [1113]. Les anciennes images d'empereurs-soldats sont progressivement délaissées pour faire place à un vocabulaire dans lequel l'attitude vertueuse des souverains devient empreinte de références chrétiennes. Mais un jeu d'équilibre commence à s'instaurer pour les auteurs qui doivent présenter les premiers portraits d'empereurs aux mœurs chrétiennes sans pour autant expurger le banquet de tout ce qu'il implique de luxueux. Cette problématique, à laquelle avaient déjà été confrontés les auteurs païens et qui avait provoqué la création des *topoi* de glouton ou d'ivrogne, émerge donc dans l'historiographie chrétienne au IV^ème siècle et rencontre son apogée à partir du V^ème siècle. En effet, les auteurs du V^ème siècle continuent le travail débuté par leurs prédécesseurs, notamment Eusèbe de Césarée, dans la mise en scène du « personnage sublime et distant de l'empereur chrétien »[1114] mais se heurtent eux-aussi à cette difficile conciliation.

[1110] WEBER 1995, p. 289.
[1111] WEBER 1995, p. 286.
[1112] ROACH 2011, p. 35.
[1113] BROWN 2003, p. 67.
[1114] BROWN 2003, p. 189.

PARTIE 3 :

LES V^{ÈME} ET VI^{ÈME} SIÈCLES : CONTRAINTES ET NORMATIVITE DU BANQUET

Pour cette partie portant sur les V^{ème} et V^{ème} siècles ap. J.-C., la documentation dont nous disposons nous a contrainte à proposer une analyse sous une forme de développement différent de celui des parties précédentes. En effet, les sources sont lacunaires pour certaines périodes et ont avant tout un aspect normatif comparé aux III^{ème} et IV^{ème} siècles ap. J.-C. qui nous offraient des descriptions plus complètes et commentées. Il nous semble donc important de faire une synthèse des sources auxquelles nous allons avoir recours pour l'étude du banquet dans cette dernière partie.

Pour l'Occident, nous ne disposons pas de beaucoup de récits pour la période qui suit la fin du règne d'Honorius à la seconde moitié du V^{ème} siècle ap. J.-C.. Sur le règne d'Honorius et son rapport au banquet, la *Chronique* de Jean de Nikiou reste la principale source sur le sujet, même si elle est plus tardive que son règne. Ces informations sont complétées par les *Carmina* de Claudien à l'intention d'Honorius et de son beau-père le général Stilicon. Pour la seconde moitié du V^{ème} siècle ap. J.-C., Sidoine Apollinaire nous propose de longues descriptions de banquets et donne sa vision des bonnes manières d'un aristocrate à table. Sidoine à la fois décrit une réalité du banquet impérial, notamment via sa *lettre* à propos du banquet de Majorien, mais offre aussi une représentation des empereurs par le biais de ses *poèmes*. Néanmoins, la prédominance de Sidoine entraine également un biais de perception. Parce qu'il est notre principale source, voire notre seule source, sur l'aristocratie romaine de cette période, il faut donc manipuler ses écrits avec prudence.

Sidoine n'apporte pas seulement des informations sur les Romains mais aussi sur les rois barbares, qui s'installent progressivement en Occident. Concernant ces derniers, comme le relève Alain Chauvot, nous disposons sur la période concernant l'instauration des royaumes barbares de sources aux caractères disparates qui engendre en partie un éclatement des points de vue. Les sources peuvent être hagiographiques, littéraires (poèmes, correspondances), politiques (panégyriques) ou encore des textes juridiques[1115]. Néanmoins, sur la question des modèles alimentaires, les sources à notre portée pour cette période semblent plus souvent tenir du portrait valorisant, même si les *topoi* des « mauvaises » pratiques alimentaires des barbares, qui ont longtemps fait partie leurs représentations, n'ont pas complètement disparus pour autant.

[1115] CHAUVOT 1997, p. 3

Pour la partie orientale de l'Empire, les sources dont nous disposons apportent surtout une vision ascétique du banquet. Pour la première moitié du V^{ème} siècle ap. J.-C., même si certaines sources, comme Zonaras, déjà présentes pour le IV^{ème} siècle ap. J.-C. perdurent, elles nous apportent peu d'informations sur les pratiques commensales impériales, à l'exception de Socrate le Scolastique et Sozomène qui permettent d'avoir de précieux renseignements sur la cour impériale, notamment celle de Théodose II (408-450). De manière générale ce sont les historiens de l'Eglise qui nous apportent le plus de contenu à analyser pour cette période. En plus de Socrate et de Sozomène, nous pouvons mentionner Théodoret de Cyr et Evagre le Scolastique qui permettent d'enrichir ponctuellement les portraits des empereurs d'Orient mais apportent peu d'éléments sur la réalité du banquet impérial. De plus, concernant ces sources, il faut mettre en avant la normativité de leur forme qui s'inscrit dans la tradition des histoires ecclésiastiques.

Pour la seconde partie du V^{ème} siècle ap. J.-C., les sources sont peu nombreuses et n'apportent quasiment aucune donnée sur les pratiques commensales ou la représentation des empereurs à table. Nous possédons uniquement quelques brides d'informations pour les empereurs Zénon et Anastase I^{er}. C'est en particulier la faiblesse de la documentation pour cette période qui nous a fait envisager une organisation différente pour cette partie de nos recherches. Il semblait en effet difficile de proposer une analyse de la réalité du banquet sans élément concret sur lesquels se reposer pour cet intervalle de presque soixante-dix ans jusqu'au règne de Justinien I^{er} (527-565). Pour les règnes de ce dernier et de son neveu Justin II (565-578), qui clôturent le cadre chronologique proposé pour la présente thèse, nous avons à notre disposition deux auteurs : Procope de Césarée et Corippe. Concernant le premier, la diversité de ton de ses écrits, passant de l'éloge de Justinien dans le *De Aedificiis* à la critique sans réserve dans les *Anecdota*, font que cet auteur reste à manipuler avec précaution. Néanmoins, sous les couches de vernis de louanges ou de reproches, il apporte des éléments concrets sur la matérialité du banquet impérial tardo-antique, et notamment l'implication de la question ascétique dans la vie de cour. Il permet également de voir qu'une vie ascétique menée par un empereur n'était pas une garantie de louanges et qu'un comportement alimentaire que l'on pourrait qualifier de « sévère » et de « retiré » pouvait toujours avoir un aspect suspicieux. En revanche, Corippe est quant à lui bien éloigné de la notion de critique puisque dans son *In laudem Iustini minoris*, le poète nous offre une parfaite mise en scène d'expression du pouvoir par le banquet. Cette source reste majeure sur le règne de Justin II et permet de clôturer notre cadre chronologique avec un banquet impérial empli de réalités et de symbolismes. Il était donc important de pouvoir étendre notre

cadre chronologique jusqu'au milieu du VI^{ème} siècle ap. J.-C., le règne de Justin II inclus, pour pouvoir intégrer la description du banquet inaugural de Corippe qui nous apporte des éléments incontournables sur le banquet impérial d'un point de vue politique tout comme symbolique. Il permet notamment de développer les questions d'expression du pouvoir qui seront reprises dans le traitement de l'héritage romain par les rois barbares. De plus, le rattachement de Justin II se justifie également par les liens étroits qui sont établis avec son oncle Justinien pour légitimer son pouvoir dans une forme de continuité dynastique. Après le règne de ce dernier, nous ne trouvons plus de liens forts avec les empereurs précédents et un véritable basculement s'opère vers ce qui est communément appelé « les empereurs byzantins ». Etendre ainsi le cadre chronologique hors de la période habituelle de l'Antiquité Tardive, qui se limite généralement au règne de Justinien, est aussi l'occasion de pouvoir intégrer d'autres exemples issus des royaumes barbares.

Enfin, en dehors des sources littéraires, les sources restent limitées. Pour les sources juridiques, les plus importants changements datent du règne de Théodose I^{er} et du début des règnes de ses fils, même si quelques lois seront mentionnées notamment pour la question des distractions liées au banquet. Concernant les sources archéologiques, nous sommes confrontée au même problème d'identification des palais et des pièces de banquet que pour le IV^{ème} siècle ap. J.-C.. Il nous est ainsi difficile d'intégrer des éléments archéologiques dont l'authentification ne fait pas consensus au sein de la communauté scientifique. Pour évoquer les éléments matériels, nous nous baserons uniquement sur les sources littéraires et qui sont principalement limitées à deux récits : le banquet de Majorien, où est évoqué le lit de table sous forme d'un *stibadium*, et le banquet inaugural de Justin II, avec la mention de divers éléments comme la vaisselle ou l'organisation des tables dans la salle de banquet. Le recours aux éléments archéologiques sera donc extrêmement limité et toujours utilisé en regard des sources littéraires.

1. Les enjeux de « moralité » dans les pratiques commensales impériales

Dans l'histoire du christianisme, l'Antiquité Tardive est marquée par l'émergence de nombreux débats que ce soit entre les païens et les chrétiens ou au sein même de la communauté chrétienne. Chez cette dernière, la question de la définition du « chrétien » y occupe une place particulièrement importante pendant près de cinquante ans, des années 380 aux années 430[1116]. La solution alors envisagée par certains est de rompre avec le monde et de renouer avec les grands principes du christianisme primitif marqués par une exigence d'ascèse et de rigueur : virginité, abstinence, pauvreté, prière, jeûne et service des pauvres[1117]. En effet, l'édit de Milan de Constantin en 313 n'a pas seulement autorisé le christianisme, il est également perçu comme un événement qui a affadi le dévouement dont les chrétiens avaient pu faire preuve dans la persécution. Cet édit marque une réelle crise pour la communauté des chrétiens car il tendait à faire croire que le christianisme pouvait se réconcilier avec le monde alors que certains de ses adeptes cherchaient à atteindre la haute exigence des premiers chrétiens. Robert Markus résume ce sentiment en expliquant que pour la communauté des chrétiens « l'âge des martyrs conservait le goût d'un « âge d'or » » mais qu'il devenait difficile pour cette communauté de se définir vis-à-vis de cette période au fur et à mesure de l'enrichissement de l'Eglise[1118]. L'ascèse chrétienne, qui existait en Occident et en Orient dès les premiers siècles de cette nouvelle religion, devient alors d'autant plus attrayante car elle octroyait une sorte de statut de martyr sans effusion de sang[1119].

En Occident, cette pratique se met en place sans rompre avec le cadre de vie domestique et quotidien et semble perdurer longtemps. De même, lors de l'arrivée du monachisme qui est importé d'Orient dans la seconde moitié du IV^{ème} siècle ap. J.-C., la Gaule finit par privilégier la vie cénobitique à l'érémitisme. Ceci fut en partie le résultat du rôle des évêques en tant que fondateurs des monastères[1120]. Néanmoins, il ne faut pas supposer que cette installation en fut mieux perçue, la démarche monastique de ces aristocrates pouvant amener à de l'amertume chez leurs familles et leurs domesticités puisqu'ils mettaient en difficulté les nombreux cercles

[1116] MARKUS 2012, p. 47.
[1117] HOURS 2012, p. 8.
[1118] MARKUS 2012, p. 53-54.
[1119] GRIMM 1996, p. 156.
[1120] HOURS 2012, p. 11

qui dépendaient d'eux[1121]. En Orient, cette ascèse semble avoir pris un tournant plus strict puisqu'il faut considérer cette partie de l'Empire comme empreinte de l'influence des saints hommes[1122], offrant alors un modèle plus rigoureux auquel les Chrétiens pouvaient se référer. Donc même si l'ascèse devient une source d'autorité dans les deux parties de l'Empire, sa pratique se différencie clairement.

Ce développement de l'ascétisme au sein de la communauté chrétienne nous paraît alors le facteur le plus marquant des V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. dans l'évolution des pratiques commensales impériales et des portraits des empereurs. En effet, ces nouvelles recommandations religieuses influencent non seulement le banquet dans sa pratique mais aussi la manière dont sont représentés les empereurs commensaux. Des évolutions commençaient déjà à être perçues dans les sources du IV^{ème} ap. J.-C. et dans la sémantique utilisée par les auteurs tardo-antiques, notamment dans le portrait impérial qui se teintait de la vision chrétienne des mœurs et des pratiques sociales. Mais désormais une confrontation avec l'ascèse est incontournable tant cette pratique commence à s'installer comme modèle d'autorité dans la communauté chrétienne. Les aspects pratique et symbolique du banquet impérial doivent s'adapter à cette nouvelle norme qui s'ajoute au cadre formel déjà en place. L'opposition entre vie pratique et vie contemplative ne se limite pas uniquement à la sphère des communautés religieuses, elle s'enracine également dans les questionnements de la classe aristocratique et de la cour impériale. La recherche d'une conciliation entre le cadre du banquet régi par des pratiques séculaires et l'appropriation de cette nouvelle forme d'autorité est alors le fait le plus marquant de la fin de la période définie pour cette thèse.

[1121] CASEAU 2015, p. 65
[1122] BROWN 1971, p. 95

1.1 L'ascèse, un mode de vie social à adopter pour les empereurs

1.1.1. Les balbutiements d'une ascèse impériale chez les fils de Théodose Ier

Comme nous l'avons analysé précédemment[1123], un basculement se produit quant à la source de l'autorité chrétienne au cours du dernier quart du IVème siècle ap. J.-C.. Ce basculement est alors en grande partie le résultat de la reconstruction du discours chrétien après la crise post-constantinienne. Au niveau du pouvoir impérial, un réel changement s'opère dans les portraits impériaux à partir de Théodose Ier mais ce sont ses fils qui seront les premiers à se voir attribuer le qualificatif d'ascète. En effet, à partir du IVème siècle ap. J.-C., nous avons vu une évolution de la sémantique concernant les souverains et leurs descriptions, mais celle que rédige Jean de Nikiou à propos de l'empereur Honorius marque un tournant :

> « Arcadius et Honorius étaient parfaitement fidèles à la religion chrétienne. Le pieux Honorius étant tombé malade, son frère Arcadius, en recevant cette nouvelle, partit pour Rome, afin de le visiter. Or Honorius était, par sa sainteté et sa chasteté, un ascète, et il pratiquait, tout en demeurant dans le palais impérial, la vie des anachorètes. Il cultivait la vertu, suivait une discipline sévère et se mortifiait beaucoup ; il portait le cilice sous la tunique de soie qui était le vêtement impérial ; il couchait sur la terre, jeûnait tous les jours de sa vie, priait et chantait des psaumes, et, d'une manière permanente, couronnait ses exercices de piété par ses vertus ; il méprisait profondément le royaume terrestre et aspirait au royaume céleste, et il était tel que Dieu fut content de lui[1124]. »

Cet extrait de la *Chronique* de Jean de Nikiou est un récit plus poussé de l'ascétisme, comprenant des termes plus spécifiques que la *Chronique* de Jean Malalas, dont il s'inspire alors en partie[1125], puisque le chroniqueur byzantin s'était contenté de qualifier Honorius (395-423)[1126] de « *σώφρων* » (chaste) et « *ὀργίλος* » (porté sur la colère, irascible)[1127]. Même lorsque l'on opte pour la traduction « chaste », qui est l'interprétation la plus forte de « *σώφρων* » que l'on peut également traduire par « tempérant » ou « modéré », la chronique de Malalas reste moins excessive que celle de Jean de Nikiou.

[1123] Voir *supra*, p. 227-231.
[1124] Jean de Nikiou, *Chron*. 84.
[1125] BOOTH 2012, p. 557 ; ZOTENBERG 1878, p. 245– 7.
[1126] PLRE I, Fl. Honorius 3, p. 442.
[1127] Malalas. *Chron*. 13 : *Μετὰ δὲ τὴν βασιλεία Ἀρκαδίου ἐβασίλευσεν ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ Ὀνώριος ἐν Ῥώμῃ ἔτη λα'. Ἦν δέ ὀργίλος καὶ σώφρων.*

En effet, Jean de Nikiou, en cherchant à intégrer la dimension impériale de la christianisation, a donné un rôle inattendu à l'empereur Honorius[1128]. A défaut, peut-être, de pouvoir être valorisé pour ses prouesses militaires[1129], ce dernier est alors décrit comme un « saint » puisqu'il remplit toutes les conditions pour être qualifié d'anachorète par le chroniqueur : la chasteté, la mortification, le jeûne et la prière. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il s'agit en effet des différents éléments composant le comportement ascétique.

Néanmoins, cette approche de Jean de Nikiou vis-à-vis de l'empereur Honorius est à modérer. En effet, ce qualificatif d'ascète ne semble avoir été attribué qu'à l'empereur Honorius et non à son frère Arcadius (395-408)[1130] et ne se retrouve de plus que dans la *Chronique* de Jean de Nikiou. Il faut donc mentionner plusieurs aspects qui pourraient paraître problématiques dans l'utilisation de ce qualificatif par Jean de Nikiou :

Premièrement, il est étonnant de constater que ce qualificatif concerne uniquement Honorius, pourtant empereur d'Occident, alors que nous savons que l'ascétisme vient avant tout d'une influence orientale de l'Empire. Bien que l'ascétisme se soit construit de manière progressive, l'influence de la vie monastique sur la spiritualité[1131] reste indéniable, de même que celle des « Pères du désert », en particulier de la figure d'Antoine, popularisée par la *Vie* que lui consacre Athanase peu après 356 et qui fige une version idéalisée de l'ascète du désert[1132]. Cette *Vie* a eu une réelle influence dans tout l'Empire mais l'émergence d'une forme d'ascétisme à l'Ouest serait plutôt à dater des années 420 avec les *Institutions cénobitiques* et les *Conférences* de Jean Cassien[1133] , soit peu de temps avant la mort d'Honorius. Peut-être pouvons-nous émettre l'hypothèse que l'ascétisme d'Honorius est une conséquence de l'éducation qu'il a reçu à Constantinople, mais nous manquons d'éléments pour pouvoir l'affirmer avec certitude. Et ce d'autant plus que cette hypothèse ne permettrait pas d'expliquer pourquoi Honorius bénéficie d'une telle description et pas Arcadius, pourtant empereur d'Orient[1134]. De plus, l'utilisation du terme d'ascète par Jean de Nikiou peut aussi venir de l'aspect plus tardif de son œuvre, ce dernier lui-même moine[1135], vivant dans un contexte qui se prêtait plus facilement à son emploi.

[1128] STERK 2010, p. 301.
[1129] HOLUM 1982, p. 49.
[1130] PLRE I, Fl. Arcadius 5, p. 99.
[1131] CASEAU 2010, p. 438.
[1132] BARNES 1993 ; FINN OP 2009, p. 116 ; CASEAU 2015, p. 62.
[1133] FINN OP 2009, p. 125.
[1134] Arcadius ne bénéficie pas des mêmes portraits que son frère. Zosime, à l'image de ce qu'il avait décrit pour leur père Théodose Ier, ne ménage pas les accusations de corruption et de mauvaises influences. *Zos*. 5, 24, 1-2.
[1135] ZOTENBERG 1877, p. 455 ; STERK 2010, p. 301.

Deuxièmement, cette analyse se fonde principalement sur la traduction proposée par Hermann Zotenberg datée de 1883 et qui n'a pas été révisée depuis. Nous nous sommes donc interrogée sur la possibilité que le choix du terme « ascète » pour désigner cet empereur. Ce terme pour désigner Honorius pouvait donc relever d'un choix de traduction même si la remarque sur une vie de palais similaire « à la vie des anachorètes » peut laisser supposer le contraire puisque les deux thématiques, ascèse et anachorète, étaient intimement liées. Nous avons donc sollicité l'analyse de Marc Malevez, spécialiste en guèze et associé à l'Université Libre de Bruxelles[1136]. Le terme qui désigne Honorius est donc « ተጋዳሊ » (tâgâdâli) qui est à l'état marqué, dit aussi état construit, et est un participe présent signifiant littéralement « le combattant » mais aussi « le combattant spirituel » et donc « l'ascète ». De plus, plus loin le terme « ገዳማዌ » (gadamâwi) peut signifier « anachorète », mais il peut aussi s'appliquer, moins souvent, à un cénobite. Son analyse tendrait donc à renforcer l'idée que le terme est bien celui d'ascète.

Troisièmement, ce qui nous est parvenu du texte de Jean de Nikiou est également problématique. Le texte a d'abord été abrégé puisque les brèves rubriques des chapitres qui précèdent le texte principal contiennent des références qui ne correspondent pas aux chapitres concernés. Ensuite, le texte possède une lacune importante : celle de l'occupation perse. Ainsi le texte passe de l'accession au pouvoir d'Héraclius aux conquêtes islamiques sans qu'il n'y ait eu précision de l'auteur. Enfin, et là est sans doute le point le plus problématique pour nous : de nombreuses ambiguïtés de langage résultent des processus de transmission et d'abréviations[1137].

Et enfin, aucune autre source évoquant le règne d'Honorius n'utilise le terme d'ascète ou ne fait allusion à de telles pratiques de sa part. Nous disposons pourtant d'une autre source vantant les qualités du souverain : Claudien. A plusieurs reprises dans ses panégyriques, le poète a l'occasion de décrire les vertus d'Honorius, notamment les vertus théodosiennes par excellence que sont la *pietas* et la *clementia*[1138], mais n'utilise jamais de qualificatifs en rapport avec l'ascèse. La seule exception est un passage d'un *Eloge de Stilicon* où le poète mentionne une forme de chasteté dans le mariage d'Honorius avec Marie[1139], la fille de Stilicon[1140] dont il est un fervent partisan[1141]. Claudien comprends donc l'intérêt d'intégrer la notion de chasteté dans

[1136] Nous tenons une fois de plus à le remercier pour sa disponibilité.
[1137] ZOTENBERG 1877, p. 451 ; BOOTH 2012, p. 559.
[1138] BUREAU 2018, p. 8.
[1139] PLRE I, Maria, p. 558.
[1140] PLRE I, Fl. Stilicho, p. 853.
[1141] Claud. *Carm*. 22.

les différentes vertus du souverain mais ne la mentionne qu'une seule fois dans ses différents éloges. Claudien cherche avant tout à mettre l'éducation que l'empereur a reçue et le fait qu'il ne sombre pas dans la mollesse[1142] et la nécessité de renoncer au luxe sous différentes formes que ce soit en rejetant les « délices royaux »[1143] ou en « consomm[ant] les mets [qu'il] trouve »[1144]. Claudien met d'ailleurs l'accent en mettant en opposition ce qu'il juge être le bon comportement d'un empereur et les pratiques orientales :

> « Si, cher enfant, la Fortune t'avait donné le trône parthe,
> Si, vénérée là-bas, dans les contrées orientales,
> Se dressait sur ta tête d'Arsacide une tiare barbare,
> Ton haut lignage suffirait et ta noblesse seule
> Pourrait te protéger ; tu flotterais dans le luxe et l'oisiveté.
> Mais le sort est tout autre à qui dirige
> La cour de Rome. Il sied de s'appuyer sur la vertu, non sur le sang[1145]. »

Cette attaque de Claudien traduit également l'opposition qui se jouait à l'intérieur même de Constantinople sur le sens de le romanité orientale et de la place de la capitale vis-à-vis de Rome[1146]. Néanmoins, il semble peu probable qu'une réelle chasteté ait été menée dans le premier mariage d'Honorius, puisque Zosime donne une autre version de ce mariage avec Marie. Claudien, en mettant en avant les vertus d'Honorius, peut alors le présenter comme le successeur légitime de l'Occident mais aussi comme un prince capable de gouverner réellement[1147].

De plus, ce portrait mélioratif d'Honorius, valorisé *via* son comportement ascétique, est contrebalancé par Jean Nikiou lui-même lorsque l'auteur semble introduire une critique de l'ascèse dans son récit :

> « Mais peu de temps après, il retourna à Rome, étant tombé gravement malade, à la suite de ses exercices multipliés d'ascétisme et de mortification, par le jeûne et la prière ; ses membres se tuméfièrent et il mourut, quittant ce monde périssable, dans sa virginité et sans laisser de fils[1148]. »

L'auteur semble prendre ici le parti d'utiliser l'extrême mortification du souverain comme cause de sa mort alors qu'aucune autre source n'en fait mention.

[1142] Claud. *Carm*. 6-7, 40-41.
[1143] Claud. *Carm*. 8, 337-339.
[1144] Claud. *Carm*. 8, 342-344.
[1145] Claud. *Carm*. 8, 214-220 : *Si tibi Parthorum solium Fortuna dedisset, / care puer, terrisque procul uenerandus Eois, / barbarus Arsacio consurgeret ore tiaras, / sufficeret sublime genus luxuque fluentem / deside nobilitas posset te sola tueri. / Altera Romanae longe rectoribus aulae / condicio. Virtute decet, non sanguine niti.*
[1146] DRAGON 1974, p. 73
[1147] TOURNIER 2016, p. 17 ; BUREAU 2018, p. 2.
[1148] Jean de Nikiou, *Chron*. 84

Ainsi, tous ces éléments nous font prendre avec précaution ce qui pourrait être la première description d'un empereur ascétique. L'absence de corrélation avec une autre source reste le principal obstacle : non seulement le terme d'ascète n'est utilisé dans aucune autre source à propos d'Honorius mais nous ne disposons pas non plus de description de pratiques aussi extrêmes en termes de mortification ou jeûne que celles mentionnées par Jean de Nikiou. Honorius est même signalé comme participant à de grands événements impériaux comme le mariage de sa demi-sœur Galla Placidia avec Constance III[1149]. De plus, il semble important d'appuyer sur la question du contexte chrétien et de la construction de nouveaux modèles pendant le règne d'Honorius.

En parallèle de la construction de la figure impériale, le modèle ascétique commence seulement à s'affirmer et reste alors difficile à appréhender. Même si l'attrait pour le mode de vie ascétique connaît son apogée aux X^{ème} et XI^{ème} siècles avec l'influence des valeurs monastiques[1150] et que c'est à ce moment-là que les sources monastiques affirment la supériorité de l'autorité spirituelle monastique sur toute forme de pouvoir, même impériale[1151], l'ascétisme se développe fortement dès le IV^{ème} siècle ap. J.-C. Car, comme évoqué précédemment, la bonne conduite chrétienne et la « norme ascétique » sont mentionnées dans différentes sources de l'époque tardo-antique (des traités, des lettres, des récits de vie de saints, etc.), mais aussi par de multiples théoriciens[1152]. Pour la fin du IV^{ème} siècle et le début du V^{ème} siècle ap. J.-C., nous disposons néanmoins de deux sources majeures qui ont laissé une profonde empreinte dans les pratiques ascétiques : Jérôme de Stribon et Augustin d'Hippone. Ces deux Pères de l'Eglise avaient pourtant des recommandations différentes :

Jérôme s'oppose au monachisme domestique[1153] et était pour un ascétisme allant jusqu'à l'auto-mortification et la consécration des vierges en opposition aux couples mariés. Son idéal peut être symbolisé par ce qu'il écrit dans une lettre adressée à Asella : « Qu'il te plaise de t'engraisser, moi, c'est la maigreur qui m'agrée, ainsi que la pâleur »[1154].Cet ascétisme poussé à l'extrême a même eu comme conséquence d'entraîner la mort d'une de ses disciples.

[1149] Phot. *Bibl*. 80 ; l'événement est daté du onzième consulat d'Honorius et du deuxième de Constance (417).
[1150] BENOIT-MEGGENIS 2017, p. 60.
[1151] BENOIT-MEGGENIS 2017, p. 50.
[1152] Voir *supra*, p. 220-222.
[1153] CASEAU 2015, p. 66.
[1154] Hier. *Epist*. 45, 5 : *Bono tuo crassus sis : me macies delectat et pallor.*

Quant à Augustin, dans un net contraste avec Jérôme, il semble être plus proche de ce que préconise la *Bible* selon Veronika Grimm, au moins pour les passages qui traitent de la nourriture[1155]. Il rappelle que les Chrétiens sont autorisés à consommer tous les types de viandes et prend des exemples de l'Ancien et Nouveau Testament. Il montre qu'un régime végétarien ne conduit pas plus à la sainteté qu'un régime carné. Pour lui, les besoins du corps ont le droit d'être soulagés comme un médecin soulagerait une maladie[1156]. En revanche, ce qui est plaisant dépasse les limites de l'utilisation médicinale stricte et devient à ses yeux dangereux.

La présentation des opinions de ces deux théoriciens a pour but de montrer la diversité des recommandations données à propos de l'ascèse. On comprend alors que l'une des sources de difficultés pour les empereurs, comme pour l'ensemble des chrétiens de cette époque, est le manque de clarté de cette norme ascétique. Si nous ne présentons ici les opinions, déjà divergentes, de deux chrétiens qui ont marqué leur siècle, les recommandations étaient aussi nombreuses que ceux qui les prodiguaient. De fait, même parmi les pères du désert ou les ascètes les plus pratiquants, les pratiques alimentaires semblent propres à chaque individu : la consommation d'aliments cuits ou préparés était ainsi recommandée par certains[1157], une pratique que nos deux exemples précédents ne proposent pas. Deux autres exemples peuvent être évoqués à ce sujet, dans une période antérieure : celui plus intransigeant de Tertullien[1158], qui valorise la pratique du jeûne, et celui d'Origène, qui au contraire n'y fait pas référence parmi les pratiques alimentaires chrétiennes[1159]. En résumé, il est difficile d'essayer de se conformer à un modèle qui n'est pas clairement établi, et ce d'autant plus que le mode de vie qu'impose la fonction impériale est en totale contradiction avec l'ascétisme. Néanmoins, l'appropriation des normes (apprentissage et intériorisation) ne passe pas seulement par la connaissance des prescriptions, mais également par la perception des marges de manœuvre possibles, et c'est sur celles-ci que les empereurs vont tenter de jouer. Dans la période chronologique que nous couvrons dans cette thèse, il existe en effet peu de modèles d'empereurs réellement ascétiques et celui sur lequel nous allons maintenant nous arrêter, l'un des seuls dont nous disposons, est celui du petit-fils de Théodose Ier, Théodose II.

[1155] GRIMM 1996, p. 183.
[1156] Aug. *Conf.* 10, 31, 43-44.
[1157] CASEAU 2008, p. 230-231.
[1158] GRIMM 1996, p. 139 ; MARKUS 2012, p. 154.
[1159] GRIMM 1996, p. 145.

1.1.2. L'illustration de l'ascèse impériale : l'exemple de Théodose II

A partir des règnes des fils de Théodose I[er], le discours religieux s'affirme à différents niveaux, comme le montre notamment l'émergence de grandes figures comme Jérôme et Augustin. Cette influence se répercute dans le travail des historiens de l'Eglise et dans les portraits qu'ils font des empereurs. Théodose II en bénéficie particulièrement. Sa vie nous est principalement rapportée par deux sources : Socrate le Scolastique et Sozomène. Il existe de grandes similarités entre ces deux auteurs : ils sont originaires de Constantinople, écrivent en grec et composent une histoire de l'Eglise allant de Constantin à Théodose II. Il faut à ce sujet prendre note que Sozomène a probablement été familier du travail de Socrate, mais non l'inverse, et que les accusations de plagiat sont sans doute exagérées car il existe bien des différences entre les deux récits ou plutôt dans leur manière d'aborder certains aspects du IV[ème] et V[ème] siècles ap. J.-C.[1160]. L'intégration de l'empereur Théodose II (408-450)[1161] dans ces deux récits en est d'ailleurs un bon exemple : pour Socrate Théodose II fait pleinement partie du récit, alors que chez Sozomène il y est plus directement encore inclus par l'adresse que celui-ci lui dédie. L'aspect panégyrique est donc plus prévisible dans le cas de Sozomène que dans celui de Socrate, dans l'œuvre duquel le chapitre consacré à Théodose II est précédé de plusieurs éloges qui peuvent apparaître comme des avertissements sur ce qui va suivre[1162] mais sans intention claire. Dans leur portrait de Théodose II, à la différence des portraits d'empereurs chrétiens dont nous disposons jusqu'alors, ces deux auteurs mobilisent de nouvelles références, qui sont propres au domaine de l'ascèse. Même si cette influence avait commencé à s'exercer sur les portraits antérieurs, le cas de Théodose II est particulier car c'est de l'ascèse même qu'il semble alors tirer son autorité.

Dans un premier temps, afin d'étudier l'ascétisme de l'empereur Théodose II, nous pouvons évoquer ses pratiques alimentaires, puisque c'est cet aspect qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de cette recherche. Ainsi, nous pouvons faire le constat qu'elles sont fidèles aux recommandations de la plupart des Pères de l'Eglise, même si, comme nous l'avons vu précédemment, elles sont loin d'être uniformes :

> « il jeûnait souvent, surtout les jours appelés quatrième et parascève, et il faisait cela parce qu'il avait le souci d'être parfaitement chrétien[1163]. »

[1160] DEMANDT 1989, p. 30 ; URBAINCZYK 1998, p. 300.
[1161] PLRE II, Theodosius 6, p. 1100.
[1162] Socr. *Hist. eccl.* 7, 21, 7 ; 7, 21, 10 ; URBAINCZYK 1998, p. 303-304.
[1163] Socr. Hist. eccl. 7, 22, 3 : (…), *νηστεύειν τε τὰ πολλὰ καὶ μάλιστα τὰς καλουμὲνας τετράδας καὶ παρασκευὰς ἡμένας, καὶ τοῦτο ἐποίει ἄξρως χριστιανίζειν ἐσπουδακώς.*

> « j'apprends que tu surmontes le désir de toute friandise et de toute boisson, et que ni, pour parler en poète, les figues ne te sont douces[1164], ni tu ne consens à prendre aucun autre des fruits de saison, sauf pour y toucher du bout des doigts et les goûter seulement, non sans avoir béni d'abord le Créateur universel[1165]. »

Comme nous le montrent ces extraits de Socrate le Scolastique et de Sozomène, le jeûne semble avoir pris une place régulière dans les pratiques alimentaires de Théodose II. Il pouvait donc jeûner au moins deux fois par semaine, dont le vendredi, mais Socrate ne semble pas exclure qu'il ait pu jeûner encore à d'autres moments. Il suit en cela l'un des plus anciens commandements chrétiens qui est de ne pas jeûner en même temps que les « hypocrites » (le lundi et jeudi) mais le mercredi et le vendredi[1166]. Cependant alors que le jeûne était généralement considéré comme faisant partie intégrante de la prière[1167], l'historien ne profite étonnamment pas de sa mention pour relever une fois de plus la piété du souverain. L'empereur semble par ailleurs s'être plié le reste du temps à l'abstinence de toute forme de plaisirs gustatifs, ce qui, selon plusieurs auteurs, était aussi un élément important de l'ascétisme. En effet, les théoriciens ont souvent critiqué dans leurs écrits le fait de pratiquer le jeûne régulièrement, parfois même jusqu'à la mortification, puis de chercher le plaisir dans une nourriture riche et luxueuse le reste du temps. Emmanuelle Raga rappelle que « l'idéal alimentaire pour le courant ascétique est bien de ne manger que pour permettre au corps de survivre ». Il était donc incongru pour les ascètes de jeûner et de sombrer dans la gloutonnerie en parallèle[1168]. Dans l'extrait de Sozomène, nous noterons d'ailleurs une fois de plus l'assimilation entre fruits et gourmandise. Pour rappel, le jeûne est loin d'être une nouvelle pratique au V^{ème} siècle ap. J.-C., mais pour les ascètes il entre dans un cadre plus large que celui de départ, qui en faisait un signe de deuil et de pénitence[1169].

Dans un second temps, il ne faut pas oublier que l'ascétisme n'était pas seulement une question de pratiques alimentaires rigoureuses, comme semblait le pratiquer Théodose II, mais aussi une question de mode de vie. C'est pourquoi il nous semble important de compléter le portrait de

---

[1164] Soz. *Hist. eccl.* p. 98 : Citation tirée de la description de la demeure et du jardin d'Alkinoos chez Homère, Ody., 7, 116.
[1165] Soz. Hist. eccl. 12 : *πυνθάνομαί σε καὶ παντὸς ὄψου καὶ ποτοῦ τὴν ἐπιθυμίαν νικᾶν, καὶ μήτε οὔκα γλυκεπά, ποιητικῶς εἰπεῖν, μήτ' ἄλλο τι τῶν ὡραίων ἐλεῖν σε δύνασθαι, πλὴν ὅσον ἐπιψαῦσαι καὶ μόνον ἀπογεύσασθαι, πρότερον εὐλογήσαντα τὸν μάντων δημιουργόν.*
[1166] *Didachè* 8, 1 ; MARKUS 2012, p. 150.
[1167] FINN OP 2009, p. 100.
[1168] RAGA 2011, p. 275.
[1169] FINN OP 2009, p. 112.

l'empereur en mentionnant d'autres éléments hors du domaine de l'alimentation. Ainsi, l'empereur s'avèrerait avoir détenu une autre vertu importante de l'ascétisme : la résistance.

> « Il était si résistant qu'il supportait vaillamment le gel et la grande chaleur [1170]. »

> « Accoutumé à supporter la soif, la chaleur étouffante et le froid en tes exercices quotidiens, tu passes pour t'être fait de la tempérance une seconde nature[1171]. »

Afin de mener à bien l'anéantissement des passions et de toutes formes de désirs, la résistance aux sensations dues au monde extérieur devait être totale. Ni la soif, ni la température, ni la faim ne devait perturber le repli sur soi et cette forme d'oraison perpétuelle voulue par les moralistes chrétiens. De ce point de vue, il semble que Théodose II ait été un modèle en la matière. Mais il ne s'agit pas uniquement de résistance aux désagréments extérieurs, mais également de résistance aux désirs sexuels, et dans le cas présent les sources sont beaucoup moins explicites. Néanmoins, Socrate laisse entendre que Théodose II aurait mené une vie chaste dans le mariage, dans la limite du possible.

> « Il rendit le palais impérial assez peu différent d'une maison d'ascètes »[1172]

Cette mention de « maison d'ascètes » vient après la mention du mariage de Théodose II et de Eudocie[1173] qui a eu lieu en 421. Pour Pierre Maraval, cela semblerait indiquer que, si Eudocie a donné deux filles à l'empereur durant les premières années de leur mariage, il est possible que par la suite, poussé par l'exemple de sa sœur Pulchérie et l'admiration qu'il portait aux moines, Théodose ait décidé de reprendre le mode de vie qui était le sien avant son mariage et de cesser les relations conjugales avec son épouse[1174]. Néanmoins, il est important de rappeler qu'aucune autre source à notre connaissance n'attesterait clairement de cette abstinence conjugale.

La « maison d'ascète » peut aussi renvoyer simplement à la famille impériale, la « maison » désignant alors l'ensemble de ses membres. En effet, même si la discorde semble avoir frappé la maison impériale dans les années 430-440[1175], Sozomène et Socrate cherchent à en donner l'image d'une famille pieuse. Sozomène insiste particulièrement sur la virginité de Pulchérie et sur l'influence qu'elle a eu sur sa fratrie :

[1170] Socr. Hist. eccl. 7, 22, 3 : *καρτερικὸς δὲ οὕτως, ὡς καὶ κρύος καὶ καῦμα γενναίως ὑπομένειν, (...)*
[1171] Soz. Hist. eccl. 12 : (…) *Δίψους δὲ καὶ πνίγους καὶ ῥίγους κρατεῖν ἐθισθεὶς ἐν ταῖς καθ' ἡμέραν ἀσκήσεσι, φύσιν ἔχειν νομίζῃ τὴν ἐγκράτειαν.*
[1172] Socr. *Hist. eccl.* 7, 22, 4 : *Οὐκ ἀλλοιότερα δὲ ἀσκητηρίου κατέστησε τὰ Βασίλεια (...)*
[1173] PLRE II, Aelia Eudocia 2, p. 408.
[1174] Socr. *Hist. eccl.* Tome IV, p. 84 ; HOLUM 1982, p. 178.
[1175] HOLUM 1982, p. 176.

> « Avant même d'avoir atteint quinze ans, elle eut, au-dessus de son âge, un esprit très sage et divin. Tout d'abord, elle voua à Dieu sa virginité et elle instruisit ses sœurs dans le même genre de vie, pour n'introduire au palais aucun autre homme et supprimer ainsi toute occasion de rivalité et d'intrigue[1176]. »

La question de la virginité de Pulchérie est loin de concerner uniquement la sphère religieuse, elle concerne en outre la sphère politique[1177], même si l'étendue du pouvoir de Pulchérie ou d'Eudocie, femme de Théodose II, est aussi l'objet de réserves de la part de la communauté scientifique[1178]. Elle fait vœu de virginité perpétuelle en 413, incite ses sœurs à en faire de même et est finalement proclamée *Augusta* en 414. Et c'est cette forme de virginité consacrée, qui lui permet d'obtenir une influence sur son frère mais aussi de participer à l'exercice du pouvoir, que Sozomène n'hésite pas à relever[1179]. Arnold Hugh Martin Jones souligne d'ailleurs que Pulchérie était non seulement plus pieuse que son frère mais devait également avoir un plus fort caractère, ce qui lui a permis de diriger l'Empire comme elle l'a fait pendant les jeunes années de son frère[1180]. Son vœu lui a alors permis d'être définie non par son statut de femme mais par son lien avec Dieu, notamment grâce à la mise en scène de ses miracles et de son ascétisme et à ses fondations pieuses[1181].

Dans les œuvres de Socrate et de Sozomène, bien que Théodose II ne soit pas présenté littéralement comme un modèle d'ascétisme, on pourrait être tentée de le qualifier de modèle d'ascétisme impérial. Cet exemple est cependant loin d'être représentatif de ce dont nous disposons pour l'Antiquité tardive.

En effet, bien que les qualités de l'empereur soient soulignées et qu'il soit présenté comme « [un] souverain prince, [qui a] rassemblé à la fois toutes les vertus, [et] les a surpassés tous »[1182], il n'est pas un exemple absolu d'ascète chrétien, mais uniquement un exemple de souverain au

---

[1176] Soz. *Hist. eccl.* 9, 1, 3 ; Sozomène évoque même une table sainte qu'elle aurait offerte à l'église Sainte-Sophie où elle y associe sa virginité et le règne de son frère. Soz. *Hist. eccl.* 9, 1, 4 : « Pour confirmer sa décision et prendre à témoin de ses résolutions Dieu lui-même, les prêtres et tous les sujets, elle fit faire, d'or et de pierres précieuses, un ouvrage admirable et le plus beau à voir, une table sainte qu'elle offrit à l'église de Constantinople pour sa virginité et le règne de son frère ; et elle fit graver ces mots mêmes sur le front de la table, pour que cela fût bien clair à tous ».

[1177] HOLUM 1982, p. 93-96 ; ELTON 2009.

[1178] HARRIES 1994, p. 35-36 ; CAMERON *et al.* 2000, p. 34.

[1179] Soz. *Hist. eccl.* 9, 1, 5. ; *Chron. Pasch*. 414 ; DEMANDT 1989, p. 161 ; BECKER 2008, p. 526 ; BECKER 2017, p. 395.

[1180] JONES 1964, p. 173 : A. H. M. Jones écrit également qu'aucun descendant masculin de Théodose Ier n'a hérité de son habilité et de sa force de caractère et précise : « they reigned rather than ruled the empire ».

[1181] DAGRON 1996, p. 164 ; BECKER 2017, p. 396.

[1182] Soz. *Hist. eccl.* 15 : *σὺ δέ, ὦ πράτιστε, πάσας ὁμοῦ συλλαβὼν τὰς ἀρετὰς, πάντας ὑπερεβάλου εὐσεβείᾳ καὶ φιλανθρωπίᾳ καὶ ἀνδρείᾳ καὶ σωφροσύνῃ καὶ δικαιοσύνῃ καὶ φιλοτιμίᾳ καὶ μεγαλοψυχίᾳ βασιλικῇ πρεπούσῃ ἀξίᾳ.*

comportement ascétique. Dans le récit de Sozomène, son éloge s'appuie avant tout sur l'éducation reçue par Théodose II et lui attribue les vertus des souverains (« la piété, la philanthropie, le courage, la modération, la justice, la libéralité et la grandeur d'âme »[1183]) alors que l'éloge de Socrate apparaît comme plus en adéquation avec une histoire de l'Eglise, car l'historien se focalise sur sa vertu issue de sa piété[1184]. La question de la piété semble avoir été une considération principale de Théodose II. Nous pouvons citer en exemple un événement que Théodoret de Cyr est le seul à rapporter à propos d'un ascète qui aurait excommunié l'empereur :

> « Un homme qui avait embrassé la vie ascétique et dont le caractère était quelque peu audacieux vint trouver l'empereur pour lui faire une requête. Après plusieurs démarches infructueuses, il l'exclut de la communion ecclésiastique et, après l'avoir ainsi lié, se retira. L'empereur très croyant arriva au palais au moment où on l'invitait à passer à table mais, en présence des convives, il déclara qu'il ne participerait point au repas avant que le lien ne fût délié[1185]. »

Cet événement nous apporte ainsi plusieurs éléments : la participation malgré tout de Théodose à des banquets (même si dans le cas présent il refuse de participer) et son admiration pour le modèle ascétique au point de croire que les ascètes avaient le pouvoir de l'excommunier. Selon Jean Bouffartigue, Théodoret aurait d'ailleurs utilisé cet exemple pour illustrer la soumission du pouvoir temporel au pouvoir spirituel[1186]. Mais cela ne permet pas d'en faire pour autant un modèle d'ascète. La participation à des banquets est d'ailleurs mentionnée de manière indirecte dans les chroniques de Jean Malalas[1187] et de Jean de Nikiou[1188] où les auteurs parlent de la proximité de l'empereur avec Paulin[1189].

Pour les auteurs chrétiens, le vrai exemple reste celui du « Saint Homme », qui a déjà donné lieu à de nombreuses études, comme celle de Peter Brown. Le « Saint Homme » est vu comme quelqu'un pouvant vivre en dehors de la société et qui ne lui apporte rien de concret, mais qui,

---

[1183] Soz. *Hist. eccl.* 15.

[1184] URBAINCZYK 1998, p. 306.

[1185] Theod. *Hist. eccl.* 5, 39, 6 : *Ἀνήρ τις ἀσκητικὸν μὲν ἀσπαζόμενος βίον, θρασυτέρᾳ δὲ χρώμενος γνώμνῃ, προσελήλυθε τῷ βασιλεῖ περί τινος δεόμενος. Ἐπειδὴ δὲ τοῦτο δράσας πολλάκις οὐκ ἔτυχε, τῆς ἐκκλησιαστικῆς αὐτὸν κοινωνίας ἐκώλυσε καὶ τὸν δεσμὸν ἐπιθεὶς ὑπεχώρησεν. Ὁ δὲ πιστότατος βασιλεὺς παραγενόμενος εἰς τὰ βασίλεαι καὶ τοῦ καιμοῦ καλοῦντος εἰς εὐωχίαν καὶ τῶν συσσίτων παρόντων, οὐκ ἔφη πρὶν λυθῆναί οἱ τὸν δεσμὸν μετασχήσειν προφῆς.*

[1186] Theod. *Hist. eccl.* Tome II, p.483

[1187] Malalas. *Chron*. 14 : *Ὁ δὲ βασιλεὺς Θεοδόσιος καὶ Παυλῖνον, ὡς φίλον αὐτοῦ καὶ μεσάσαντα τῷ γαμῳ καὶ συναριστοῦντα αὐτοῖς, ἐποίησε διὰ πάσης ἀξίας ἐλθεῖν, καὶ μετὰ ταῦτα προηγάγετο αὐτὸν μάγιστρον, καὶ ηὐξήθη.*

[1188] Jean de Nikiou, *Chron*. 87.

[1189] PLRE II, Paulinus 8, p. 846.

comme nous l'avons vu, va être présenté dans les différents récits comme un modèle pour les chrétiens. Le succès de la *Vie* de Saint Antoine, considéré comme le fondateur de l'érémitisme chrétien, en est la preuve. Les « Saint Hommes » sont alors enfermés dans un rituel d'auto-définition et, dans ce rituel, ils sont supérieurs à l'empereur[1190]. En effet, le cérémonial impérial était quelque chose d'intermittent, comparé au travail à plein temps de vrais professionnels de l'auto-définition. Peter Brown illustre ceci en prenant l'exemple de Constance II, empereur du IV^{ème} siècle ap. J.-C., qui s'empêche de cracher pendant quelques heures[1191], alors que Macarius d'Egypte, un « Saint Homme », n'a pas craché depuis son baptême. On constate alors que les empereurs, même s'ils cherchent à se plier à la norme ascétique et à être un exemple d'autorité chrétienne, ne peuvent en être le modèle par excellence. Pour citer un exemple plus contemporain de Théodose II, même si l'écriture semble plus tardive, la *Vita* de Porphyre de Gaza écrite par Marc le Diacre propose un modèle d'ascétisme avec l'alternance entre jeûnes, veilles et nourriture très limitée :

> « Le bienheureux Porphyre, lorsqu'il fut élevé à la prêtrise, était âgé de quarante-cinq ans environ. Une fois revêtu de cette dignité, il ne changea point son genre de vie, mais persista dans les macérations ascétiques, les jeûnes et les veilles. Sa nourriture se composait de pain bis et de plantes potagères : et encore ne goûtait-il à ces aliments qu'après le coucher du soleil. Les jours de fête seulement, il mangeait à la sixième heure, usant en outre d'huile, de fromage et de légumes secs trempés. Il prenait aussi une coupe de vin mélangé d'eau, et cela à cause du mauvais état de ses entrailles. Il continua d'observer ce régime et cette règle tout le temps de sa vie[1192]. »

L'image qui nous est renvoyée par les sources de Théodose II semble être un idéal, mais la réalité devait tout de même être différente. La plupart des auteurs de son époque et l'historiographie le décrivent comme quelqu'un de soumis aux femmes, que ce soit la sienne ou ses sœurs, ainsi qu'aux eunuques de son entourage à la cour[1193]. Néanmoins, comme le rappelle Pierre Maraval dans son commentaire[1194], il semble qu'il se soit réellement investi dans la politique ecclésiastique de l'Empire, notamment lors des conciles d'Ephèse de 431 et 438.

[1190] BROWN 1971, p. 92-93. Sur la définition du Saint-Homme voir également les contributions de Peter Brown dans : CAMERON *et al.* 2000, p. 781-810.

[1191] Amm. 16, 10, 10.

[1192] Marc. Porph. 10 : *Ἦν δὲ ὁ μακάριος Πορφύριος ὅτε τὴν χειροτονίαν ἔλαβεν ὡς ἐτῶν τεσσαράκοντα πέντε. Ἀξιωθεὶς οὖν ταύτης τῆς τιμῆς οὐκ ἐνήλλαξεν τὸ πρότερον ἔθος, ἀλλ' ἔμεινεν ἐν τῇ ἀσκητικῇ κακοπαθείᾳ, ἐν νηστείας καὶ ἀγρυπνίαις. Ἡ δὲ τροφὴ ἦν αὐτῷ ἄρτος ῥυπαρὸς καὶ λάχανα, καὶ ταῦτα μετὰ δύσιν ἡλίου, ταῖς δὲ ἄλλαις ἁγίαις ἡμέραις ἕκτην ὥραν ἠσθιεν, λαμβάνων καὶ ἐλαίου καὶ τυροῦ καὶ βρεκτῶν ὀσπρίων· μετελάμβανεν δὲ καὶ ἑνὸς ποτηρίου οἴνου κεκερασμένου, καὶ τοῦτο διὰ τὴν κακοπρογίαν τῶν σπλάγχνων. Ταύτην τὴν διαγωγὴν καὶ τὸν κανόνα ἔμεινεν φυλάττων τὸν πάντα χρόνον τῆς ἑαυτοῦ ζωῆς.*

[1193] MORRISSON 2012, p. 18-19.

[1194] Soc. *Hist. eccl*. Tome IV, p. 82 ; WESSEL 2001, pp. 285-308 ; ZECCHINI 2002, p. 529-540.

Ce modèle qui nous est donné par Socrate le Scolastique et Sozomène est donc éloigné des autres portraits de l'empereur, puisque seuls ces deux auteurs donnent une image si élogieuse de leur souverain. En réalité, si ces auteurs ont choisi de faire l'éloge de l'ascèse de Théodose II, ce n'est sans doute pas un hasard. Celui-ci a dû être influencé par la vie virginale que ses sœurs, principalement Pulchérie, avaient choisie. Théodose II n'est donc pas un modèle à lui seul, mais fait plutôt partie d'un modèle familial, dans lequel ses sœurs étaient les réelles ascètes. Nous retrouvons ici le principe même du panégyrique qui est de promouvoir un modèle politique issu de milieux lettrés proches du pouvoir afin de créer « un contrôle de la mémoire collective »[1195]. En effet, il ne faut pas oublier cette citation de René Pichon, que lui-même attribue à Theodor Mommsen, à propos des panégyriques : « des modèles dans l'art de dire peu de choses en beaucoup de mots et de protester d'une loyauté absolue par un manque aussi absolu de jugement et de réflexion »[1196]. Néanmoins, même s'il s'agit d'une construction littéraire, l'exemple de Théodose II reste important, puisqu'il permet d'illustrer ce que l'on attendait d'un empereur ascète et de pouvoir mettre en lumière le fait que les sources nous en offrent peu de cas. Il permet également de poser les principes des nouvelles vertus attendues de la part des empereurs et que nous allons retrouver aux V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. plutôt dans la partie orientale de l'Empire.

1.1.3. Des portraits impériaux basés sur les vertus religieuses et l'ascèse

Les portraits impériaux qui étaient jusqu'ici soumis à une certaine codification avec des « canons » de vertus établis, mais qui pouvaient varier d'un empereur à l'autre et ce dès le III^{ème} siècle ap. J.-C. comme nous l'avons vu précédemment[1197], tendent à continuer leur évolution déjà engagée au IV^{ème} siècle avec une modification des termes utilisés pour désigner les empereurs. A partir du V^{ème} siècle ap. J.-C., une nouvelle norme commence à s'inscrire dans ces portraits avec la manifestation d'une plus forte préoccupation religieuse, qui s'inscrit dans la continuité des portraits de la dynastie théodosienne.

[1195] L'HUILLIER 1986, p. 532.
[1196] PICHON 1906. p. 38.
[1197] Voir *supra*, p. 88.

La question de la capacité ou l'incapacité à se gouverner soi-même et de résister à ses pulsions n'est pas un élément propre au christianisme et a toujours fait partie des éléments principaux qui composent les portraits, même chez les empereurs païens. Evagre le Scolastique propose ainsi un contre-modèle avec l'empereur Zénon (474-491)[1198] qu'il décrit comme incapable de se contenir :

> « Quand Zénon, après la mort de son fils, eut seul revêtu le pouvoir royal, comme s'il estimait n'être pas le souverain maître de l'univers à moins de poursuivre aussi en pleine liberté toutes les voluptés qui se présentaient, il se livra à tel point, dès ses débuts, aux assauts des désirs que, non seulement il ne s'abstint d'aucune des actions indécentes et criminelles, mais encore en devint le familier, au point d'estimer qu'il était avilissant qu'elles aient lieu dans les ténèbres et en cachette, mais que le faire ouvertement et comme à la vue de tous était digne d'un empereur et ne convenait qu'à un autocrator[1199]. »

Une telle description de l'empereur Zénon par Evagre n'est pas très étonnante étant donné le peu d'enthousiasme que semble avoir suscité cet empereur à Constantinople, que ce soit parmi les sénateurs qui le voyaient comme un parvenu ou dans la population et l'armée qui ne voyaient en lui qu'un Isaurien[1200]. Evagre propose ensuite un modèle de bon empereur qui répond à ce que nous avions pu avoir chez les descendants de Théodose I[er] :

> « Car ce n'est pas au fait de dominer autrui que se reconnaît un autocrator, mais d'abord au fait de se commander lui-même et de se dominer, en ne permettant à rien d'inconvenant de pénétrer en lui et étant si inaccessible aux intempérances qu'il est un vivant modèle des vertus à imiter, en éduquant ainsi ses sujets[1201]. »

Dans le commentaire de ce passage, il est expliqué que l'auteur oppose de manière rhétorique l'image d'un roi qui sait maitriser ses désirs à celle d'un tyran qui en serait esclave et qu'il s'agit d'une pratique courante pour Evagre qui la mobilise dans les portraits d'autres empereurs comme Justin II[1202]. Même s'il s'agit probablement d'un effet de style, il est intéressant de voir que ce parallèle bon roi / tyran, qui n'est pas en soi une nouvelle figure, repose désormais en grande partie sur les principes de la domination de soi et de l'abstinence.

[1198] PLRE II, Fl. Zenon 7, p. 1200.

[1199] Evag. *Hist. eccl*. 3, 1 : *Ζήνων δέ, ἐπεὶ τὴν βασιλείαν τοῦ παιδός οἱ τελευτήσαντος μόνος περιεβάλετο, ὥσπερ οὐκ οἰόμενος τῶν ὅλων ἐγκρατὴς γενέσθαι εἰ μὴ καὶ πάσαις ταῖς ἐπιούσαις ἡδοναῖς μετ΄ ἐξουσίας ἐπεξέλθοι, τοσοῦτον ἐκ προοιμίων ἑαυτὸν ταῖς ἐπιθέσεσι τῶν ἐπιθυμιῶν ἐκδέδωκεν ὡς μηδὲν αὐτὸν ἐπισχεῖν τῶν ἀπρεπῶν τε καὶ ἀθέσμων, ἀλλ΄ οὕτως τούτοις ἐμπολιτεύσασθαι ὡς τὸ σκοτίως ταῦτα καὶ ἐν παραβύστῳ γίγνεσθαι χαμερπὲς εἶναι νομίζειν, τὸ δέ γε ἀναφανδὸν καὶ ὥσπερ ἐξ ἀπόπτου βασιλικὸν καὶ αὐτοκράτορι μόνῳ πρέπον, (…)*

[1200] STEIN 1959, p. 361 ; JONES 1964, p. 224 ; DEMANDT 1989, p. 188.

[1201] Evag. *Hist. eccl*. 3, 1 : *Οὐκ ἐξ ὧν γὰρ ἑτέρων κρατεῖν πέφυκεν ὁ αὐτοκράτωρ γνωρίζεται, ἀλλ΄ ἐξ ὧν ἑαυτοῦ πρῶτον ἄρχει τε καὶ κρατεῖ, μηδενὶ τῶν ἀτόπων παρείσδυσιν ἑαυτῷ διδούς, οὕτω δὲ ἀνάλωτος ταῖς ἀκρασίαις ὑπάρχων ὡς ζῶν ἄγαλμα τῶν ἀρετῶν εἶναι πρὸς μίμησιν, ἐκπαιδεύων τὸ ὑπήκοον.*

[1202] Evag. *Hist. eccl*. Tome 1, p. 382.

Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'une influence directe du christianisme et que, contrairement à l'Occident où persistent certaines représentations traditionnelles, l'Orient est soumis aux nouveaux modèles promus par le mode de vie chrétien. A propos de Justin II, Grégoire de Tours utilise aussi ce parallèle et il décrit l'empereur comme un débauché et le compare à son successeur Tibère, qui incarne alors le bon souverain, car avant tout bon chrétien[1203].

Cette influence ne se retrouve pas uniquement dans les portraits péjoratifs mais aussi dans les panégyriques où la piété occupe désormais une place centrale dans la constitution d'un bon empereur et de laquelle découlent ses autres vertus. Cet aspect est notamment présent dans le *Panégyrique* que fait Procope de Gaza de l'empereur Anastase I[er] (491-518) [1204] :

> « Une immense soif de piété t'animait alors, car tu savais bien que c'est de celle-ci que découlerait sans difficulté l'ensemble des vertus, comme si elles révéraient en elle sa parenté avec la divinité. Et tu ne te trompas pas en adoptant ce point de vue. En effet elles venaient à sa suite en formant un ensemble, comme si elles trouvaient en ton âme une demeure commune[1205]. »

Cet éloge pour Anastase est d'autant plus étonnant que cet empereur, qui avait pour aspiration de devenir théologien, est pourtant connu pour ses sympathies avec les monophysites, notamment parce qu'il a fait du patriarcat d'Antioche un bastion monophysite[1206]. Les mesures favorables à cette hérésie seront ensuite abolies par Justin I[er] (518-527)[1207] lors de sa réconciliation avec Rome en 519[1208]. Néanmoins, nous retrouvons la même mécanique dans le *Panégyrique* de Priscien de Césarée :

> « un Anastase fortifié par son immense piété, et dont la vie est pour nous un miroir de toutes les vertus : justice, sagesse, chasteté, courage, piété, clémence, fermeté, maîtrise de soi, douceur honnêteté (…)[1209]. »

[1203] Greg. Tur. *Franc.* 4, 40. Robert Latouche dans son commentaire émet l'hypothèse que ce rapprochement avec le pélagianisme paraît peu probable. En effet, Péléage est né vers 354 et les luttes pélagiennes ont lieu dans la première moitié du V[ème] siècle ap. J.-C.. De plus, Justin II aurait plutôt cherché à reprendre activement les tentatives d'union avec les monophysites.

[1204] PLRE II, Anastasius 4, p. 78

[1205] Procop. Gaz. *Pan*. 4, l.16-23 : *ἀλλ' ἔτι τῆς εὐσεβείας τοσοῦτον εἶχες τὸν πόθον, καλλῶς εἰδὼς ὡς ταύτῃ τῶν λοιπῶν ἀρετῶν ὁ σύλλογος ἐπακολουθήσει ῥᾳδίως, ὥσπερ αἰδούμεναι ταύτης τὴν πρὸς τὸ κρεῖττον συγγένειαν. Καὶ οὐ διεψεύσθης τῆς γνώμης ; εἵποντο γὰρ καὶ συνῆσαν ἀλλήλαις, ὥσπερ κοινὸν οἰκητήριον τὴν σὴν εὐτυχοῦσαι ψυχήν.*

[1206] DEMANDT 1989, p. 448 ; CAMERON *et al.* 2000, p. 55.

[1207] PLRE II, Iustinus 4, p. 648.

[1208] STEIN 1949, pp. 224-228 ; MORRISSON 2012, p. 26.

[1209] Prisc. *Pan*. 40-43 : *Praebet Anastasium tanta pietate uigentem ; / In cuius uita uirtutes cernimus omnes : / Est iustus, sapiens, castus fortisque piusque, / Est clemens, stabilis, moderatus, mitis, honestus, (…)*

La piété n'est alors plus une vertu comme les autres mais elle devient le fondement de la qualité impériale, la foi chrétienne apportant un nouveau panel de valeurs[1210]. Ceci se retrouve même dès le début du V[ème] siècle ap. J.-C. puisque Synésios de Cyrène, dans son *Discours sur la royauté* adressé à l'empereur Arcadius, présente déjà la vertu comme l'origine de tout bon exercice du pouvoir :

> « Posons d'abord la piété comme le socle immuable sur lequel se dressera la statue inébranlable (…)[1211]. »

Synésios présente la philosophie comme un mode de vie royal et cette philosophie s'appuie sur la vertu. Il fait d'ailleurs un lien entre l'ascèse, l'effort (*πόνος*), la fortune (*τύχη*) et la vertu (*ἀρετή*)[1212]. Néanmoins, Synésios cite quelques procédés de discipline du corps comme la privation de sommeil[1213] mais ne fait pas mention de l'attitude à avoir vis-à-vis de l'alimentation. Pour lui, la piété n'est pas uniquement une attitude passive puisqu'elle est aussi un pilier qui permet d'éloigner l'empereur de ses mauvaises fréquentations, principalement contenues dans le palais[1214], pour l'amener à son rôle de chef des armées[1215]. Le fait qu'il insiste à plusieurs reprises sur le rôle militaire que doit avoir un « bon roi » laisse aussi entendre qu'Arcadius ne devait pas le remplir de manière satisfaisante.

La représentation tardo-antique du pouvoir impérial passe désormais par une combinaison entre une forme d'humilité chrétienne et de puissance divine[1216]. Cette nouvelle forme de représentation atteint son apogée à partir du règne de Justinien I[er] (527-565)[1217], « le dernier empereur romain et le premier des Byzantins » selon J. A. S. Evans[1218], et dans les différents aspects de la vie des empereurs, dont leur rapport à l'alimentation.

Néanmoins dans le cas de cet empereur, Procope de Césarée utilise cet aspect pour desservir l'image du prince et ainsi retourner le modèle contre lui :

[1210] MALMBERG 2007, p. 82.
[1211] Syn. Cyr. *Disc. Roy.* 10, 1 : *Εὐσέβεια δὲ πρῶτον ὑποβεβλήσθω κρηπὶς ἀσφαλὴς, ἐφ' ἧς ἑστήξει τὸ ἄγαλμα ἔμπεδον (…)*
[1212] Syn. Cyr. *Disc. Roy.* p. 60.
[1213] Syn. Cyr. *Disc. Roy.* 5, 4.
[1214] DAGRON 1974, p. 95 ; CAMERON – GARNSEY 1998, p. 146.
[1215] Syn. Cyr. *Disc. Roy*. 13, 1.
[1216] ZARINI 2012, p. 4.
[1217] PLRE II, Iustinianus 7, p. 645.
[1218] EVANS 1970, p. 218.

> « De telles choses lui paraissaient des nécessités secondaires imposées par la nature, car il restait souvent deux jours et deux nuits sans manger, en particulier quand le requérait le temps qui précède la fête appelée Pâques. A cette occasion, il s'abstenait maintes fois de nourriture pendant deux jours, comme on l'a dit, et il jugeait bon de vivre d'un peu d'eau et de quelques légumes sauvages. Il dormait peut-être une heure et passait ensuite le reste du temps en des promenades continuelles[1219]. »

> « Veiller continuellement, se fatiguer, se donner de la peine, il ne le fit pour rien d'autre que pour machiner des malheurs pour ses sujets, toujours plus affreux chaque jour[1220]. »

Dans ce récit, Justinien semble remplir tous les devoirs de l'ascète :

- le jeûne, notamment lors des importants temps chrétiens, qui, comme nous l'avons vu précédemment, était traditionnellement associé à la prière ;
- une alimentation peu riche : Justinien aurait fait le choix d'une alimentation végétarienne (« légumes sauvages ») ;
- la veille : peu de sommeil.

Procope de Césarée ne mentionne en revanche pas d'autres thèmes liés à l'ascétisme, comme celui de la chasteté. Le comportement de Justinien, qui semble proche de l'ascèse et est pourtant loué par d'autres auteurs tardo-antiques, est alors utilisé pour le desservir puisque, selon Procope, ses veilles ne servent pas à se recueillir comme cela aurait dû être le cas mais à « machiner des malheurs pour ses sujets ». Ici le comportement ascétique de l'empereur est utilisé pour instaurer la méfiance et sa passion pour la religion considérée comme un fléau.

L'*Histoire Secrète* de Procope serait un commentaire de ses *Guerres de Justinien* dans lequel il aurait mis des informations supprimées des *Guerres* pour éviter les représailles[1221]. Il est vrai que l'une des raisons de Justinien de reconquérir l'Ouest était d'instaurer l'Eglise orthodoxe et d'y réprimer les hérésies[1222], ce qui n'aurait pas été du goût de Procope qui considérait que l'empereur employait des moyens disproportionnés pour des problèmes théologiques[1223]. La question de la position religieuse de Procope a déjà été longuement débattue[1224], mais il est

[1219] Procop. *Arc*. 13, 29-30 : *ἐπεὶ καὶ ἀπόσιτος ἡμέρας τε καὶ νύκτας δύο τὰ πολλὰ ἔμενεν, ἄλλως τε ἡνίκα ὁ πρὸ τῆς Πασχαλίας καλουμένης ἑορτῆς χρόνος ἐνταῦθα ἄγοι. τότε γὰρ πολλάκις ἡμέραιν δυοῖν, ὥσπερ εἴρηται, γεγονὼς ἄσιτος ὕδατί τε βραχεῖ ἀποζῆν ἐπηξίου καὶ βοτάναις ἀγρίαις τισὶν, ὥραν τε, ἂν οὕτω <τύχοι>, καταδαρθὼν μίαν, εἶτα περιπάτους ἀεὶ ποιούμενος τὸν ἄλλον κατέτριβε χρόνον.*

[1220] Procop. *Arc*. 13, 32 : *ἦν γὰρ ὅπερ εἴρηται, διαφερόντως ὀξὺς ἐπινοῆσαί τε καὶ ταχὺς ἀποτελέσαι ἀνόσια ἔργα, ὥστε αὐτῷ καὶ τὰ τῆς φύσεως ἀγαθὰ, ἐπὶ λύμῃ τῶν ὑπηκόων ἀποκεκρίσθαι ξυνέβαινε.*

[1221] EVANS 1970, p. 222.

[1222] JONES 1964, p. 270 ; DEMANDT 1989, p. 202.

[1223] EVANS 1970, p. 223.

[1224] Pour une synthèse sur le sujet, voir l'article : CAMERON 1996.

intéressant de constater que dans ses œuvres il lui est parfois arrivé de mobiliser des thématiques chrétiennes, même si pour lui l'histoire ecclésiastique devait être un genre à part[1225], et d'adopter un point de vue tantôt chrétien, tantôt païen, voire détaché des deux[1226]. Bien que les faits rapportés dans l'*Histoire Secrète* soient à prendre avec précaution, étant donné le ton que Procope y emploie, il n'en reste pas moins intéressant de voir que les pratiques ascétiques de Justinien sont condamnées par Procope, quelle que soit son œuvre. En effet, cette extrême frugalité de l'empereur Justinien est aussi mentionnée dans *les Edifices*, rédigés vers 554, soit après *l'Histoire Secrète* (550), et qui constituent une sorte de panégyrique de l'empereur[1227].

> « [Justinien] était tourmenté d'une fluxion sur le genou, qui lui donnait de grandes douleurs et qu'il s'était attiré lui-même. Pendant tous les jours du jeûne, qui précède les fêtes de Pâques, il vivait avec une austérité qui, bien loin de convenir à un Empereur, ne convenait à aucun homme du monde. Il passait deux jours entiers sans manger, bien qu'il se levât de grand matin et qu'il fut continuellement appliqué aux affaires de l'Etat. Il se couchait fort tard, et se levait bientôt après, comme si le lit l'eût incommodé. Il ne mangeait que des herbes sauvages trempées dans du vinaigre, et au sel, et ne buvait que de l'eau. Ce qu'il mangeait était en si petite quantité, que jamais il ne satisfaisait à la nécessité de la nature. La rigueur de cette manière de vivre aigrit de telle sorte sa maladie qu'elle devint incurable[1228]. »

Même dans cette œuvre pourtant élogieuse au sujet de Justinien, nous pouvons constater que Procope émet un jugement sévère vis-à-vis du comportement alimentaire de l'empereur. De plus, dans ce récit, Justinien ne doit finalement sa guérison miraculeuse qu'aux reliques et non à son comportement, alors que celui-ci correspondait à ce qui était attendu des plus fervents chrétiens.

[1225] CAMERON 1966, p. 470.

[1226] DOWNEY 1949, p. 91 ; CAMERON 1966, p. 482.

[1227] STEIN 1949, p. 717 ; CAMERON 1966, p. 467 ; EVANS 1970, p. 219.

[1228] Procop. *De Aedif*. 1, 7, 3 : *Ἐτύγχανε γὰρ Ἰουστινιανὸς βασιλεὺς χαλεπῶς ἄγαν τοῦ σώματος ἔχων, ἐπεὶ ῥεύματος δεινόν τι χρῆμα κατὰ τὸ γόνυ ἐπιπεσὸν συντριβῆναι ταῖς ὀδύναις τὸν ἄνδρα ἐποίει· οὗπέρ οἱ αὐτὸς αἰτιώτατος ἦν. Ἐν γὰρ ταῖς ἡμέραις ἁπάσαις, αἵπερ τὴν Πασχαλίαν ἑορτὴν προτερεύουσαι νηστεῖαι καλοῦνται, σκληράν τινα βιοτὴν ἔσχε μὴ ὅτι βασιλεῖ ἀλλόκοτον οὖσαν, ἀλλὰ καὶ ἀνθρώπῳ ἀμηγέπη τῶν πολιτικῶν ἁπτομένῳ. Δυοῖν γὰρ ἡμέραιν διεγεγόνει ἐς ἀεὶ ἀπόσιτος ὤν, καὶ ταῦτα μὲν ὄρθρου βαθέος διηνεκὲς ἐκ τῶν στρωμάτων ἐξανιστάμενος καὶ προεγρηγορὼς τῆς πολιτείας, ἀεί τε αὐτῆς ἔργῳ καὶ λόγῳ διαχειρίζων τὰ πράγματα, ὄρθριός τε καὶ μεσημβρινός, καὶ οὐδέν τι ἧσσον ἐπινυκτίδιος. Πόρρω γὰρ τῶν νυκτῶν ἐς κοίτην ἰὼν ἐξανίστατο αὐτίκα δὴ μάλα, ὥσπερ χαλεπῶς τοῖς στρώμασιν ἔχων. Καὶ ἡνίκα δέ που τροφὴν αἴροιτο, οἴνου μὲν καὶ ἄρτου καὶ τῶν ἄλλων ἐδωδίμων ἐκτὸς ἔμενε, βοτάνας δὲ ἤσθιε μόνον, καὶ ταύτας ἀγρίας ἐπὶ χρόνου μῆκος τεταριχευμένας ἁλσί τε καὶ ὄξει, ὅ τε πότος αὐτῷ τὸ ὕδωρ ἐγίνετο μόνον. Οὐ μέντοι οὐδὲ τούτοις κατακορὴς γέγονε πώποτε, ἀλλὰ καὶ ἡνίκα δαῖτα αἴροιτο, ἀπογευσάμενος τούτων δὴ τῶν αὐτῷ ἐδωδίμων, εἶτα μεθίει, οὔπω ἐδηδοκὼς τὰ αὐτάρκη.*

Ainsi, même s'il est toujours possible qu'il s'agisse d'un biais de la documentation que nous possédons, il semble que ces représentations basées sur les vertus religieuses aient eu une prédominance en Orient, comparé à l'Occident, puisque nous y retrouvons surtout des modèles empreints de la question religieuse, ce qui peut sans doute s'expliquer par le contexte différent qui a régné sur les deux parties de l'Empire. Même si l'Orient a semblé plus fort et plus stable, notamment grâce à ses riches provinces, le territoire a été en proie à de nombreuses controverses et la répression des hérésies a demandé une grande mobilisation des forces de l'Empire[1229]. Mais, même en Orient, ce type de portrait ne fait pas l'unanimité auprès des historiens tardo-antiques. Si nous revenons à l'exemple de Procope, nous constatons en effet que celui-ci reprend dans les *Edifices* les mêmes éléments que dans *l'Histoire Secrète*, le jeûne, la veille et les aliments maigres avec un régime végétarien, mais y fait preuve d'une critique sévère. Ce n'est alors pas la piété de Justinien que Procope juge mais sa manière d'être chrétien. Nous retrouvons ici l'une des critiques de l'époque tardo-antique qui voulait que l'ascèse ne fût pas compatible avec une vie dans le monde extérieur, et encore moins avec celle d'un souverain. Et cette critique ne se limite pas seulement à Procope, l'instauration d'un cadre permettant une compatibilité entre les principes du banquet et les nouvelles recommandations ascétiques devient une réelle nécessité à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C.. La contrainte ascétique devenant de plus en plus forte, il devient alors impératif de proposer une forme acceptable de conciliation avec la convivialité.

[1229] JONES 1964, p. 1064.

1.2 La recherche de l'intégration de la convivialité à ce nouveau cadre ascétique

1.2.1. La question de la place de l'ascèse dans le banquet

Le courant ascétique semble avoir exercé, depuis son émergence au IV^{ème} siècle ap. J.-C., une contrainte sur les pratiques commensales des empereurs, ce que nous avons pu constater au travers d'une évolution dans les portraits qui nous sont donnés d'eux. Mais l'ascèse, de plus en plus considérée comme une condition de l'autorité chrétienne, se retrouve alors en confrontation directe avec les pratiques de convivialité comme le banquet. Les empereurs ne pouvaient alors pas renoncer à cette nouvelle forme d'autorité qui s'instaurait de plus en plus sur l'ensemble de l'Empire.

Pour proposer une forme d'ascèse possible dans la vie publique des empereurs, certains auteurs tardo-antiques vont s'évertuer à faire croire aux lecteurs que cette capacité était dépendante du caractère individuel du souverain et que celui-ci pouvait s'adapter aux pratiques ascétiques, même lors de banquets impériaux qui entrent pourtant en opposition directe avec les principes de l'ascèse.

Pour cette analyse, nous pouvons à mentionner l'exemple du banquet inaugural de Justin II (565-578)[1230] présent dans le *In laudem Justini minoris* de Corippe. Le poète y propose une longue liste des richesses présentes sur la table impériale sur les thématiques de la succession et de la victoire[1231], mais ce qui nous intéresse plus particulièrement ce sont les vers qui suivent directement cette liste :

> « Malgré la profusion de ces biens accumulés avec une grande magnificence, il consomma d'une bouche modérée, avec sa tempérance coutumière, une maigre nourriture et la quantité de boisson que peut prendre un esprit sobre, gardant grâce à sa rigueur le sens de la mesure. La tâche même du gouvernement et ses intentions clémentes l'invitent à juste titre à goûter les plats avec plus de retenue et la sagesse cherche peu la boisson[1232]. »

Comme pour les autres portraits d'empereurs que nous avons pu analyser au cours de cette thèse, Corippe cherche évidemment à mettre en avant la *moderatio* mais tente désormais de

[1230] PLRE III, Iustinus 5, p. 754.
[1231] Voir *infra*, p. 289-300.
[1232] Coripp. *Iust*. 3, 105-110 : *Haec magno luxu quamquam cumulata redunbent, / temperie solita paruus cibus ore modesto, / sumitur et quantum capiat mens sobria potus, / censura seruante modum. Cura ipsa regendi / clementisque animus praesumere parcius escas / iure facit potusque parum sapientia quaerit.*

justifier un comportement plus extrême, même dans le cadre du banquet. Si Corippe insiste sur l'élection divine plus que sur les vertus du souverain[1233], il n'en reste pas moins nécessaire de les mettre en scène, surtout celles permettant de promouvoir la religiosité de Justin II. En effet, la *prouidentia deorum* a toujours été un élément politico-religieux important pour les empereurs et qui est renforcé par l'émergence du christianisme, grâce à la référence à un seul dieu unique et tout puissant[1234]. Pour exprimer cette élection divine, Corippe multiplie les références aux *omnia imperii* qui permettent d'affirmer un consensus autour du souverain en révélant le projet divin[1235] mais il ne néglige pas pour autant la nécessaire humilité chrétienne que doivent exprimer les empereurs et que l'on retrouve dès l'oraison de Théodose Ier fait par Ambroise de Milan[1236]. Cette humilité ne s'exprime plus uniquement par la foi de l'empereur mais aussi dans ses pratiques quotidiennes qui prennent l'allure d'une forme d'ascèse. De plus, ce banquet inaugural de Justin II s'inscrit dans le contexte des funérailles de Justinien, une cérémonie qui se christianise, que ce soit par les chants funèbres ou la présence des moines pour accompagner la dépouille[1237]. Néanmoins, même si Corippe essaye de focaliser l'attention du lecteur sur l'attitude de dédain de Justin II au milieu de cet étalage de luxe[1238], il ne peut pas faire disparaître ce luxe pour autant.

D'autre part, tous les auteurs ne sont pas en accord avec le modèle d'ascèse dans le banquet impérial que l'on retrouve chez Corippe. En effet, bien que ce dernier tente de nous démontrer qu'une forme de retrait est possible dans le banquet si l'empereur a le caractère nécessaire, d'autres auteurs du VI^{ème} siècle ap. J.-C. critiquent cette forme de participation limitée. En effet, Procope de Césarée fait ce reproche au prédécesseur de Justin II, Justinien, qui se retirait des banquets à peine commencés[1239] :

> « Il n'avait pour ainsi dire aucun besoin de sommeil et ne fut jamais de ceux qui abusent de la nourriture et de la boisson, mais à peine avait-il goûté à quelque chose du bout des doigts qu'il se retirait de table[1240]. »

[1233] ZARINI 2012, p. 3.
[1234] BREHIER 1970, p. 13 ; PLOTON-NICOLLET 2015, p. 277.
[1235] PLOTON-NICOLLET 2015, p. 281.
[1236] Ambr. *Obit. Theod*. 27-28 ; 33 ; ZARINI 2012, p.3.
[1237] KARLIN-HAYTER 1991, p. 136.
[1238] MALMBERG 2007, p. 81
[1239] Lyd. *Mag.* 3, 55 : Jean le Lydien dit qu'il est un empereur « vigilant ».
[1240] Procop. *Arc.* 13, 28 : *Ἦν τε ἄυπνός τε ὡς ἐπὶ πλεῖστον εἰπεῖν καὶ σιτίοις μὲν ἢ ποτῷ κατακορὴς οὐδαμῇ γέγονεν, ἀλλὰ σχεδόν τι ἄκρῳ δακτύλῳ ἀπογευσάμενος ἀπηλλάσσετο. ὥσπερ γάρ τι αὐτῷ πάρεργον τῆς φύσεως αὐτὸν ἀγγαρευομένης, τὰ τοιαῦτα ἐφαίνετο εἶναι ;*

Nous avons déjà évoqué précédemment la question de la partialité de l'*Histoire Secrète* de Procope et de ses jugements envers Justinien, négatifs au point de le comparer à l'Antéchrist[1241], mais ce passage nous révèle avant tout que l'attitude de Justinien était alors considérée comme anormale et surtout que la non-participation aux banquets était toujours vue comme un problème d'ordre social. Le refus de participer à un banquet contrevenait aux impératifs sociaux et avait déjà été utilisé pour condamner d'autres figures importantes comme Jean Chrysostome par exemple[1242]. En effet, il faut revenir ici aux principes mêmes des cérémonials alimentaires qui sont de mettre en scène les alliances sociales et de reproduire les conventions qui établissent et structurent les relations entre individus. Ces pratiques commensales peuvent donc rapprocher les convives comme elles peuvent les éloigner[1243] et, en s'excluant lui-même, l'empereur remet en cause une importante convention sociale. De plus, dans le cas de Justinien, ce retrait ne semble pas répondre à une forme plus générale « d'enfermement » du souverain dû au renforcement du protocole de cour puisque Procope nous informe qu'il se laissait pourtant facilement approcher[1244]. Comme nous l'avons déjà vu au début de cette partie, il est vrai que l'isolement du souverain est de plus en plus accentué au cours des banquets à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C., notamment en Orient. Le banquet devient une forme de cérémonie sacrée où l'empereur est placé au-dessus du groupe des convives qui, en tant qu'invités à ses banquets, sont placés sur les *stibadia* de manière à ne voir que lui et à ne pas pouvoir échanger entre eux[1245]. Ce non-respect de l'étiquette ne semble pas être une critique infondée de Procope et est confirmé par d'autres sources[1246]. Justinien rompt ici un des outils de communication des souverains avec leur entourage qui, tout comme pouvaient l'être les cérémonies d'audience, est révélateur de la relation que voulait l'empereur avec les personnes extérieures à la cour[1247].

D'un point de vue sociologique, en refusant la participation à certaines pratiques de sociabilité, en l'occurrence boire et manger, l'empereur remet en cause ce qui compose la différenciation des groupes sociopolitiques et culturels[1248].

[1241] Procope parle par exemple de démons assis sur le trône (12, 26) et de son attitude de « démon funeste » (12,27 ; 12, 14) ; CAMERON 1966, p. 474 ; EVANS 1970, p. 219.
[1242] BRÄNDLE 2003, p. 101.
[1243] NADEAU 2010a, p. 441.
[1244] Procop. *Arc*. 13, 1.
[1245] NIELSEN – NIELSEN 1998, p. 129.
[1246] Procop. *Arc,* p. 173 ; Lyd. *Mag*. 3, 57,2, 2.
[1247] NIELSEN – NIELSEN 1998, p. 102.
[1248] NADEAU 2010a, p. 443.

A noter que l'impératrice Théodora ne semblait pas adopter les mêmes principes puisque Procope mentionne son absence totale de retenue dans les repas[1249] et son respect sévère de l'étiquette dans les interactions sociales[1250].

L'instauration d'une ascèse dans le banquet semble alors compromise puisque même au VI^{ème} siècle ap. J.-C., et comme nous l'a montré l'extrait précédent sur l'empereur Justin II, le cœur du problème est toujours cette difficile conciliation entre deux normes. Les empereurs sont ainsi tiraillés et les auteurs ne peuvent pas totalement gommer la magnificence qui règne dans le banquet impérial en jouant sur le caractère, plus ou moins réaliste, de l'empereur qu'ils décrivent. Néanmoins, certains changements sont à noter, puisque de nombreux écrits portent désormais sur cette question de la conciliation entre pratiques commensales et ascèse qui ne touchait pas uniquement la vie des empereurs tardo-antiques.

1.2.2. Construction du discours de conciliation entre vie active et vie contemplative

Comme nous l'avons déjà vu pour le IV^{ème} siècle ap. J.-C., le discours chrétien sur l'alimentation est loin d'être unifié. Même si des auteurs chrétiens ascétiques s'opposent par principe à une conciliation entre vie contemplative et vie active et défendent une attitude monotone constante, ce qui menace directement la pratique du banquet, la confrontation entre vie active et vie contemplative devient un sujet de préoccupation à partir du V^{ème} siècle. Plusieurs penseurs chrétiens vont tenter d'y apporter une solution, soit en proposant que le banquet devienne plus sévère soit en cherchant une forme d'alternance convenable.

Les théoriciens chrétiens favorables à une conciliation se retrouvent face à la question de la hiérarchie entre vie contemplative et vie active, qui était déjà présente chez les philosophes grecs avec la distinction entre *praktikè* et *théorikè*. Au V^{ème} siècle ap. J.-C., Jean Cassien réutilise leur lexique ainsi que celui d'auteurs juifs et chrétiens pour redéfinir ces deux concepts[1251]. Pour lui, il n'existe que deux formes valables de vie monastique : cénobitique et anachorétique[1252].

[1249] Procop. *Arc*. 15, 8 ; Lyd. *Mag.* 3, 69 : Jean le Lydien donne lui une autre image de l'impératrice, investie dans son rôle de souveraine.
[1250] Procop. *Arc.* 15, 16.
[1251] MARKUS 2012, p. 251.
[1252] CASEAU 2009, p. 16.

Jusqu'à ses *Conférences*, il y avait une identification très répandue entre vie « monastique » et « contemplative » ou entre « temporel » et « actif » mais Jean Cassien, tout en reprenant ces termes, intègre ces deux modes de vie, « contemplatif » et « actif », au mode de vie communautaire[1253]. Il met ainsi en place la question de l'alternance et propose une conciliation possible. Mais cette alternance n'est pas uniquement une solution à destination des communautés de moines, comme nous pouvons l'entendre au sens médiéval et moderne du terme, puisque selon Richard J. Goodrich ce serait une erreur de croire que Jean Cassien écrit pour ce type de public, car son premier lectorat reste les riches aristocrates romains[1254]. On comprend alors comment ses idées ont pu se diffuser auprès des élites romaines.

Avec Jean Cassien nous avons donc l'intégration d'une alternance entre les deux modes de vie actif et contemplatif, ce qui implique une forme de compatibilité voire de complémentarité, mais la réflexion sur la primauté des devoirs sociaux sur les aspirations ascétiques sera développée soixante-dix ans plus tard par Julien Pomère[1255]. Nous savons peu de choses de lui : originaire d'Afrique, il ouvre une école de rhétorique à Arles et fut le professeur de Césaire, futur évêque d'Arles, autour de l'année 497[1256]. Dans sa *De uita contemplatiua*, il marque lui aussi la distinction entre vie active et vie contemplative mais invite les moines à faire passer leur devoir d'hospitalité envers leurs frères avant leur devoir d'abstinence :

> « Si des hôtes se présentent et que je renonce à jeûner pour les recevoir, il n'y a pas vraiment rupture du jeûne, mais j'accomplis un devoir de charité. Par ailleurs, si, en faisant abstinence, je cause du désagrément à des hommes qui comme moi, sont des fils de Dieu, alors que je me rends compte que je leur aurais fait plaisir en renonçant à cette pratique, mon abstinence ne mérite plus d'être qualifiée de vertu, mais de vice[1257]. »

Ces traités, qui s'adressent avant tout aux moines cénobitiques, ont participé, à partir de la fin du V^{ème} siècle ap. J.-C., à faire primer le devoir d'hospitalité sur le jeûne. Cette prédominance, proposée par Pomère, est alors représentative de ce que la majorité des ascètes et auteurs ascétiques vont promouvoir comme forme de conciliation. Il n'est désormais plus question de se tenir isolé, mais bien de mettre en place une harmonie dans la communauté, qui passe aussi par le banquet. Mais, la convivialité chrétienne doit reposer malgré tout sur une alimentation sobre et suffisamment nutritive pour les besoins du corps, ce qui entre en contradiction avec la

[1253] Cassian. *Conf.* 28, 7 ; CASEAU 2009, p. 17 ; MARKUS 2012, p. 252. Jean Cassien reste néanmoins très critique vis-à-vis de ce l'on peut appeler un « monachisme domestique ».
[1254] GOODRICH 2007, p. 9.
[1255] DEVISSE 1970, p. 286 ; RAGA 2014, p. 70.
[1256] PLRE II, Pomerius, p. 896
[1257] Pomer. 2, 24, 1.

manière dont se définit le banquet, où les aliments doivent sortir de l'ordinaire[1258] et où ils sont empreints de symbolisme. Déjà au IV^{ème} siècle ap. J.-C., Basile de Césarée, considéré comme l'un des pères du monachisme, propose d'ailleurs dans une de ses *lettres* une forme de régulation des repas qui repose sur plusieurs principes : consommer des légumes pour répondre aux besoins du corps, rejeter la gloutonnerie, avoir l'esprit tourné vers Dieu et n'y consacrer qu'une heure[1259]. Mais là encore, les recommandations ne sont pas uniformes. Jean Cassien, quant à lui, n'imposait pas de menu à ses moines puisqu'il était conscient que les besoins physiologiques changeaient d'un individu à l'autre. Il leur demandait juste de faire la distinction entre besoin et gloutonnerie, que ce soit en termes de choix ou de quantité[1260]. Cette convivialité chrétienne est donc difficilement compatible avec les normes du banquet romain classique. Selon Mikhail Bakhtin, dans le banquet doit résider une image active et triomphante de la nourriture et de la boisson, et c'est d'ailleurs ce qui le différencie d'un simple repas[1261]. En revanche selon Basile de Césarée, si le repas commun doit être effectivement « actif », il doit surtout être activement chrétien.

Ainsi, même si les V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. connaissent la construction et la diffusion via les élites d'un discours de conciliation entre banquet et jeûne et même si celui-ci propose la primauté de l'hospitalité sur la mortification, rien n'excuse encore le luxe des banquets impériaux, et plus généralement des banquets classiques. Cette pratique reste incompatible avec l'ascèse, malgré le message qu'essaye de nous faire passer entre autres Corippe. Néanmoins, il existe à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C. une réelle volonté de s'adapter à la nouvelle norme chrétienne mais pour cela, l'objectif est désormais de se l'approprier avec ses propres codes sous la forme de « banquets sérieux » plutôt que de totalement s'y plier.

[1258] RAGA 2014, p. 69.
[1259] Bas. *Epist*. 1, 2, 6, 20-42.
[1260] GOODRICH 2007, p. 188.
[1261] ASHLEY *et al.* 2004, p. 42.

1.3 Les tentatives de conciliation et d'appropriation des normes

1.3.1. L'*otium* chrétien comme réponse aux aspirations ascétiques

Même si le discours de conciliation entre vie active et vie contemplative ne s'adresse pas directement aux empereurs, on constate tout de même que ceux-ci en tant qu'empereurs chrétiens tentent de construire leur image en fonction de cette norme ascétique. Les diverses mentions de tempérance et de modération dans les sources en sont la preuve. On découvre alors qu'ils vont tenter de s'approprier ces normes et de les adapter à leur mode de vie, menant ainsi une vie imparfaite selon les Pères de l'Eglise, mais avec des tentatives d'adaptation qui doivent tout de même être relevées.

Pour le cadre du banquet et des pratiques commensales des empereurs, les divertissements présents au cœur de ces événements vont être le premier aspect sur lequel les souverains vont tenter de jouer. En effet, ils connaissent des changements au cours de l'Antiquité tardive et ce dès le IV^{ème} siècle ap. J.-C. Nous avions déjà évoqué les changements entrepris sous le règne de Théodose I^{er} qui avait notamment pris des mesures contre les gens du théâtre ou du cirque dans un souci de moralité. Ces changements ne se limitent pas au palais impérial, ils font aussi l'objet de législations[1262]. La législation des spectacles connaît encore des évolutions avec une politique d'interdiction progressive poursuivie par les successeurs de Théodose I^{er}. Néanmoins cette législation semble difficilement suivie, même à la table des empereurs, puisque Photius mentionne des mîmes à la table de Constance III (421)[1263]. Au vu de la date d'écriture de la *Bibliothèque*, cette remarque de Photius peut laisser supposer que, même s'il n'y a pas eu réellement de mimes à la table de Constance III, cette pratique devait être encore assez courante pour qu'elle puisse servir d'exemple, d'autant plus que ce portrait semble propre à l'auteur[1264].

Une loi de 425 du *Code Théodosien* finit par interdire les spectacles le dimanche et les jours de fêtes religieuses, c'est-à-dire l'Epiphanie, une semaine avant et après Pâques, à la Pentecôte et le 25 décembre[1265], et généralise cette interdiction à tout l'Empire[1266]. Mais cette législation a

[1262] Voir *supra*, p. 137-139.
[1263] Phot. *Bibl*. 80 ; PLRE II, Fl. Constantius 17, p. 321.
[1264] Phot. *Bibl*. p. 175.
[1265] *CTh*. 15, 5, 5.
[1266] MATTER 2011, p. 213.

dû avoir un impact limité puisque des danses et des lyres sont encore mentionnées par Coripe dans la ville de Constantinople lors de l'avènement de Justin II :

> « Justin et Sophie dans leur piété sont appelés deux lumières. Les orgues, les plectres, les lyres se mirent à résonner à travers toute la ville. Ce sont mille espèces de plaisirs, mille banquets, des danses, des rires, des allées et venues, des cris de joie, des applaudissements[1267]. »

Il n'est de plus pas uniquement question de réprimer les spectacles, il faut désormais trouver de nouveaux divertissements plus adaptés à une vie chrétienne. Ces changements ne semblent pas avoir eu lieu seulement au sein du palais impérial mais s'être diffusés au sein de toute la classe aristocratique. Ces nouvelles pratiques sont promues par certains théoriciens chrétiens qui permettent alors à la classe dirigeante de se trouver une place dans l'ascèse. En effet, certains proposent à un lectorat élitiste une forme de rhétorique de la renonciation qui permet à cette classe déjà favorisée de trouver un nouveau moyen d'anoblissement en faisant de l'ascèse un mode de vie. Mais cette ascèse aristocratique se rapproche finalement plus de l'*otium* traditionnel romain que de la vraie renonciation et est célébrée dans la littérature à partir de la fin du IV^{ème} siècle et du début du V^{ème} siècle ap. J.-C. afin de trouver un « *otium* chrétien tourné vers Dieu »[1268].

Sidoine Apollinaire, écrivain et évêque du V^{ème} siècle ap. J.-C., en est un parfait exemple. Sidoine évoque aussi dans plusieurs de ses lettres des modèles d'alternance entre jeûne et banquet. Il semble que ce soit vers l'époque de son élévation à l'épiscopat que Sidoine laisse transparaitre dans certaines de ses lettres sa préoccupation quant à la possibilité d'accommoder l'entretien des rapports sociaux aristocratiques et sa nouvelle vie épiscopale[1269]. En dehors de la conciliation par l'alternance, il illustre lui-même ce nouveau phénomène de « banquet sérieux » lorsqu'il mentionne dans une de ses lettres une nouvelle forme de distraction lors de son séjour chez des notables gaulois :

> « Parmi [les livres d'] Adamantius Origenes (Origène) traduit et commenté par Turranius Rufinus (Rufin) était étudié avec zèle par les lecteurs de notre foi. Nous en discutions tous ensemble, exprimant des opinions différentes, suivant le degré de sympathie que chacun avait pour lui[1270]. »

[1267] Coripp. *Iust*. v. 71 – 74 : *Iustinum Sophiamque pios duo lumina dicunt. / Organa, plectra, lyrae totam insonuere per urbem, / mille uoluptatum species, conuiuia mille, / saltatus, risus, discursus, gaudia, plausus.*

[1268] FONTAINE 1972, p. 585 ; GOODRICH 2007, p. 151 ; CASEAU 2015, p. 63.

[1269] RAGA 2014, p. 72.

[1270] Sidon. *Epist*. 2, 9, 5 : *Quos inter Adamantius Origenes, Turranio Rufino interpretatus, sedulo fidei nostrae*

Ces lectures pieuses font donc leur apparition dans le cérémoniel du banquet au même titre que le bain par exemple puisque ce moment est immédiatement suivi par un banquet. De plus, cette mention des lectures pieuses dans la lettre de Sidoine fait partie d'une description plus large de son séjour qui peut facilement s'apparenter aux descriptions d'*otium* que nous pouvions trouver dans les périodes précédentes, où justement le banquet et ses activités connexes participaient à cette forme de vie idyllique[1271]. L'auteur insiste aussi dans une autre lettre à Tonantius sur la nécessité qu'a son lecteur de se consacrer aux histoires pieuses lors des banquets, surtout ceux ayant lieu à une table somptueuse, et plus généralement dans tous ses moments de loisirs :

> « J'aime mieux, quand le festin d'une table particulièrement somptueuse t'aura mis en gaîté, que tu te consacres – et je t'en approuverai davantage – à des histoires pieuses (…)[1272]. »

Cette association avec l'*otium,* qui a toujours été un lieu de sociabilité cultivée[1273], offre ainsi aux aristocrates un moyen d'accéder au christianisme sans renoncer à leurs privilèges ou leurs avantages[1274], même si cette forme de monachisme domestique restait fortement critiquée car elle n'impliquait pas une rupture assez radicale[1275]. Mais même cette forme de pratiques commensales aristocratique et « ascétique » reste difficilement accessible aux empereurs tardo-antique puisque le banquet en lui-même ne pouvait être modifié. Les souverains se retrouvent alors face à plusieurs recours possibles. Premièrement, ils pouvaient envisager de changer leur propre comportement alimentaire mais, comme nous l'avons vu précédemment avec l'exemple de Justinien, ce détachement des conventions sociales n'est pas admis, même dans le cadre de l'ascèse. Deuxièmement, la modification des activités connexes du banquet était plus facilement atteignable que celle du contenu même du banquet avec l'assimilation de nouveaux loisirs ascétiques à une forme d'*otium*. Nous avons pu constater ainsi que certains divertissements des banquets font progressivement l'objet de lois, comme le théâtre, les mimes ou les chanteurs, et qu'en parallèle émergent de nouvelles formes de distractions. Mais malgré ces deux recours, ce qui vaut pour des pratiques aristocratiques ne trouve pas la même légitimité dans le cadre impérial.

---

lectoribus inspiciebatur. Pariter et prout singulis cordi diversa censentes sermocinabantur, cur a quibusdam protomystarum, tanquam saevus cavendusque tractator improbaretur: quanquam sic esset ad verbum sententiamque translatus, ut nec Apuleius Phaedonem sic Platonis, neque Tullius Ctesiphontem sic Demosthenis in usum regulamque Romani sermonis exscripserint

[1271] NADEAU 2010a, p. 443.

[1272] Sidon. *Epist*. 9, 13, 3 : *Quinimo quoties epulo mensæ lautioris hilarabere, religiosis, quod magis approbo, narrationibus vaca : (...)*

[1273] JACOB 2005, p. 514.

[1274] GOODRICH 2007, p. 152.

[1275] CASEAU 2015, p. 71.

1.3.2. La mise en pratique de l'*otium* chrétien dans le cadre impérial

Cette forme d'ascétisme aristocratique semble avoir eu un certain succès auprès des classes dirigeantes tardo-antiques. Néanmoins, cette solution ne semble pas avoir pu s'appliquer de manière universelle. Dans une de ses lettres, Sidoine nous informe également que les empereurs pouvaient difficilement participer à cette nouvelle forme d'*otium* chrétien à cause des responsabilités dues à leur rôle. Il évoque le cas de Petronius Maximus (455)[1276] qui, avant d'être brièvement empereur d'Occident, fut un riche et influent aristocrate :

> « Ce haut dignitaire dont les festins, les mœurs, la richesse, l'apparat, la culture, les magistratures, les biens et l'influence brillaient auparavant d'un vif éclat, dont la vie elle-même, dans ses phases quotidiennes, était, pour tout dire, l'objet d'une telle attention que son déroulement était réglé sur les heures de l'horloge, quand il reçut le titre d'Empereur et fut, sous ces brillants atours, enfermé dans le palais impérial, commença à gémir avant le crépuscule d'être parvenu au terme de ses vœux. Empêché par le poids des soucis d'observer l'horaire régulier de sa vie calme d'autrefois, il dût renoncer d'emblée aux dispositions de l'ancienne règle et reconnut clairement que les devoirs du Prince et les loisirs du Sénateur ne pouvaient pas aller ensemble[1277] »

La question des « devoirs du Prince » n'avait pourtant pas été un problème jusqu'ici pour que les empereurs incarnent le premier des aristocrates. Nous pouvons donc émettre trois hypothèses sur l'incompatibilité que présente Sidoine :

1. une augmentation des engagements politique et militaire des empereurs au cours du V^{ème} siècle ap. J.-C. aurait entraîné une incompatibilité avec le mode de vie sénatorial : cette hypothèse est cohérente au vu du contexte politique et des nombreuses invasions barbares qui agitaient la partie occidentale de l'Empire. Elle est renforcée par « le poids des soucis » que mentionne Sidoine ;
2. Petronius Maximus menait déjà une vie tellement luxueuse en tant que sénateur que son train de vie dépassait celui d'un empereur : il faisait en effet partie d'une grande famille sénatoriale qui possédait des revenus moyens de 5000 livres d'or par an grâce à des possessions sur tout le pourtour méditerranéen, notamment en Sicile et en Afrique[1278]. Néanmoins, cette hypothèse paraît la moins probable car elle impliquerait de négliger la puissance que représente la pompe impériale ;

[1276] PLRE II, Petronius Maximus 22, p. 749.
[1277] Sidon. *Epist*. 2, 13, 4 : *Igitur ille cuius anterius epulae, mores, pecuniae, pompae, litterae, fasces, patrimonia, patrocinia florebant, cujus ipsa sic denique spatia vitae custodiebantur, ut per horarum dispositas clepsydras explicarentur; is nuncupatus Augustus, ac sub hac specie palatinis liminibus inclusus, ante crepusculum ingemuit, quod ad vota pervenerat. Cumque mole curarum pristinae quietis tenere dimensum prohiberetur, veteris actutum regulae legibus renuntiavit, atque perspexit pariter ire non posse negotium principis et otium senatoris.*
[1278] DEMANDT 1989, p. 170 ; WICKHAM 1989, p. 17.

3. les « devoirs du Prince » ont changé au V^{ème} siècle ap. J.-C. avec l'intégration des nouvelles aspirations chrétiennes des souverains : ce serait donc cette nouvelle vie chrétienne qui serait incompatible avec l'*otium* sénatorial.

Nous pouvons en tous cas déduire du texte de Sidoine que les attentes envers les empereurs étaient plus fortes qu'envers le reste de la classe dirigeante de l'Empire. Et si un *otium* chrétien impérial semble bien avoir été mis en place, il n'était pas considéré d'un point de vue ascétique comme aussi satisfaisant que pour les autres aristocrates à cause des responsabilités qui lui incombait en tant que dirigeant de l'Occident et limitait par conséquent le temps de l'*otium*, mais aussi à cause de la vie de cour qui empêchait la mise en place de cet « *otium* chrétien tourné vers Dieu ».

Il faut d'autre part souligner le fait que cette nouvelle forme de vie chrétienne semble s'être avant tout développée et avoir été promue par les auteurs chrétiens dans la partie occidentale de l'Empire. Pour illustrer ce phénomène, nous pouvons prendre un autre exemple issu d'un poème de Sidoine dédié au sénateur Ommatius[1279] dans lequel il cherche à concilier son envie d'hospitalité et sa foi chrétienne puisqu'il insiste sur le fait que le cadre du banquet sera minimaliste et sans luxe mais que le Christ « pourvoira à tout » et qu'il prie pour que son ami vienne[1280]. On constate ici que Sidoine inscrit la question de la convivialité avant tout dans le rapport humain plus que dans le cadre matériel, ce qui lui permet de s'arranger avec les préceptes de sa foi grâce à ce compromis. Il utilise d'ailleurs dans ce poème tous les grands marqueurs de richesse comme l'or, les coupes aux « flancs ciselés » et cite quelques grands crus (Gaza, Chios, Falerne) pour les rejeter directement.

Il n'existe pas de tels témoignages pour l'Orient. De plus, la volonté d'instaurer d'une Eglise orthodoxe en Orient a probablement engendré de la part des souverains une moindre inclinaison à adopter des comportements inspirés des grands principes ascétiques. Dans les quelques exemples dont nous disposons pour la dynastie justinienne, l'attitude décrite dans les sources relève avant tout du rejet du luxe, dans la mesure du possible et avec les limites que nous avons déjà mentionnées, plus que de l'adaptation à de nouvelles normes.

[1279] PLRE II, Ommatius 1, p. 804.
[1280] Sidon. *Carm*. 17, 5-20.

Ainsi, les empereurs ont dû essayer d'adapter autant que possible, selon leurs convictions personnelles, leur mode de vie aux recommandations ascétiques. Il est évident qu'ils ne pouvaient se laisser dépasser par la nouvelle forme d'autorité que constituait cet exigeant modèle chrétien et ont alors tenté de s'approprier ses normes en cherchant un équilibre, pourtant impossible à atteindre. La mise en scène de leur pouvoir était en effet beaucoup trop centrale dans l'origine de leur autorité pour qu'ils puissent y renoncer totalement. La confrontation entre le mode de vie aristocratique et la nouvelle norme ascétique prend une ampleur particulière dans le cadre impérial puisqu'une conciliation entre ces deux normes n'impliquerait pas uniquement de développer un *otium* tourné vers Dieu mais entraînerait une remise en question beaucoup trop importante de la possession du pouvoir et de son expression.

Conclusion chapitre 1

En conclusion, les descendants de Théodose I^{er}, à qui le concile de Chalcédoine attribua le qualificatif de « Grand » en 451 pour son action en faveur du christianisme[1281], semblent avoir poursuivi les pratiques commensales conformes aux principes chrétiens et amorcés par le premier représentant de la dynastie. Mais ces pratiques apparaissent comme plus proches d'une forme d'ascèse qu'auparavant. Tout du moins les auteurs construisent des portraits de plus en plus conformes à leur idéal chrétien avec un champ lexical de plus en plus marqué par l'ascétisme, même si, comme nous l'avons vu dans le cas de Jean de Nikiou à propos d'Honorius, cet aspect peut être questionné, puisque son récit est plus tardif. Les portraits impériaux ne font plus uniquement apparaître la piété comme une vertu parmi d'autres, mais comme la base des autres vertus impériales. Du point de vue des pratiques commensales, elle a pour conséquence de faire de la modération une qualité issue de l'humilité chrétienne. Cette modération va d'ailleurs au-delà des archétypes qui étaient promus jusqu'au V^{ème} siècle ap. J.-C. puisque de réelles pratiques ascétiques sont mentionnées dans les sources, même si elles ne sont pas pour autant toujours valorisées, comme le montre l'exemple de Justinien sous la plume de Procope de Césarée.

De manière générale, plus l'ascétisme fait son avancée en tant que modèle d'autorité chrétienne, plus la question de pouvoir l'associer à la vie quotidienne se pose, et les nombreux écrits de théoriciens chrétiens sur les différentes règles de conciliation en sont la preuve. En la matière,

[1281] *Conc.s* 2, 3, 2, p. 97 ; MARAVAL 2009, p. 319.

il semble que les empereurs n'aient pas été différents des autres chrétiens, avec leur recherche de la conciliation entre les normes ascétiques et celles du banquet.

Pour illustrer notre conclusion, voici une citation d'Edward Gibbon tirée de son *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* :

> « Le prince, le magistrat, le militaire et le marchand accommodaient leur foi et leur zèle à l'exercice de leurs professions, à leurs intérêts ou à leurs passions ; mais les ascétiques, qui suivaient à la rigueur les principes de l'Évangile dont ils abusaient, se représentaient dans leur enthousiasme sauvage l'homme comme un criminel, et Dieu comme son tyran[1282]. »

Cette citation éclaire bien le cœur du problème exposé ici : on peut dire qu'une place pour l'ascèse est possible dans la vie des empereurs tardo-antiques, mais une place petite et imparfaite. Elle montre les tentatives de construction d'une identité chrétienne et pratiquante mais qui ne peut remplir toutes les conditions nécessaires au qualificatif d'ascète et de son mode de vie codifié. Le banquet et d'autres actes de la vie de l'empereur ne peuvent se concilier avec l'ascèse, même si des tentatives d'adaptations sont faites.

De plus, une vision normative est de plus en plus présente dans la documentation à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C.. En effet, les écrits des auteurs chrétiens cherchent désormais à présenter des règles et des modèles à suivre, qui guide la conduite des souverains et introduit une nouvelle forme d'autorité, et ne sont plus seulement des récits historiques comme auparavant. Mais la mise en évidence de ces écrits n'est pas uniquement le fait du changement de ton que l'on y trouve et la flagrance d'une opposition entre pratique ascétique et le cadre du banquet n'est pas seulement le fait de la formulation d'une nouvelle norme chrétienne. Cette opposition est également mise en exergue par une forme de renforcement de la diffusion du mode de vie aristocratique et des anciennes représentations du pouvoir. En ce sens, les œuvres de Claudien ou de Sidoine Apollinaire permettent, par exemple, de rendre compte de la pensée de la classe aristocratique et son attachement à ses conventions. Ainsi, les auteurs tardo-antiques continuent de diffuser des modèles pratiques et symboliques en lien avec les pratiques commensales et continuent de véhiculer ces images par différents supports : lettres, panégyriques ou encore poèmes.

[1282]GIBBON 1788, p. 466.

2. Une vision normée du banquet tardo-antique et son rôle dans l'expression du pouvoir

Contrairement à ce que nous avions pu émettre comme hypothèse au commencement de nos recherches, les pratiques commensales impériales et leurs représentations ne sont pas entièrement soumises à la question du christianisme qui émerge depuis le IV^{ème} siècle ap. J.-C.. En effet, bien que la question religieuse, et plus particulièrement ascétique, ait joué un rôle important en tant que nouvelle contrainte face au banquet impérial, la représentation de celui-ci continue de s'appuyer sur certains de ses principes séculaires notamment sur les questions de mise en scène et de symbolisme. Mettre en avant les nouveaux enjeux provoqués par le modèle ascétique était alors une évidence mais il est également tout aussi important, au vu des sources dont nous disposons pour les V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C., de ne pas négliger la diffusion du modèle romain. S'il y a une réelle confrontation entre l'ascèse et le banquet, comme nous le montre les différents écrits explorant des solutions de conciliation, c'est bien qu'il y avait un modèle préexistant et défini auquel s'opposer. Mettre en évidence les récentes pressions qui s'opèrent sur le banquet est aussi l'occasion d'analyser ce que devient la figure du modèle romain au sein de la documentation à notre disposition.

Aux V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C., l'expression du pouvoir et de la légitimité impériale, qui passait en grande partie par les notions de relation au divin et de filiation dynastique[1283], trouvent encore pleinement leurs places dans les discours en lien avec les pratiques commensales impériales et se révèle dans les différentes organisations du banquet. Dans sa contribution à l'ouvrage *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à table à travers les âges*, l'historien Martin Aurell déclare que, tout au long des périodes ancienne et médiévale, les banquets royaux n'ont pas réellement fait l'objet d'une mise en scène trop méticuleuse en Occident[1284]. Or, pour ce qui est de la période qui nous intéresse dans cette thèse, nous ne pouvons être en total accord avec cette affirmation. En effet, même s'il est vrai qu'un certain décalage peut être perçu entre les deux parties de l'Empire, notamment par la magnificence mise en scène en Orient, comme celle du banquet inaugural de Justin II décrit par Corippe,

[1283] L'HUILLIER 1986, p. 545.
[1284] AURELL 1990, p. 122.

l'Occident n'en reste pas moins attaché à un cérémoniel stricte et à des images fortes. C'est tout du moins cette vision normative du banquet qui est parvenue jusqu'à nous.

Cette expression normée est alors présente dans différentes œuvres tardo-antiques aux formats variés : principalement poèmes, panégyriques ou lettres. Même si de nouveaux modèles se diffusent au sein de l'Empire, certains auteurs continuent de réemployer des figures de référence qui sont bien connues de leur lectorat (allégories, divinités païennes, personnages de l'époque républicaine, etc.) et proposent leur propre vision du banquet aristocratique et impérial. Sidoine Apollinaire est l'une des figures de proue de cette vision normative qui s'exprime à plusieurs reprises dans ses lettres, à propos des souverains romains comme barbares. Cet homme politique gallo-romain, écrivain et évêque de Clermont, nous apporte ainsi non seulement des exemples d'adaptation d'*otium* romain, comme évoqué précédemment, mais nous montre également le rôle qu'il a pu jouer, ainsi que ses contemporains, dans la diffusion du modèle du banquet romain.

2.1 Symbolisme et image de l'empereur commensal : maintien de l'image d'un Empire fort

2.1.1. L'image du guerrier et l'appel aux anciennes figures

D'un point de vue politique, le début du V^ème^ siècle ap. J.-C., et plus particulièrement les années 406-410, marque sans doute un tournant plus important dans l'histoire de l'Empire que le partage de 395 entre les fils de Théodose, qui ne faisait que prolonger un gouvernement collégial déjà bien connu de l'Empire et ne créait pas pour autant deux Etats[1285]. Même si l'unité entre Orient et Occident est finalement plus solide depuis le III^ème^ siècle ap. J.-C. grâce à la coopération entre les empereurs[1286], le sort que va connaître chaque partie de l'Empire au cours du V^ème^ siècle ap. J.-C. commence à prendre forme. Cécile Morrisson résume cette divergence comme ceci : « d'un côté l'Occident au cœur duquel s'installent les divers peuples germaniques qui abandonneront progressivement le statut de fédérés pour fonder leurs propres royaumes et détruiront peu à peu l'unité de l'État romain, de l'autre l'Orient qui résiste moins mal aux pressions extérieures et préserve son organisation politique et militaire et sa puissance économique »[1287]. Mais la différence de destin entre les parties de l'Empire n'a pas uniquement des implications géopolitiques, elle entraîne également une distinction des priorités dans les recommandations qui sont faites pour les souverains en exercice. En effet, pour ce qui est d'incarner le bon empereur, nous trouvons une forme de promotion de l'idée de la restauration avec le retour à des références anciennes, principalement dans la partie occidentale de l'Empire. Les auteurs cherchent à motiver l'envie de faire perdurer Rome et ses valeurs en utilisant les souvenirs et les enseignements de l'histoire[1288]. Dans le cadre des pratiques commensales impériales, cette démonstration du pouvoir passe par le retour de l'image du guerrier, que ce soit dans l'attitude de l'empereur ou dans les références aux anciennes figures.

D'un point de vue chronologique, parmi les anciens modèles connus dans la littérature latine, la première figure à réapparaître dans les sources à partir des années 430 est celle du modèle de l'empereur-soldat. Elle est notamment incarnée par le *magister militum* Aetius[1289], même si son

[1285] STEIN 1959, p. 219 ; DEMANDT 1989, p. 139 ; CAMERON 1993, p. 99.
[1286] JONES 1964, p. 182.
[1287] MORRISSON 2012, p. 18.
[1288] BRODKA 1997, p. 121-128 ; GUILLAUMIN 2013, p. 105.
[1289] PLRE II, Fl. Aetius 7, p. 21.

cas est un peu particulier puisqu'il est difficile de parler « d'empereur » pour le qualifier. Néanmoins, nous faisons le choix de l'intégrer parmi nos exemples car, bien qu'il ne soit pas officiellement empereur, il est le principal dirigeant de l'Empire d'Occident à partir de 433 jusqu'à sa mort en 454[1290] avec la régente Galla Placidia[1291], mère de Valentinien III (425-455)[1292]. D'après les sources dont nous disposons sur Aetius, il semble que sa cour ait eu une organisation, ou plutôt des dynamiques, qui différait de manière visible de celle d'Orient, qui, elle, semblait être le lieu de la suprématie de l'entourage civil de l'empereur, de la cour et du palais[1293]. Aetius est mis en avant dans les sources principalement pour son rôle militaire et pour sa volonté de repousser les invasions barbares. Nous retrouvons dans ses descriptions des termes qui, alors qu'ils avaient été repris par les chrétiens dès le IV^{ème} siècle pour exprimer une forme d'ascèse, retournent alors à leur origine militaire :

> « [Aetius] supportait parfaitement la faim, la soif, les veilles[1294] »

Nous retrouvons ici la mention de la résistance, que ce soit à la faim ou au sommeil, que nous avions déjà rencontré précédemment dans les descriptions de Constance II ou de Théodose I^{er} par exemple[1295]. Mais, dans le cas d'Aetius, l'intention de l'évêque-historien est bien de rattacher ces vertus au champ lexical de la guerre, et non à celui de la piété. En effet, cette mention de la résistance à la faim et à la soif arrive après une description d'Aetius dans laquelle Grégoire de Tours met en avant plusieurs éléments : son corps vigoureux, sa capacité à mener une guerre et son amour du travail[1296]. De plus, si l'on se fonde sur la description qu'il fait de Théodose I^{er}[1297], Grégoire de Tours semble privilégier nettement le rôle de la prière à celui du glaive dans le gouvernement de l'Empire. Il fait donc peu de doutes sur le caractère militaire de ces vertus dans le cas d'Aetius et il est alors intéressant de voir les historiens, même chrétiens et plus tardifs, valoriser cette image. On notera de plus que ces caractéristiques ne se limitent pas à qualifier un soldat, elles sont également étendues à un registre guerrier plus large. C'est pourquoi la mention d'un corps fort et résistant est aussi présente dans les représentations de guerriers et de chasseurs, comme dans la description que Sidoine fait d'Avitus dans son *Panégyrique*, dont il valorise à la fois la force et la modestie :

[1290] JONES 1964, p. 176 ; CAMERON 2000, p. 6.
[1291] PLRE II, Aelia Galla Placidia 4, p. 888.
[1292] PLRE II, Placidus Valentinianus 4, p. 1138.
[1293] DAGRON 1974, p. 97 ; MORRISSON 2012 p. 19.
[1294] Greg. Tur. *Franc*. 2, 8.
[1295] Voir *supra*, p. 227-228.
[1296] Greg. Tur. *Franc*. 2, 8.
[1297] Greg. Tur. *Franc*. 1, 42.

> « Si d'aventure l'Ombrien, par ses aboiements obstinés, lançait un sanglier, c'était un jeu pour Avitus que de briser les blanches défenses de la hure noire, et, dans un effort de son bras, d'enfoncer son énorme pieu au travers de sa proie. Quel beau spectacle que son retour chez lui, quand, après avoir foncé la bauge, il ramenait glorieusement la dépouille hérissée d'un sanglier et que sa valeur, malgré elle, trahissait, par ses prouesses, sa modestie ! [1298] »

Les auteurs occidentaux cherchent ainsi à retrouver une forme de gloire ancienne avec la valorisation des exploits militaires de certains souverains. En effet, après la mort de Théodose I[er] et sauf quelques exceptions dans les années 450 et 460, les empereurs n'interviennent plus autant dans les affaires militaires. Ce sont alors ces exceptions que l'on retrouve le plus souvent valorisés dans les sources comme de « grands » militaires [1299]. Mais la promotion de la qualité militaire n'est pas le seul outil d'expression du pouvoir : nous assistons également au retour de certaines figures historiques comme modèles et contre-modèles. Dans ce registre, Sidoine Apollinaire a été particulièrement prolifique grâce, notamment, à ses différents *carmina*. Sidoine a recours à de grandes figures historiques pour instituer une forme de patronage pour les empereurs dont il fait le panégyrique. C'est notamment le cas de la figure de Cincinnatus pour les empereurs Avitus (455-456)[1300] et Majorien (457-461)[1301]. Homme politique romain du V[ème] siècle av. J.-C., consul en 460 av. J.-C. et dictateur à deux reprises en 458 et en 439 av. J.-C., Cincinnatus est considéré par les Romains comme un des héros du premier siècle de la République et comme un modèle d'humilité mais aussi un modèle militaire[1302]. Sidoine fait alors le parallèle entre les arrivées providentielles de Cincinnatus et d'Avitus pour l'Empire, puisque ce dernier, à l'image du dictateur paysan de 458 av. J.-C., est un noble gaulois que l'on vient tirer de son domaine sur ordre de l'empereur Petronius Maximus, dans des circonstances critiques pour l'État[1303]. Pour Majorien, la figure de Cincinnatus est invoquée au moment où le futur empereur est touché par une courte disgrâce et doit revenir travailler aux champs[1304]. La figure historique de Cincinnatus sert donc à identifier les bases et les grands principes de l'empereur idéal que sera Avitus par la suite, mais aussi à suggérer comment doit être un empereur dans la période troublée qui est celle de Sidoine[1305].

[1298] Sidon. *Carm*. 7, 191-197 : *Iam si forte suem latratibus improbus Umber / terruit, albentes nigro sub gutture lunas / frangere ludus erat colluctantique lacerto / uasta per aduersas uenabula cogere praedas. / Quam pulchrum, cum forte domum post lustra reuertens / horrore splenderet apri, uirtusque repugnans / proderet inuitum per fortia facta pudorem !*

[1299] WICKHAM 1989, p. 19.

[1300] PLRE II, Eparchius Avitus 5, p. 196.

[1301] PLRE II, Fl. Iulius Valerius Maiorianus, p. 702 ; GUILLAUMIN 2013, p. 95.

[1302] Eutr. 1, 16.

[1303] DEMANDT 1989, p. 170 ; GUILLAUMIN 2013, p. 95.

[1304] Sidon. *Carm*. 5, 300-304.

[1305] MATHISEN 1979b, p. 165-171 ; GUILLAUMIN 2013, p. 96.

De plus, il permet d'associer à Majorien non seulement les vertus du militaire mais aussi l'idée de fécondité avec un rappel constant à l'image du paysan labourant la terre.

Mais les figures positives ne sont pas les seules invoquées pour illustrer les pratiques des empereurs ou chercher à les encadrer, l'utilisation de personnages vulgaires et détestés, brandis comme des épouvantails, semble connaitre un regain sous la plume de Sidoine. Dans son *Panégyrique* consacré à Majorien, Sidoine mobilise par exemple la longue liste traditionnelle des mauvais empereurs du I^er^ siècle allant des Julio-Claudiens à Vespasien. Dans cette énumération il ne manque alors pas de citer la gloutonnerie de Vitellius[1306], même si Sidoine ne mentionne pas exactement les chiffres dans sa référence puisque, selon Suétone, il s'agit de 2 000 poissons et 7 000 oiseaux[1307]. Mais au V^ème^ siècle ap. J.-C., ce ne sont pas directement ces contre-modèles qui servent de mise-en-garde, mais les empereurs plus récents qui ont cherché à les imiter[1308]. Ainsi, un peu plus loin dans son poème, Sidoine mentionne le règne de Valentinien III :

> « Quand je suivais les trompettes du roi du Nord, on me disait que les armées de l'empereur romain et la maison des Césars étaient à jamais endormies dans la mollesse[1309]. »

Dans son *Panégyrique*, Sidoine ne se contente pas d'utiliser un contre-modèle qui est une référence ancienne, comme cela avait pu être fait dans les autres panégyriques des siècles précédents que nous avions analysés jusqu'ici. Dans ce poème, il met en effet en opposition les vertus de Majorien et les vices de Valentinien III et de son palais. L'auteur cherche ainsi à ériger en exemple Majorien, et avant lui Avitus, comme défenseur de l'Empire et à marquer une rupture avec les pratiques de corruption et les vices de la dynastie théodosienne, notamment leur négligence de la Gaule[1310], et avec Valentinien III, le dernier représentant de cette dynastie. Sidoine choisit la « mollesse » comme vice principal pour qualifier l'empereur et sa cour et reprend ainsi un défaut bien connu dans la littérature antique. La destination du texte est ici importante : puisqu'il visait les membres du Sénat, il n'est pas étonnant d'y retrouver des thématiques classiques. L'intention de Sidoine est encore plus claire lorsque l'on connaît le

[1306] Sidon. *Carm*. 5, 320 – 327.
[1307] Suet. *Vit*. 13, 2.
[1308] HEATHER 2007, p. 382 ; GUILLAUMIN 2013, p. 99.
[1309] Sidon. *Carm*. 5, 534-537 : *(…) cum classica regis* / *Arctoi sequerer, Romani principis arma,* / *Cæsareumque larem luxu torpere perenni* / *Audieram (…)*
Dans ce poème le « roi du Nord » mentionné est Attila et « l'empereur » Valentinien III.
[1310] MATHISEN 1979b, p. 168 ; GUILLAUMIN 2013, p. 97.

contexte de diffusion de ce poème : il est récité à Majorien lors de son *aduentus* à Lyon[1311]. Ces grandes références avaient donc plusieurs objectifs. Elles remplissent tout d'abord deux objectifs traditionnels : la mise en garde des souverains par les portraits des mauvais empereurs qu'ils pourraient devenir en sombrant dans les vices et une fonction simplement esthétique[1312]. Ces références avaient d'autre part une fonction propre au V^{ème} siècle ap. J.-C. qui était de convaincre et de faire accepter au Sénat la réalité politique et économique qui était en train de frapper l'Occident[1313].

Au V^{ème} siècle ap. J.-C., les historiens et auteurs ont cherché à faire revivre d'anciennes références et figures de l'histoire romaine dans les représentations des pratiques commensales des empereurs, mettant ainsi en scène les valeurs de l'ancienne Rome. Bien présents au III^{ème} siècle ap. J.-C., ces différents recours avaient perdu de leur importance dans les textes liés aux empereurs du IV^{ème} siècle où d'autres procédés littéraires avaient été privilégiés. Même si dans le cas de Sidoine il est possible que l'utilisation de certains personnages historiques ou mythologiques ait été faite sur la demande des empereurs pour leurs éloges[1314], cela n'enlève en rien l'intention de l'auteur. De plus, ce renouveau semble s'être particulièrement implanté en Occident. En effet, après avoir assisté à une montée progressive de la piété et des premières références ascétiques dans les portraits impériaux, l'Occident paraît s'en détacher. C'est d'autant plus étonnant qu'au début du V^{ème} siècle ap. J.-C. la partie occidentale de l'Empire bénéficiant plus que l'Orient de cette image de piété. Cette idée se traduit clairement dans les écrits de Claudien à propos d'Honorius dans lesquels il congratule et valorise le souverain à plusieurs reprises pour avoir choisi l'Occident plutôt que l'Orient décadent et corrompu par le luxe[1315]. Cette forme d'expression du pouvoir impérial reposant sur des principes anciens coïncide alors avec la multiplication des invasions barbares sur l'Empire et le besoin d'y répondre de manière forte. Ceci tend alors à confirmer que les portraits des empereurs se sont adaptés au contexte politique. Mais dans ces portraits il ne s'agit pas seulement de valoriser la puissance militaire de l'empereur mais aussi les bienfaits qu'il apporte à l'Empire et c'est pourquoi nous pouvons également constater une persistance de la notion de fécondité dans les écrits des V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C.

[1311] Sidon. Tome 1, p. XXXI ; p. 176.
[1312] RENAUD 2009, p. 58.
[1313] HARRISON 1983, pp. 178-195 ; RENAUD 2009, p. 56.
[1314] GUILLAUMIN 2013, p. 104
[1315] Claud. *Carm*. 28, 82 – 85 ; TOURNIER 2016, p. 16 ; BUREAU 2018, p. 9.

2.1.2. L'utilisation de la *liberalitas* et de la fécondité dans les représentations de l'empereur

Pour le III[ème] siècle ap. J.-C., nous avons pu voir que l'idée de richesse et de son partage transparaissait au travers de la notion de générosité (*liberalitas*), déjà présente dans le stéréotype de l'*optimus princeps* de Pline le Jeune et Suétone[1316] ou dans la numismatique[1317]. Pour le IV[ème] siècle ap. J.-C., les auteurs des *Panégyriques* commençaient à associer nettement les empereurs aux notions de « naissance » et de richesse avec un modèle sous la forme d'une allégorie de l'empereur semeur et des descriptions des territoires fertiles de l'Empire. Ce modèle, proposé par Mamertin dans son *Panégyrique* à Maximien, sera repris et enrichi dans les *Panégyriques* de Julien et de Théodose I[er][1318]. Cette image, contrairement à celle du guerrier, a connu, au cours de l'Antiquité Tardive, une évolution constante que nous retrouvons alors dans les portraits des empereurs du V[ème] siècle ap. J.-C. sous la forme d'un véritable *topos*.

Le principal héritier de cette allégorie est Sidoine Apollinaire qui y a recours à plusieurs reprises dans ses *carmina*. L'auteur utilise en particulier des listes d'aliments et de boissons dans ses panégyriques d'Anthémius (467-472) et de Majorien :

> « Votre berceau brilla des signes du pouvoir et la terre prophétique, en renversant l'ordre de ses fruits, fit prévoir des siècles d'or. A votre naissance, dit-on, les fleuves coulèrent plus lentement dans leur lit sucré par des sources de miel et des flots d'huile jaillirent des pressoirs stupéfaits, alors que l'olive pendait encore à l'arbre. La campagne sans semence produisit des moissons ondoyantes et le pampre fut jaloux que les grappes naquissent sans lui. L'hiver vit rougir les roses et, méprisant la gelée, les lis bravèrent le contact des frimas[1319]. »

> « Dès que la déesse s'est assise sur son trône, toute la terre à l'instant même vole vers elle. Chaque province alors étale ses produits : l'Indien apporte l'ivoire, le Chaldéen l'amome, l'Assyrien des pierres précieuses, le Sère des soieries, le Sabéen l'encens, l'Attique son miel, le Phénicien des dattes, le Lacédémonien l'huile, l'Arcadien ses chevaux, l'Epire ses cavales, le Gaulois des troupeaux, le Chalybe des armes, le Libyen du blé, le Campanien du vin, le Lydien de l'or, l'Arabe le baume, la Panchaïe de la myrrhe, le Pont du castoreum, Tyr la pourpre, Corinthe le bronze ; la Sardaigne offre son argent, l'Espagne ses navires et la pierre de tonnerre[1320]. »

[1316] Voir *supra*, p. 90.

[1317] NOREÑA 2001, p. 158.

[1318] Voir *supra*, p. 216.

[1319] Sidon. *Carm*. 2, 102-111 : *Cunabula uestra / imperii fulsere notis et præscia tellus / aurea conuerso promisit sæcula fetu. / Te nascente ferunt exorto flumina melle / dulcatis cunctata uadis oleique liquores / isse per attonitas bacca pendente trapetas. / Protulit undantem segetem sine semine campus / et sine se natis inuidit pampinus uuis. / Hibernæ rubuere rosæ spretoque rigore / lilia permixtis insultauere pruinis ;* PLRE II, Anthemius 3, p. 96

[1320] Sidon. *Carm*. 5, 40-50 : *Ergo ut se mediam solio dedit, aduolat omnis / terra simul. Tum quæque suos prouincia fructus / exposuit : fert Indus ebur, Chaldæus amomum, / Assyrius gemmas, Ser uellera, tura Sabæus, / Atthis mel, Phœnix palmas, Lacedæmon oliuum, / Arcas equos, Epiros equas, pecuaria Gallus, / arma Chalybs, frumenta*

Dans ces deux cas, les place clairement dans le registre de la fécondité ou de la richesse, en les associant aux images d'un Empire prospère.

Dans le panégyrique d'Anthémius, Sidoine utilise surtout des termes en lien avec les champs lexicaux de l'éclosion et de la naissance (« *cunabula* », « *nascente* », « *protulit* », « *natis* »). En effet, il fait un strict parallèle entre la naissance de l'empereur et un retour de la prospérité de l'Empire. Il reprend également l'image de l'empereur semeur au moment où il évoque « la campagne sans semence » qui produit finalement de la moisson grâce à l'empereur. Dans ce panégyrique, Sidoine fait aussi subtilement allusion à la « trilogie méditerranéenne » de l'huile d'olive, du pain et du vin, puisque pour lui la naissance d'Anthémius permet de faire jaillir de l'huile, et entraîne la pousse de la moisson et des grappes de raisins. Cette trilogie reste une référence courante dans la littérature tardo-antique mais elle peut parfois être modifiée, amputée ou agréger d'autres éléments[1321], ce qui est le cas dans ce panégyrique avec l'évocation du miel. Le miel est aussi un marqueur typiquement romain, signe de sophistication. Il n'était pas seulement utilisé pour la fabrication de *mulsum*, mais également prisé par les Romains comme procédé de conservation. En effet, la conservation dans le miel est attestée à partir du I^er^ siècle a.p. J-C, notamment pour les fruits[1322]. Il est donc intéressant de voir que Sidoine reprend non seulement des allégories antérieures à son époque mais les lie également à des mets évoquant une certaine forme de nostalgie parmi les aristocrates romains.

Pour le panégyrique de Majorien, Sidoine utilise un autre procédé qui est de montrer que l'empereur attire les richesses. En effet dans ce poème, l'arrivée au pouvoir de Majorien permet à la déesse de provoquer une assemblée des provinces où Sidoine énumère la production emblématique de chacune d'entre elles comme le miel pour l'Attique, le blé pour la Lybie ou le vin pour la Campanie. Pour montrer l'abondance, Sidoine n'a donc pas recours à l'idée de production comme pour Anthémius mais utilise la notion de variété grâce à une longue énumération. De plus, dans le cas de Majorien, cette énumération ne sert pas uniquement comme allégorie de la richesse qu'apporte l'empereur mais permet également de rappeler dans un second plan l'étendue, réelle et fantasmée, du pouvoir romain. Cette idée secondaire est confirmée par la suite du poème où l'Afrique pleure d'être gouvernée par un « pillard », Genséric[1323]. Cette utilisation du banquet comme représentation du pouvoir sur les territoires

Libys, Campanus Iacchum, / aurum Lydus, Arabs guttam, Panchaia myrrham, / Pontus castorea, blattam Tyrus, æra Corinthus ; / Sardinia argentum, naues Hispania defert / fulminis et lapidem.

[1321] RAGA 2011, p. 41.

[1322] Apic. 1, 12, 4 ; ANDRE 2009, p. 90.

[1323] Sidon. *Carm*. 5, 56-60.

de l'empire trouve son paroxysme dans le banquet de Justin II décrit par Corippe, que nous analyserons ultérieurement[1324].

Sidoine utilise donc dans ces deux panégyriques des références issues du répertoire classique et l'analyse de la destination d'une source est particulièrement cruciale dans son cas. Il n'est en effet pas anodin que ses écrits qui valorisent les gloires passées de Rome et utilisent de telles références soient à destination des sénateurs. Sidoine cherche à montrer une puissance toujours présente en Occident malgré les difficultés auxquelles l'Empire fait face. L'image de la fécondité répond ainsi à un contexte économique difficile pour l'Occident où l'Etat perd progressivement ses revenus depuis la première moitié du V^{ème} siècle ap. J.-C., notamment sous le règne de Valentinien III. La perte progressive de territoire au profit des envahisseurs implique en effet une baisse des revenus mais également du pouvoir en général[1325]. Cette volonté de donner une impression de restauration, présente chez Sidoine, est cependant poursuivie en Occident, même après la chute du dernier empereur romain, dans les portraits de certains rois barbares.

Néanmoins, il est important de signaler que pour le V^{ème} siècle ap. J.-C. les sources sont finalement peu nombreuses et qu'il est difficile de faire un comparatif strict entre l'Occident et l'Orient sur les mêmes périodes. Concernant l'Orient, nous n'avons pas trouvé de source utilisant ces images d'empereur semeur ou de fécondité. Le seul exemple qui s'en approche est celui de Justin II mais là encore l'objectif est avant tout de démontrer l'étendue de l'autorité plus que la puissance providentielle de l'empereur. Même dans le cas de Théodoric le Grand, cette impression d'une idée de « restauration » peut être donnée par le fait que la période est bien documentée grâce à Cassiodore[1326].

Ainsi, comme nous avions pu déjà le voir pour les périodes précédentes, les pratiques commensales et les représentations des empereurs liées à la sphère alimentaire évoluent en fonction des périodes et du contexte. Parfois celles-ci peuvent avoir une présence en pointillée dans les textes, comme le *topos* de l'empereur soldat, quand l'attitude des empereurs le permet, ou constante comme le lien entre empereur et Empire riche. Ces différentes notions permettent alors de mettre en scène un Empire fort que ce soit par les armes ou par ses ressources. On note

[1324] Voir *infra*, p. 289-300.
[1325] STEIN 1959, p. 342-344 ; CAMERON *et al.* 2000, p. 31.
[1326] WICKHAM 1989, p. 21.

de plus que cette utilisation des pratiques commensales comme élément de pouvoir n'est pas uniquement propre à l'empereur exerçant mais peut également faire l'objet d'une forme de transmission. Comme nous avions pu le voir pour le III[ème] siècle ap. J.-C., le fait d'inclure sa famille au sein du banquet permettait déjà d'instaurer une forme de légitimité mais la documentation nous montre également que cela pouvait servir à une forme de transmission de l'autorité.

2.2 La transmission de l'autorité par le banquet

2.2.1. Le lien dynastique dans le banquet de Corippe

Le banquet romain a toujours été vecteur de symboles forts par les différents éléments qui le composent, en particulier les aliments présents sur la table. Ce symbolisme passait notamment par le fait de présenter des mets rares ou chers, à l'image des volailles engraissées. Mais dans les descriptions plus lyriques qui nous sont parvenues, les mets permettent non seulement d'exprimer des thématiques comme celle de la richesse, comme pour Majorien précédemment, mais aussi celle de la victoire. Cette thématique trouve son apogée au VI[ème] siècle ap. J.-C. dans la description du banquet de Justin II faite par Corippe dans son *Eloge*. Rédigée entre fin 566 et fin 567 – début 568[1327], le *In laudem Iustini minoris* est écrit en latin, ce qui laisse supposer que le texte était à la destination des membres de la cour et de quelques lettrés[1328]. Corippe a d'ailleurs probablement été introduit au sein de cette même cour car le *In Laudem Iustini* montre qu'il possédait toutes les connaissances que pouvait avoir un initié pour aborder ce sujet [1329]. Bien que cette source soit d'un genre particulier, avec son emploi de nombreux éléments épiques et une emphase particulière qu'il faut prendre en compte, elle peut être utilisée comme source historique[1330]. Nous savons peu de choses sur la vie ou la carrière de Corippe et nous ignorons encore pourquoi, alors qu'il était originaire des environs de Carthage, ce *grammaticus* s'est rendu à Constantinople et quel était son état d'esprit quand il a rédigé cet *Eloge*[1331].

[1327] Pour la datation de l'œuvre, Vincent Puech propose un *terminus ante quem* de fin 567 (PUECH 2018, p. 77) et François PLOTON-NICOLLET de début 568 (PLOTON-NICOLLET 2015, p. 271).
[1328] PUECH 2018, p. 77.
[1329] CAMERON 1980, p. 534.
[1330] PUECH 2018, p. 78.
[1331] PLRE III, Fl. Cresconius Corippus, p. 354.

Dans son *Eloge*, Coripe imbrique deux événements majeurs : les funérailles de Justinien et l'avènement de Justin II, avec la thématique forte tout au long du récit que sont les victoires de Justinien, afin de suggérer une continuité entre les empereurs[1332]. Il est donc intéressant d'analyser ces deux éléments, les marques de continuité dynastique et les victoires militaires, dans le banquet inaugural de Justin II au chant 3[1333].

La mise en scène de la continuité dynastique, d'abord, a avant tout pour but de créer un processus de légitimation pour Justin II, au vu de sa succession difficile à son oncle Justinien. Alors curopalate, il est proclamé empereur le soir même du décès de Justinien afin d'éviter tout mouvement populaire ou initié par son homonyme et rival le *magister militum* Justin[1334]. En effet, à sa mort, Justinien laisse derrière lui plusieurs neveux dont les deux fils de son cousin Germanus et aucune instruction concernant celui qui prendra sa place à la tête de l'Empire. Le futur Justin II disposait néanmoins, grâce à son poste de curopalate[1335], du soutien des membres de l'administration civile, et en particulier celui du *comes excubitorum* Tibère et du *praepositus sacri cubiculi* Callinicus. Ce dernier avait d'ailleurs maintenu le secret de la mort de Justinien le temps d'obtenir le soutien du Sénat et d'organiser l'avènement de son successeur[1336]. Justin II met donc tout en œuvre pour légitimer son accession au pouvoir, notamment en proposant de rembourser lui-même les emprunts forcés imposés par son oncle[1337]. Coripe devient donc un acteur essentiel de cette recherche de légitimité et met en scène les funérailles de Justinien mêlées à l'ascension au pouvoir de Justin II. La succession de ces deux événements n'est pas anodine car les funérailles des empereurs servaient à ancrer l'autorité et à créer l'identité de leurs successeurs[1338]. Selon François Ploton-Nicollet, « Justin II ne devait son pouvoir qu'à une révolution de palais et le premier devoir du panégyriste consistait à le faire oublier en insistant sur la continuité dynastique. Dans l'*Eloge*, Coripe s'acquitte de cette tâche avec un soin tout particulier, en mettant l'accent sur les liens du sang et du cœur qui unissaient son héros à Justinien[1339] ».

[1332] PLOTON-NICOLLET 2015, p. 281-283 ; PUECH 2018, p. 84.
[1333] Il est aussi important de dire que le consulat représente aussi une thématique importante dans le *In Laudem Iustini* mais puisqu'elle n'est pas présente dans le banquet inaugural nous préférons ne pas la traiter.
[1334] PLRE III, Iustinus 4, p. 750.
[1335] Coripp. *Iust*. 4, v. 192 – 197 : Coripe dit lui-même que Justin II connaissait bien les personnes au service de l'empereur.
[1336] Coripp. *Iust*. 1, 66-186 ; JONES 1964, p. 304 ; PLOTON-NICOLLET 2015, p. 274 ; PUECH 2018, p. 78.
[1337] CAMERON *et al.* 2000, p. 87 ; MORRISSON 2012, p. 34.
[1338] KARLIN-HAYTER 1991, p. 112.
[1339] PLOTON-NICOLLET 2015, p. 274.

Ces liens du sang et du cœur sont mis en scène par Corippe principalement au travers de deux procédés dans le banquet inaugural : l'évocation des éléments matériels représentant Justinien[1340] et ses grandes victoires et les échanges entre les convives afin de montrer l'amour filial de Justin II pour son prédécesseur. Concernant le service utilisé dans le banquet, Corippe mentionne des représentations de Justinien :

> « Justinien était représenté partout : cette peinture plaisait aux maîtres et la vue de l'image de leur père réjouissait ses heureux enfants. Là on aurait pu croire réelles les effigies sacrées et croire qu'elles se dressaient vivantes. L'art et la matière auraient pu ensemble les animer, si tu ne refusais, Nature, le droit d'ajouter la vie. Il est accordé au talent des hommes de vivre après leur mort par la renommée. La gloire qui s'attache à lui préserver la célébrité du nom. Il avait lui-même commandé que sur chaque vase, avec l'or barbare, on représentât l'histoire de ses triomphes, au temps où Justinien, célébrant l'ovation, avait jeté dans les fers les tyrans capturés, quand, pour son quatrième consulat, le prince foulait les hauteurs du Capitole en un cortège triomphal[1341]. »

L'auteur insiste donc sur la présence continue de Justinien même au cours du banquet grâce à sa gloire et à l'hommage que lui rend Justin. L'importance de la figure de Justinien et le fait que Corippe souligne allégrement sa présence renverrait ainsi à une prolongation du thème du souverain qui « ne meurt jamais », qu'on retrouve matérialisé aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles par la présence de l'effigie royale post-mortem[1342]. Dans le récit de Corippe, cette notion est avant tout mise en scène par le fait que Justin II est élevé à l'Empire alors que les funérailles de Justinien n'ont pas encore eu lieu, laissant entendre que celui-ci serait toujours le souverain régnant. Cette organisation du cérémoniel donne l'impression que Justin est bien proclamé empereur par la volonté de son prédécesseur. Mais cette dépendance n'est pas à sens unique puisque les funérailles du défunt souverain sont aussi dépendantes de Justin II. Elles ne pouvaient en effet avoir lieu tant que ce dernier n'était pas élevé à l'Empire, car elles étaient secondaires par rapport au fait de devoir assurer le pouvoir. Cette mise en suspens des funérailles dans l'attente d'un nouvel empereur avait déjà eu lieu lors de la passation entre Zénon et Anastase[1343].

[1340] CAMERON 1975, p. 131 : Corippe a permis de mieux appréhender l'art de sa période par la description de plusieurs éléments matériels dans son *Eloge*. Grâce aux descriptions de Corippe les historiens ont pu avoir une idée de l'iconographie ou du style utilisé pendant son époque.

[1341] Coripp. *Iust*. 3, v. 112 – 124 : *Pictus ubique / Iustinianus erat. Dominis pictura placebat / gaudebantque sui genitoris imagine uisa / felices geniti. Veras ibi credere posses / sacras effigies uiuasque astare putares. / Ars et materies animas simul addere possent, / addendi uitam nisi ius, natura, negares. / Ingeniis hominum post mortem uiuere fama / concessum est : clarum seruat sua gloria nomen. / Ipse triumphorum per singula uasa suorum / barbaico historiam fieri mandauerat auro, / tempore quo captis iniecit uincla tyrannis / Iustinianus ouans, quarto cum consule princeps / alta triumphali tereret Capitolia pompa.*

[1342] DAGRON 1996, p. 150-151 ; PUECH 2018, p. 85.

[1343] KARLIN-HAYTER 1991, p. 132.

Lors du banquet qui clôture tout le processus de légitimation de Justin, les figures de Justinien sur la vaisselle ou les peintures le représentant seraient alors un procédé qui vise à prolonger l'idée du patronage du prédécesseur sur l'héritier, une fois la dépouille au tombeau, pour l'accompagner jusqu'à la fin du cérémoniel. Ce banquet sonne d'autant plus la fin de ce processus que, jusqu'aux funérailles de son oncle, Justin avait refusé toute forme de repas associé à une notion de plaisir :

> « Quand le prince toucha le seuil de l'auguste demeure, bien que la sixième heure de ce jour de fête fût consommée, il ne demanda pas des plats délicieux ni des coupes agréables, sans d'abord confier au tombeau le saint et vénérable corps de son père, après l'avoir honoré de luxueuses obsèques[1344]. »

A propos des vases en or, nous partageons le commentaire proposé par Serge Antès qui précise qu'il s'agit de l'or issu du trésor vandale, comme le laisse entendre également Averil Cameron, et non d'Asie comme l'avait proposé Domenico Romano dans son édition de 1970[1345]. Les autres éléments présents sur la table, comme les plateaux d'or et les joyaux, pourraient aussi être issus de ce trésor puisqu'ils sont mentionnés juste avant cette vaisselle[1346]. C'est pour illustrer son triomphe sur Gélimer que l'empereur avait fait réaliser ce service. Le quatrième consulat de Justinien a lieu en 534 mais la cérémonie du triomphe a dû avoir lieu au printemps de cette même année, après la capture du roi vandale Gélimer[1347]. Était également associé à l'empereur lors de cette cérémonie Bélisaire, le principal responsable de ce succès[1348]. Cette vaisselle d'or peut être aussi rapprochée d'un autre élément décoratif du poème de Corippe, le vêtement funéraire de Justinien, à la différence que celui représentait une image plus générale de cette soumission barbare alors que la vaisselle faisait référence à un événement précis[1349]. Ceci rejoint la deuxième thématique principale de ce banquet, les victoires militaires de Justinien, et nous rappelle que les règnes de Justinien et de Justin II ont marqué un tournant

---

[1344] Coripp. *Iust*. 3, v. 1-5 : *Contigit ut princeps augusti limina tecti, / quamquam festa dies sextam consumpserat horam, / non dulces epulas, non pocula grata petiuit / ni patris primum sanctum et uenerabile corpus / ornatum exequiis tumulo mandaret opimis.*

[1345] CAMERON 1975, p. 141.

[1346] Coripp. *Iust*. 3, v. 110 – 112.

[1347] DEMANDT 1989, p. 204 ; PUECH 2018, p. 83.

[1348] Corip. *Iust*. p. 117.

[1349] CAMERON 1975, p. 142 ; Concernant l'expression « *alta...Capitolia* », Serge Antès mentionne ses doutes sur le fait qu'il s'agisse d'une allusion au Capitole de Constantinople et y voit plus une signification symbolique pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agissait d'une construction rectangulaire, recouverte de tuiles de bronze dorées et portant une croix qui renfermait des boutiques et une université et, contrairement à ce qui se passait à Rome, elle n'était pas le but des processions consulaires, bien que sur leurs passages, comme le montrerait la procession consulaire de 540 selon *Le Livre des Cérémonies*. Concernant cette date, Vincent PUECH (PUECH 2018, p. 83) nous signale une erreur puisque Serge Antès reprend une erreur de lecture du manuscrit de Leipzig. Cette cérémonie daterait en fait de 559. Deuxièmement, bien que située en hauteur, la situation de surplomb du Capitole restait toute relative.

dans la vie artistique byzantine, même si nous devons faire face à un manque de sources pour cette période en particulier[1350].

La description matérielle du banquet est poursuivie par le récit des échanges qui ont lieu à la table principale.

> « Pour les princes sacrés, la conversation à cette table agréable roula sur leur divin père : ils exaltent alors avec les plus grandes louanges le renom de ses honneurs, au milieu de la douceur délicieuse des coupes, et le disent vivant sur la bouche des hommes. Nul souverain n'aima ainsi son prédécesseur, même si le successeur possédait le sceptre paternel par la naissance. Le père très clément sera tout le temps devant les yeux de son fils et restera toujours en son cœur[1351]. »

Dans cet extrait la question de la continuité dynastique, et donc de la légitimité du nouvel empereur, s'exprime par le fait que la conversation des commensaux tourne autour de Justinien et du lien de parentalité que Justin avait avec celui-ci, notamment. Corippe peut ainsi mettre en avant le fait que la filiation qui unit les deux souverains est plus forte que celle du sang car elle se fonde sur leur affection mutuelle[1352], même si dans les faits cette succession ne peut prétendre se faire en raison d'un lien biologique[1353].

Corippe tente cependant de mettre en scène ces liens du sang et n'hésite pas à renforcer une filiation directe entre les deux hommes grâce au champ lexical de la parentalité. On notera ici la référence au *pater* qui est un terme fréquemment employé par Corippe tout au long du *In Laudem Iustini* puisqu'il y apparaît trente-trois fois, sous sa forme de substantif ou de ses adjectifs dérivés « *patrius* » et « *paternus* »[1354]. Le terme *genitor* revient également à deux reprises dans ce seul extrait, dont une fois associé à la notion de « divin » (*diuo genitore*). Pour renforcer cette idée d'étroitesse des liens entre les commensaux impériaux et l'empereur défunt, Corippe rappelle également que cette conversation a lieu à la table impériale entre personnes privilégiées. Pour rappel, la table impériale ou « table dorée » était séparée physiquement des autres au sein d'une abside principale et était réservée à la famille impériale et aux invités de

[1350] CAMERON 1975, p. 129.
[1351] Coripp. *Iust*. 3, v. 125 – 132 : *Sacris principibus iucundae fabula mensae / de diuo genitore fuit : tum nomen honorum / inter delicias et dulcia pocula summis / laudibus attollunt uiuumque per ora fatentur. / Sic decessorem regnantum nullus amauit, / quamquam sceptra patris natus successor haberet. / Ante oculos geniti genitor dulcissimus omni / tempore semper erit semperque in corde manebit.*
[1352] PLOTON-NICOLLET 2015, p. 274.
[1353] DAGRON 1996, pp. 46-48.
[1354] PLOTON-NICOLLET 2015 p. 274.

marque[1355]. Or dans ces vers Corippe souligne particulièrement ce fait avec l'emploi de l'expression « *sacris principibus* ». Cette place privilégiée est encore mentionnée à deux reprises dans la suite du récit pour souligner la hauteur de la table impériale comparée à celles des autres avec les termes « *excelsae … mensae* » et « *alto* » :

> « Une fois qu'ils eurent pris les dernières coupes du repas divin et que se furent tus les cris de joie de la très haute table que ce premier jour avait réunie, l'un et l'autre se levèrent en liesse de leur couche élevée et gagnèrent la retraite de leur demeure[1356]. »

Ainsi dans le banquet inaugural, et plus largement dans l'ensemble de son *Eloge*, Corippe construit par différents leviers la représentation d'un lien dynastique entre Justinien et Justin II qui passe principalement, dans le cadre du banquet, par les éléments matériels et les échanges entre les convives. Le banquet permet alors de valider le pouvoir politique formel de Justin II mais aussi le pouvoir informel par le biais du prestige que le souverain retire de cette mise en scène[1357]. Mais Corippe ne cherche pas uniquement à convaincre ses lecteurs de l'existence d'une filiation et d'une volonté de transmission du pouvoir de Justinien à son neveu mais met également en scène une hérédité de la gloire que Justinien a pu tirer de ses différentes victoires militaires et qui manquent à Justin II, surtout face à son ancien rival Justin, le *magister militum*.

2.2.2. La victoire et l'aptitude militaire comme acte de succession par le banquet

Dans sa réalité comme dans son symbolisme, le banquet impérial ne servait pas uniquement à légitimer les liens entre empereurs, qu'ils soient père et fils, frères ou même simples « co-empereurs » dans certains cas. Il sert également comme un vecteur de l'idée d'héritage. Pour continuer avec l'exemple fourni par Corippe, même si cet auteur est parfois allé jusqu'à tordre la réalité historique en suggérant que Justinien avait choisi Justin II comme héritier[1358], il a surtout cherché à utiliser la gloire militaire et le projet de *renovatio imperii* du défunt Justinien au profit de son neveu. La politique extérieure de Justinien semble avoir eu des objectifs différents selon les parties orientale et occidentale de l'Empire. Concernant l'Orient, l'empereur

[1355] EBERSOLT 1917, p. 82.
[1356] Coripp. *Iust*. 3, v. 133 – 137 : *Postquam diuinae sumpsere nouissima cenae / pocula et excelsae siluerunt gaudia mensae / contulerat quae prima dies, surrexit ab alto / laetus uterque toro secretaque tecta petiuit.*
[1357] DIETLER 1996, p. 92.
[1358] Coripp. *Iust*. 1, v. 137 – 138 : dans le chant 1, Corippe rappelle notamment la fonction de curopalate de Justin mais dit qu'il est aussi César.

cherchait avant tout à stabiliser les frontières existantes et à maintenir une pression militaire suffisante pour contenir les Sassanides[1359]. Pour l'Occident, une volonté de reconquête s'est manifestée : celle-ci ne semble pas avoir répondu à un plan prémédité mais a permis de restaurer une forme d'autorité impériale sur l'Afrique du Nord, l'Italie et une partie de l'Espagne[1360]. Pour Pierre Maraval la récupération de l'Italie n'est dûe qu'au succès rapide et inattendu que Justinien connaît en Afrique du Nord et l'empereur décide de mettre en place sa propagande de reconquête et d'afficher sa volonté de restaurer la gloire de l'ancien Empire seulement après avoir confirmé plusieurs succès militaires[1361]. Néanmoins, les succès des années 533 à 540 ont fini par laisser place à des années difficiles pour l'Empire qui connaît une série de catastrophes, comme la Grande Peste qui démarre en Egypte à l'automne 541 et des revers militaires sur différents fronts[1362]. A sa mort, Justinien laisse donc un Empire certes plus étendu mais qui a aussi connu de nombreuses difficultés et doit faire face à d'importantes dettes.

Corippe, lui, choisit évidemment de ne pas relever ces difficultés et insiste plutôt sur la représentation d'un Empire rendu riche et fertile par les actions entreprises par le défunt empereur. Cette image d'un Empire prospère est présente tout au long du *In Laudem Iustini* mais, dans le cadre de cette thèse, c'est avant tout sa figuration au sein du banquet inaugural de Justin II et de l'impératrice Sophie qui nous préoccupe plus précisément, et notamment la façon dont y contribue la longue liste de vins énumérés par Corippe.

> « Pendant ce temps, le prince en liesse avec son épouse sacrée avait commencé à cueillir les plaisirs heureux de la table auguste, festin royal et doux présents de Bacchus, ceux que la fertile Sarepta, ceux que Gaza avaient créés, et ceux que l'agréable Ascalon avait donnés aux paysans en liesse, ou ceux qu'envoient l'antique Tyr, la fertile Afrique, ceux de Méroe, ceux de Memphis, ceux de l'éclatante Chypre, ceux que portent avec la vigueur de leur maturité les antiques vignes que planta de ses propres mains Ulysse d'Ithaque, tandis qu'il gardait sous la citadelle oebalienne le seuil de Laerte et qu'il ne cherchait pas encore à éviter les dangers de la guerre de Troie ; et ceux que le cultivateur exprime des raisins de Méthymne, les coupes qui flamboyaient remplies de Falerne limpide. On mêle en un cratère les antiques dons de Lyaeus palestinien, blancs par leur couleur de neige et très légers par leur douce saveur, on confie au métal fauve le vin chrysattique à la couleur sombre, qui, tel qu'il est produit par la nature, n'a pas besoin de miel transparent, et l'on coupe le présent de l'Iacchus gariséen. Qui exposera tout ce qu'enfantent pour les maîtres toutes les provinces de l'univers soumises à l'empire romain[1363] ? »

[1359] JONES 1964, p. 271.
[1360] CAMERON *et al.* 2000, p. 73 ; MORRISSON 2012, p. 28.
[1361] MARAVAL 2016.
[1362] STEIN 1949, p. 758-760 ; CAMERON *et al.* 2000, p. 82-85 ; MORRISSON 2012, p. 30-34.
[1363] Coripp. *Iust*. 3, v. 85 – 104 : *Interea laetus sacra cum coniuge princeps / coeperat augustae felicia carpere mensae / gaudia, regales epulas et dulcia Bacchi / munera, quae Sarepta ferax, quae Gaza crearat / Ascalon et*

Le choix d'utiliser le symbole du vin dans ce banquet n'est pas anodin car la vigne faisait partie de la triade agricole, avec le champ de blé et l'oliveraie, qui était reconnue comme le symbole des terres grecques et romaines depuis l'époque archaïque[1364]. On notera cependant que durant l'Antiquité Tardive cette triade n'est pas présente sans modification ou ajout d'autres types de cultures comme les vergers ou les pâturages. Le fait que cette trilogie n'existe pas de manière isolée aurait donc tendance à remettre en cause son existence comme un *topos* littéraire dans la romanité, mais l'utilisation de certains éléments n'en resterait pas moins un symbole de prospérité au vu de son utilisation par Corippe. De plus, l'aspect restrictif de cette énumération à un seul met tend à renforcer l'idée d'une utilisation symbolique tout en mettant en scène plusieurs territoires au sein de ce banquet[1365] :

- La Palestine et la Phénicie : une importante domination des vins de ces deux territoires est à noter dans cette longue liste puisque Corippe en cite cinq vignobles en particulier, Sarepta, Gaza, Ascalon, Tyr et le Mont Garizim (*Garisaei … Iacchi*), et de manière plus générale le *Lyaeus* palestinien. Parmi ces vignobles, tous ne sont pas reconnus puisque le Mont Garizim est réputé surtout pour sa terre fertile et non pas pour sa production de vin, Corippe étant le seul à y faire référence[1366]. Le choix de mettre en avant cet espace, qui s'étend de la Syrie à la Palestine, pourrait s'expliquer par le fait que ce territoire est l'un des rares de l'Empire à avoir connu une paix intérieure presque continue entre 330 et la décennie 540-550, à part les quelques guerres contre les Perses qui s'y sont déroulées[1367]. Cette relative tranquillité a permis une forte expansion démographique et économique avec une augmentation de sa population de 150 à 200%, un aménagement du territoire propice à la production (épierrage et irrigation) et une multiplication des échanges[1368]. Corippe préfère alors utiliser cette représentation d'un territoire encore florissant comme héritage laissé par Justinien à Justin II, alors que la réalité est tout autre au moment de la succession des deux souverains. En effet, à partir de 540-550 la

laetis dederat quae grata colonis / quaeue antiqua Tyros, quae fertilis Africa mittit, / quae Meroe, quae Memphis habet, quae candida Cypros, / quaeque ferunt ueteres maturo robore uites, / quas manibus propriis Ithacus plantauit Vlixes, / arce sub Oebalia Laertia limina seruans, / nondum Troiani uitans discrimina belli, / quaeque Methymnaeis expressit cultor ab uuis, / pocula quae uitreo flagrabant plena Falerno. / Prisca Palaestini miscentur dona Lyaei, / alba colore niuis blandoque leuissima gustu. / Fusca dabant fuluo chrysattica uina metallo, / quae natura parit liquidi non indiga mellis, / et Garisaei permiscent munus Iacchi. / Cuncta quis expediet dominis quae parturit orbis / Romano quaequae est prouincia subdita regno ?

[1364] PLOUVIER 2002, p. 1357-1369 ; RAGA 2011, p. 37.

[1365] MALMBERG 2007, p. 77.

[1366] Coripp. *Iust*. p. 116.

[1367] TATE 2012, p. 397.

[1368] TATE 2012, p. 398.

Syrie-Palestine est en proie aux guerres qui finissent par aboutir à une paix de cinquante ans obtenue à la suite d'un lourd paiement[1369], aux crises frumentaires et n'échappe pas non plus à la Grande Peste. Le choix d'utiliser ce territoire au début et à la fin de son énumération permet alors probablement de jouer sur un territoire fantasmé pour ses lecteurs.

- L'Afrique : Corippe n'apporte pas de précision sur les vignobles d'Afrique, il souligne surtout la prospérité du territoire (*fertilis Africa*). Corippe pouvait difficilement ne pas mentionner ce territoire, symbole de la reconquête justinienne sur les Vandales, même s'il ne fait l'objet que d'une simple mention, d'autant plus que, bien que la reconquête ait été relativement aisée, Justinien avait dû faire face à difficultés pour pacifier le territoire et à l'opposition des peuples Maures[1370]. Il est toutefois important de rappeler que même sous l'occupation vandale, les échanges ne s'étaient pas arrêtés entre Carthage et l'Empire oriental[1371].
- L'Egypte : Corippe mentionne un vin de Memphis mais ce territoire n'est pas particulièrement connu pour son vin, même si des vignes y étaient plantées, Corippe évoque surtout ce nom pour la prospérité que pouvait représenter le Nil et son delta. L'Egypte finit par se limiter à des régions utiles allant de la moyenne vallée du Nil au Delta. Comme dans les époques précédentes, les crues bénéficiaient d'une attention particulière de la part des autorités[1372]. Corippe mentionne également Méroé, presqu'île du Haut-Nil et ancienne capitale de l'Ethiopie. Sa mention est étonnante car, bien qu'étant une région fertile[1373], la cité n'était pas connue pour ses vignobles et n'appartenait pas à l'Empire d'Orient. Peut-être peut-on y voir une intention de Corippe de « pousser » les frontières de l'Empire.
- L'Asie Mineure : pour ce territoire, Corippe évoque Chypre, qui semble surtout avoir été un lieu de production d'amphores souvent poissées qui contenaient du vin de Cilicie et fut un haut lieu stratégique de défense du Bas-Danube[1374], et le vin de Methymna qui était produit sur la côte sud de l'île de Lesbos et souvent mentionnée par les poètes latins[1375]. Avec ce vin, Corippe mobilise non seulement une référence œnologique, sans

[1369] JONES 1964, p. 301 ; DEMANDT 1989, p. 203.
[1370] STEIN 1949, pp. 555-558 ; JONES 1964, p. 300.
[1371] Coripp. *Iust*. p. 115.
[1372] GASCOU 2012, p. 413.
[1373] Coripp. *Iust*. p. 115-116.
[1374] SODINI 2012, p. 375.
[1375] Coripp. *Iust*. p. 116 : Serge Antès relève plusieurs mentions de ce vin : Virg. 2, 89-90 ; Hor. *Sat*., 2, 8, 49-50 ; Prop. 4, 8, 37-38 ; Ov. *Ars*. 1, 57 ; Sil. 7, 209-211.

doute connue de ses lecteurs, mais aussi une référence littéraire renvoyant à la culture classique. Cette culture classique est également sollicitée par la référence à Ithaque et au héros Ulysse. Dans son commentaire Serge Antès mentionne le fait que l'*Odyssée* fait allusion à des vignes appartenant à Laërte (Hom. *Od.*, 1, 192-193), dont certaines étaient promises à Ulysse (Hom. *Od.*, 24, 341-344). Pour lui Corippe ne fait pas allusion à ces passages, puisqu'il n'est pas capable de lire le texte d'origine, mais donne simplement à ces vignes le prestige qui s'attachait au nom d'Ulysse, en supposant qu'elles ont été plantées par le héros. Nous sommes en accord avec la deuxième partie de son hypothèse, Corippe s'adressant probablement à la cour et à un public de lettrés, la référence à Ulysse paraît justifiée par le prestige apporté par ce nom. En revanche, une incompréhension demeure sur le fait que « Corippe ne puisse pas lire le texte », car même si tel était le cas, encore que nous n'en ayons pas de preuve, le plus important pour Corippe est de faire appel à une référence commune et à la figure du héros mythologique. En ayant recours à la figure d'Ulysse, Corippe cherche peut-être simplement à mobiliser une figure guerrière comme une forme de patronage du nouveau souverain.

- Campanie : le vin de Falerne qui est évoqué par Corippe fait lui aussi partie des vins bien connus pour leurs valeurs œnologiques et leurs références littéraires. Il est notamment mentionné parmi les grands crus de l'*Edit du Maximum*[1376], mais il semble que le prix fixé par l'Edit ne se soit pas fondé sur les prix les plus élevés[1377]. Il a fait l'objet de nombreuses disputes entre les auteurs de la fin de la République et du Haut-Empire qui cherchaient à établir un classement des grands crus et il semble que le Falerne disputait à ce moment-là la première place au Cécube[1378]. Par ailleurs, si les vins antiques devaient être plus riches et plus nombreux qu'on ne le pense, les chercheurs se heurtent à la difficulté de retranscrire notamment leurs goûts, car la notion de goût est compliquée à transmettre et l'interprétation du vocabulaire grec et latin pour les désigner n'est pas aisée[1379].

[1376] *Edict. Diocl.* 2, 7 : Falerini.
[1377] TCHERNIA 1986, p. 37.
[1378] TCHERNIA 1986 p. 108.
[1379] TCHERNIA 2008b, p. 85.

Coripe mentionne enfin un vin qui n'a pas d'attache territoriale, le vin chrysattique. Son nom semble indiquer qu'il s'agissait d'un vin blanc de l'Attique[1380], connu pour ses vertus médicinales, puisqu'à l'exception de l'*Edit du Maximum*[1381], il est surtout mentionné dans les traités de médecine[1382]. Dans les fragments de Rufus d'Ephèse qui nous sont parvenus par l'intermédiaire d'Alexandre de Tralles, il semble avoir été utilisé dans les traitements des maux de la vessie et du diabète[1383]. La mention d'un vin utilisé en médecine est donc surprenante parmi la liste des différentes régions de l'Empire que propose Coripe.

La figure de l'empereur victorieux avait connu une forte réaffirmation sous le règne de Justinien[1384] et la victoire militaire était un élément constitutif des pouvoirs de l'empereur, d'autant plus que l'armée était souvent la première à proclamer un souverain alors que dans le cas de Justin II elle est reléguée à un second temps[1385]. D'ailleurs, dans les critiques qui sont adressées à Justin II, son absence de compétences militaires est particulièrement soulignée, soit parce qu'il n'apparaît pas comme capable d'être un vrai général de guerre[1386] soit en comparaison avec d'autres souverains dont son successeur Tibère II[1387].

Coripe tente de transmettre autant que possible la gloire militaire de Justinien à son successeur, soit en lui attribuant par la bouche de Callinicus des victoires dont il n'est pas le responsable soit en donnant une nouvelle définition de la victoire qui s'exprimerait par un usage raisonné de la force en vue du bien commun[1388]. Cette capacité militaire s'incarne alors dans la scène de l'ambassade avare[1389] qui permet d'attribuer une victoire militaire à Justin. Mais nous émettons l'avis qu'elle passe aussi par la mise en scène du banquet inaugural, grâce à la mobilisation des figures de Justinien, des références directes à la victoire contre les Vandales mais également l'énumération des vins. Cet inventaire des vins de tout l'Empire, réels ou non, a une réelle résonnance militaire, contrairement à d'autres types d'énumérations qui appartiennent au registre de la fécondité ou de la prospérité et dont nous avons pu avoir connaissance à des périodes antérieures ou pour la même époque, comme dans les *carmina* de Sidoine. En effet, l'idée est ici de montrer l'étendue du territoire sur lequel Justin II allait exercer son pouvoir et

[1380] Coripp. *Iust*. p. 116.
[1381] *Edict. Diocl.* 2, 14 : Chrysattici.
[1382] Plin. Val. 5, 8 ; Cass. Fel. 46.
[1383] Alex. Trall. 8, 21 ; 22 ; 23 ; 31.
[1384] McCORMICK 1986, p. 67 ; PLOTON-NICOLLET 2015, p. 281.
[1385] PUECH 2018, p. 95.
[1386] Evag. *Hist. eccl.* 5, 7, 23-26.
[1387] Greg. Tur. *Franc*. 4, 40.
[1388] PLOTON-NICOLLET 2015, pp. 282-283.
[1389] Coripp. *Iust*. 3, v. 151-401.

la richesse n'est là qu'en second plan. Paradoxalement, même si l'idée de modération se maintient dans les portraits des empereurs, les banquets extravagants restent pour les empereurs une expression de leur autorité et une manière de montrer à leurs courtisans que toutes ces richesses seront partagées avec eux[1390]. Cette longue énumération permet ainsi de montrer que Justin II est maître de tout l'Empire et qu'en tant que bon empereur il est tout à fait dans la capacité de le gouverner.

Ainsi, un modèle de représentation mêlant des éléments clefs issus de traditions plus anciennes et de nouveaux modèles se construit progressivement. Mais ce cadre peu à peu mis en place par les auteurs tardo-antiques ne se limite pas uniquement au symbolisme, qui peut être exprimé à travers le banquet, mais touche également au cadre du banquet dans son organisation et dans sa forme. Différents auteurs au sein de la documentation dont nous disposons pour cette période cherchent à nous donner leur vision du banquet. Nous avions déjà pu voir une volonté de proposer un modèle dans le cas de la confrontation banquet et vie ascétique, pour laquelle les auteurs proposent des modèles de conciliation. Mais cette vision normative du banquet va même plus loin avec la diffusion de modèles concernant son cadre et son fonctionnement. Pour notre période, l'exemple de Sidoine et son incarnation d'une vision aristocratique du banquet impérial est à analyser.

[1390] MALMBERG 2007, p. 78.

2.3 Une vision normative du banquet impérial tardo-antique par Sidoine Apollinaire

2.3.1. Hiérarchisation et maintien des grades dans le banquet impérial

A partir de la fin du IV[ème] siècle et du début du V[ème] siècle ap. J.-C., la cour impériale connaît des transformations en termes de cérémoniel qui ne peuvent être mises de côté. Le renforcement de la magnificence impériale se fait progressivement avec l'ajout de nouvelles salutations ou mises en scène. Cette nouvelle forme de théâtralité s'incarne par exemple dans l'architecture avec le développement des lits en *sigma,* comme nous l'avons vu précédemment[1391], mais ce n'est pas la seule manière de mettre en scène les souverains. Cette théâtralité prend aussi forme dans les récits des banquets impériaux et l'exemple de celui de Majorien rapporté par Sidoine Apollinaire en est le plus frappant pour la partie occidentale de l'Empire.

Le règne de cet empereur a laissé peu de traces, à l'exception de neuf *novelles,* et les quelques informations dont nous disposons sont principalement dues à de brèves chroniques et aux panégyriques que Sidoine lui a consacrés[1392], la période qui se situe entre la déposition d'Avitus et le début du règne de Majorien étant une période encore plus obscure pour les historiens[1393]. Néanmoins, ces sources nous permettent d'appréhender Majorien comme l'un des derniers empereurs d'Occident ayant les caractéristiques attendues d'un souverain romain : compétences militaires et culture latine. Dans sa lettre, Sidoine Apollinaire, qui est encore au début de sa carrière, fait le récit d'un banquet auquel il aurait participé en 461[1394]. Deux éléments de cette anecdote permettent à Sidoine d'en faire la transcription d'un véritable banquet d'aristocrate romain :

- les invités et l'étiquette de table ;
- la culture et l'art de la conversation.

Concernant les invités présents lors de ce banquet, le choix correspond à celui d'un aristocrate plus qu'à celui d'un empereur. En effet, même s'il est intéressant d'analyser les personnages présents, il est aussi légitime de s'interroger sur l'absence de certains groupes comme les

[1391] Voir *supra*, p. 125-128.
[1392] JONES 1964, p. 238.
[1393] MATHISEN 1979a, p. 597.
[1394] Sidon. Tome 2, p. 34 : André Loyen précise que la lettre date de 469 mais que les événements sont antérieurs et datent surement de la première moitié de l'année 461 comme Sévérinus est consul cette année-là et que la mort de Majorien survient en août.

membres de l'Eglise ou de l'élite barbare, pourtant introduits à la table impériale dès le IV^{ème} siècle ap. J.-C. et qui renforcent leurs positions de pouvoir au cours du V^{ème} ap. J.-C.

Sidoine fait une présentation méthodique des invités de l'empereur en précisant leurs statuts actuels et par conséquent la place qu'ils occupent sur le lit de table :

> « Le lendemain, l'Empereur m'invita à assister au repas qu'il donnait à l'occasion des jeux du cirque. La première place, à l'extrémité gauche de la table, était occupée par Sévérinus, le consul en exercice, un homme qui au milieu des changements considérables de souverains et des fortunes inégales de l'État avait toujours gardé une égale influence ; à côté de lui, se trouvait Magnus, préfet honoraire depuis longtemps, consul honoraire depuis peu, une personnalité digne de cette double distinction, après lequel avait pris place Camille, le fils de son frère, qui, en assumant lui aussi la charge de deux magistratures avait fait honneur à la fois au proconsulat de son père et au consulat de son oncle ; puis c'était Péonius et à sa suite Athénius, un homme formé aux vicissitudes des conflits et des temps. Après lui venait Gratianensis, un citoyen à l'abri de toute critique et qui, s'il passait après Sévérinus par le rang, avait pris sur lui l'avantage dans la faveur. Quant à moi, j'étais à la dernière place, là où le côté gauche de l'empereur vêtu de pourpre reposait sur l'extrémité droite du lit de table[1395]. »

Certains de ces invités sont connus par le biais d'autres sources.

NOM	FONCTION	REFERENCE PRLE
Fl. Severinus	Consul (461)	PLRE II, Fl. Severinus 5, p. 1001
Magnus	PPO *Galliarum* (458) Consul (460)	PLRE II, Magnus 2, p. 700
Camille	PPO *Galliarum* ou *Italiae* (avant 457) Peut-être PVR	PLRE II, Camillus, p. 255
Péonius	PPO *Galliarum* (456-457)	PLRE II, Paeonius 2, p. 817
Athénius	*Vir illustris*	PLRE II, Athenius, p. 178
Gratianensis	*Vir illustris*	PLRE II, Gratianensis, p. 518
Sidoine	Simple *comes*	PLRE II, Apollinaris Sidonius 6, p. 115

[1395] Sidon. *Epist*. 1, 11, 10 : *Postridie jussit Augustus ut epulo suo circensibus ludis interessemus. Primus jacebat cornu sinistro consul ordinarius Severinus, vir inter ingentes principum motus atque inaequalem reipublicae statum gratiae semper aequalis. Juxta eum Magnus, olim ex praefecto, nuper ex consule, par honoribus persona geminatis: recumbente post se Camillo filio fratris, qui duabus dignitatibus et ipse decursis, pariter ornaverat proconsulatum patris, patrui consulatum. Paeonius hinc propter, atque hinc Athenius, homo litium temporumque varietatibus exercitatus. Hunc sequebatur Gratianensis omni ab infamia vir sequestrandus, qui Severinum sicut honore post ibat, ita favore praecesserat. Ultimus ego jacebam, qua purpurati laevum latus in dextro margine porrigebatur.*

Les convives présents à la table sont donc des membres imminents de l'aristocratie occidentale que Majorien a fait venir à sa cour à Arles. Les personnages présents occupent tous un poste ou disposent d'une influence importante au sein de l'Empire et sont ou ont été majoritairement des préfets du prétoire ou des consuls. Pour le cas de Gratianensis, il le présente tout d'abord comme un simple *vir* avant de préciser plus loin dans sa lettre qu'il est « *vir illustris* ». Cet homme n'en reste pas moins honorable pour une table impériale et sous-entendre le contraire serait oublier la supériorité du titre de *vir illustris* sur ceux de *vir spectabilis* et *vir clarissimus* depuis le début du V^{ème} siècle ap. J.-C.. Une loi de 412 contre les donatistes qui détaille les amendes exigées en fonction du statut montre bien une hiérarchie entre les différentes classes[1396] et cette distinction ne cesse de se renforcer lors de la première moitié du V^{ème} siècle ap. J.-C. avec des fonctions de sénateurs de plus en plus limitées aux *illustres* et de plus grands privilèges, notamment fiscaux[1397].

La présence de plusieurs invités comme Severinus, Magnus et Peonius répond clairement à un besoin politique de Majorien pour qui l'élévation à la pourpre a été durement acquise. Majorien se voit accorder par Léo I^{er} le titre de *magister militum* en février 457 mais cette nouvelle autorité est rejetée par l'aristocratie gallo-romaine et les barbares installés en Occident, anciens soutiens d'Avitus[1398]. Sidoine, gendre d'Avitus, fut tout d'abord l'un des opposants de Majorien avant de devenir l'un de ses premiers soutiens, l'empereur ayant réussi à développer un lien étroit avec cette aristocratie[1399]. Il n'est donc pas étonnant de voir Majorien convier à sa table plusieurs personnages susceptibles de lui apporter leur soutien auprès des classes dirigeantes de Gaule. A cause de la fragilité des empereurs d'Occident nous retrouvons donc à leurs tables des personnages qui répondent à un besoin lié à l'image des empereurs du III^{ème} siècle ap. J.-C. parmi lesquels nous avions noté une prédominance de la représentation des membres de l'armée[1400]. Le choix d'Athenius ou de Gratianensis semble quant à lui plus personnel car Sidoine ne mentionne pas de poste particulier pour eux et nous ne disposons pas d'informations supplémentaires à leur sujet. Nous pouvons peut-être émettre l'hypothèse qu'ils appartenaient à des familles influentes de l'aristocratie gallo-romaine ou possédaient des liens particuliers avec Majorien.

[1396] *CTh*. 16, 5, 52.
[1397] JONES 1964, p. 529 ; DEMANDT 1989, p. 274.
[1398] DEMANDT 1989, p. 172. Sur cette aristocratie gallo-romaine : MATTHEWS 1998, p. 340-342.
[1399] Sid. *Carm*. 4 ; MATHISEN 1979b, p. 165.
[1400] Voir *supra*, p. 83-84.

Quant à Sidoine, Majorien s'adresse à lui en tant que *comes*. Il est présent à la table en tant que proche de l'empereur pour qui il a déjà composé plusieurs poèmes et panégyriques[1401] mais aussi parce qu'il est accusé d'avoir rédigé une satire[1402].

Comme nous l'avons vu, Majorien choisit ici ses convives probablement pour différentes raisons allant de la politique à un choix plus personnel. Il semble donc que l'empereur ait son mot à dire sur le choix des personnes présentes à sa table. De plus, il ne semble pas que l'intervention du souverain dépende de la taille du banquet et soit une pratique plus occidentale ou plus orientale. En effet, Simon Malmberg relève dans le *De Ceremoniis* l'exemple du couronnement de l'empereur Léo I[er] en l'Orient où l'empereur choisit lui-même ses compagnons de table dans le *Triclinium* des XIX Lits[1403]. Il cite également un exemple plus tardif d'un banquet de mariage ayant lieu au même endroit en 768 où l'empereur désigne aussi les amis qu'il veut inviter[1404].

Concernant la hiérarchie de ces invités, il est important de souligner que, malgré le fait que Majorien semble favoriser et apprécier d'autres invités davantage que le consul, il est obligé d'en faire l'invité d'honneur à cause de son rang. La question de « passer au-dessus » d'un invité est d'ailleurs mentionnée dans la lettre de Sidoine. L'étiquette du banquet est donc tellement performative qu'elle surpasse la volonté même d'un empereur[1405]. Elle est de plus si rigide qu'elle nous permet même de saisir des éléments sur la hiérarchie au sein du lit de table car par déduction elle peut nous informer sur les fonctions ou le statut des invités :

- Pour le cas de la position de Camille : Camille précède Péonius sur le lit de table, il doit donc précéder Péonius grâce à l'ancienneté de sa préfecture puisqu'il n'est ni un ancien consul ni un *patricius*[1406]. Ce dernier a notamment occupé de hautes fonctions sous le règne d'Avitus, comme son oncle Magnus[1407] ;
- Pour le cas de la position d'Athénius : il précède Gratianensis sur la couche mais Sidoine ne mentionne pas de poste, il doit donc être *vir illustris* aussi. Pour déterminer ensuite la hiérarchie entre les *illustres*, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'agit

[1401] Sidon. *Carm*. 4 ; *Carm*. 5 ; *Carm*. 13.
[1402] Sidon. *Epist*. 1, 11, 2.
[1403] Cons. Porph. *De cerimon*. 1, 91.
[1404] Cons. Porph. *De cerimon*. 1, 41 ; MALMBERG 2005, p. 16.
[1405] DUNBABIN 1998 ; MALMBERG 2005, p. 21 ; CABOURET 2008, p. 202.
[1406] Analyse faite dans la PLRE : PLRE II, Camillus, p. 255.
[1407] MATHISEN 1979a, p. 602.

> d'une préférence personnelle de l'empereur envers Athénius puisqu'il le favorise face à Péonius également dans l'ordre de la conversation : « Après quoi le Prince, poursuivant la conversation, posa à Athénius je ne sais quelle question, sautant ainsi par-dessus Péonius, qui était placé plus haut que lui[1408]. »

De plus, l'organisation de la hiérarchie n'est pas dépendante de la proximité physique avec le souverain puisque les deux invités d'honneur se font face. La préséance semblait donc s'organiser en fonction de la vue. En effet, Sidoine qui est pourtant le moins illustre des convives se trouve directement à côté de l'empereur. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que le fait de voir les invités d'honneur était le plus important, ce qui n'est pas étonnant pour un événement aussi codifié que le banquet lors duquel la mise en scène de chaque aspect a une signification. Cette hypothèse peut être soutenue par le fait que, si l'honneur était proportionnel à la proximité physique, les places des personnages positionnés hiérarchiquement juste après les deux invités d'honneur, placés aux extrémités, seraient donc à proximité immédiate et la place la moins valorisée au milieu du lit de table.

Une telle codification n'était pas propre aux banquets impériaux puisque, comme nous l'avons évoqué précédemment, le lit en *sigma* se répand dans les demeures aristocratiques tardo-antiques. Les chercheurs ont souvent insisté sur le concept de *princeps* ou d'*imperator clausus* dû à un cérémoniel trop rigide pour l'époque tardo-antique. Or les travaux de Karl Friedrich Stroheker ont montré que cette idée renvoyait à un stéréotype littéraire initié par l'*Histoire Auguste* pour désigner les mauvais empereurs[1409]. Par la suite, André Chastagnol a développé et enrichi cette analyse avec d'autres exemples et a insisté sur la description du rôle de l'entourage dans cet enfermement du souverain[1410]. L'étiquette n'est pas la seule responsable de la soustraction de l'empereur aux yeux du monde, l'enfermement semble avant tout avoir trouvé sa cause dans des raisons politiques et humaines. D'autres facteurs, comme l'âge du souverain, ont pu aussi jouer sur un déséquilibre des forces permettant à des groupes de la cour de prendre un ascendant sur celui-ci[1411]. Bien que ces analyses reposent en grande partie sur des sources du IV^{ème} siècle et du début du V^{ème} siècle ap. J.-C., elles n'en restent pas moins

[1408] Sidon. *Epist*. 1, 11, 12 : *Inde nescio quid Athenium interrogans superjectum Paeonium compellatio Augusta praeteriit, casu an industria, ignoro*

[1409] STROHEKER 1970.

[1410] CHASTAGNOL *et al.* 2008, p. 113.

[1411] PIERRE-CAPS 2018, p. 65. Ceci ne se limite pas seulement à l'empereur mais inclut la famille impériale, l'impératrice Théodora est par exemple mentionnée par Procope comme soumise à un de ses serviteurs : Le soupçon se répandit un jour que l'impératrice était tombée amoureuse d'un de ses serviteurs du nom d'Aréobindos, d'origine barbare, un fort beau jeune homme dont elle avait fait son intendant. (Procop. *Arc*. 16, 11)

pertinentes pour la période qui nous concerne dans ce chapitre. Le banquet de Majorien en est un des exemples puisque malgré une étiquette forte et contraignante dans la hiérarchie des invités, nous sommes loin de l'idée d'*imperator clausus*[1412]. L'empereur se montre accessible et prompt à la conversation. Sidoine utilise d'ailleurs ce contre-exemple du *princeps* (*imperator*) *clausus* dans son *Panégyrique* de Majorien :

> « C'est la raison de sa profonde décadence : l'empereur, quel qu'il fût, restant enfermé dans sa capitale, le malheureux monde romain, dans ses contrées les plus diverses, fut régulièrement ravagée[1413]. »

Sidoine fait ici référence à Valentinien II qui apparaît avant tout comme une victime. D'autres chercheurs ont pu y voir des allusions aux descendants de Théodose I[er], notamment Honorius et Valentinien III[1414], mais cela paraît peu probable au vu du passage clairement contextualisé et de l'utilisation du singulier[1415]. Puisque Sidoine met en garde Majorien contre la dangerosité de l'enfermement et ses conséquences sur son image, il n'est pas étonnant de retrouver dans sa lettre une description d'un souverain convivial[1416].

Ainsi, la lettre de Sidoine a aussi une portée clairement normative puisqu'il ne fait pas que décrire le banquet de Majorien, il utilise aussi sa lettre pour diffuser sa vision de ce que doit être le banquet aristocratique et *a fortiori* impérial. Ce mélange entre description réaliste et cadre normé ne se limite pas au banquet de Majorien, puisque nous avons déjà vu que Sidoine adoptait le même procédé dans sa lettre à Donidius à propos de son séjour chez Apollinaris et Ferréolus, mais cette fois pour y insérer ses recommandations chrétiennes. Et comme pour sa lettre à Donidius, Sidoine ne fait pas uniquement un commentaire sur la forme du banquet mais également son contenu.

[1412] Nous pouvons également citer l'exemple plus tardif et oriental de Justinien qui selon Procope dans l'Histoire Secrète bien qu'ayant développé un cérémoniel stricte (Procop. *Arc*. 30, 21-23) reste un souverain accessible (Procop. *Arc*. 13, 1).

[1413] Sidon. *Carm*. 5, 358-359 : *Ex illo multum periit, quia principe clauso, / quisquis erat, miseri diuersis partibus orbis / uastari sollemne fuit*.

Ici nous ne sommes pas en accord avec la traduction proposée par André Loyen pour « principe clauso ». Il est clair ici que Sidoine fait une référence à une image bien précise du souverain enfermé dans sa cour et non pas à un empereur se limitant à la vie au sein de sa capitale.

[1414] STROHEKER 1970, p. 281 ; CHASTAGNOL *et al.* 2008, p. 108.

[1415] PIERRE-CAPS 2018, p. 60.

[1416] Sidon. *Epist*. 1, 11, 12.

2.3.2. Centralisation autour de la culture et de la politique

Comme nous avions pu le voir précédemment, un autre grand principe régissant le banquet est son aspect de socialisation, ce qui passe entre autres par les sujets abordés lors du banquet et l'art de manier les mots. Il est donc intéressant d'observer une certaine continuité dans ces pratiques sociales voire une forme de revalorisation de celles-ci sous la plume de Sidoine. Cet aspect, bien que probablement amplifié par l'intérêt de Sidoine à se mettre en avant dans sa lettre, n'en reste pas moins un élément central du banquet et permet de rappeler que l'acte alimentaire est aussi social et culturel.

Pour Françoise Thelamon, la sociabilité entre les individus trouve son expression la plus complète dans la convivialité, dont la prise d'un repas en commun est une manifestation[1417]. Pour l'historienne, la profusion alimentaire n'est pas une obligation dans la convivialité puisque chacun peut établir ses propres règles en la matière[1418] et le plus important reste l'association entre le plaisir des mets et le plaisir des mots. La table, grâce à la convivialité, devient un lieu d'échange des idées, de transmission du savoir, d'éducation et d'apprentissage de la sociabilité et de ses règles pour permettre l'assimilation du système de valeurs qui fonde l'identité du groupe[1419]. Et ces valeurs sont finalement l'affirmation pratique d'une différence inévitable d'un groupe vis-à-vis d'un autre[1420] et qui permet en l'occurrence aux aristocrates de se démarquer. On comprend pourquoi Sidoine cherche à mettre en évidence les échanges rythmés autour de la culture qui ont lieu au cours du banquet qu'il rapporte. Dans ce banquet, deux types de conversations se distinguent alors : culturelles et politiques.

L'accent est mis sur la culture pour mettre en avant deux personnes : l'empereur et Sidoine.

Pour l'empereur cette mise en avant passe par le fait qu'il prolonge le dialogue avec Magnus, contrairement à sa conversation précédente avec Severinus, car ils parlent de littérature[1421] et le fait de demander à Sidoine de formuler sa requête en vers improvisés[1422].

[1417] THELAMON 1990, p. 9.
[1418] Le développement de l'hospitalité et de la convivialité dans les communautés monastiques montre que la profusion n'était pas une obligation.
[1419] THELAMON 1990, p. 11 ; NADEAU 2010a, p. 20.
[1420] BOURDIEU 1979, p. 59.
[1421] Sidon. *Epist.* 1, 11, 11.
[1422] Sidon. *Epist*. 1, 11, 14.

Quant à Sidoine il est valorisé par sa capacité à répondre en vers de façon improvisée pour répondre à son accusation[1423].

Cette lettre n'est donc pas seulement l'occasion de décrire un banquet de l'empereur mais est surtout un prétexte pour montrer ses capacités de poètes[1424] et la manière élégante dont il a pu humilier son accusateur Péonius. Elle permet aussi de comprendre les enjeux politiques à l'œuvre à la cour de Majorien à Arles.

La conversation est également mise en scène autour du personnage de Camille et de son habilité à exprimer à l'empereur ses ambitions politiques :

> « pour passer, dès que l'occasion s'en présenta, à Camille, sénateur de plus haut rang, à qui le prince alla jusqu'à dire : « En vérité, mon cher Camille, tu as un tel oncle que je me félicite, à cause de lui, d'avoir conféré à ta famille un consulat. » Camille alors, qui avait pour lui-même semblable ambition, trouvant le moment favorable : « Non pas un consulat, Sire, dit-il, mais le premier. » Un tonnerre d'applaudissements que ne put même pas réfréner le respect dû à l'empereur accueillit cette réplique[1425]. »

Camille est peu connu des sources tardo-antique autres que Sidoine et les fonctions qu'il a occupées ne sont pas certaines. Il a probablement eu celle de préfet du prétoire avant 457. Néanmoins cette intervention de Camille permet de montrer le levier d'élévation que représente le banquet pour ses participants et l'importance qui est toujours accordée au consulat, même à l'époque de Majorien, pour un *vir illustris*. Le banquet, bien qu'évoquant l'image d'un lieu de gaieté, a toujours été aussi un lieu pour évoquer les sujets les plus sérieux, et ce, dès le Haut-Empire[1426].

Il est alors intéressant de voir que dans sa lettre Sidoine cherche à mettre deux éléments qu'il considère comme centraux dans le cadre du banquet : la culture et la politique. En effet, nous sommes ici entièrement tributaires du récit de Sidoine et de ses choix, car il paraît peu probable qu'il n'y ait eu aussi peu de mots d'échangés au cours d'un banquet complet et selon André Loyen cette lettre daterait de 469 et rapporterait des événements datant de 461[1427]. Sa volonté de diffuser sa propre vision du banquet est alors d'autant plus flagrante, du moins pour ce qui en concerne le contenu des échanges, puisque l'auteur ne nous montre que ce qu'il souhaite

[1423] Sidon. *Epist*. 1, 11, 14.
[1424] CABOURET 2008, p. 202
[1425] Sidon. *Epist*. 1, 11, 11 : *(…) ad virum illustrem Camillum ex occasione transfertur, in tantum ut diceret princeps, Vere habes patruum, frater Camille, propter quem me familiae tuae consulatum unum gratuler contulisse. Tunc ille, qui simile aliquid optaret, tempore invento, Non unum, inquit, Domine Auguste, sed primum. Summo fragore, ut nec Augusti reverentia obsisteret, excepta sententia est.*
[1426] ALTHOFF 1996, p. 309.
[1427] Sidon. Tome 2, p. 34

faire apparaître. Le choix de mettre en avant ces deux pivots que sont la culture et la politique montre la volonté de Sidoine d'ancrer ce banquet dans la tradition et de maintenir le cadre de vie aristocratique. Nous avions déjà pu le voir précédemment dans la création d'un *otium* chrétien où les auteurs tardo-antiques, et pas seulement Sidoine, cherchent à adapter leur mode de vie aux nouvelles contraintes qu'implique le développement de l'ascèse chrétienne. Grâce à la valorisation du maintien des traditions, elles s'inscrivent plus aisément dans le nouveau contexte politique et religieux des V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. et permettent à l'élite de ne pas renoncer à ses privilèges.

Ainsi, Sidoine donne plusieurs intentions dans sa *lettre*. L'auteur cherche dans un premier temps à mettre en scène une forme de convivialité avec l'empereur avant tout pour pouvoir se mettre lui-même en valeur. Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois où Sidoine n'hésite pas à mentionner sa proximité avec les dirigeants de l'Empire, que ce cela soit les empereurs[1428] ou les rois barbares comme Théodoric II[1429]. Il nous livre cependant une description réaliste d'un banquet avec son organisation, ses convives et la convivialité entre ses membres. Mais cette convivialité reste soumise à un cadre précis avec une hiérarchie clairement mise en évidence par les différents moments de tension entre les convives. Même la conversation reste un élément de distinction puisque la distribution de la parole se fait par l'empereur. Ce rôle de l'empereur comme distributeur de la parole n'est pas une nouveauté de la période tardo-antique même si la sacralisation du souverain tend à renforcer ce phénomène et n'est pas une spécificité occidentale puisque Procope de Césarée l'évoque à propos de l'impératrice Theodora[1430]. Et enfin, Sidoine nous donne une vision normative du banquet impérial et aristocratique tel qu'il le conçoit puisque la norme reste le résultat d'une pluralité de valeurs et de codes[1431]. Avec ses lettres adressées à sa communauté, Sidoine cherche à diffuser un modèle impérial et aristocratique auprès des élites de son temps. Il aura la même démarche à propos des rois barbares avec sa lettre à Théodoric II. Mais Sidoine n'est pas le seul à employer ce procédé puisqu'il est aussi présent chez d'autres auteurs proches des souverains barbares qui s'installent en Occident. Ces rois, qui partagent déjà un intérêt pour la culture romaine, vont être soumis à des guides des bonnes pratiques commensales que cela soit à leur demande ou à l'initiative des auteurs qui les

[1428] Sidon. *Epist*. 1, 5, 10 : dans cette autre lettre il mentionne par exemple son invitation au mariage de Ricimer avec la fille d'Anthémius.
[1429] Sidon. *Epist*. 1, 2.
[1430] Procop. *Arc*. 15, 16.
[1431] BADEL 2012, p. 153.

entourent. Cette vision normative trouvera même une forme d'aboutissement à l'époque médiévale avec des mémentos versifiés ou des manuels plus complets sur les règles de sociabilité à destination de la jeune noblesse[1432].

Conclusion chapitre 2

En conclusion, nous pouvons dire qu'il existait trois préoccupations principales pour les empereurs tardo-antiques, notamment à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C. : affirmer leur propre légitimité, assurer la sécurité de leurs frontières et maintenir l'ordre public[1433].

Les récits de banquets qui nous sont parvenus tendent à confirmer un maintien des traditions et à montrer une mise en scène de l'empereur. Mais ce système traditionnel n'est pas exempt d'évolution car, même si une mise en scène existait déjà avant le V^{ème} siècle ap. J.-C., elle subit désormais un phénomène d'accentuation et les personnes invitées aux banquets impériaux sont placés sur leur *stibadia* de façon à obtenir plusieurs effets :

- un nombre limité de convives ce qui implique un honneur certain aux heureux élus ;
- l'orientation du regard en priorité vers de l'empereur ;
- l'impossibilité de discuter librement entre convives, la parole étant distribuée par l'empereur.

Pour Inge et Hanne Sigismund Nielsen, au cours de l'Antiquité Tardive, le *conuiuium* est même devenu une cérémonie sacrée et peut donc facilement être pris en charge par les chrétiens pour leur propre usage[1434].

L'expression du pouvoir, en ce qui concerne les pratiques commensales impériales, est alors le résultat de deux phénomènes : la réalité du banquet et la représentation qui en est donnée. Le système de hiérarchie propre au banquet impérial permet non seulement de transcrire visuellement l'organisation du pouvoir mais également de mettre en avant le rôle central de l'empereur, à l'image de ce que l'on observe au banquet inaugural de Justin II. Mais cette manifestation du pouvoir ne repose pas uniquement sur une matérialité, le symbolisme en est aussi un élément central. Ce symbolisme incarné dans le banquet est pleinement exploité que

[1432] LAURIOUX 2002, p. 213.
[1433] MARAVAL 2009, p. 310.
[1434] NIELSEN – NIELSEN 1998, p. 129.

ce soit pour justifier des liens dynastiques ou démontrer l'incarnation du pouvoir militaire de l'empereur sur le monde romain. Cette domination est aussi renforcée par l'ostentation et l'exhibition de la richesse[1435], avec une reprise de l'image de « empereur semeur ». Dans le banquet inaugural de Justin II, l'appropriation de l'Occident par l'empereur d'Orient est clairement mise en évidence par Corippe alors que la réalité est bien différente. En effet, l'Occident ne devient pas un territoire sans dirigeant avec la disparition des empereurs en 476, puisque les rois barbares y instaurent leurs royaumes et vont aussi exprimer leur pouvoir par le banquet.

Ce paradigme de l'expression du pouvoir par le banquet a donc une valeur forte et transcende les dynasties. Le banquet comme représentation réelle ou fantasmée ne se limitait pas uniquement aux Romains et était également issu d'une longue tradition du « manger ensemble ». Le recours à ce cadre, conçu comme normatif, ne se limite pas uniquement à la capitale mais s'étend à tout l'Empire voire aux anciens territoires de l'Empire désormais dirigés par les rois barbares. Les banquets des souverains barbares ont bien entendu les mêmes finalités que n'importe quel banquet : la convivialité et une expression du pouvoir, que cela soit vis-à-vis des personnes présentes au sein du banquet ou en opposant le groupe des commensaux aux personnes non-admises à la table. La transposition de ce cadre à d'autres types de régimes sous l'égide des rois barbares et son utilisation au sein d'autres cultures semble avoir connu peu d'obstacles. Une perpétuation de ce modèle a alors imprégné les expressions d'autorité de ces souverains, nouveaux mais dont les sujets restaient constitués des mêmes élites locales romaines. Cette transmission d'une vision normative semble avoir eu recours aux mêmes procédés que ceux employés précédemment puisque d'autres auteurs ont eu également pour objectif la diffusion de modèles, notamment ceux au contact des rois barbares. Nous pouvons en effet faire le lien entre le modèle proposé par Sidoine Apollinaire et la lettre qu'Anthémius adresse au roi Thierry I^{er}. Il n'est pas uniquement question de faire une liste d'aliments mais aussi de proposer un modèle à suivre pour le souverain barbare, s'il souhaite se placer comme un héritier de l'Empire. La normativité est ce qui permettra aux souverains barbares d'entretenir l'idéal romain en Occident.

[1435] MALMBERG 2007, p. 76.

3. Faire perdurer et reprendre le modèle romain

A partir du V^{ème} siècle ap. J.-C., le monde romain est de plus en plus fragmenté pour finalement aboutir à la déposition du dernier empereur d'Occident, ce qui a été considéré comme une étape importante pour la dissolution de l'Empire romain d'Occident[1436] pour laquelle est retenue la date de 476. Mais cette chute n'est finalement que le résultat d'un long processus amorcé depuis le milieu du V^{ème} siècle ap. J.-C. et même avec certains événements dès le début du siècle comme le « Sac de Rome » de 410. Cet événement s'est avéré être un véritable traumatisme qu'il ne faut pas minimiser, comme ont pu chercher à le faire des auteurs chrétiens comme Orose et Augustin, dont l'objectif était de limiter le débat sur le rôle de la conversion de l'Empire au christianisme dans cet événement[1437]. L'Occident et l'Orient continuent au cours de cette période leurs évolutions respectives déjà amorcées depuis le IV^{ème} siècle ap. J.-C. et finissent par connaître des destins bien différents.

Avec ces importants changements politiques, un nouvel équilibre tend à s'instaurer au sein de la société, que ce soit dans la *pars occidentalis* ou dans la *pars orientalis*, notamment après la mort de Théodose Ier et en particulier pendant le règne de son petit-fils, Théodose II (408-450). Le groupe qui composait l'élite de la société prend un nouvel aspect avec la réelle affirmation de la figure de l'évêque chrétien et de son clergé. Pour qualifier cette nouvelle élite, Peter Brown utilise l'image des cailloux passés au tamis : même si les dispositions de cette élite ont changé, elle n'en reste pas moins composée des mêmes cailloux[1438]. Il faut comprendre ici que les élites restent composées des mêmes individus qui sont toujours attachés à un modèle aristocratique romain, duquel est issu la vision normative du banquet, à l'image de Sidoine Apollinaire.

La dissolution de l'Empire d'Occident pose alors la question du devenir des pratiques commensales traditionnelles romaines en dehors d'un Etat romain. La diffusion de ces pratiques auprès des souverains barbares et l'entretien du modèle traditionnel romain, non seulement par l'élite en place mais aussi par les souverains barbares eux-mêmes, nous indiquent l'aspect performatif que pouvait avoir le banquet, tout en exposant ses mécanismes. Les sources archéologiques, et notamment les éléments funéraires, montrent que bien que les barbares aient

[1436] DEMANDT 1989, p. 178.
[1437] KULIKOWSKI 2009, p. 202.
[1438] BROWN 2003, p. 166.

eu un goût prononcé pour la guerre, ils étaient aussi très organisés socialement, loin de l'image de « horde primitive »[1439]. De plus, les peuples barbares qui ont pris part aux invasions, à l'exception des Alains et des Huns, étaient des voisins de l'Empire et ont été en contact répété pendant plusieurs décennies avec le mode de vie romain, que ce soit à un niveau privé ou public[1440]. Avec la fin des conflits, les barbares vainqueurs deviennent progressivement séduits par le modèle romain et ses valeurs[1441].

L'objectif de ce chapitre n'est donc pas de décrire les manières de tables des rois barbares, car il s'agirait alors d'un tout autre sujet de recherche, mais plutôt de voir ce qu'elles nous apprennent sur le monde romain.

Le cadre normatif du banquet n'est pas non plus totalement immuable au cours de l'Antiquité Tardive, puisque comme nous avons pu le voir dès le IV^{ème} siècle ap. J.-C., celui-ci évolue pour s'adapter au nouveau contexte social et politique, avec par exemple l'intégration de nouvelles formes de mises en scène mais aussi l'influence des recommandations religieuses qui se répandent au sein de la communauté chrétienne. Une forme d'adaptation par les rois barbares est alors tout à fait envisageable dans une forme de symbolisation de leur nouvelle co-romanité. Mais cette intégration du banquet ne se limite alors pas à son cadre mais s'étend à ce contenu. La documentation dont nous disposons sur la période renferme plusieurs traités ou correspondances de lettrés romains à destination des rois barbares qui proposent des adaptations du contenu du banquet. Ceux-ci permettent à ces nouveaux dirigeants de l'Occident de s'adapter à la culture romaine et de disposer du banquet comme de l'outil politique qu'il a toujours été en répondant à des codes préétablis.

[1439] COUMERT – DUMEZIL 2017, p. 63.
[1440] GOFFART 1980, p. 31.
[1441] MONTANARI 1996b, p. 280.

3.1 Un modèle d'expression du pouvoir pour les souverains de l'Antiquité Tardive

3.1.1. La propagande royale par le symbolisme du banquet

A partir du V^{ème} siècle ap. J.-C., le sol des provinces romaines voit la présence de barbares fédérés se transformer en installation de véritables Etats. Cette mutation, qui prend forme entre le milieu du V^{ème} siècle ap. J.-C. et le début du VI^{ème} ap. J.-C., se retrouve corrélée à une désorganisation progressive de la part occidentale de l'Empire[1442]. Entre les années 450 et 493, la moitié occidentale de l'Empire romain finit par être entièrement sous domination germanique[1443] alors que l'Orient continue sa progression vers l'« avènement du byzantinisme »[1444]. Quand nous évoquons les royaumes barbares il n'est pas toujours pertinent d'utiliser la date de 476 puisque certains royaumes se sont établis avant cette date et d'autres plus tardivement. En revanche, certains de ces royaumes semblent apparaitre comme les héritiers directs de l'Empire : Wisigoths, Burgondes, Ostrogoths et Vandales[1445]. Le premier à apparaître en Europe est celui des Goths d'Aquitaine qui s'installent dans un espace entre les actuelles villes de Bordeaux et de Toulouse à la suite du *foedus* passé par le roi Wallia en 418[1446], même s'il semble que les Romains n'aient pas envisagé que cette installation puisse être durable[1447]. Ces royaumes s'inscrivent clairement dans la continuité de l'Empire, et c'est pourquoi nous reprendrons pour désigner leurs souverains l'appellation de « rois successeurs » utilisée notamment par Emmanuelle Raga dans sa thèse de doctorat[1448]. D'autres royaumes mettent plus de temps à se structurer au-delà du pourtour de la Méditerranée, notamment ceux issus des peuples Francs, Alamans et Suèves.

Les empereurs ne sont alors plus les seuls à exprimer leur puissance au travers du banquet, plusieurs exemples de banquets de souverains barbares tardo-antiques montrent que ceux-ci tendent à les employer avec des objectifs similaires. Néanmoins, il est important de rappeler

[1442] HEATHER 2007, p. 367.
[1443] DEMANDT 1989, p. 179.
[1444] BROWN 2003, p. 37. Peter Brown définit ce phénomène par l'émergence d'un style byzantin de gouvernement centré sur la personne de l'empereur et fondé sur l'entière domination sociale de Constantinople sur toutes les autres villes.
[1445] COUMERT – DUMEZIL 2017, p. 82.
[1446] GOFFART 1980, p. 6.
[1447] KULIKOWSKI 2009, p. 207.
[1448] RAGA 2011, p. 12.

que le recours au banquet comme expression d'un pouvoir quel que soit sa forme trouve ses origines bien avant l'époque romaine et se retrouve de manière commune en Occident[1449]. Les rois barbares vont s'inscrire dans une forme de continuité avec l'Empire principalement dans l'utilisation de modèles de représentation et du symbolisme qui y est attaché.

A l'image du symbolisme présent dans le récit de Corippe, le banquet des rois barbares va aussi servir de vecteur à l'expression de l'étendue de leur pouvoir sur la partie occidentale de l'Empire. Ce symbolisme de l'autorité semble parfois, du moins dans les œuvres qui le mettent en scène, moins subtil que ce qu'a pu représenter Corippe pour l'Orient. Nous pouvons citer à titre d'exemple le récit issu de la *Bibliothèque* de Photios à propos des noces d'Ataulf et Placidia au début du V[ème] siècle ap. J.-C. Dans ce texte, l'autorité du roi Wisigoth est mise en avant par sa tenue désignée comme « romaine » et les nombreux plateaux remplis du trésor, or et pierres précieuses, issu du sac de Rome de 410. Le récit de ce mariage se termine sur le fait que cette fête a mêlé Barbares et Romains :

> « On installa auprès d'elle Ataulf, revêtu d'un manteau et des autres pièces du costume romain. Alors, parmi les autres cadeaux de noce, Ataulf offrit cinquante beaux jeunes gens vêtus de soie ; chacun d'eux portait deux très grands plateaux dont l'un était rempli d'or, l'autre de pierres précieuses ou, plus exactement, de pierres sans prix, fruit du pillage de Rome lors de sa prise par les Goths. On chanta ensuite les poèmes nuptiaux ; Attale préluda, suivi par Rusticius et Phoebadius, et la fête s'acheva dans des amusements et des réjouissances où se mêlaient les Barbares et les Romains de l'endroit (…)[1450]. »

D'autres récits proposent une représentation imagée du banquet du souverain, dans laquelle nous retrouvons une énumération de mets ou de boissons empreint de symbolismes, que ce soit dans l'origine ou la multitude des produits. Dans une lettre datée des années 533-537, Cassiodore, alors probablement préfet du prétoire[1451], mentionne la table royale ostrogothique et les aliments présents sur celle-ci. Cette lettre, qui a au départ la vocation d'être une

[1449] A ce propos nous pouvons rappeler les différentes caractéristiques spécifiques de la cuisine des sociétés eurasiennes définies par Jack Goody et déjà évoquées en introduction. Dans ce socle sociologique commun, nous retrouvons notamment les questions du lien entre cuisine et « classe » avec des groupes sociaux caractérisés par différents styles de vie ou encore des tensions et conflits en lien avec la différenciation.

[1450] Phot. *Bibli*. 80 : *καὶ Ἀδολοῦφος ἐνδεδυμένος χλανίδα καὶ τὴν ἄλλη Ῥωμαίων ἐσθῆτα. Ἐν οἷς μετὰ τῶν ἄλλων γαμικῶν δώρων δωρεῖται Ἀδαοῦλφος καὶ ν' εὐδεῖς νεαναίας σηρικὴν ἐνδεδυμένους ἐσθῆτα, φένοντος ἑκάστου ταῖς χεσὶν ἀνὰ δύο μεγίστων δίσκων, ὧν ὁ μὲν χρυσίου πλὴρης, ὁ δὲ τιμίων λίθων, μᾶλλον δὲ ἀτιμήτων ἐτύγχανεν· ἃ τῆς Ῥώμης ὑπῆρχε κατὰ τὴν ἅλωσιν τοῖς Γότθοις ἀποσυληθέντα. Εἶτα λέγονται καὶ ἐπιθαλάμιοι, Ἀττάλου πρῶτον εἰπόντος, εἶτα Ῥουστικίου καὶ Φοιβαδίου· καὶ συντελεῖται ὁ γάμος παιζόντων καὶ χαιρόντων ὁμοῦ τῶν τε βαρβάρων καὶ τῶν ἐν αὐτοις Ῥωμαίων.*

[1451] PLRE II, Fl. Magnus Aurelius Cassiodorus Senator 4, p. 265.

commande de deux types de vins, permet à son auteur de disserter sur l'importance politique du banquet des souverains[1452] tout en en proposant une représentation connue de ses pairs. Il procède notamment à une énumération des poissons qui sont envoyés pour fournir la table du roi :

> « *destinet carpam Danuvius, a Rheno veniat anchorago, exormiston Sicula quibuslibet laboribus offeratur: Bruttiorum mare dulces mittat acernias: sapori pisces de diversis finibus afferantur. sic decet regem pascere, ut a legatis gentium credatur paene omnia possidere*[1453]. »

Comme dans l'énumération que l'on trouve plus tardivement en Orient chez Corippe, l'origine géographique des poissons semble figurer une représentation symbolique de l'étendue géographique des territoires sur lesquels s'exerce l'autorité royale.

Dans son analyse de cette lettre, Emmanuelle Raga revient sur l'expression « *diversis finibus* » employée par Cassiodore. Selon la chercheuse, le terme de « *finibus* » pourrait avoir deux significations : soit il désigne les frontières du royaume ostrogothique et les dons de poissons proviendraient des royaumes directement voisins, voire de l'Empire byzantin, soit il désigne les frontières traditionnelles de l'espace romain et ferait référence à des nations ne relevant pas de la tutelle ostrogothique. S'il s'agissait de la deuxième hypothèse, l'énumération renverrait alors à trois espaces avec lesquels le roi avait des rapports particuliers : une forme d'autorité sur l'ensemble de l'espace romain occidental qui renvoie à l'espace contenu entre les deux fleuves du Danube et du Rhin, le plein pouvoir royal sur les régions italiennes avec la mention de la Sicile et de la Calabre et des poissons issus des frontières, les contacts diplomatiques avec les rois étrangers qui ainsi reconnaissent sa souveraineté[1454]. Cette volonté d'étendre le pouvoir ostrogothique au-delà de ses frontières renverrait également à la volonté de ces souverains de se positionner comme les véritables successeurs de l'Empire romain d'Occident grâce à la position géographique de leur royaume et leurs manières romaines[1455]. Cette idée semble avoir été particulièrement prégnante chez Théodoric le Grand. Théodoric avait compris que pour consolider son pouvoir il avait besoin d'avoir à ses côtés l'aristocratie romaine et s'est efforcé de maintenir une unité des populations romaines et des envahisseurs ostrogoths[1456].

[1452] RAGA 2012, p. 8
[1453] Cassiod. *Variae*, 12, 4, 1.
[1454] RAGA 2012, p. 9-10.
[1455] HEN 2007, p. 31.
[1456] GOFFART 1980, p. 36 ; HEN 2007, p. 30.

Mais Théodoric ne fait pas que maintenir une cohésion politique, il cherche aussi à entretenir la tradition romaine en termes d'art et de culture avec une apogée lorsqu'il décide d'établir la capitale de l'Italie à Ravenne[1457]. En effet, sous son règne, le palais de Ravenne connaît ses dernières rénovations majeures, sous la forme de modifications ou de réaménagements. A cette époque, plusieurs salles absidiales et un triconque ont été construits et le plan de circulation a été modifié[1458]. Des décors et des mosaïques sont également datables des V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C[1459]. En s'installant à Ravenne, Théodoric montre que les Ostrogoths sont les véritables successeurs des empereurs d'Occident. Trajan et Valentinien Ier sont d'ailleurs donnés comme ses modèles, le roi barbare incarnant le plus solide dirigeant d'Italie depuis ces empereurs[1460]. De plus, même si certaines familles aristocratiques ont préféré éviter de fréquenter la cour arienne et barbare de Théodoric, le souverain a su s'allier les familles les plus éminentes de l'aristocratie sénatoriale romaine dont certains membres ont lié leur carrière politique à la cour royale ostrogothique[1461]. Cassiodore fait partie de cette catégorie puisqu'il a exercé une partie de sa brillante carrière sous le règne de Théodoric. Il n'est donc pas étonnant de le voir perpétuer cette propagande royale dans ses propres écrits et la volonté d'imposer le pouvoir ostrogothique sur les autres royaumes successeurs.

Mais cette expression du pouvoir ne s'incarne pas uniquement dans la question des mets puisque, comme chez les Romains, les codes sociaux ont aussi une importance cruciale dans le banquet. Les us et coutumes propres au banquet impérial et aristocratique romain semblent avoir trouvé également des héritiers chez les souverains barbares.

3.1.2. La reprise des codes sociaux

Les V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C., bien que soumis à de nouvelles contraintes politiques et sociales, ne représentent pas une rupture complète avec le reste de l'Antiquité Tardive. Le maintien des traditions en matière de pratiques sociales tend à confirmer ce fait et le banquet impérial ne semble pas échapper à cette persistance. Comme pour son rôle dans l'expression du pouvoir par le souverain, nous retrouvons les mêmes principes qui régissent le banquet avec une convivialité hiérarchisée.

[1457] DUVAL 1960 ; HEN 2007, p. 33.
[1458] AUGENTI 2007, p.449.
[1459] AUGENTI 2004, p. 18.
[1460] WICKHAM 1989, p. 21.
[1461] MATTHEWS 1998, p. 12-28 ; HEN 2007, p. 40.

Ce maintien tend alors à montrer que le banquet est bien un système institutionnel mais qui ne reste pas immuable pour autant car, comme nous avions pu le voir dès le IV^{ème} siècle ap. J.-C., il s'adapte aussi au contexte politique.

A partir du V^{ème} siècle ap. J.-C. et de l'instauration des différents royaumes, le banquet est pour les rois barbares non seulement un symbole de l'étendue de leur autorité sur un territoire de plus en plus libéré de la présence romaine mais aussi un instrument de paix, notamment avec les élites aristocratiques déjà en place.

Pour les rois francs, le banquet représente un moment central de l'exercice de leur pouvoir puisqu'il permet de réunir le roi, l'aristocratie locale et les représentants de l'Eglise[1462]. Au VI^{ème} siècle ap. J.-C., Grégoire de Tours mentionne dans son *Histoire des Francs* le voyage du roi mérovingien Gontran vers Paris pour assister au baptême du fils de Chilpéric. Celui-ci fait un arrêt à Orléans où l'aristocratie locale organise un banquet en son honneur[1463]. Il n'est finalement pas surprenant de voir le banquet jouer un rôle politique similaire à celui qu'il avait pour les autres souverains de l'Antiquité Tardive[1464] et dans son rôle de conciliation avec les élites locales, d'autant plus dans le cas de Chilpéric qui a mis en place de nouvelles taxes pour les propriétaires terriens[1465], il était nécessaire de maintenir ce lien.

Mais l'utilisation du banquet comme outil politique ne reposait pas uniquement sur le rassemblement de personnes appartenant à des groupes influents mais également sur le recours à un langage commun. En effet, les banquets des rois barbares reprennent les mêmes codes sociaux que le banquet romain classique, avec une organisation qui tient à la fois de l'horizontalité avec la notion de partage alimentaire sous la forme d'une assemblée et de la verticalité avec la relation entre celui qui invite, le roi, et les invités, l'aristocratie, avec une préséance bien établie[1466]. Il s'agit en effet de banquets organisés par un souverain et non de banquets entre pairs comme il avait pu en exister en Occident avant l'époque romaine.

Cette hiérarchie peut se matérialiser dans la place occupée par les convives, comme nous avons pu le voir dans le récit rapporté par Sidoine Apollinaire lors du banquet de Majorien, mais aussi dans l'ordre des convives à profiter de certaines pratiques commensales au sein même du

[1462] FIANO 2003, p. 657.
[1463] Greg. Tur. *Franc.* 8, 1.
[1464] FIANO 2003, p. 641 ; RAGA 2012, p. 11.
[1465] GOFFART 1980, p. 137.
[1466] FIANO 2003, p. 655.

banquet, comme le passage de la coupe. On en trouve un exemple dans la *Vie* de Martin de Tours qui mentionne cette anecdote de la coupe lors de son banquet chez l'empereur Maxime et le respect de la hiérarchie fait alors partie intégrante de cette pratique[1467]. Nous retrouvons donc ces différents modèles de codifications dans des récits de banquets de rois barbares. Ce transfert nous est bien connu grâce notamment au récit de Priscus lors de son ambassade avec Maximin à la cour d'Attila entre 448 et 449[1468].

Un parallèle entre le récit de Priscus et ceux de Sidoine Apollinaire ou de Martin de Tours peut ainsi être clairement établi, que ce soit sur le placement des invités et sur la description du rituel de la coupe avec l'échanson d'Attila qui sert son roi puis les invités en respectant la hiérarchie établie par les places. L'étiquette du banquet d'Attila permet de signifier l'attribution des postes avec l'attribution d'un rang pour chaque membre du groupe. Cette position dépendait de la proximité du roi et du tour occupé dans le rituel de la coupe[1469]. Priscus nous permet alors d'avoir une visualisation de la hiérarchie présente à la table d'Attila et d'exposer l'importance de son ambassade avec Maximin puisque qu'ils sont installés à une place de choix. Comme pour le récit de Sidoine précédemment étudié, il n'est pas uniquement question pour l'auteur de montrer un cadre formel, probablement déjà bien connus de ses lecteurs, mais aussi de faire montre de sa propre importance, notamment grâce à la place qu'il occupe auprès de leur hôte.

Néanmoins le modèle romain a été clairement adapté, notamment sur la question des places. Contrairement au banquet classique, les invités ne sont pas positionnés sur des lits comme le roi mais sur des sièges, ce qui créée ici une distinction dans la manière de dîner. La position assise était jusqu'alors mal perçue puisque réservée aux inférieurs sociaux[1470] mais semble faire partie pleinement du rituel à la cour d'Attila. La différenciation entre le lit du souverain et les sièges assis permet de renforcer la supériorité hiérarchique du souverain sur ses invités. D'autre part, le placement des invités semble avoir plus de lien avec les anciens principes du *triclinium* qui impliquait une proximité physique avec l'hôte qu'avec le *stibadium* tardo-antique où la place d'honneur était située en face de l'hôte.

[1467] Voir *supra*, p. 176.

[1468] Prisc. *Excerp. leg.* 8, 153-156 : *Καὶ α κύλικα οἱ οἰνοχόοι κατὰ τὸ ἐπιχώριον ἐπέδοσαν ἔθος ὡς ἡμᾶς πρὸ τῆς ἕδρας ἐπεύξασθαι ; οὗ δὴ γενομένου, τῆς κύλικος ἀπογευσάμενοι, ἐπὶ τοὺς θρόνους ἤλθομεν, οὗ ἔδει καθεσθέντας δειπνεῖν. Πρὸς δὲ τοῖς τοίχοις τοῦ οἰκήματος πάντες ὑμπῆρχον οἱ δίφροι, ἐξ ἑκατέρας πλευρᾶς, ἐν μεσωτάτῳ δὲ ἦστο ἐπὶ κλίνης ὁ Ἀττήλας, (...) Καὶ πρώτην μὲν ἐνόμιζον τῶν δειπνούντων τάξιν τὴν ἐν δεξιᾷ τοῦ Ἀττήλα, δευτέραν δὲ τὴν εὐώνυμον, ἐν ᾗ ἐτυγχάνομεν ὄντες, προκαθεσθέντος ἡμῶν Βερίχου, παρά Σκύθαις εὖ γεγονότος ἀνδρός. Ὁ γάρ Ὀνηγήσιος ἐπὶ δίφρου ἦστο ἐν δεξιᾷ τῆς τοῦ βασιλέως κλίνης, ἀντικρὺ δέ τοῦ Ὀνηγησίου ἐπὶ δίφρου ἐκαθέζοντο δύο τῶν Ἀττήλαπαίδων ; ὁ γὰρ πρεσβύτερος ἐπι τῆς ἐκείνου ἦστο κλίνης, οὐκ ἐγγὺς ἀλλ' ἐπ' ἄκρου, αἰδοῖ τοῦ πατρὸς βλέτων ἐς γῆν*

[1469] FIANO 2003, p. 656.

[1470] MALMBERG 2005, p. 19 ; MALMBERG 2007, p. 83 ; CABOURET 2008, p. 203.

Ainsi, l'expression de la nouvelle autorité des rois successeurs en Occident passe sans surprise aussi par le banquet, comme pour tout dirigeant. Il permet d'abord de symboliser le nouveau territoire sur lequel ils exercent leur gouvernement, qu'il s'agisse d'un territoire réel ou revendiqué. Mais le symbolisme du banquet n'est pas seulement un moyen de recenser toutes les possessions royales, il sert également de propagande à destination des puissances étrangères, surtout au vu de la compétition qui régnait en Occident pour devenir l'héritier de l'Empire. Cet exercice n'est d'autre part pas uniquement symbolique et le banquet remplit aussi son habituel rôle politique, notamment grâce à la reprise de codes que les auteurs tardo-antiques n'ont eu de cesse de diffuser. Enfin, ne voir dans l'appropriation du banquet classique romain par les rois barbares qu'une raison utilitariste serait négliger le rapport de ces souverains à la culture classique, lié autant à la nécessité de maintenir de bons rapports avec l'élite locale qu'à leur propre rapport privilégié à cette culture[1471].

3.2 L'attrait pour la culture romaine

3.2.1. La question de l'acculturation

La volonté des souverains d'être considérés comme relais de la romanité ne s'explique pas uniquement par un but politique mais aussi par leur goût personnel. L'image d'une culture matérielle raffinée que pouvait transmettre l'Empire semble avoir séduit les barbares. Et ce d'autant plus que, dès le IV^{ème} siècle ap. J.-C., il existait chez les Romains une volonté réelle de recruter cette main d'œuvre barbare et d'encourager une assimilation. Une forme de culture officielle chargée de cette priorité politique émerge alors pour diffuser les idées d'universalité de l'Empire et étendre la *Romana felicitas* à tous les peuples qui y aspiraient[1472].

De plus, l'image du barbare assimilé ou assimilable, qui reçoit la culture romaine avec respect, faisait déjà partie des différents types de portraits donnés des barbares[1473]. Les V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. font perdurer cette image déjà existante mais semblent être également une période où celle-ci est renforcée. L'acculturation était en effet une forme de condition *sine qua non* d'une possible cohabitation avec les provinciaux dominés.

[1471] RAGA 2012, p. 12.
[1472] BARBERO 2011, p. 251.
[1473] CHAUVOT 1997, p. 6.

En ce qui concerne l'acculturation des chefs barbares, nous avons plusieurs exemples de rois, que ce soit chez Francs, les Ostrogoths ou les Vandales, qui ont présenté un réel intérêt personnel pour la culture, développé par l'intermédiaire de contacts répétés avec l'Empire, au même titre que leurs sujets, ou par leur participation à la vie de l'Empire.

Cette acculturation se fait directement au contact de Romains au service des rois barbares dans des domaines variés : littérature, politique ou encore médecine. Concernant cette période, nous disposons du célèbre exemple d'Anthime[1474] : exilé de Constantinople en 478 pour des motifs politiques, ce médecin grec trouve refuge à la cour du roi Théodoric le Grand et devient ambassadeur auprès du fils de Clovis, Thierry I^er^, qui régna de 511 à 534 dans la partie nord-est du royaume franc[1475]. Anthime dédie au roi franc un traité de diététique (*De observatione ciborum*) sous la forme d'une lettre.

Plusieurs hypothèses ont été proposées concernant l'origine de cette lettre et les raisons de sa rédaction. Il a longtemps été suggéré que la demande venait à l'origine du roi Théodoric le Grand qui aurait ainsi souhaité adresser un traité à son homologue franc. Or cette théorie est remise en question par Yitzahk Hen dans son article « Food and Drink in Merovingian Gaul » paru en 2006 puisque le chercheur y propose une autre chronologie. Selon lui, Anthime a bien été envoyé en ambassade auprès de Thierry I^er^, mais au nom de l'empereur Anastase et non de Théodoric le Grand. Ce serait donc le séjour d'Anthime au sein de la cour d'Anastase qui aurait attiré l'attention de Thierry I^er^ et non ses relations avec Théodoric[1476]. De plus, ce dernier n'est pas du tout mentionné dans la lettre, ce qui semble confirmer qu'il n'y ait pas joué de rôle. Il semblerait donc que cette lettre ait été rédigée à la demande de Thierry I^er^ pour qu'Anthime puisse l'instruire sur les modes alimentaires romaines, traduisant de fait une attirance pour le système culturel et les pratiques sociales romaines[1477]. Nous avons vu précédemment l'importance qu'ont eu les pratiques commensales, que ce soit comme moyen de propagande royale ou comme codes sociaux vis-à-vis des élites romaines. Dans ce cadre, il semblerait alors que le *De obseruatione ciborum* fasse office de guide à destination de Thierry I^er^, tout d'abord comme traité de diététique afin de lui indiquer quels aliments consommer et dans quelles conditions pour éviter les maladies[1478], mais aussi pour lui transmettre un message sur les

[1474] PLRE II, Anthimus 3, p. 100 : peut-être identique à un autre Anthimus identifié comme médecin à Constantinople par la PLRE (PLRE II, Anthimus 2, p. 100).
[1475] PLRE II, Theodoricus 6, p. 1076.
[1476] HEN 2006, p. 103.
[1477] HEN 2006, p. 109 ; CABOURET 2012, p. 162.
[1478] VELAZQUEZ 2019, p. 20.

notions de modération et de contrôle de soi qui prévalent chez les Romains dans leurs rapports à l'alimentation[1479].

Nous pouvons également mentionner Théodoric le Grand, dont l'attrait pour la culture romaine a été souligné par ses contemporains et les chercheurs à plusieurs reprises. Cet intérêt trouve même son paroxysme dans des paroles que lui prête l'*Anonyme de Valois* : « Misérable est le Romain qui imite le Goth, mais le Goth qui imite le Romain est utile »[1480]. Cette attirance de Théodoric le Grand, issue probablement de ses nombreuses années à la cour de Constantinople, où il fut envoyé enfant comme otage et de son service sous Zénon[1481], aurait été selon Cassiodore une tendance traditionnelle des Goths, qui auraient toujours éprouvé de l'amitié pour Rome. Malheureusement cette affirmation de Cassiodore ne nous est connue que *via* Jordanès et s'avère difficilement vérifiable[1482].

D'autres sources nous montrent néanmoins un intérêt direct pour la cuisine romaine. Anthime n'est pas le seul traité de cuisine romano-barbare à nous être parvenu et l'attrait des Goths pour Rome, comme l'aurait entendu Cassiodore, peut aussi s'incarner dans les adaptations de certaines recettes d'Apicius dans les *Excerpta* de Vinidarius, un Goth actif auprès du roi Théodoric le Grand. Et ce, d'autant plus que, même si les *Excerpta* sont essentiellement composées de sauces avec quelques changements dans les bouquets de saveurs[1483], Vinidarius semble avoir puisé dans les meilleures recettes d'Apicius[1484]. Selon Bernadette Cabouret, cette reprise d'Apicius tendrait à prouver qu'un roi ostrogoth comme Théodoric encourageait la copie de traités d'alimentation romaine[1485].

Une acculturation progressive motivée parfois par une attirance personnelle a donc atteint les différents rois barbares à partir de la seconde moitié du V^{ème} siècle ap. J.-C. Pourtant, celle-ci a dû être difficile à appréhender, surtout avec la christianisation de l'Empire qui sert à renforcer l'idée d'une unité géographique en opposition aux barbares qui incarnaient l'altérité. Au début du V^{ème} siècle ap. J.-C., certains chrétiens latins comme Prudence construisent une forme d'identification entre la romanité et le christianisme pour la mettre face aux barbares païens ou

[1479] HEN 2006, p. 110.
[1480] Anon. Vales. 61 : *Romanus miser imitatur Gothum et utilis Gothus imitatur Romanum.*
[1481] Ior. *Get*. 52, 271 ; STEIN 1959, p. 356 ; GOFFART 1980, p. 10.
[1482] STEIN 1949, p. 129.
[1483] PLOUVIER 2008, p. 62.
[1484] PLOUVIER 2002, p. 1359.
[1485] CABOURET 2012, p. 168.

hérétiques[1486]. En réponse à cela, nous pouvons constater deux phénomènes. Le premier est que les barbares vont s'approprier avant tout les valeurs autour des notions d'*otium*, renvoyant ainsi à une idée de la romanité. Le deuxième est un phénomène de conversion, avec un attrait pour la foi nicéenne, à l'image du roi vandale Hildéric, alors que jusque-là les peuples barbares semblent avoir été surtout séduits par la foi arienne. Une autre image renvoyée par les sources était d'ailleurs celle du barbare arien partiellement caché. En effet, pour certains rois, cette appartenance religieuse a été dissimulée, comme Théodoric chez Cassiodore et Gondebaud chez Avit de Vienne, au point qu'Alain Chauvot la renvoie même au « au domaine du non-dit »[1487].

Ainsi, avec la porosité des frontières entre l'Empire et les royaumes barbares, et même avant l'instauration des royaumes en Occident, la culture romaine s'est diffusée parmi les peuples barbares. Cette acculturation a touché toutes les couches des sociétés barbares et il est donc logique de la retrouver parmi les classes les plus privilégiées. Dans le cas de futurs rois élevés ou contraints de vivre au sein de l'Empire, il est aussi intéressant de constater que l'attrait pour cette culture ne se limite pas à la sphère du « mode de vie » mais va plus loin avec un intérêt pour la question de la titulature ou des dignités romaines. De plus, elle n'est pas uniquement valorisée au moment de l'installation des royaumes barbares mais semble avoir été revendiquée par les souverains, même après leur implantation. Nous pouvons citer brièvement l'exemple du livre 20 des *Etymologiae* d'Isidore de Séville, qui porte le titre de *De penu et instrumentis domesticis et rusticis* depuis le XVIII[ème] siècle. Ce livre comprend un total de 15 chapitres : les deux premiers, qui nous intéressent plus particulièrement, traitent des repas et des aliments et boissons (*de mensis et escis* ; *de potu*), et les 13 suivants de différentes sortes de récipients (3-9) et des équipements et instruments de la vie domestique et agricole (10-15)[1488]. Il dresse ainsi ce descriptif complet dans le but d'arracher le savoir des anciens à l'oubli, comme annoncé au roi Sisebut[1489]. Notamment dans les premiers chapitres de ce livre, l'écrivain donne un guide à destination des aristocrates wisigoths, en montrant le rôle du banquet en tant qu'institution *via* le principe de la convivialité ou le juste comportement à adopter. A titre d'exemple, Isidore commence par énumérer les différents endroits où s'asseoir et manger (*torus, stibadium,*

[1486] INGLEBERT 2005, p. 469.
[1487] CHAUVOT 1997, p. 8.
[1488] Isid. *Etym*. 20 ; GUTSFELD 2020, p. 91.
[1489] Isid. *Epist*. 6. ; GUTSFELD 2020, p. 92.

accubitum) et les différentes dénominations du *conuiuium*[1490] qui étaient des marqueurs évidents de la norme du banquet. Pour la notion de la convivialité, il explique que celui qui participait à un *conuiuium* « avec nous », c'est-à-dire dans le royaume wisigothique hispanique, mais aussi dans toute la région de l'Aquitaine tardive-latine, s'identifiait à la culture romaine et que les participants adoptaient les normes et valeurs qui en découlaient[1491].

D'autre part, il est difficile de déterminer si les références utilisées par Isidore sont encore valides à son époque ou correspondent à une consommation réelle de ces aliments. En effet, puisque l'auteur n'y fait pas spécifiquement référence, il pourrait s'agir soit d'une simple synthèse des sources, avec une sélection et une organisation de ces termes, soit d'une sélection qui serait le reflet de cette survivance[1492]. Néanmoins, dans l'un ou l'autre cas, il s'agit bien d'un choix de l'auteur qui donne ainsi sa vision normative des pratiques alimentaires et de la convivialité. Ceci donne alors aux Wisigoths les clefs pour s'intégrer à l'élite romaine non seulement du point de vue des codes sociaux mais aussi de celui du comportement attendu à table, puisque Isidore traite aussi de la question des excès à éviter et de la modération à adopter pour incarner un bon commensal[1493].

3.2.2. La part de l'influence barbare

Nos recherches nous ont également amenée à nous questionner sur une éventuelle influence barbare sur les pratiques commensales romaines tardo-antiques et sur la possible nouvelle forme de contrainte sur le banquet impérial qu'elle pourrait incarner. Il est malheureusement difficile d'explorer cet aspect en raison du manque de source et du biais des sources dont nous disposons, qui sont majoritairement issues d'auteurs romains. Nous disposons généralement de deux modèles parmi les auteurs : ceux qui rejettent profondément les barbares et leur mode de vie et ceux qui sont clairement acquis à leur cause et qui ont pu profiter de leur installation en Occident.

Dans les sources allant du III^{ème} jusqu'au VI^{ème} siècles ap. J.-C. que nous avons pu étudier, aucun usage barbare ne semble avoir eu d'influence sur le banquet impérial, que ce soit au niveau de son organisation ou de son contenu. Pourtant les sources nous montrent que, du côté barbare, une combinaison des deux cultures était possible. En effet, l'acculturation n'est pas

[1490] VELAZQUEZ 2019, p. 30.
[1491] GUTSFELD 2020, p. 99.
[1492] VELAZQUEZ 2019, p. 31.
[1493] GUTSFELD 2020, p. 100.

complète chez les peuples barbares au point qu'ils aient renoncé à toute trace de leurs traditions, et leur culture d'origine reste parfois bien présente.

Pour illustrer ceci, nous pouvons reprendre l'exemple de la *lettre* d'Anthime, dans laquelle une valeur nutritive plus importante est apportée à la viande[1494] et sont également mentionnés des aliments très appréciés des Francs comme le lard[1495] ou les produits laitiers et des boissons comme la cervoise ou l'*aloxinum* que l'auteur perçoit comme typiquement franque puisqu'étrangère à lui[1496]. Ces boissons étaient considérées comme nourrissantes et fortifiantes mais Anthime intègre aussi à son énumération le *medus* (vin miellé) qui devait se rapprocher du *mulsum*, un vin qui se buvait au cours des repas, mais surtout avec les hors-d'œuvre pendant la *gustatio* et qui a pris de cet usage le nom de *promulsis*[1497]. On voit que, pour Anthime, intégrer des éléments traditionnels romains dans la même énumération que des aliments appréciés par les barbares ou d'origine barbare n'est pas un problème. Son catalogue commence par le pain et se termine par le raisin, ce qui pourrait être un moyen d'introduire subtilement la triade antique dans le modèle carnassier barbare[1498]. En tant que diététicien Anthime met ses recherches à jours en fonction des produits disponibles[1499] et des évolutions qui ont pu s'opérer comme la culture de nouvelles céréales à partir des IV^{ème} et V^{ème} siècles[1500]. Mais avant tout, il ne décrit pas la cuisine barbare par la négative face à la cuisine romaine mais bien comme un élément parmi les autres que Thierry I^{er} peut consommer.

En revanche, certains aliments, qui étaient pourtant de véritables marqueurs identitaires de la culture romaine, sont rejetés par Anthime. L'aliment le plus emblématique en est le *garum*, un condiment qui apparaît à de multiples reprises dans les recettes d'Apicius et dont nous connaissons l'importance dans la cuisine romaine mais auquel s'oppose Anthime, puisque selon certains auteurs sa fabrication reposait sur le principe de putréfaction[1501]. Les diététiciens et médecins ont certes toujours été vigilants sur la qualité naturelle des aliments mais aussi à leurs milieux et leurs traitements culinaires[1502] comme Galien pour les poissons[1503]. Pour Anthime,

[1494] MONTANARI 1996a, p. 296.
[1495] AUDOIN-ROZEAU 2002, p. 80 : la consommation du porc ne varie pas beaucoup entre l'Antiquité et le Moyen-Âge mais l'archéozoologie a montré quelques légères tendances régionales avec des restes d'ossements plus importants comme dans l'actuelle Allemagne par exemple.
[1496] DEROUX 2008, p. 1108 ; CABOURET 2012, p. 167.
[1497] *Dig*. 34, 2, 19, 10 ; ANDRE 2009, p. 168.
[1498] PLOUVIER 2008, p. 68.
[1499] MAZZINI 1996, p. 262.
[1500] MONTANARI 1996c, p. 288.
[1501] DEROUX 2002, p. 1119.
[1502] MAZZINI 1996, p. 256
[1503] Gal. *Nat*. *Fac*. 6, 9. Sur Galien voir : SCHLANGE-SCHÖNINGEN 2003.

la priorité semble être donnée à la santé favorisée par une alimentation adéquate qui consiste en des aliments bien cuits[1504]. On constate ici que lorsque la cuisine, même dans le cas d'un indicateur majeur de la romanité à table, entre en opposition avec la médecine et que la cuisson ne peut pas la rectifier, ce sont ses théories médicales qui prennent le dessus[1505]. On retrouve ici un des principes qui augurera une nouvelle discipline qui connaîtra son apogée au Bas Moyen-âge, la « cuisine médicale »[1506].

Comme nous l'avons déjà dit, il semble difficile d'établir la part de l'influence barbare sur la culture commensale romaine. La seule influence notable est dévalorisante pour les peuples étrangers puisqu'il s'agit de la représentation de leurs défaites ou de leurs soumissions sur les services de table, à l'image de celui de Justin II dans son banquet inaugural. L'arrivée des peuples extérieurs en Espagne dès 409, comme les Suèves, les Vandales et les Alains et plus tard le déplacement des Goths qui quittèrent la Gaule ne semblent pas avoir eu une influence sur le modèle alimentaire. En tout cas, la documentation semble indiquer que ces peuples cherchaient avant tout à s'adapter aux conditions de vie des provinces[1507].

De plus, l'image du barbare comme un sauvage sans manière n'est pas totalement oubliée lors de cette période. Cette réutilisation est présente même chez des auteurs que l'on peut percevoir comme favorables à certains royaumes barbares à l'instar de Sidoine Apollinaire. En effet, le fait de donner une image romaine à Théodoric II n'empêche pas l'évêque de Clermont de critiquer Genséric, roi des Vandales, et de lui attribuer tous les attributs du barbare, et plus généralement du mauvais mangeur goinfre et ivrogne :

> « [Genséric] a le teint livide du goinfre que tourmente l'excès du vin ; il est envahi par une graisse blanchâtre et sa respiration fétide s'échappe avec peine de sa poitrine oppressée par l'orgie continuelle. Son entourage mène pareille existence[1508]. »

Ceci nous montre alors que, malgré une installation en Occident, tous les barbares ne sont pas accueillis de manière égale et perçus comme apportant des éléments positifs. Dans ce contexte, il semble évident que les cultures barbares ont pu faire face à quelques résistances.

[1504] DEROUX 2002, p. 1113.
[1505] DEROUX 2002, p. 1119 ; VELAZQUEZ 2019, p. 27.
[1506] PLOUVIER 2002, p. 1360.
[1507] ARCE 2019, p. 100.
[1508] Sidon. *Carm*. 5, 339-342 : *Ipsi autem color exsanguis, quem crapula vexat, / Et pallens pinguedo tenet, ganeaque perenni / Pressus acescentem stomachus non explicat auram.*

Mais, l'influence barbare n'est pas pour autant réduite à néant avec l'acculturation romaine puisque, pour ces rois, il s'agit d'incarner une forme de « co-romanité », ce qui sous-entend que leur culture d'origine est toujours présente. De plus, le fait que ces pratiques commensales barbares soient intégrées dans les traités réalisés à destination des rois montre que cette influence n'est pas dérisoire et qu'elle est pleinement incluse dans le modèle du bon roi et des bonnes pratiques de table.

3.3 La continuité de la romanité par les rois barbares occidentaux

3.3.1. La reprise d'une co-romanité par les souverains successeurs

En reprenant le modèle du banquet aristocratique et impériale, les rois barbares ne le font pas uniquement perdurer, ils le transforment également pour incarner une nouvelle forme de romanité. Les auteurs tardo-antiques ne diffusent pas seulement un cadre normatif du banquet mais aussi les valeurs qui y sont associées et mettent en place des recommandations et des conseils à destination des rois pour en faire le souverain qu'ils attendent. La notion de romanité se voit dans l'obligation d'évoluer à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C. en Occident et la création d'une distinction entre romanités politique et culturelle devient nécessaire. En effet, la situation politique en Occident, avec la progressive disparition de l'Empire et de la civilisation romaine, n'entraîne pas obligatoirement un retrait de la culture latine[1509]. Mais cette latinité est reprise par les ennemis d'autrefois et les auteurs en proposent ainsi de nouvelles définitions.

Jusqu'alors, l'idée était surtout d'exprimer la supériorité du mode de vie romain sur les peuples barbares, bien souvent en créant un archétype du barbare sauvage et incapable d'une vie en cité, cœur de l'organisation sociale romaine. Le modèle du sauvage reste avant tout un *topos* littéraire et il n'est pas nécessaire qu'il ait réellement existé pour prospérer dans la littérature gréco-latine. Néanmoins, il n'existe pas de modèle strict puisqu'il a pu être façonné par les auteurs en fonction de leurs besoins ou de leurs envies[1510]. Du point du comportement alimentaire, l'image du sauvage est également associée à d'autres figures de mauvais mangeurs qui ne sont pas spécifiques aux personnes non romaines et qui sont très présentes dans la culture

[1509] INGLEBERT 2005, p. 482.
[1510] RAGA 2011, p. 145.

romaine : le goinfre, l'ivrogne et le rustique[1511].

De plus, dans la construction de l'image d'un Empire victorieux, il était aussi important de valoriser les victoires militaires que la reconnaissance de la supériorité de l'*imperium* romain. Au IV^{ème} siècle ap. J.-C., Festus faisait dire à Narsès, roi des Sassanides, que les mœurs romaines dépassaient celles des Perses :

> « Le roi des Perses Narsès prit la fuite, son épouse et ses filles furent capturées et gardées avec le plus grand respect pour leur pudeur. Devant ce fait surprenant, les Perses reconnurent que les Romains ne leur étaient pas seulement supérieurs par les armes, mais également par les mœurs[1512]. »

Par la reconnaissance du souverain, c'était surtout celle de tout un peuple qui était alors mise en scène par l'auteur. Mais à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C., les rapports tendent à se modifier puisque l'installation des royaumes barbares se fait plus pérenne et que ceux-ci remplacent progressivement l'ancien Empire d'Occident.

Déjà avant l'installation de ces nouveaux royaumes, la Romanité ne pouvait pas être envisagée comme un modèle rigide. Il existait en effet plusieurs romanités possibles au sein de l'Empire et ce sont grâce à ces différentes identifications à Rome que différentes identités romaines postérieures à Byzance ont pu persister jusque dans l'Empire carolingien et le Saint Empire Romain Germanique. La diversité ethnique et sociale impliquait qu'il existait autant de manières différentes de se sentir Gaulois et Romain, Syrien et Romain ou Egyptien et Romain[1513] et cette identité n'avait également pas la même signification selon que l'on était riche ou pauvre[1514]. Il ne faut pas ainsi sous-estimer les « romanisés partiels » qui pouvaient être le fruit sur le temps long de processus d'échanges multiples[1515]. Comme avait déjà pu le proposer la théorie de la double patrie de Cicéron, même si cette théorie peut être considérée comme insuffisante car elle ne prend pas en compte certains aspects ethno-géographiques ou religieux[1516], l'identité romaine n'excluait donc pas la possibilité d'appartenir à une autre patrie. De plus, l'opposition entre habitants de l'Empire et « non-citoyens » devient inadéquate avec

[1511] RAGA 2011, p. 139.
[1512] Fest. 25, 3 : *Rex Persarum Narseus effugit, uxor eius et filiae captae sunt et cum maxima pudicitiae custodia reseruatae. Pro qua admiratione Persae non modo armis, sed etiam moribus Romanos superiores esse confessi sunt.*
[1513] INGLEBERT 2005, p. 472.
[1514] INGLEBERT 2005, p. 457.
[1515] BENADOU 1976 ; LE ROUX 2004, p. 295.
[1516] Cic. *Leg*. 2, 5 ; INGLEBERT 2005, p. 474.

une réalité de plus en plus en mouvements[1517]. Les nouveaux rois d'Occident se retrouvent donc dans une identité multiple. Emmanuelle Raga propose dans sa thèse le concept de « co-romanité »[1518] pour désigner le barbare co-romain qui, bien qu'il soit « inscrit dans un environnement familial et clanique non romain, adopte une culture romaine calquée sur celle de l'élite sénatoriale qu'il fréquente »[1519]. Nous nous permettrons donc d'utiliser ce terme pour qualifier les souverains wisigoths, burgondes, ostrogoths ou encore vandales qui ont entretenu cette culture romaine notamment grâce au banquet, activité classique de la classe aristocratique.

Jusqu'alors, le non-respect du protocole dans le banquet était signe de barbarie[1520], mais ce sont finalement les souverains barbares qui vont faire perdurer ce protocole en Occident. Sidoine Apollinaire nous en fournit un excellent exemple avec le roi wisigoth Théodoric II[1521]. Dans une lettre adressée à son beau-père, dont le fils Avitus a été élevé à la dignité d'empereur d'Occident en 455 grâce à l'appui de Théodoric[1522], Sidoine décrit les banquets organisés par le souverain et relève plusieurs aspects matériels fondamentaux du banquet : l'argenterie, les lits de table, les mets et la boisson :

> « Pour en venir à ses repas, qui d'ailleurs, en dehors des jours de fête sont semblables aux repas d'un simple particulier, l'on n'y voit point de serviteur haletant déposer sur des tables chargées à craquer la masse brute d'une vieille argenterie ; ce sont les paroles qui ont alors le plus grand poids, car ici ou bien l'on ne raconte pas d'histoires ou l'on en raconte de sérieuses. Les lits de table et les tentures offrent aux regards des tissus qui sont tantôt pourpre tantôt de lin. Les mets plaisent par leur préparation soignée, non par leur coût, les plats par leur éclat non par leur poids. Les offrandes de coupes et de patères sont si rares que la soif trouverait plus facilement l'occasion de se plaindre que l'ivresse de décliner une offre. Bref, on peut voir là l'élégance grecque, l'abondance gauloise, la vivacité italienne, la pompe officielle, les attentions d'une demeure privée, l'ordonnance royale. Quant au luxe des jours de sabbat, je dois m'abstenir d'en parler, car il ne peut être inconnu même des gens sans notoriété[1523]. »

[1517] BARBERO 2011, p. 173.

[1518] La chercheuse précise que de nombreux néologismes ont été envisagés pour désigner ce nouveau concept (xeno-romain, alter-romain, etc.).

[1519] RAGA 2011, p. 133.

[1520] NADEAU 2010, p. 9.

[1521] PLRE II, Theodoricus 3, p. 1071.

[1522] Sidon. Tome 1, p. 185 ; Sidon. *Carm*. 7, 431.

[1523] Sidon. *Epist.* 1, 2, 6 : *Si in convivium venitur, quod quidem diebus profestis simile privato est, non ibi impolitam congeriem liventis argenti mensis cedentibus suspiriosus minister imponit. Maximum tunc pondus in verbis est, quippe cum illic aut nulla narrantur, aut seria. Toreumatum peripetasmatumque modo conchyliata profertur suppellex, modo byssina. Cibi arte, non pretio placent : fercula nitore, non pondere. Scyphorum paterarumque raras oblationes facilius est ut accuset sitis, quam recuset ebrietas. Quid multis? Videas ibi elegantiam Graecam, abundantiam Gallicanam, celeritatem Italam, publicam pompam, privatam diligentiam, regiam disciplinam. De luxu autem illo sabbatario narrationi meae supersedendum est, qui nec latentes potest latere personas.*

A propos de l'argenterie, il est précisé qu'elle n'est pas grossière, et de manière générale les descriptions de Sidoine insistent sur l'idée de finesse. Pour Emmanuelle Raga, mettre en avant une argenterie sans raffinement entraînerait une assimilation à un faux riche ou à un parvenu tel que Trimalchion[1524]. Bien qu'il soit vrai que le célèbre affranchi profite de son banquet pour vanter son argenterie et ses propres connaissances sur le sujet[1525], ce sont surtout les mets qui sont mis en avant tout au long de ce récit et il est clair que c'est surtout la transgression des règles et le fait de faire du banquet un lieu de dérision, avec par exemple un festin servi dans le désordre et prolongé indéfiniment[1526], qui entrainent le ridicule du riche affranchi. Mais, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, la question de l'argenterie est souvent évoquée pour qualifier les tables des souverains. En revanche, contrairement à d'autres récits antérieurs à sa période, Sidoine n'utilise pas le *topos* du prêt d'argenterie[1527] pour exprimer une forme de modestie de Théodoric II. Au contraire, cette argenterie appartient bien au souverain et l'accent est mis sur sa finesse, à l'image des mets servis, ce qui correspond ainsi aux attentes d'une aristocratie sensible au bon goût[1528]. Néanmoins ce raffinement semble frôler la critique pour ce qui est de la boisson, puisque Sidoine mentionne un « manque » à la table royale. En évitant le *topos* du barbare ivre, Sidoine se retrouve ainsi à critiquer le manque d'abondance de ce qui était pourtant un critère pour signifier la puissance d'une table princière[1529].

Au cours de sa lettre, Sidoine ne donne pas seulement des détails sur l'aspect matériel, il dépeint aussi à son lecteur tout ce qui assimilé à la notion d'*otium* dans le banquet. L'auteur met surtout l'accent sur les loisirs du souverain avec une prédilection pour le jeu de dés :

> « C'est l'heure où la table de jeu a la faveur de notre héros ; il rassemble les dés avec rapidité, les examine avec soin, les agite avec astuce, les jette avec vivacité, les interpelle plaisamment, attend le résultat patiemment. Aux bons coups il garde le silence, aux mauvais il rit ; jamais il ne s'emporte, toujours il se comporte en philosophe[1530]. »

Même s'ils sont peu mentionnés dans les récits que nous avons des souverains tardo-antiques, il ne faut pas négliger la place que tenaient les jeux dans le banquet. Cette convivialité autour du jeu et plus largement l'*otium* étaient l'une des manifestations les plus expressives du mode

[1524] RAGA 2011, p. 208.
[1525] Petr. *Sat*. 52.
[1526] DEONNA – RENARD 1961, p. 16 ; AMAT 2007, p. 402.
[1527] Voir *supra*, p. 72 et p. 233.
[1528] HARRIES 1994, p. 127 ; RAGA 2011, p. 209.
[1529] CABOURET 2012, p. 163 ; CROGIEZ-PETREQUIN 2013, p. 135.
[1530] Sidon. *Epist.* 1, 2, 7 : *Quibus horis viro tabula cordi est, tesseras colligit rapide, inspicit sollicite, volvit argute, mittit instanter, joculanter compellat, patienter exspectat. In bonis jactibus tacet, in malis ridet, in neutris irascitur, in utrisque philosophatur.*

de vie de la classe sénatoriale[1531], même si le jeu de dés en particulier existait aussi chez les peuples barbares[1532]. Il n'est donc pas étonnant de voir Sidoine mentionner cette légèreté mais il ne semble pas pour autant laisser de côté la nécessité pour le souverain d'incarner un modèle à suivre et précise que Théodoric II n'avait pas recours à tous les divertissements à sa table.

> « Pendant le dîner, les plaisanteries des mîmes sont admises sans doute mais rarement, à condition d'ailleurs qu'aucun convive ne soit blessé par le fiel d'une langue mordante. Mais c'est un fait qu'on n'entend jamais résonner là-bas les orgues hydrauliques ni un chœur de chanteurs entonner ensemble, sous la conduite d'un chef d'orchestre, un concert savamment préparé. Il n'y a là ni joueur de lyre, ni flûtiste, ni coryphée, ni joueuse de tympanon ou de cithare, car le roi ne trouve de plaisir qu'aux instruments dont la force ne charme pas moins l'âme que la mélodie l'oreille[1533]. »

Dans cet extrait, nous constatons que Théodoric II respecte les nouvelles réglementations qui ont été mises en place au sein de l'Empire avec l'interdiction de certains divertissements. Le roi wisigoth semble même respecter les nouvelles recommandations morales concernant les divertissements peu à peu distillées par les théoriciens conservateurs ou chrétiens. On note notamment la mention des mimes ou des joueurs de lyre qui sont condamnés à plusieurs reprises dans les écrits tardo-antiques, voire dans la législation impériale[1534].

Bien que la notion d'*otium* ait eu sa place dans les banquets de Théodoric II, elle semble toutefois avoir été limitée car, à part le jeu de dés pour lequel le roi se laissait aller au point de prendre des décisions favorables sur certaines requêtes qu'il refusait jusque-là[1535], sa table semble avoir connu un certain sérieux, que ce soit dans les divertissements proposés ou même dans le ton de la conversation. Pour Emmanuelle Raga, le banquet entrant dans la sphère de l'*otium*, la conversation aurait dû être légère et la chercheuse voit dans la remarque de Sidoine un nouvel aspect dissonant comme pour la réflexion de l'auteur sur le manque de vin[1536]. Or, même s'il est vrai que l'*otium* était un élément clef du banquet aristocratique, il nous semble que ce serait sous-estimer la différence entre aristocrate et souverain. Le poids politique accordé à un banquet royal ou impérial n'est pas le même qu'à celui de l'élite locale ou sénatoriale, il

---

1531 JONES 1964, p. 559 ; DUPONT 1999, p. 75 ; CABOURET 2008, p. 193.

1532 DEMANDT 1996, p. 51.

1533 Sidon. *Epist.* 1, 2, 9 : *Sane intromittuntur, quanquam raro, inter coenandum mimici sales, ita ut nullus conviva mordacis linguae felle feriatur. Sic tamen quod illic nec organa hydraulica sonant, nec subphonasco vocalium concentus meditatum acroama simul intonat. Nullus ibi lyristes, choraules, mesochorus, tympanistria, psaltria canit: rege solum illis fidibus delinito, quibus non minus mulcet virtus animum quam cantus auditum.*

1534 Sur cette question et l'évolution commencée au IV[ème] siècle ap. J.-C. voir *supra*, p. 137.

1535 Sidon. *Epist.* 1, 2, 8 : Sidoine affirme lui-même qu'il a pu parfois profiter des moments joués du souverain. Ce divertissement par le jeu de dés apparaît dès la période augustéenne : Suet. *Aug*. 71.

1536 RAGA 2011, p. 210.

nous semble que n'étant plus « un aristocrate comme les autres », le banquet devient un lieu de décision important avec des enjeux plus élevés, comme le banquet de Majorien.

Ainsi, Sidoine fait des banquets de Théodoric II des festins dignes d'une élite romaine et le résume lui-même dans sa lettre en ces termes : « Bref, on peut voir là l'élégance grecque, l'abondance gauloise, la vivacité italienne, la pompe officielle, les attentions d'une demeure privée, l'ordonnance royale ». Dans ce résumé, nous pouvons constater que Sidoine écarte complètement l'identité wisigothique du roi pour ne laisser place qu'aux qualités recherchées par l'élite gallo-romaine : le raffinement greco-romain. Ceci ne semble d'ailleurs pas uniquement se limiter à la table royale puisque, d'un point de vue purement alimentaire, Javier Arce identifie une continuité claire entre les régimes alimentaires wisigothique et romain, notamment par le prisme des règles monastiques[1537]. Sidoine va même plus loin en rappelant que Théodoric II n'est pas un aristocrate ordinaire mais bien un souverain, qui plus est un bon roi, puisqu'il introduit également des éléments traditionnels du portrait des bons souverains comme par exemple l'absence de mollesse avec le refus de la sieste[1538].

Dans sa lettre, Sidoine montre que Théodoric a pleinement intégré cette co-romanité puisqu'il fait partie des individus « cultivés » qui sont des habitués et des connaisseurs de la culture romaine et que notre auteur différencie bien des rustres[1539]. Nous pouvons y voir également un parallèle avec la lettre de Sidoine à propos du banquet de Majorien que nous avons déjà analysée précédemment. Au même titre que Majorien, Théodoric II associe la notion de culture à celle de banquet dans le cadre de l'*otium* mais également dans son utilisation comme levier de pouvoir. Cette revendication d'une romanité ne se limite pas aux rois wisigoths mais elle s'est aussi développée au sein des différents peuples. Ceux-ci revendiquent alors des références aux manières de table ou aux préparations culinaires romaines ou essayent de façonner leurs manières à l'image du modèle impérial byzantin[1540] dans le but de se positionner comme les héritiers d'une culture prestigieuse[1541], au point que cette nouvelle romanité peut même bénéficier à d'autres Romains.

[1537] ARCE 2019, p. 101.
[1538] Sidon. *Epist*. 1, 2, 7.
[1539] CABOURET 2012, p. 166.
[1540] DIERKENS 2008, p. 17.
[1541] CABOURET 2012, p. 167.

3.3.2. Une co-romanité admise

Il semble évident que ces rois barbares ont compris l'intérêt de s'allier à l'aristocratie locale qui avait à cœur de défendre son mode de vie et donc la culture classique. Mais il ne faut pas pour autant sous-estimer le propre intérêt des souverains pour cette culture greco-romaine, avant même leur accession au pouvoir, comme Théodoric II qui est éduqué aux lettres latines par Avitus[1542] ou Théodoric le Grand qui fut otage à Constantinople pendant dix ans, où il a acquis une éducation grecque. Il semble de plus que cette co-romanité ne soit pas uniquement cantonnée au pourtour méditerranéen du continent européen puisque les rois vandales paraissent avoir eux aussi repris les pratiques culturelles romaines lors de leur installation en Afrique.

Dans son *Histoire de la guerre contre les Vandales*, Procope de Césarée évoque la fin de Gélimer[1543], roi des Vandales et des Alains de 530 à 534, et l'état de son palais finalement repris par Bélisaire[1544]. Au cours de ce récit, Procope mentionne un banquet pris par Bélisaire et qui devait initialement être servi à Gélimer :

> « L'heure du dîner étant arrivée, Bélisaire ordonna qu'on le serve dans la même salle où Gélimer avait coutume de donner des festins aux principaux chefs des Vandales. (…)
>
> Bélisaire dîna donc dans le Delphique et il admit à sa table les officiers les plus distingués de son armée. Le jour précédent, par un hasard singulier, on avait fait pour Gélimer les apprêts d'un grand repas : ce fut ce repas même qui fut servi devant nous. Bien plus, ce furent les serviteurs de Gélimer qui nous présentèrent les mets, qui remplirent nos coupes, et qui s'acquittèrent, en un mot, de tout le service de la table. Il semble que la fortune, en cette occasion, se glorifiait de montrer l'empire absolu qu'elle exerce sur les affaires humaines, et qu'une possession durable n'est pas le partage de l'humanité. Ce jour-là, Bélisaire obtint une gloire qui l'éleva au-dessus non seulement de ses contemporains, mais encore des plus grands généraux de l'antiquité[1545]. »

Ce passage, probablement écrit pour montrer la supériorité de Bélisaire qui non seulement finit par vaincre Gélimer mais va même jusqu'à prendre sa place au sein même de son palais, nous

---

[1542] Sidon. *Carm*. 5, 495-499.

[1543] PLRE III, Gelimer, p. 506.

[1544] STEIN 1949, p. 312-324 ; DEMANDT 1989, p. 204.

[1545] Procop. *Vand*. 3, 21, 1-2. *Τότε δὲ Βελισάριος, ἐπεὶ ὁ καιρὸς ἐς τοῦτο ἦγεν, ἄριστον σφίσιν ἐκέλευε γενέσθαι, οὗ δὴ Γελίμερ τοὺς τῶν Βανδίλων ἡγουμένους ἑστιᾶν εἰώθει. ἐν Λέλφικι τοίνυν Βελισάριός τε ἤσθιε καὶ εἴ τι ἐν τῷ στρατεύματι δόκιμον ἦν. τετύχηκε δὲ τό τῇ προτεραίᾳ τῷ Γελίμερι γεγονὸς ἄριστον ἐν παρασκευῇ εἶναι, καὶ ταῖς τε βρώσεσιν αὐταῖς εἱστιάθημεν ἥ τε τοῦ Γελίμερος θεραπεία παρετίθει τε καὶ ὠνοχόει καὶ τά ἄλλα ὑπούργει. παρῆν τε ἰδεῖν ὡραιζομένην τὴν τύχην καὶ ποιουμένην ἐπίδειξιν, ὡς ἅπαντά τε αὐτῆς εἴη καὶ οὐδὲν ἀνθρώπῳ ἴδιον γένοιτο. Βελισαρίῳ δὲ ξυνηνέθη ἐκείνῃ τῇ ἡμέρα εὐδοκιμῆσαι ὡς οὔτε τῶν κατ' αὐτὸν οὐδενὶ πώποτε οὔτε τῳ ἄλλῳ τῶν ἐκ παλαιοῦ γεγονότων τετύχηκε.*
Aussi mentionné par Théophane le Confesseur. Theoph. *Chron*. [AM] 6026 : *Βελισὰριος δὲ τὸν λαὸν εἰστία βασιλικῶς, καὶ ἡ τοῦ Γελίμενος θεραπεία παρετίθει τε καὶ ψνοχόει, καὶ τὰ ἄλλα πάντα ὑποῦργει.*

renseigne aussi sur un autre élément : à aucun moment n'est remis en question le fait que Bélisaire reprenne, sans en modifier un élément, un banquet organisé pour un roi vandale. En voulant illustrer la supériorité de Bélisaire, Procope nous montre ainsi qu'un banquet préparé pour un roi vandale était tout à fait convenable non seulement pour un Romain ou un Byzantin mais pour l'un « des plus grands généraux de l'Antiquité », ce qui va donc plus loin que le fait d'inviter des aristocrates romains à sa table. Ceci peut donc laisser à supposer que le banquet servi devait suivre les coutumes romaines, que ce soit dans les mets ou dans le service, d'autant plus qu'il n'est fait aucune remarque sur un possible élément vandale. De plus, ce récit du banquet est accompagné d'une description du « Delphique », la salle à manger de l'Empereur, par Procope, dans laquelle l'historien rappelle l'origine de ce mot, ainsi que celle de « palais ». Par ce moyen, Procope nous indique que cette salle de banquet était tout à fait légitime pour un général comme Bélisaire mais aussi pour un roi vandale.

Il n'est pas surprenant de trouver ainsi des mœurs romaines à la cour de Gélimer. Avant de conspirer contre lui, Gélimer faisait partie de la cour de son cousin Hildéric[1546] et il est indéniable que ce dernier devait être proche des mœurs romaines et byzantines par :

- son lignage : il est le petit-fils du roi Genséric, fondateur du royaume vandale. Son père est Hunéric et sa mère est Eudocia, la fille de l'empereur romain Valentinien III ;
- sa religion : contrairement à la majorité de la noblesse vandale qui était arienne, Hildéric choisit de suivre l'orthodoxie chrétienne ;
- ses propres relations avec Constantinople : il semble avoir entretenu de très bon rapports avec Justinien[1547].

L'intérêt pour la culture romaine d'Hildéric semble donc fort probable et celui-ci a pu être une influence importante pour Gélimer. De plus, il ne faut pas négliger le fait que les échanges entre Carthage et l'Empire d'Orient ne s'arrêtent pas après la conquête vandale, ce qui a pu aussi participer au maintien des pratiques culturelles romaines.

Par ailleurs, le fait que les auteurs contemporains de ces souverains barbares les présentent comme les repreneurs du mode de vie romain n'est pas un élément de preuve à négliger. En effet, plusieurs de ces souverains barbares ont même cherché à se positionner comme les héritiers des empereurs d'Occident. Pour leurs contemporains, ces nouveaux royaumes étaient

[1546] PLRE II, Hildericus, p. 564.
[1547] Procop. *Vand*. 3, 9, 1 : selon Procope, Hildéric et Justinien s'échangent des cadeaux importants.

perçus comme les continuateurs directs de Rome sur le plan administratif et juridique[1548], mais ces souverains vont parfois jusqu'à reprendre et rechercher d'autres marqueurs du pouvoir romain comme leurs dignités ou en jouant sur leurs titulatures. A titre d'exemple, les rois wisigoths et ostrogoths ajoutent à leurs noms celui de Flavius ou, plus marquant encore, Théodoric le Grand décide de fêter ses *tricennalia* à Rome en 500. Il n'est donc pas étonnant de voir des auteurs comme Sidoine Apollinaire ou Cassiodore, qui sont pourtant garants de la culture romaine, faire les éloges des nouveaux dirigeants de l'Occident, même si dans leurs cas il ne faut pas oublier les bénéfices dont leurs carrières politiques ont pu bénéficier grâce à ces nouveaux rois. A propos du roi des Ostrogoths, Isidore de Séville lui attribue même la persistance de Rome voire une forme de renouveau sous son règne :

> « Regagnant ensuite l'Italie, [Théodoric le Grand] régna avec prospérité pendant de nombreuses années. Sous son règne, l'honneur de Rome subsista. En effet, il fit restaurer les murs de la ville et, en remerciement de ses actes, le Sénat lui attribua une statue dorée[1549]. »

Ainsi, au VI[ème] siècle ap. J.-C., les souverains barbares participent pleinement à la diffusion de la romanité, que ce soit en raison de leur éducation, qui les mène à reporter un modèle de vie qu'ils connaissaient déjà, ou pour des raisons politiques, afin de s'allier les élites déjà en place et dont ils avaient besoin pour gouverner. L'objectif pour les souverains n'est pas seulement de se placer en héritier mais également en protecteur de la romanité, et c'est cette nouvelle image qui émerge à partir du V[ème] siècle ap. J.-C.[1550]. Cette idée est transmise par différents auteurs tardo-antiques comme Sidoine qui mentionne les Wisigoths d'Aquitaine en tant qu'habitants de la province comme les autres[1551] ou Ennode, le panégyriste de Théodoric, qui le présente comme le successeur des empereurs et assigne le rôle de barbares aux autres peuples[1552]. La coexistence des identités barbare et romaine ne semble donc pas être une aberration, l'identité romaine n'étant pas exclusive et rigide. La meilleure preuve dont nous disposons que cette co-romanité était admise est simplement le fait que l'élite aristocratique, pourtant garante de cette identité, y a participé pleinement et a même pu la valoriser dans ses propres écrits.

[1548] STEIN 1959, p. 383 ; GOFFART 1980, p. 227.

[1549] Isid. *Goth*. 39 : *Inde Italiam repetens, aliquandiu omni cum prosperitate regnavit, per quem etiam urbi Romae dignitas non parva est restituta. Muros namque eius iste redintegravit, cuius rei gratia a Senatu inauratam statuam meruit.*

[1550] CHAUVOT 1997, p. 7.

[1551] Sidon. *Epist*. 8, 9.

[1552] Ennod. *Carm*. 13 (Vandales) ; 269, 6 ; 277, 21 (Gépides) ; 266, 16 (Bulgares) ; 267, 23 ; 275, 8 (soldats d'Odoacre) ; CHAUVOT 1997, p. 7.

Conclusion chapitre 3

On constate qu'à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C., certains codes sociaux et manifestations du pouvoir sont similaires entre les mondes romain et barbares. Cette similarité finit même par dépasser une simple volonté de copie puisque certains souverains revendiquent la reprise du modèle romain en se plaçant comme les héritiers de l'Empire d'Occident, alors disparu. En reprenant le modèle romain et les pratiques culturelles et commensales qui y étaient associées, les souverains mettent en évidence son aspect normatif et l'importance qu'ont pu avoir les discours des auteurs tardo-antiques dans cette diffusion. D'un point de vue social, les barbares incarnent les héritiers de l'Empire mais concernant le modèle alimentaire des adaptations sont faites vis-à-vis de la culture romaine, comme a pu le montrer l'exemple d'Anthime. Car si la triade antique pain, vin, huile devient à la mode dans l'Europe médiévale c'est avant tout la conséquence du christianisme qui a sacralisé ces aliments par la liturgie et non des peuples barbares[1553]. Les barbares ont alors pu concilier certaines de leurs pratiques alimentaires tout en s'appropriant les codes romains. Nous émettons même l'hypothèse que cette appropriation par les souverains barbares s'inscrit dans un champ plus vaste qui est celui de la co-romanité.

Cette idée de co-romanité n'est pas invraisemblable, dans le sens où elle est le résultat de deux facteurs importants. Premièrement, l'acculturation des barbares qui s'est faite au fur et à mesure des contacts répétés entre ces différents peuples tout au long de l'Antiquité, voire pour certains rois, comme Théodoric le Grand, après avoir même vécu dans l'Empire, est une condition à toute forme d'installation et d'acceptation. Deuxièmement, l'identité romaine n'était pas un concept immuable et exclusif, ce qui laissait donc la place à son entrée dans d'autres communautés, par l'intégration, soit comme une nouvelle identité soit comme une partie de leur identité. Les rois barbares ne représentent finalement pas une nouvelle contrainte sur le banquet impérial mais deviennent les garants de la continuité de ce modèle.

La question que nous nous posions sur ces nouvelles représentations du banquet barbare était la suivante : les auteurs tardo-antiques, principalement Romains, n'avaient-ils fait que calquer sur leurs nouveaux dirigeants un modèle qu'ils connaissent déjà et auquel ils étaient habitués ou les rois avaient-ils réellement repris le modèle et les codes romains ? La réponse réside dans l'intention des rois barbares au moment de leur installation. Le choix, réel, d'adopter les us et coutumes romaines ne relevait en effet pas uniquement d'un choix personnel mais permettait

[1553] MONTANARI 1996b, p. 281.

avant tout de pouvoir s'allier les élites locales romaines déjà implantées sur leurs nouveaux royaumes et dont ils avaient besoin pour gouverner. En choisissant d'avoir recours à des codes communs, notamment dans le banquet qui était l'un des centres de la vie sociale romaine, ils montraient leur volonté de s'installer dans la continuité pour faire perdurer les valeurs de l'Empire et non en opposition à celles-ci.

Conclusion partie 3

En conclusion, la documentation dont nous disposons pour les V^{ème} et VI^{ème} siècles ap. J.-C. nous a obligée à envisager l'analyse de cette période de manière différente de l'analyse des périodes précédentes. Le faible nombre de sources pour certaines décennies et la forme de plus en plus normative des écrits tardo-antiques nous ont fait envisager cette période sous l'angle des questions de traditions et de contraintes.

Il semble que la mise en scène de la légitimité du souverain ait été une question primordiale pour les derniers empereurs d'Occident mais aussi d'Orient. Pour illustrer cette question de l'expression du pouvoir, les représentations impériales ont alors été en partie façonnées par d'anciennes figures et allégories. Nous assistons au V^{ème} siècle ap. J.-C. au retour des images du guerrier et de la fécondité, principalement par le biais de Sidoine. Mais cette manifestation du pouvoir n'est pas uniquement une question de représentation, elle s'inscrit également dans la réalité du banquet. En effet, le banquet, par ses aspects matériels et organisationnels, a toujours été un événement clef de l'expression du pouvoir *via* la mise en scène de la légitimité en termes de liens dynastiques ou de capacités militaires. En effet, cette notion de légitimé est au cœur du banquet de Justin II tel qu'il nous est rapporté par Corippe. Il semble donc que c'est lors des périodes de crises ou de transitions difficiles que le banquet révèle le mieux son importance politique. Nous retrouvons en effet des qualificatifs et des descriptions d'attitudes concernant les pratiques commensales que nous avions déjà pu voir au III^{ème} siècle ap. J.-C. ou à propos de l'empereur Julien. Il semble que l'Occident se soit donc focalisé avant tout sur la capacité d'un empereur à incarner un souverain fort et apte à protéger l'Empire. En revanche, l'Orient semble avoir suivi la dynamique engagée depuis le IV^{ème} siècle ap. J.-C. avec l'intégration d'une dimension chrétienne.

De nouvelles contraintes s'exercent alors sur le cadre des pratiques commensales impériales avec un rôle crucial du contexte socio-politique. En effet, comme nous avons pu le constater, celui-ci a toujours influencé les représentations qui nous étaient données des souverains ainsi que le choix des banquets mentionnés par les auteurs. Il n'était par exemple pas incohérent de

voir l'importance que donne Eusèbe de Césarée[1554] dans son récit au banquet des *uincennalia* de Constantin quand on sait sa volonté de construire l'image du premier empereur chrétien.

Pour les V^ème^ et VI^ème^ siècles ap. J.-C., l'importance du contexte religieux reste bien évidemment prédominante dans la question du banquet et plus particulièrement dans les portraits des empereurs. Ce contexte est d'ailleurs renforcé avec la question de plus en plus omniprésente de l'ascèse comme origine de l'autorité chrétienne et parfois des débats théologiques virulents, notamment en Orient[1555]. Comme nous avons pu le constater l'empereur n'échappe pas au problème que représente la difficile conciliation entre vie quotidienne et aspirations ascétiques au même titre que le chrétien ordinaire ou même les membres de l'Eglise. La construction et la diffusion d'un discours de conciliation par le biais des élites aristocratiques va y offrir un semblant de réponse avec notamment l'émergence d'un *otium* chrétien qui permet de façonner une forme de « banquet sérieux ». Mais même si une forme de compromis est plus ou moins trouvée pour apaiser les consciences, il reste difficilement applicable dans le cas de l'empereur. En effet, la problématique est amplifiée dans le cadre impérial puisque le souverain ne peut renoncer à la somptuosité qu'impose la pompe impériale. La diffusion de ces discours normatifs a certes une influence mais la confrontation des normes reste un obstacle.

A partir du V^ème^ siècle ap. J.-C., un autre événement est à prendre en compte : la progressive fragmentation de l'Empire et la naissance progressive des royaumes, d'abord autonomes puis pleinement indépendants[1556], qui aboutit à la perte de l'Occident en 476. Cette date et ce qu'elle représente a alors son importance dans la question du banquet car elle permet de s'interroger sur la notion de romanité et d'héritage du modèle romain. Pour les derniers empereurs d'Occident, nous dépendons principalement des œuvres de Sidoine Apollinaire. Il semble que l'auteur ait fait le choix de représenter l'empereur non pas à l'image d'un *imperator clausus* reclus au sein de sa cour, mais plus comme le premier des aristocrates, ce qui renvoie à des représentations plus anciennes de la convivialité impériale. Mais, même si Sidoine donne une image normative du banquet pouvant évoquer une forme de nostalgie de l'*otium* aristocratique de la République ou des débuts de l'Empire, l'importance que prend la hiérarchie et l'étiquette dans son récit n'est pas à ignorer. Même si l'empereur n'est pas « *clausus* », il est celui qui établit clairement sa domination. Ce maintien des traditions est intéressant dans le sens où il est aussi le fruit d'un discours normatif qui va se perpétuer au-delà du cercle impérial. Les

[1554] Eus. *V.C.* 3, 15, 1-2.
[1555] JONES 1964 p. 1027.
[1556] BARBARO 2011, p. 253.

royaumes barbares vont en effet également hériter de ce discours et du modèle du banquet impérial.

Ces « rois successeurs », avec la reprise du modèle romain, n'exercent finalement pas de nouvelle contrainte sur le banquet mais permettent la continuité des traditions. L'incarnation de la romanité par ces souverains tend à confirmer cette hypothèse. Le choix des auteurs tardo-antiques, partisans de ces souverains, de représenter les rois barbares comme les garants de la romanité et des pratiques culturelles romaines propres à la classe aristocratique permettait ainsi de les placer comme les héritiers de l'Empire.

CONCLUSION GENERALE

Selon Sylvie Crogiez-Petrequin dans *Le banquet du monarque dans le monde antique*, il existe plus de permanences que de différences entre les banquets du Haut-Empire et ceux de l'Antiquité Tardive. Le discours aurait tout juste été adapté à la nouvelle société née de l'expansion de la religion chrétienne et les *topoi* qui servent à différencier les bons des mauvais empereurs perdureraient entre les deux périodes[1557]. Même si nous sommes principalement en accord avec cette affirmation, car le banquet reste similaire dans son essence et contraint par des normes pluriséculaires, il ne faut pas pour autant minimiser les changements qui se sont produits à partir du III^{ème} siècle ap. J.-C., et c'est ce que nous avons cherché à démontrer dans la présente thèse de doctorat.

Au cours de nos recherches, il est apparu que le sujet de l'empereur tardo-antique à table ne se limite pas seulement à la question du banquet mais doit être étendu à la sphère des pratiques commensales. Il aurait de plus été incongru de séparer la représentation des empereurs et les éléments en rapport avec cette commensalité présents dans les portraits des souverains. Les changements qui ont pu s'opérer pendant l'Antiquité Tardive ont donc été analysés dans ces deux pans, éléments matériels et représentations, qui composent la commensalité impériale. Afin de pouvoir appréhender ces différentes évolutions, nous avons fait le choix d'un plan chrono-thématique pour cette recherche.

Le III^{ème} siècle ap. J.-C. s'avère donc être un siècle de transition entre le Haut-Empire et l'Antiquité Tardive en termes de représentation du banquet impérial. Nous avons pu notamment constater la continuité de certaines pratiques commensales dont nous ne trouvons plus de traces dans les siècles suivants, comme par exemple les banquets chez les sénateurs hors du cadre du palais. Cette continuité s'explique par plusieurs phénomènes complémentaires à la croisée du contexte historique et des intentions des auteurs tardo-antiques. Concernant le contexte, il représente un enjeu majeur dans la continuité de certaines pratiques. La mise en place de ce que les historiens ont appelé le « dominat » en est encore à ses débuts, les chercheurs le plaçant à partir du règne de Septime Sévère, et il s'installera de manière progressive. Il n'est alors pas anormal de voir des empereurs, en particulier lorsqu'ils sont issus de la classe aristocratique,

[1557] CROGIEZ-PETREQUIN 2013, p. 140.

continuer à partager une forme de convivialité entre pairs héritée du principat. Ce n'est qu'à partir du règne de Dioclétien qu'une rupture plus évidente se fait avec l'image de l'empereur héritier d'Auguste. La volonté des auteurs s'inscrit quant à elle dans le champ de la représentation, car une part importante des portraits impériaux consiste à narrer leurs relations avec la classe sénatoriale, à qui étaient destinées ces œuvres et par qui elles étaient souvent rédigées. Les descriptions des banquets impériaux étaient un élément essentiel pour caractériser le style personnel de chaque empereur par le biais d'illustrations ou de métaphores, en particulier dans sa façon de traiter avec l'aristocratie de cette période. Les banquets impériaux dans ces textes constituent un critère d'évaluation du souverain et de son pouvoir de domination. Les descriptions et commentaires des auteurs sur les banquets montrent « les mêmes canons de leitmotiv, standards et normes »[1558]. La classe aristocratique, qui était la principale responsable des banquets hors du palais, aurait eu tout intérêt à continuer à rapporter ces moments privilégiés accordés par les souverains tardo-antiques. Enfin, dans *Das Privatleben der römischen Kaiser in der Spätantike* datant de 1998, Monika Staesche avait choisi d'effectuer une distinction entre les banquets de cour et les repas en « petits cercles » avec la famille ou chez des amis en estimant que le banquet « officiel » ne relevait pas de la vie privée[1559]. Cette distinction ne nous a pas paru pertinente car une délimitation nette entre une forme de vie privée des empereurs et une vie officielle nous apparaît trop artificielle. L'idée d'une séparation entre les sphères publique et privée est entendable dans le cadre de la différence entre *labor* et *otium* inscrite dans le mode de vie sénatoriale. Mais à partir du moment où des auteurs ont pu avoir connaissance de ces événements ou ont trouvé un intérêt à les inclure dans leurs portraits des souverains, peut-on réellement les considérer comme privés ? De plus, ce serait nier son intérêt politique et notamment son symbolisme dans le domaine de la relation patron-client que de réduire l'accueil de l'empereur à la table des aristocrates à un simple événement privé.

Au cours du IV^{ème} siècle ap. J.-C., la conversion au christianisme des couches supérieures de la société, et principalement de l'empereur, entraine une transformation des banquets[1560]. Mais l'apparition de cette nouvelle influence religieuse ne bouscule pas pour autant tout de suite le banquet de manière radicale. Tout d'abord la conversion de l'Empire au christianisme ne se réalise pas du jour au lendemain. Comme l'explique T.D. Barnes, l'aristocratie romaine reste

[1558] STEIN-HÖLKESKAMP 2002, p. 481.
[1559] STAESCHE 1998, p. 70.
[1560] VÖSSING 2004, p. 544.

très païenne au début du IV^{ème} siècle ap. J.-C. et les conversions ont surtout lieu à partir de la seconde moitié du IV^{ème} siècle ap. J.-C., et plus particulièrement sous le règne de Théodose I^{er}[1561]. Il est évident que les pratiques commensales du IV^{ème} siècle ap. J.-C. qui nous sont rapportées majoritairement par des auteurs chrétiens sont en partie soumises à la vision de ces auteurs. Ensuite, comme le montre le règne de l'empereur Julien, le retour de l'association entre les pratiques païennes et le banquet, à l'image des banquets publics, pouvait se faire de manière rapide et dépendait seulement de la volonté du souverain. La religion chrétienne finit cependant par introduire une modification importante : le changement de composition des groupes d'invités à la table impériale. L'*Édit de Milan* permet alors d'introduire de nouvelles personnalités autour de l'empereur, qu'il s'agisse de personnes haut placées au sein de l'Église comme les évêques ou de simples prêtres mentionnés comme conseillers spirituels. Et c'est sans doute cette présence qui est plus la cause des autres changements de la table, comme la fin de certains divertissements jugés inconvenants, que la propre conversion des empereurs. La conversion a sans doute joué son rôle le plus marqué dans le rapport à l'alimentation. Nous avons pu constater une évolution dans les descriptions des pratiques alimentaires de l'empereur qui commence à s'enclencher avec un champ lexical de plus en plus proche de l'ascèse, nouvelle source d'autorité dans la communauté chrétienne. L'évolution de la sémantique se révèle alors être un vrai marqueur du glissement entre deux cultures dont la confrontation se fait plus vive à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C..

Même s'il ne faut pas surestimer la netteté de la cassure qui se fait entre la cour impériale occidentale et la cour impériale de Constantinople, on peut constater qu'à partir du V^{ème} siècle ap. J.-C. se sont développées dans cette dernière des formes en lien avec les nouveaux principes du dominat et du christianisme : désignation particulière liée à une emphase religieuse, déroulements rigoureusement formalisés qui rappellent la liturgie chrétienne, place solitaire et mise en avant de l'empereur, position particulière à table de ceux qui sont régulièrement invités[1562].

Toutefois, si l'influence religieuse a été plus prégnante en Orient, la question de la conciliation des deux normes contradictoires que sont le banquet et l'ascétisme a préoccupé les empereurs au même titre que les chrétiens ordinaires qui cherchaient à faire coïncider au mieux les besoins

[1561] BARNES 1995, p. 135-147.
[1562] VÖSSING 2007, p. 173.

de la vie quotidienne et les préceptes transmis par les modèles chrétiens. Au-delà de son influence sur l'organisation matérielle du banquet, nous avons également pu mettre en avant le rôle de l'ascèse dans les représentations, puisque les portraits impériaux marqués par une forme « d'ascétisme impérial » ont connu leur apogée sous le règne de Théodose II. Mais, là encore, les empereurs devaient réaliser un numéro d'équilibriste entre ces différentes attentes, incarnation du pouvoir impérial et orthodoxie chrétienne, et c'est pourquoi nous n'assistons pas à une évolution linaire ou unanime au sein des sources sur cette période.

Il est évident que la continuité entre le Haut-Empire et l'Antiquité Tardive doit être évaluée. Même dans sa forme tardo-antique, le banquet impérial reste soumis à des résidus aristocratiques, notamment avec des références à l'*otium* traditionnel des sénateurs. Mais, s'il existe un héritage indéniable du Haut-Empire dans les formes de banquets, la nature même de ces formes qui dérivent des valeurs aristocratiques, que l'on peut retrouver jusqu'au V^{ème} siècle ap. J.-C., a changé. Selon les périodes, ces valeurs sont en effet mobilisées par les auteurs à des fins différentes. Pour Konrad Vössing, le recours aux anciennes mœurs romaines servait à démontrer la sagesse politique des souverains et rendait une forme d'hommage à l'autorité morale de la tradition[1563]. Nous pouvons aller plus loin en disant que si ces valeurs persistent, c'est également grâce à la compatibilité d'une partie des valeurs aristocratiques avec les valeurs chrétiennes et à leur adaptation dans le nouveau modèle chrétien. Le traitement de l'*otium* en est un bon exemple : de symbole du modèle de vie aristocratique qui permettait le développement de son esprit par le temps libre, il se renouvelle en incarnant une forme d'élévation spirituelle, montrant ainsi que la première nécessité pour cette même classe devient bien de concilier sa vie avec une forme d'orthodoxie chrétienne. Si ces valeurs aristocratiques du Haut-Empire survivent, c'est surtout parce que la classe dirigeante arrive à les adapter aux nouvelles attentes morales de la société tardo-antique et à imposer sa vision normative des pratiques commensales et de leurs symbolismes. Comme nous avons pu l'analyser au cours de cette thèse, ces écrits normatifs prennent une ampleur particulière, même au-delà du monde romain. Au vu du cadre chronologique que nous avons choisi, nous devions aborder rapidement ce qu'il advient de la question du banquet du souverain en Occident après la chute de l'Empire. Nous avons alors pu constater que la notion de « banquet romain » est loin de disparaître et est entretenue par les souverains barbares qui y voient un moyen de s'affirmer comme les héritiers de l'Empire. Mais, que ce soit en Occident ou en Orient, les grands récits de banquets comme ceux de Majorien ou de Justin II ont surtout été un moyen d'asseoir la légitimité des souverains,

[1563] VÖSSING 2004, p. 544.

que ce soit par l'illustration d'une étiquette mettant en valeur l'empereur ou par le symbolisme inerrant à la composition matérielle du banquet.

Pour conclure, nous pouvons dire que, si le banquet classique a été réellement repensé par la communauté chrétienne, et notamment par ses représentants, afin qu'il s'adapte aux nouvelles pratiques de celle-ci[1564], le banquet impérial a quant à lui été en grande partie préservé dans sa forme du Haut-Empire en raison des attentes liées à la pompe impériale, et a conservé son rôle d'outil de promotion et représentation du pouvoir. Ses principes les plus centraux, que sont l'accueil de plusieurs convives à une table, l'instauration de rapports codifiés et un cadre fastueux, restent relativement épargnés. Les véritables ajustements interviennent dans la manière dont les empereurs s'approprient ou non la nouvelle ascèse chrétienne et les représentations ont su valoriser la capacité de certains d'entre eux à alterner temps chrétien et temps fastueux. Le banquet et les pratiques commensales impériales restent finalement des composantes de leur temps et ils ont parfois dû simplement s'adapter aux nouvelles exigences morales produites par les évolutions de la société tardo-antique.

[1564] RAGA 2011.

Bibliographie

Sources primaires :

Ambroise de Milan, *La pénitence,* éd. par Roger GRYSON, Paris : les éditions du Cerf, 1971.

Ammien Marcellin, *Histoire*, éd. par Jacques FONTAINE, Paris : les Belles Lettres, 1996, 6 vol.

Apicius, *L'art culinaire*, éd. par Jacques ANDRE, Paris : les Belles Lettres, 1965.

Augustin, *Confessions*, éd. par Pierre CHAMPAGNE DE LABRIOLLE, Paris : les Belles Lettres, 1925.

Augustin, *Lettres 1-30*, éds. par Aloys GOLDBACHER, Serge LANCEL et Emmanuel BERMON, Paris : Institut d'études augustiniennes, 2011.

Aurelius Victor, *Livre des Césars,* éd. par Pierre DUFRAIGNE, Paris : les Belles Lettres, 1975.

Ausone, *D. Magni Ausonii opuscula*, éd. par Karl SCHENKL, Munich : MGH, 1883.

Basile de Césarée, *Lettres*, éd. par Yves COURTONNE, Paris : les Belles Lettres, 1957-1966, 3 vol.

Chronicon Paschale 284-628 AD, éds. par Mary WHITBY et Michael WHITBY, Liverpool : University Press, 1989.

Claudien, *Oeuvres*, éd. par Jean-Louis CHARLET, Paris : les Belles Lettres, 2000-2018, 4 vol.

Clément d'Alexandrie, *Le pédagogue*, livre II, éds. par Claude MONDESERT et Henri-Irénée MARROU, Paris : les éditions du Cerf, 1965.

Codex Iustinianus, éds. par Theodor MOMMSEN, Paul KRUGER et Rudolf SCHOELL, Berlin : Weidmann, 1880-1899.

Codex Theodosianus, éd. par Theodor MOMMSEN, Berlin : Weidmann, 1962.

Code Théodosien, livre XVI, éd. par Theodor MOMMSEN, Paris : les éditions du Cerf, 2005.

Constantin VII Porphyrogénète, *Le livre des cérémonies*, éd. par Albert VOGT, Paris : les Belles Lettres, 1935-1967, 2 vol.

Corippe, *Éloge de l'empereur Justin II*, éd. par Serge ANTÈS, Paris : les Belles Lettres, 1981.

Eunape, *Vies des philosophes et des sophistes*, éd. par Richard GOULET, Paris : les Belles Lettres, 2014, 2 vol.

Eusèbe de Césarée, *La théologie politique : louanges de Constantin (Triakontaétérikos)*, éd. par Pierre MARAVAL, Paris : les éditions du Cerf, 2001.

Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, éds. par Friedhelm WINKELMANN, Luce PIETRI et Marie-Josèphe RONDEAU, Paris : les éditions du Cerf, 2013.

Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, éd. par Joseph HELLEGOUARCH, Paris : les Belles Lettres, 1999.

Evagre le Scolastique, *Histoire ecclésiastique*, éds. par Jospeh BIDEZ, et Léon PARMENTIER, Paris : les éditions du Cerf, 2011-2014, 2 vol.

Galien, *Œuvres*, Tome 5 : Sur la faculté des aliments, éd. par John WILKINS, Paris : les Belles Lettres, 2013.

Grégoire de Naziance, *Les discours théologiques*, éd. par Paul GALLAY, Paris : E. Vitte, 1942.

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, éd. par Robert LATOUCHE, Paris : les Belles Lettres, 1963-1965, 2 vol.

Hérodien, *Histoire des empereurs romains : de Marc-Aurèle à Gordien III*, éd. par Denis ROQUES, Paris : les Belles Lettres, 1990.

Hilaire de Poitiers, *Contre Constance*, éd. par André ROCHER, Paris : les éditions du Cerf, 1987.

*Histoire Auguste : les empereurs romains des II*ème *et III*ème *siècles,* éd. par André CHASTAGNOL, Paris: R. Laffont, 1994.

Histoire Auguste : Vie d'Alexandre Sévère, éds. par Cécile BERTRAND-DAGENBACH et Agnès MOLINIER-ARBO, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

Histoire Auguste : *Vie de Macrin, Diaduménien, Héliogabale*, éd. par Robert TURCAN, Paris, Les Belles Lettres, 1993.

Isidore de Séville, *Histoire des Goths, des Vandales et des Suèves,* éd. par Jacques-Paul MIGNE, Paris : *PL* 88, 1862, col. 1057.

Jean Cassien, *Les conférences*, éd. par Eugène PICHERY, Paris : les éditions du Cerf, 1955-1959, 3 vol.

Jean Chrysostome, *Homélie en faveur d'Eutrope*, éd. par Edouard SOMMER, Paris : Hachette, 1893.

Jean Chrysostome, *Expositio in psalmum*, éd. par Jacques-Paul MIGNE, Paris : *PG* 55, 1962, col. 155-167.

Jean Malalas, *Chronographie*, éd. par Jacques-Paul MIGNE, Paris : *PG* 97, 1865, col. 9-717.

Jean Malalas, *The Chronicle of John Malalas : A translation*, éds. par Elizabeth JEFFREYS, et Michael JEFFREYS, Melbourne : Australian Association for Byzantine Studies, 1986.

Jean de Nikiou, *Chronique*, éd. par Hermann ZOTENBERG, Paris : Imprimerie nationale, 1883.

Jérôme, *Chronique : continuation de la Chronique d'Eusèbe, années 326-378*, éds. par Benoît JEANJEAN et Bertrand LANÇON, Rennes : Presses Universitaires, 2015.

Jérôme, *Lettres*, éd. par Jérôme LABOURT, Paris : les Belles Lettres, 1949-1963, 8 vol.

Jordanès, *Histoire des Goths*, éd. par Olivier DEVILLERS, Paris : les Belles Lettres, 2000.

Jordanès, *Romana*, éd. par Anna-Livia MORAND, Nancy : thèse de doctorat : http://docnum.univ-lorraine.fr/public/DDOC_T_2019_0314_MORAND.pdf

Julien, *Œuvres complètes*, *Tome 1*, éd. par Joseph BIDEZ, Paris : les Belles Lettres, 1924-1932, 2 vol.

Julien, *Œuvres complètes, Tome 2, 1ère partie*, éd par Gabriel ROCHEFORT, Paris : les Belles Lettres, 1963.

Julien, *Œuvres complètes, Tome 2, 2ème partie*, éd. par Christian LACOMBRADE, Paris : les Belles Lettres, 1964.

Julien Pomère, *La vie contemplative*, éd. par Rémy JOBARD, et Louis GAGLIARDI, Paris : Migne, 1995.

Lactance, *De la mort des persécuteurs,* éd. par Jacques MOREAU, Paris : les éditions du Cerf, 1954, 2 vol.

Libanios, *Discours 1*, *Autobiographie*, éd. par Jean MARTIN et Paul PETIT, Paris : les Belles Lettres, 1979.

Libanios, *Discours 2-10*, éd. par Jean MARTIN et Paul PETIT, Paris : les Belles Lettres, 1988.

Libanios, *Discours 59*, éd. par Pierre-Louis MALOSSE, Paris : les Belles Lettres, 2003.

Libanios, *Lettres aux hommes de son temps : Lettres choisies*, éd. par Bernadette CABOURET, Paris : les Belles Lettres, 2010.

Libanius, *Autobiography and selected Letters*, éd. par Albert Francis NORMAN, London, Cambridge : Harvard University Press, 1992, 2 vol.

Linabius, *Selected works, I, The Julianic Orations*, éd. par Albert Francis NORMAN, Cambridge : Harvard University Press, London : W. Heinemann, 1969.

Macrobe, *Les saturnales*, éd. par Charles GUITTARD, Paris : les Belles Lettres, 1997.

Marc le diacre, *Vie de Porphyre, évêque de Gaza*, éd. par Henri GREGOIRE et Marc-Antoine KUGENER, Paris : les Belles Lettres, 1930.

Marcellin, *The Chronicle of Marcellinus*, éd. par Brian CROKE, Sydney : Australian Association for Byzantine Studies, 1995.

Notitia dignitatum, éd. par Otto SEECK, Berlin : Weidmann, 1876.

Oribase, *Dieting for an Emperor : a Translation of Books 1 and 4 of Oribasius' Medical Compilations*, éd. par Mark David GRANT, New York : Brill, 1997.

Orose, *Histoires contre les païens*, éd. par. Marie-Pierre ARNAUD-LINDET, Paris : les Belles Lettres, 1990-1991, 3 vol.

Palladius, *Dialogue of the life of St. John Chrysostom*, éd. par Robert T. MEYER, New York, Mahwah : Newman Press, 1985.

Panégyriques latins, éd. par Édouard GALLETIER, Paris : les Belles Lettres, 1949-1955, 3 vol.

Pétrone, *Le Satiricon*, éd. par Alfred ERNOUT, Paris : les Belles Lettres, 1990.

Philostorge, *Histoire ecclésiastique*, éd. par Joseph BIDEZ, Paris : les éditions du Cerf, 2013.

Photius, *Bibliothèque*, éds. Par René HENRY, et Jacques SCHAMP, Paris : les Belles Lettres, 1959-1991, 9 vol.

Priscus, *Excerpta et fragmenta*, éd. par Pia CAROLLA, Berolini : W. De Gruyter, 2008.

Procope de Césarée, *La Guerre contre les Vandales : guerres de Justinien (Livres III et IV)*, éd. par Denis ROQUES, Paris : les Belles Lettres, 1990.

Procope de Césarée, *Histoire secrète*, éd. par Pierre MARAVAL, Paris : les Belles Lettres, 1990.

Procopii Caesariensis opera omnia, éd. par Jacobus HAURY, Lipsiae : Teubner, 1905.

Procope de Gaza et Priscien de Césarée, *Panégyriques de l'empereur Anastase Ier*, éd. par Alain CHAUVOT, Bonn : R. Habelt, 1986.

Sidoine Apollinaire, *Lettres*, éd. par André LOYEN, Paris : les Belles Lettres, 1970, 2 vol.

Sidoine Apollinaire, *Poèmes*, éd. par André LOYEN, Paris : les Belles Lettres, 1960.

Socrate le Scholastique, *Histoire ecclésiastique*, éd. par Günther Christian HANSEN, Paris : les éditions du Cerf, 2004-2007, 4 vol.

Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, éd. par Joseph BIDEZ et Günther Christian HANSEN, Paris : les éditions du Cerf, 1983-2008, 4 vol.

Suétone, *Vie des douze Césars*, éd. par. Henri AILLOUD, Paris : les Belles Lettres, 1964-1964, 3 vol.

Sulpice Sévère, *Chroniques*, éd. par Ghislaine SENNEVILLE-GRAVE, Paris : les éditions du Cerf, 1999.

Sulpice Sévère, *Vie de Saint Martin*, éd. par Jacques FONTAINE, Paris : les éditions du Cerf, 1967-1969, 3 vol.

Symmaque, *Lettres*, éd. par Jean-Pierre CALLU, Paris : les Belles Lettres, 1972-2002, 4 vol.

Symmaque, *Discours, Rapports*, éd. par Jean-Pierre CALLU, Paris : les Belles Lettres, 2009.

Synésios de Cyrène, *Correspondance*, éds. par Antonio GARZYA et Denis ROQUES, Paris : les Belles Lettres, 2000, 2 vol.

Synésios de Cyrène, *Opuscules II*, éds. par Jacques LAMOUREUX et Noël AUJOULAT, Paris : les Belles Lettres, 2008.

Tacite, *Annales*, éds. par Pierre WUILLEUMIER et Joseph HELLEGOUARC'H, Paris : les Belles Lettres, 1923-1978, 4 vol.

Themistius, *The private orations of Themistius*, éd. par Robert J. PENELLA, Berkeley : University of California Press, 2000.

Theodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, éds. Par Léon PARMENTIER, et Günther Christian HANSEN, Paris : les éditions du Cerf, 2006-2009, 2 vol.

Théophane le Confesseur, *The chronicle of Theophanes Confessor : Byzantine and Near Eastern history AD 284-813*, éds. par Cyril MANGO, et Roger SCOTT, et Geoffrey GREATEX, Oxford : Clarendon Press, 1997.

Venance Fortunat, *Oeuvres, Tome IV : La vie de Saint-Martin*, éd. par Solange QUESNEL, Paris : les Belles Lettres, 1996.

Zonaras, *The history : from Alexander Severus to the death of Theodosius the Great*, éds. par Thomas M. BANCHICH, et Eugene N. LANE, London, New York : Routledge, 2009.

Zosime, *Histoire nouvelle,* éd. par François PASCHOUD*,* Nouvelle édition, Paris : les Belles Lettres, 2000, 3 vol.

Sources secondaires :

ABSIL, M. (1997), *Les préfets du prétoire d'Auguste à Commode, 2 av. J-C à 192 ap. Jésus-Christ*, Paris : De Broccard.

ALBERT, J.-M., (2009), *Aux tables du pouvoir des banquets grecs à l'Élysée*, Paris : Armand Colin.

ALBERTINI, E. (1970), *L'empire romain*, Paris : Presses universitaires de France.

ALFÖLDI-ROSENBAUM, E. (1972a), « Apicius, *De re coquinaria* and the *Vita Heliogabali* », dans : Johannes STRAUB (éd.), *Bonner, Historia-Augusta-Colloquium 1970*, Bonn : R. Habelt, pp. 5-10.

ALFÖLDI-ROSENBAUM, E. (1972b), « Apicius, Notes on some birds and fishes of luxury in the *Historia Augusta* », dans : Johannes STRAUB (éd.), *Bonner, Historia-Augusta-Colloquium 1970*, Bonn, R. Habelt, pp. 11-18.

ALLARD, V. (2006) « La *crudelitas* d'Aurélien », dans Marie-Henriette QUET (éd.), *La « crise » de l'Empire romain de Marc-Aurèle à Constantin*, Paris : Presses Universitaires, pp. 173-184.

ALLEN, Jr. (1962), « Imperial Table Manners in Tacitus' Annals », *Latomus*, 21, pp. 374-376.

ALTHOFF, G. (1996), « Manger oblige : repas, banquets et fêtes », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 305-315.

AMAT, J. (2007), « Des goûts et des saveurs à la table de Trimalchion », *Latomus*, 66, pp. 390-403.

ANDO, C. (2012), *Imperial Rome AD 193 to 284 : the critical century*, Edimbourg : Edinburgh Press.

ANDRÉ, J. (2009), *L'alimentation et la cuisine à Rome*, 2ème édition, Paris : les Belles Lettres.

ARCE, J. (2019), « Textes sur l'alimentation à l'époque tardive et à l'époque wisigothique (IVe-VIe siècles) », *AntTard*, 27, pp. 95-102.

ASHLEY, B., HOLLOWS, J., JONES, S., et TAYLOR, B. (2004), *Food and cultural Studies*, Londres, New York : Routledge.

AUDOIN-ROUZEAU, F. (2002), « L'alimentation carnée dans l'Occident antique, médiéval et moderne : Identités culturelles, sociales et régionales à travers le temps », dans : Martin BRUEGEL et Bruno LAURIOUX (éds.), *Histoire et identités alimentaires en Europe*, Paris : Hachette, pp. 77-100.

AUGENTI, A. (2004), « Luoghi e non luoghi : Palazzi e città nell'Italia tardoantica e altomedievale », dans Patrick BOUCHERON et Jacques CHIFFOLEAU (éds*.), Les palais dans la ville : espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon : Presses universitaires, pp. 15-38.

AUGENTI, A. (2007), « The palace of Theodoric at Ravenna : a new Analysis of the Complex » dans : Luke LAVAN (éd.), *Housing in Late Antiquity from Palaces to Shops*, Boston : Brill, pp. 425-453.

AURELL, M. (1990), « Le roi mangeur et les élites à table » dans : Martin AURELL, Olivier DUMOULIN et Françoise THELAMON, F. (éds.), *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à table à travers les âges, actes du 3ème colloque de Rouen, 14-17 novembre 1990*, Rouen : Presses universitaires, pp. 119-129.

AUZEPY, M.-F., et CORNETTE, J. (2003), *Palais et pouvoir : de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.

BADEL, C. (2012), « Alimentation et société dans la Rome classique : Bilan historiographique (II^{ème} siècle av. J.-C. - II^{ème} siècle apr. J.-C.) », *DHA*, Supp. 7, pp. 133-157.

BARBERO, A. (2011), *Barbares : immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*, Paris : Editions Tallandier.

BARNES, T. D. (1974), « Who were the Nobility of the Roman Empire ? », *Phoenix*, 28, pp. 444-449.

BARNES, T.D (1982), *The New Empire of Diocletian and Constantine*, Cambridge : Harvard University Press.

BARNES, T. D. (1993), *Athanasius and Constantius – Theology and Politics in the Constantinian Empire*, Cambridge : Harvard University Press.

BARNES, T. D. (1995), « Statistics and Conversion of the Roman Aristocracy », *JRS*, 85, pp. 135-147.

BARNES, T.D (1996), « Emperors, Panegyrics, Prefects, Provinces and palaces (284-317) », *JRA*, 9, pp. 535-552.

BARNES, T.D. (2011), *Constantine : Dynasty, Religion and Power in the Later Roman Empire*, Oxford ; Chichester ; Malden : Wiley-Blackwell.

BECKER, A. (2008), « De Galla Placidia à Amalasonthe, des femmes dans la diplomatie romano-barbare en Occident ? », *RH*, 647, pp. 507-543.

BECKER, A. (2017), « Théodora. De la femme de l'empereur à la conseillère du prince. », dans : Marie-Rose GUELFUCCI et Anne QUEYREL-BOTTINEAU (éds.), *Conseillers et ambassadeurs dans l'Antiquité*, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, pp. 387-401.

BELAYCHE, N. (2001), « « Partager la table des dieux » L'empereur Julien et les sacrifices », *RHR*, 218, pp. 457-486.

BENABOU, M. (1976), *La résistance africaine à la romanisation*, Paris : F. Maspero.

BENOIT-MEGGENIS, R. (2017), *L'empereur et le moine : les relations du pouvoir impérial avec les monastères à Byzance, IXe-XIIIe siècle*, Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée.

BERANGER, J. (1970), « L'expression de la divinité dans les *Panégyriques Latins* », *MH*, 27, pp. 242-254.

BESNIER, M. (1937), *L'Empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée*, Paris : Presses universitaires de France.

BODIOU, L., CHAUVAUD, F. et SORIA, M. (2011), « Les objets du poison de l'Antiquité à nos jours », *Sociétés et Représentations*, 32, pp. 217-240.

BOOTH, A. (1991), « The Age for Reclining and its Attendant Perils », dans : William J. SLATER (éd.), *Dining in a Classical Context,* Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 105-120.

BOOTH, P. (2012), « Shades of blues and greens in the Chronicle of John of Nikiou », *ByzZ*, 104, pp. 555-601.

BOULVERT, G. (1974), *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain : La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Paris : les Belles Lettres.

BOURDIEU, P. (1979), *La distinction critique sociale du jugement*, Paris : les éditions de Minuit.

BOUTAUD, J.-J. (2004), « Introduction, Le goût du partage », dans : Jean-Jacques BOUTAUD (éd.), *L'imaginaire de la table, convivialité, commensalité et communication,* Paris : L'Harmattan, pp. 109-113.

BOWMAN, A. K., GARNSEY, P. et CAMERON, A. (éds.) (2005), *The Cambridge ancient history. Volume XII, The crisis of Empire, A.D. 193-337*, Cambridge ; New York ; Melbourne [etc.] : Cambridge University Press.

BIRLEY, A. (1988), *The African Emperor : Septimius Severus*, Londres : B.T. Batsford.

BIRLEY, E. (1969), « Septimus Severus and the Roman Army », *Epigr. Stud.*, 8, pp. 63-82.

BRÄNDLE, R. (2003), *Jean Chrysostome « saint Jean Bouche d'Or » : christianisme et politique au IVème siècle*, Paris : les éditions du Cerf.

BREHIER, L. (1970), *Le monde byzantin 2. Les institutions de l'empire byzantin*, Paris : A. Michel.

BRODKA, R. (1997), « Die Idee der 'Roma Aeterna' in den Kaiserpanegyriken des Sidonius Apollinaris », *Classica Cracoviensia*, 3, pp. 121-128.

BROTHWELL, D. R., et BROTHWELL, P. (1969), *Food in Antiquity : A Survey of the Diet of Early Peoples*, New York : Praeger.

BROWN, P. (1971), « The Rise and the Function of the Holy Man in Late Antiquity », *JRS*, 61, pp. 80-101.

BROWN, P. (1985), *La société et le sacré dans l'Antiquité tardive*, Paris : les éditions du Seuil.

BROWN, P. (2003), *Pouvoir et persuasion dans l'Antiquité tardive : vers un Empire Chrétien*, Paris : les éditions du Seuil.

BRUEGEL, M. et LAURIOUX, B. (2002), « Introduction », dans : Martin BRUEGEL et Bruno LAURIOUX (éds.), *Histoire et identités alimentaires en Europe*, Paris : Hachette, pp. 9-19.

BULUNDWE, L. (2013), « Caïn et Marthe, cancres ou héros ? Lecture synoptique de deux récits de fratrie », *Études théologiques et religieuses*, 88, pp. 335-345.

BUREAU, B. (2018), « Construire l'image du prince en Occident entre 395 et 404 : les Panégyriques impériaux de Claudien et le « miroir du prince » », *Interférences*, 11, pp. 1-19.

CABOURET, B. (2008), « Rites d'hospitalité chez les élites de l'Antiquité tardive », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éds.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 187-222.

CABOURET, B. (2012), « D'Apicius à la table des rois « barbares », *DHA*, Supp. 7, pp. 159-172.

CAMERON, A. (1966), « The « Scepticism » of Procopius », *Historia*, 15, pp. 466-482.

CAMERON, A. (1975), « Corippus' Poem on Justin II : a Terminus of Antique Art ? », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa. Classe di Lettere e Filosofia, Serie III*, 5, pp. 129-165

CAMERON, A. (1980), « The Career of Corippus Again », *CQ*, 30, pp. 534-539.

CAMERON, A. (1993), *The Later Roman Empire, AD 284 – 430*, Cambridge : Fontana press.

CAMERON, A., et GARNSEY, P. (éds.) (1998), *The Cambridge ancient history. Volume XIII, The late empire, A.D. 337-425*, Cambridge ; New York ; Melbourne [etc.] : Cambridge University Press.

CAMERON, A., WARD-PERKINS, B., et WHITBY, M. (éds.) (2000), *The Cambridge Ancient History. Volume XIV, Late antiquity : empire and successors, AD 425-600*, Cambridge ; New York ; Melbourne [etc.] : Cambridge University Press.

CARRANGEOT, D., LAURIOUX, B., et PUECH, V. (2018), « Introduction », dans : Delphine CARRANGEOT, Bruno LAURIOUX et Vincent PUECH (éds.), *Rituels et cérémonies de cour de l'Empire romain à l'âge baroque,* Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, pp. 9-21.

CARRIÉ, J.-M. (1975), « Les distributions alimentaires dans les cités de l'Empire romain tardif », *MEFRA*, 87, n°2, pp. 995-1101.

CASELLA, M. (2009), « Julien : les années parisiennes », *AntTard*, 17, pp. 91-107.

CASEAU, B. (2008), « Monastères et banquets à Byzance », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éds.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 223-269.

CASEAU, B. (2009), « L'image du mauvais moine dans le monde proto-byzantin : remnuoths et sarabaïtes », *Zvornik RadovaVizantološkog instituta*, 46, pp. 11-25.

CASEAU, B. (2010), « Christianiser la société », dans : Jean-Robert ARMOGATHE, Pascal MONTAUBIN, Michel-Yves PERRIN (éds.), *Histoire générale du christianisme : des origines au XVe siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 415-477.

CASEAU, B. (2012), « Autour de l'autel : le contrôle des donateurs et des donations alimentaires », dans : Jean-Michel SPIESER et Élisabeth YOTA (éds.), *Donations et Donateurs dans le monde byzantin, Actes du colloque international de l'Université de Fribourg (13-15 mars 2008)*, Paris : Desclée de Brouwer, pp. 47-73.

CASEAU, B. (2015), « Entre admiration et rejet : les prouesses ascétiques orientales dans la littérature latine du IVème siècle », dans : Sylvain EXCOFFON, Daniel-Odon HUREL, Annick PETERS-CUSTOT (éds.), *Interactions, emprunts confrontations chez les religieux (Antiquité tardive - fin du XIXe siècle)*, Saint-Étienne : Publications de l'université de Saint-Étienne, pp. 61-71.

CHARLESWORTH, M. P. (1937), *The Virtues of a Roman Emperor : Propaganda and the Creation of Belief*, Londres : H. Milford.

CHASTAGNOL, A. (1970), « L'évolution de l'ordre sénatorial aux IIIème et IVème siècles de notre ère », *RH*, 244, pp. 305-314.

CHASTAGNOL, A. (1983), « Les jubilés impériaux de 260 à 337 », dans : Edmond FREZOULS (éd.), *Crise et redressement dans les provinces européennes de l'Empire : milieu du IIIe-milieu*

du IVe siècle ap. J.-C. : actes du colloque de Strasbourg, décembre 1981, Strasbourg : Association pour l'étude de la civilisation romaine, pp. 11-25.

CHASTAGNOL, A. (1987), « Aspects concrets et cadre topographique des fêtes décennales des empereurs à Rome » dans : *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - IIIème siècle ap. J.-C.). Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985)*, Rome : École Française de Rome, pp. 491-507.

CHASTAGNOL, A. (1994a), *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain 284-363*, Paris : SEDES.

CHASTAGNOL, A. (1994b), « L'évolution politique du règne de Dioclétien (284-305) », *AntTard*, 2, pp. 23-31.

CHASTAGNOL, A., BENOIST, S. et DEMOUGIN, S. (2008), *Le pouvoir impérial à Rome : figures et commémorations*, Genève : Droz.

CHAUSSON, F. (2007), « Variétés généalogiques. IV - Cohésion, collusions, collisions : une autre dynastie antonine », dans : Giorgio BONAMENTE et Hartwin BRANDT (éds.), *Historiae Augustae Colloquium Bambergense, n. s. X (Bamberg, 2005)*, Bari : Edipuglia, pp. 123-163.

CHAUVOT, A. (1997), « Images positives, images négatives des Barbares dans les sources latines à la fin du Vème siècle et au début du VIème siècle après J.-C. » dans Michel ROUCHE (éd.), *Clovis, Histoire & mémoire*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 3-14.

CHRISTOL, M. (1997), « Les classes dirigeantes et le pouvoir dans l'État, de Septime Sévère à Constantin », *Pallas, Hors-série 1997. L'empire Romain de 192 à 325*, pp. 57-77.

CHRISTOL, M. (2006), *L'empire romain du IIIème siècle : 192-325 apr. J-C*, Paris : Éditions Errance.

CIZEK, E. (1994), *L'empereur Aurélien et son temps*, Paris : les Belles Lettres.

COLLARD, P. (2007), *Pouvoir et poison : histoire d'un crime politique*, Paris : les éditions du Seuil.

CORBIER, M. (1989), « Le sens ambigu de la viande », *DHA*, 15, pp.107-158.

CORBIER, M. (1996), « La fève et la murène : hiérarchies sociales des nourritures à Rome », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 215-236.

COSME, P. (1993), « Le livret militaire du soldat romain », *CCG*, 4, pp. 67-80.

COSME, P. (2012), *L'armée romaine : VIIIe s. av. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.*, Paris : Armand Collin.

COSTA, E. A. Jr. (1972), « The Office of the « Castrensis sacri palatii » in the Fourth Century », *Byzantion*, 42, pp. 358-387.

COUMERT, M., et DUMEZIL, B. (2017), *Les royaumes barbares en Occident*, Paris : Presses universitaires de France.

CROGIEZ-PETREQUIN, S. (2013), « A la table des grands dans le monde romain tardif : images et réalités », dans : Catherine GRANDJEAN, Christophe HUGONIOT et Brigitte LION (éds.), *Le banquet du monarque dans le monde antique*, Rennes : Presses universitaires, Tours : Presses universitaires François Rabelais, pp. 129-142.

CROOK, J. A. (1955), *Consilium Principis Imperial Councils and Counsellors from Augustus to Diocletian,* Cambridge : University Press.

D'ARMS, J. (1991), « Slaves at Roman Convivia », dans : William J. SLATER (éd.), *Dining in a Classical Context,* Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 171-183.

D'ARMS, J. (1994), « The Roman Convivium and the Idea of Equality » dans : Oswyn MURRAY (éd.), *Sympotica : a Symposium on the Symposion*, Oxford : University Press ; New York : Clarendon Press, pp. 308-321.

D'ARMS, J. (1999), « Performing Culture : Roman Spectacle and the Banquets of the Powerful », *Studies in the History of Art*, 56, pp. 300-319.

DAGRON, G. (1974), *Naissance d'une capitale : Constantinople et ses institutions de 330 à 451,* Paris : Presses Universitaires de France.

DAGRON, G. (1996), *Empereur et prêtre : étude sur le césaropapisme byzantin,* Paris : Gallimard.

DAGUET-GAGEY, A. (2000), *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris : Payot.

DALBY, A. (2003a), *Food in the Ancient World from A to Z*, Londres : Routledge.

DALBY, A. (2003b), *The Flavours of Byzantium*, Blackawton, Totnes : Prospect Books.

DAVIES, R. W. (1971), « The Roman Military Diet », *Britannica*, 2, p. 122-142.

DE BLOIS, L. (1994), « Traditional Virtues and New Spiritual Qualities in Third Century Views of Empire, Emperorships and Practical Politics », *Mnemosyne*, 47, 2, pp. 166-176.

DEBORD, P. (1998), « Comment devenir le siège d'une capitale impériale : le "parcours" de la Bithynie », *REA*, 100, pp. 139-165.

DELAPLACE, C. (1992), « Ermites et ascètes à la fin de l'Antiquité et leur fonction dans la société rurale. L'exemple de la Gaule », *MEFRA*, 104, pp. 981-1024.

DELAPLACE, C., et FRANCE, J. (2011), *Histoire des Gaules : VI ème siècle av. J.-C. – VI ème siècle ap. J.-C.*, 4ème édition, Paris : A. Colin.

DELMAIRE, R. (1989), *Largesses sacrées et res privata. L'aerarium impérial et son administration du IVème au VIème siècle*, Rome : École française de Rome.

DELMAIRE, R. (1995), *Les institutions du Bas-empire romain, de Constantin à Justinien. I, Les institutions civiles palatines*, Paris : les éditions du Cerf ; éditions du CNRS.

DEMANDT, A. (1989), *Die Spätantike : römische Geschichte von Diocletian bis Justinian, 284-565 n. Chr.*, Munich : C. H. Beck.

DEMANDT, A. (1996), *Das Privatleben der römischen Kaiser*, Munich : Beck.

DEMOUGIN, S. (2001), « *AMICI.* Remarques sur les entourages aristocratiques à Rome aux deux premiers siècles de l'Empire », dans : Nicole BELAYCHE (éd.), *Rome, les Césars et la ville, aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 207-231.

DEONNA, W. et RENARD M. (1961), *Croyances et superstitions de table dans la Rome antique*, Bruxelles : Latomus.

DEROUX, C. (2002), « Anthime, un médecin gourmet du début des temps mérovingiens », *RBPh*, 80, pp. 1107-1124.

DEVISSE, J. (1970), « L'influence de Julien Pomère sur les clercs carolingiens », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 157, pp. 285-295.

DI BERARDINO, A. (2008), « Un temps pour la prière et un temps pour le divertissement (*CTh* XV, 5) », dans : Jean-Noël GUINOT et François RICHARD (éds.), *Empire chrétien et Église aux IVe et Ve siècles : intégration ou "concordat" ? : le témoignage du Code Théodosien : actes du colloque international (Lyon, 6, 7 et 8 octobre 2005)*, Paris : les éditions du Cerf, pp. 319-340.

DIETLER, M. (1996), « Festins et politiques commensales dans l'économie politique », dans : Pauline Wilson WIESSNER et Wulf SCHIEFENHÖVEL (éds.), *Food and the status quest : an interdisciplinary perspective*, Providence : Berghahn Books, pp. 87-125.

DIERKENS, A. (2008), « Grande cuisine romaine à la table des premiers rois mérovingiens : contexte historique et enjeux culturels », dans Alain DIERKENS et Liliane PLOUVIER (éds.), *Festins mérovingiens*, Bruxelles : Le livre Timperman, pp. 9-21.

DONAHUE, J. F. (2004), *The Roman Community at Table During the Principate,* Ann Arbor : University of Michigan Press.

DOUCHET S. (2009), « Sainte Marthe et Perceval, deux figures entre exemple et divertissement. Les œuvres littéraires écrites pour Jeanne de Flandre », dans : Nicolas DESSAUX (éd.), *Jeanne de Constantinople, princesse de Flandre et de Hainaut*, Paris : Somogy, pp. 135-143.

DOWNEY, G. (1974), « Paganism and Christianity in Procopius », *Church History*, 18, pp. 89-102.

DRINKWATER, J.-F. (1987), *The Gallic Empire, Separatism and Continuity in the North-Western Provinces of the Roman Empire A.D. 260-274*, Stuttgart : F. Steiner Verlag.

DRINKWATER, J. F. (2000), « The revolt and Ethnic Origin of the Usurper Magnentius (350-353) and the Rebellion of Vetranio (350) », *Chiron*, 30, pp. 131-159.

DUNBABIN, K. M. D. (1996), « Convivial spaces dining and entertainment in the Roman villa », *JRA*, 9, pp. 66-80.

DUNBABIN, K. M. D. (2003), *The Roman Banquet : Images of Conviviality*, Cambridge : University Press.

DUNLAP, J. E. (1924), *The office of the grand Chamberlain in the Later Roman and Byzantine empires*, New York : Macmillan.

DUPONT, F. (1996), « Grammaire de l'alimentation et des repas romains », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 197-214.

DUPONT, F. (1999), « De l'œuf à la pomme : la *cena* romaine » dans Jean-Louis FLANDRIN et Jane COBBI (éds.), *Tables d'hier, tables d'ailleurs*, Paris : O. Jacob, pp. 58-85.

DUPONT, F. (2003), « La matrone, la louve et le soldat : pourquoi des prostitué(e)s « ingénu(e)s » à Rome ? », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 17, pp. 21-43.

DUVAL, N. (1960), « Que savons-nous du palais de Théodoric à Ravenne ? », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 72, pp. 337-371.

DUVAL, N. (1961), « « Palais » de Dioclétien à Spalato à la lumière des récentes découvertes », *BSAF*, pp. 76-117.

DUVAL, N. (1978), « Comment reconnaître un palais impérial ou royal ? Ravenne et Piazza Armerina, *FelRav*, 115, pp. 27-62.

DUVAL, N. (1987), « Existe-t-il une structure palatiale propre à l'Antiquité Tardive ? » dans Edmond LEVY (éd.), *Le système palatial en Orient, en Grèce et à Rome*, *actes du 9ème colloque de Strasbourg, 19-22 juin 1985*, Leyde : E.J. Brill, pp. 463-490.

DUVAL, N. (1997a), « Le lit semi-circulaire de repas : une invention d'Élagabal ? (Hel. 25, 1. 2-3) », dans : Giorgio BONAMENTE (éd.), *Historiae Augustae colloquium bonnense*, Bari : Edipuglia, pp. 129-152.

DUVAL, N. (1997b), « Les résidences impériales : leurs rapports avec les problèmes de légitimité, les partages de l'empire et la chronologie des combinaisons dynastiques », dans : François PASCHOUD et Joachim SZIDAT (éds.), *Usurpationen in der Spätantike, Akten des Kolloquiums « Staatsstreich und Staatlichkeit » 6-10 März 1996*, Solothurn-Bern, Stuttgart : F. Steiner, pp. 127-154.

EBERSOLT, J. (1917), « Études sur la vie publique et privée de la cour byzantine », *RHR*, 76, pp. 1-128.

ELLIS, S. P. (1997), « Late-antique dining : architecture, furnishings and behavior », dans Ray LAURENCE et Andrew WALLACE-HADRILL (éds.), *Domestic space in the roman World : Pompeii and beyond*, Portsmouth : Journal of Roman Archaeology, pp. 41-52.

ELLIS, S. P. (2007), « Late Antique Housing and the uses of residential buldings : an overview », dans : Luke LAVAN (éd.), *Housing in Late Antiquity from Palaces to Shops*, Boston : Brill, pp. 1-22.

ELTON, H. (2009), « Imperial Politics at the Court of Theodosius II », dans : Andrew CAIN et Noël Emmanuel LENSKI (éds.), *The Power of Religion in Late Antiquity*, Burlington ; Ashgate.

EVANS, J. A. S. (1970), « Justinian and the Historian Procopius », *Greece & Rome*, 17, n°2, pp. 218-223.

EVANS, J. K. (1981), « Wheat Production and its Social Consequences in the Roman World », *CQ*, 31, n°2, pp. 428-442.

FEATHERSTONE, M. J. (2015), « Space and ceremony in the Great Palace of Constantinople under the Macedonian Emperors », dans : *Le corti nell'alto Medioevo. Tomo primo*, Spoleto : Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, pp. 587-610.

FIANO, M. (2003), « Il banchetto regio nelle fonti altomedievali. Tra scrittura ed interpretazione », *MEFRM,* 115, pp. 637-682.

FINN OP, R. (2009), *Asceticism in the Graeco-Roman World*, Cambridge : Cambridge University Press.

FLUSIN, B. (2012), « La vie religieuse. Les chrétiens dans le monde – le monachisme » dans : Cécile MORRISSON (éd.), *Le monde byzantin I. L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris : Presses Universitaires de France.

FONTAINE, J. (1972), « Valeurs antiques et valeurs chrétiennes dans la spiritualité des grands propriétaires terriens à la fin du IVème siècle occidental », dans : Jacques FONTAINE et Charles KANNENGIESSER (éds.), *Epektasis. Mélanges offerts au cardinal Jean Daniélou*, Paris : Beauchesne pp. 571-595.

FORNARIS, E., et AUBERT, M. (1998), « Le légionnaire romain, cet athlète méconnu », *HSMed*, 22, pp. 161-168.

FREYBURGER-GALLAND, M.-L. (2013), « Dion Cassius, un Gréco-romain du IIe siècle », *DHA*, Supp. 9, pp. 77-90.

GANGLOFF, A. (2009), « Le sophiste Dion de Pruse, le bon roi et l'empereur », *RH*, 649, pp. 3-38.

GARNSEY, P. (1996), « Les raisons de la politique : approvisionnement alimentaire et consensus politique dans l'Antiquité », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 237-252.

GARNSEY, P. (1999), *Food and Society in Classical Antiquity*, Cambridge : University Press.

GARNSEY, P. et SALLER, R. (1987), *The Roman Empire : Economy, Society and Culture*, Londres : Duckworth.

GASCOU, J. (2012), « L'Égypte byzantine (284-641) » dans : Cécile MORRISSON (éd.), *Le monde byzantin I. L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 409-441.

GOETSCHEL, J. (2007), « Les Pères de l'Église : la tentation du théâtre », *Études théologiques et religieuses*, 82, pp. 393-415.

GOFFART, W. (1980), *Barbarians and Romans, A.D. 418-584 : the techniques of accommodation*, Princeton : Princeton University Press.

GOLDLUST, B. (éd.), *Corippe, un poète latin entre deux mondes*, *Actes du colloque de Lyon, 19-20 juin 2014*, Lyon : CEROR ; Paris : De Boccard.

GOODRICH, R. J. (2007), *Contextualizing Cassian : Aristocrats, Asceticism and Reformation in Fifth-Century Gaul*, Oxford : Oxford University Press.

GOODY, J. (1982), *Cooking, Cuisine, Class : a Study in comparative Sociology*, Cambridge : University Press.

GOWERS, E. J. (1996), *The Loaded Table : Representations of Food in Roman Literature*, Oxford : Clarendon Press.

GRAMMER, K. (1996), « Systèmes de pouvoir : la fonction et l'évolution des statuts sociaux », dans : Pauline Wilson WIESSNER et Wulf SCHIEFENHÖVEL (éds.), *Food and the status quest : an interdisciplinary perspective*, Providence : Berghahn Books, pp. 69-85.

GRIMM, V. E. (1996), *From feasting to fasting, the evolution of a sin : attitudes to food in late antiquity*, Londres, New York : Routledge.

GUILLAND, R. (1948), « Autour du Livre des Cérémonies. L'Augusteus, la Main d'Or et l'Onopodion », *REByz*, 6, pp. 167-180.

GUILLAUMIN, J.-Y. (2013), « Rappel de l'histoire et invitation à l'action dans les Panégyriques de Sidoine Apollinaire », *DHA*, Supp. 8, pp. 93-107.

GUTSFELD, A. (2014), « L'Histoire Auguste et Apicius », dans : Cécile BERTRAND-DAGENBACH et François CHAUSSON, *Historiae Augustae Colloquium Nanceiense : Atti dei Convegni sulla Historia Augusta XII*, Bari : Edipuglia, pp. 265-277.

GUTSFELD, A. (2020), « Isidor von Sevilla und die Antike Tischgemeinschaft », dans : Eike FABER et Timo KLÄR (éds.) : *Zwischen Hunger und Überfluss. Antike Diskurse über die Ernährung*, Stuttgart : F. Steiner Verlag (Potsdamer Altertumswissenschaftliche Beiträge, 71), pp. 91–103.

HARRIES, J. (1994), *Sidonius Apollinaris and the fall of Rome : AD 407-485*, Oxford : Clarendon Press.

HARRISON, G. T. (1983), *The verse panegyrics of Sidonius Apollinaris : poetry and society in late antique Gaul*, Ann Arbor : UMI.

HEATHER, P. (1991), *Goths and Romans : 332-489*, Oxford : Clarendon press.

HEATHER, P. (2006), *The fall of the Roman Empire : a new history of Rome and the Barbarians*, Oxford : Oxford University Presse.

HEINZELMANN, M. (2004), « Le modèle martinien » dans : Anne WAGNER (éd.), *Les saints et l'histoire : sources hagiographiques du haut Moyen Âge*, Rosny-sous-Bois : Bréal éditions, pp. 33-42.

HEN, Y. (2006), « Food and Drink in Merovingian Gaul », dans : Brigitte KASTEN (éd.), *Tätigkeitsfelder und Erfahrungshorizonte des ländlichen Menschen in der frühmittelalterlichen Grundherrschaft (bis ca. 1000) : Festschrift für Dieter Hägermann zum 65. Geburtstag*, Stuttgart : F. Steiner Verlag, pp. 99-110.

HEN, Y. (2007), *Roman Barbarians. The Royal court and Culture in the Early Medieval West, Medieval Culture and Society*, New York : Palgrave Macmillan

HERMANN, A. (2018), « Gallien, Claude le Gothique, Aurélien et le bon empereur dans les Caesares d'Aurelius Victor », *Interférences*, 10, pp. 1-10.

HOLUM, K. G. (1982), *Theodosian empresses : women and imperial dominion in late antiquity*, Berkeley ; Los Angeles ; London : University of California Press.

HOPKINS, K. et HOPKINS, M.K. (1963), « Eunuchs in politics in the Later Roman Empire », *PCPhS*, 9, pp. 62-80.

HOURS, B. (2012), *Histoire des ordres religieux*, Paris : Presses universitaires de France.

HUET, V. (2006a), « A table : des images romaines de « banquet » ou des gestes à suivre », *Les cahiers du Centre des Recherches Historiques*, 37, pp. 45-66.

HUET, V. (2006b), « Des gestes du banquet rituel à Rome ou plutôt *quid* du geste de poser la main sur la tête ? » dans : Lydie BODIOU, Dominique FRERE, Véronique MEHL (éds.), *L'expression des corps : gestes, attitudes, regards dans l'iconographie antique*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 253-265.

HURLET, F. (2001), « Le centre du pouvoir : Rome et la cour impériale aux deux premiers siècles de notre ère », dans : Nicole BELAYCHE (éd.), *Rome, les Césars et la ville, aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 159-183.

INGLEBERT, H. (2005), « Les participations à la romanité » dans Hervé INGLEBERT (éd.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 451-482.

JACOB, C. (2005), « « La table et le cercle » : Sociabilité savants sous l'Empire romain », *Annales (HSS)*, 60, p. 507-530.

JACQUES, F. et SCHEID, J. (2010), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.), Tome 1 : Les structures de l'Empire romain*, Paris : Presses Universitaires de France.

JANIN, R. (1964), *Constantinople byzantine, développement urbain et répertoire topographique*, Paris : Institut français d'études byzantines.

JOHNE, K.-P., HARTMAN, U., et GERHARDT, T. (2008), *Die Zeit der Soldatenkaiser, Krise und Transformation des Römischen Reiches im 3. Jahrhundert n. Chr. (235-284)*, Berlin : Akademie Verlag.

JONES, A. H. M. (1964), *The Later Roman Empire 284-602 : a social economic and administrative survey*, Oxford : Basil Blackwell, 3 vol.

JONES, C. (1991), « Dinner Theater », dans : William J. SLATER (éd.), *Dining in a Classical Context*, Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 185-198.

KARLIN-HAYTER, P. (1991), « L'adieu à l'empereur », *Byzantion*, 61, pp. 112-155.

KJAER, L. et WATSON, A.J. (2011), « Feasts and Gifts : Sharing Food in the Middle Ages », *JMH*, 37, pp. 1-5.

KOTULA, T. (1960), « L'insurrection des Gordiens et l'Afrique romaine », *Eos*, 51, pp. 197-211.

KRAUTHEIMER, R. (1966), « Die Dekanncakkubita in Konstantinopel, ein kleiner Beitrag zur Frage Rom und Byzanz », dans : Walter Nikolaus SCHUMACHER (éd.), *Tortulae : Studien zu Altchristlichen und Byzantinischen Monumenten*, Vienne : Herder, pp. 195-199.

KUHOFF, W. (1979), *Herrschertum und Reichskrise : Die Regierungszeit der römischen Kaiser Valerianus und Gallienus (253-268 n. Chr.)*, Bochum : Studienverlag Brockmeyer.

KUHOFF, W. (2001), *Diokletian und die Epoche der Tetrarchie, das römische Reich zwischen Krisenbewältigung und Neuaufbau (284-313 n. Chr.),* Francfort, New York : Peter Lang.

KULIKOWSKI, M. (2000), « The "*Notitia Dignitatum*" as an Historical Source », *Historia*, 49, pp. 358-377.

KULIKOWSKI, M. (2009), *Rome et les Goths : III^{ème} – V^{ème} siècle, invasions et intégration*, Paris : Éditions Autrement.

LAURENCE, R. et WALLACE-HADRILL, A. (1997), *Domestic space in the roman World : Pompeii and beyond*, Portsmouth : Journal of Roman Archaeology.

LAURIOUX, B. (2002), *Manger au Moyen-Age : pratiques et discours alimentaire en Europe aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles,* Paris : Hachette Littérature.

LAURIOUX, B. (2006), « Alimentation de cour, alimentation à la cour au Moyen Âge : nouvelles orientations de recherche », *Food and History*, 4, pp. 9-27.

LAURIOUX, B. (2008), « Athénée, Apicius et Platina. Gourmands et gourmets de l'Antiquité sous le regard des humanistes romains du XVème siècle », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éds.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 389-408.

LAVIN, I. (1962), « The House of the Lord : Aspects of the Role of Palace Triclinia in the Architecture of Late Antiquity and the Early Middle Ages », *ABull*, 44, pp. 1-27.

LE BOHEC, Y. (2002), *L'armée romaine,* Paris : Éditions Picard.

LE BOHEC, Y. (2006), *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris : Éditions Picard.

LE GLAY, M. (2005), *Rome : Grandeur et chute de l'Empire*, Paris : Éditions Perrin.

LE GUENNEC, M.-A. (2019), « Être cuisinier dans l'Occident romain antique. Identités sociojuridiques et statuts de travail », *ArchCl*, 70, pp. 295-327.

L'HUILLIER, M.-C. (1986) « La figure de l'empereur et les vertus impériales : crise et modèle d'identité dans les Panégyriques Latins » dans : *Les grandes figures religieuses : fonctionnement, pratique et symbolique de l'Antiquité : rencontres internationales de Besançon, 25-26 avril 1984*, Paris : les Belles Lettres, pp. 529-582

LEPELLEY, C. (1986), « Fine dell'ordine equestre : le tappe dell'unificazione della classe dirigente romana nel IV secolo », dans Andrea GIARDINA (éd.), *Società romana e impero tardoantico, vol. 1 – Istituzioni, ceti, economie*, Bari : Laterza, pp. 227 - 244.

LEPELLEY, C. (2010), « Augustin face à la christianisation de l'Afrique romaine : le refus des illusions » dans : Sylvain DESTEPHEN, Bruno DUMEZIL et Hervé INGLEBERT (éds.), *Le problème de la christianisation du monde antique*, Paris : Picard, pp. 269-279.

LE ROUX, P. (2004), « La romanisation en question », *Annales (HSS)*, 59, pp. 287-311.

LEYSER, C. (2000), *Authority and Asceticism from Augustine to Gregory the Great*, Oxford : Clarendon Press.

MacMULLEN, R. (1984), *Christianizing the Roman Empire : A.D. 100-400*, New Haven ; Londres : Yale university press.

MALMBERG, S. (2005), « Visualizing hierarchy at imperial banquets », dans : Wendy MAYER et Silke TRZCIONKA (éds.), *Feast, fast or famine : food and drink in Byzantium*, Brisbane : Australian Association for Byzantine Studies, pp. 11-24.

MALMBERG, S. (2007), « Dazzling Dining : Banquets ad an expression of imperial legitimacy », dans Leslie BRUBAKER et Kallirroe LINARDOU (éds.), *Eat, Drink and Be Merry (Luke 12 :19) – Food and Wine in Byzantium. Papers of the 37th Annual Spring Symposium of Byzantine Studies in Honour of Professor A.A.M. Bryer,* Farnham : Ashgate, pp.75-91.

MALOSSE, P.-L. (2001), « Enquête sur la date du Discours 59 de Libanios », *AntTard*, 9, pp. 297-306.

MALOSSE, P.-L. (2002), « Le modèle de mauvais empereur chez Libanios », *Pallas*, 60, pp. 165-174.

MARASCO, G. (1996), « L'idéologie impériale de Macrin », *REA*, 98, pp. 187-195.

MARAVAL, P. (2005), *Le christianisme de Constantin à la conquête arabe*, Paris : Presses Universitaires de France.

MARAVAL, P. (2009), *Théodose le Grand : le pouvoir et la foi*, Paris : Fayard.

MARAVAL, P. (2016), *Justinien, le rêve d'un empire chrétien universel*, Paris : Tallandier.

MARQUARDT, J. (1980), *Das Privatleben der Römer,* Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

MARKUS, R. (2012), *Au risque du christianisme : l'émergence du modèle chrétien (IVème – VIème siècle)*, Lyon : Presses universitaires.

MASSON, E. (2004), « Culturellement, manger c'est manger ensemble », dans : Jean-Jacques BOUTAUD (éd.), *L'imaginaire de la table, convivialité, commensalité et commensalité*, Paris : L'Harmattan, pp. 115-131.

MATHISEN, R. W. (1979a), « Resistance and Reconciliation: Majorian and the Gallic Aristocracy after the Fall of Avitus », *Francia*, 7, pp. 597-628.

MATHISEN, R. W. (1979b), « Sidonius on the Reign of Avitus: A Study in Political Prudence », *TaPhA* , 109, pp. 165-171.

MATTER, M. (2011), « Le Code Théodosien de Constantin à Théodose II (312-450) », *RHPhR*, 91, pp. 199-224.

MATTHEWS, J.F. (1998), *Western aristocracies and imperial court : A.D. 364-425*, Oxford : University press.

MAZZINI, I. (1996), « L'alimentation et la médecine dans le monde antique », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 253-264.

McCORMICK, M. (1986), *Eternal victory : triumphal rulership in late antiquity, Byzantium and the early medieval West*, Cambridge ; Londres ; New York : Cambridge University Press.

MELMOTH, F. (2010), « Banquets et beuveries », *L'Archéologue, Archéologie nouvelle*, 107, pp. 21-23.

MILLAR, F. (1992), *The Emperor in the Roman World, 31 BC-AD 337,* Ithaca, N.Y: Cornell University Press.

MOLIN, M. (2006), « *Severitas*, une valeur politique romaine en échec au IIIème siècle » dans : Marie-Henriette QUET (éd.), *La « crise » de l'Empire romain de Marc-Aurèle à Constantin*, Paris : Presses Universitaires, pp. 185-209.

MONTANARI, M. (1993), *La fame e l'abbondanza. Storia dell'alimentazione in Europa*, Rome-Bari : Laterza.

MONTANARI, M. (1996a), « Les paysans, les guerriers et les prêtres : image de la société et styles d'alimentation », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 295-303.

MONTANARI, M. (1996b), « Romains, barbares, chrétiens : à l'aube de la culture alimentaire européenne », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 279-282.

MONTANARI, M. (1996c), « Structures de production et systèmes alimentaires », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éds.), *Histoire de l'alimentation*, Paris : Fayard, pp. 283-293.

MORABITO, M. (1981), *Les réalités de l'esclavage d'après le Digeste*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.

MORRISSON, C. (2012), « Les événements et perspectives chronologiques » dans : Cécile MORRISSON (éd.), *Le monde byzantin I. L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 1-47.

MORRISSON, C. (2018), « *Perpetuus Augustus – Ek Theou Basileus*, L'empereur chrétien en mots et en images (IVème siècle – début VIIIème siècle), dans : Sylvain DESTEPHEN, Bruno DUMEZIL et Hervé INGLEBERT (éds.), *Le prince chrétien : de Constantin aux royautés barbares (IVe-VIIIe siècle)*, Paris : Association des Amis du Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance, pp. 29-48.

MORVILLEZ, E. (1996), « Sur les installations de lits de table en sigma dans l'architecture domestique du Haut et du Bas-Empire », *Pallas*, 44, pp. 119-158.

MORVILLEZ, E. (2002), « Les appartements d'hôtes dans les demeures de l'Antiquité tardive : mode occidentale et mode orientale », *Pallas*, 60, pp. 231-245.

MOULET, B. (2012), « À table ! Autour de quelques repas du quotidien dans le monde byzantin », *RBPh*, 90, pp. 1091-1106.

MURRAY, O. (1994), *Sympotica : a Symposium on the Symposion*, Oxford : University Press ; New York : Clarendon Press.

N'GUYEN-VAN, V. (2016), « Démontrer sa légitimité : le lien dynastique dans les monnaies sévériennes », *Cahier des mondes anciens*, 8, pp. 1-19.

NADEAU, R. (2010a), *Les manières de la table dans le monde gréco-romain*, Rennes : Presses universitaires.

NADEAU, R. (2010b), « Penser les banquets grec et romain, entre représentations et pratiques », *Ktèma*, 35, pp.3-9.

NAVAUD, G. (2019), « La théâtrophobie impériale (IIe-IVe s.) entre platonisme et christianisme », *Littératures classiques*, 98, pp. 13-28.

NIELSEN, I., et NIELSEN, H. (1998), *Meals in a Social Context : Aspects of the Communal Meal in the Hellenistic and Roman World*, Aarhus : Aarhus University Press.

NOREÑA, C. F. (2001), « The communication of the Emperor's Virtues », *JRS*, 91, pp. 146-168.

O'HARA, R. (2013), *An Assessment of the Notitia Dignitatum as a Historical Source for the Late Roman Bureaucracy*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michael WILLIAMS, National University of Ireland, soutenue le 18 novembre 2013 : http://mural.maynoothuniversity.ie/4593/.

ÖZGENEL, L. (2007), « Public use and privacy in Late Antiquite Houses in Asia Minor : the Architecture of Spacial Control » : dans : Luke LAVAN (éd.), *Housing in Late Antiquity from Palaces to Shops*, Boston : Brill, pp. 239-281.

PAILLER, J.-M. (1987), « Les matrones romaines et les empoisonnements criminels sous la République », *CRAI*, 131, pp. 111-128.

PANAGET, C. (2014), *Les révoltes militaires dans l'empire romain de 193 à 324*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Christophe BADEL, Université de Rennes II, soutenue le 13 décembre 2014 : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01127558

PETIT, P. (1974), *Histoire générale de l'Empire Romain : 2. La crise de l'Empire (des derniers Antonins à Dioclétien)*, Paris : Éditions du Seuil.

PETIT, P. (1994), *Les fonctionnaires dans l'œuvre de Libanius : analyse prosopographique*, Besançon : Université de Franche-Comté.

PICHON, R. (1906), *Les derniers écrivains profanes : les panégyristes, Ausone, le "Querolus", Rutilius Namatianus*, Paris : Ernest Leroux.

PIERRE-CAPS, A. (2018), *L'empereur et la cour de Dioclétien à Théodose (284 – 395) : espaces, réseaux, dynamiques de pouvoir en Occident*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction d'Andreas GUTSFELD, Université de Lorraine, soutenue le 8 décembre 2018 : https://hal.univ-lorraine.fr/tel-02138258.

PIETRI, C. (1997), « La politique de Constance II : un premier « césaropapisme » ou l'*imitatio constantini* ? », *Publications de l'École Française de Rome*, 234, pp. 281-346.

PIGANIOL, A. (1973), *L'empire chrétien*, Paris : Presses universitaires de France.

PLOTON-NICOLLET, F. (2015), « Légitimité impériale et mise en scène du consensus dans l'*Éloge de Justin II* de Corippe », dans : Benjamin GOLDLUST (éd.), *Corippe, un poète latin entre deux mondes*, *Actes du colloque de Lyon, 19-20 juin 2014*, Lyon : CEROR ; Paris : De Boccard, pp. 271-302.

PLOUVIER, L. (2002), « L'alimentation carnée au Haut Moyen Âge d'après le *De observatione ciborum* d'Anthime et les *Excerpta* de Vinidarius », *RBPh*, 80, pp. 1357-1369.

PLOUVIER, L. (2008) « A la table de Clovis », dans : Alain DIERKENS et Liliane PLOUVIER (éds.), *Festins mérovingiens*, Bruxelles : Le livre Timperman, pp. 55-84.

POTTER, D. S. (2014), *The Roman Empire at Bay AD 180 – 395*, Londres : Routledge.

POULAIN, J.-P. (2005), *Sociologies de l'alimentation : les mangeurs et l'espace social alimentaire*, Paris : presses universitaires de France.

PUECH, V. (2018), « Funérailles de Justinien et avènement de Justin II selon Corippe : la cohérence d'une cérémonie palatiale », dans : Delphine CARRANGEOT, Bruno LAURIOUX et Vincent PUECH (éds.), *Rituels et cérémonies de cour de l'Empire romain à l'âge baroque,* Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, pp. 75-95.

RAGA, E. (2011), *Le banquet et la « transformation du monde romain » entre Romanitas, Barbaritas et Christianisme : espace romain occidental, IV*ème*-VI*ème *siècle*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction d'Alain DIERKENS et Massimo MONTANARI, Université Libre de Bruxelles, soutenue le 24 juin 2011 : https://difusion.ulb.ac.be/vufind/Record/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/209918/Details.

RAGA, E. (2012), « Les banquets classiques à la cour du roi « successeur ». Le cas des trois tables royales : wisigothique, ostrogothique et burgonde. » dans : Christine DELAPLACE (éd.), *Les aristocraties provinciales d'Occident et les Barbares : signes et expressions d'identité, Actes du colloque Romania Gotica III de Toulouse (28-29 octobre 2010)*, Toulouse : à paraître.

RAGA, E. (2014), « L'influence chrétienne sur le modèle alimentaire classique : la question de l'alternance entre banquets, nutrition et jeûne », dans : Michèle GAILLARD (éd.), *L'empreinte chrétienne en Gaule, du IVème au IXème siècle*, Turnhout : Brepols Publishers, pp. 61-87.

RASCHLE, R. (2013), « Jean Chrysostome et les exempla tirées de l'histoire impériale récente », *DHA*, Supp. 8, pp. 355-377.

RATTI, S. (2001), « Julien soldat, antiquaire et dévot (Ammien Marcellin 23, 5, 15-24) », *VL*, 163, pp. 18-27.

RENAUD, A. (2009), « La voix du poète dans les Panégyriques de Sidoine Apollinaire », *VL*, 180, pp. 53-63.

RICE, D. T. (1957), « The Great Palace of the byzantine Emperors », *Archeology*, 10, pp. 174-180.

ROACH, L. (2011), « Hosting the king: hospitality and the royal iter in tenth-century England », *JMH*, 37, pp. 34-46.

ROBERTS, M. (1995), « Martin meets Maximus : the Meaning of a late roman Banquet », *REA*, 41, vol. 1, pp. 91-111.

ROLLAND-VUILLEMOT, B. (1990), « Le retour de l'abondance : La consommation des œufs pendant le temps pascal » dans : Martin AURELL, Olivier DUMOULIN et Françoise THELAMON, F. (éds.), *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à table à travers les âges, actes du 3ème colloque de Rouen, 14-17 novembre 1990*, Rouen : Presses universitaires, pp. 301-306.

ROLLER, M. B. (2006), *Dining Posture in Ancient Rome : Bodies, Values and Status*, Princeton : University Press.

ROMAN, Y. (2008), « Le mou, les mous et la mollesse ou les systèmes taxinomiques de l'aristocratie romaine », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éds.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 171-186.

ROSSITER, J. (1991), « Convivium and Villa in Late Antiquity », dans : William J. SLATER (éd.), *Dining in a Classical Context,* Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 199-214.

ROUSSELLE, A. (1974), « Abstinence et continence dans les monastères de Gaule méridionale à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Age. Étude d'un régime alimentaire et de sa fonction », dans : Marcel GOURON et André GOURON (éds.), *Hommage à André Dupont*, Montpellier : Fédération historique du Languedoc méditerranéen, pp. 239-254.

ROWLANDS, M., FULLER, D. Q., et BENGUIGUI, M. (2010), « Moudre ou faire bouillir ? », *Techniques & Culture*, 52-53, pp. 120-147.

SALZA PRINA RICOTTI, E. (2002), *Dining as Roman Emperor : How to Cook Ancient Roman Recipes Today*, Roma : L'erma di Bretschneider.

SAURON, G. (2005), « Les Romains et l'Art » dans Hervé INGLEBERT (éd.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 233-324.

SCHLANGE-SCHÖNINGEN, H. (2003), *Die römische Gesellschaft bei Galen : Biographie und Sozialgeschichte*, Berlin : De Gruyter.

SCHLANGE-SCHÖNINGEN, H. (2004) « *Felix Augustus* oder *αὐτοκράτωρ δείλαιος* : Zur Rezeption Diokletians in der konstantinischen Dynastie », dans : Alexander DEMANDT, Andreas GOLTZ, and Heinrich SCHLANGE-SCHÖNINGEN (éds.), *Diokletian und die Tetrarchie. Aspekte einer Zeitenwende*, Berlin : De Gruyter, pp. 172-192.

SCHMIDT, J. (2012), *Femmes de pouvoir dans la Rome Antique*, Paris : Éditions Perrin.

SESTON, W. (1946), *Dioclétien et la Tétrarchie*, Paris : De Broccard.

SIDERIS, G. (2000), « La comédie des castrats. Ammien Marcellin et les eunuques, entre eunucophobie et admiration », *RBPh*, 78, pp. 681-717.

SIDERIS, G. (2003), « Eunuques, chambre impériale et palais à Byzance (IVème – VIème siècles) », dans : Marie-France AUZEPY et Joël CORNETTE (éds.), *Palais et pouvoir : de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, pp. 163-18.

SMITH, R. (2011), « Measures of Difference: The Fourth-Century Transformation of the Roman Imperial Court », *AJP*, 132, vol. 1, pp. 125-151.

SODINI, J.-P. (2012), « L'Asie Mineure » dans : Cécile MORRISSON (éd.), *Le monde byzantin I. L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 353-377.

SOLIER, S. (2010), « Les représentations du banquet romain dans l'œuvre apologétique de Tertullien », *Ktèma*, 35, p. 83-113.

SPAWFORTH, A. (2007), *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, New York : Cambridge University Press.

STAESCHE, M. (1998), *Das Privatleben der römischen Kaiser in der Spätantike: Studien zur Personen- und Kulturgeschichte der späten Kaiserzeit*, Francfort : P. Lang.

STEIN, E. (1959), *Histoire du Bas-Empire. Tome Premier, de l'État romain à l'État byzantin (284-476)*, Paris : Desclée de Brouwer.

STEIN, E. (1949), *Histoire du Bas-Empire. Tome Second, de la disparition de l'Empire d'Occident à la mort de Justinien*, Paris : Desclée de Brouwer.

STEIN-HÖLKESKAMP, E. (2002), « Culinarische Codes : Das ideale Bankett bei Plinius d. Jüngeren und seinen Zeitgenossen », *Klio*, 84, pp. 465-490.

STEIN-HÖLKESKAMP, E. (2005), *Das römische Gastmahl : eine Kulturgeschichte*, Munich : Beck.

STERN, H. (1954), « Remarks on the « Adoratio » under Diocletian », *JWCI*, 17, pp. 184-189.

STEVENSON, W. (1995), « The Rise of Eunuchs in Greco-Roman Antiquity », *JHSex*, 5, pp. 495-511.

STERK, A. (2010), « « Representing » » Mission from Below: Historians as Interpreters and Agents of Christianization », *ChHist*, 79, pp. 271-304.

STROHEKER, K. Fr. (1970), « *Princeps clausus* : zu einigen Berührungen der Literatur des fünften Jahrhunderts mit der Historia Augusta », dans : Andreas ALFÖLDI, Géza ALFÖLDY, Johannes STRAUB, (éds.), *Bonner Historia Augusta Colloquium*, Bonn, R. Habelt, pp. 273-283.

SUPER, J. C. (2002), « Food and History », *JSH*, 36, pp. 165-178.

TATE, G. (2012), « La Syrie-Palestine » dans : Cécile MORRISSON (éd.), *Le monde byzantin I. L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 379-407.

TCHERNIA, A. (1986), *Le vin de l'Italie romaine : essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome : École française de Rome.

TCHERNIA, A. (2008a), « Le *convivium* romain et la distinction sociale », dans : Jean LECLANT, André VAUCHEZ et Maurice SARTRE (éds.), *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : de Boccard, pp. 147-156.

TCHERNIA, A. (2008b), « Le goût des vins romains », dans Alain DIERKENS et Liliane PLOUVIER (éds.), *Festins mérovingiens*, Bruxelles : Le livre Timperman, pp. 85-94.

TOMISLAV, M. et TOMISLAV, A. (2007), « The Apartements of Diocletian's Palace in Split », *Prostor*, 15, vol. 2(34), pp. 154-179.

TOURNIER, C. (2016), « La mémoire des figures impériales chez Claudien », *Interférences*, 9, pp. 1-45.

TURCAN, R. (1988), « Héliogabale précurseur de Constantin ? », *BAGB*, 1, pp. 38-52.

TURCAN, R. (2009), *Vivre à la cour des Césars : d'Auguste à Dioclétien, Ier-IIIème siècles après J.-C.*, Paris : les Belles Lettres.

URBAINCZYK, T. (1998), « Vice and advice in Socrates and Sozomen », dans : Mary WHITBY (éd.), *The Propaganda of Power : The Role of Panegyric in Late Antiquity*, Leiden : Brill, pp. 300-318.

UYTTERHOEVEN, I. (2007), « Housing in Late Antiquity : thematic perspectives », dans : Luke LAVAN (éd.), *Housing in Late Antiquity from Palaces to Shops*, Boston : Brill, pp. 25-66.

VANDERSPOEL, J. (1995), *Themistius and the Imperial Court : Oratory, Civic Duty, and Paideia from Constantius to Theodosius*, Ann Arbord : Michigan University Press.

VANDENBERGHE, B. H. (1955), « Saint Jean Chrysostome et les spectacles », *ZRGG*, 7, pp. 34-46.

VELAZQUEZ, I. (2019), « El vocabulario latino sobre la alimentación en la Antigüedad Tardía : de Anthimus a Isidoro de Sevilla », *AntTard*, 27, pp. 25-34.

VEYNE, P. (1981), « Clientèle et corruption au service de l'État : la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 36, pp. 339-360.

VEYNE, P. (1982), « L'homosexualité à Rome », *Communications*, 35, pp. 26-33.

VEYNE, P. (1995), *Le pain et le cirque : sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris : les éditions du Seuil.

VEYNE, P. (2002), « Qu'était-ce qu'un empereur romain ? Dieu parce qu'empereur », *Diogène*, 199, pp. 3-25.

VEYNE, P. (2007), *Comment notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Paris : Albin Michel.

VÖSSING, K. (2004), *Mensa Regia : Das Bankett beim hellenistischen König und beim römischen Kaiser*, Munich – Leipzig : K. G. Saur.

VÖSSING, K. (2007), « Empereurs et banquets à Rome », dans Jean-Pierre CAILLET et Michel SOT (éds.), *L'audience : rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age*, Paris : Picard, pp. 165-173.

VÖSSING, K. (2012), « Les banquets dans le monde romain : alimentation et communication », *DHA*, Supp. 7, pp. 117-131.

WALLACE-HADRILL, A. (1981), « The Emperor and His Virtues », *Historia*, 30, pp. 298-323.

WEBER, M. (1995), *Économie et société, Tome 1*, Paris : Pocket.

WESSEL, S. (2001), « The Ecclesiastical Policy of Theodosius II », *AHC*, 33, pp. 285-308

WICKHAM, C. (1989), *Early medieval Italy central power and local society, 400-1000*, Londres : MacMillan.

WILLIAMS, S. (1997), *Diocletian and the Roman Recovery*, New York : Routledge.

WINTERLING, A. (2001), « Cour sans « État ». L'aula Caesaris aux Ier et II ème siècles de notre ère », dans : Nicole BELAYCHE (éd.), *Rome, les Césars et la ville, aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 185-206.

WOLFF, E. (2003), « La *Cena Trimalchionis* : au-delà des apparences », *Pallas*, 61, pp. 341-348.

WOOLGAR, C. M. (2011), « Gifts of food in late medieval England », *JMH*, 37, pp. 6-18.

YAKOUBOVITCH, I. (2009), « La mise en scène du pouvoir chez Quinte-Curce (VIII-X) », *VL*, 180, pp. 24-32.

ZAHRAN, Y. (2003), *Zenobia between reality and legend*, Oxford : Archaepress.

ZARINI, V. (2005), « Le problème de l'éloge dans la *Vita Martini* de Sulpice Sévère », *VL*, 172, pp. 130-144.

ZARINI, V. (2012), « L'éloge de l'empereur Justin II et de l'impératrice Sophie chez Corippe et chez Venance Fortunat (*Poèmes*, Appendice, 2) », *Camenae*, 11, pp. 1-13.

ZECCHINI, G. (2002), « L'immage di Teodosio II nella storiografia ecclesiastica », *MeditAnt*, 5, pp. 529-540.

ZOTENBERG, H. (1877), « Mémoire sur la chronique byzantine de Jean, Evêque de Nikiou », *Journal Asiatique*, 7/10, pp. 451-517.

ZOTENBERG, H. (1878), « Mémoire sur la chronique byzantine de Jean, Evêque de Nikiou », *Journal Asiatique*, 12, pp. 245– 347.

Table des matières

REMERCIEMENTS **1**

AVANT-PROPOS **2**

ABREVIATIONS **3**

INTRODUCTION GENERALE **5**

PARTIE 1 : LE III^{ÈME} SIÈCLE AP. J.-C. : LES HERITAGES DE LA COMMENSALITÉ DU HAUT-EMPIRE : ENTRE PRATIQUES ET PERCEPTIONS **25**

1. DES PRATIQUES COMMENSALES IMPERIALES DU HAUT-EMPIRE TOUJOURS REPRESENTEES **27**

1.1 La mention des repas « informels » de l'empereur et leurs significations *29*

1.1.1. Les repas légers et solitaires 29

1.1.2. Les repas sous forme d'exclusion volontaire 33

1.1.3. La pratique de l'encas et son intégration dans le mode de vie aristocratique 36

1.2 Le banquet hors du cadre du palais impérial *40*

1.2.1. Le banquet chez l'aristocratie : le maintien du lien avec les grandes familles 40

1.2.2. Le repas « sous la tente » lors des campagnes militaires 45

1.2.3. Le repas à « l'extérieur » 48

Conclusion chapitre 1 ..... *50*

2. LES PERSONNES PRESENTES A TABLE ET LEURS INTENTIONS **52**

2.1 Les invités traditionnels de la table impériale *54*

2.1.1. L'aristocratie traditionnelle et le maintien des rapports hiérarchiques 54

2.1.2. L'armée en tant qu'élite à contrôler en priorité 57

2.1.3. La famille impériale et son intégration par le banquet 63

2.2 D'autres groupes de convives et leurs rôles *67*

2.2.1. La culture et son rôle au sein de la commensalité 67

2.2.2. Les différentes typologies d'*amici* de l'empereur 70

2.2.3. Les membres de l'administration impériale 73

2.3 Les personnes au service du banquet impérial *76*

2.3.1. Le personnel de cour 76

2.3.2. Les acteurs du divertissement 80

Conclusion chapitre 2 ..... *83*

3. L'IMAGE DE L'EMPEREUR A TABLE : LE BON EMPEREUR SOLDAT ET LE MAUVAIS EMPEREUR « HERITIER » DE NERON. **85**

3.1 La moderatio, une vertu impériale politique et militaire ... 88
3.1.1. Les vertus impériales et leurs rôles dans le banquet tardo-antique ... 88
3.1.2. L'empereur soldat : mise en avant de son rôle au III[ème] siècle ap. J.-C. ... 93
3.2 Les mauvais empereurs, mauvais mangeurs ... 96
3.2.1. L'exagération des quantités : le goinfre et l'ivrogne ... 96
3.2.2. L'extravagance avec les mets inventés ... 100
3.2.3. L'association traditionnelle entre alimentation et luxure ... 104
Conclusion chapitre 3 ... 108
CONCLUSION DE LA PARTIE 1 ... 109

PARTIE 2 : LE IV[ÈME] SIÈCLE : LES EVOLUTIONS AU SEIN DE LA TABLE IMPERIALE : ORGINES ET CONSEQUENCES DE NOUVELLES INFLUENCES POLITIQUES, RELIGIEUSES ET CULTURELLES ... 113
1. LA MISE EN SCENE IMPERIALE ACCENTUEE PAR L'EMERGENCE DE NOUVEAUX CADRES DU BANQUET ... 115
1.1 La modification des lieux de banquet ... 117
1.1.1. Multiplication des palais impériaux et de l'activité de cour ... 117
1.1.2. L'utilisation des salles à abside(s) comme outil de théâtralité ... 125
1.1.3. Du *triclinium* au *stibadium* : une nouvelle visualisation de la hiérarchie entre commensaux 129
1.2 Vers une fin des distractions classiques ... 132
1.2.1. Le rejet des symboles de la « décadence » ... 132
1.2.2. La mise en place d'une régulation du banquet : la législation des spectacles. ... 137
1.3 Le service de l'empereur : renforcement et réorganisation des services ... 140
1.3.1. Composition du service de la table ... 140
1.3.2. Relation avec les autres services ... 146
1.3.3. Image du service de la table ... 148
Conclusion chapitre 1 ... 153
2. DES GROUPES DE CONVIVES ENTRE TRADITION ET NOUVELLES INFLUENCES ... 155
2.1 Persistance du modèle traditionnel : le pouvoir, la famille et la culture. ... 157
2.1.1. La société nobiliaire romaine et sa relation à la table impériale ... 157
2.1.2. La famille sacrée : une influence avec la famille élargie ... 162
2.1.3. Les différents cercles culturels et leurs interactions ... 167
2.2 Les représentants de l'Église : apparition d'une nouvelle élite et d'un groupe d'influence. ... 172
2.2.1. Qui sont les représentants de cette Église ? ... 172
2.2.2. Les courants chrétiens et leur alternance à la table impériale ... 183
2.3 L'acculturation des barbares et leur présence à la table impériale ... 187
2.3.1. Les barbares intégrés au sein de l'administration et de l'armée ... 187
2.3.2. Les chefs ennemis ... 191
Conclusion chapitre 2 ... 195

3. L'INTEGRATION DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉGLISE DANS LE PORTRAIT IMPERIAL. 197

3.1 Persistance du modèle traditionnel romain et son lien avec le paganisme ... 199

3.1.1. La période tétrarchique comme période charnière dans la description du portrait impérial ... 199

3.1.2. Retour de l'exaltation du mode de vie soldat sous le règne de Julien ... 202

3.1.3. Le renouveau du banquet public sous Julien ... 205

3.2 Les recommandations et l'évolution des mœurs dans le monde aristocratique ... 209

3.2.1. Le discours païen et la tradition des aliments « maudits » ... 209

3.2.2. La reprise du modèle païen dans le discours chrétien ... 217

3.2.3. Multiplication des théoriciens chrétiens ... 220

3.3 La construction de l'empereur chrétien et de l'ascèse ... 223

3.3.1. Deux modèles à incarner ... 223

3.3.2. Une image impériale en mutation ... 227

3.3.3. Les premières confrontations entre le banquet impérial et le nouveau discours chrétien ... 231

Conclusion chapitre 3 ... 235

CONCLUSION PARTIE 2 ... 237

PARTIE 3 : LES VÈME ET VIÈME SIÈCLES : CONTRAINTES ET NORMATIVITE DU BANQUET ... 241

1. LES ENJEUX DE « MORALITE » DANS LES PRATIQUES COMMENSALES IMPERIALES ... 245

1.1 L'ascèse, un mode de vie social à adopter pour les empereurs ... 247

1.1.1. Les balbutiements d'une ascèse impériale chez les fils de Théodose Ier ... 247

1.1.2. L'illustration de l'ascèse impériale : l'exemple de Théodose II ... 253

1.1.3. Des portraits impériaux basés sur les vertus religieuses et l'ascèse ... 259

1.2 La recherche de l'intégration de la convivialité à ce nouveau cadre ascétique ... 266

1.2.1. La question de la place de l'ascèse dans le banquet ... 266

1.2.2. Construction du discours de conciliation entre vie active et vie contemplative ... 269

1.3 Les tentatives de conciliation et d'appropriation des normes ... 272

1.3.1. L'*otium* chrétien comme réponse aux aspirations ascétiques ... 272

1.3.2. La mise en pratique de l'*otium* chrétien dans le cadre impérial ... 275

Conclusion chapitre 1 ... 277

2. UNE VISION NORMEE DU BANQUET TARDO-ANTIQUE ET SON ROLE DANS L'EXPRESSION DU POUVOIR ... 279

2.1 Symbolisme et image de l'empereur commensal : maintien de l'image d'un Empire fort ... 281

2.1.1. L'image du guerrier et l'appel aux anciennes figures ... 281

2.1.2. L'utilisation de la *liberalitas* et de la fécondité dans les représentations de l'empereur ... 286

2.2 La transmission de l'autorité par le banquet ... 289

2.2.1. Le lien dynastique dans le banquet de Corippe ... 289

2.2.2. La victoire et l'aptitude militaire comme acte de succession par le banquet ... 294

2.3 Une vision normative du banquet impérial tardo-antique par Sidoine Apollinaire ... 301

2.3.1. Hiérarchisation et maintien des grades dans le banquet impérial ... 301

2.3.2. Centralisation autour de la culture et de la politique 307
Conclusion chapitre 2 ..... *310*
3. FAIRE PERDURER ET REPRENDRE LE MODELE ROMAIN 312
3.1 Un modèle d'expression du pouvoir pour les souverains de l'Antiquité Tardive *314*
3.1.1. La propagande royale par le symbolisme du banquet 314
3.1.2. La reprise des codes sociaux 317
3.2 L'attrait pour la culture romaine *320*
3.2.1. La question de l'acculturation 320
3.2.2. La part de l'influence barbare 324
3.3 La continuité de la romanité par les rois barbares occidentaux *327*
3.3.1. La reprise d'une co-romanité par les souverains successeurs 327
3.3.2. Une co-romanité admise 333
Conclusion chapitre 3 ..... *336*
CONCLUSION PARTIE 3 338

CONCLUSION GENERALE 341

BIBLIOGRAPHIE 347
Sources primaires : *347*
Sources secondaires : *352*

TABLE DES MATIERES 375

Résumé :

Au cours de l'Antiquité, les empereurs romains ont souvent été représentés à table, en famille, entre amis ou lors des banquets d'apparat avec des dignitaires romains ou étrangers. Cette attention portée par les auteurs anciens à ces banquets n'était que le reflet de l'importance qu'avait du banquet dans le mode de vie romain et, dans le cas du banquet impérial, de son rôle dans l'exercice du pouvoir et la vie sociale de la cour. Or cet acte social qui répond à des codes et à une organisation précise n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique pour l'Antiquité Tardive (III^{ème}-VI^{ème} siècle ap. J.-C.).

Cette thèse consiste alors à envisager pour la première fois le banquet impérial tardo-antique sous tous ses aspects (matériel, social, cérémonial, politique, etc.). De plus, au cours de nos recherches, il est apparu que les sources tardo-antiques ne se limitent pas aux banquets que l'on a parfois pu qualifier « d'officiels », mais elles mentionnent aussi d'autres pratiques commensales et développent surtout diverses images de « bons » ou de « mauvais » mangeurs qui contribuent aux portraits impériaux. Ces éléments ont donc été également intégrés à cette étude car ils participaient pleinement à la compréhension du contexte qui pouvait entourer le règne des souverains tardo-antiques.

Cette thèse ne vise pas seulement à analyser la commensalité impériale tardo-antique au sens large, c'est-à-dire les pratiques commensales et leurs représentations, mais aussi à se pencher sur les possibles évolutions qu'elles ont pu connaitre au cours de l'Antiquité Tardive du fait des bouleversements sociaux et politiques qui ont ponctué cette période, que ce soit en Occident ou en Orient.

Abstract :

During Antiquity, Roman emperors were often represented at table, with family, among friends, or at ceremonial banquets with Roman or foreign dignitaries. This attention paid by ancient authors to these banquets was merely a reflection of the importance of the banquet in the Roman way of life and, in the case of the imperial banquet, its role in the exercise of power and the social life of the court. However, this social act which response to precise codes and organization has never been systematically studied for Late Antiquity (3rd-6th century AD).

This thesis consists of considering for the first time the Late Antique imperial banquet in all its aspects (material, social, ceremonial, political, etc.) but not only. During our research, it became apparent that sources not only mentioned banquets that could sometimes be described as "official", but also other commensal practices and, above all, various images of "good" or "bad" eaters integrated into imperial portraits. These elements were therefore also included in this study because they fully contributed to the understanding of the context that may have surrounded the reign of the late emperors.

The main problem of this thesis is not only to analyze Late Antique imperial commensality in the broadest sense, i.e. commensal practices and their representations, but also to examine the possible developments that they may have undergone during Late Antiquity as a result of the social and political upheavals that punctuated this period, both in the West and in the East.